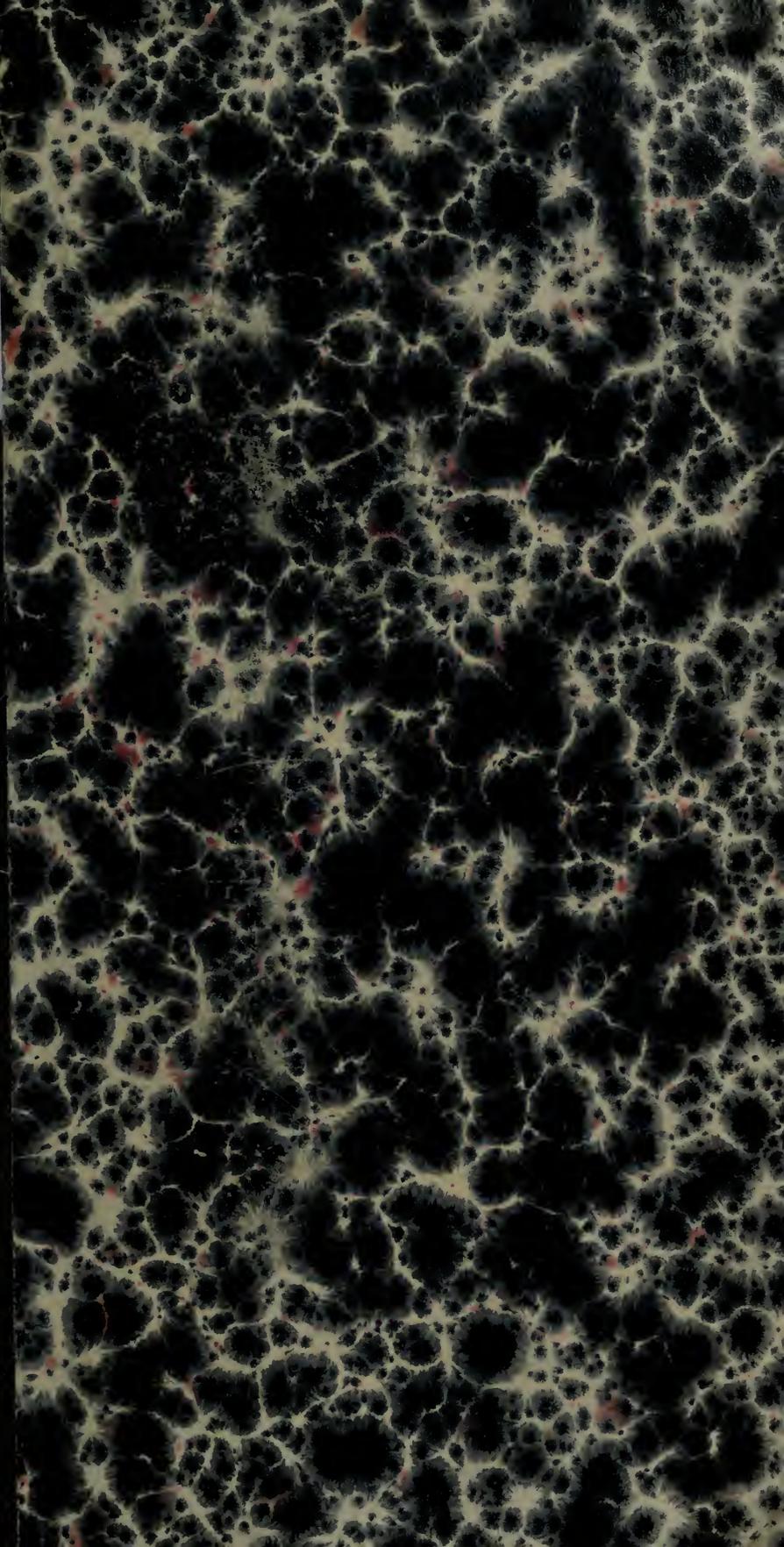


UNIVERSITY OF TORONTO

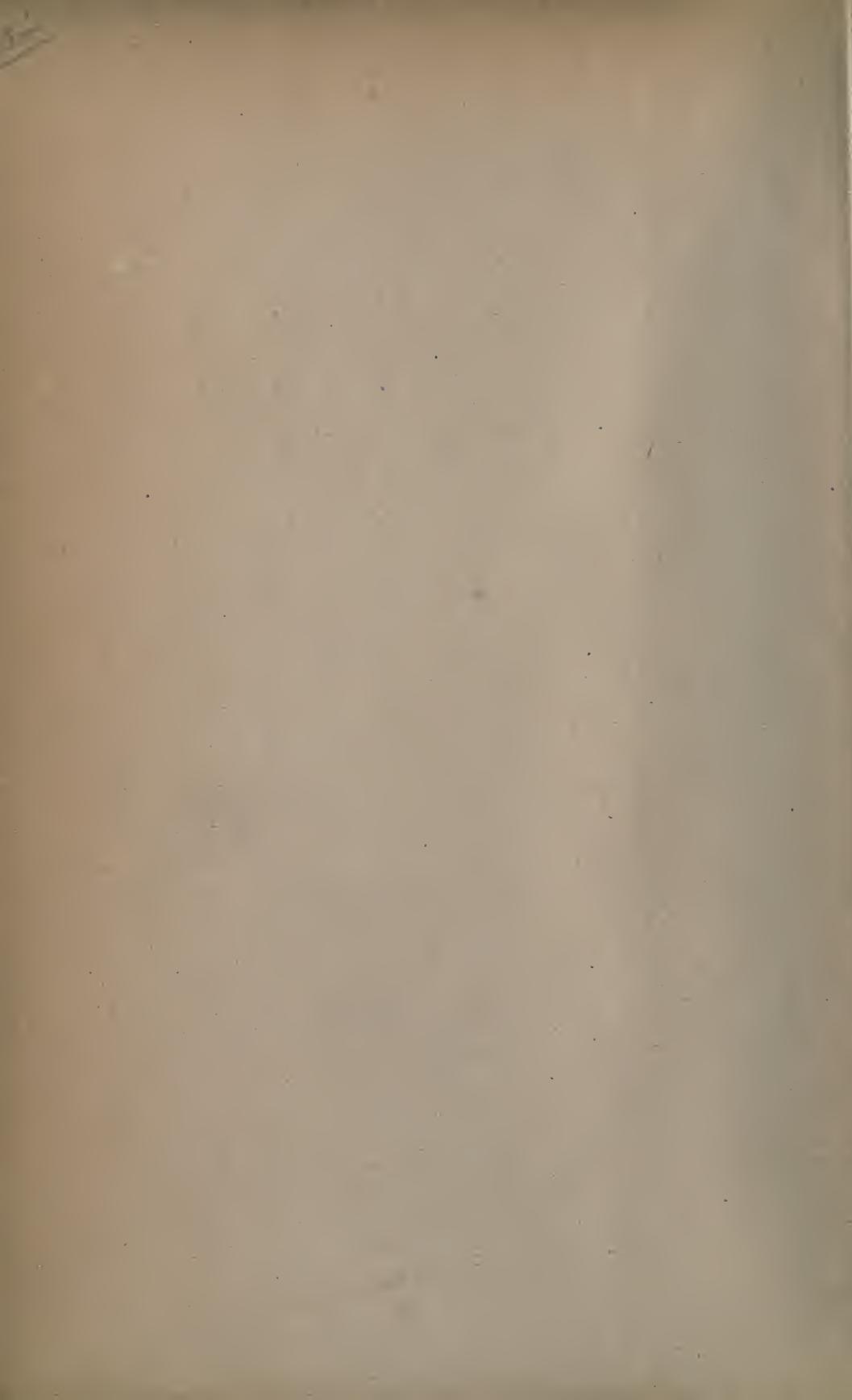


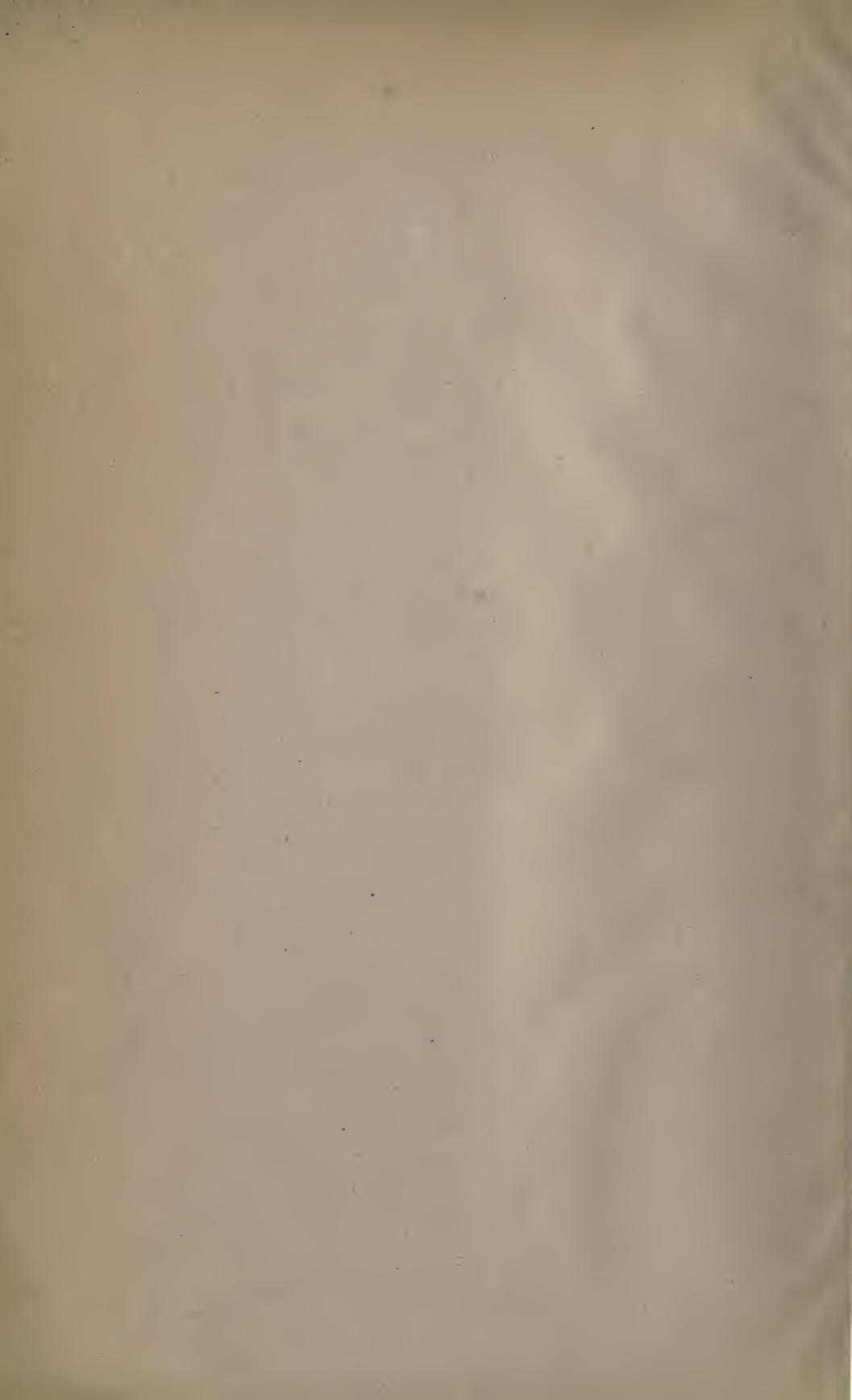
3 1761 01307792 0











26. 0. 6.
31/1/20

LES

ÉTRANGERS EN FRANCE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Tiré à cinq cent cinquante exemplaires numérotés.

N^o 44

J. MATHOREZ

Membre du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques

LES

ÉTRANGERS EN FRANCE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

HISTOIRE DE LA FORMATION DE LA POPULATION FRANÇAISE

TOME PREMIER

LES CAUSES DE LA PÉNÉTRATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE

LES ORIENTAUX ET LES EXTRA-EUROPÉENS DANS LA POPULATION FRANÇAISE



161789.

10.5.21.

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1919

A LA MÉMOIRE DE MES CAMARADES
DE
L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
ET DE
L'ÉCOLE DES CHARTES
MORTS POUR LA FRANCE

PRÉFACE

Parlant des origines de la population française, un diplomate, philosophe et ethnographe, le comte de Gobineau, écrivait qu'elle est formée à la base d'un mélange de races qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Cette proposition est incontestable ; pour se convaincre de sa véracité, il suffit de parcourir les œuvres des érudits et savants qui, depuis cent ans, ont précisé et complété les notions que possédaient déjà nos anciens historiens sur la diversité des éléments ethniques constituant le fonds de notre population. Les travaux des anthropologues, des ethnographes, des archéologues, des épigraphistes, des philologues et des historiens, ont permis d'assigner aux hommes qui, depuis le VI^e siècle avant l'ère chrétienne jusqu'à la dernière invasion des Normands, habitèrent le territoire que nous appelons France, la part proportionnelle leur revenant dans la formation de notre nationalité.

Prétendant retracer la manière dont, aux environs de l'année 1792, s'était constituée notre population, il eût été logique, en utilisant ces œuvres variées, de retracer son histoire dès ses origines, mais supposant connues les grandes lignes de celles-ci, je n'ai point, pour le moment, l'intention de m'y arrêter. Mon but est d'étudier la manière dont, à cet agrégat d'éléments multiples sont venus s'adjoindre de nouveaux apports de population à dater de l'époque où s'esquissaient et se constituaient les différentes nationalités composant l'Europe moderne.

La population française est essentiellement alluvionnaire ; de toutes parts, elle a reçu des apports étrangers et l'histoire des colonies foraines qui se sont formées en France n'a, jusqu'ici,

donné lieu qu'à de rares études partielles. Rechercher les motifs qui ont contribué à la pénétration des étrangers en France, examiner l'importance de leurs colonies, retracer les influences qu'ils ont exercées au point de vue démographique et social, étudier les méthodes adoptées par l'ancien régime pour incorporer à notre nationalité ces allogènes, tels sont les buts que je me propose de poursuivre, sans me dissimuler ce que ce plan comporte de hardiesse. Il est hardi de brosser une toile avant d'avoir procédé à des ébauches; l'analyse, en matière historique, doit précéder la synthèse. Or, pour l'instant, on dispose encore de très peu de matériaux solides pour servir d'assises à l'édifice que ma témérité se propose d'édifier.

J'ose espérer que les membres érudits de nos sociétés savantes de province, dont les travaux sont souvent judicieux et excellents, incités par l'intérêt que peuvent présenter des recherches analogues à celles que j'ai tentées, orienteront leurs études vers l'histoire des colonies étrangères de leurs provinces. Ils réuniront ainsi les éléments d'une enquête dont un historien ou un ethnographe qualifié pourra tirer une imposante étude sur la formation de la population française ¹.

1. Le présent volume comporte une partie générale sur les causes de la pénétration des étrangers en France. J'étudie ensuite les colonies orientales et extra-européennes qui se sont constituées dans notre pays. Si les circonstances le permettent, d'autres volumes suivront. Le second relatera l'histoire des Allemands, des Hollandais et des Scandinaves en France; le troisième, celle des Italiens, des Espagnols et des Portugais; les éléments de population écossaise, anglaise et irlandaise seront étudiés dans un dernier volume. Reprenant alors l'histoire des origines de notre population, je terminerai par où il eût été logique de commencer.

PREMIÈRE PARTIE

**LES CAUSES DE LA PÉNÉTRATION DES ÉTRANGERS
EN FRANCE**

CHAPITRE PREMIER

LA FAIBLESSE DE LA POPULATION SOUS L'ANCIEN RÉGIME

- I. La fécondité des familles aux siècles passés. — II. Faible accroissement de la population décimée par trop de causes. — III. La mortalité des enfants. — IV. La peste et les calamités publiques. — V. Le célibat ecclésiastique et laïque. — VI. L'émigration. — VII. La guerre ; le duel ; les émeutes. — VIII. Mesures prises contre la dépopulation.

Avant d'étudier l'importance des éléments de nationalité étrangère qui se sont introduits dans la famille française au cours des quatre siècles qui précédèrent la Révolution, il a semblé nécessaire d'indiquer tout au moins les raisons principales qui rendirent ces alluvions indispensables à la vitalité de notre pays. La question de la pénétration des étrangers en France est intimement liée à celle de la faiblesse de notre population sous l'ancien régime.

Malgré la fécondité des unions d'antan, le nombre des habitants vivant sur le territoire français, tel qu'il était constitué en 1792, s'est très lentement et très faiblement accru ; si le royaume n'avait continuellement reçu des étrangers qui se fondaient dans le sein de la population, on eût promptement observé dans le nombre des sujets du roi un fléchissement considérable. Antérieurement à l'examen du rôle démographique et social que les forains ont joué dans l'ancienne France, quelques considérations générales sur la population qui l'habitait ne paraîtront sans doute pas déplacées ; elles marqueront la nécessité dans laquelle s'est trouvé le gouvernement royal d'attirer dans le pays des étrangers qu'il s'appliqua d'ailleurs à assimiler promptement.

I

Fécondité des unions du XIV^e au XVIII^e siècle

Croissez et multipliez, a dit l'Écriture. Dans toutes les provinces de France on applique à la lettre les saintes recommandations. Dans le Maine, au XIV^e siècle, Guillaume Morin de Loudon épouse Marie de Dreux. On lit sur son épitaphe :

A Loudon fis dix-sept enfans d'eslite
Enfin passai de mort le grand péril
Mille quatre cent et treize du mois d'avril¹.

De la fin du XV^e siècle jusqu'à l'époque de la Révolution, on peut suivre la famille Mengot ; tous les membres de cette famille qui se sont mariés ont eu cinq, six et sept enfants². Les Nepveu ont toujours quatre ou cinq enfants au XVI^e siècle ; au XVII^e, Daniel Nepveu peut compter quatorze naissances au cours de ses deux unions successives, et Suzanne Aubert donne à Pierre Nepveu, son époux, quatorze enfants également ; le roi, d'ailleurs, au début du XVIII^e siècle, accorde à Pierre Nepveu une pension à raison de sa nombreuse famille³. Le 23 janvier 1499, Pierre Lepelletier, avocat en la Chaussée du Maine, épouse Jeanne le Royer : quinze enfants naissent de leur union⁴. Symon Le Gendre et Martine Le Vayer contractent mariage le 15 septembre 1549 : de leur livre de raison il appert que cette dame recourt quinze fois aux soins de la sage-femme⁵. René de Sallaines épouse Françoise le Boindre en 1570, dix enfants leur naissent ; Charles de Sallaines se marie avec Hélène de Thieslin en 1630, le ménage voit naître huit enfants ; un de leurs fils s'allie avec Marie de Choynet en 1666, onze fois on appelle la sage-femme ; avec René, au début du XVIII^e siècle, la progres-

1. P. Moulard, *Les inscriptions du Tronchet et la famille Morin de Loudon*, dans *Rev. hist. du Maine*, t. VIII, p. 57.

2. *Généalogie de la famille Mengot*. Paris, 1878.

3. Baron de la Bouilleric, *La famille Nepveu (1373-1860)*, dans *Revue hist. du Maine*, 1898.)

4. G. Esnault, *Pierre et Victeur Le Peletier, avocats (1499-1556)*. Le Mans, 1890.

5. P. Moulard, *Livre de raison de la famille Legendre*. Mamers, 1888.

sion décroît, mais sa femme lui donne cependant six enfants¹. Citerai-je encore les douze enfants de Jean de la Croix, greffier des rôles à Thoigné durant la majeure partie du xvii^e siècle²; les six enfants de Gauche Guillaume dont un fils, avocat du fisc à Château-du-Loir, continua sa postérité avec cinq enfants et dont un petit-fils, mort en 1607, perpétua le nom avec sept héritiers³. Dans un ménage uni, la femme se croyait tenue de mettre chaque année un enfant au monde. Mariée le 14 juillet 1708 à Pierre de Ghaisne de Classé⁴, Anne-Marguerite Legendre eut son premier enfant le 2 avril 1709 et le dixième le 21 avril 1723. Dix, douze, quinze naissances n'effarent point les femmes; au xvii^e siècle, Esther Favereau, de Cognac, donne dix enfants à Philippe de Castaigne⁵. A l'un de leurs héritiers, Philippe, Françoise de la Fonte en donnera sept.

La femme, au demeurant, comptait peu pour nos aïeux; elle est épousée pour « procréer lignée » ou fournir « délectation »⁶, le mari use et abuse de la santé de sa femme sans ménagement. En général, on se marie jeune et beaucoup de mères restent veuves à moins de trente ans; elles ont charge de l'éducation d'une nombreuse famille. Françoise du Bec, mère de Philippe de Mornay, mariée à seize ans, veuve à vingt-neuf, avait eu six fils et quatre filles en treize années⁷. Des exemples semblables sont fréquents aux temps passés. Si, par suite de fatigues ou de maladie, la femme vient à disparaître avant d'avoir donné suffisante lignée au père, celui-ci se remarie une deuxième, puis une troisième fois, si besoin est. Ces quelques considérations expliquent le nombre parfois fabuleux de naissances; lorsque Dubuisson Aubenay parcourt la Bretagne, il visite à Rennes la présidente de Marbeuf « qui a eu trente-deux enfants, son mary

1. Abbé Denis, *Histoire généalogique de la famille de Sallaines*. Laval, 1901.

2. Georges Lafleur, *Une vieille famille du Maine du XV^e siècle à nos jours*. Mamers, 1911.

3. René Chauvigny, *La famille Gaucher*, s. l., 1875.

4. G. Esnault, *Livre-Journal de Pierre de Ghaisne, conseiller au siège présidial du Mans (1708-1732)*. Le Mans, 1883.

5. Castaigne, *La famille Castaigne*. Angoulême, 1866.

6. P. de Vaissière, *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France*. Paris, 1903, p. 146-148.

7. *Mémoires de Madame de Mornay*, édition de la Société d'histoire de France, p. 13.

fort jeune et verd, et elle se portant assez bien, sinon qu'elle avait une fièvre quarte en automne 1636¹ ». En Gascogne, Philiberte-Catherine de Courent, mariée à quinze ans, veuve à quarante-deux, avait donné trente-deux enfants à Bertrand du Cos, seigneur de Saint-Sever².

Dans la Haute-Auvergne, au moment où la province, terrorisée par la noblesse qui y commet exactions sur exactions, reçoit les juges qui, par des exemples nombreux, accordent aux habitants de funèbres vengeances, Fléchier note l'extrême fécondité des unions. Il écrit dans ses Mémoires : « Clermont est une ville désagréable. En récompense, la ville est bien peuplée et si les femmes y sont laides, on peut dire qu'elles y sont bien fécondes et que si elles ne donnent pas de l'amour, elles donnent bien des enfants. C'est une vérité constante qu'une dame qui mourut il y a quelques années, âgée de quatre-vingts ans, fit le dénombrement de ses neveux et nièces, en compta jusqu'au nombre de quatre cent soixante-neuf vivants et plus de mille autres morts qu'elle avait vus durant sa vie. J'en ai vu la table généalogique que M. Blaise Pascal, son fils, en a fait dresser pour la rareté du fait. Deux ou trois dames que nous avons vues, et qui paraissent encore bien, comptent le dix-huitième de leurs enfants, et quelques autres que l'on prenoit pour jeunes ne comptoient pour rien de n'avoir eu que dix garçons³. »

A Clermont, les familles se maintinrent nombreuses au xviii^e siècle ; on en citerait beaucoup comme celle dont sortit l'académicien Antoine Thomas qui comptait dix-sept frères et sœurs⁴.

Dans toutes les provinces, du xv^e au xvii^e siècle, les ménages sont prolifiques. Les *Testaments de l'Officialité de Besançon* publiés par Ulysse Robert⁵, les essais généalogiques que les

1. Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne*, éd. des Bibliophiles bretons, t. I., p. 21.

2. Comte de la Hitte, *Un Gascon père de trente-deux enfants*, dans *Revue de Gascogne*, février 1893, p. 91-93.

3. Fléchier, *Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne de 1665*, éd. Chéruel, p. 38.

4. Henriet, *L'académicien Antoine Thomas*, dans *Bulletin du Bibliophile*, févr. 1917.

5. Ulysse Robert, *Testaments de l'Officialité de Besançon*. Paris, 1902-1907. Collection des Documents inédits sur l'histoire de France.

érudits de nos diverses provinces ont édités, témoignent de la fécondité des unions d'antan. Jean-Baptiste du Tour, avocat à Soissons, a quatorze enfants nés de demoiselle Elisabeth Lespicier ¹ ; Jean-François Beziel, défenseur au Parlement de Bretagne, sans être aussi riche que du Tour, voit cependant les naissances se multiplier chez lui ².

Jean Patte, bourgeois d'Amiens, est l'aîné de onze enfants ; il se mariera trois fois et sa troisième femme lui donnera neuf enfants ³. Jean Pussot, de Reims, aura de Marie Pinchart douze garçons et filles ⁴.

La femme est destinée à procréer ; à peine est-elle mariée qu'elle doit être mère. L'exemple que Jean Pussot cite dans son *diaire* est fréquent : « En ce temps (1607), deux filles de deux de mes amys, l'une fut espousée le dimanche et l'autre le lundy landemain, aux nopces desquelles j'estois : advint que la première fut accouchée d'un enfant le dymanche justement neuf moys après, et la seconde fut aussi accouchée d'un enfant le lundy landemain, justement neuf mois après leurs nopces ⁵ :... » La bénédiction du ciel ne s'épand point sur les seules familles catholiques, car les protestants ont, eux aussi, de multiples enfants. Les mémoires et les livres de raison des derniers siècles le prouvent. Le huguenot Jean de Bouffard n'a rien à envier aux catholiques, sa progéniture est abondante ⁶. M. de Buhy avait épousé Françoise du Bec ; veuve à vingt-neuf ans, elle avait vu naître six fils et quatre filles ⁷.

Les familles d'ancienne noblesse sont aussi prolifiques que les roturières. Le fils et le petit-fils du grand Condé comptent dix-neuf enfants à eux deux ; leur arrière-grand-père, tué à

1. De la Prairie, *Un livre de famille*, extrait du *Bulletin de la Société académique de Soissons*, année 1869.

2. E. Fraïn de la Gaulayric, *Mœurs et coutumes des familles bretonnes*, Rennes, 1883, t. III, p. 133.

3. *Journal historique de Jean Patte, bourgeois d'Amiens*, dans *Mém. Soc. Antiquaires de Picardie*, t. XIX, 1863.

4. E. Henry et Loriguet, *Journalier de Jean Pussot*. Reims, 1858.

5. *Ibid.*, p. 125.

6. Madiane, *Livre de raison de Jean de Bouffard*, dans *Bull. Soc. hist. du protestantisme français*, janvier-février, mars-avril 1907.

7. *Mémoires de Madame de Mornay*, édition de la Société d'histoire de France, p. 13.

Jarnac, en avait eu dix ; Jacques Villiers de l'Isle-Adam, onze, parmi lesquels figure le grand maître qui ne rendît l'île de Rhodes aux Turcs qu'après un siège qui leur coûta près de 80.000 hommes. Les quatre premiers Guise eurent ensemble quarante-trois enfants dont trente garçons ; Charles Armand de Biron, quatorze ; Jean de Croy, dix-sept ; Louis de Noailles, dix-neuf ; le premier maréchal du nom, vingt et un. Achille de Harlay, père du premier président de Paris, en eut neuf ; son père, dix ; Louis de Harlay, son arrière-grand-père, dix-huit. La première femme de Raimond Aimery, baron de Montesquiou, le rendit père de dix filles, et la seconde, de neuf garçons et d'une seule fille. Enfin Guillaume Pisseleu, marié trois fois, compta trente enfants de ses trois épouses, et Paul la Barthe de Giscaro, trente-quatre ¹.

Lorsque le xvi^e siècle prit fin, il laissa un renom peu commun de fécondité ; Gilles Corrozet et après lui Sauval s'emparèrent de faits saillants pour les proposer comme exemples aux générations futures. Sauval avait vu à Saint-Jean-en-Grève la tombe de Marguerite Malartin qui, de deux garçons et trois filles, vit naître cent dix enfants. A Senlis, Gillette Methélet connut de deux de ses enfants et de ses sept sœurs propres huit cents petis-enfants, neveux ou arrière-neveux. Aux Charniers-Saints-Innocents, les deux chroniqueurs ont lu l'épithaphe d'Yolande de Bailli qui, veuve à quarante-deux ans, mourut à quatre-vingt-huit et vit deux cent quatre-vingt-quinze enfants issus de sa descendance. Lorsque Colbert, à la demande de Louis XIV, ordonna la revision des exemptions d'impôts, il retrouva la descendance d'un paysan du nom de Lemaire qui, au xi^e siècle, ayant accompli un pèlerinage à Jérusalem pour le compte du roi Henri I^{er}, avait obtenu, à titre de faveur, l'immunité de l'impôt. Cette descendance s'élevait à huit mille personnes ².

Les documents que l'on possède sur le xvii^e siècle, et j'en ai cité quelques-uns, prouvent que catholiques et protestants

1. De Châteauneuf, *De la durée des familles nobles en France*, dans *Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 2^e série, t. V. L'auteur de ce relevé fait constater que les travaux par lui utilisés pour l'établir ne comprennent pas les enfants morts en bas âge.

2. Observation de M. Passy à l'Académie des Sciences morales et politiques, à la suite de la lecture du mémoire de M. de Châteauneuf.

s'efforçaient d'accroître leur postérité¹. Seules, à la fin du siècle, quelques dames de la cour commencent à redouter la déformation de leur taille, les malaises et les souffrances qu'occasionnent des grossesses trop rapprochées. M^{me} de Sévigné informe sa fille en termes quelque peu dédaigneux des grossesses de ses amies ; lorsque M^{me} de Grignan lui annonce qu'elle est sur le point d'être mère, la marquise se montre peu ravie : « Monsieur de Marseille a mandé à l'abbé de Pontcarré que vous étiez grosse, j'ai fait assez longtemps mon devoir de cacher ce malheur », écrit-elle à sa fille. Elle mande au comte de Grignan qu'il se complaît vraiment trop dans ses œuvres. Nonobstant, le mal n'est pas encore bien profond, car son cœur éclate quand on lui annonce la nouvelle de la naissance d'un petit-fils ; elle écrit : « la jolie chose d'accoucher d'un garçon »². Malgré tout, la marquise estime qu'il s'en faut tenir à un petit nombre d'enfants : « Je suis ravie que vous ne soyez pas grosse. Eh, mon Dieu ! ne joignez pas cet embarras à tant d'autres que l'on trouve sur son chemin. »

Les théories de M^{me} de Sévigné ne se propagent pas rapidement dans les milieux éloignés de la cour et dans les provinces. C'est seulement au XVIII^e siècle que les naissances fléchissent dans tout le royaume. Le développement du goût du luxe, les préoccupations d'argent, l'affaiblissement des idées religieuses contribuent à la diminution du nombre des enfants. Sous l'empire des théories nouvelles, on s'occupe plus des petits qu'on ne l'avait fait jusqu'alors ; les mères nourrissent leurs nouveau-nés au lieu de les confier à des remplaçantes ; de ce chef grossesses et naissances s'espacent.

Les démographes sont unanimes sur ce point. Sans nier la fécondité de la majeure partie des unions, il faut cependant reconnaître avec les économistes qu'un fléchissement général et continu s'observe dans l'ensemble de la natalité française. Pour les périodes quinquennales qui s'étendent de 1771 à 1789, le nombre moyen d'enfants par ménage est exprimé par les frac-

1. G. Tortat, *Journal de Samuel Robert* (1639-1668). Pons, 1883. Jehan Robert et Anne Duplessis, protestants, mariés en 1599, ont neuf enfants dont trois meurent en bas âge.

2. *Lettres de Madame de Sévigné*, édit. de 1820, t. II, p. 51, 220, 253, 280.

tions suivantes : 4,79, 4,32, 4,14, 4,06 ¹. Ces chiffres ne portent pas sur la population parisienne ; chez elle, en moins de cent ans, le nombre des naissances baissa de vingt pour cent ². Partout également on constate une diminution dans le chiffre des mariages ; on hésite à prendre femme et à se donner les soucis d'une maison dont les frais vont toujours croissant par suite du développement du bien-être et du luxe. Déjà, si l'on peut employer une expression moderne, on souhaite « vivre sa vie » et l'existence ne doit pas être troublée par la présence au foyer d'une ruche bourdonnante d'enfants dont rires et pleurs incommodent et troublent des habitudes d'égoïsme raffiné.

Aux documents qui nous renseignent sur les naissances des enfants légitimes, il conviendrait de joindre ceux qui concernent les enfants issus du hasard de passagères amours. Sur ce point, les renseignements que l'on possède sont très vagues ; l'histoire n'a guère retenu que les noms des bâtards royaux ou de grande origine. Si l'on en juge par la littérature de nos conteurs, chambrrières, paysannes, bourgeoises ou duchesses se laissaient assez facilement séduire. Les vigoureux embrassements de nos ancêtres ignorant les supercheries dont on rend à tort Malthus responsable aboutissaient, la plupart du temps, à des résultats qu'il était difficile de celer. Pour se rendre compte des naissances illégitimes sous l'ancien régime, il convient de s'en rapporter à nos modernes statistiques ; quelques corrections sont toutefois nécessaires ; les mœurs ne se sont pas modifiées, mais ribaudes et paillardes des temps passés ne connaissant pas les méthodes que les progrès modernes ont mis à la disposition de celles de nos jours, le nombre des naissances illégitimes a dû être plus élevé jadis que présentement. Pour passagères que fussent certaines unions, elles n'en étaient pas moins fécondes, et l'on ne saurait omettre les enfants naturels dans les relevés de la population.

1. Des Cilleuls, *La population de la France avant 1789*, extrait de la *Revue générale d'administration*. Paris, 1885, p. 30.

2. *Ibid.* De 1671 à 1675, la moyenne des naissances par mariage est exprimée par le chiffre 5, et de 1771 à 1775 par la fraction 3,9.

II

*Faible accroissement de la population
au cours des quatre derniers siècles avant la Révolution*

Au mois d'octobre 1829, un membre de l'Académie des Inscriptions, Dureau de la Malle, commentant un document déjà connu, lisait devant ses confrères un Mémoire sur la population de la France au xiv^e siècle. Son étude était basée sur un état des subsides levés en 1328 sur les terres dépendant de la couronne pour soutenir la guerre des Flandres. De ce document certain, l'auteur tira des conclusions exagérées. S'il estimait, suivant une moyenne généralement adoptée, que 4,5 individus vivaient sous chacun des 2.481.580 feux recensés, il se trompait à coup sûr en admettant comme exempts de l'impôt un trop grand nombre de nobles, clercs ou mendiants. En outre, il commettait une erreur en estimant que le domaine royal ne comprenait alors que le tiers de la superficie du territoire compris dans les limites de la France de 1792 ; aussi, malgré toutes les précautions oratoires dont s'entoura Dureau de la Malle, on ne put admettre le chiffre de plus de cinquante millions d'habitants qu'il assignait à l'ancienne France. Comme on l'a justement remarqué, les habitants seraient morts de faim puisque actuellement, avec des modes de culture perfectionnés, le sol emblavé ne produit pas la quantité de blé suffisante à la consommation française.

La lecture de Dureau de la Malle causa cependant quelque émoi. Depuis lors, on a soumis à une critique nouvelle le document qu'il avait étudié et dont il avait tiré des conclusions trop absolues. Après avoir dressé une carte complète des possessions royales énumérées dans l'état des subsides de 1328, il a été reconnu que le domaine de Philippe VI s'étendait sur les neuf seizièmes du territoire français de 1792 ; on a également apporté de fortes réductions au chiffre des individus que Dureau de la Malle considérait comme exempts d'impôts. Sans réserves, on peut souscrire à ces deux observations ; une troisième au contraire serait plus discutable. Des démographes ont remarqué que

le coefficient de 4,5 individus par feu était trop fort, la densité de la population variant de province à province ; pour soutenir leur manière de voir, ils ont tiré argument d'un rôle de fouages établi en 1397 pour la Bretagne et d'après lequel la population armoricaine était fort clairsemée. Il est difficile d'admettre cette raison invoquée contre le taux du multiplicateur adopté par Dureau de la Malle ; le rôle breton porte sur une faible partie du territoire, et la situation de 1328 n'est pas comparable à celle de 1397, car c'est précisément au milieu du xiv^e siècle que la population française a fléchi dans des proportions considérables.

Négligeant les exemptés, nobles, clercs, mendiants ; adoptant le coefficient de Dureau de la Malle et proposant pour exprimer le rapport du territoire recensé avec le territoire total de la France la fraction $1/2$ au lieu de $9/16$ à laquelle on s'est arrêté le plus souvent, on obtient à l'aide du relevé de 1328 une population de vingt-deux millions d'habitants vivant sur notre sol. Si l'on se réfère à des documents autres que l'état des subsides levés par Philippe VI, il n'est pas téméraire d'écrire avec Siméon Luce « qu'il est hors de doute que la population de la France pendant la première partie du xiv^e siècle égalait au moins, si même elle ne la dépassait pas un peu, sur certains points celle de la France contemporaine ».

Les recherches personnelles de l'historien des guerres anglaises l'avaient amené à constater l'existence de plus de cent hameaux qui ne furent jamais reconstitués après la guerre de Cent ans.

Des comparaisons partielles effectuées entre la population de quelques provinces aux xiv^e et xviii^e siècles, il ressort nettement que l'augmentation du nombre des Français fut très faible pendant ce laps de temps.

Étudiant le dénombrement de la Prévosté et Chastellenie de Pontoise, opéré en 1322 pour établir la consistance du douaire dû à la reine Jeanne II, M. de Boislisle conclut que le nombre des habitants de ce territoire peut être considéré en 1859 comme égal à celui de 1322. Entre cette dernière date et l'année 1720, la population avait fléchi dans toutes les localités de la prévôté de Pontoise ; quelques exemples marqueront dans quelles pro-

portions avait eu lieu la diminution. Pontoise, qui comptait 2.150 habitants en 1332, n'en avait plus que 650 en 1720. Ableiges avait perdu trente-huit habitants, Cergy douze, Cormeilles vingt-deux ¹.

Si l'on abandonne les riches provinces qui avoisinent Paris pour examiner la situation dans le Rouergue, on y peut faire des remarques analogues à celles que M. de Boislisle a effectuées pour la prévôté de Pontoise. Le Rouergue correspondait au département actuel de l'Aveyron, plus quelques localités comprises dans le Lot et le Tarn-et-Garonne ; or, si l'on compare la population de l'Aveyron et celle des communes détachées du Rouergue, en 1790, à la population de cette ancienne province en 1341, on est amené à constater une augmentation de 25.000 âmes en quatre siècles et demi, ce qui est un chiffre très faible ². Le travail qui a été fait pour le Rouergue l'a également été pour la Normandie et le Dauphiné. Ces deux provinces subirent le sort commun ; il résulte des études démographiques sur la Normandie que, de 1407 à 1707, la population de la généralité de Rouen n'a gagné que 70.000 âmes en trois siècles, soit moins de 235 par année, et cela malgré le développement fort rapide de la capitale de la province ³.

Un très remarquable ouvrage de M. Vallentin du Cheylard sur la population du Dauphiné corrobore les conclusions des historiens dont on vient d'analyser sommairement les études. Des villes entières se sont dépeuplées, Montélimar, notamment ; des bourgs ou des villages n'ont pas gagné de population, ou, si le nombre des habitants s'y est accru, ce n'est pas d'appréciable manière. Abriès, en soixante-dix ans, s'accroissait de 55 habitants ; mais, durant le même laps de temps, le village d'Aix en perdait trois ⁴.

M. Portal consacre un chapitre de sa très importante *Histoire*

1. A. De Boislisle, *La prévôté et chastellenie de Pontoise en 1322*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société d'histoire de France*, 1875, p. 235.

2. A. Molinier, *La sénéchaussée de Rouergue en 1341*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, 1883, p. 452.

3. De Robillard de Beurepaire, *Recherches sur la population de la généralité et du diocèse de Rouen*. Évreux, 1872.

4. R[ogier] V[allentin du] C[heylard], *Essai sur la population des taillabilités du Dauphiné*. Valence, 1912.

de la ville de Cordes à étudier le mouvement de la population urbaine de cette localité. Un graphique annexé à son ouvrage prouve que le nombre des habitants n'a cessé de baisser depuis le milieu du xiv^e siècle jusqu'à l'an 1730. On comptait, à Cordes, 5.500 âmes vers 1340, 4.600 en 1366 ; en 1730, la population de la ville était tombée à 2.000 habitants ; elle s'accrut un peu par la suite ¹. Quelle que soit la région que l'on étudie, les faits sont identiques. L'arrondissement de Rethel a augmenté de moins de 2.000 habitants en 490 ans ² ; la ville de Soulac, à l'embouchure de la Gironde, nonobstant l'adjonction de quelques localités comme Lilhan, ne prospéra que très peu malgré sa situation favorable près d'une grande cité ³.

Au lieu de s'en tenir à des comparaisons locales, il serait intéressant de pouvoir suivre la courbe de la population du territoire français aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles. Malheureusement les documents qui permettraient de dresser cette statistique sont relativement rares, et presque tous sont erronés, car ils ne reposent que sur des bases fragiles.

Les hommes du xvi^e siècle avaient d'autres soucis que le dénombrement du pays, toutefois quelques-uns ont tenté de chiffrer le nombre des habitants ; les résultats auxquels ils sont parvenus ne méritent pas d'être retenus. Boulenger, dont le travail était destiné au cabinet du roi, apprend à Charles IX qu'il possède 150 millions de sujets. Vulcan, autre géographe, estime un peu plus tard la population du pays à 32 millions d'habitants et Davity fait subir à ce chiffre une réduction de 12 millions. Deux autres personnages vivant sous le règne de Henri III, Marc Antonio Barbaro, ambassadeur vénitien, et le duc de Nevers attribuent à la France 15 millions de sujets. S'il est aisé d'écarter à première vue les chiffres de Boulenger et de Vulcan, on demeure perplexe entre les nombres fournis par Davity et le duc de Nevers. Or les mêmes hésitations se renouvellent pour les xvii^e

1. Portal, *Histoire de la ville de Cordes*, 1902, chap. XXI : *La population*. Un graphique se trouve à la page 468.

2. H. Jadart, *La population de l'arrondissement de Rethel*, 1881. L'auteur cite les chiffres suivants : 50.000 habitants en l'an 1300, 38.000 en 1675, 44.000 en 1735, 52.000 en 1790.

3. Saint-Jours, *Soulac d'après textes et preuves*. Bordeaux, 1917, § V et p. 87.

et xviii^e siècles ; on rencontre entre les diverses statistiques des écarts de chiffres qui laissent place à toutes les hypothèses.

A la fin du grand siècle, on tenta un essai de dénombrement général du royaume ; en 1698, le roi prescrivit de faire un recensement de la population. Cette opération dura plusieurs années et fut mal conduite car les intendants, d'après les ordres reçus, recensèrent non pas les individus, mais les feux ; or la notion du feu était étrangement variable suivant les provinces. Tantôt le feu représentait une maison, une famille, parfois une cheminée, et l'application d'un coefficient unique au nombre des feux recensés aboutissait à un produit inexact, puisque multiplicande et multiplicateur étaient erronés. Vauban, le premier, utilisa cependant ce dénombrement, et dans sa *Dîme royale*, parue en 1708, il attribuait à la France une population de 19.094.146 habitants. Si donc l'on tient pour vrais les résultats obtenus par les calculs basés sur le document produit par Dureau de la Malle, la population de la France aurait diminué de près de trois millions d'habitants en l'espace de trois siècles et demi. Adopter cette manière de voir serait retomber dans les erreurs de plusieurs économistes du xviii^e siècle qui croyaient à la dépopulation fatale du pays. Au demeurant, les chiffres de Vauban ont été à juste titre maintes fois critiqués ; on a fait valoir que, de son temps, il ne saurait y avoir relation entre la quantité de feux et celle d'habitants par suite de la variabilité de la notion du feu.

Aux statistiques des intendants mises en œuvre par Vauban on a adressé d'autres reproches ; des subdélégués ont compté parfois les habitants à un millier près, ils ont espacé leurs travaux sur plusieurs années, les méthodes utilisées ont été fort diverses, tant et si bien que les résultats du dépouillement des mémoires des fonctionnaires royaux ne peuvent être tenus pour précis.

Seul un recensement par individus aurait pu permettre de connaître le chiffre réel de la population française au xviii^e siècle, mais on a toujours reculé devant les difficultés d'une entreprise que Necker lui-même déclarait impossible à la veille de la Révolution. Les problèmes démographiques hantaient cependant les esprits : philosophes, historiens, économistes ou érudits s'intéressaient passionnément aux questions qui touchent à la popula-

tion. Chacun, suivant une méthode spéciale, a tenté de supputer le chiffre des habitants du royaume et a proposé des estimations dont la diversité surprend. Vauban, Expilly, Mirabeau, Buffon, Messance, Necker, Condorcet attribuent à la France une population très différente. Mirabeau, en 1755, estime à 18 millions le chiffre des sujets du roi ; Condorcet le fixe à 25 millions et demi ¹. Les écarts entre les supputations établies par les géographes et les économistes sont si importants, que Brion de la Tour, ingénieur géographe du roi, ayant relevé les chiffres proposés par soixante-douze auteurs, a constaté qu'ils variaient entre 13 et 30 millions : c'est suffisamment indiquer l'imprécision des méthodes statistiques alors en usage.

Seuls les travaux de Moheau furent effectués avec une rigueur scientifique. Ses *Recherches et considérations sur la population de la France*, qu'il donna au public en 1778 ², constituent « une œuvre d'ensemble remarquable, la plus générale et en même temps la plus précise qu'un statisticien eût produite jusque-là en France ³ » ; se basant sur des moyennes sérieusement établies, il estimait la population du pays à vingt-trois millions et demi d'habitants ⁴. Pour composer ses statistiques, Moheau avait surtout utilisé les dénombremens des naissances, des mariages et des décès effectués dans les paroisses depuis que, sur les ordres de l'abbé Terray, les curés avaient pris l'habitude d'inscrire avec fidélité les faits concernant l'état civil de leurs ouailles. Aussi, en raison du caractère scientifique de son étude, doit-on préférer les chiffres donnés par Moheau en 1778 à ceux qui furent établis dix ans après, au moment de la convocation des États généraux.

Le document capital pour l'histoire de la convocation des États est le recensement de la France ordonné par le conseil du 27 décembre 1788 ; les ministres avaient prescrit que le nombre

1. Vauban, 19.094.146 ; Expilly, 21.000.000 ; Mirabeau, 18.107.000 ; Buffon, 22.672.077 ; Messance, 23.909.400 ; Moheau, 23.500.000 ; Necker, 24.825.000 ; Condorcet, 25.500.000.

2. Moheau, *Recherches et considérations sur la population de la France*, 1778, édition de M. René Gonnard, Paris, 1912.

3. E. Levasseur, *Histoire de la population*. Paris, 1889, t. I. p. 58.

4. Moheau, *op. cit.*, p. 38, propose deux nombres : l'un, établi sur la moyenne des naissances, donne 23.687.409 habitants ; l'autre, basé sur la moyenne des décès, est de 23.817.930.

de mille députés serait formé en raison de la population et des contributions de chaque bailliage ¹. Necker, qui avait préparé le travail du recensement, ayant écrit qu'il n'était pas possible de faire le dénombrement d'un pays aussi vaste que la France, recourut au système de la multiplication du nombre des naissances par 26, multiplicateur adopté par Buffon. L'établissement de la population d'après la méthode de Necker aboutit à des erreurs, et les réclamations se firent entendre de toutes parts ; des sénéchaussées qui n'auraient eu droit qu'à un seul député d'après leur dénombrement protestèrent. Celles de Chalon-sur-Saône, Montluçon, Nemours, Annonay, Château-Thierry, Abbeville furent de ce nombre ; les récriminations relatives au chiffre de la population de ces sénéchaussées diminuent singulièrement la confiance qu'il convient d'accorder à une enquête réellement mal conçue et médiocrement conduite. D'après les résultats du recensement, la France aurait comporté 26.363.074 habitants.

Le chiffre de population donné par Moheau en 1778 semble être le plus proche de la vérité et paraît devoir être adopté. Il heurte peut-être par sa faiblesse relative quelques idées généralement admises, car maints historiens pensent que la population française s'est accrue au XVIII^e siècle malgré l'affaiblissement du taux de la natalité. Les progrès de la science, une meilleure hygiène ayant réduit la mortalité, des guerres moins longues et moins nombreuses qu'aux temps passés auraient été les principaux facteurs du progrès de la population française. Ces considérations ne paraissent pas exactes de tous points. La misère dans les campagnes fut très grande sous Louis XV et sous Louis XVI ; elle provoqua des décès nombreux et une émigration importante. Seules quelques villes du littoral et des cités industrielles profitèrent du renouveau de l'industrie et du négoce qui se fit sentir en France à dater de 1730 ; c'est au profit des cités que se dépeuplèrent les campagnes, et si l'on constate un accroissement de population à Paris, Rouen, Le Havre, Nantes, Bordeaux,

1. Bret, *Documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789*. Paris, 1894. L'auteur de la publication a fait une très juste critique du système de Necker et montré par de nombreux exemples les erreurs auxquelles il aboutit. Cf. *Introd.* p. XVIII.

Marseille et Lyon, il est téméraire d'en conclure que toutes les bourgades ou petites villes progressèrent de même manière. L'examen des registres de paroisses rurales, à la fin desquels les curés dressaient la statistique des baptêmes et des décès, laisse partout apparaître des excédents de décès sur les naissances ou des gains très faibles de population. Sans les multiplier outre mesure, on peut aisément citer des exemples. A Denicé, dans le Forez, la paroisse gagne 61 habitants en vingt ans ¹, mais dans le même espace de temps, à Frontenas, les décès surpassent de 16 le chiffre des naissances ²; entre 1747 et 1760 le nombre des morts à Givry est plus élevé que celui des baptêmes ³.

En Bretagne, le curé de Gomené, dans l'évêché de Saint-Malo, baptise 317 enfants et rend les derniers devoirs à 431 de ses paroissiens pendant les neuf années qui s'écoulent de 1774 à 1782 ⁴; dans le pays nantais, à Mouzeil ⁵, à Riaillé ⁶, les décès sont maintes fois supérieurs aux naissances. Il en est de même à Trans ⁷, à Soudan ⁸, à Nort ⁹, à Haute-Goulaine ¹⁰. A Nantes, le curé de la paroisse Saint-Nicolas se plaint de la dépopulation en 1776. Il attribue le fléchissement des mariages et des naissances à l'excès du luxe et à la faiblesse de la répression contre la prostitution ¹¹. Le curé de Saint-Clément baptise 220 enfants entre les années 1785 et 1787; il donne la sépulture à 227 de ses paroissiens. La population fléchit à Reims, à Chartres et à Orléans; chaque année les curés déplorent un excédent de mortalité dans leurs paroisses.

La ville de Reims, après avoir subi une sensible diminution de population au xiv^e siècle, retrouvait, à la fin du xv^e siècle une population d'environ douze mille habitants; en 1615, elle comp-

1. Arch. départ. du Rhône, E sup., 418.

2. *Ibid.*, E sup., 482.

3. *Ibid.*, GG, 48 et 49.

4. Abbé Paris-Jallobert, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, cf. les fascicules concernant les villes citées.

5. Arch. départ. de la Loire-Inférieure, E sup., commune de Mouzeil.

6. *Ibid.*, E sup., 1892.

7. *Ibid.*, E sup., 1921, 1922.

8. *Ibid.*, E sup., 2237.

9. *Ibid.*, E sup., 2438.

10. *Ibid.*, E sup., 3569.

11. Arch. mun. de Nantes, GG 278.

tait plus de vingt mille habitants. Soixante-dix ans plus tard, sous l'impulsion de Colbert qui avait spécialement favorisé l'essor de l'industrie dans sa ville natale, Reims avait plus de trente mille habitants. Mais, d'après les statistiques publiées par M. Jadart, il est aisé de se rendre compte que la population de la ville de Reims s'était accrue au détriment de celle des bourgs environnants. Comme toujours la grande ville avait attiré les habitants des campagnes. La majeure partie des localités de l'élection de Reims avaient vu leur population faiblir entre 1629 et 1726.

Au XVIII^e siècle la population de Reims diminua. « La ville de Reims, écrivait Expilly en 1762, est une de celles où la population a perdu un neuvième environ de son chiffre depuis 1700. Le plat-pays de la province a aussi perdu, mais pas autant en proportion que dans toutes les villes de Champagne. » Le nombre des décès, en 1773, excédait encore celui des baptêmes. Les curés avaient baptisé 1.079 enfants et inhumé 1.311 de leurs paroissiens. Dans cent quatorze localités, en dehors de la ville de Reims, le nombre des baptêmes, pour cette même année 1773, s'était élevé à 1.703 et celui des décès à 1.909¹.

Si l'on envisage la période qui s'écoule de 1701 à 1730, la moyenne des naissances était à Orléans de 1.870 ; elle tomba à 1.566, de 1731 à 1760, et s'abaissa à 1.556 durant les trente années qui suivirent. Le curé de Saint-Donatien d'Orléans compte 696 naissances et 714 décès entre 1778 et 1788, les relevés du curé de Saint-Marceau dans la même ville accusent en seize ans, de 1759 à 1765, un excédent de 6 naissances, mais, en 1765, il constate une recrudescence de mortalité qui réduit à néant ce faible gain de population. Les 1.046 naissances que l'on relève entre 1766 et 1789 ne compensent pas les 1.063 décès enregistrés pendant la même période². Le recteur de Saint-Laurent-des-Orgerils effectue au XVIII^e siècle des remarques semblables à celles des autres curés³.

Dans le Dauphiné, les registres paroissiaux laissent apparaître

1. H. Jadart, *La population de Reims et de son accroissement*. Reims, 1882, p. 61 et suiv.

2. C. Bloch, *Notes sur la dépopulation d'Orléans aux XVIII^e et XIX^e siècles*, dans *Bulletin de la Société arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XII, p. 616.

3. Arch. mun. d'Orléans, GG 289, GG 906 et suiv.

une diminution ou une faible augmentation d'habitants dans les bourgs ou villages, et M. Saint-Jours, étudiant la population de la Guyenne, écrit : « Je vais me heurter à l'opinion, trop généralement accréditée, d'après laquelle la natalité ou le nombre des naissances par rapport au chiffre de la population aurait été beaucoup plus élevé autrefois qu'aujourd'hui ; il n'y a là qu'un préjugé ¹. » Il ressort de ses travaux que la période s'étendant de l'avènement de Louis XV à la convocation des États généraux ne fut pas, sous le rapport démographique, sensiblement plus brillante qu'aux siècles antérieurs.

Le comte de Broglie visite l'Aunis et la Saintonge en 1764. Écrivant au prince de Beauvau il lui fait un triste tableau de la Rochelle : « on y voit un port qui se comble, une ville qui se dépeuple à vue d'œil ». Huit jours plus tard, retraçant à Madame Du Deffand les misères des habitants de l'Aunis, il parle de la dépopulation de la France entière et de l'abandon des campagnes qui deviennent incultes et désertes ².

A Toulon, la moyenne des naissances était de 1.238 par an, entre 1669 et 1688 ; elle tombe à 1.100 de 1769 à 1788. Les décès passent de 448 à 887 au cours de ces deux mêmes périodes. A la fin du xvii^e siècle, la moyenne des enfants par ménage était de 4,7 ; elle n'est plus que de 4 au xviii^e siècle ³.

Les parlements, les municipalités s'inquiètent, au xviii^e siècle, de la dépopulation du pays. Philosophes, économistes, évêques, curés des paroisses joignent leurs doléances à celles des autorités locales. Le parlement de Bordeaux, dans un arrêt du 27 février 1765, se plaint du dépeuplement de la Guyenne ; l'année précédente, le parlement de Bourgogne s'était également ému. En 1772, la municipalité de Valence s'enquiert des mesures propres à augmenter la population de la ville. Il n'est écrivain du siècle, qui, constatant la faiblesse du nombre des habitants par rapport à l'importance du territoire, ne consacre quelques

1. Saint-Jours, *La population de Bordeaux depuis le XVI^e siècle* dans *Revue hist. de Bordeaux*, 1911. n^{os} 5 et 6.

2. Marquise du Deffand, *Correspondance*, édition de Lescure. Lettres du comte de Broglie des 7 et 14 octobre 1764.

3. O. Teissier, *Inventaire des Archives municipales de la ville de Toulon*. Toulon, 1863. Tableaux statistiques, p. 345.

travaux aux meilleures méthodes propres à l'accroissement de la population française. Messance, Moheau, Buffon, Montesquieu, Condorcet, le marquis de Mirabeau étudient les causes de la dépopulation et préconisent des remèdes pour parer au mal qu'ils dénoncent. Les mémoires sur la population succèdent aux mémoires ; l'*Ami des hommes* du marquis de Mirabeau est suivi du travail de l'abbé Jaubert sur les *Causes de la dépopulation et les moyens d'y remédier*. Comme l'indique le marquis de Chastellux, « la population était devenue à la mode » ; chacun avait sur cet objet des idées à émettre et des remèdes à proposer. Il est à présumer que si la situation avait été florissante au xviii^e siècle, tant d'hommes, et non des moindres, ne se fussent pas inquiétés de découvrir les moyens propres à accroître « la peuplade » en France.

En étudiant les méthodes par lesquelles gouvernement et économistes prétendaient accroître la population française, on examinera les mesures présentées par les uns ou les autres ainsi que les résultats acquis. Présentement, il importe de retenir que les doléances des philosophes du xviii^e siècle corroborent les chiffres précédemment rapportés ; elles marquent leurs préoccupations et infirment singulièrement cette croyance générale à une augmentation notable de la population française au xviii^e siècle.

Si l'on adopte le chiffre de 22 millions d'habitants répartis en 1328 sur le territoire compris dans les limites du pays tel qu'il était constitué en 1792, et celui de 23 millions et demi qui ressort des travaux de Moheau onze ans avant la Révolution, l'augmentation totale des habitants n'aurait été que de 1.500.000 en quatre siècles et demi, soit environ de 3.300 par an. Dans ce chiffre est compris le montant de la population alluvionnaire qui, d'Italie, d'Espagne, d'Irlande et de tous les pays du monde, se déversa sur la France au cours de ce même laps de temps.

A examiner de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici les causes de dépopulation de l'ancienne France, on constatera que ces chiffres n'ont rien de surprenant. Malgré la fécondité des unions, l'accroissement de notre population ne pouvait être rapide ; trop de raisons s'y opposaient ; la mort frappait à coups redoublés petits

et grands, le célibat ecclésiastique et le célibat laïque détournent du mariage de multiples habitants, l'émigration enfin dérobait au pays un grand nombre de ses enfants. Les détails qui suivent donneront un faible aperçu des pertes continuelles que subit la population de l'ancienne France.

III

La Mortalité des enfants

La mère qui appartient aux classes nobles ou bourgeoises s'occupe peu de ses enfants ; il faut attendre que les philosophes du XVIII^e siècle aient prôné les soins maternels pour que les nouveau-nés soient l'objet d'attentions spéciales. Avant cette époque, l'enfant est baptisé le second ou le troisième jour après sa naissance, puis confié à des « bordagères », qui se chargent de le nourrir et de l'élever. Comment les mères eussent-elles pu d'ailleurs se consacrer à leurs enfants ? chez elles les grossesses se poursuivaient d'année en année ; généalogies et livres de raison témoignent du peu d'intervalle qui séparait deux naissances consécutives.

Jusqu'au XVIII^e siècle, l'enfant compte peu ; quand il paraît, le cercle de famille ne s'agrandit pas, on ne lui fait aucune fête. L'enfant tient peu de place dans les mémoires ou les romans ; autour du lit de la jeune mère on agite toutes les questions, mais on ne s'enquiert pas du nouveau-né ; relisez plutôt les célèbres *Caquets de l'Accouchée*. C'est seulement lorsqu'il s'agit du choix d'une carrière que le père songe à ses héritiers ; il décide, au moins dans les familles où le droit d'aînesse est consacré, que tel ou tel enfant sera d'église ou entrera dans l'armée. Quand un fils ou une fille disparaît, les livres de raison mentionnent son décès brièvement ; le rédacteur note que tel enfant est mort ; il indique l'âge, la maladie, marque le lieu d'inhumation, parfois il remarque qu'on a fait l'autopsie. Plaintes ou douleurs s'exhalent rarement ; les pères cachent l'affection qu'ils ont pour leurs enfants, comme

dit Montaigne, et s'ils consignent sur leurs diaires quelques mentions spéciales, elles sont d'une résignation toute chrétienne : « Il a plu au Seigneur de m'enlever mon fils » ; « Dieu a rappelé à lui mon enfant, que sa sainte volonté soit faite ! » Cette résignation des parents est peut-être faite d'accoutumance, ils s'habituent à cette idée qu'ils ne conserveront pas la moitié des petits dont la naissance réjouit le cœur des mères. Des relevés que j'ai établis d'après les livres de raison et les généalogies, la mort frappe les enfants et les adultes de moins de seize ans, dans la proportion de 51 p. 100.

La mortalité infantile et celle des adultes sont terribles dans tous les milieux sociaux. L'absence de soins éclairés et intelligents, la « picotte », nom sous lequel on déguise alors plusieurs maladies de l'enfance, les dysenteries, la grippe infectieuse, la petite vérole, principalement, enlèvent en bas âge les nouveau-nés, et je ne parle pas des maux héréditaires qui prédisposent l'enfance à toutes natures d'affections morbides.

La lecture des livres de raison est navrante. Symon Legendre note : le 5 octobre 1551, mon fils Charles est mis en nourrice au moulin de Villegemain ; il meurt le 20 décembre. Denys, né le 15 juin 1553, est confié à une bordagère qui le rapporte demimort ; il succombe au cours de sa troisième année. Marie, qui vient au monde en 1554, meurt en nourrice à trois mois. Le 3 juillet 1556, Guillaume, « nourri cependant à la maison », décède avant le terme de sa deuxième année. Symon, Marguerite, Sarah, une anonyme, Martine n'atteignent pas leur sixième mois. Sur quinze enfants, neuf meurent en bas âge. Daniel Nepveu voit disparaître dix enfants sur quatorze. Samuel Tascher en perd quatre sur neuf avant l'âge de six mois.

Les livres de raison sont particulièrement nombreux dans le Limousin ; ils fournissent sur la mortalité des enfants d'abondants détails. Au milieu du xvi^e siècle, Robert Lemaistre, conseiller à Limoges et Françoise Veyrier sa femme, ont neuf enfants dont cinq meurent en bas âge. Le seul garçon de la famille qui se marie en perd cinq sur neuf ; au xvii^e siècle, Joseph Bastide et Valérie Origat perdent huit enfants sur dix entre leur première et dixième année. L'examen des autres registres de familles

limousines conduit aux mêmes constatations lamentables.

Un même livre de raison permet parfois de suivre la destinée des enfants ¹ pendant plusieurs générations ; cette nature de documents est particulièrement précieuse, car on apprend ainsi mieux que par des statistiques incomplètes ce que chaque nouveau-né est devenu. Ces livres de famille relatent le sort des enfants ; on y lit les noms de ceux qui moururent jeunes, entrèrent dans les ordres, contractèrent mariage, et ils nous renseignent mieux que les registres paroissiaux eux-mêmes. En effet, dans plusieurs provinces, dans le Maine, en Auvergne, par exemple, les curés n'inscrivaient pas le nom des petits qui décédaient sans avoir fait leur première communion. Si l'on feuillette les anciens mémoires familiaux, désormais sortis des archives où ils étaient pieusement conservés, on y trouve consignés des faits précis et navrants.

Le 19 mai 1560, Jehan Dudrot de Capdebosc épouse Margaride de Moullié ; de cette union naissent dix enfants, cinq disparaissent avant leur dixième année ². Odet, l'aîné, se marie en 1595 avec Marie de la Crompe ; cinq de leurs huit enfants n'atteignent pas la dixième année. Jean, leur aîné, se marie deux fois ; Jeanne de Raymond, sa première femme, lui donne deux enfants qui meurent l'un à neuf ans, l'autre à cinq semaines. Marie du Bernet, sa seconde épouse, accouche treize fois entre les années 1623 et 1645. Six enfants meurent jeunes, un septième est tué à la guerre, deux filles entrent en religion. En l'espace d'un siècle, trois générations de la même famille ont inscrit leurs faits et gestes sur le même livre de raison, elles ont consigné la naissance de trente-trois enfants sur lesquels dix-huit sont morts en bas âge, deux ont péri dans les combats et six seulement ont fondé une famille.

N'est-il pas d'une désolante lecture ce registre de Timothée, chevalier d'Escage, qui, le 18 octobre 1769, épousa M^{lle} de Lalanne. Le 8 août 1770, il écrit : « Le Seigneur m'avait donné un

1. E. Guibert, *Livres de raison, Registres de famille limousins et marchois*. Paris, 1888, p. 190.

2. P. Tamizey de Larroque, *Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc (famille du Condomois)*. Paris, 1891.

« fils, il a voulu nous l'enlever âgé de vingt mois. » Marguerite Aglaé, son second enfant, disparaît à vingt et un mois. Jean, le chevalier, naît en septembre 1772, et quand son frère Louis-Arnaud décède après une existence éphémère, le père écrit ces mots douloureux : « Dieu nous a affligés en nous privant de cet enfant, il faut se soumettre à sa volonté, prions-le qu'il veuille nous conserver le seul qui nous reste à présent ¹. »

La petite vérole était la terreur des mères ; les livres de raison font de fréquentes allusions à cette maladie qui emportait leurs nouveau-nés. Léonard Maurat, né le 5 mai 1591, est enlevé le 21 octobre de la même année ; au Dorat, note le père, les « petits enfans en furent fort persécutez ».

Jean Pussot, de Reims, écrit en 1602, dans son Journal : « Et sy regnoit grande courie de maladie de veruelle et rouge ruelle principalement aux petits enffans dont en mourut grand nombre. Et estoit ceste maladye fort cruelle et contagieuse tellement que les troys enffans de nostre fille Margueritte en moururent en moins de six sepmaines ². »

Ce n'est pas les seuls livres de raison qui nous entretiennent de ces terribles épidémies. Mémoires et registres de paroisses les mentionnent à chaque page. Parlant de la ville de Clermont-Ferrand, Fléchier écrit : « La vérole qui est la contagion des enfans s'étant répandue s'est enfin lassée dans la ville, et après en avoir emporté plus de mille, elle s'est retirée du dépit qu'elle en a eu de ce qu'il n'y parut pas ³. »

M^{me} de Sévigné s'attache avec instance à persuader M^{me} de Grignan d'éviter les villes où ses enfans pourraient gagner la contagion ; dans ses lettres elle revient à maintes reprises sur cette maladie.

Les curés s'inquiètent des épidémies de petite vérole ou de dysenterie autant que de la peste ; ils consignent sur leurs registres les plus cruelles des contagions dans leurs paroisses. Dans le Maine, à Fresnay, la variole fait périr quarante-six

1. P. Tamizev de Laroque, *Livre de raison de la famille du chevalier d'Escage, en Agenais*. Saint-Amand, 1895.

2. *Journalier de Jean Pussot*, éd. citée p. 104.

3. Fléchier, *Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne*. Ed. Chéruel, p. 39.

enfants au cours du printemps de l'an 1630 ; à Yvré, Hélié Gasse, sa femme, six enfants meurent de la maladie, en novembre 1639 ; à Laigné, la dysenterie occasionne cinquante décès d'enfants en 1767, et quarante-neuf meurent la même année à Marigné ¹. Pantaléon Binois, curé de Baccon dans l'Orléanais, écrit en 1731 : « La petite vérole a esté très fréquente et mortelle dans plusieurs endroitz pour les enfans, même dans ceste paroisse ² ». En Touraine, les enfants meurent en nombre effrayant à la fin du XVIII^e siècle ; vingt-six en 1772, à la Chapelle aux Naux ; quatre-vingt-neuf en 1780, quarante-cinq en 1781, soixante-trois en 1782, quatre-vingt-onze en 1783 dans la seule paroisse de Lignièrès ³.

En une seule année, la maladie tua ou estropia partie des petits enfants en Auvergne et en Nivernais ⁴. Certaines familles sont cruellement frappées par les maladies de l'enfance. Jean Figuet qui de sa femme, M^{lle} Marquet, avait eu, au XVIII^e siècle, quatorze enfants, n'en conserve que quatre ⁵ ; Cardon, époux de Henriette de Quay, avait eu treize enfants ; quatre seulement arrivent à l'âge qui fait exister dans le monde, écrit sa petite-fille, M^{me} Campan ⁶.

Du reste, la mortalité des jeunes enfants frappait les observateurs. Montaigne qui estimait la moyenne de la vie humaine à moins de vingt-cinq années, note dans ses *Essais* : « C'est un vice des loix qu'elles ne veulent pas qu'un homme soit capable du maniement de ses biens qu'ils n'ayt vingt et cinq ans, et à peine conservera-t-il jusques lors le maniement de sa vie ⁷. »

Mais des constatations de ce genre sont insuffisantes, car elles ne parent pas aux maux qu'elles signalent. C'est au XVIII^e siècle seulement que les évêques se passionnant pour les questions

1. *Extraits de l'inventaire des registres paroissiaux* (Inv. des Archives de la Sarthe), publiés dans le journal *l'Union de la Sarthe*, Juin-Juillet 1886.

2. J. Soyer, *Notes météorologiques, agricoles et historiques de Pantaléon Binois*, dans *Mémoires de la Société des arts, sciences et lettres d'Orléans*, 1913, p. 282.

3. L. De Grandmaison, *Introduction à l'inventaire de la série E sup. des Archives départementales d'Indre-et-Loire*. Tours, 1906.

4. Arch. dép. de l'Allier, E sup., 259, fol. 40.

5. G. de Beaurepaire, *Le livre de raison de Jean Figuet*. Rouen, 1911.

6. E. Harlé, *Livre de ma famille*, 2^e série. Bordeaux, 1915, p. 22.

7. Montaigne, *Essais*, De l'aage, liv. I, ch. LVII.

sociales, financières et démographiques, s'appliquèrent à améliorer le sort des nouveau-nés.

Il ne suffit pas, à leur sens, de donner la vie ; il importait de conserver les petits êtres, espoirs des familles ; aussi bien, quelques-uns d'entre eux s'ingénierent-ils à créer des institutions pour les nouveau-nés. Touchés de voir, chaque année, mourir de nombreuses femmes en couches et des enfants en bas âge, ils prirent des dispositions pour diminuer les accidents.

Tandis que sous l'empire des anciennes lois, l'état de perruquier et celui de baigneur étuviste étaient assujettis à une réglementation sévère, l'exercice de la profession de sage-femme était abandonné aux premières venues. Une patente signée du maire et des échevins leur tenait lieu de diplôme et de science. Seule la ville de Paris avait, au xvi^e siècle, institué un examen que devaient subir les futures accoucheuses, mais les candidates étaient peu nombreuses. Le métier de sage-femme ne rapportait ni réputation ni argent et ce ne fut qu'à force de lutttes et de travail que réussirent à s'imposer au public des femmes comme la Dupuis, l'accoucheuse de Gabrielle d'Estrées, et Louise Bourgeois-Boursier, élève d'Ambroise Paré, sage-femme de Marie de Médicis.

En province, nulle femme ne passait d'examen ; souvent même les soins médicaux les plus élémentaires manquaient aux jeunes mères. Toulouse, en 1697, ne comptait qu'une sage-femme ayant quelque expérience.

Au xviii^e siècle, une descendante de Louise Boursier résolut d'apprendre le métier d'accoucheuse et de l'enseigner aux autres. En 1747 elle parcourut la France, professant son art dans diverses villes ; elle écrivit des traités, des mémoires, répandit cette idée qu'on ne « peut penser sans effroi aux malheurs sans nombre que cause dans les provinces l'ignorance profonde de celles qui y exercent le métier de sage-femme sans en avoir les plus légères notions ». Elle convertit de hauts personnages à ses vues.

Par ailleurs, on entama des campagnes de pamphlets ou de libelles en faveur des nouveau-nés ; les députés aux états en reçurent des exemplaires. Ceux qui se réunirent à Montpellier

à la fin de l'année 1782 purent lire la *Requête des enfants à naître contre les sages-femmes*, qui leur fut expédiée¹.

Un mouvement d'opinion s'étant créé dans la majeure partie de la France on s'inquiète enfin du sort des enfants. M. de Barral fonde à Castres une chaire d'accouchement et d'instruction de sages-femmes ; il la confie au chirurgien Icard. M. de Bernis, à Albi, M. Dulau, à Arles, M. de Champorcin, à Toul, inaugurent des écoles semblables. M. de Fontanges, à Nancy, motive fortement la nécessité pour l'Église de s'occuper des sages-femmes : « Leur impéritie dans l'art des accouchements enlève tous les ans un grand nombre d'enfants à la religion et à l'État, et souvent les mères elles-mêmes deviennent des victimes. Le seul moyen de diminuer un si grand mal est de répandre dans les campagnes des lumières sur l'art de l'accouchement et de faciliter des instructions aux femmes qui se destinent à une profession si précieuse aux yeux de la religion et de l'humanité². »

En même temps que les évêques s'efforcent d'améliorer l'instruction professionnelle des sages-femmes, ils cherchent à répandre l'habitude de la vaccination. Le vaccin de la petite vérole, introduit en France vers 1754, rencontrait des résistances. M. de Barral, évêque de Castres, aimait à le propager. Il était accompagné dans ses visites pastorales par le médecin Icard, et exigeait que les enfants fussent soumis à l'inoculation.

La décroissance ordinaire de la population au cours de la majeure partie du XVIII^e siècle éveille l'attention de tous. A Grenoble, on fait venir une accoucheuse de Paris. Dans d'autres villes, les chirurgiens installent « un cours public dont les accouchements feront l'objet, matière intéressante pour l'humanité et pour la patrie ». Un maître chirurgien de Montélimar, Maussier-Barlatier, invite les femmes à s'inscrire à ses cours ; il laisse entendre que le roi, « pénétré de ces maux infinis qui tendent à la dépopulation de son royaume », est préoccupé des

1. E. Fraisse, éditeur de la réimpression de la *Requête des enfants à naître contre les sages-femmes, facétie envoyée en 1782 aux Etats de Languedoc*. Montpellier, 1873.

2. Abbé A. Sicard, *L'ancien clergé de France, les évêques avant la Révolution*. Paris, 1912, p. 403.

moyens les plus convenables et les plus propres pour les faire cesser ¹.

Depuis le milieu du xv^e siècle, pour ne pas remonter à des temps trop lointains, la petite vérole et les autres maladies de l'enfance ou de l'adolescence décimaient les familles de toutes conditions. Bien que des soins minutieux fussent pris pour les enfants de la maison royale, ils étaient aussi cruellement atteints que les enfants des campagnards ou des bourgeois. De Charles VIII à Louis XV, on compte quarante-huit naissances légitimes dans la maison de France ; vingt-quatre représentants de la famille royale disparurent avant d'avoir atteint l'âge adulte. De cet exemple on peut inférer l'effroyable mortalité qui s'abattait sur les enfants de moindre condition sociale.

Si l'on reprend quelques livres de raison, on remarque que la mort ou le célibat ont détruit de multiples familles qui, à raison du grand nombre d'enfants qu'elles avaient conçus, pouvaient espérer se survivre. Un magistrat d'Arques et de Dieppe, appartenant à la petite bourgeoisie, Jacques Susenne, ouvre un livre de famille à la fin du xvi^e siècle ; ses successeurs y inscrivent les événements dignes d'intérêt pour les leurs ; quatre générations enregistrent trente-trois naissances, et néanmoins, en 1737, la famille s'éteint, car il ne subsiste plus qu'une fille ². Martin de Maruc, de Tulle, épouse Jeanne de Brossard le 16 septembre 1589 : vingt-sept enfants naissent au cours de trois générations ; à la fin du xvii^e siècle, il ne demeure qu'une fille du nom ; les de Maruc, qui se sont graduellement élevés dans la hiérarchie sociale, ont pris peine inutile ³. J'ai déjà mentionné la famille d'un avocat de Soissons, Jean du Tour. De quatorze enfants, un seul survit à la mort de son père, et lui-même disparaît, célibataire, quelques semaines après l'auteur de ses jours ⁴. Jean Coroller, maire de Morlaix, marié en 1603 à Marie Pantevarre de la Tour, perd en bas âge onze enfants sur dix-huit.

1. R. V. C., *op. cit.*, p. 436.

2. P. Le Verdier, *Le livre de raison de Jacques Susenne (1614-1737)*. Extrait de la *Revue historique*, janvier 1908.

3. R. Fage, *Histoire d'une famille bourgeoise depuis le XVI^e siècle*. Brive, 1916.

4. M. de la Prairie, *Libre domestique de maistre Claude du Tour, advocat au Parlement et de Jean-Baptiste du Tour, son fils (1648-1722)*. Saint-Quentin, 1869.

Si enfants de la famille royale, de la noblesse ou de la bourgeoisie sont emportés faute de soins médicaux éclairés, que dire des infortunés abandonnés après leur naissance par des parents trop pauvres pour les élever. Fréquemment on lit dans les registres des paroisses des mentions comme celles-ci : Baptême à Sainte-Croix d'Orléans d'une fille exposée avec ce billet : « C'est une fille, elle est légitime, mais l'extrême misère où sont ses proches est la cause qu'elle est exposée à la miséricorde de Dieu et des hommes. Elle n'est ni baptisée ni ondoyée ; on ne lui a fait aucun mal ¹. »

Fruits d'un amour illicite ou de passagères rencontres, de petits êtres, enveloppés de leurs langes, un sachet de sel attaché au cou pour indiquer qu'ils n'étaient pas baptisés, étaient exposés au pied d'un arbre, sous un porche, déposés devant les Hôtels-Dieu. Avant d'avoir été rencontrés et portés aux Enfants trouvés, ces bébés trépassaient souvent, car ils subissaient les intempéries de la saison ou étaient affaiblis par l'absence de nourriture. Recueillis, on en sauvait quelques-uns, deux sur cinq environ ². Trop souvent, pour n'avoir point à les abandonner, des mères dénaturées tuaient leurs nouveau-nés. L'infanticide fut, jadis, un crime très fréquent.

Le sermonnaire Jean Maillart, avec une crudité d'expressions conformes à son style ordinaire, tonne du haut de la chaire contre les filles-mères qui jettent leurs enfants dans les latrines. Au milieu du xvi^e siècle, Henri II, pour réprimer les avortements, édicta la peine de mort contre les mères qui étouffaient leurs enfants ; si l'on en juge par le préambule de l'édit de février 1556, les crimes contre les nouveau-nés étaient continuels : « Estant dûment avertis d'un crime très énorme et exécrationnel fréquent en nostre royaume qui est que plusieurs femmes ayant conçu enfants

1. Arch. mun. d'Orléans, GG 645, acte du 10 décembre 1740 ; voir aussi GG 652, acte du 9 janvier 1743.

2. J.-L.-M. Robert, *De l'influence de la Révolution française sur la population*. Paris, 1802. — Cf. *Mémoire sur les enfants trouvés présenté à MM. les Procureurs de Provence*. Aix, 1780. Du 1^{er} janvier 1722 au 31 décembre 1767, on a exposé à Aix 4.844 enfants. Il en est mort 2.224 dans la première année de leur vie. Du 1^{er} janvier 1768 au 31 décembre 1778, on y a exposé 2.490 enfants, il en est mort dès la première année 1.817. Chiffres analogues pour Toulon, Tarascon, Sisteron, Apt, Digne, Marseille.

par moyens deshonnêtes ou autrement », écrit le rédacteur de l'édit, il stipule que la mort sera le châtement des femmes qui les auront fait périr. Cet édit subsista durant tout l'ancien régime ; en 1708, il fut même décidé, à la suite d'une recrudescence d'infanticides, que, tous les trois mois, l'ordonnance de 1556 serait lue au prône, et, en 1784, Louis XVI remit en vigueur les dispositions que son aïeul avait prises ¹.

Dans les grandes villes, à Paris notamment, il existait des officines dans lesquelles des spécialistes prêtaient leur concours aux femmes enceintes désireuses de se débarrasser du fruit de leurs embrassements. Il n'était pas toujours aisé de surprendre les manœuvres de ces sages-femmes ou de ces nécromanciens prêts à toutes les besognes ; arrêtés, ils étaient jetés à la Bastille, puis pendus. Les registres des prisonniers de la Bastille prouvent que les tribunaux n'étaient pas tendres pour ces criminels. Marie Mator, sage-femme, est pendue, en 1681 ² ; Charles de Corbon, écuyer, soi-disant comte de Longueval, meurt en prison après y avoir séjourné treize ans ; de prétendues comtesses, comme la du Roissy, des docteurs en médecine faméliques, comme Jean Chandellier ou Nicolas Saunier ; des chirurgiens accoucheurs, Parmezan de Barot, expiaient en prison ou sur le gibet les crimes qu'ils avaient commis.

Les circonstances les plus diverses, les pires fatalités se liguèrent jadis contre l'enfance, et la mortalité des jeunes adultes apparaît effrayante aux yeux des historiens. Hippolyte Passy et Wolowski, qui ont fait sur les questions démographiques des recherches approfondies, ont noté que, sur cent enfants qui naissaient, il n'en subsistait plus que cinquante après quatorze ans. A quelques unités près, les résultats auxquels je suis parvenu sont corroborés par les économistes ; avec eux on peut conclure que, pour maintenir la population à son chiffre, sans augmentation aucune, une moyenne de cinq naissances par ménage était nécessaire.

1. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XIII, p. 471 ; t. XX, p. 527 ; t. XXVII, p. 472.

2. F. Funck-Brentano, *Liste des prisonniers de la Bastille (1659-1789)*. Paris, 1903. N^{os} 849, 1028, 1230, 1231, 1232, 1412, 1414, 1415, 1697, 1698, 1874, etc.

IV

La Peste et les autres calamités

Durant quatre siècles, la peste, nom générique de diverses maladies contagieuses, fut un fléau sans pareil, qui terrorisa les habitants de toutes les provinces. Peu à peu, on organisa contre lui des défenses efficaces, mais cette lutte contre les épidémies fut fort lente. Malgré la création d'hospices, de maladreries et de lazarets dans les villes importantes, la contagion se propageait très vite parmi les habitants qui n'avaient pas fui. C'est vers le xvi^e siècle que l'on commença principalement à prendre des précautions qui ne furent pas toujours illusoires ; on isolait les contagieux, on « parfumait » les demeures à l'aide de compositions dégageant des vapeurs de formol, comme l'indiquent, après expériences, nos chimistes modernes. Les morts étaient ensevelis dans des lieux écartés, les maisons suspectes étaient marquées d'une croix, les étrangers qui cherchaient à pénétrer dans une ville en étaient écartés. Quand une épidémie éclatait dans une localité, les échevins des cités voisines en interdisaient l'accès ; leurs prescriptions étaient si bien observées, qu'il advenait parfois que, n'étant plus ravitaillés, les habitants du lieu pestiféré mouraient de faim. Chacun se défendait du mal à sa manière ; certains fuyaient au loin ; d'autres, confiants dans la science des thérapeutes, absorbaient des drogues stupéfiantes ; on composerait une bibliothèque en réunissant tous les opuscules relatant les remèdes préventifs ou curatifs de la peste.

Si, malgré les précautions prises par les échevins, l'épidémie redoutée apparaissait dans une ville et semblait se développer, un directeur de la santé publique était constitué avec pleins pouvoirs ; il ordonnait les mesures prophylactiques, fixait les lieux d'inhumation des décédés, portait à la connaissance de ses administrés la marche du fléau. Il organisait les processions à la chapelle de saint Roch que l'on invoquait au cours des épidémies, puis, lorsque la peste avait disparu, le dictateur de la santé

publique abandonnait ses fonctions temporaires quand lui-même n'avait pas succombé.

Les épidémies sévissaient aussi cruellement dans les campagnes et les bourgs que dans les villes ; les précautions sanitaires y étaient nulles, les médecins rares, et, bien que leur science empirique ne fût pas d'un grand secours pour ceux que le mal torturait, le réconfort moral que procure aux malades la présence d'un homme qu'ils croient savant manquait aux campagnards. Citadins et ruraux n'échappaient pas à la maladie quand elle se déclarait, et ses ravages étaient si affreux, que l'on conçoit aisément la crainte que provoquait la peste parmi les populations. Malheureusement pour elles, les épidémies se succédèrent sans répit pendant quatre siècles et plus ; si elles ne sévirent pas dans toutes les régions avec la même intensité qu'en 1348, 1580, 1639 et 1720, par exemple, on peut cependant affirmer sans exagération que la peste régna en France à l'état endémique durant près de quatre siècles. Chaque année, elle enlevait, à la fleur de l'âge, plusieurs milliers d'individus ; lors des grandes épidémies, les populations étaient littéralement décimées, et s'il ne faut pas toujours se fier aux chiffres des mémorialistes qui, d'un trait de plume, suppriment la moitié des habitants d'une contrée, on reconnaîtra néanmoins que la peste contribua singulièrement à ralentir le développement de la population française. Jeunes et vieux, malades ou saines personnes, clercs ou laïcs, hommes et femmes, payaient leur tribut au fléau.

Bien que la peste ait fait son apparition en France antérieurement à l'année 1347, le pays, comme le reste de l'Europe, fut ravagé par l'épidémie qui prit naissance à cette date et se termina en 1350, après avoir atteint, lors de l'année 1348, une intensité telle que le millésime de cette année lui a donné son nom. D'après Guy de Chauliac, médecin du temps, la peste noire enleva près d'un quart de la population française ; si l'on en juge par quelques détails, le chiffre de Chauliac est admissible. A Paris, en 1348, le nombre des morts atteignit huit cents par jour, à certaines périodes de l'été ; à la fin de l'épidémie, Saint-Denis avait perdu seize mille âmes ; à Narbonne, un quart de la population périt. Pendant les trois jours qui suivirent le quatrième

dimanche de carême, en 1348, on compta plus de treize cents morts à Avignon ¹. Dans la Haute-Auvergne, le mal sévit avec une telle fureur que certaines localités ne regagnèrent jamais la population qu'elles avaient avant l'épidémie. La ville de Saint-Flour, notamment, qui comptait neuf cent trente-huit chefs de famille imposables à la taille, vit ce chiffre tomber à sept cent soixante-neuf à la fin de l'épidémie ².

A Abbeville, écrit un chroniqueur, les cimetières sont si remplis « qu'on ne peut moins trouver où s'en puisse enterrer les corps ». Pour bien marquer l'importance du fléau, un versificateur, Symon de Couvain, affirme que le nombre des personnes ensevelies fut plus grand que le nombre même des vivants : « Les villes sont dépeuplées, mille maisons sont fermées à clef, mille ont leurs portes ouvertes et, vides d'habitants, sont remplies de pourriture. »

Beaucoup d'hommes qui avaient échappé au mal moururent de faim pendant ou après l'épidémie. Les transactions étaient suspendues, les terres demeuraient incultes ; si grande fut la misère que Symon de Couvain écrivait que les pauvres, en raison de leurs souffrances, acceptaient la mort avec joie.

Grata morte cadunt quia vivere talibus est mors ³.

Sans atteindre à la gravité de l'épidémie de 1348, la contagion priva la France de milliers d'habitants depuis le milieu du xiv^e siècle jusqu'à 1720. Lorsqu'on parcourt successivement les monographies consacrées à l'histoire de la peste dans certaines provinces, on se fait une idée des pertes que subit la population du chef de cette maladie.

Les populations provençales, solidaires de Marseille par une commune situation géographique, payèrent chèrement le bénéfice que procurait au grand port méditerranéen son commerce avec l'Orient. C'est bien souvent par Marseille que s'introduisaient en France les épidémies ; les petites villes proches de la Méditer-

1. Père Denifle, *La Désolation des Églises, Monastères et Hôpitaux en France pendant la guerre de Cent-Ans*. Mâcon, 1897, t. II, p. 57 et suiv.

2. Boudet et Roger Grand, *Étude historique sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne*. Paris, 1902.

3. Littré a publié le poème de Symon de Couvain : *De solis convivio in domo Saturni*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. II.

ranée subissaient promptement le contre-coup du mal. Apt fut touchée en 1361 et 1399 ; en 1427, les morts furent si nombreux que les Aptésiens furent exonérés d'impôts pour cinq ans ; à deux reprises, la peste apparut encore dans cette ville au xv^e siècle, et chaque décade du siècle suivant fut marquée par des épidémies ; en 1542, la ville se dépeupla ; sur six cent soixante et onze malades traités en 1588, cinq cent soixante-dix-neuf décédèrent. En l'espace de six mois, lors de la peste de 1720, on compta deux cent cinquante et un décès ¹.

Grenoble avait perdu cent quarante et un habitants en 1410 ; huit épidémies graves se succédèrent au xvi^e siècle dans le Dauphiné ; tous les villages furent visités par la mort ². Le 15 juillet 1586 se déclarait une épidémie qui prit fin en 1589 seulement. Les deux tiers de la population furent touchés ; au cours du seul mois d'octobre 1586, quinze cents pestiférés étaient soignés à l'hôpital de l'Île. Les comptes consulaires de la ville relatent de nouvelles contagions au xvii^e siècle ; à partir de l'année 1643, ils ne mentionnent plus de dépenses extraordinaires occasionnées par l'apparition de la maladie.

Villes et hameaux, construits sur des hauteurs où l'air est pur et vif, n'étaient pas plus épargnés que les cités édifiées dans les plaines ou les vallées. A Briançon, la seule épidémie de 1630 causa quatre cent soixante-dix-neuf décès ; les pays avoisinants perdirent de nombreux habitants ³. Antoine Froment, avocat au parlement du Dauphiné, écrivait : « Le nombre des morts de la peste, décompte fait, excédoit de quelques personnes celui des survivans ; icy, à Briançon et à beaucoup d'endroits par les vallées, il n'en reste que le tiers ⁴. »

Si l'on quitte les régions alpestres pour parcourir les centres de la Haute-Auvergne, dont la situation climatérique est également remarquable, on constate que, durant plusieurs siècles, les populations de cette région furent durement éprouvées. Des villes furent dévastées en 1348 et 1361. Au début du xv^e siècle,

1. F. Sauve, *Les épidémies de peste à Apt*, Aix, 1905.

2. D^r E. Chavant, *La peste à Grenoble de 1410 à 1643*, Paris, 1903.

3. Prof. R. Blanchard, *La peste à Gap*, extrait des *Archives de Parasitologie*, 1900.

4. Antoine Froment, *De la peste*, Grenoble, 1639, p. 304-305.

l'évêque de Clermont, par suite des épidémies qui s'étaient succédé, dut réunir en une seule les paroisses de Pradelles et de Veyrières, cette dernière n'ayant plus que trois fidèles. Mauriac, Murat, Saint-Flour, Aurillac, Clermont, tour à tour décimées sous les règnes de François I^{er} et de Henri II, furent visitées par la maladie en 1563 et en 1580. A la fin de cette dernière épidémie, le roi fut obligé d'exempter de la taille plusieurs de ces villes. Lors de la contagion de 1627 et de 1628, Aurillac se dépeupla, les habitants fuirent ou périrent. La population, qui comportait 7.536 habitants en 1627, tomba à 4.502 âmes en 1629.

Les détails recueillis sur la mortalité dans le Forez sont lugubres ; à certaines époques, le pays est dépeuplé. Les registres paroissiaux mentionnent six cent vingt-cinq décès à Feurs en 1586, vingt-neuf à Saint-Sixte, au cours de l'automne 1607. Le 10 octobre 1609, le clergé et les habitants de Saint-Bonnet-le-Château se rendent en pèlerinage à Notre-Dame du Valfleury pour implorer la protection de la Vierge contre la maladie qui, pendant les mois d'août et de septembre, avait enlevé « nombre notable des bons parrochiens et parrochiennes ¹ ». Feurs, déjà visité par l'épidémie à la fin du xvi^e siècle, perd sept cents habitants au cours des années 1629 et 1631. La contagion, en 1629, enlève à Lyon « six vingt milles personnes », écrit le curé de Chazelles-sur-Lyon avec quelque exagération, bien qu'il prenne soin d'ajouter qu'à Saint-Chamond où les victimes furent au nombre de trois mille ou environ, il tient le chiffre pour assuré et certain ².

L'épidémie de 1628-1629 laissa dans le Forez de terribles souvenirs, car les médecins s'enfuirent, le pain manqua et mille maux se répandirent sur la région. On chercha à s'étourdir par la débauche, les malandrins profitèrent du désarroi général pour se livrer à maintes déprédations, il fut nécessaire d'exécuter plusieurs de ces misérables.

A Saint-Étienne, on organisa des processions, des pèlerinages, mais, nonobstant mesures prophylactiques et pieuses manifestations, le fléau sévit plusieurs mois. Saint-Étienne perdit huit mille

1. Chaverondier et de Fréminville, *Introduction à l'inventaire de la série E sup. des Archives départementales de la Loire*. S^t-Etienne, 1899.

2. Arch. dép. de la Loire, GG, 1-24, registres de la paroisse de Chazelles-sur-Lyon.

habitants, Saint-Bonnet-le-Château et des paroisses voisines, deux mille ¹.

Les précisions que l'on obtient en consultant les registres des paroisses sont parfois terrifiantes ; les curés qui notaient cérémonies locales, phénomènes météorologiques, abondance ou disette des récoltes, n'omettaient pas de renseigner leurs successeurs sur les décès occasionnés par la peste dans leurs paroisses. Dans le Maine, on a relevé quelques-unes des remarques consignées sur les registres curiaux. De janvier à mai 1616, Pirmil perd cinquante habitants ; à Dangeul, en 1628, la peste cause quarante-deux décès ; le curé de Saint-Rigomer-des-Bois ensevelit, en 1638, cinquante-sept personnes tuées par la maladie. Hélie Gasse, sa femme et leurs six enfants sont enlevés le 10 novembre 1638 à Yvré ². Non loin du Maine, en Anjou, l'épidémie se perpétue de 1625 à 1627 ; à Angers, deux mille personnes succombent ³. La paroisse d'Audard perd quatre-vingts habitants. L'épidémie, qui s'était arrêtée, reprend à Pâques en 1631, et de nouveau le curé, huit ans après, inhume cent vingt de ses paroissiens ⁴. Château-Gontier est ravagé pendant tout le règne de Louis XIII ⁵.

La Bretagne subit des pertes immenses de population au cours de diverses épidémies ; de 1563 à 1640, la peste sévit à Rennes ; ses ravages sont rapides. Le 1^{er} octobre 1582, quatre personnes meurent, le lendemain on signale vingt-quatre pestiférés, et le 22 du même mois, l'hospice renferme soixante-cinq malades ⁶. A Morlaix, l'épidémie de 1632 occasionne des ravages terribles. Yves le Blonsart, sa femme Perrine Bidoyan, leurs filles Suzanne, Marguerite, Denise et leurs fils Yves, Gilles et Guillaume sont enlevés au cours de la même semaine ⁷. De ce simple exemple, on peut juger de la mortalité à Morlaix.

1. Chanoine Reure, *La peste de 1628 dans le Forez*. Montbrison, 1910.

2. *Extraits de l'Inventaire des registres paroissiaux de la Sarthe* (T. I), publiés dans l'*Union de la Sarthe*, 17 juin-1^{er} juillet 1886.

3. Célestin Port, *Notice historique sur l'Hôtel-Dieu d'Angers*. Angers, s. d., p. 14-19.

4. Arch. départ. du Maine-et-Loire, E sup., 1-17.

5. André Joubert, *La peste à Château-Gontier en 1626-1627*. Angers, 1881.

6. Louis Delourmel, *La peste à Rennes de 1563 à 1640*. Rennes, 1897.

7. Notes manuscrites de M. Le Guennec, d'après les Archives municipales de Morlaix.

Meuret, dans ses *Annales de Nantes*, relève onze épidémies en moins d'un siècle ¹ ; les historiens d'Orléans en relatent vingt-deux entre 1502 et 1597 ; en l'espace de trois ans, de 1529 à 1531, on compte huit mille deux cents décès à Orléans, et, lors de la contagion de 1572, si multipliés furent les décès que les cimetières ne suffirent pas. Du 1^{er} septembre 1626 au mois de février 1627, mille huit cents personnes moururent victimes de la peste ².

En Normandie, mêmes hécatombes ; onze fois la peste infeste la ville de Rouen au xvi^e siècle ; certaines épidémies qui s'atténuent en hiver renaissent plus violentes au printemps ; elles se prolongent parfois pendant quatre ans. Sous le règne de Louis XIII, la maladie continue ses ravages ; sous Louis XIV, en 1668, une peste plus violente que jamais s'abat sur la cité, elle dure cinq mois et, malgré des précautions minutieuses, coûte la vie à plus de cinq cents personnes ³. On connaît exactement la marche de cette épidémie, car chaque semaine les échevins font afficher aux portes de l'hôtel de ville le nombre des malades ainsi que celui des morts ; ils prennent soin d'indiquer les maisons suspectes ⁴. Dans ses travaux sur Rouen, Gosselin estime que la peste enleva à la Normandie plus de trois cent mille âmes au cours des xvi^e et xvii^e siècles.

Que l'on interroge les comptes des villes, les registres paroissiaux, que l'on consulte les livres de raison, on demeure stupéfait du nombre des décès dus à la peste. Au mois d'août 1629, la petite ville de Domme, dans le Sarladais, perd deux cent quarante habitants en quatre mois ⁵. « L'an 1653, y eust grand peste dans Condom où il y moureust de trois partz les deux du peuple, sept procureurs et M. de Guilhol, médecin, avec sa famille fors un enfant ⁶. »

La capitale ne se défendait pas mieux contre la maladie que Lyon, Bordeaux, Montpellier ou Orléans. Lorsqu'une épidémie

1. Meuret, *Annales de Nantes*, 2 vol. in-8°. Nantes, s. d.

2. Ch. Cuissard, *La peste noire à Orléans*. Extrait du *Bull. de la Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Orléans*, année 1898.

3. D^r Boucher, *La peste à Rouen aux XVI^e et XVII^e siècles*. Rouen, 1897.

4. D^r G. Panel, *Trois opuscules sur la peste de Rouen en 1668*. Rouen, 1911. Publication de la Société des Bibliophiles rouennais.

5. Vicomte de Gérard, *La peste à Sarlat de 1629 à 1634*. Périgueux, 1900.

6. P. Tamizey de Larroque, *Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc*. p. 30.

éclatait à Paris, la mortalité était d'autant plus forte que l'en-tassement des habitants y était plus considérable. Au xvi^e siècle, la peste fit maintes fois son apparition à Paris. Au cours de l'été 1522, une épidémie grave se déclara. Maître Nicolas Versoris relate le décès de sa femme le 23 août de cette année ; six jours après, plusieurs de ses collègues sont frappés, et ce conseiller écrit dans ses notes journalières : « Durant ce temps, en la vile de Paris regnoit une mervileuse et dengereuse peste, en façon que l'on disoit que en l'ostel Dieu de la d. vile trépassèrent plus de douze vings personnes en trois jours. Au cymetière des Saintz Innocenz, pour ung jour, furent enterrez plus de quarente, mais communement estoient enterrez xxviii ou xxx persones, qui estoit gros nombre en deux ou troys moys sans compter ne nombrer des aultres esglisses... A brief parler, ceste année peult estre dicte et appelée de grant mortalité, laquelle ne fust pas seulement en la vile de Paris, mais par tout le reaulme de France et mesmement en Normandie et en la vile de Rouan ¹. »

En l'année 1580, une nouvelle épidémie causa d'effroyables accidents. Pierre de L'Estoile note en ses mémoires : « La contagion et mal furent grands et plus effroiabls toutefois que dangereux, car il ne mourust point à Paris et aux fauxbourgs en tout ledit au plus de trente mil personnes... cette peste, par la contagion venant de Paris, s'espandist par maints villages, bourgs et bourgades et petites villes d'alentour où il mourust grand peuple de ceste maladie : et y fut plus cruelle et dangereuse qu'à Paris ². » Si le chiffre donné par le mémorialiste comporte la totalité des décès de la capitale et de ses faubourgs, la recrudescence de mortalité causée par le fléau eût été relativement peu élevée étant donnée l'importance de l'agglomération parisienne, mais les chiffres donnés par L'Estoile paraissent controuvés ³ car, d'une lettre de l'époque, il ressort que la peste de 1580 a tué « six à sept vingt mille personnes » ⁴.

1. Fagniez, *Livre de raison de M^e Nicolas Versoris*, publié par la Société d'histoire de Paris., année 1885, p. 24.

2. Pierre de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, édit. Lemerre, t. I, p. 365.

3. Marcel Fosseyeux, *La peste de 1580 à Paris*, extrait du *Bull. de la Soc. d'histoire de la médecine*. Paris, 1913.

4. Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{re} série, t. IX, p. 324.

Grâce aux mesures prises sous le règne de Louis XIV, la peste disparut de France vers 1670 ; exception faite de quelques épidémies locales, les documents ne signalent plus de retours offensifs de la maladie à dater de cette époque. Il fallut l'imprudence du capitaine d'un navire marchand pour donner naissance à l'épidémie qui ruina la Provence en 1720.

Par suite de ses rapports constants avec le Levant, Marseille était spécialement désignée comme centre de contagion. La peste y apparut quatorze fois au xvi^e siècle ; en 1547, elle y avait fait huit mille victimes, près de trente mille habitants avaient péri en 1580. Si l'on ne possède pas de détails précis sur la marche de la maladie en 1630 et 1649, on connaît au contraire très exactement les circonstances dans lesquelles naquit et se développa la terrible épidémie de 1720. La maladie fut introduite en ville par le *Grand-Saint-Antoine* qui, venant de Seyd, en Syrie, aborda au port avec des contagieux. Avec rapidité la peste se propagea dans toute la province, et, malgré d'admirables dévouements, la mort faucha sans compter les habitants de Marseille, d'Aix, d'Arles, de Toulon, sans parler de villes moins peuplées. De ces quatre foyers d'infection, la contagion s'étendit dans le Midi. Des calculs établis, Marseille perdit trente mille cent trente-neuf habitants, sur les terroirs environnants on compta huit mille neuf cent seize victimes ; malgré l'élévation de ces pertes, on a estimé inférieurs à la réalité les chiffres publiés. Dans des petites cités comme Arles, on ensevelit plus de huit mille morts ; Vitrolles vit périr deux cent dix personnes ; à Aubagne, les décès s'élevèrent à deux mille personnes ¹.

Aux épidémies de peste s'ajoutaient parfois les horreurs de la famine ; le blé manquait, de vastes terres demeurant incultes faute de bras pour les mettre en valeur. On se souciait peu de ravitailler les villes contaminées, et les habitants qui n'avaient pas fui mouraient d'inanition. La famine n'était pas toujours consécutive de la peste ; il suffisait parfois d'un hiver rigoureux pour gâter les récoltes dont la semence était confiée à la terre,

1. Paul Gaffarel et M^l^{le} de Duranty, *La peste de 1720 à Marseille et en France*, Paris, 1911.

et comme les transports d'un continent à l'autre étaient lents et difficiles, les habitants d'une région ne devaient guère tabler que sur les vivres fournis par le sol de leur pays. La crainte des famines explique d'ailleurs les interdictions fréquentes d'exportation des blés et les entraves apportées à la libre circulation des grains. Un hiver rigoureux était une calamité publique, le froid détruisait les récoltes et tuait enfants ou pauvres hères valides dont les maisons étaient mal chauffées. Les curés des campagnes, dont l'horizon intellectuel était limité à l'observation des faits quotidiens, notaient souvent les brusques changements de température sur les registres des paroisses ; aussi, pendant les hivers rigoureux ou les étés torrides, indiquent-ils avec soin les décès occasionnés par les températures anormales. Il n'est pas de provinces où l'on ne rencontre suffisamment de ces curieuses mentions pour en tirer des études sur la météorologie des siècles écoulés.

Sans remonter à des époques fort anciennes, qu'on se remémore les hivers tristement célèbres du xvii^e et du xviii^e siècles ; celui de 1693 a marqué dans nos annales à raison des malheurs qu'il entraîna ; celui de 1709 est réputé pour avoir été le plus terrible qu'on ait peut-être connu. Saint-Simon et les annalistes de la fin du règne de Louis XIV décrivent les misères que provoqua la rigueur de cet hiver : « Innombrable fut le peuple qui mourut de faim réelle et à la lettre et de ce qu'il en périt après des maladies causées par l'extrémité de la misère, le nombre infini de familles ruinées et les cascades de maux de toute espèce qui en dérivèrent », dit Saint-Simon¹, et ses affirmations sont corroborées par les observations des contrôleurs généraux comme par les statistiques paroissiales.

Je ne voudrais pas abuser de cette nature de documents ; toutefois il faut s'y arrêter quelque peu. Dans le Lyonnais, à Frontenas, on comptait un excédent annuel de 1,7 naissances par rapport aux décès. Les hivers rigoureux et les famines surviennent, le chiffre des morts l'emporte sur celui des baptêmes ;

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. des « Grands Ecrivains », t. XVII, p. 204. — A. de Boisliile, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, n^{os} 719, 817, 874.

de 1700 à 1710, on enregistre 79 décès contre 63 naissances ¹. A Denicé, dans la même région, l'hiver de 1709 provoqua 99 décès si bien qu'en dix années le nombre des habitants ne s'accrut que de huit unités ². Les curés de Saint-Rambert, de Saint-Denis-sur-Coise et de plusieurs autres paroisses du Forez gémissent sur les catastrophes qu'engendra la rigueur du froid. Celui de Diou note : « Il faut sçavoir qu'en l'année 1709, les bleds furent gelés par racine au mois de janvier, ce qui causa une si grande famine et mortalité qu'il a été impossible d'escire tous les mortuaires... la famine durat pendent deux ans, et on prétent que la moitié du monde moururent et je peut l'assurer pour cette paroisse ³. » Dans les environs, à Molinet, c'est avec un soupir de soulagement que le curé écrit : « Fin de l'hiver où j'ai enterré 94 personnes et 21 étrangers » ; à la Saint-Sylvestre de 1710, le même curé écrit : « Tous les habitants du Molinet ou sont morts ou ont quitté la paroisse pour aller chercher du pain ailleurs ⁴. » Fénelon qui, dès 1694, écrivait hardiment à Louis XIV : « La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions », aurait pu, sans exagération, répéter les mêmes mots à la fin de cet hiver 1709 qui entraîna la mort de campagnards et de citadins déjà affaiblis et ruinés par une série de calamités signalées dans les Mémoires des Intendants.

Le xviii^e siècle a été appelé « le siècle de la disette ». Tandis que les grands s'étourdissent au milieu des fêtes et assistent aux représentations du *Mariage de Figaro*, tandis que la reine et ses compagnes jouent à la fermière dans le parc de Versailles, cultivant leurs jardins avec l'optimisme de Pangloss, le peuple souffre de la faim. Aux hivers glacés succèdent des étés torrides ; les campagnes, accablées d'impôts, sont désertées au profit des villes ; les famines sont nombreuses et provoquent des émeutes. Dans ses *Origines de la France contemporaine*, Taine a justement marqué combien la fréquence des famines avait précipité le mouvement révolutionnaire ; il me suffit de retenir que cette misère,

1. Arch. départ. du Rhône, E sup. 482.

2. *Ibid.*, E sup. 418.

3. Arch. départ. de l'Allier, E sup. 234, fol. 42 v^o.

4. Arch. départ. de l'Allier, E sup. 259, fol. 34.

durant le dernier tiers du XVIII^e siècle, ne fut point propice à l'accroissement de la population et qu'elle contribua, dans bien des cas, au développement de l'émigration française vers l'étranger.

V

Le Célibat ecclésiastique et le Célibat laïque

Lorsqu'on traite du développement du célibat sous l'ancien Régime on est accoutumé à ne penser qu'au célibat religieux. Ce ne sont pourtant pas les seuls ecclésiastiques ayant prononcé des vœux qui renonçaient au mariage : les laïques qui ne prenaient pas femme et ne fondaient pas de foyer étaient plus nombreux encore que les religieux ; cette question du célibat doit être envisagée sous un double aspect.

Connaître, à quelques unités près, le nombre d'évêchés, de cures, de prieurés, d'abbayes ou de monastères existant jadis en France est relativement facile, mais supputer à diverses époques la population ecclésiastique du royaume est tâche moins aisée. Les relevés que nous a laissés l'ancien régime sont fort rares, et ils ont été établis avec la même imprécision que les autres documents statistiques de ce temps. Les auteurs qui ont essayé des dénombremens du clergé sont tombés dans des exagérations, suivant qu'ils avaient intérêt à défendre ou à attaquer les institutions religieuses ; à l'aide de documents épars, il est possible toutefois de rechercher l'importance de la population ecclésiastique de l'ancienne France et de marquer combien son développement a nuï à l'accroissement de la nation.

Pour les XV^e et XVI^e siècles, il est inutile de tenter le moindre dénombrement ; au demeurant, le clergé de cette époque était de mœurs si libres du haut en bas de la hiérarchie ecclésiastique, que beaucoup d'hommes ou de femmes entrés dans les ordres vivaient en concubinage et fondaient des familles. Les lettres de légitimation de bâtards nés du commerce d'un membre du clergé et de sa maîtresse abondent au XVI^e siècle ; les relations de visites

synodales dénotent la mauvaise tenue des ecclésiastiques et des moines. Certaines abbayes ressemblaient plus à celle de Thélème qu'à de pieuses maisons ; les multiples projets de réformes des abbayes montrent à quelle orgie de désordre était arrivé le clergé au moment des guerres de religion et de la Ligue.

La réforme ecclésiastique qui marqua les débuts du xvii^e siècle remit en honneur l'ancienne discipline religieuse ; la moralité du clergé s'améliora, ceux qui prononcèrent des vœux de chasteté les respectèrent le plus souvent, le nombre des bâtards d'ecclésiastiques diminua considérablement et si des accidents se produisirent encore, ils devinrent pour ainsi dire l'exception. En même temps que des individualités puissantes créaient des séminaires, réformaient les ordres anciens, d'autres personnalités du monde religieux fondaient des ordres nouveaux qui ne tardèrent pas à prospérer. Aussi est-ce à partir du règne de Louis XIII que le célibat ecclésiastique peut être considéré comme ayant acquis son entier développement. Tandis que des ordres de toute nature attiraient jeunes hommes ou jeunes filles, la vie de cour se développait en France et, avec elle, les besoins d'argent ; des familles consacraient leurs enfants à l'Église dès le berceau, et l'Église devenait la mère nourricière de ces héritiers qu'on soustrayait au mariage par souci de conserver la richesse d'une maison à un unique enfant sur lequel se reportaient les espérances.

Dans la noblesse et la bourgeoisie de quelques provinces, le droit d'aînesse rendait précaire la situation de tous les enfants au profit d'un seul. L'Église dut pourvoir aux besoins d'une caste besogneuse : évêchés, abbayes, prieurés, chapitres nobles, canonicats, commanderies de Malte satisfont les ambitions des cadets de famille. Les parents songent, dès l'enfance de leurs héritiers, à obtenir pour eux quelque sinécure ecclésiastique. Au commencement du xvii^e siècle, on constatait déjà cet abus. « Il ne m'en chaut, dit une jeune femme, que nous ayons guerre ou paix ; mes enfants ont des bénéfices dès l'instant de leur conception et mesme avant que l'embryon soit formé ¹ ». Bossuet et Bourdaloue dénoncent ces abus, et ce dernier s'écrie : « A peine cet

1. *Les caquets de l'accouchée*, éd. Jannet-Picard, p. 57 et 58.

enfant est-il né, que l'Église est son partage... ce cadet n'a pas l'avantage de l'aînesse ; sans examiner si Dieu le demande ni s'il l'accepte, on le lui donne. »

Pour permettre aux aînés de soutenir l'éclat de leur maison, les cadets qui n'entrent point dans l'armée deviennent « d'Église ». « Les ducs de la Rochefoucaud, écrit Saint-Simon, s'étaient depuis longtemps accoutumés à ne vouloir chez eux qu'un successeur pour recueillir tous les biens et toute la fortune du père, à ne marier ni filles, ni cadets qu'ils comptaient pour rien, et à les jeter à Malte ou dans l'Église. Le premier duc de la Rochefoucaud fit son second et son quatrième fils prêtres ; de six filles qu'il eut, quatre furent abbesses, la dernière religieuse ; la troisième, plus coriace que les autres, voulut absolument un mari. Le second duc de la Rochefoucaud eut cinq fils et trois filles ; des quatre cadets, trois furent chevaliers de Malte, le dernier, prêtre. Les trois filles, dit encore Saint-Simon, moururent sibylles dans un coin de l'hôtel de la Rochefoucaud, où on les avait reléguées, ayant à peine de quoi vivre ¹. »

L'exemple des grandes familles était souvent suivi par celles de la petite noblesse et de la bourgeoisie. Si l'on reprend quelques livres de raison déjà cités, on y lit que neuf des enfants de Pierre Nepveu se consacrent à l'Église ; trois chez les du Tour, trois chez les de Sallaine, quatre chez les de Maruc, trois dans la famille des Brisacier, deux chez les Lepelletier entrent dans les ordres. Sur 3.440 enfants dont j'ai relevé les noms, au cours de diverses époques, 410 abandonnent le siècle, soit une proportion de près de 12 p. 100 du nombre des naissances ; 1.052 de ces enfants étant décédés avant l'âge de seize ans, la proportion de jeunes hommes ou jeunes filles se vouant au célibat ecclésiastique dépasse 21 p. 100 du nombre des survivants. Ce chiffre est évidemment trop élevé, car on compte peu d'enfants de ruraux à prononcer des vœux. Personne ne pouvait les pousser dans la carrière ecclésiastique, et seuls, parmi eux, franchissaient le seuil des monastères ceux qu'attirait une véritable et irrésistible vocation.

Lorsque Colbert s'occupa de réfréner le célibat ecclésiastique,

1. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. citée, t VI, p. 356-359.

il estimait que 12 p. 100 de la population utile se retranchait de l'existence ; il approuvait les conclusions d'un rapport écrit par l'un de ses conseillers dont il convient de retenir ce passage : « Il n'y aura rien à redire de ne permettre pour gens d'église, religieux ou religieuses, que jusques au nombre d'un douzième des peuples et aussi de ne leur ordonner qu'un dixième des fruits de la terre ; et quand cela ne leur suffira pas, ce sera à eux de se retrancher dans le nombre ¹. » En adoptant ces conclusions, le ministre ne raisonnait pas sur de seules rumeurs et en se basant sur les observations personnelles ; il avait sollicité des intendants des renseignements précis sur la population ecclésiastique du royaume, et, d'après leurs estimations, celle-ci atteignait, en 1667, près de 270.000 personnes. Ce sont, sans doute, les relevés de ces fonctionnaires qui ont été reproduits dans un opuscule assez rare, intitulé : *Le nombre des ecclésiastiques de France, celui des religieux et religieuses*, et dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

Au début de son opuscule, l'auteur explique les difficultés qu'il a rencontrées dans l'établissement de sa statistique : il peut, dit-il, s'être glissé des doubles emplois, car les bénéfices consistoriaux ne sont pas tous possédés par des personnes différentes, plusieurs en détiennent deux, trois, parfois plus. Par ailleurs, les plus riches des ordres religieux cherchent, par mesure de prudence, à laisser croire qu'ils entretiennent plus d'hommes ou de femmes qu'ils n'en comptent réellement ; aussi augmentent-ils le nombre de leurs associés. Sous bénéfice de ces réserves, le statisticien des ecclésiastiques relève, au milieu du xvii^e siècle, 266.736 personnes vivant de l'Église ². Les mesures que prit

1. Bibl. Nat., Mélanges Colbert, vol. 33, fol. 4.	
2. Archevêques et évêques.....	136
Curés	40.000
Vicaires, chapelains, confesseurs, prêtres habitués.....	40.000
Abbés, prieurs, commendataires.....	5.000
Chanoines, chantes.....	19.000
Religieux rentés	35.000
Ordres mendiants d'ancienne origine.....	13.500
Carmes, Augustins, Jacobins, Réformés.....	9.500
Capucins, Récollets, Picpus.....	21.000
Minimes	2.500
Ermîtes	500
Religieuses	80.000

Louis XIV pour enrayer le célibat ecclésiastique, la suppression de plusieurs couvents, les obstacles qu'il opposa à la prononciation des vœux, le développement de l'esprit d'irrégion au temps de la Régence et sous le règne de Louis XV contribuèrent à réfréner le recrutement des moines et des abbés ; en 1756, le nombre des abbés vivant de l'autel ou de la charité atteignait encore 200.000 personnes, et Moheau, avec beaucoup d'autres, s'élevait contre le droit d'aînesse qui poussait vers l'autel les cadets de famille : « Pour les intérêts de la population, écrivait-il, on ne peut trop se plaindre de cette vocation de préférence qui, dans une famille, ne connaît qu'un individu, écarte le sexe et les puînés, corrompt un homme par les richesses et réduit les autres à l'indigence, à la dépendance, au sentiment perpétuel de regret qu'excite l'inégalité de ce traitement. Les cadets de famille, au moins dans les provinces où s'étaient maintenus les droits de masculinité, de primogéniture et les substitutions, étaient, dès leur naissance, voués à l'armée ou à la cléricature. La parcimonie avec laquelle était fixé le patrimoine des filles nobles les condamnait bien souvent au célibat. »

De fâcheuses habitudes s'étaient de nouveau introduites dans le clergé au XVIII^e siècle ; des abbés, comme le comte de Clermont-Tonnerre, grand-maître de la franc-maçonnerie, s'occupaient peu de leur monastère ; des commendataires étaient parfois des enfants. Chez les prieurs comme chez les évêques, le goût des fastueuses constructions se développait à un tel point, que menses épiscopales et abbayes étaient endettées ; le clergé, ayant repris ses mœurs indépendantes, ne résidait plus. Des religieux, comme ceux de Saint-Germain-des-Prés, demandaient la suppression du port de l'habit, mal vu du populaire. Pour remédier à ces abus, l'Assemblée du clergé de 1765 demanda une réforme des ordres religieux et, par deux arrêts du Conseil d'État, datant du mois de mai 1766, fut instituée une commission, dite des Réguliers, chargée de réprimer les mœurs fâcheuses du clergé régulier.

A cette occasion, on dressa un dénombrement des prieurs et moines vivant sous la règle de différentes disciplines, mais on laissa de côté les ordres fondés aux XVI^e et XVII^e siècles : Jésuites,

Oratoriens, Lazaristes, Sulpiciens, Eudistes, Pères et Frères de la doctrine chrétienne. Des relevés établis il ressort que les moines suivant les règles de Saint-Benoît, de Saint-Augustin, de Saint-François ou appartenant aux ordres mendiants, étaient encore au nombre de 25.874 ¹. Si l'on ajoute à ceux-ci les membres du clergé régulier et ceux des ordres nouveaux, on atteint un chiffre d'environ 200.000 personnes. Bien qu'en l'espace d'un siècle les ordres de réguliers eussent subi des pertes importantes de personnel, la population ecclésiastique du royaume était encore trop élevée au gré du gouvernement royal, car l'édit du mois de mars 1768 aggrava quelques-unes des propositions faites par la commission. L'âge de prononciation des vœux était porté à vingt-cinq ans pour les hommes, à dix-huit pour les femmes ; chaque maison devait compter au moins vingt religieux et, sauf à Paris, un seul monastère d'un même ordre était toléré dans chaque ville.

Des suppressions furent opérées par la commission au cours des séances qu'elle tint pendant quatorze ans. Tout fut mis en œuvre par la monarchie pour restreindre la carrière ecclésiastique et détourner les sujets du roi d'entrer dans le clergé régulier. Après vingt ans d'application du régime, le nombre des congréganistes était tombé de plus de dix mille ; la tâche de la Révolution avait été à moitié accomplie par la monarchie qui lui avait ouvert les voies. Le recrutement du clergé séculier avait subi le contre-coup des mesures prises par le pouvoir et des attaques dirigées par les philosophes contre la religion. Les évêques se plaignaient de ne plus trouver de candidats aux fonctions pastorales et sacerdotales.

Du début du xvii^e siècle jusqu'à l'aube de la Révolution, on peut estimer à près de 250.000 personnes le nombre de celles qui, abandonnant le siècle, entraient dans les ordres ; d'autres ont

1. L. Lecestre, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France*. Paris, 1902. Voici le détail des chiffres : Règle de Saint-Benoît, 691 maisons, 6.234 religieux ; règle de Saint-Augustin, 403 maisons, 3.521 religieux ; ordres mendiants, 484 maisons, 4.900 religieux ; règle de Saint-François, 1.052 maisons, 9.820 religieux ; règle réformée de Saint-Augustin, 336 maisons, 2.599 religieux. Les Jésuites possédaient 162 maisons ; les Oratoriens, 79 ; les Lazaristes, 64 ; les Sulpiciens, 27 ; les Pères de la doctrine chrétienne, 58 maisons ; les Frères du même ordre, 100, et les Eudistes, 11.

donné des chiffres plus élevés ; le doux abbé de Saint-Pierre estimait, en 1757, que les religieux de toutes sortes dépassaient 300.000, et il comptait que si les prêtres avaient été mariés depuis François I^{er}, la France aurait eu 40 millions de catholiques de plus¹ ; mais ses calculs ainsi que ceux des rapporteurs à l'Assemblée nationale sont démentis par les chiffres².

Il est certain que les diverses mesures prises par les gouvernements depuis le règne de Louis XIV avaient contribué à restreindre le célibat ecclésiastique ; or, même au temps où Colbert d'efforçait de diminuer la population religieuse, le chiffre de 500.000 religieux énoncé en 1789 était loin d'être atteint.

Le célibat ecclésiastique avait soustrait au pays de nombreux éléments de population au cours des derniers siècles de la monarchie ; mais, à côté des religieux de tous ordres, il faut faire place aux célibataires laïques. Dans quelques classes de la société, le mariage n'était pas aussi honoré qu'on l'a parfois écrit. Dans les provinces où le droit d'aînesse fut maintenu jusqu'à la Révolution, les cadets de famille n'avaient point de suffisantes ressources pour s'établir dignement, ils entraient dans l'armée ou vivaient confinés sur quelque petit domaine dont les revenus leur permettaient de subsister chichement. Les études sur les gentils-hommes campagnards dénoncent le dénuement de ces infortunés dont l'existence se confond avec celle, souvent misérable, de leurs voisins, simples campagnards vivant de l'exploitation d'une terre grevée de charges et d'impôts. Dans la bourgeoisie, les jeunes hommes entrent parfois par goût dans l'armée ; ils se montrent fréquemment réfractaires au mariage. Au fur et à mesure que l'on approche des temps modernes, le nombre des mariages diminue, l'égoïsme se développe, et l'on s'efforce d'éviter les trop nombreux soucis que donne une famille. De plusieurs centaines d'enfants parvenus à l'âge du mariage et dont j'ai suivi la destinée, moins de 39 p. 100 fondaient un foyer. Ces calculs n'ont

1. Abbé de Saint-Pierre, *Annales politiques*. Londres, 1757, p. 19.

2. J.-L.-M. Robert *De l'influence de la Révolution sur la population française*. Paris, an XI, p. 18.

porté que sur des familles modestes, car la proportion se serait abaissée si l'on y avait compris des maisons de haute origine ¹.

Veut-on quelques exemples saisis au hasard des généalogies et des livres de raison ? Un seul des quatorze enfants de Pierre Nepveu se marie, nul parmi les quatorze enfants de l'avocat du Tour ne lui donne la joie d'être grand-père. Chez les Legendre, de Ghaisne, de Tascher, chez les Cardon, douze enfants sur un total de quarante-sept contractent union. Au cours de trois générations, les de Maruc procréent vingt-sept enfants, trois seulement convolent, et la famille s'éteint. Roland de Brisacier, de Blois,

1. Ne pouvant reproduire des tableaux portant sur près de 4.000 enfants, je donne un exemple des dépouillements dont je me suis servi. Les proportions demeurent sensiblement les mêmes pour près de 200 enfants pris au hasard des livres de raison. Ayant, au cours des pages précédentes, donné les références relatives aux documents cités, je ne les reproduis pas.

FAMILLES	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS	MORTS avant 16 ANS	TUÉS à la GUERRE	MORTS à la CÉLI- BATAIRES	ENTRÉS dans les ORDRES	ÉMIGRÉS	MARIÉS
De Capdebosc.....	40	5	1	2	»	»	2
Pierre Nepveu....	14	3	»	1	9	»	1
Du Tour.....	14	7	3	1	3	»	»
Lemaistre.....	8	5	»	»	1	»	2
Legendre.....	15	10	»	2	»	»	3
De Ghaisne.....	10	5	1	»	1	»	3
De Tascher.....	9	4	»	1	1	»	3
Brizard.....	15	9	»	1	»	1	4
Bastide.....	10	7	»	1	»	»	2
Lepelletier.....	15	4	»	4	2	»	5
Cardon.....	13	9	»	1	»	»	3
De Maruc.....	11	5	»	1	4	»	1
De Maruc fils....	7	2	»	3	1	»	1
De Maruc petit-fils.	9	6	»	»	2	»	1
De Brisacier.....	12	5	1	»	3	»	3
Jean Dudon.....	8	4	»	3	»	»	1
TOTAUX.....	176	90	6	21	27	1	35
Proportion par rapport au nombre des naissances....		p. 100 51	»	»	»	»	»
Proportion par rapport au nombre des survivants...		»	p. 100 6,6	p. 100 23,3	p. 100 30	p. 100 1,1	p. 100 38,8

marie trois enfants sur douze ¹, et seuls deux des dix héritiers de Capdebosc fondent un foyer.

Une lecture attentive du *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye Desbois révélerait des centaines d'exemples analogues à celui-ci : Jacques de la Madelaine, comte de Ragny, ayant épousé, en 1626, Elisabeth de Nicey, eut quatorze enfants ; trois moururent en bas âge, un autre décéda à dix-huit ans, Claude fut tué par les infidèles, François périt à la guerre, quatre fils entrèrent en religion, deux filles devinrent religieuses, une troisième, mariée, décéda à vingt-quatre ans. Seul un enfant mâle contracta alliance avec Catherine de Sommièvre. Des neuf enfants qui sortirent de leur union, l'un mourut jeune, six se firent religieux.

Dans son étude sur les causes de l'extinction des familles d'ancienne noblesse, de Châteauneuf montre la difficulté qu'éprouvaient à se marier les cadets de familles nobles ; ceux qui ne se consacrent pas à l'église entrent dans l'armée. Aux joies du foyer conjugal que de lointaines campagnes ne leur interdiraient pas toujours de goûter, les militaires préfèrent de passagères amours. Il est vrai que les officiers subalternes ont des charges et que le service du roi n'enrichit pas son homme. Au xvii^e et au xviii^e siècles, des gentilshommes campagnards se saignent pour que leurs enfants tiennent un rang convenable dans leur régiment. A leur retour au manoir héréditaire, ces officiers le trouvent ruiné et délabré ; avant de songer à prendre femme, il leur faut mendier souvent une pension ou un secours qui leur permette de subsister et de réparer les brèches qu'une longue absence a causées à leur modeste aisance ².

Comment certaines familles pourraient-elles se survivre ? M. de Parigny, qui fut tué à l'ennemi, avait quatre fils et une fille. Trois fils tombent sur les champs de bataille et, en 1765, le dernier survivant, réformé après sept ans de service, rentre sur son domaine de Sainte-Maure, en Touraine ; il ne parvient pas à le remettre en état, malgré ses demandes réitérées de

1. Rebsomen, *Une famille blesoise, les de Brisacier*, dans *Mémoires de la Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher*, t. XXI.

2. Pierre de Vaissière, *Les gentilshommes campagnards*, Paris, 1903, passim.

secours. A peine, sur son maigre champ, peut-il subsister avec sa sœur ¹.

Aux causes économiques, aux raisons d'ordre financier qui déterminaient les jeunes hommes à demeurer célibataires, il faut joindre d'autres mobiles tirés de l'ordre moral. Advenant la fin du xvi^e siècle et les débuts du règne de Louis XIII, il s'était constitué à Paris et en province des groupements de libertins qui firent école ; ils ne souffraient aucun lien qui les retînt dans les bornes de la raison et de l'honnêteté ; pour se mieux divertir, ils n'entendaient pas se courber sous le joug de l'hymen. Ces libertins, ancêtres des philosophes du xviii^e siècle, sapaient les institutions vénérables qui constituent l'armature de la société. Des hommes sensés, au jugement sain et droit et dont l'influence sur la société de leur époque ne fut pas mince, se rencontraient parfois avec les libertins pour tourner le mariage en ridicule. Boileau, dans sa satire sur les femmes, n'a-t-il pas médité de la femme et fait craindre aux timides et aux hésitants de s'unir à quelque épouse sans honneur, coquette, avare, ou à quelque personne

Qui sans cesse, d'un ton par la colère aigri,
Gronde, choque, dément, contredit un mari.

A l'autre pôle de la société, des hommes qu'on ne saurait confondre avec les libertins professaient, avec Pascal, que le mariage est la plus basse des conditions du christianisme et déclaraient que le mariage est un homicide et presque un déicide. Théophile de Viau et les ascètes de Port-Royal, par des voies différentes, aboutissent aux mêmes résultats : ils détournent du mariage paillards et fervents catholiques.

Si fragile que fût le lien matrimonial au xviii^e siècle, il semblait encore trop pénible à souffrir pour les contemporains du Régent, de Louis XV et de Louis XVI. Dans les hautes sphères de la société comme dans la bourgeoisie, le mariage fut moins en honneur que dans les siècles passés ; toutes les statistiques dressées par les curés des paroisses montrent une graduelle diminution dans le nombre des unions. Le goût du foyer s'émousse

1. P. de Vaissière, *op. cit.*, p. 330.

dans les classes supérieures de la société et, dans les inférieures, la misère est souvent trop grande pour que l'on songe à fonder une famille. Le nombre des célibataires s'accroît au XVIII^e siècle.

D'après Moheau, les célibataires étaient, en France, près de 1.200.000 ; des Pomelles en fixe le nombre à un million et demi, Malthus cite un chiffre analogue. Le mal est si profond, que les philosophes du XVIII^e siècle dénoncent tous le péril que le célibat fait courir à la population française. L'un des premiers, Montesquieu signale ce danger, et, après l'auteur des *Lettres persanes*, il n'est économiste qui ne traite du célibat, ne s'élève contre lui et ne préconise des mesures destinées à mettre un terme à ces habitudes d'égoïsme et de solitude. Les uns et les autres confirment par leurs écrits les constatations effectuées par les curés des paroisses et prouvent que, s'il faut tenir compte, dans l'étude de notre population d'antan, du développement exagéré du célibat ecclésiastique, le célibat laïque était un péril aussi grand que celui-là pour l'accroissement de la population française.

VI

L'Émigration

Les dissensions et les luttes que fait naître l'intolérance religieuse ont, de tous temps, été la cause d'une importante émigration des nationaux de chaque pays. Avant d'avoir été officiellement chassés de la Péninsule, les Juifs et les Maures se retirèrent d'Espagne et passèrent à l'étranger ; les Irlandais, inquiétés par les réformés, ont, au XVII^e siècle, abandonné en masse leur patrie, et quand les Hollandais protestants, jaloux de leurs compatriotes catholiques, leur cherchèrent noise, ceux-ci quittèrent les villes où ils étaient inquiétés pour se réfugier dans des États catholiques. En France, l'émigration protestante commence dès le règne de Henri II et se poursuit jusqu'à la Révolution avec plus ou moins d'intensité. Des Français passent sans arrêt la frontière, emportant à l'étranger leur activité et des sentiments hostiles à l'égard de leur ancienne patrie.

L'histoire de l'émigration protestante est trop connue pour la redire une fois de plus. Je rappellerai seulement à grands traits les pertes de population qu'elle a causées à la France. En 1554, vingt-quatre familles de tisserands français, guidées par Valérand Poulain, passent en Angleterre d'abord, puis, après un court séjour dans le royaume, elles demandent à l'édilité de Francfort l'autorisation de s'y établir; ces protestants forment le noyau de la première communauté réformée française de Francfort à laquelle s'agrégèrent ensuite des habitants de Rouen, de Chartres, d'Orléans et de Paris. A la suite des massacres de Vassy et de la Saint-Barthélemy, l'élément français de cette communauté s'accroît de manière appréciable ¹.

Les protestants au xvi^e siècle cherchent partout des refuges; beaucoup passent à Genève et y fondent une colonie. Jean Michel, ambassadeur vénitien près la cour de France, note, en 1561 : « La quantité d'argent qu'on envoie secrètement de France pour secourir les Français qui sont à Genève est incalculable, la ville est pleine de réfugiés et leur nombre, à ce qu'on m'a dit, s'élève à dix mille. » Si la Suisse et l'Allemagne attirent des réformés français, d'autres gagnent le Nouveau Monde. Coligny, malgré les échecs qu'avait subis l'expédition de Villegagnon, au Brésil, était hanté par l'idée de fonder en Amérique une colonie protestante où les huguenots trouveraient un refuge contre les persécutions. En 1562, il expédiait en Floride un premier convoi de réformés sous les ordres de Jean Ribaut; deux ans plus tard, un second partait. La première expédition ne réussit pas; quant aux membres de la deuxième, ils furent, à l'exception de quelques hommes, massacrés par les Espagnols.

Après la Saint-Barthélemy, ce fut un exode général de huguenots, mais, avec la signature de l'Édit de Nantes, la majorité d'entre eux regagnèrent la France. La politique religieuse de Louis XIII et du cardinal de Richelieu ne détermina point d'émigration protestante, mais, à partir de 1662, on recommença de toutes parts à persécuter sournoisement les réformés. La

1. Bettina Strauss, *La culture française à Francfort au XVIII^e siècle*. Paris, 1914. Introduction et appendices 2 et 3.

Hollande accueillit des émigrés désireux d'échapper aux violences morales que le clergé et les autorités civiles accumulaient contre eux. En 1668, le comte d'Estrade, de retour de son ambassade de La Haye, écrivait à Ruvigny que plus de huit cents personnes s'étaient retirées en Hollande pour échapper à la persécution ¹. D'autres avaient passé en Angleterre et en Allemagne.

Le 22 octobre 1685, Louis XIV signait à Fontainebleau la révocation de l'Édit de Nantes. Chacun sait quelles furent les suites désastreuses de cette mesure ; la majeure partie des réformés sortirent de France. Quel fut le chiffre de cette émigration ? Il est impossible de le constater exactement. Dans son *Histoire des réfugiés protestants*, M. Weiss pense qu'on ne s'éloigne pas de la vérité en admettant que, sur un million de protestants disséminés en France, 250.000 à 300.000 s'expatrièrent dans les quinze dernières années du xvii^e siècle ². Cette saignée faite dans la population française fut, à coup sûr, la plus pénible qu'elle subit au cours des derniers siècles ; la disparition de familles complètes porta à la France un coup dont elle se releva difficilement. Au début du xviii^e siècle, malgré les pertes de toutes sortes qu'avait values au pays la révocation de l'Édit de Nantes, Louis XIV exilait encore les réformés de la principauté d'Orange qu'il venait d'acquérir.

Pour stimuler l'industrie et le négoce, Colbert, comme certains de ses prédécesseurs, avait sollicité l'établissement en France d'étrangers de tous pays ; il avait institué de véritables agences d'immigration chargées de débaucher des artisans et des fondateurs de manufactures. Profitables au pays, ces mesures ne tardèrent pas à se retourner contre lui. Les souverains étrangers entretenirent en France une nuée d'agents dans le but de recruter des matelots, des ouvriers habiles et des colons. Depuis la fin du xvii^e siècle, une dangereuse pléiade de ces agents mit le royaume en coupe réglée ; dans chaque province, ils s'efforçaient de débaucher des Français en leur promettant monts et merveilles soit en Prusse, en Russie ou en Transylvanie.

1. Legendre, *Vie de Du Bosc*. Rotterdam, 1694, p. 71.

2. Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés protestants depuis la révocation de l'Édit de Nantes*. Paris, 1853, t. I^{er}, ch. III.

Il est généralement admis que les descendants de familles françaises que l'on rencontre à l'étranger sont des arrière-petits-enfants de protestants chassés par les persécutions ; rien n'est moins exact. Parmi les émigrés et les déserteurs, il y eut des catholiques qui, alléchés par de brillantes promesses, abandonnèrent définitivement leur patrie. A dire vrai, beaucoup parmi les émigrés volontaires furent incités à l'exil par la misère ; depuis de trop nombreuses années, ils vivaient courbés sous le poids d'impôts mal répartis et subissaient la charge très rigoureuse du logement des gens de guerre ; aussi, malgré les sanctions prévues, quantité de paysans ou artisans quittèrent-ils un pays où ils vivaient misérables. Dès la fin du xvii^e siècle, on émigre de toutes les provinces. Chaque année des laboureurs, des scieurs de long, des tisserands auvergnats, foréziens et cantaliens se répandaient en Bresse, en Bourgogne, en Anjou ; d'autres poussaient en Italie et en Espagne ¹. Lorsqu'ils avaient amassé un pécule ils rentraient dans leurs provinces ; mais lorsque les premières atteintes des crises agricoles se firent sentir, beaucoup de ces ouvriers migrants abandonnèrent cette coutume et gagnèrent l'Italie ou l'Allemagne pour s'établir définitivement comme chaudronniers ou scieurs de long. Des tisseurs de Lille passent en Allemagne ou se dirigent vers Gand et Bruges ; des fileuses de Picardie se fixent en Hollande et en Angleterre ; des manufactures de glaces sont fermées, faute de main-d'œuvre, les ouvriers étant passés à l'étranger. Laurent de Ribeyre favorise le départ de gentilshommes verriers en Allemagne, ses menées sont découvertes, il est enfermé à la Bastille, puis transféré au château de Ham où il reste dix ans ².

Sous le règne de Louis XV, les émigrations et désertions, dont on constate déjà l'importance sous le gouvernement de son prédécesseur, prennent une extension plus considérable encore. La Prusse, la Russie, la Hongrie ont de multiples agents à leur solde et qui débauchent les sujets du roi.

1. V. Durand, *Émigrations périodiques des ouvriers foréziens au xvii^e siècle*. Montbrison, 1890.

2. Germain Martin, *La grande industrie sous le règne de Louis XIV*. Paris, 1899, p. 246-248.

L'électeur Frédéric-Guillaume avait accueilli les réformés chassés par la révocation de l'Édit de Nantes. Frédéric II, reprenant la méthode qui avait réussi à son ancêtre, attira en Prusse le plus possible de nos compatriotes ; il en remplit son armée et son administration ; il créa en France des agences d'émigration, il s'adressa à ses amis de Paris pour obtenir des fonctionnaires de notre pays. Des Français réorganisent son service des postes ; ses employés de douanes et accises le volent honteusement, il écrit à d'Helvétius de lui obtenir des fonctionnaires français. Celui-ci lui en procure quinze cents. Ses troupes, qui comprenaient déjà de nombreux fils ou petit-fils de proscrits de la révocation, s'augmentèrent d'une foule de recrues françaises. Par tous moyens il attirait sous ses drapeaux soldats et officiers de S. M. Chrétienne ; beaucoup de bons sujets peu fortunés acceptaient ses offres ; en 1773, l'armée prussienne comprenait 25.000 de nos compatriotes ; vers la même époque, le général Thiébault signale un seul régiment qui en compte 600 ¹.

On arrête les agents de Frédéric II, on les enferme à la Bastille, mais trop tard bien souvent ; en outre, comment porter la main sur des philosophes pour lesquels tous les souverains de l'Europe, sauf le leur, sont dignes de sympathie. Helvétius, Diderot sont des admirateurs forcenés de Frédéric et de Catherine de Russie, ils s'emploient à favoriser leurs desseins. Leurs yeux, comme ceux de la majeure partie des hommes de l'époque, sont fermés aux réalités et pour un compliment ou une pension, ils sapent leur gouvernement et fortifient celui de nos ennemis qui cherchent à nous enlever des ouvriers, des soldats ou des hommes jeunes et actifs.

Comme la Prusse, la Russie attira de nombreux Français. En quittant le royaume, Pierre le Grand emmena avec lui quelques notabilités choisies parmi les artistes et les ingénieurs, des officiers, des marins et des personnages obscurs. Deux cents familles formèrent également un convoi d'émigrants ; elles étaient alléchées par les promesses d'un agent de recrutement, mais une

1. L. Reynaud, *Histoire générale de l'influence française en Allemagne*. Paris, 1915, p. 215-216.

année s'était à peine écoulée que la majeure partie d'entre elles, tombées dans la misère, sollicitaient leur rapatriement. Un courant d'émigration s'était cependant créé vers la Russie dès le début du XVIII^e siècle, et, sous le règne d'Élisabeth, beaucoup de Français ayant éprouvé des déboires dans leur pays gagnèrent les régions du Nord. Notre ambassadeur en Russie aurait aimé se défaire de ces personnages encombrants ; il écrivait : « Nous fûmes envahis par une nuée de Français de toutes couleurs, dont la plupart, après avoir eu des démêlés avec la police, sont venus infester les régions septentrionales ; nous fûmes étonnés et affligés de trouver chez beaucoup de grands seigneurs des déserteurs, des banqueroutiers, des libertins et beaucoup de femmes de tout genre. » Cette indigne racaille, comme disait Diderot, continua d'affluer vers Pétersbourg et Moscou, car Ségur signale plus tard des femmes galantes, des aventuriers, des femmes de chambre et des domestiques qui, sous des noms d'emprunt, essayaient de se faufiler dans le monde. Il est vrai que coiffeurs, cuisiniers, marchandes de modes, artistes, voire même canailles en rupture de ban, étaient fort prisés en Russie ; ils savaient mettre en incessante communication la corruption russe et le luxe français.

A côté de ces émigrants parfois peu recommandables étaient entrés dans l'Empire russe des Français de meilleur aloi. Catherine II, par un ukase daté de 1763, avait favorisé l'intrusion des étrangers dans ses États en les exonérant d'impôts et en leur accordant des privilèges variés. L'année suivante, sous les auspices de l'impératrice, s'était formée une société dont le but était de coloniser, à l'aide de l'immigration, les provinces de Saratov et de Samara ; pour parvenir à ses fins, elle utilisait les services d'un Genevois, Pictet, qui, avec la collaboration de deux Français, Meunier de Précourt et Le Roy, dirigeait à Hambourg une agence d'émigration. Des Alsaciens et des Lorrains, tentés par les promesses de la société, quittèrent leur pays pour fonder des villages en Russie ; des Corses, Français de la veille, soudoyés par un agent russe résidant à Livourne, furent également débauchés et partirent en Russie comme colons ou comme soldats.

Le gouvernement de Louis XV arrêta cette émigration, mais il

ne put empêcher l'exode de multiples professeurs ou instituteurs qui allèrent se fixer en Russie. Bien accueillis dans les familles, maints de nos compatriotes s'habituaient à Pétersbourg et à Moscou. Des habitants de la Franche-Comté et du pays de Montbéliard, attirés en Moscovie par la présence de leur compatriote, femme du grand-duc héritier, passèrent nombreux en Russie ; ces émigrants firent souche dans le pays et l'on retrouve encore leur descendance.

D'honnêtes commerçants se dirigèrent aussi vers Pétersbourg et Moscou au XVIII^e siècle ; ils y vendaient ces frivolités et objets de luxe dont Paris fournissait alors l'univers. A Moscou, les Français furent d'abord parqués dans la *Sloboda*, sorte de ghetto international, puis ils furent tenus de vendre leurs marchandises au Gostinoï Dvor, c'est-à-dire au bazar de la ville. Mais, peu à peu, ils purent choisir librement leurs habitations et leurs boutiques ; ils se groupèrent alors dans le voisinage du Pont des Maréchaux et, à la fin du XVIII^e siècle, ils y étaient si nombreux que l'expression « aller aux boutiques françaises » signifiait « aller au pont des Maréchaux »¹.

Les essais de colonisation des districts de Saratov et Samara, entrepris avec l'agrément de Catherine II, donnèrent des résultats médiocres ; la société n'attira de France que peu de colons. Marie-Thérèse fut plus heureuse en Hongrie ; enhardie par les succès que Frédéric II avait obtenus en introduisant dans ses États des habitants du royaume français, la reine de Hongrie résolut d'utiliser les méthodes du roi de Prusse pour mettre en valeur une partie des terres incultes du banat de Temesvar. Elle provoqua pendant onze ans, de 1762 à 1773, l'émigration de nombreux Français.

Les Lorrains étaient accablés d'impôts ; près de vingt-quatre mille petits propriétaires fonciers, surchargés de taxes multiples dont le recouvrement avait été rendu nécessaire par suite des entreprises du roi Stanislas, étaient réduits au métier de manœu-

1. Cf., sur l'émigration des Français en Russie : Léonce Pingaud, *Les Français en Russie*. Paris, 1886 ; Tastevin, *Histoire de la colonie française de Moscou depuis ses origines jusqu'en 1913* ; L. Mirot, *Un témoin de la campagne de Russie, l'abbé Adrien Surugue*. Paris, 1914.

vres ou de journaliers. Il était tentant pour eux de chercher à améliorer leur sort ; aussi bien écoutèrent-ils, en grande partie, les propositions que Marie-Thérèse leur faisait par l'intermédiaire de ses agents d'émigration établis à Cologne, Francfort, Ratisbonne, Kehl et Bâle. Dès 1763, beaucoup de Lorrains partirent sans esprit de retour ; quelques années plus tard, sollicités par les agents de Marie-Thérèse, que secondait une commission d'immigration fondée à Vienne en 1766, les émigrés sortaient en foule du royaume. En 1770, au moment où le mouvement d'émigration atteignit son point culminant, neuf cent trente familles gagnèrent la Hongrie ; elles étaient originaires de Commercy, de Pompey, de Blamont, d'Avricourt, de Thionville et de quelques autres localités. Malgré les obstacles qu'on mit à la sortie de France de ces habitants, l'émigration se poursuivit, et le 6 mai 1771, M. de Nazel, résident autrichien à Bâle, avertissait le chancelier de la cour d'Autriche que, tous les jours, des familles passaient à Bâle pour gagner le Danube ; les Lorrains ajoutaient même que cette émigration n'était pas terminée, car ceux qui restaient au pays étaient informés du bon accueil que les premiers colons avaient reçu.

Le gouvernement de Marie-Thérèse octroyait à ces Lorrains des concessions de terres, et si quelques-uns se répandirent à travers le pays, la majeure partie d'entre eux se groupèrent et fondèrent des villages en Hongrie : les localités de Saint-Hubert, Charleville, Seultour, Toübwester, Ostern, Gotlob furent peuplées par ces nouveaux arrivants. Depuis lors, elles ont prospéré et conservé un caractère spécial ; les habitants se souviennent qu'ils sont une colonie *welche*, et les voisins les appellent encore les Français¹.

Les Lorrains ne furent pas les seuls à émigrer ; malgré les mesures prises contre les agents de recrutement de Marie-Thérèse, des Alsaciens français abandonnèrent leur patrie ainsi que des Dauphinois. Christophe Pajot de Marcheval, intendant du Dauphiné, cherchant à barrer la route aux émigrants, crut bon

1. Docteur Hecht, *Les colonies lorraines et alsaciennes en Hongrie*, dans *Mémoires de l'Académie Stanislas* de Nancy, année 1878, p. 219.

d'avertir ses compatriotes que la reine de Hongrie avait dû suspendre l'arrivée des colons « qui abordoient en trop grand nombre dans les nouveaux établissements qu'elle forme... ce qui la met hors d'état de pouvoir procurer à ceux qui s'y rendent les logements et effets dont ils peuvent avoir besoin et qui leur avoient été promis ». Les avertissements de l'intendant ne furent pas écoutés sans doute, car il renouvela les défenses « de passer hors du royaume sans une permission expresse »¹. Selon un texte imprimé du xviii^e siècle, 300.000 personnes auraient accepté les offres de l'impératrice, mais quelqu'ait été le nombre des Français ayant passé en Transylvanie, ce chiffre est manifestement exagéré ; nonobstant, on doit tenir pour assuré que trop de familles, espérant améliorer une situation de fortune fâcheuse, sortirent de France pour gagner les états de Marie-Thérèse.

On pourrait poursuivre cette enquête sur l'émigration française à travers tous les pays d'Europe, car chaque souverain s'évertuait à débaucher nos compatriotes et à désorganiser nos manufactures. Les plaintes des industriels et des négociants sur l'instabilité de leurs ouvriers sont continuelles ; ils signalent l'intervention des ambassadeurs eux-mêmes dans cette sorte de chasse à l'homme. L'ambassadeur de Suède recrute des ouvriers en soieries à Tours et à Lyon ; ailleurs on retrouve la main des envoyés officiels de l'Espagne ou de l'Angleterre. Il est d'ailleurs facile de se rendre compte du nombre des agences d'émigration installées en France en parcourant la liste des prisonniers enfermés à la Bastille sous la prévention d'embauchage d'ouvriers ou de désertion. Vauchoux débauche les ouvriers de Saint-Gobain pour aller en Espagne² ; du Repoint conduit l'entreprise dirigée par l'ambassadeur de Portugal pour faire embarquer au Havre des ouvriers des Gobelins et des tisseurs de Rouen, Darnetal et Elbeuf³. Frédéric Rollwagen s'occupe de l'émigration des Français en Russie, il distribue des prospectus, et lorsqu'il

1. R. V. C., *Essai sur les populations des taillabilités du Dauphiné*, p. 283-284.

2. F. Funck-Brentano, *Liste des prisonniers de la Bastille*. Notice 2251, année 1714.

3. *Ibid.*, notice 2347, année 1714.

est arrêté, on trouve sur lui un traité passé avec Catherine II par lequel il s'engage à lui fournir trois mille familles ¹ ; Charleton et plusieurs complices font passer des Français dans les colonies anglaises ² ; Colette, armateur à Cherbourg, est accusé d'avoir transporté des sujets du roi dans l'île Saint-Jean où les Anglais ouvrent une colonie ³.

Ce ne sont pas seulement les ouvriers qui désertèrent au xviii^e siècle, mais aussi les soldats. Mal payés, mal nourris, soumis à des exercices pénibles, beaucoup passent la frontière pour échapper à la misère. Le comte de Saint-Germain écrivait pendant la guerre de Sept ans : « La misère des soldats est si grande, qu'elle fait saigner le cœur », et le marquis d'Argenson, à la date du 24 septembre 1752, note : « On compte plus de trente mille hommes suppliciés pour désertion depuis la paix de 1748. » Voltaire, qui eut en mains la liste des déserteurs, dit dans son *Dictionnaire philosophique* : « Je fus effrayé un jour en voyant la liste des déserteurs depuis huit années seulement : on en comptait 60.000. »

Au xviii^e siècle, l'expatriation est devenue une maladie nationale, écrit Moheau, et ce démographe, essayant de dénombrer les individus sortant du royaume par les frontières de terre ou de mer, fixe à près de 13.000 ceux qui, annuellement, quittent la France. Dans ce chiffre sont compris les déserteurs, dont le nombre, à certaines années, fut fort élevé. Tous ces émigrants n'étaient pas perdus définitivement pour le royaume, car, à la suite d'illusions rapidement évanouies, beaucoup rentraient expier dans leur patrie la faute de l'avoir quittée. Néanmoins, depuis le temps de la Saint-Barthélemy jusqu'à l'heure de la Révolution, les luttes religieuses, les désertions, l'émigration volontaire, le peuplement des colonies fondées à l'étranger par des souverains hostiles à la France et dont le seul but était de diminuer notre prestige en Europe, eurent sur l'affaiblissement

1. *Ibid.*, notice 4726, année 1766.

2. *Ibid.*, notices 4788, 4790, année 1768.

3. *Ibid.*, notice 4767, année 1767. On pourrait joindre d'autres exemples fort nombreux de ces arrestations d'agents de recrutement : Baille, Bailly, Dupré, Dumolin, Berger, Bourgeois, Caillat, Dubuisson, Ferrier, Guyard de Dampierre, Marceau étaient tous agents des souverains étrangers qui ne dédaignaient pas d'utiliser des femmes pour servir leurs desseins.

de notre population une influence fâcheuse. D'accord avec les économistes de l'époque, le gouvernement s'efforça d'enrayer cet exode d'habitants jeunes qui privait le royaume d'éléments de prospérité, mais les mesures qu'il adopta ne donnèrent pas toujours, on le verra, des résultats sérieux.

Les gouvernements de l'ancien régime, Colbert excepté, ont souvent fait bon marché de nos colonies que la hardiesse et le courage de nos navigateurs des *xvi^e* et *xvii^e* siècles avaient acquises à la mère patrie. A la signature de plusieurs traités de paix, quelques-unes de nos lointaines possessions furent facilement cédées à des souverains étrangers, et les éléments français qui étaient venus peupler les colonies furent abandonnés à de nouveaux maîtres. S'il n'en avait été ainsi, à diverses reprises, ces nationaux devraient être comptés parmi les habitants de la plus grande France, tandis qu'on est obligé de les tenir pour de véritables émigrants perdus pour le pays.

En 1627, Guillaume Coppier, fils d'un notaire, qui avait une nombreuse famille, partit avec six cents émigrants et s'installa dans l'île de Saint-Christophe dont il fut l'un des premiers colons. Lorsque l'île de Saint-Christophe fut, par le traité d'Utrecht, cédée à l'Angleterre, les descendants français de ces colons demeurèrent dans l'île qu'ils avaient mise en valeur¹. Le traité de Paris, en 1763, nous fut plus funeste que la paix d'Utrecht. Louis XV abandonnait aux Anglais nos possessions du nord de l'Amérique, et il accordait aux Espagnols la Louisiane. Dans le seul Canada, de 1604 à 1700, s'étaient fixés quatre mille huit cent quatre-vingt-quatorze colons, venant principalement de Normandie, d'Ile-de-France, d'Aunis et de Picardie ; d'autres s'étaient installés au cours des cinquante premières années du *xviii^e* siècle² ; de malheureuses filles, tirées de l'hospice de Saint-Joseph, au faubourg Saint-Germain, avaient été expédiées, durant le *xvii^e* siècle, dans nos possessions du nord de l'Amérique. Ces divers éléments de population s'étaient amal-

1. J. de Dampierre, *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises*. Paris, 1904, p. 85-90.

2. Abbé S. A. Lortie, *De l'origine des Canadiens français*, dans le *Parler français au Canada*, mars et septembre 1903.

gamés et avaient prospéré grâce aux mesures intelligentes prises par Colbert, dont la dilection pour le Canada est bien connue ; plus de soixante-trois mille Français peuplaient le pays, lorsque par le honteux traité de Paris on l'abandonna aux Anglais.

Dans les autres parties du nouveau continent cédé à l'étranger, on rencontrait partout des Français. A la Louisiane, malgré les vicissitudes qu'avait subies la colonie depuis les premiers établissements fondés par le célèbre La Salle, cinq mille de nos compatriotes s'étaient cependant établis dans ce riche pays et en utilisaient les immenses ressources. Le traité de Paris annihilait plus de cent cinquante années d'efforts et, avec d'importants territoires, il enlevait à la France une foule d'habitants qui étaient loin d'avoir perdu tout contact avec la mère patrie. Celle-ci, il est vrai, recouvrait, quelques années plus tard, un certain nombre de ses anciens enfants ; lorsque les Anglais chassèrent de la Nouvelle-Écosse les Acadiens issus d'émigrants bretons, normands et saintongeais, c'est vers la France que revinrent ces descendants de Français. Malheureusement on ne les reçut pas en fils prodigues ; après leur avoir concédé quelques maigres allocations et octroyé des concessions de terres, le gouvernement cessa rapidement de s'intéresser à leur sort. Découragés, la plupart s'expatrièrent de nouveau, et l'Espagne recueillit beaucoup d'entre eux.

VII

La Guerre. — Le Duel. — Les Émeutes

Rappelant le mot fameux de Monsieur le Prince après la sanglante bataille de Senef : « Une nuit de Paris remplacera cela », le marquis de Mirabeau écrit, dans l'*Ami des hommes* : « Batailles et massacres ne nuisent pas à la population, et l'on remarque avec étonnement, qu'après des temps de troubles et de calamités, un État est tout aussi peuplé qu'auparavant ¹. » Les faits contre-

1. Marquis de Mirabeau, *L'Ami des hommes*, édit. d'Avignon, 1756, t. I, p. 52.

disent les paradoxales assertions de Mirabeau, qui d'ailleurs n'avait pour se renseigner aucun document probant.

Déterminer ce que la guerre, les luttes intestines, les révoltes, les émeutes locales, les combats singuliers, les duels ont coûté de vies humaines est aussi malaisé que de décompter le nombre d'individus décédés à la suite d'épidémies. On est tenu de s'en rapporter à des exemples et de se contenter d'impressions. En effet, on ignore, au moins jusqu'à l'arrivée de Louvois au pouvoir, le nombre de soldats engagés et perdus dans chaque combat ; il est, en outre, impossible d'établir la proportion pour laquelle entraînent les mercenaires ou les alliés dans les rangs de la milice française. Écossais, Suisses, Italiens, Irlandais, reîtres, estradiots grecs et albanais constituèrent d'importants contingents de nos troupes combattantes. Aussi bien, sans essayer de dresser le funèbre bilan de nos pertes militaires, on peut dégager des documents des impressions suffisamment nettes pour réduire à néant des affirmations analogues à celles de Mirabeau.

Depuis le début de la guerre de Cent ans jusqu'à la fin du xviii^e siècle, sur terre comme sur mer, à l'intérieur de nos frontières pour défendre le sol de la patrie, à l'extérieur du royaume pour venger des affronts, agrandir le patrimoine héréditaire, soutenir des alliés demandant notre appui, les rois de France ont guerroyé ; à maintes reprises des discordes ont éclaté, animant les regnicoles les uns contre les autres. Chaque bataille, chaque combat, chaque siège, chaque coup de main a fait périr des Français. Les dissensions civiles ou religieuses ont également coûté des existences en nombre incalculable.

La « dolente » bataille de Crécy ouvre l'ère de nos grands revers de la guerre de Cent ans. Onze princes, quatre-vingts bannerets, douze cents chevaliers, trente mille soldats périssent au cours de cette cohue. La leçon ne profite pas à l'armée française ; dix ans plus tard, à Poitiers, elle s'expose aux traits des archers anglais dont les coups portent si dru, que, pour ne pas périr tous, les combattants battent précipitamment en retraite. Azincourt coûte huit mille hommes à la noblesse, presque autant à la « piétaille ». Ces trois batailles importantes ne représentent qu'une très faible portion de la moisson humaine fauchée pendant un

siècle. Il faut lire dans l'œuvre du Père Denifle les ruines de toutes sortes que provoquèrent dans chaque région les continuels combats que se livrèrent Français et Anglais ¹ ; on est alors édifié sur les pertes d'hommes que valut la guerre de Cent ans. La province de Normandie fut littéralement ravagée et dépeuplée. Dans certaines villes, à Caen, à Argentan, à Sées, à Lisieux, les Normands fuyaient devant l'ennemi, qui parfois chassait tous les habitants d'une cité ; à Harfleur notamment, les Anglais firent place nette. Cet exode coûtait la vie à beaucoup d'hommes et de femmes. Lorsque Henri V vint assiéger la ville de Rouen, quinze mille réfugiés s'y étaient enfermés ; on fit sortir ces bouches inutiles et les malheureux fuyards furent campés entre le mur de la cité et les lignes anglaises. Le froid, la neige, la faim, les coups des assaillants, les ripostes des assiégés eurent raison de ces infortunés qui périrent presque tous ².

La majeure partie des provinces de France pâtirent tour à tour ; au milieu du xv^e siècle, lorsque le calme fut revenu dans le royaume, certaines régions parmi les plus riches étaient vides d'habitants. Un archidiacre de Josas qui visita, à diverses reprises, les paroisses de la banlieue parisienne, relève pour chacune d'elles le nombre des paroissiens qu'il y a rencontrés. On ne peut étudier le livre de ces visites sans être frappé de la faiblesse de la population des bourgs des environs de la capitale. Dix, vingt paroissiens tout au plus habitent de petites villes jadis prospères ; Brétigny ne compte plus que quinze paroissiens en 1458, Louveciennes, Rueil, Vitry n'atteignent pas vingt chefs de famille. Asnières, en 1467, ne renferme que cinq communicants.

Les guerres d'Italie sont, jusqu'à François I^{er}, peu coûteuses en hommes ; à dater de Marignan recommence l'ère des batailles rangées où se déploient des armées importantes. D'après le Journal de Barillon, trois mille Français succombent à Marignan ; sept mille tombent à Pavie. La lutte contre Charles-Quint est

1. Père F. Denifle, *La Désolation des Eglises, Monastères et Hopitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, p. 57 et suiv.

2. L. Puiseux, *L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XV^e siècle*. Paris, 1885.

cruelle ; les campagnes de 1553 et 1554 se déroulent dans le nord-est de la France ; la Picardie est ruinée, douze cents villages sont détruits et maints paisibles habitants périssent.

Henri II décédé, le gouvernement passe en des mains débiles : durant quarante années, protestants et catholiques s'entre-déchirent. La persécution contre les protestants débute sous François II ; une véritable inquisition civile s'organise, et les condamnations aux galères, au bannissement, à la mort qui frappent les calvinistes excitent leur ardeur à se venger. Le complot d'Amboise est éventé et le duc de Guise organise une véritable chasse aux protestants. Noyades, exécutions sommaires, assassinats simplifièrent la besogne des juges et des bourreaux. La guerre civile éclate, ce sont les scènes de Vassy, de Sens, où, d'après Claude Haton, « le massacre fut grand » ; à Tours, deux cents Huguenots sont noyés dans la Loire. Des gouverneurs de province excitent la populace au meurtre ; dans le Maine, des cruautés inouïes sont commises ainsi qu'à Moulins. Le duc de Montpensier, à Angers, rétablit l'unité religieuse en supprimant les Huguenots. Comme ils résistaient à ces massacres, pillaient églises et monastères, l'arrêt du Parlement de Paris du 13 juillet 1562 permit à tous manants et habitants des villes « de leur courir sus ». Nulle province n'est épargnée. Dans le Dauphiné, des Adrets égorge ou arquebuse les catholiques qui lui résistent ; en Guyenne, en Bourgogne, en Poitou, on se bat et ces coups de main, ces engagements locaux coûtent plus de vies humaines que de véritables combats comme celui de Dreux. C'est dans les chroniques locales, dans les mémoires de l'époque qu'il faut suivre ces luttes religieuses pour bien saisir l'ardeur qui animait les Français les uns contre les autres ; on y lit aussi les aventures de ces chefs de bandes qui, ne tenant pour aucun parti, profitent du désordre général pour saccager, tuer et mener en pleine France cette vie d'aventures, qui seyait tant à des hommes comme le capitaine Lignou, ce brigand qui inspira peut-être le romancier Maindron, lorsqu'il retraça les aventures de *Saint-Cendre* ou de ce *Bon Monsieur de Véragues*. Cette guerre de partisans et d'aventuriers isolés causait à la population un tort considérable ; chaque clan perdait des soldats, les infortunés qui essayaient de com-

mercier ou de cultiver leurs champs étaient sans cesse assaillis et souvent payaient de leur vie la tentative de défense qu'ils esquissaient.

A combien de Français les massacres de la Saint-Barthélemy coûtèrent-ils la vie ? Nul ne le saura jamais. A Paris, ils s'étendirent à tous les quartiers. La population s'était jointe aux soldats pour précipiter les huguenots par les fenêtres, les arquebuser, les jeter à la Seine. Avant midi, le 24 août, plus de deux mille avaient péri ; les assassinats et les pillages durèrent plusieurs jours ; dans les provinces, du 25 août au 3 octobre, des massacres eurent lieu un peu partout. A Meaux, deux cents protestants, arrêtés le premier jour, furent dépêchés le lendemain ; la tuerie d'Orléans dura trois jours et fit cinq cents victimes. A Troyes, à Rouen, des bandes de pillards envahirent les prisons et tuèrent les protestants qui y étaient incarcérés. A Lyon, la population suppléa le bourreau et mit à mort sept cents personnes au moins ; deux conseillers au Parlement de Toulouse guidèrent les assassins aux prisons ; ce fut, à Bordeaux, le gouverneur du Château Trompette qui, de concert avec les Jurats et les capitaines de la milice bourgeoise, organisa l'égorgeement.

Cette horrible saignée effectuée dans le parti protestant ne fit qu'accroître l'irritation des survivants et, pendant trente années, les luttes entre Français reprirent plus vives que jamais. Bien que les deux camps appelassent à leur rescousse des mercenaires étrangers, il n'en demeure pas moins vrai que les combats perpétuels qu'ils se livraient sur le territoire firent périr une masse de jeunes hommes. La reprise de son royaume causa à Henri IV la perte de nombreux sujets que Sully eut volontiers employés comme agriculteurs ou industriels.

Nulle bataille sérieuse, aucune révolte importante ne marquèrent les douze dernières années du règne du Béarnais ; une génération entière put se reconstituer. Avec Louis XIII, au contraire, l'ère des combats se rouvrit pour un siècle.

De son burin magistral Callot a décrit les horreurs de la guerre dans tous les temps ; ce génial graveur avait, dirait-on, pressenti les tueries du XVII^e siècle et les avait flétries par avance. L'invasion de la France en 1636 ruine les régions orientales et septen-

trionales du royaume. Jean de Werth et Piccolomini, à la tête de leurs bandes de Croates, de Hongrois et de Polonais, dévastent la Thiérache, la Picardie et le Soissonnais. Gallas ruine la Bourgogne. Les populations affamées, décimées par la peste, ruinées par les passages de cette soldatesque sans pitié, périssent, et aux pertes militaires viennent s'ajouter celles que subit le peuple des campagnes. A peine l'Espagnol et l'Allemand sont-ils chassés de France que la Fronde éclate. On se croirait, pour un temps, revenu aux pires années des règnes de Charles IX et Henri III. Coups de mains, révoltes, assassinats, brigandages désolent le pays ; nulle province n'est épargnée par les soldats de Condé ou de Mazarin. La ruine est partout. La population diminue par suite de male mort ou par l'émigration. Le 26 juin 1643, les élus de Bourgogne écrivent au prince de Condé que la population est errante et insaisissable. Des procès-verbaux dressés entre les années 1644 et 1646 par le maire de Dijon et Jacques Comeau montrent que, sur deux cent douze villages bourguignons, vingt sont entièrement ruinés et sans un seul habitant ¹.

La guerre civile eut sur la population une réaction brutale ; dans les villes, ainsi que dans les bourgades, le chiffre des naissances diminua pendant plusieurs années, et les décès s'accrurent à un tel point qu'ils dépassèrent de beaucoup les naissances. A Arnay-le-Duc, en Bourgogne, la dépopulation annuelle est de vingt-quatre unités pendant la Fronde, de 1650 à 1653 on compte deux cent onze naissances contre cinq cent trente-trois décès ; pendant la même période, Limours, en Seine-et-Oise, perd plus de cent vingt habitants. D'autres relevés dénotent partout des excédents de décès ; on ne se marie plus, car le lendemain n'est pas assuré ; le contre-coup de la guerre se fait sentir dans toutes les provinces, à Tonnay-Charente, à la Rochelle, à Saintes, à Niort, à Angoulême ², le nombre des décès excède celui des naissances.

C'est le sort amer et lamentable de quelques provinces françaises d'être chaque siècle dévastées et ruinées par les envahis-

1. Rossignol, *Le bailliage de Dijon après la bataille de Rocroi*, 1857.

2. A. Feillet, *La misère en France au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*. Paris, 1866, chap. II et III, puis p. 370 et suiv., et 558.

leurs ennemis. Les Flandres, la Champagne ont toujours supporté les plus rudes coups de la soldatesque allemande. Les guerres des quarante-cinq premières années du xvii^e siècle transformèrent la riche Champagne en région désolée, et la population, décimée, diminua singulièrement dans certains cantons du pays. En 1656, le maréchal Fabert entreprit de doter la Champagne d'un cadastre régulier ; un ingénieur, du nom de Terwell, fut chargé d'étudier la topographie de la région et l'état économique du pays. Il parcourut la province en tous sens, interrogea les habitants, et les résultats de son enquête sont aussi navrants que ceux de l'archidiacre de Jouy-en-Josas à la fin du xv^e siècle.

Les notices de Terwell décèlent une extrême misère : villages brûlés et pillés, terres incultes, disparition de la population, tel est le bilan de son enquête. Partout l'ingénieur a relevé le nombre des habitants ; villages et hameaux ne comptent plus que des veuves. A Bazancourt ne subsistent plus que douze habitants, Vuartigny ne possède plus que huit maisons habitées ; à peine retrouve-t-on la trace de Villemontry. Beaumont-en-Argonne ne renferme plus que cinquante-huit ménages sur trois cent cinquante ; quinze hommes y ont été tués, à la suite des combats. Des deux cent soixante habitants de Rumigny, il n'en reste que soixante-six et vingt-huit veuves. L'énumération se continue aussi lamentable tout au long de l'étude de Terwell¹.

A l'autre extrémité de la France, dans le pays basque, les ruines ont été amoncelées ; des petites villes comme Saint-Jean-de-Luz ayant été pillées par les Espagnols, la population avait fui, et les Bohémiens nomades s'étaient installés dans les ruines des maisons dévastées².

Depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution, la France ne connut plus les horreurs de l'invasion étrangère, et ses provinces meurtries auraient pu se reconstituer économiquement si les guerres de Louis XIV ne les avaient peu à peu privées de leurs hommes valides et de leurs éléments de prospérité. Louis XIV.

1. Terwell, *Notices cadastrales sur les villages de la frontière de Champagne en 1657*, publiées par Jadart et Laurent. Paris, 1902.

2. J. Mathorez, *Notes sur les Bohémiens en France*. Extrait du *Bulletin du Comité des Travaux historiques (Géographie)*. Paris, 1915.

qui se proposait d'acquérir le renom d'un grand monarque, ne concevait pour cela d'autre moyen que les conquêtes et la guerre. Son règne n'est qu'une suite perpétuelle de batailles, de combats, au cours desquels s'illustrèrent la vaillance et la bravoure française, mais qui affaiblirent la population de la France à un point tel qu'à son lit de mort, le roi, conscient des maux qu'il avait déchaînés par son ambition, recommandait à son arrière-petit-fils de ne pas suivre son exemple : « Ne m'imitiez pas dans les guerres ; tâchez de maintenir toujours la paix avec vos voisins, de soulager votre peuple autant que vous pourrez. »

L'armée de Louis XIV, comme celle de ses prédécesseurs, comptait de nombreux régiments recrutés parmi les mercenaires, mais ceux-ci étaient cependant loin de constituer l'ensemble de ses bataillons. Lorsqu'il fallut tenir tête aux ligues européennes qui se formèrent contre le grand roi, c'est dans la masse de la nation que Louis XIV puisa ses ressources en hommes. A partir de 1688, les milices, c'est-à-dire l'arrière-ban de la roture, qui sommeillaient depuis les légionnaires du *xvi^e* siècle, furent appelées au service actif¹, on les maintint dans l'infanterie régulière, et, à la paix de Ryswick, les hommes qui composaient les milices, au lieu d'être renvoyés dans leurs foyers, furent incorporés dans les troupes régulières.

Depuis lors, pour résister aux coalitions, continuer sa politique de conquêtes, assurer à Philippe V le trône d'Espagne, la nécessité s'imposa de lever encore de nouveaux contingents. La guerre sur terre et sur mer absorba ses hommes les plus jeunes que la mort faucha. Des provinces furent désolées, et le désespoir que causa la milice devint extrême dans toute la France. En 1705, nos pertes en hommes furent si cruelles qu'on dut effectuer une levée de vingt-cinq mille miliciens. « Ce fut une grande ruine et une grande désolation dans les provinces, on berçoit le roi de l'ardeur des peuples à y entrer, on lui en montrait quelques échantillons de deux, de quatre, de cinq à Marly en allant à la messe, gens bien triés, et on lui faisait des contes de leur joie et

1. Général Susane, *Histoire de l'ancienne infanterie française*. Paris, 1849, t. I, p. 247 et suiv.

de leur empressement... ils crioient et pleuroient qu'on les menoit périr ¹... » Saint-Simon n'exagère pas ; le tableau qu'il trace de la situation, si triste qu'il soit, est corroboré par les mémorialistes que n'aveugle pas le culte du souverain.

Dans les combats victorieux, on décompte tués et prisonniers ennemis sans faire connaître le chiffre des pertes du vainqueur ; lorsque s'ouvrit pour Louis XIV l'ère des batailles malheureuses, on dissimula avec plus de soin encore le nombre de nos morts. Après la défaite d'Audenarde, en 1708, « on cacha tant qu'on put la perte qu'on fit en ce combat, où il y eut beaucoup de tués et de blessés ». Malgré tout on parvenait, par les gazettes hollandaises et les documents ennemis, à savoir la vérité. A la bataille d'Audenarde, pour ne citer que ce seul exemple, nous perdîmes trois mille vingt morts, quatre mille hommes furent blessés et trois mille vingt-sept soldats désertèrent. Comme toujours, il y eut à Paris des faiseurs d'épigrammes, mais les vers malicieux qu'ils lançoient dans le public contre les généraux vaincus n'étaient qu'une mince consolation pour les peuples éprouvés ².

Tous les historiens s'accordent à écrire que les guerres de Louis XIV ont ruiné la France en hommes et en argent. Dans le préambule d'une ordonnance rendue au nom du roi Louis XV pour autoriser l'emploi de la main-d'œuvre noire dans le royaume le gouvernement lui-même fut obligé d'avouer la situation pénible dans laquelle se trouvait le pays à la mort du grand roi.

Moins belliqueux que son arrière-grand-père, Louis XV ne soutint que deux guerres importantes et qui n'eurent pas, sur la population française, une influence néfaste, car elles furent peu coûteuses en hommes. Malheureusement, l'admiration que suscitait Frédéric II avait conduit quelques chefs à introduire dans l'armée des habitudes nouvelles : traités à la manière du grenadier poméranien, nos soldats ne se plièrent pas à ces mœurs allemandes ; ils désertèrent en masse, privant d'hommes jeunes l'armée et le pays. Par ailleurs, en 1763, Louis XV signait le traité de Paris et laissait passer sous la domination étrangère des

1. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. citée, t. XIII, p. 169.

2. *Idem, ibid.*, t. XVI, p. 195.

éléments de population française qui peuplaient nos colonies. C'était encore là le contre-coup d'une guerre mal engagée.

Aux terrifiantes listes de jeunes hommes qui donnèrent leur vie pour constituer la nation française et maintenir à l'extérieur le prestige de notre pays, il serait bon d'ajouter celles des marins bretons, normands, basques ou provençaux que l'Océan et la Méditerranée engloutirent pendant quatre siècles. La guerre maritime, si chevaleresque qu'elle fût jadis, est plus cruelle que la bataille sur terre ; en coulant, le vaisseau entraîne avec lui la presque totalité de l'équipage, et les flots qui se referment sur lui anéantissent en un instant de jeunes existences qui jamais ne connaîtront la paix du tombeau.

Depuis le début du xvii^e siècle, le duel prit en France une extension considérable. Pour les motifs les plus futiles, de jeunes gentilshommes allaient en découïdre sur le pré. Le plus souvent les deux adversaires ne se rencontraient point seuls, chacun amenait avec lui des seconds qui se battaient entre eux. Brantôme, dans son *Discours sur les duels*, et Pierre de L'Estoile, dans ses *Mémoires*, ont rapporté de fréquents exemples de ces combats singuliers, qui le plus souvent se terminaient par la mort de quelques-uns des adversaires. Pendant les règnes de François I^{er} et de Henri II, on prit déjà contre le duel des mesures, mais on ne les appliqua point ; Henri II, lui-même, assista au fameux combat dans lequel Jarnac tua La Chateigneraie.

L'Église, de son côté, chercha à mettre un frein à ces luttes, chevaleresques peut-être, mais qui étaient homicides. Le Concile de Trente, en 1545, déclare homicides et indignes d'être inhumés en terre chrétienne les duellistes ; il décide même que les rois qui autoriseraient les combats singuliers seraient excommuniés. Ces décisions du Concile ne furent pas plus admises en France que les autres règles édictées par lui. Elles dénotent cependant, de la part des membres du Concile, la juste inquiétude que causait la fréquence des duels dans la chrétienté. Par l'ordonnance de Moulins, de 1566, le pouvoir royal chercha, de son côté, à mettre un terme aux trop nombreux combats singuliers qui se déroulaient

en France, mais ce fut sans succès. Henri III, au lendemain de la querelle des mignons, interdit les duels ; mais, comme l'écrit Pierre de L'Estoile, cette ordonnance fut très mal gardée, « comme sont ordinairement en France toutes les bonnes ordonnances »¹.

Querelles et duels devenaient si fréquents, que Henri IV dut prendre, en 1609, des mesures d'extrême rigueur contre les combattants qui s'alignaient sans avoir reçu l'autorisation royale. Commentant l'ordonnance de 1609, Pierre de L'Estoile donne une idée du nombre de gentilshommes qui périssaient de la main de leurs adversaires² ; il écrit : « L'ordonnance de Henri IV bannist un monstre, lequel depuis vingt ans a dévoré de sept à huit mille braves gentilshommes ; car il se vérifiera, par les registres des Chancelleries seulement que, depuis l'avènement de nostre roi à la couronne jusques à la fin de l'an passé 1608, en ont esté scellées et expédiées sept mil grâces. » Revenant sur le même sujet au moment de la vérification de cet édit, le mémorialiste ajoute « qu'il est très nécessaire pour retenir la noblesse, dont plus de deux cents ont été tués sur la place depuis six mois dans diverses provinces du roy ».

Les peines prévues par l'édit de 1609 étaient si draconiennes, que la mesure avait été dépassée ; la répression des duellistes demeura pour ainsi dire lettre morte. L'ordonnance de 1623 alla cependant plus loin encore, en supprimant la possibilité pour les adversaires d'obtenir l'autorisation de se battre ; mais, le 24 mars 1626, on revint à la législation de Henri IV. Richelieu sut faire respecter les règles qu'il avait établies ; la noblesse calma ses ardeurs belliqueuses lorsqu'elle vit monter sur l'échafaud François de Montmorency, comte de Bouteville, qui avait transgressé les ordres du cardinal.

Antérieurement à cet exemple solennel et après la disparition de Richelieu, les jeunes gentilshommes se pourfendaient pour le seul plaisir de la rencontre, et comme de tout temps, en France, la bourgeoisie et le menu peuple ont voulu imiter les seigneurs, la

1. Pierre de L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Lemerre, t. I, p. 231.

2. *Idem, ibid.*, t. IX, p. 276.

manie des combats singuliers s'étendait aux diverses classes de la société. Chaque année disparaissaient ainsi des hommes jeunes et utiles au pays. Les motifs qui les avaient incités au combat étaient souvent sans intérêt. Le baron d'Aspremont de Champagne, qui s'est battu le matin même, collationne avec des amis : par mégarde, il lance à son voisin de table une boulette de pain ; on court à Auteuil, d'Aspremont blesse grièvement son adversaire ¹. Le chevalier d'Andrieux, à trente ans, avait tué soixante et onze hommes lorsqu'il dépêcha, sans raison aucune, son soixante-douzième adversaire ; celui-ci, de son côté, avait déjà tué dix hommes. Des frères eux-mêmes se battaient entre eux. Tallemant rapporte, dans ses *Historiettes*, l'épisode des trois frères Bineau dont les deux plus jeunes s'alignèrent l'un contre l'autre.

Richelieu mort, les grands respirèrent et reprirent leurs anciennes habitudes, mais ce ne fut pas pour longtemps. Louis XIV exécuta les combats singuliers et il sut faire obéir ses prescriptions. Au mois de juillet 1661, il manda aux gouverneurs, intendants et autres magistrats des ordres administratif et judiciaire qu'il priverait de leurs charges militaires ou de leurs emplois dans sa maison les gentilshommes qui se seraient rencontrés sur le terrain ; en août de la même année, il adressait aux mêmes autorités une nouvelle circulaire pour les informer des dispositions par lui prises à l'égard des gentilshommes de campagne qui sortiraient l'épée. La privation des charges important peu à ces nobles qui vivent au fond de leur province, on les fera sortir, eux et leurs familles, des provinces où ils sont habitués et où ils ont leurs biens ; on les transportera dans des régions éloignées jusqu'à ce qu'ils se soient purgés du crime de duel. La preuve d'un combat n'aura pas à être faite, la simple notoriété publique suffira à justifier les mesures pénales. Les menaces du roi mirent un terme aux combats singuliers ; le 30 septembre 1661, Louis XIV écrivait au premier président de Fieubet « qu'il se félicite d'avoir ordonné la simple notoriété, car on ne déracineroit

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édit. P. Paris et Monmerqué. T. VI, chapitre *Duels et Accommodements*.

jamais cette peste du faux honneur, si l'on vouloit s'attacher trop scrupuleusement aux formes »¹.

Quelle que fût la qualité des combattants, il suffisait, pour encourir un châtement, qu'il y ait eu projet de duel entre gentilshommes ; s'il y avait eu duel avec blessure ou mort d'hommes, la pénalité était graduée suivant l'importance du cas. A la Bastille furent successivement envoyés le marquis de Villequin, Pardailan, Grossoles, Tallart et le marquis de Rhodes, grand maître des cérémonies de la Cour ; en 1691, le prince de Courtenay et le comte de la Vauguyon furent exilés pour s'être battus. Si le combat avait causé un scandale trop grand, les adversaires étaient déferés au Parlement. Le comte de Brienne s'étant battu avec le vicomte de Hautefort, près de l'étang de Versailles, aux portes du château, les deux coupables, encore qu'ils ne se fussent que mutuellement blessés, furent envoyés devant le Parlement de Paris².

Au XVIII^e siècle, on constate une recrudescence dans le nombre des combats singuliers. Les pénalités n'ayant plus été appliquées, gentilshommes et bourgeois s'entretenaient comme par le passé, et les mémoires ainsi que les rapports de police relatent à chaque page des récits de rencontres mortelles³.

Plusieurs volumes seraient nécessaires pour retracer l'histoire des émeutes, des séditions populaires, des « émotions » comme on disait sous l'ancien régime, si l'on voulait essayer de se rendre compte de ce que ces tumultes ont coûté de vies humaines. Au cours des révoltes, les citoyens s'entretenaient ; la répression des émeutes était terrible le plus souvent, car, pour rendre leurs arrêts contre les auteurs de désordres, les juges du roi ne s'embarrassaient pas de considérations humanitaires et sociales. Il ne s'est jamais passé dix ans sans qu'une arrestation jugée arbitraire, l'établissement d'un impôt nouveau, une augmentation de droits

1. J. de Boislisle, *Mémoriaux du Conseil de l'année 1661*, édition de la Société d'histoire de France, t. III, p. 17.

2. F. Funck-Brentano, *Liste des prisonniers de la Bastille*, nos 44, 232-233, 1001, 1366, 1471, etc.

3. Lorédan Larchey, *Journal des inspecteurs de police de M. de Sartines*. Genève, 1863 ; — C. Piton, *Paris sous Louis XV*, 5 vol., édition du *Mercure de France* ; passim.

sur les sels, la cherté de la vie, la pénurie du blé, quelques considérations politiques ou religieuses n'aient, dans une ville ou dans une autre, provoqué des troubles. Ceux-ci ont souvent dégénéré en véritables révoltes, nécessitant l'emploi de la force armée.

Sans remonter aux répressions effroyables qui suivirent la défaite des Cabochiens, dont plus de vingt mille périrent ; sans relater les massacres accomplis par les Tuchins, les Maillotins, on peut, à des époques plus proches des nôtres, relever de sinistres exemples de ces émeutes cruelles et des représailles dont elles furent suivies.

Au xvi^e siècle, chacun vit le pistolet au poing, partout éclatent des émeutes ; en 1529, à Lyon, les artisans, mécontents de la cherté des vivres et poussés probablement par des motifs religieux, organisent la « *Grande Rebeine* » ; ce sont des scènes de pillage qui font prévoir celles de 1789. Il n'est de grandes villes où le peuple, pour une raison ou une autre, ne se soulève. « Le xvi^e siècle, dit Michelet, est une boucherie » ; le mot est exact. François I^{er}, trompé par son entourage, signe l'ordre de punir les chefs des Vaudois, qui s'étaient réfugiés en Provence. Le cardinal de Tournon ordonne de les massacrer tous, et d'Oppède, président du Parlement d'Aix, dirige des troupes contre les Vaudois. Leurs villages sont détruits, plus de deux mille personnes sont massacrées et sept cents autres envoyées au bagne.

Froumenteau, dans *Le secret des finances de la France*¹, relève les pertes subies par la population de 1565 à 1580 ; il écrit : « Les troubles du pays ont bien fait mourir, depuis quinze ans, sept cent mille hommes, non pas étrangers, mais tous naturels français. Un tel si grand nombre vous serait incroyable jusqu'à ce que vous ayez leu l'estat et les preuves très fermes que l'on rend sur iceluy. » Après une énumération de villages rasés, de maisons détruites, Froumenteau déclare que le total des « occiz et tués » se monte à sept cent soixante-cinq mille personnes dont trente-deux mille étrangères. Or, en 1580, les luttes locales étaient loin d'être terminées. Sous le règne de Henri IV, le calme renaît en France, mais, dès sa mort, de nouvelles émeutes éclatent pendant

1. Froumenteau, *Le secret des finances de la France*, 1581, p. 377 à 379.

la régence de Marie de Médicis. Richelieu prend le pouvoir et le cardinal ne se montre jamais tendre pour les émeutiers. En 1637, les habitants du Périgord refusent de payer l'impôt et, au nombre de trente mille, viennent assiéger Sainte-Foy sur la Dordogne, après s'être déjà emparés de la ville de Bergerac. Le duc de La Valette se met à la tête des troupes régulières, marche contre ces Croquants et en fait un terrible carnage. Deux ans plus tard, les habitants de Bayeux se soulèvent contre les agents du fisc ; le maréchal de Gassion attaque ces Va-nu-pieds, en tue plusieurs et en arrête un grand nombre. Richelieu ordonne qu'on condamne à la roue ou au gibet les prisonniers que l'on a faits. A cette occasion, il écrit au président du Parlement de Paris qui avait jugé les révoltés : « Je vous conjure de vous souvenir toujours qu'on ne saurait, en cette occasion, faire un trop grand exemple. »

La répression sans pitié fut également adoptée par Louis XIV pour châtier les émeutiers, mais cette méthode n'empêcha point le menu peuple, voire même la bourgeoisie, de se soulever fréquemment. Au cours de la seule année 1661, on se bat dans les rues d'Auxerre et de Rennes ; une sédition éclate dans les Trois-Évêchés au sujet de la gabelle ; par ses violences, la noblesse provoque l'excitation des roturiers en Limousin, elle s'y fait détester, et, cinq ans plus tard, force sera au gouvernement d'instituer des Grands Jours analogues à ceux d'Auvergne. C'est encore en 1661 qu'à Montauban éclate une sédition au sujet de la fermeture du collège des religionnaires ; elle est si grave que Saint-Luc amène 2.500 hommes de troupes avec lesquels il rétablit l'ordre ; vingt des principaux meneurs, artisans ou gens du peuple, sont pendus, fouettés et bannis.

A Metz, à Espalion, à Saint-Geniès, l'augmentation des impôts provoque des troubles ; dans le pays de Soule, quatre mille hommes se soulèvent, ils tuent et pillent ; les chefs de l'émeute sont déférés au Parlement de Bordeaux qui sévit avec dureté ; nonobstant, en 1666, de nouveaux désordres éclatent encore dans le pays de Soule ¹. Louis XIV châtiât durement ; les Camisards,

1. J. de Boislisle, *Mémoriaux du Conseil de 1661*, édit. citée t. I, p. 44, 52, 185 : t. II, p. 178, 183, 202, 213, 233.

les fomentateurs de la révolte bretonne connue sous le nom de « *Révolte du papier timbré* », les auteurs des troubles du Boulonnais et des landes de Gascogne, furent exécutés sans merci. Les juges qui constituaient les Grands Jours ne composaient pas avec les coupables ; en Auvergne, deux cent soixante-treize personnes furent condamnées au gibet, soixante-seize furent décapitées. Comme Richelieu, Louis XIV n'admettait pas les circonstances atténuantes ; il écrit dans ses *Mémoires* : « Je réprimois avec vigueur tous les mouvements qui sembloient approcher de la désobéissance, comme à Montauban, à Dieppe, en Provence, et à la Rochelle, où je fis exécuter mes commandements dans toute la sévérité possible, ayant même donné des ordres qu'ils fussent appuyés de troupes suffisantes pour vaincre la résistance qui auroit pu y être faite ¹ ».

A la fin du règne de Louis XIV, les soulèvements populaires sont d'autant plus fréquents que la misère est plus grande ; chacun d'eux entraîne des pertes d'existences humaines. La cherté de la vie, dans ce XVIII^e siècle, époque de famines et de disettes cruelles, n'est pas, pour le populaire, le seul motif de se révolter contre les autorités établies. La police est parfois inhabile et ses maladresses excitent l'animosité des habitants des villes. Le frère du marquis d'Argenson, dirigeant la maréchaussée de Paris, avait formé le dessein de supprimer la mendicité ; on arrêta de pauvres hères pour les transporter aux colonies, d'autres furent emprisonnés, puis relâchés, car on n'eut pas de quoi les nourrir. Les archers de Paris arrêtaient par mégarde des fils de bourgeois ; craignant qu'on ne prît leurs enfants pour les conduire aux îles, ce qui était la terreur du temps, les Parisiens se soulevèrent et, pendant la seconde quinzaine de mai 1750, on se battit dans les rues. Des maisons furent pillées, des archers et des exempts, assaillis à coups de triques, furent assommés ².

Dans chaque province de France, on se préparait aux massacres qui marquèrent de si terrible manière les premiers jours de la Révolution. Lorsqu'il composa ses chapitres sur les émeutes

1. *Mémoires de Louis XIV*, 1806, t. II, p. 402-403.

2. D'Argenson, *Mémoires*, édition de la Société d'histoire de France, t. VI, p. 202.

du XVIII^e siècle, Taine n'eut réellement qu'à glaner pour retracer en quelques pages l'histoire des émotions populaires qui, de toutes parts, laissaient présager aux esprits observateurs que ces révoltes partielles se transformeraient en une révolution qui ruinerait les méthodes du gouvernement appliquées pendant quatre siècles.

Depuis la guerre de Cent ans, la France, transformée en un vaste champ clos dans lequel l'existence humaine était de mince valeur, vit, de manière à peu près continue, disparaître de mort violente près de 7 pour 100 de ses enfants. Pertes toujours regrettables mais non inutiles cependant, car c'est du sang de ses héros que s'est constitué notre pays et que la royauté, malgré des erreurs inévitables, a peu à peu recouvré les frontières que la nature bienveillante avait assignées à la patrie française.

VIII

Mesures prises contre la dépopulation

Sans posséder les dénombrements complexes que le XIX^e siècle a mis en honneur, le gouvernement royal était cependant au courant de la situation générale du pays ; les doléances des villes, les plaintes des campagnes, les remontrances des États, les renseignements que fournissaient gouverneurs des provinces ou intendants renseignaient le pouvoir central. Souverains et ministres n'ignoraient pas qu'à la suite d'une guerre longue ou d'une épidémie de peste généralisée, la population fléchissait. Les rentrées d'impôts étaient plus difficiles, et c'était là un avertissement sensible pour tous ceux qui assuraient les services publics. L'intérêt bien entendu des gouvernants les incitait à veiller à la repopulation des provinces ; aussi, au cours des périodes de calme, les rois de France avaient-ils le juste souci d'accroître le nombre des habitants du royaume. « C'est dans la multitude des peuples que réside la dignité du roi ; le petit nombre de ses sujets est au contraire, pour les princes, une cause de honte. » Cette

sentence du Livre des Proverbes régla la conduite des souverains réparateurs des maux cruels dont trop souvent la France souffrit depuis la guerre de Cent ans jusqu'à la Révolution.

Les conditions du développement normal de la population d'un pays sont d'ordre religieux et économique.

Toutes les religions, quelles qu'elles soient, recommandent les familles nombreuses. Il convient donc au prince de maintenir au cœur de ses sujets des principes religieux qui servent de base à la morale publique. Le libertinage d'esprit détruit les assises de la morale et la stérilité des unions provient de la diffusion du libertinage. Les peuples religieux ont toujours compté de nombreux enfants ; aux époques d'irrégion, la natalité a baissé, témoin au xviii^e siècle.

La prospérité du pays, l'aisance qui règne parmi les habitants, la diminution des charges publiques sont également des causes économiques d'accroissement de population. L'ordre dans les finances, la protection avisée accordée à l'agriculture et au négoce créent cette aisance et cette prospérité. La paix avec les pays voisins permet à un peuple laborieux de travailler tranquillement ; il ne craint pas de voir ses champs pillés par l'envahisseur ou ses maisons ruinées par les passages de troupes. Les hommes jeunes se livrent aux travaux productifs et ne redoutent pas l'enrôlement dans les milices.

Favoriser les naissances multiples en maintenant dans un pays les principes religieux et en augmentant le bien-être des habitants ne constitue pas un programme suffisant ; il importe de conserver l'existence aux jeunes êtres et de diminuer la mortalité en développant l'hygiène et les soins intelligents.

En s'inspirant de ces considérations générales, quelques souverains français et leurs subordonnés agirent sagement ; s'ils ne réussirent pas à abaisser la terrible mortalité qui frappait la jeunesse, c'est qu'ils ignoraient les remèdes contre les maladies de l'enfance et les méthodes modernes de l'hygiène des villes. Les efforts qu'ils déployèrent pour accroître la population en augmentant la fortune publique furent parfois couronnés de succès.

Louis XI trouva un royaume à peu près ruiné par la guerre

de Cent ans ; il mit tout en œuvre pour réparer les maux dont le peuple avait pâti, il eut véritablement un programme d'action économique destiné à accroître le nombre de ses sujets d'abord et ses ressources financières, par contre-coup. Les préambules des multiples ordonnances qu'il rendit en faveur de villes ruinées et dépeuplées marque son désir de relever le niveau de la population. Qu'il s'agisse de Doullens, de Dieppe, de Cherbourg, de Villfranche en Périgord, de Toulouse, de Tours ou de Lyon, on sent que Louis XI eut un plan bien arrêté et qu'il le suivit ¹.

Dans l'esprit de Louis XII, ce *Père du Peuple*, qui fit renaître en France le *Bon Temps*, il ne paraît pas y avoir eu la même continuité de vues que chez Louis XI, mais l'accroissement de la population fut la résultante de la manière habile et prudente dont le pays fut administré. « Sans bruit, sans apparat dans son administration intérieure, il avait appliqué avec une consciencieuse aptitude et la volonté de bien faire les réformes demandées par les États de 1484 » ²; l'aisance s'était répandue dans tout le royaume ; le peuple, comme dans un conte de fées, ayant été heureux, avait eu beaucoup d'enfants.

Non plus que Louis XII, Sully et Henri IV ne prirent des mesures spéciales pour remédier à la diminution du nombre des habitants ; mais, par l'effet de leur politique économique et sociale, ils réussirent à améliorer la situation précaire que leur avaient léguée leurs prédécesseurs. Leurs efforts pour enrichir le royaume eurent, sur l'accroissement de la population, une indiscutable influence ; malheureusement elle fut trop courte, et c'est à peine si une génération put profiter des sages dispositions par lesquelles ils réparèrent les maux des guerres de religion. Richelieu et Mazarin sont de grands politiques ; leur pensée ne se porte point sur les problèmes démographiques ; pour rencontrer un ministre qui s'intéresse véritablement à la question de la population, il faut attendre l'arrivée de Colbert au pouvoir. Tout se tient dans le programme économique, social et financier de cet homme de génie ; les vues d'ensemble ne le détournent point des

1. *Ordonnances des rois de France*, t. XVI, p. 13, 23, 82, 157, 293.

2. G. Picot, *Histoire des États généraux*, Paris, 1872, t. I, p. 548.

détails, et c'est en appliquant ses efforts constants à étudier les plus petits problèmes qu'il réussit à régénérer le pays. Fournir des marins aux navires du roi, alimenter l'importation des matières premières en peuplant les colonies, favoriser l'exportation d'objets ouvrés fabriqués par des artisans habiles et nombreux, mettre en valeur la totalité des terres du royaume, accroître la gloire du roi qui réside dans la multitude des peuples et la force des armées, étaient pour Colbert les divers articles d'un programme à l'accomplissement duquel il travailla sans relâche. Il lui fallut donc favoriser par tous les moyens la « peuplade » de la France. Simultanément, il s'efforça d'encourager les familles nombreuses, de diminuer le nombre des célibataires laïques et religieux, de combattre les maladies épidémiques et de restreindre l'émigration des nationaux à l'étranger.

La préoccupation de Colbert est de favoriser les unions entre Français ; dans ses instructions aux intendants de provinces et aux gouverneurs des colonies, il revient continuellement sur la question du mariage. Aux uns il écrit : « Portez de bonne heure au mariage les garçons et les filles ¹ », « informez-vous tous les trois mois du nombre des nouveau-nés et des mariages ² ». Voyez « si les mariages sont plus considérables qu'il y a vingt ans ³ », écrit-il à d'autres. Colbert veut être renseigné sur les noces des campagnards et savoir si elles sont plus multipliées qu'au temps passé et si le paysan y prend plaisir. Louis XIV, adoptant les idées de Colbert, dote des jeunes filles ; il aide à l'établissement des filles de ceux qui le servent fidèlement, et le ministre ne le laisse pas ignorer ⁴. Comme il ne suffit pas d'exhorter les habitants jeunes à contracter alliance, Colbert prend des dispositions financières pour exonérer d'impôts les jeunes ménages et pour pensionner les gentilshommes pères de nombreux enfants. L'édit de 1666 décide que tout garçon qui se mariera avant vingt ans ne payera point de taille jusqu'à vingt-cinq ; celui qui, âgé de moins

1. P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III², p. 409, 412.

2. *Idem, ibid.*, t. III², p. 409, Instruction à de Bouterque.

3. *Idem, ibid.*, t. II, p. 729, Lettre à Morant, intendant à Marseille.

4. *Idem, ibid.*, t. III², p. 471 et 509, Lettres au sujet du mariage de Mademoiselle Caron.

de vingt et un ans, prendra femme sera exempt de taille jusqu'à vingt-quatre ans. En revanche, tout garçon de vingt ans non marié sera soumis à l'impôt. Colbert renversait les dispositions jusqu'alors en vigueur. Non content d'inciter les jeunes hommes à se marier, Colbert favorisa les familles nombreuses. Tout père de famille qui avait dix enfants vivants et légitimes, non prêtres, religieux ou religieuses, se voyait exempté de collecte, tutelle, curatelle, guet, garde ; les enfants morts au service du roi étant réputés vivants. Le père de douze enfants était exempt de toutes tailles. Aux gentilshommes pères de dix enfants devait être servie une pension de 1.000 livres, qui était portée à 2.000 si la famille comportait douze enfants¹. Seuls jouissaient de ces faveurs les gentilshommes catholiques². Les dispositions de cet édit de novembre 1666 furent étendues aux habitants du Canada en 1669 ; mais la quotité de la pension était diminuée³.

En France, l'application des méthodes de Colbert donna lieu à des abus. Les Cours des Aides accordaient des exemptions de tailles à des particuliers dont les enfants étaient décédés en dehors du service du roi ; les mesures du ministre ayant été trop largement appliquées, par suite d'une interprétation défectueuse, les dépenses croissaient à l'époque où les impôts fléchissaient. En 1683, du vivant même de Colbert, il fallut annuler l'édit⁴. Au Canada, les dispositions de 1669 furent maintenues, et, simple coïncidence ou rapport de cause à effet, la population s'accrut dans des proportions inouïes.

Dans l'édit de 1666, comme dans celui de 1669, Colbert spécifiait que, pour jouir des exemptions prévues, aucun enfant ne devait être prêtre ou religieux. Le ministre estimait que les célibataires ecclésiastiques ne profitaient pas à la nation. Dès 1664, il avait proposé au roi de diminuer « doucement et insensiblement les moines de l'un et l'autre sexe » ; en 1665, il revient sur le « trop grand nombre de prêtres, moines et religieux ». Il ajoute que « non seulement les moines et les religieux se soulagent du travail qui

1. *Idem, ibid.*, t. II, p. 68.

2. P. Clément, *op. cit.*, t. II, pièce n° 19, Lettres à l'intendant de Tours.

3. *Idem, ibid.*, t. III², p. 657.

4. Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XIX.

iroit au bien commun, mais privent le public de tous les enfants qu'ils pourraient produire pour servir aux fonctions nécessaires et utiles ». Colbert propose de reculer l'âge des vœux, de réduire les pensions et dots que payent les religieuses pour entrer au couvent, et, en 1665, il consulte un avocat habile, de Gomont, sur toutes les questions relatives au célibat ecclésiastique. Les idées de Colbert prirent corps en 1666 ; d'Ormesson fut même chargé de rédiger un édit spécial réglant la prononciation des vœux, mais des clameurs s'élevèrent contre le principe de la nouvelle mesure. Le nonce du pape, les Jésuites, par l'organe des PP. Rapin, Cossart et Annat, confesseur de Louis XIV, dénoncent comme impies les projets de Colbert. Lamoignon prend fait et cause pour lui, mais le réformateur se voit contraint d'abandonner la question du recul des vœux, ainsi que celle de la vente des biens ecclésiastiques, un moment agitée ¹.

Si Colbert ne découvrit contre les maladies épidémiques aucun remède nouveau, du moins essayait-il de généraliser les diverses mesures que prenaient les magistrats des cités atteintes par la peste. La maladie ayant réapparu dans le nord de la France de 1666 à 1670 et ayant fait des ravages à Dunkerque, Lille, Soissons, Amiens, Beauvais, Rouen et Dieppe, Colbert s'occupa de faire « parfumer, aérer les demeures » ; il envoya de Paris des chirurgiens, des apothicaires, au courant des meilleures méthodes. A chaque instant il se renseignait sur la marche, les progrès ou la diminution du fléau ; il avait hâte de savoir si bientôt, grâce aux mesures prises, on pourrait « lever cette sorte de sequestre du commerce » qui atteignait les villes soumises à la quarantaine. Colbert, toujours préoccupé du sort des industriels et des artisans, voyait dans la peste un mal énorme, « car il détruit les habitants, empêche la liberté du commerce, fait périr des ouvriers ou les ruine, car ils vivent au jour le jour » ².

Aussi, pour éviter que les épidémies ne se répandent dans le royaume par les vaisseaux marchands, il recommande aux intendants des ports de veiller à la salubrité des navires, à la propreté

1. P. Clément, *op. cit.*, t. VI. *Introduction*, p. LVII

2. *Idem, ibid.*, t. II, p. 442-447.

des équipages ; il écrit des phrases désobligeantes à Château-Renault qui a toléré que des marins malades descendus à terre aient été coucher dans la ville de Brest ¹. Une nouvelle maladie épidémique est-elle signalée en Angleterre, le scorbut, par exemple, Colbert envoie à Londres une délégation de médecins avec mission de l'étudier et de rechercher les meilleurs moyens de la guérir. Le ministre impose des quarantaines aux navires suspects ; parfois même il se sert de cette mesure de salubrité pour gêner le commerce maritime des Hollandais, en empêchant leurs navires d'aborder dans nos ports.

La sollicitude de Colbert s'étend à toutes les questions qui concernent la population ; il s'afflige des désertions de matelots et cherche à les réprimer ; de même il s'efforce de détourner les habitants du royaume de gagner les pays étrangers. Le premier parmi les ministres français, il formule une théorie que l'on a, depuis lors, appliquée dans d'autres empires.

Avec la naissance du pouvoir absolu, au xvi^e siècle, s'était formée une théorie des droits du souverain sur la personne de ses sujets qui rappelait les anciens principes réglant les rapports du seigneur féodal avec ses vassaux. Le sujet du roi, quelle que soit sa situation sociale, n'est pas libre de quitter le royaume sans l'autorisation du souverain. Le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, attend pour se mettre en route qu'il ait reçu ses lettres patentes lui réservant ses droits héréditaires ; le duc d'Alençon, au moment où il pense épouser Élisabeth d'Angleterre, attend, pour partir, l'autorisation du roi. La personne physique du sujet est propriété royale et qui passe la frontière sans esprit de retour est frappé de déchéance et de mort civile. L'individu qui possède des biens immeubles perd, en quittant le royaume, la qualité de Français, les prérogatives qui sont attachées à ce statut et ses biens sont confisqués.

Louis XIII, par des lettres patentes de 1614, interdit aux seigneurs et aux simples particuliers d'aller prendre du service à l'étranger ; c'était une coutume ancienne qu'il désirait abolir. Louis XIV maintint cette interdiction ; il dénonça même à ses

1. *Idem, ibid.*, t. III, p. 115, p. 231, etc.

sujets le droit d'accepter « aucuns grades, dignités, offices et emplois qui peuvent leur être offerts par des princes étrangers ». En 1701, le duc de Beauvillers ayant été investi de la Grandesse espagnole, Louis XIV l'autorisa à accepter cette dignité, mais l'édit lui octroyant cette faveur rappela expressément les principes généraux du droit public de l'époque ¹.

Grands et petits se doivent courber sous la volonté royale, les personnes exilées sur leurs terres ou dans un lieu déterminé ne peuvent sortir du royaume sans autorisation, sous peine de confiscation de leurs biens ². Quinze ans avant la révocation de l'Édit de Nantes, quelques matelots français ayant passé en Hollande, Colbert exprimait nettement l'idée du temps relative à la propriété du roi sur ses sujets ; il mandait à Pomponne ³, « sur la plainte que M. de Witt vous a fait des matelots français naturalisés en Hollande que l'on retient dans les ports, vous scavez bien que l'obligation que les sujets contractent à leur naissance envers le souverain ne peut estre effacée que par son consentement, en vertu que le droit de naturalité que les Estats accordent sans ce consentement ne peut pas préjudicier au roy ni décharger ses sujets de l'attachement que la naissance leur donne à son service ».

Le plan de Colbert était incomplet ; il manquait de cette base certaine que seul aurait pu fournir un recensement par tête ; en outre, le ministre envisageait surtout la procréation des enfants, il s'inquiétait peu de lutter contre la mortalité des petits et des adultes. Si defectueux que put être le programme de Colbert, du moins doit-on reconnaître que lui, le premier, avait essayé de prendre des dispositions pour accroître la population ; il se heurta au mauvais vouloir du clergé, il rencontra des difficultés de la part de la Cour des Aides, et son passage aux affaires ne fut pas d'assez longue durée pour qu'il soit possible d'apprécier les résultats que l'application de ses méthodes aurait donnés.

Colbert mort, il ne faut plus penser rencontrer de ministère ayant des principes arrêtés sur la question de la population ; on

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. citée, t. VIII, p. 615.

2. Isambert, *Recueil des anciennes lois-françaises*, t. XX, p. 417.

3. P. Clément, *op. cit.* Lettre à Pomponne du 12 septembre 1670.

s'acharne, au contraire, à la ruiner par la révocation de l'Édit de Nantes et une série de guerres qui, chaque année, jusqu'en 1715, font périr tant et tant de soldats que le royaume est affaibli comme il ne l'a jamais été depuis la fin des guerres de religion.

Les seules mesures gouvernementales prises au XVIII^e siècle sont de peu d'importance. Elles visent principalement l'émigration ; on arrête les racoleurs qui débauchent nos artisans ; on jette en prison les émigrants que l'on saisit à la frontière. Durant le XVIII^e siècle, l'émigrant continue à être considéré comme un aubain, on lui dénie le droit de se prévaloir d'une convention supprimant le droit d'aubaine passée avec un pays étranger pour recueillir l'héritage qui lui échoit en France¹. Le sujet français qui s'expatrie sans autorisation encourt la confiscation de ses biens, il perd les droits attachés à la cité française, et notamment la successibilité². Si ces dispositions retiennent les individus aisés, elles n'affectent point les misérables qui, n'ayant rien à perdre dans leur pays, ont tout à espérer en le quittant ; en 1769, ces considérations ne pesèrent d'aucun poids sur les Alsaciens et les Lorrains désireux de s'expatrier.

L'énumération des maigres remèdes apportés à la dépopulation de la France par les gouvernants du XVIII^e siècle est aisée à effectuer. A titre de secours, on distribue parcimonieusement quelques pensions aux gentilshommes qui comptent une progéniture de dix enfants ; c'est en quelque sorte la survivance de l'édit de 1666, mais, au lieu d'avoir le caractère d'un encouragement, ce secours semble présenter celui d'une aumône.

Les lois sur la milice apportaient un encouragement au mariage en exemptant les hommes mariés ; l'ordonnance du 26 janvier 1701 stipule que la milice comprendra les célibataires de vingt-deux à quarante ans, et le règlement du 10 décembre 1705 porte que les hommes mariés seront remplacés par de nouvelles recrues. Le Régent, pour développer le goût du foyer chez les militaires réformés, exemptait de taille pendant six ans

1. Arch. des Affaires étrangères. Fonds France, 1455.

2. *Ibid.*, Consultation du 3 juin 1787.

ceux qui prendraient à bail une terre inculte dans les campagnes ¹.

A la naissance de son fils, Louis XV eut une idée généreuse ; il supprima les fêtes que l'on préparait à l'occasion de cet événement et qui entraînaient une dépense de 400.000 livres. Sur ce fonds, six cents jeunes filles devaient être dotées et les fermiers généraux étaient tenus d'en pourvoir quatre-vingts autres ; mais le bruit s'étant répandu que les enfants à naître de ces unions seraient embarqués pour l'Amérique, peu de filles se présentèrent pour bénéficier de la faveur royale ².

Si l'on ajoute à ces palliatifs insignifiants les quelques mesures prises à la suite des décisions de la Commission des Réguliers et qui aboutirent à la suppression de quelques célibataires ecclésiastiques, on aura quasiment épuisé la liste des remèdes pris par les gouvernants du xviii^e siècle pour parer à la dépopulation. Ce n'est pas au crédit du pouvoir qu'il faut porter la diffusion de l'inoculation du vaccin contre la petite vérole et les soins meilleurs donnés aux jeunes mères et aux nouveau-nés. L'initiative privée se chargea seule de propager les méthodes nouvelles ; on vit les évêques se mettre à la tête du mouvement dans les provinces ; par leurs soins furent fondés des cours pour les sages-femmes ; des maternités furent créées par eux et, pendant leurs tournées pastorales, ils étaient accompagnés de médecins qui vaccinaient les enfants.

Si l'action gouvernementale ne se déploya point davantage au xviii^e siècle, ce ne fut pas faute d'être sollicitée par l'opinion publique. Philosophes, économistes, évêques, intendants, simples curés de campagne, s'émouvant de la misère et de la dépopulation du pays, s' alarmaient justement ; ils dénonçaient les causes de la disparition des habitants, de l'absentéisme et de l'émigration ; ils recherchaient les méthodes d'ordre pratique pour relever le niveau de la population. C'était la question à la mode, comme l'indique le marquis de Chastellux. Fénelon, Vauban, Boisguilbert, les intendants de toutes les provinces,

1. L. Schöne, *Histoire de la population française*. Paris, 1893, p. 210.

2. D'Argenson, *Mémoires*, édit. citée, t. VI, p. 473.

et ceux-ci en termes administratifs, c'est-à-dire modérés, disent quelle misère est celle du peuple de France au début du XVIII^e siècle ; ils notent la diminution des habitants du royaume. Après eux, Montesquieu, dans ses *Lettres persanes* ; Maurice de Saxe, d'Argenson ; Mirabeau, dans l'*Ami des hommes* ; Voltaire, Diderot, l'abbé Pichon, par un *Mémoire sur les abus du célibat et les moyens d'y remédier* ; l'abbé Jaubert, dans son opuscule sur les *Causes de la dépopulation*, puis tant d'autres qu'il faudrait citer, comme Moheau ou des Pomelles, mènent campagne pour galvaniser l'opinion. Mais s'ils réussissent à troubler quelques consciences endormies par un doux égoïsme, ils ne parviennent point à tirer de sa quiétude le pouvoir royal. Celui-ci reste sourd aux clameurs qui montent de toutes les parties du royaume ; l'apathie et l'indifférence des ministres de Louis XV n'ont d'égaux que l'optimisme du roi : « Cela durera bien autant que nous ! »

Au vrai, si l'on excepte quelques périodes de calme, au cours desquelles la population française a pu réparer les pertes que lui causaient les différentes calamités que j'ai sommairement analysées ; si l'on fait abstraction du glorieux passage de Colbert aux affaires, les gouvernements qui se sont succédé en France pendant quatre siècles se sont désintéressés, ou presque, de la question de la population.

Il est cependant une méthode que le pouvoir central et les autorités locales ont employée pendant l'ancien Régime pour accroître la population. Par tous les moyens, le gouvernement a favorisé l'intrusion des éléments de nationalité étrangère dans le pays. Depuis l'arrivée des Gaulois sur notre sol, le peuple français s'est toujours montré hospitalier aux forains ; profitant de cette disposition d'esprit, les souverains n'ont pas eu de difficultés à faire accepter aux habitants d'ancienne souche de nouveaux compatriotes. Sans avoir spécialement étudié l'importance des immigrations en France, un des maîtres de l'érudition moderne, A. Longnon, écrivait : « Au point de vue des origines de la nationalité française, il est non moins difficile de tenir compte d'immigrations qui, tout en dotant notre pays d'un appoint relativement considérable de population nouvelle, n'ont pu cependant modifier

d'une façon appréciable les caractères ethniques des habitants d'aucune de nos provinces ¹. » Cette opinion est, à tous égards, parfaitement justifiée, car si les souverains qui régnèrent en France depuis Saint Louis ont laissé s'introduire dans le pays des foules de forains et les ont même attirés, ils se sont efforcés de les assimiler promptement.

1. A. Longnon, *Origines et formation de la nationalité française*. Paris, 1912, p. 54.

CHAPITRE II

AUTRES CAUSES DE LA PÉNÉTRATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE

I. Les étrangers s'emparent du commerce dédaigné par les nationaux. — II. Les étudiants, les artistes, les voyageurs étrangers en France. — III. Les étrangers dans la milice française. — IV. Invasions et occupations du territoire ; engagements du domaine royal ; annexions de provinces ; mariages princiers.

I

Les étrangers s'emparent du commerce dédaigné par les nationaux.

Le tempérament du Français l'a toujours peu poussé vers le négoce et l'industrie ; hardi et vaillant lorsqu'il s'agit d'assurer le soin de sa gloire ou de son honneur, le descendant des Celtes est timide quand il est convié à fonder une entreprise de longue haleine dont le profit ne lui apparaît pas immédiat. Aux hasards d'un gain aléatoire, il préfère la certitude d'une situation modeste, ses goûts le portent vers les fonctions publiques. Si le Français de jadis entrait dans le négoce, ses vues étaient généralement courtes ; il n'aimait pas à aventurer ses fonds, à accorder de longs crédits ; à quelques exceptions près, il se fiait à des intermédiaires et ne se déplaçait point volontiers. Les rapports consulaires des siècles passés montrent que les habitudes, dont on fait encore grief à nos contemporains, datent de longtemps chez le marchand français. L'application des négociants de jadis n'était pas toujours soutenue ; ils se laissaient souvent distraire de leurs entreprises ; des rivaux les supplantaient aisément. Au lieu de réformer leurs habitudes, les sujets du roi se

décourageaient. Dans les Échelles du Levant, où, grâce aux *Capitulations*, ils jouissaient cependant d'une situation privilégiée, les Français se virent rapidement distancés par les Hollandais, méthodiques et appliqués.

Tandis que les étrangers s'expatriaient aisément pour conquérir une fortune rapide, les Français préféraient à la vie large du négociant la mesquine existence de la province et végétaient sur leurs terres. Ce n'est pas que les habitants de l'ancienne France ne voyageassent point, mais s'ils sortaient du royaume, ils étaient mus par des désirs de gloire, de curiosité ou la soif des aventures. L'esprit de lucre ne les poussait pas à s'expatrier. Au cours de leurs randonnées, les Français étudiaient les mœurs des habitants qu'ils découvraient ou visitaient ; sur des terres nouvelles, ils plantaient le drapeau du roi ; ils en convertissaient les habitants ; laïques ou missionnaires exposaient en leurs récits les avantages que la mère patrie tirerait de l'exploitation des pays neufs, mais la masse de la population se souciait peu d'étudier les relations des voyageurs, de suivre leurs conseils et surtout de quitter le pays natal.

Le Français est individualiste ; l'association lui déplaît, l'effort inconscient lui coûte. Certaines entreprises ne sont conduites à bien que par des collectivités : exploitations minières, dessèchements de marais, grand commerce maritime exigent la collaboration de nombreux associés. Rois et ministres français ont éprouvé mille difficultés à recruter hommes et capitaux pour fonder des compagnies de navigation ou des sociétés capables de mettre en œuvre les richesses de nos colonies. Ce sont des Hollandais qui desséchèrent les marais au xvii^e siècle, des Allemands qui trop souvent exploitèrent le sous-sol français ; l'historien de la marine française a montré à quels écueils se heurtèrent Louis XI, Henri IV, Richelieu et Colbert pour fonder des sociétés de navigation.

L'absence de dispositions natives pour le négoce, le mépris dans lequel le tenaient nos aïeux, frappent économistes, libellistes et voyageurs qui parcourent la France. Au xvi^e siècle, un railleur, réformateur curieux au demeurant, Raoul Spifame, préconise dans une série d'*Arrêts* qu'il prête au roi Henri II, de

nombreuses mesures destinées à faire fleurir le négoce que dédaignent ses contemporains. Montchrestien, Laffemas écrivent leurs œuvres pour dénoncer le péril qu'il y a à ne s'adonner point à l'« entrecours des marchandises ». Richelieu, dans son testament politique, est sévère : « Je n'entre pas dans le détail du commerce qui se peut faire aux Indes orientales et en Perse, parce que l'humeur des Français étant si prompte qu'elle veut la fin de ses désirs aussitôt qu'elle les a conçus, les voyages qui sont de longue haleine sont peu propres à leur nature ¹. » Barclay, en son roman d'*Euphormion*, parle du mépris hautain des Français pour le commerce. En 1646, au moment où le négoce du pays est aux mains des Néerlandais, un moine, Jean Eon, rédige un ouvrage qui fait du bruit : *Le Commerce honorable* ; il s'efforce d'inciter les Nantais et les habitants du royaume à se livrer au commerce ; il en montre les bienfaits et la grandeur. Bien que lue et appréciée, son œuvre n'eut aucune portée pratique. Vingt ans plus tard, Colbert se désespère en constatant « que les Français aiment à être protégés et que les marchands ne s'appliquent jamais à surmonter par leur propre industrie les difficultés qu'ils éprouvent dans le commerce, tant ils espèrent trouver des moyens plus faciles par l'autorité du roi... » Hélas ! qu'il a raison, cet historien des Français, Monteil, lorsqu'il écrit avec amertume : « Les marchands français, vous n'êtes pas commerçants ; par mer, du côté de l'Océan, ce sont les Espagnols, les Portugais et un peu les Anglais, qui font votre commerce, ainsi que les Flamands. Par mer, encore, du côté de la Méditerranée, ce sont les Italiens. Par terre, ce sont les Flamands et un peu les Allemands. Les marchands français, vous n'êtes que des détaillants, des revendeurs ! »

Dans l'histoire de la découverte du monde, la France tient une place de premier plan ; dans l'histoire de la colonisation des terres nouvelles, son rôle a été moins brillant. Les Français se portaient peu vers les pays d'outre-mer pour coloniser ; seuls des protestants, las de persécutions, des aventuriers sans connaissances spéciales, des flibustiers, des filles de joie expédiées par ordre, composaient la majeure partie de la population de nos

1 Richelieu, *Testament politique*, éd. de 1764, t. II, p. 126.

jeunes colonies. Lorsque la Nouvelle-France fut reconnue, la colonisation en fut lente. Montchrestien s'étonnait de voir délaissier cette superbe région ; en 1615, Champlain avait si peu de colons qu'un de ses compagnons adjurait les Français de ne plus contraindre leurs enfants à se faire moines pour ne pas diviser leurs terres et de les envoyer dans les pays de l'Amérique du Nord. A la fin du xvii^e siècle, Diéreville parcourut l'Acadie ; il y étudia la population et ayant reconnu qu'elle s'accroissait rapidement, il chercha à déterminer les raisons pour lesquelles, malgré la multiplicité des naissances, la colonie ne prospérait pas. Il crut reconnaître la cause de cette stagnation dans la mauvaise administration du pays et dans le faible tempérament colonisateur des Français. « Nous savons mieux que les autres nations prendre des villes, toute l'Europe en est témoin, mais nous ne savons pas bien établir des pays », écrivait le voyageur.

On sait avec quel bonheur le tenace Colbert réagit contre la tendance des Français à ne point sortir de leur pays. Il fit plus pour peupler le Canada que tous ses prédécesseurs, mais après sa mort, le gouvernement abandonna ses méthodes et son œuvre périclita. Au demeurant, les colonies n'intéressaient pas la masse de la population ; il fallut que, par le traité de Paris, Louis XV abandonnât nos possessions d'outre-mer pour que s'émut l'opinion française qui comprit, mais tardivement, la perte que subissait le pays.

Si, par tempérament, les Français créaient peu de commerces importants dans leur propre patrie, à l'étranger ou aux colonies, ils étaient confits de préjugés qui les écartaient aussi des professions lucratives. Le commerce n'est pas noble, pensent les seigneurs et avec eux hobereaux et bourgeois. Le désir des uns est de ne pas déroger, l'envie des autres est de sortir au plus vite de la caste à laquelle ils appartiennent.

En France, l'aristocratie n'a jamais joué le moindre rôle au point de vue commercial ; on citerait nombre de négociants anoblis par la royauté soucieuse de prouver le prix qu'elle attachait au commerce, il serait très difficile de nommer quelques nobles ayant trafiqué. En Angleterre la coutume permettait aux cadets de famille de laisser « dormir » leur noblesse et de

s'enrichir par toute sorte de commerce licite pour soutenir un nom qui, sans cela, devenait une charge ; dans la péninsule italienne, la plus haute noblesse trafiquait ; en Allemagne, la noblesse prisait le négoce. En France, au contraire, tout noble craignait de déroger en se livrant à des opérations destinées à lui procurer un bénéfice. Au temps de Saint Louis, il lui était interdit de s'adonner au commerce, mais au XIII^e siècle, la noblesse était riche, elle pouvait quitter à d'autres le souci de faire fortune. Quand, au XVI^e siècle, elle se fut appauvrie, certains de ses membres eussent aimé rétablir par le travail leur opulence ancienne. Les nobles de Touraine sollicitèrent même l'autorisation de commercer, elle leur fut refusée. L'article 109 de l'ordonnance de 1560, rendu sur la proposition de l'Hospital, dénie à l'aristocratie le droit de se livrer au négoce. Ainsi rebutée, la noblesse se tint sur ses gardes ; elle préféra la pauvreté à la dérogeance ; seule, celle de Bretagne, qui jouissait du privilège de la noblesse dormante, répara parfois les brèches de sa fortune en s'intéressant aux entreprises commerciales.

Aussi, au XVII^e siècle, les cadets de famille se précipitèrent-ils à l'assaut des charges et des bénéfices ecclésiastiques ; ce fut une ruée vers les sinécures. L'habitude de quémander une place, un bénéfice, une pension détourna la noblesse des affaires. Richelieu, Colbert ensuite, présentèrent bien le négoce comme une source d'honneurs et de profits, mais l'aristocratie qui, des siècles passés, avait reçu en héritage le mépris hautain du commerce, ne répondit pas aux invitations des ministres. Le gouvernement multiplia les ordonnances autorisant les nobles à exercer le commerce de gros et le trafic maritime sans encourir la dérogeance, mais elles ne portèrent aucun fruit ; l'aristocratie se confina sur ses terres ou consumma sa ruine par la vie de cour. Sous l'influence des philosophes, des économistes, voire même du clergé, quelques nobles, au XVIII^e siècle, s'éprirent d'un amour passager pour la manufacture, l'industrie ou l'agriculture : ce fut une mode ; mais pour un Buffon, maître de forges, ou un Miraubeau, agriculteur, on citerait cent nobles qui partageaient les préventions de la marquise de Créquy. Cette spirituelle femme résume en une phrase de ses *Souvenirs* l'opinion de l'aristocratie :

« On me dira, écrit-elle, tout ce qu'on voudra sur les bienfaits du négoce et le génie du commerce, c'est tout ce que je connais de plus vil et de plus bas. J'aime cent fois mieux le pillage et la destruction par la violence et l'aveuglement ; que le sacrilège et la conservation par un calcul de trafic et d'industrie mercantile. Aussi disais-je toujours à ce bon M. Turgot que Joseph vendu par ses frères avait été le premier exemple et le modèle de toutes les transactions commerciales ¹. »

A défaut d'une aristocratie qui, par son activité, son influence morale, financière ou intellectuelle, ait agi sur la prospérité créatrice du pays, la bourgeoisie aurait pu remplir un rôle analogue à celui qu'elle jouait dans certaines régions de l'Europe, en Hollande ou en Angleterre, par exemple. Elle ne sut pas assumer cette tâche. Par caractère, la bourgeoisie française est prudente, timorée même. Son rêve le plus cher est d'amasser une honnête aisance, de ne pas risquer ses capitaux amassés au cours des années de travail. *L'aurea mediocritas* est le rêve des bourgeois de jadis. Si l'ambition lui manque, la vanité ne lui fait pas défaut. La plus grande hâte d'un marchand est de voir son fils s'évader de la carrière qui l'a enrichi. Un voyageur français, observateur sagace, écrit : « Le marchand et l'artisan, s'il est une fois riche, pousse ses enfants sur les sièges de la justice et croit que sa famille est bien parée si quelqu'un des siens peut porter une robe de conseiller. » Ce que disait le poitevin Coulon est confirmé par un étranger, un Hollandais, Jean Isaac Pontanus. Parlant de la bourgeoisie française, il constate qu'elle se « compose de marchands qui gagnent d'autant plus dans le commerce que les nobles ne s'y livrent pas ; leurs enfants acquièrent pour la plupart des charges qui sont en plus grand nombre en France que dans tout le reste de la chrétienté ».

Brûler l'étape est le rêve de tout fils de négociant, car il se croit déshonoré d'exercer le métier de son père ; il lui faut « se décrotter dans la robe », comme dit Saint-Simon. Aussi bien, l'histoire des maisons de commerce françaises montre que jamais elles ne sont demeurées trois générations aux mains d'une même

1. Marquise de Créquy, *Souvenirs*, éd. de 1867, t. I, p. 19.

famille. « Dès qu'un marchand a amassé un peu de bien, il ne songe plus qu'à estre eschevin et ne veut plus se mêler d'aucun commerce », mande à Louis XIV l'intendant du Berry. « Sylvain de ses deniers a acquis de la naissance et un autre nom, il est seigneur de sa paroisse où ses aïeux payaient la taille », note la Bruyère, et c'est avec justesse. Parlant des Provençaux, l'intendant Arnoul disait : « Les Marseillais ont peu de goût du commerce ; il faut qu'ils s'adonnent à devenir bons et fidèles marchands sans tant rechercher les titres d'écuyer et de noblesse, ce qui les perd aussitôt qu'ils ont un peu de bien. Comme ils sont sobres et fainéants, grands diseurs de nouvelles, ils ne veulent plus rien faire que se promener sur le port, l'épée au côté, avec pistolets et poignards, ce à quoi il est bon de remédier. »

Etant données les dispositions de la bourgeoisie française, soucieuse avant tout de sortir de son commerce, il n'est pas surprenant qu'il ne se soit jamais formé dans son sein une aristocratie commerciale capable de jouer un rôle prépondérant dans la destinée économique du pays. La multiplicité des charges et l'abondance des situations honorifiques permettaient aux jeunes hommes d'abandonner promptement le négoce de leur père. C'était à qui se fauflerait dans l'une de ces fonctions où l'on recueille plus d'honneurs apparents que de fortune. En vue de réagir contre ces fâcheuses tendances, la royauté accordait cependant des dignités aux négociants qui se distinguaient ; elle leur décernait des pensions, des privilèges, des titres de conseiller du roi et les souverains anoblissaient les plus importants des marchands des grandes villes. Ces distinctions stimulaient peu l'ardeur des regnicoles ; seuls, lorsqu'ils n'eurent plus le droit d'acquérir des charges publiques, les réformés constituèrent des lignées de négociants et de manufacturiers, mais noyés dans la masse de la population, l'influence des protestants ne se fit sentir que dans un nombre restreint de cités où les groupait l'affinité de leurs sentiments religieux.

N'ayant pas à défendre des intérêts primordiaux, les Français n'offrirent jamais à la pénétration étrangère une résistance analogue à celle que rencontrèrent les forains qui voulurent trafiquer en Espagne aux xv^e et xvi^e siècles, en Hollande et en

Angleterre à toutes les époques. Abandonnant aisément le négoce aux étrangers, ils eurent toutes facilités pour s'installer en France, y trafiquer et réaliser sur leurs hôtes des bénéfices considérables.

Quelques exemples suffiront à illustrer ces affirmations. Le commerce de banque a presque toujours été exercé en France par des étrangers : Lombards, Florentins, Allemands, Hollandais, ont monopolisé cette branche du négoce. Les banquiers du trésor furent souvent des forains : Biche et Mouche, au temps de Philippe le Bel ; Sardini, Zamet et des Italiens, depuis le règne de Henri II ; d'Herwarth et Jean Hœufft, au temps de Mazarin ; Particelli d'Emery, Samuel Bernard, Law étaient d'origine étrangère ; Necker vint de Suisse en France. Les transports maritimes ont été aux mains des Hanséates, des Espagnols, des Portugais et des Hollandais. A dater de la signature de l'Édit de Nantes, les Néerlandais ont été rois en France ; à eux appartenaient raffineries de sucres, draperies, papeteries ; le trafic et le transport des vins et eaux-de-vie constituaient pour eux un véritable monopole. Au XVIII^e siècle, Anglais et Allemands se rencontrent en France sur le terrain économique et créent des industries prospères. Tous les Irlandais qui ont passé la Manche et se sont réfugiés en France ne sont pas entrés dans l'armée ; beaucoup occupèrent de hautes situations commerciales. Les mines et le sous-sol français, les industries métallurgiques sont entre les mains des Germaniques, et les Suisses, dès le XVII^e siècle, possèdent en France des hôtels fréquentés.

Les étrangers qui passent nos frontières n'arrivent pas tous à titre individuel ; la royauté les attire par groupes et favorise leur intrusion dans le royaume. Le gouvernement est soucieux de stimuler l'ardeur des nationaux en leur fournissant des éducateurs ; pour des entreprises de longue haleine, les souverains, ne rencontrant point parmi les regnicoles les directeurs, les ingénieurs, les capitalistes ou les ouvriers qui leur sont utiles, sont obligés de faire appel aux représentants des nations étrangères. Louis XI, pour les manufactures de soieries, Henri II, pour les exploitations de mines, Henri IV, pour les dessèchements de marais, la création des fabriques de tapisseries, des manufactures de cuir, Richelieu pour les constructions navales, Colbert pour

cent industries diverses, ont accordé aux étrangers des privilèges multiples pour les inciter à se fixer en France.

Dès 1309, Philippe le Bel accorde des privautés aux Portugais qui s'établissent à Harfleur, Rouen, Abbeville, la Rochelle ; les marchands castillans, en 1364¹, les Italiens et les Gênois, en 1385, sont conviés à s'installer dans le royaume. La guerre de Cent ans ruine et désole la France, Charles VII reconquiert le pays et le libère de l'invasion ; Louis XI, pour lui rendre la vie, se trace un programme économique et, dans son plan de réorganisation, accorde aux étrangers une large place. Aux Flamands qui se fixent à la Rochelle il donne toute liberté, leur concède une maison commune dans laquelle ils peuvent traiter de leurs affaires². Par l'autorisation qu'il donne aux Italiens « de tenir banques » à Lyon, il est le véritable fondateur de la colonie florentine de Lyon³. Veut-il fonder à Tours des manufactures de soieries, il installe sur les rives de la Loire des Italiens et des Grecs, qui y établissent leurs métiers⁴.

Charles VIII ramène d'Italie artistes et artisans⁵ ; les Juifs Portugais ou Nouveaux Chrétiens sont introduits en France par Henri II, en 1550⁶ ; deux ans plus tard, on s'efforce de faire venir dans le royaume des mineurs allemands⁷. Henri IV adopte les vues de Louis XI, Colbert reprendra les mêmes méthodes ; à cet égard les études de MM. Fagniez⁸ et Germain Martin ne laissent aucun doute⁹. Lorsque, sollicités par Colbert, les étrangers pénètrent dans le pays, le ministre se réjouit ; à leur endroit il est prévenant et se montre amical. La révocation de l'Édit de Nantes, les guerres malheureuses de Louis XIV découragent les

1. J. Thieurry, *Le Portugal et la Normandie jusqu'à la fin du XVI^e siècle*. Paris, 1860.

2. G. Musset, *Les Flandres et les communes de l'Ouest de la France*. La Rochelle, 1893.

3. A. Rouche, *La Nation florentine de Lyon au commencement du XVI^e siècle*, dans *Revue d'histoire de Lyon*, janvier-février 1912.

4. Abbé Bossebœuf, *Histoire de l'industrie de la soie à Tours* Tours, 1901.

5. A. de Montaïglon, *Etat des gages des ouvriers italiens employés par Charles VIII*, dans *Archives de l'Art français*, 1879.

6. G. Cirot, *Recherches sur les Juifs espagnols et portugais*, dans *Bulletin hispanique*, 1906-8.

7. J. Mathorez, *La Pénétration des Allemands en France*. Paris, 1916.

8. Fagniez, *L'Economie sociale sous Henri IV*. Paris, 1897.

9. G. Martin, *La grande industrie sous le règne de Louis XIV*. Paris, 1899.

manufacturiers français et les privent de main-d'œuvre, Louis XV octroie aux nègres des facilités qu'ils n'avaient encore jamais connues ¹. Les méthodes employées par la royauté pour convier les allogènes à s'établir en France subsistent au XVIII^e siècle ; un arrêt du Conseil en date du 13 novembre 1785, donne aux fabricants de mousselines, de toiles, de draps, aux tanneurs et quincaillers étrangers toute latitude pour se fixer dans le royaume.

Les princes souverains, aux XIV^e et XV^e siècles, favorisent aussi l'intrusion des étrangers dans leurs États. Ils convient les Lombards à se fixer dans leurs possessions. Jean IV et Jean V en Bretagne, les ducs de Bourgogne, le roi René, en Provence et en Anjou, anoblissaient les marchands étrangers qui fondaient d'importants négoce dans leurs provinces.

Rois et princes n'agissaient pas seuls de cette façon ; les autorités locales, les jurats ou les échevins suivaient leur exemple. Les consuls d'Apt usèrent fréquemment de la faculté qu'ils avaient de donner le titre de citoyen à des étrangers ² ; au début du XV^e siècle, l'Albigeois était tellement appauvri que plusieurs professions indispensables à une cité manquaient à Albi ³, les consuls attirèrent des ouvriers étrangers qu'ils exemptèrent d'impôts. Les échevins d'Angers ainsi que ceux d'Orléans, sollicitent des Hollandais qui créent des raffineries de sucres ⁴. Lorsque les manufactures de soieries de Tours fondées par des Italiens périclitent, des Gênois sont invités à les rétablir. Les agriculteurs du Languedoc sont routiniers, on appelle des Anglais pour former des élèves ⁵ et pour rendre aux fabriques de draps leur prospérité, on va quérir à Londres des ouvriers en tissus.

Dans les chapitres consacrés aux Espagnols, Italiens, Hollandais et tous autres étrangers, on verra par quelle série ininterrompue de privilèges la royauté s'efforça d' « attirer » dans le

1. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI, édit. du 25 octobre 1716.

2. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B 1695.

3. Arch. dép. du Tarn, *Introduction à l'inventaire de la série C*, p. 58.

4. J. Mathorez, *Notes sur les étrangers en Anjou*, extrait de la *Revue d'Anjou*, 1916.

5. Arch. dép. du Tarn, *Introduction à l'inventaire de la série C*, p. 59.

pays des forains industriels. Elle y fut contrainte; lorsqu'elle s'adressait aux regnicoles, elle rencontrait de leur part des résistances stupéfiantes. Contre la conquête pacifique de leur pays par des étrangers, les Français ne réagissaient que faiblement; leur absence de goût pour la boutique ou la manufacture permettait à des milliers d'allogènes de s'introduire parmi eux et d'y acquérir une place prépondérante. La majeure partie de ces forains se sont, il est vrai, agrégés rapidement à la population et, fait curieux, après deux ou trois générations, ils étaient devenus si foncièrement français, qu'ayant contracté les habitudes du pays, ils s'étaient éloignés des professions dans lesquelles leurs pères s'étaient enrichis.

II

Etudiants, artistes, voyageurs étrangers.

Attirer vers les écoles françaises les étudiants étrangers fut une tradition constante de l'ancienne monarchie; pour parvenir à ce but, elle dotait les *Nations* qui se constituaient au sein des universités des privilèges les plus variés. De très bonne heure, les jeunes gens qui venaient étudier à Paris ou dans les centres comme Orléans, Bourges, Montpellier, furent exonérés du droit d'aubaine; ils jouissaient depuis Saint Louis du droit de se servir de la monnaie de leur pays d'origine. Les souverains et les villes prenaient soin qu'ils eussent à bon marché le vivre et le couvert; les us et coutumes des étudiants étrangers étaient respectés, ils célébraient leurs fêtes religieuses ou civiles comme s'ils avaient été dans leur pays.

Quand, au *xvi^e* siècle, se généralisa la coutume d'arrêter les étrangers qui résidaient dans le royaume et ressortissaient d'un prince avec lequel la France entraînait en guerre, les universités jouirent du principe de l'exterritorialité. Un étudiant allemand, sujet de l'empereur, arrêté par surprise et condamné à 150 écus

de rançon en 1554, est relâché sur l'ordre du roi¹. Son arrestation est contraire aux privilèges de l'université dont aucun étudiant, même étranger, ne doit être troublé dans ses études, « soit en temps de paix, soit en temps de guerre ».

Les luthériens, au témoignage de Félix Platter, jouissaient à Montpellier d'une tolérance religieuse que l'évêque n'osait leur contester. Après la révocation de l'Édit de Nantes, Louis XIV permit aux étudiants étrangers de prendre leurs grades en France, sauf à ne pouvoir exercer leur profession dans le royaume².

Il n'est histoire d'université qui ne débute par la longue énumération des privilèges accordés aux nations étrangères ; elles sont toujours aussi bien nanties de faveurs que les nations françaises. En dehors des prérogatives dont ils jouissaient, les étudiants accouraient vers les universités parisiennes ou provinciales, car ils y trouvaient des maîtres renommés. Les professeurs étrangers les plus célèbres tenaient à honneur d'enseigner en France, où ils étaient admis avec enthousiasme à donner des leçons ; on les recherchait, on s'ingéniait à les retenir dans les villes universitaires. Pour les entendre, les jeunes hommes venaient de toutes les parties de l'Europe.

Durant la période de troubles qui s'étend de la fin du règne de Charles V à celui de Louis XI, les écoles françaises furent quelque peu désertées ; les étrangers délaissèrent la France au profit de l'Italie. Pavie, Bologne, Padoue profitèrent de cet abandon momentané ; au xvi^e siècle les universités et collèges français recouvrèrent leur ancien prestige. Le *Père des lettres*, par ses heureuses initiatives, par la confirmation des anciens privilèges octroyés jadis aux *nations* étrangères, rendit aux universités leur lustre d'antan. Nonobstant les créations d'universités en Écosse, malgré le vif éclat dont brillaient encore les facultés italiennes, les Écossais et les Allemands reprirent plus nombreux que jamais le chemin de la France. Les Polonais délaissèrent leur université de Cracovie et les Scandinaves affluèrent dans le royaume.

1. Arch. dép. du Loiret, D 203 et D 214, f^o 122.

2. A. Germain, *L'École de Médecine de Montpellier*. Montpellier, 1880, p. 22.

La publication des registres de la nation allemande de l'université de Paris témoigne de l'afflux constant des étrangers qui y étudièrent. Il suffit pour se rendre compte du mouvement des étrangers dans certaines cités, comme Orléans par exemple, de parcourir l'inventaire des archives de la nation allemande de l'université de cette ville. On doit renoncer à dénombrer les Allemands proprement dits, ils sont trop. Des travaux partiels publiés par les érudits étrangers permettent d'établir un recensement approximatif des étudiants agrégés à cette nation. On y relève les noms de 350 Suisses immatriculés à Orléans¹ ; en un siècle, 311 Scandinaves y vinrent étudier² ; les seuls Écossais fourniraient près de cinq cents noms³. Les étudiants danois, futurs médecins, dont plusieurs demeurèrent en France, furent nombreux à Orléans et à Paris⁴. A Bourges, l'enseignement de Cujas attira des étudiants issus de toutes les parties de l'Europe. Les pèlerins de la science médicale se dirigeaient vers Montpellier. Deux étudiants sont admis à la licence en 1608, ils viennent de Valence et de Lisbonne ; sur sept jeunes hommes admis à l'épreuve du doctorat en 1611, un seul est d'origine française. Le mouvement d'étudiants étrangers ne se ralentit pas à Montpellier aux xvii^e et xviii^e siècles. En 1787, onze passent leur licence, ils viennent d'Amérique, de Smyrne, de Lima, de Rio de Janeiro, du Brésil et du Portugal⁵. Sous la direction du Portugais Gouvéa, et des Écossais Buchanan et Balfour, le collège de Guyenne à Bordeaux reçoit des compatriotes de ces maîtres. L'Académie protestante de Saumur, fondée par Duplessis-Mornay en 1593, est peuplée de gentilshommes étrangers appartenant à la religion réformée. Dans le *Liber Amicorum* offert au maître à danser de Saumur, Le Puy-Rideau, on a, pour la période qui s'étend de 1625 à 1648, relevé près de cent noms d'Allemands,

1. A. Rivier, Listes publiées dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*. 1876, p. 244 et 267.

2. E. Wrangel, *Les Etudiants scandinaves à l'Université d'Orléans*. Christiania, 1898.

3. J. Mathorez. *Notes sur les Intellectuels écossais en France au XVI^e siècle*. Extrait du *Bull. du Bibliophile*. Paris, 1919.

4. D^r Johnsson, *Les Relations médicales entre la France et le Danemark*, extrait du *Bulletin de la Société d'histoire de la Médecine*. Paris, 1911.

5. A. Germain, *Les Pèlerins de la Science à Montpellier*. Montpellier, 1879, p. 15 et suiv.

d'Autrichiens et de Russes¹. Angers est visité par des Allemands et Polonais ; ils viennent étudier le droit et la langue française qu'on y parle aussi purement qu'à Tours et Orléans. En même temps que la science livresque, les étrangers ont la facilité, à la fin du xvii^e siècle, d'apprendre l'équitation à la célèbre Académie de la ville ; ils n'y manquent point. Sur 334 académistes qui fréquentèrent l'école de 1755 à 1792, on relève les noms de 108 Anglais, 50 Irlandais, 12 Écossais, 8 Suisses, 8 Danois, 7 Américains, 6 Hollandais, 1 Gantois, 1 Russe et 31 jeunes gens dont l'origine n'est pas indiquée mais qui, d'après la consonnance de leurs noms, viennent de Grande-Bretagne².

Chassés de leur pays, les catholiques anglais, irlandais et écossais trouvent à Paris, à Douai, à Reims, à Pont-à-Mousson, des écoles créées pour eux. Nantes, Bordeaux et Toulouse possèdent des séminaires irlandais dans lesquels clercs ou laïques reçoivent l'instruction³.

Au xviii^e siècle, les étrangers étudient les beaux-arts à Paris ; ils entrent à l'Académie de peinture ou chez des maîtres réputés dont ils fréquentent l'atelier. Des listes, incomplètes d'ailleurs, montrent que près de trois cents Espagnols, Russes, Allemands, Italiens, suivent les cours de l'Académie royale de peinture entre les années 1758 et 1787⁴. Des mémoires, tels ceux de Wille, le graveur allemand, relatent sur les artistes étrangers séjournant à Paris, des détails qui prouvent que tous n'étaient pas immatriculés à l'Académie ; beaucoup fréquentaient des ateliers de peintres ou de sculpteurs non affiliés à l'école officielle⁵.

Les études achevées, nombreux étaient les étudiants de tous ordres qui se fixaient en France ; les uns y enseignaient les lettres ou le droit, d'autres s'établissaient comme médecins. Les docteurs

1. A. Joubert, *Les Etudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur*, dans *Revue d'Anjou*, mars-avril 1889, p. 158.

2. O. de Saint-Albin, *Livre des Pensionnaires... à l'Académie d'Equitation d'Angers (1755-1792)*, dans *Revue d'Anjou*, mars-avril 1914, p. 161.

3. L. Bertrand, *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*. Bordeaux, 1914, t. I, p. 321. — J. Mathorez, *Le Séminaire irlandais de Nantes*, dans *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, mars-avril 1912.

4. L. Dussieux, *Les Artistes français à l'étranger*. Paris, 1876. *Introduction*, p. 104 et 105.

5. J. G. Wille, *Mémoires et Journal*, éd. de G. Duplessis. Paris, 1867.

portugais, qui abondent en France depuis la fin du xvi^e siècle, sont, le plus souvent, d'anciens élèves des écoles de Montpellier ou de Nantes. Des graveurs, des peintres, des artistes de tous genres, s'établissent à Paris ou en province ; il en est d'Italiens ou de Hollandais ; d'autres sont originaires de Pologne ou d'Espagne.

Il a été facile de relever suffisamment de noms d'artistes français ayant travaillé à l'étranger pour constituer des dictionnaires. Du xiii^e au xviii^e siècle, des hommes éminents dans leur art ou par leur science ont contribué à maintenir hors du royaume le renom et le prestige de notre culture et de notre art. Dès l'époque de Charlemagne les souverains français ont appelé sur leurs terres les hommes de haute distinction et se sont évertués à se les attacher. Ducs de Berry, ducs de Bretagne, princes délicats comme René d'Anjou, rois de France ont favorisé peintres, sculpteurs, verriers, médailleurs, tapissiers, médecins, ingénieurs qui, abandonnant leur pays, voulaient contribuer à la gloire de la France. Aux savants grecs, aux imprimeurs vénitiens ou allemands, aux tapissiers flamands, aux humanistes italiens ou écossais, aux comédiens de Florence ou de Naples, princes et rois ont donné accès dans le royaume. Louis XI, Anne de Bretagne, Charles VIII François I^{er}, Henri IV ont été des Mécènes généreux ; ils ont attiré et amené de l'étranger les hommes remarquables qu'ils connaissaient ; par leurs amabilités et faveurs, ils les ont fixés dans le royaume. Ils ont inauguré une politique que Louis XIV a encore développée.

Bien qu'il soit entouré de la plus noble pléiade de Français éminents qui fut jamais réunie en un même temps, Louis XIV mande à Paris les étrangers de haute culture ; il fait travailler à ses fastueuses constructions les artistes et les ouvriers réputés qui viennent de l'Europe entière ; il pensionne même les savants qui ne résident pas en France. Les *Comptes des Bâtiments du roi*¹ foisonnent de mentions de dépenses effectuées en faveur des

1. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV*. Paris, Collection des documents inédits.

forains. Les lettres de naturalité qu'il leur octroie, et elles sont nombreuses, dénotent le but qu'il poursuit et la joie qu'il éprouve lorsqu'il retient en France un homme célèbre ou notable. « Contribuer à la perfection des arts et exciter l'émulation de nos sujets nous engage à prendre sous notre spéciale protection et fixer dans le royaume des étrangers qui s'y distinguent », constitue la formule habituelle du préambule des lettres attribuées aux artistes et intellectuels¹. Dans le préambule de la lettre de naturalisation de Cassini, Louis XIV exprime la joie qu'il éprouve à l'idée que ce célèbre mathématicien terminera ses jours dans le royaume.

Dans sa déclaration de mars 1671, confirmant les privilèges des artistes logés au Louvre, Louis XIV indique qu'il reprend la politique de Henri IV² : « Nostre aieul de glorieuse mémoire... pour plus facilement attirer [en France] les estrangers qui estoient pour lors dans la plus grande réputation d'y exercer, soit pour la peinture, sculpture, graveure, orphevrie et autres travaux, outre plusieurs marques de sa bienveillance qu'il leur departit libéralement, il voulut les faire loger au dessoulz de sa grande gallerye du Louvre... »

Pour retenir l'homme, le gouvernement s'efforce de faire venir sa femme et ses enfants. On lui insinue que sa famille sera heureuse près de lui, qu'elle sera traitée courtoisement. Lorsque Thomas da Pisano se décide à passer en France sur les instances de Charles V, on lui embellit la vie de telle sorte que sa femme et sa fille, la douce Christine de Pisan, se décident, sur ses instances, à passer les Alpes. Cette tradition ne se perd pas au cours des temps ; François I^{er}, Henri IV agissent comme Charles V. Colbert s'occupe du sort des femmes des charpentiers hollandais qu'il établit à Rochefort et dans d'autres ports ; une véritable lutte s'engage entre nos ambassadeurs à Venise et les magistrats de la République pour que puissent passer en France les familles

1. J. Guiffrey, *Lettres de naturalités accordées à des artistes étrangers*, dans *Nouv. Archives de l'Art français*. Paris, 1873, p. 222-261.

2. Déclaration publiée dans *Nouv. Archives de l'Art français*. 1873, p. 40.

des verriers de Murano, que le ministre, à grand'peine, a soudoyés et installés à Paris.

Grands seigneurs, princes de l'Eglise : Georges d'Amboise, Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert, ducs de Nevers, duc d'Épernon, échevins des villes, régents de collège, tant à Paris qu'en province, universités, s'emploient pour attirer des forains notoires dont la présence jette de l'éclat sur leur église, leur cité ou leur institution.

La France devient le centre intellectuel et artistique de la chrétienté ; à la gloire des hommes nés sur son sol, vient s'ajouter la célébrité des savants et des artistes qu'elle abrite. Des confins du monde civilisé, les notabilités accourent à Paris chercher la consécration de leur talent. Pour jouir de cette vie intelligente que nul autre pays n'offre aussi complète, des milliers de visiteurs parcourent chaque année nos provinces et séjournent à Paris.

La France est une admirable contrée ; son climat modéré en rend le séjour agréable en chaque saison ; enfant gâté de la nature, elle fut comblée de mille dons précieux. En outre, elle possède Paris qui, sur le monde entier, exerce une véritable fascination. Paris que Richard de Bury appelle au XIII^e siècle « le Paradis de l'Univers » ; que les Polonais dénomment le « bureau des merveilles », « l'abrégé du monde » au XVII^e siècle ; Paris ! dont « jamais homme n'est parti gai », écrit un Anglais, au temps de Louis XV ; Paris reçoit continuellement des visiteurs étrangers. Le désir des voyageurs qui une fois ont habité Paris et parcouru la France, est d'y fréquemment revenir ; la majeure partie d'entre eux partagent le sentiment de ce Suédois, neveu d'Oxenstiern, qui écrivait : « Enfin, me voici en France, le plus beau royaume de l'Europe ! C'est un pays où les muses résident, où les sciences habitent, où Mars tient son école, où la religion catholique est dans le lustre. La civilité est comme naturalisée, l'honnêteté fleurit, la justice agit et la clémence brille dans ce merveilleux pays où la nature a prodigué sa libéralité et le peuple lui témoigne sa reconnaissance par ses soins et son travail. Heureux pays ! la patrie des étrangers et l'asile des princes malheureux ! Le bon vin y fait chanter, la bonne chère y est accom-

pagnée par des bons mots. La constance n'y est pas à la mode et la mode y est inconstante ¹. »

Dès le xv^e siècle, le nombre des étrangers affluant à Paris est considérable ; la police exerce sur eux une surveillance difficile ; au temps des Valois les voyageurs circulant en France sont légion. Un seul chiffre marquera l'importance du nombre des étrangers qui visitent Paris à la fin du règne de Louis XIII. Le pasteur suédois, Jonas Hambroëus tint le registre des seuls luthériens allemands et suédois auxquels il prêta son ministère pendant soixante ans : près de trois mille six cents sont mentionnés dans ce document. Sous le règne de Louis XIV, voyageurs et ambassadeurs extraordinaires se succèdent sans trêve à Versailles et à Paris.

Au xvii^e siècle c'était une mode pour les étrangers de venir loger au faubourg Saint-Germain. On lit dans les *Annales de la Cour et de Paris* pour 1697 et 1698 : « Depuis que la paix était faite, il y avait un si grand nombre d'étrangers à Paris que l'on en comptait quinze ou seize mille dans le faubourg Saint-Germain seulement. Cette affluence y fit tellement renchérir les maisons que celles qui s'y louaient pendant la guerre mille ou douze cents francs y valaient alors cinq cents écus. Le nombre de ces étrangers s'accrut bientôt de plus de la moitié, de sorte que par la supputation qui en fut faite peu de temps après, on trouva qu'il y en avait plus de trente-six mille dans ce seul faubourg ². « Dans la seule rue Jacob, trois hôtels parmi les plus excellents de Paris, regorgeaient d'Anglais : l'Hôtel de Danemark, l'Hôtel d'Yorck, l'Hôtel du Prince de Galles. Les maîtres de ces hôtels parlaient anglais et leurs clients pouvaient se rafraîchir dans des cafés proches où l'on était servi à l'anglaise ³. »

Dans le chiffre de trente mille étrangers annoncé par le gazetier parisien, il faut évidemment comprendre les personnes que l'on appelle maintenant les provinciaux ; mais l'organisation même des hôtels comme leurs dénominations prouvent que les non regnicoles constituaient le plus fort contingent de leur clientèle.

1. Comte F. Wrangel, *Voyage en France d'Oxenstiern*. Paris, 1917, p. 15.

2. *Annales.*, etc. Tome II, p. 135.

3. Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris*. 1785, t. I, p. 327.

Au xviii^e siècle, Paris demeure le rendez-vous de l'univers ; on y vient pour son plaisir, ses affaires ; les salons de peinture, les théâtres, le Palais-Royal attirent les étrangers. Beaucoup aussi se rendent à Montpellier, l'équivalent de nos modernes stations d'hiver du littoral méditerranéen ; il n'est étranger de distinction qui ne veuille rendre visite à Voltaire. A tout instant il héberge à Ferney un admirateur.

La présence de tant de milliers de jeunes étudiants, de diplomates et de voyageurs n'a pas été sans exercer une influence sur l'ethnogénie française. Les mœurs des temps passés étaient aussi libres que celles de notre époque. Au cours de leurs séjours ou de leurs randonnées, les étrangers se plaisaient à faire naître les amoureuses aventures ; ils ne demeuraient pas toujours un temps suffisant dans une même cité pour en connaître les suites, mais combien, cependant, auraient pu écrire comme Casanova : « Mimi eut un garçon que l'on envoya à l'Hôtel-Dieu au profit de la nation ¹ ! »

III

Les étrangers dans la milice française.

L'ancienne monarchie a toujours eu à son service des troupes étrangères ; aux côtés des Français combattaient des soldats originaires de toutes les parties du monde. D'entre eux, l'histoire a retenu les noms de quelques chefs glorieux qui conduisirent nos armées à la victoire : les deux Trivulce, Jean Caraccioli, prince de Melphe, Pierre Strozzi, les Broglie, eurent l'Italie pour berceau. D'Allemagne vinrent les Schomberg, Maurice de Saxe et Lukner ; la Suède nous a donné Rosen et Asfeld ; la Belgique, Marsin ; la Hongrie, Bercheny ; Rantzau et Lowendal sont d'origine danoise. Robert Stuart, sire d'Aubigny et Berwick passèrent de Grande-Bretagne en France. Aux noms de ces célèbres capitaines, on en joindrait aisément beaucoup d'autres

1. Casanova, *Mémoires*, ch. III. Aventure de Casanova avec Mademoiselle Quinson.

qui figurent avec honneur dans les annales françaises. Généraux, officiers de tous grades, soldats étrangers participèrent à nos luttes et nos fastes militaires sont assez riches de gloire nationale pour qu'on associe leur souvenir à celui de tant de héros français morts pour la patrie. Tant d'historiens ont déjà écrit l'histoire des régiments étrangers au service de la France¹ que je ne retracerai point après eux les faits relatifs au recrutement des troupes étrangères ; mon but est simplement d'indiquer l'influence qu'elles ont eue sur la constitution de notre population.

Non seulement les souverains ont attiré en France des milliers et des milliers de soldats et de marins nés hors du territoire, mais leurs efforts ont également tendu à les acclimater parmi nous. Aux chefs, ils ont accordé des avantages et des honneurs ; aux soldats, ils ont octroyé des faveurs qui les incitaient à demeurer sur le sol français. Bandes et régiments étrangers ont constitué de vastes réservoirs d'hommes dans lesquels la monarchie a puisé des soldats et des éléments nouveaux de population.

Antérieurement au règne de Charles IX qui, le premier, créa quelques régiments stables, les étrangers prenant du service en France constituèrent des *bandes*, nom sous lequel on désignait également les troupes royales recrutées dans le pays. Ces bandes étrangères apparaissaient dans les rangs de la milice française pour la durée d'une campagne ; elles étaient soudoyées à temps. Très souvent, elles étaient formées par des aventuriers, gens de sac et de corde, qui pillaient et rançonnaient le pays. Les Grandes Compagnies, dont Duguesclin débarrassa le royaume, étaient ainsi composées « et y estoient Engloiz, Gascoings, Hannuyers, Allemands et autres gens où moult avoit larrons et murdriers qui roboient le pays », raconte Froissart. Ces aventuriers n'étaient guère intéressants à retenir ; il n'en allait pas de même des arbalétriers génois qui, dans maints combats, prêtèrent leur

1. Père Daniel, *Histoire de la milice française*, Paris, 1721. — Général Susane, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, Paris, 1849. — *Histoire de la cavalerie française*, Paris, 1874. — E. Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de la France*, Paris, 1854. — W. Forbes Leith, *The Scots men at arms and life-guards in France*, Edinburgh, 1882. — J. C. O' Callaghan, *History of the irish brigades, in the service of France*, Glasgow, 1870. — Capitaine Choppin, *Les hussards*, Paris, 1898. — A ces histoires générales, il convient de joindre de nombreuses études spéciales relatives aux régiments étrangers.

concours au roi pendant la guerre de Cent ans. Disciplinés, les Gênois formaient des corps d'infanterie appréciés ; on eut, aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, fréquemment recours à leurs services. De même, les Écossais, fidèles alliés de Charles VII, combattirent dans nos rangs avec une ardeur si grande que le roi les honora en leur confiant la garde de sa personne.

Advenant le règne de Louis XI, les bandes suisses furent introduites dans le royaume, elles éduquèrent l'infanterie française et s'il leur arriva une fois ou deux d'abandonner le combat, on peut dire qu'elles versèrent des flots de sang pour la France à dater du moment où les cantons jurèrent à nos rois leur alliance formelle. Charles VIII, à son retour d'Italie, confia aux Suisses la garde de son artillerie ; ils conservèrent ce poste glorieux jusqu'au moment où Louis XIV créa le *Royal-artillerie*. Charles VIII constitua également le corps des Cent-Suisses, dont on sait l'attachement à la lignée de nos princes.

Les troupes italiennes, condottieri et bandes organisées, participèrent à nos expéditions dans la péninsule ; depuis le règne de Louis XII, la milice française compte d'innombrables chefs, officiers et soldats italiens. A côte d'eux, les Albanais, les Grecs, formèrent des corps d'*estradiots*. Durant tout le ^{xvi}^e siècle, ils se comportèrent en vaillants alliés.

Par son ordonnance de 1534, François I^{er} avait constitué les légions nationales ; elles étaient fortes de 6.000 hommes ; comme on en comptait sept, le noyau de l'armée française comportait donc 42.000 soldats. Mais cette organisation royale ne réussit pas. Dans ces légions s'enrôlaient « les pires du pays et presque jamais un bon ménager ou un homme paisible craignant Dieu et justice et aimant son prochain ». Ces troupes vivaient dans le désordre, ne savaient obéir, « ce qui est dans l'art de la guerre, la plus fâcheuse des lacunes ». Après cette tentative de création d'armée nationale, François I^{er}, revenant aux errements antérieurs, peupla son armée de mercenaires : Suisses, Italiens, lansquenets et reîtres. Des Italiens, comme Rangone, avaient sous leurs ordres 7.000 fantassins étrangers. Si nombreux étaient ces mercenaires qu'un célèbre réformateur militaire du ^{xvi}^e siècle, Raymond de Fourquevaux, s'en plaint amèrement dans ses *Ins-*

tructions sur le fait de la guerre. Il conseille dans son traité l'élimination de tous les éléments étrangers qui figurent dans l'armée. Gardons pour nous seuls la gloire militaire si elle favorise nos armes et évitons les dangers qui résultent d'une armée faite de diverses pièces, écrit Fourquevaux. Parmi ces mercenaires, il existe trop d'espions, trop de troupes qui lâchent pied ; si le roi croit devoir soudoyer des étrangers, que ce soit pour affaiblir nos ennemis plutôt que pour renforcer nos légions. Dans ses *Instructions*, Fourquevaux insiste sur les avantages qui sont faits aux mercenaires sous le rapport militaire : ils ont la garde de l'artillerie, ne sont pas tenus aux corvées ni aux assauts, « ils servent et lèvent leur soude sans exposer leurs personnes en peril. Il n'en prent pas de la sorte aux François que le roy souldoye, car ils ont la peine et le danger et les estrangiers le prouffit et la resputation »¹.

Les réformes préconisées par Fourquevaux ne furent pas adoptées au xvi^e siècle. Les Suisses, les Italiens, les Allemands, les Albanais, des troupes de toutes nationalités continuèrent à fournir des régiments à la France. Catholiques et protestants, au cours de leurs luttes, firent appel aux reîtres, aux lansquenets allemands et aux Suisses. De l'année 1480 à l'année 1589, la royauté opéra en Suisse quarante-cinq levées qui lui procurèrent environ 300.000 hommes.

L'armée du Béarnais reçut d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne des contingents importants ; celle des ligueurs se fortifia de troupes espagnoles qui occupèrent la Bretagne, Paris et autres villes pendant plusieurs années. De ces Espagnols, beaucoup, mal payés, désertèrent et s'établirent dans le royaume. Après la paix de Vervins, Henri IV licencia partie des étrangers qui l'avaient secondé ; il n'en conserva pas moins des Suisses et des Écossais à son service. Louis XIII et Richelieu soudoyèrent des militaires de toutes nationalités, des Allemands surtout. Le cardinal ministre parlant de l'armée française écrivait qu'elle

1. Raymond de Fourquevaux, *Instructions sur le fait de la guerre extraites des livres de Polybe, Frontin, Vegece, Cornazan, Machiavelle, et plusieurs bons auteurs* (sans nom d'auteur). A Paris, 1548. — Sur Fourquevaux, voir une très importante étude de M. Abel Lefranc, *Un réformateur militaire au XVI^e siècle*, dans *Revue du XVI^e siècle*, t. III, 1915.

était composée d'étrangers par moitié et il ajoutait : « Nous avons expérimenté combien il est dangereux d'en user autrement... je suis bien obligé de remarquer qu'il est impossible d'entreprendre avec succès des grandes guerres avec les Français seuls ; les étrangers sont absolument nécessaires pour maintenir le corps des armées et si la cavalerie française est bonne pour combattre, on ne peut se passer de l'étranger pour faire les gardes et supporter toutes les fatigues d'une armée ; notre nation bouillante et ardente aux combats n'est pas vigilante à se garder. »

Richelieu recruta des Weimariens, des Italiens, des Suisses, il utilisa aussi quelques cavaliers hongrois. Après sa mort, Mazarin multiplia les régiments étrangers. Sa correspondance dénote avec quel soin il s'efforçait d'attirer les Italiens pour le régiment dont il était colonel ; il conserva les Hongrois d'Esterhazy ; de Pologne, il tira des contingents de plusieurs milliers d'hommes. L'armée de Louis XIV comporta des troupes de toute origine. En 1693, comme le nonce félicitait le roi d'une victoire en Flandre, Louis XIV, rapporte Dangeau, répliqua : « Je crois, Monsieur, qu'à l'avenir les ennemis ne seront pas bien aises de se trouver devant une armée de Français, mais j'ai tort de dire une armée de Français, il faut dire une armée de France, car la mienne est composée de plusieurs nations qui, toutes, ont également bien fait. »

Aux éléments anciens, Louis XIV avait ajouté depuis 1697 des corps de hussards hongrois ; pour occuper les Irlandais qui avaient émigré en même temps que Jacques II, avait été organisée cette fameuse brigade irlandaise dont les hauts faits ne se comptèrent point au XVIII^e siècle. Les Suédois figurent avec honneur dans les armées de Louis XIV ; j'ai relevé cent quatre-vingt-dix noms d'officiers originaires de Suède, qui combattirent sous les drapeaux du roi. Il n'était besoin de les enrôler, d'eux-mêmes ils venaient apprendre la guerre en France. L'un d'eux, Liliestierna écrivait : « Tout le monde convient que c'est en France où la guerre se fait dans la dernière perfection, aussi n'en faut-il d'autre preuve que ceux que nous voyons arriver tous les jours en nos campagnes. »

Au XVIII^e siècle nombre de Polonais passèrent en France ; ils

s'enrôlèrent dans des corps étrangers ou dans le *Royal-Pologne*, dont Louis XV fit don à son beau-père, Stanislas Leczinski. Sous le règne du *Bien-Aimé*, le concours des étrangers qui se groupent autour du drapeau de la France s'accroît encore. Des Turcs, des Croates, des nègres sont recrutés par Maurice de Saxe pour constituer un régiment que l'hôte de Chambord conservera jusqu'à sa mort sur le pied de guerre. Devant Louis XV, le maréchal émettait d'ailleurs l'idée que les troupes étrangères étaient utiles au service de la France. « Un Allemand, disait-il, nous sert pour trois hommes, il en épargne un au royaume, il en ôte un aux ennemis et il nous sert pour un homme. »

Depuis les débuts de la guerre de Cent ans, pour ne remonter pas plus avant dans notre histoire militaire, la milice française s'est enrichie de contingents étrangers originaires de toutes nationalités. Nombre de soldats étrangers ne combattirent avec nos troupes que le temps d'une campagne, mais beaucoup, attirés et retenus par les faveurs que leur accordait la royauté, fondèrent leur foyer en France. Les souverains s'attachaient les chefs de ces corps mercenaires ; pour légitimer les marques de bienveillance dont ils étaient l'objet, ils retenaient à leur tour les hommes qui servaient sous leurs ordres.

Les faveurs accordées aux militaires étrangers étaient matérielles ou morales. On distribuait des soldes élevées aux mercenaires, on leur octroyait des pensions, des charges ou des domaines. La royauté n'établissait entre les Français et les étrangers qui commandaient les troupes aucune distinction. Aux Écossais qui vinrent combattre en France sous le règne de Charles VII on accorda des terres ; Jean Stuart reçut les domaines d'Aubigny et de Concessault ; les Italiens, au *xvi^e* siècle, obtinrent des charges et des propriétés : Galeas San Severino fut grand écuyer de France en 1505, dix ans plus tard il se vit donner le château de Mehun-sur-Yèvre ; Giovanni Caraccioli obtint des terres à Romorantin, Briecomte-Robert, Martigues. Les Strozzi, les Gondi, les Biraghi, les Gonzachi sont rémunérés par des propriétés et des bénéfices. La lecture du *Catalogue des Actes de François I^{er}* décèle ses générosités à l'égard des chefs de reîtres et de lansquenets allemands. Le marquisat des Iles d'Or est

conféré par Henri II à Rocquendorff. Louis XIV récompense les services de Berwick en lui conférant un duché-pairie ; à Maurice de Saxe, Louis XV donne le château de Chambord pour y finir ses jours. Le comte de Löwendal, malgré la haine dont le poursuit d'Argenson, reçoit de Louis XV une pension de trente mille livres.

Les officiers étrangers peuvent, comme les Français, atteindre les plus hautes dignités dans les armées de terre et de mer. Le fait est stipulé dans des traités spéciaux ; en 1663, lorsque Louis XIV et les cantons suisses renouvelèrent l'alliance ancienne, on décida que toutes charges et grades leur étaient accessibles. Au demeurant, il suffit d'ouvrir la *Chronologie militaire* pour se rendre compte de la multiplicité de colonels, maîtres de camp et maréchaux, nés hors du royaume, qui commandèrent en France.

La monarchie flattait l'amour-propre des soldats et des officiers ; on faisait miroiter à leurs yeux l'honneur de servir dans des corps d'élite chargés de veiller à la sûreté de la personne du roi, à la sûreté de sa famille ou de l'artillerie d'armée.

Le libre exercice du culte réformé était garanti par Louis XIV lui-même aux troupes étrangères ; au temps de Richelieu, elles jouissaient de prérogatives religieuses. Les luthériens avaient un aumônier militaire. Le Suédois Jean Hambré avait été habilité comme pasteur auprès des corps de cavalerie et d'infanterie étrangères, les *copiæ exolicæ*, comme on les appelait en latin sorbonique.

Des lettres de naturalité générale étaient accordées aux représentants des peuples dont le dévouement à la couronne de France était notoire ; cette faveur permettait aux soldats étrangers de se fixer dans le pays sans être inquiétés lorsque leur temps de service était accompli. Depuis le règne de Louis XII, les Écossais jouissaient de ce privilège et ils en profitaient souvent ; les Suisses également furent exonérés de taxes et tenus pour regnicoles ; beaucoup, après être sortis de l'armée, s'établirent comme négociants.

Lorsque la monarchie avait un pressant besoin de militaires étrangers, elle les alléçait par de hautes soldes et leur assurait

la libre disposition des biens qu'ils acquéraient en France. Par un édit de 1687, il fut décidé que tous ceux qui auraient servi comme gens de mer pendant cinq ans sur les vaisseaux du roi seraient considérés comme Français. Une ordonnance de 1715 accorda la qualité de regnicoles aux gens de guerre catholiques qui auraient figuré pendant dix ans sur les contrôles de l'armée. Ces soldats étaient simplement tenus de faire une déclaration au siège présidial du lieu qu'ils habitaient.

IV

Invasions et occupations du territoire, engagements du domaine royal, annexions de provinces, mariages princiers.

On a jusqu'ici indiqué quelques-uns des motifs pour lesquels la royauté avait, pour ainsi dire, convié les étrangers à se fixer en France. Il convient maintenant de rappeler les causes indirectes qui valurent au pays une infiltration de population allogène. Au nombre de celles-ci, il faut tout d'abord ranger l'occupation de quelques-unes de nos provinces par les sujets de souverains étrangers.

Pendant près de trois siècles, l'Aquitaine fut presque totalement sous la domination anglaise et si le traité d'Abbeville, signé en 1258, démembra les vastes possessions des Plantagenets en France, la Guyenne demeura en leur pouvoir jusqu'au milieu du xv^e siècle. Outre les franchises communales que les Anglais octroyèrent aux habitants de Bordeaux et des villes avoisinantes, ils s'ingénièrent à développer par maintes franchises les libertés commerciales de ces communes. Bordeaux en retira un profit immense et si le trafic des vins et des laines conduisait fréquemment vers Londres les bourgeois de Bordeaux, les Anglais, de leur côté, fréquentaient assidûment le grand port girondin. Durant toute la guerre de Cent ans, Bordeaux fut l'un des principaux centres de débarquement des troupes anglaises ; au cours

de leur domination sur la Guyenne, les rois anglais entretenirent des agents du fisc dans la province. Une véritable imprégnation anglaise se produisit ainsi dans la région. Les commerçants originaires de Londres qui avaient fait souche dans le pays et y avaient fondé leur famille ne durent pas tous profiter de l'autorisation qu'ils eurent, en 1453, de regagner paisiblement l'Angleterre. Au cours de la longue occupation de la Guyenne par les Plantagenets et les Lancastres, du sang anglais s'est certainement mêlé à celui des autochthones ¹.

En Guyenne on assiste à une colonisation pacifique de la province par les Anglais ; en Normandie plus brutales furent les méthodes qu'ils employèrent pour s'approprier le pays.

Lorsque le roi Henri V se fut, en 1415, emparé de Harfleur et eut ensuite achevé la conquête de la Normandie, il expulsa la population française de Harfleur, de Caen, de Cherbourg et de Honfleur. « Ne laissez à Harfleur, lui fait dire l'auteur d'un poème contemporain sur la bataille d'Azincourt, ne laissez demeurer ni femmes ni enfants. Il faut qu'ils en soient arrachés, grands et petits ; il faut par-dessus tout que la ville soit regarnie avec des Anglais ; qu'on ne laisse pas de sang français dans les murs. »

Pour repeupler les cités dont on avait chassé la population, Henri V fit appel à des colons anglais ; il leur concéda des terres, des maisons et des avantages pécuniaires. Dans les débuts la colonisation de la Normandie fut très lente, mais elle se développa vers 1421 et 1422. Des marchands de denrées alimentaires, des épiciers, des drapiers, puis des gens de métier passèrent d'outre-Manche en France. A Caen, des maisons et des hôtels furent donnés à des seigneurs anglais, à des officiers du roi. A Honfleur, à Harfleur, à Cherbourg, tous les nouveaux venus furent roturiers ; on ne parla plus que la langue anglaise ; les rues prirent des noms anglais.

Malgré les méthodes qu'ils employèrent, cet essai de colonisation de la Normandie par les Anglais ne réussit pas au gré des désirs de Henri V et de son successeur ; les Anglais avaient été déçus dans leurs espérances de fortune, car ils s'étaient

1. D. Brissaud, *Les Anglais en Guyenne*. Paris, 1875,

installés dans une région que les hommes de troupes avaient dévastée ; la vie y était difficile, le blé manquait, l'argent était rare, les habitants des campagnes hostiles. Les étrangers n'aspirèrent plus qu'à quitter le pays ; quelques mois avant son décès, Henri V dût édicter la peine de mort contre tout Anglais qui se réembarquerait pour la mère patrie. Nonobstant le départ des colons et le retour progressif des Normands, il demeura dans le duché reconquis par Charles VII un contingent d'Anglais assez important. Lorsque Charles VII reprit Harfleur, quatre cents Anglais y vivaient encore ; à Bayeux, les insulaires qui avaient pris femme furent autorisés à demeurer dans la ville ; il en fut de même ailleurs, probablement. De là le nombre de Langlois et de Langlais qu'on trouve en Normandie ¹.

L'essai de colonisation entrepris par Henri V n'était pas chose nouvelle dans l'histoire des conquêtes anglaises ; il imita, en Normandie, les procédés que son bisaïeul Edouard III avait appliqués à Calais. Au début d'août 1347, Edouard III s'était emparé de la ville et, dès le 12, il écrivait au vicomte de Kent : « Nous avons grandement à cœur de voir notre ville de Calais, qui, grâce à la clémence divine, est venue par conquête entre nos mains, habitée et fortifiée par les hommes de notre royaume d'Angleterre. » Pour peupler Calais, Édouard III promit aux Anglais de leur délivrer les maisons et terrains des habitants qu'il avait expulsés, mais comme les débuts de la colonisation lui semblaient très lents, il ordonna que l'étaple des cuirs, des peaux et des laines dans les possessions anglaises du continent ne serait établie nulle part ailleurs qu'à Calais ; il transformait la ville en entrepôt obligé pour toutes les marchandises allant d'Angleterre en Flandres. Aux bourgeois anglais de Calais, il accordait un maire et douze *aldermen*, choisis dans leur sein et de pure origine anglaise ².

Les rois anglais n'autorisaient mariages entre leurs sujets et

1. L. Puiseux, *L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au XV^e siècle*. Paris, 1866.

2. Puiseux, *op. cit.*, p. 382. — E. Molinier, *Documents relatifs aux Calaisiens expulsés par Edouard III*. Extrait du Cabinet historique. Paris, 1878. — G. Daumet, *Calais sous la domination anglaise*. Arras, 1902. — G. A. C. Sandemann, *Calais under english rule*. Oxford, 1908.

les Françaises qu'après acquiescement de leur part ; il est indubitable qu'au cours de l'occupation de la ville de Calais, qui ne prit fin qu'au xvi^e siècle, ces mesures se relâchèrent. Des éléments de population anglaise se mêlèrent à ceux du nord de la France.

L'envahissement d'une partie de la France pendant le xv^e siècle et la domination des Anglais à Paris, durant le règne de Charles VI, eurent sur l'ethnogénie française une influence difficile à préciser ; on ne saurait toutefois la tenir pour nulle ¹. Au demeurant, des textes prouvent que des groupes d'Anglais se maintinrent dans le royaume après les victoires de Charles VII.

Tandis que les Anglo-Saxons étendaient leurs conquêtes dans les provinces françaises, une portion de la région normande se peuplait d'Espagnols.

Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, celui-là même qui se devait allier avec les Anglais, bien qu'il eût épousé la fille aînée de Jean II le Bon, émettait sur la Champagne et la Brie des prétentions. A la suite du traité de Mantes, signé au mois de février 1354 entre Charles le Mauvais et Jean le Bon, le roi de Navarre se désista de ses prétentions mais reçut en Normandie des possessions considérables. Il installa sur ses terres des capitaines, des soldats et des fonctionnaires espagnols. Pendant un quart de siècle vécut dans le Cotentin une colonie d'Espagnols qui firent souche ; leurs descendants se retrouvent à Cherbourg bien après la reprise de possession de la Normandie par Charles VII ².

Au xvi^e siècle, la France est une vaste arène où l'on se bat ; reîtres et lansquenets ne montrent aucune retenue ; il en est de même des soldats espagnols que Philippe II envoie au secours des ligueurs. A Nantes où ils débarquent, à l'embouchure du Blavet où ils s'installent, à Paris qu'ils occupent pendant plusieurs années, ces étrangers ne font preuve d'aucune pudeur. En outre, comme ils sont irrégulièrement payés, beaucoup d'entre

1. A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise* (1420-1436). Paris, 1878.

2. E. Izarn, *Le Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370*. Paris, 1885.

eux désertent les rangs de l'armée et s'insinuent dans la population du royaume. Trois cents, en un seul jour, quittent leurs chefs et essaient de droite et de gauche.

Ce ne sont pas toujours des soldats appartenant à des corps d'occupation qui infusent dans les veines françaises du sang étranger. Des alliés marquent aussi leur passage. Les trente mille Turcs de Barberousse que François I^{er} installa à Toulon, en 1543, commirent fréquemment le péché de chair avec de belles Provençales.

Il n'est mesure politique qui n'ait eu sur l'ethnogénie française une répercussion plus ou moins accentuée. Lorsque François I^{er} occupa le Piémont, en 1536, ce pays souffrait ; l'arrivée des Français fut accueillie avec faveur. Le roi et Henri II, son successeur, déclarèrent solennellement la naturalité du pays de Piémont. Volontiers, les Piémontais, qui considéraient le reste de la péninsule comme un pays étranger, quittèrent l'Italie pour se fixer en France ¹.

Le Comtat Venaissin est une enclave ; la population des États pontificaux est essentiellement cosmopolite ; par suite d'accords anciens intervenus entre la royauté et le pape, les habitants d'Avignon peuvent librement passer en France, ils y ont le titre de regnicole. Ils savent d'ailleurs le faire valoir quand on les veut frapper de taxes applicables aux étrangers ².

Le trésor français a parfois été obéré. Pour se procurer les fonds nécessaires à leurs entreprises, les souverains ont été contraints d'engager momentanément une partie du domaine royal à des seigneurs ou à des princes étrangers. Pour administrer leurs biens ces créanciers gagistes expédiaient de leur pays des agents qui récupéraient les impôts et géraient les propriétés de leurs maîtres. Il est advenu que certains de ces délégués se sont définitivement établis dans la province qu'ils avaient charge d'administrer.

Jean Stuart, à la bataille de Baugé, le 22 mars 1421, avait fait

1. L. Romier, *Les Origines politiques de la Ligue*. Paris, 1914, t. I, p. 531. — C. Denina, *Storia dell' Italia occidentale*. Turin, 1899, t. III, p. 70.

2. Arch. mun. d'Avignon, AA 21. Lettre au nonce de France au sujet d'un arrêt royal frappant d'un impôt tous les étrangers et dans lequel on prétend comprendre les habitants d'Avignon, malgré leur titre de regnicoles. 12 décembre 1642.

preuve d'un admirable courage. Le dauphin lui promet en récompense de ses services deux mille livres tournois, mais comme le trésor était vide, Charles ne put tenir son engagement. Il lui céda le château, ville et châtelainie de Concessault ; en 1423, étant devenu roi, à ce premier don il ajouta château et ville d'Aubigny-sur-Nère, ne se réservant que la foi, l'hommage lige, les ressort et souveraineté. L'assemblée des États de langue d'oïl, tenue à Poitiers en octobre 1425, révoqua toutes les donations et aliénations faites sur le domaine ; nonobstant cette décision, Charles VII confirma, en 1425, le 5 décembre, les donations primitives. A la suite de la prise de possession de ces terres par Jean Stuart, il se forma dans le Berry une petite colonie écossaise ; elle n'eut sans doute pas pris naissance si le dauphin avait tenu ses engagements pécuniaires avec Jean Stuart ¹.

Pour reconquérir son royaume, Henri IV avait été contraint d'effectuer des emprunts auprès des princes allemands ; le duc de Wurtemberg lui avait fréquemment servi de banquier. Ne pouvant se libérer, en 1604, le roi lui engagea le duché d'Alençon. Pendant sept ans, des Wurtembergeois s'établirent à Alençon ; ils y constituèrent une colonie et lorsqu'en 1611, Marie de Médicis ayant remboursé la dette de son royal époux, les Allemands durent évacuer la Normandie, quelques-uns d'entre eux, s'étant mariés, demeurèrent dans le pays.

Les marches ou provinces situées sur les confins des frontières naturelles de la France ont fréquemment reçu un apport de population appartenant aux pays voisins ou relevant du prince qui régnait sur elles. Ce phénomène d'osmose est constant dans les régions frontalières. Lorsque ces provinces, par héritage ou par conquête, rentrèrent définitivement dans le domaine royal, ces éléments étrangers suivirent le sort du pays qu'ils habitaient. Les habitants changèrent de maîtres mais demeurèrent dans la région. En Cerdagne et en Roussillon vivaient des Catalans, dans les Flandres habitaient des Espagnols et des Néerlandais, les marches lorraines et alsaciennes abritaient des Germaniques,

1. J. Soyer, *Donation par Charles VII à Jean Stuart des terres de Concessault et d'Aubigny-sur-Nère*. Bourges, 1899.

la Corse était peuplée de Gênois et de Grecs immigrés ; ces étrangers s'assimilèrent très rapidement ; si l'on excepte quelques familles qui crurent utile de regagner leur patrie d'origine ou de suivre un prince dépossédé, le fonds de population étrangère demeura généralement dans la province nouvellement rattachée au domaine royal.

Un souverain déchu a toujours été suivi de familiers qui l'accompagnaient dans sa retraite ; à plus forte raison des compatriotes d'une princesse étrangère sont-ils venus avec elle lorsqu'elle était appelée à régner sur la France. Chaque reine a amené des familiers qui constituèrent son entourage immédiat et sa maison personnelle. Quand son influence paraissait assise dans le royaume, pénétraient dans le pays de nouveaux étrangers qu'attiraient des liens de parenté ou d'amitié avec l'entourage de la souveraine. Personnages de marque ou simples serviteurs se sont ainsi faufilez en France à la suite des mariages royaux. La présence sur le trône d'une reine auprès de laquelle ils ne possédaient parfois d'autre recommandation que le titre de compatriote, incitait les forains à passer en France.

L'union de Charles VI et d'Ysabeau de Bavière nous a valu une immigration allemande, celle de François I^{er} avec Éléonore d'Autriche fut cause d'une recrudescence d'infiltration espagnole. Que dire de l'alliance de Henri II avec Catherine de Médicis qui ne soit déjà connu ? Marie Stuart entraîne en France des Écos-sais ; les provinces qui constituent son douaire, le Dunois, le Poitou, la Touraine, en recueillent quelques-uns.

Lors des mariages royaux, les Italiens ont coutume de dresser des états de « presentati » ; ils les soumettent à l'agrément du roi. Henri IV, lors de ses fiançailles avec Marie de Médicis, essaie de rompre avec ces traditions. Quand le grand duc de Toscane lui signifie la liste des personnages désignés pour suivre sa fille en France, le roi se refuse à les recevoir. Néanmoins, Marie de Médicis parvient à amener la Galigaï et Concini, véritables « appelants » qui attireront près d'eux une foule de compatriotes. Avec Anne d'Autriche reviennent les Espagnols, pour peu de temps, il est vrai, car Louis XIII, se méfiant de la suite de la reine, les chassera de la cour.

Les principautés allemandes donnent à la France des reines et princesses depuis l'avènement de Louis XIV. Des Bavaois suivent à Paris Charlotte-Élisabeth de Bavière, la célèbre Palatine ; d'autres arrivent avec la Dauphine. La cour de Louis XIV est peuplée de princes originaires de Bavière, de Hanovre et de Hesse ; les Furstemberg y coudoient les Salm-Salm. A la fin du xviii^e siècle, les Allemands se font la courte échelle comme les Italiens au temps des Valois. Advenant le mariage du Dauphin, fils de Louis XV, avec Marie-Josèphe de Saxe, des Saxons se rencontrent fréquemment à Paris. Le comte de Lusace, frère de la dauphine, contribue également à les attirer en France lorsqu'il y fixe sa demeure.

Dans cette très rapide énumération, je passe sous silence les unions contractées par les princes du sang avec des étrangères ; chacune est suivie de serviteurs, de secrétaires, de quémandeurs parfois importuns. Pensions et charges, bénéfices ou sinécures font subsister les familiers des princesses, leurs proches, les parents de leurs proches et toute une séquelle d'étrangers qui espèrent recueillir quelque part des plantureux repas que la France offre à ses hôtes.

Nobles qui prennent du service à l'extérieur, diplomates qui représentent la France en Europe, artistes se rendant dans les cours étrangères ou allant étudier en Italie, voyageurs, colons, capitaines de navires, se marient souvent dans les pays où ils résident puis reviennent ensuite vers le pays natal ; ils ramènent avec eux des Anglaises, des Italiennes, des Allemandes, voire même des femmes indiennes ou noires ; par l'introduction de ces étrangères ils contribuent à métisser la population française.

CHAPITRE III

ACCUEIL FAIT AUX ÉTRANGERS PAR LES FRANÇAIS ET LA ROYAUTÉ

I. Accueil courtois fait par les Français aux étrangers ; le Français n'est pas *nationaliste*. — II. Mesures de précautions prises par le gouvernement contre les forains indésirables. — III. Moyens employés par le gouvernement pour assimiler les étrangers.

I

*Accueil courtois fait par les Français aux étrangers.
Le Français n'est pas nationaliste.*

Une des caractéristiques du tempérament national est de dénigrer ce qui est né sur le sol de la patrie, de louer avec excès les étrangers et leurs œuvres, de chercher à les imiter et d'adopter avec ferveur les littératures, modes, coutumes importées en France, quitte, d'ailleurs, à les harmoniser promptement au génie du peuple, à moins qu'un engouement nouveau ne laisse pas à une mode antérieure le temps de pousser des racines assez profondes pour se développer.

Philosophes, historiens, poètes, conteurs, voyageurs étrangers, notent cette propension des Français à imiter mœurs et coutumes des autres peuples, à accorder aux forains une place considérable dans leur société et à leur faire une confiance qu'ils ne méritent pas toujours. Les œuvres des siècles passés contiennent maintes critiques relatives à ce travers national ; certains traits caractéristiques méritent d'être rapportés.

Un abbé possédait un singe, raconte Bonaventure des Periers, un Italien entreprit de faire parler l'animal. « L'abbé ouvrit l'oreille à ses raisons philosophales et principalement qu'elles

étaient italiques, car les Français ont toujours eu cela de bon (entre autres mauvaises grâces) de prêter plus volontiers audience et faveur aux étrangers qu'aux leurs propres ¹. »

« Voylà le naturel des Français qui prise beaucoup plus les artisans et artifices des nations estranges que ceux de sa patrie, jaçoit qu'ils soient très ingénieux et excellens », dira dans un moment d'amertume Philibert Delorme ². « La nouveauté plaît extrêmement en France, mais de quelque genre qu'elle soit, elle plaît infiniment davantage quand elle prend ou qu'elle est supposée prendre son origine chez l'étranger, lit-on sous la plume d'un conteur qui, d'un trait, caractérise la tendance de l'esprit français, en notant « que tout devient estrange s'il n'est pas estrange » ³. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, souligne avec une perspicacité aigüe le défaut de ses contemporains qui s'éprennent de tout ce qui vient du dehors ; il rapporte à ce sujet une anecdote typique. Rosen, originaire de Livonie, était un militaire brave et désireux de pousser son fils à la cour de Louis XIV, mais « il connoissoit le roi et son foible et celui de la nation pour les étrangers, aussi reprochoit-il à son fils qu'il parloit si bien françois qu'il ne seroit jamais qu'un sot » ⁴.

Des rgnicoles exploitent le goût des nationaux pour les forains et leurs idées ; ils se transforment en étrangers en italianisant leurs noms. Jérôme Frank, naturalisé en 1572, modifie son appellation en celle de Hierosme Franco ⁵ ; au xvii^e siècle, sous le ministère de Mazarin, il était adroit de se donner comme compatriote du cardinal. Benjamin Prioleau, natif de Saintes, se poussa dans le monde en se baptisant Vénitien du nom de Priolo ; par ce subterfuge il devint l'agent secret du cardinal. A la fin du xvii^e siècle, végétait à Paris le sieur Vigneron, professeur et expert juré du roi pour les langues italienne et espagnole. Bien qu'il eut publié une grammaire de chacun de ces deux idiomes, il n'est point sûr qu'il les connût beaucoup ; aussi n'avait-

1. Bonaventure des Periers, *Nouvelle XC*.

2. Philibert Delorme, *Traité d'Architecture*, édition de 1626, ch. xv, p. 27.

3. E. Fournier, *Variétés littéraires*, édition elzévirienne, t. II, p. 53.

4. Saint-Simon, *Mémoires*, édition citée, t. XI, p. 33.

5. J. Guiffrey, Notice sur Jérôme Frank, dans *Les Artistes parisiens des XVI^e et XVII^e siècles*. Paris, 1915. (Documents publiés par la ville de Paris.)

il que peu d'élèves. Donnant le change sur son nom et sa science, il se fit appeler Veneroni et les élèves se précipitèrent chez lui.

Les artistes de comédie ou d'opéra adoptent, au xviii^e siècle, des pseudonymes ; ils choisissent fréquemment des appellations à désinence étrangère.

Vis-à-vis des forains qui voyagent en France, le regnicole est courtois, aimable et flatteur. « Tous les Polonais qui ne sont pas comtes font fort bien d'en prendre le titre quand ils sont en France », écrit M^{me} Geoffrin au roi Stanislas Auguste Poniatowski, elle ajoute : « On le leur donnerait quand même ils ne le prendraient pas ; on est dans l'habitude de donner des titres aux étrangers ; un Anglais est toujours un milord, un Polonais comte ou prince, un Allemand baron, et ainsi des autres ¹. »

« Estimer ce qui se fait chez nous ! et où en serait-on s'il fallait louer ses compatriotes... on ne saurait croire le plaisir qu'un Français sent à dénigrer nos meilleurs ouvrages et à leur préférer des fariboles venues de loin », dira Marivaux.

En parcourant les œuvres de nos auteurs, on rencontrerait cent autres observations ou anecdotes qui marquent la propension naturelle des habitants du royaume à dénigrer ce qui est national, à admirer inventions et conceptions étrangères et à favoriser les forains, parfois même au détriment de leurs compatriotes. Un coup d'œil rapide sur notre histoire confirme les assertions de nos psychologues anciens.

Au moyen âge, les professeurs italiens font fortune en France, les docteurs étrangers sont accueillis avec ferveur dans nos universités ; advenant les guerres anglaises, nos écoles sont délaissées par les Français eux-mêmes qui se rendent à Padoue, Pise, Bologne, en attendant que, par un renouveau de la mode, les Italiens ne soient conviés par nous à venir enseigner leur langue, leur escrime, leurs méthodes d'équitation. Au xvi^e siècle, pédagogues allemands et maîtres écossais se voient confier la formation des fils de famille, ils enseignent dans les collèges, les universités ; c'est à croire que les Français sont incapables de former le cœur et l'esprit des enfants.

1. Ch. de Mouy, *Correspondance inédite du roi Stanislas Auguste et de Madame Geoffrin*. Paris, 1875, p. 401.

Aux médecins étrangers on donne le pas sur les docteurs français ; les charlatans italiens recueillent la clientèle riche depuis le XII^e siècle jusqu'au temps de Marie de Médicis ; la faveur accordée aux médecins portugais, dont le nombre va croissant au XVII^e siècle, l'emporte par la suite. Que notre langue se soit enrichie d'expressions étrangères, le fait est trop connu pour qu'on y insiste ; à certaines époques, la mode exige qu'on ne s'exprime plus dans la langue nationale ; si l'on consent à l'utiliser encore, la prononciation en est déformée au point qu'on la rend méconnaissable. Les littératures italienne et espagnole inspirent la nôtre, les muses françaises se rencontrent journellement avec les muses italiennes ; au XVIII^e siècle, les idées anglaises pénètrent nos auteurs et c'est merveille si, à la suite des efforts des Allemands, nous résistons à l'influence des auteurs d'outre-Rhin, qui nous adressent leurs productions.

Une ambassade, une union politique ou matrimoniale déterminent en France des engouements durables ou passagers. L'alliance de François I^{er} avec Éléonore d'Autriche, les unions des Médicis avec Henri II et Henri IV, les mariages espagnols au temps de Louis XIII, la politique d'union entre la France et les Provinces-Unies, créent dans le royaume des courants littéraires, artistiques ou commerciaux. On se prend de passion pour les idées des peuples étrangers ainsi que pour leurs produits. L'alliance franco-néerlandaise nous valut « les fortifications à la Hollandoise » et une complète mainmise des Provinces-Unies sur la France au point de vue économique. Les dames de la cour donnent leur linge à blanchir en Hollande, c'est là un mince détail, peut-être, mais il est caractéristique.

Sous le règne de Louis XIV, les ambassades orientales sont en honneur ; on étudie, avec plus ou moins de bonheur, les coutumes de ces régions éloignées ; on s'habille à la « turque », à la « persane » ; notre littérature dramatique choisit ses sujets dans l'histoire des peuples orientaux. Bientôt prédominera en France le goût chinois.

Avec une facilité sans pareille, les Français admirent les peuples les plus divers ; ils leur empruntent continuellement conceptions ou costumes, idées philosophiques ou simples breuvages.

Tantôt les pays du midi sont en faveur, à d'autres époques, ceux du nord jouissent de la vogue. Au XVIII^e siècle l'Écosse nous envoie ses doctrines philosophiques et ses rites secrets ; les institutions parlementaires anglaises étudiées de près sont décrites et honorées par nos philosophes. L'anglomanie sévit au XVIII^e siècle ; on s'empresse aux courses de chevaux ; l'usage du thé se répand en France ainsi que les modes de nos voisins d'outre-Manche.

Les étrangers qui voyagent en France, ceux mêmes qui y séjournent, sont reçus avec courtoisie. « C'est ici un point universellement reçu qu'on doit traiter les étrangers avec respect ; on a pour un étranger les mêmes égards qu'on a en Angleterre pour une dame », écrit Franklin et Moore note aussi ce trait : « Avec les femmes, le premier titre à Paris, c'est celui d'étranger. » A suivre attentivement l'histoire des mœurs et des idées en France, on s'aperçoit qu'il ne s'écoula jamais une période de cinquante années sans que les habitants du pays n'aient subi une influence étrangère provoquant chez eux une modification de goûts ou d'idées.

« A beau mentir qui vient de loin », dit un commun proverbe. Jamais ce dicton populaire n'a trouvé meilleure application qu'en France ; le nombre d'aventuriers qui, pendant des laps de temps plus ou moins longs, ont abusé de la crédulité des regnicoles est considérable. Alchimistes, charlatans, marchands d'orviétans, espions, nés dans les pays les plus divers, ont, en excipant de leur qualité de forains, réussi à conquérir des situations enviées ou à duper les Français trop confiants. Concini, la Galigai, leur entourage d'astrologues ; le Morisque Lopez ; Caretto, marquis de Balestrina, Cagliostro, ne sont que des échantillons de ces aventuriers de haute volée qui, à toutes les époques, trouvèrent en France un bienveillant accueil.

Quand un peuple adopte aussi facilement que le nôtre les modes, les arts, les conceptions des nationalités étrangères, lorsqu'un pays se montre aussi perméable aux influences extérieures, il est tout naturel qu'il ouvre ses bras aux étrangers qui se fixent sur son sol. Aussi les forains ont-ils toujours eu le champ libre pour séjourner en France, y commercer et acquérir la qualité de

regnicole. Non seulement, par les privilèges qui leur étaient octroyés, par l'aimable accueil qu'ils leur réservaient et la faible résistance économique qu'ils leur opposaient, les Français conviaient les pérégrins à se fixer parmi eux, mais encore ils se lamentaient si, à la suite de quelques prudentes mesures politiques ou de représailles justifiées, le gouvernement croyait nécessaire d'expulser un groupe d'étrangers importuns. Les habitants d'une province ou d'une ville désertée par les forains étaient les premiers à réclamer leur retour. Citerai-je quelques cas de l'espèce ? A Narbonne, Lombards et Toscans avaient acquis droit de cité lorsqu'en 1268, intervint une ordonnance royale aux termes de laquelle il leur fut enjoint de déguerpir : appliquée doucement tout d'abord, cette mesure, en 1274, fut rigoureusement exécutée. Les habitants en ayant pâti, furent navrés. Lorsque Charles VIII eut chassé de leurs comptoirs les employés italiens résidant à Lyon, la ville fut dans la consternation. Les Espagnols quittent-ils Nantes, les bourgeois de la ville font tous leurs efforts auprès du roi pour qu'une foire franche leur soit accordée. Ils pensent ainsi ramener dans leurs murs les étrangers qui sont partis. En 1615, les forains délaissent Bordeaux et se retirent à la Rochelle, les Bordelais sont mécontents. Mazarin, en 1659, reçoit les doléances des Lyonnais, ils remontent que les aggravations d'impôts ont fait fuir les marchands étrangers. Lorsqu'en 1667, l'application des tarifs douaniers éloigne de France les courtiers néerlandais qui sont les acheteurs de vins, les nationaux sont consternés ; ils ne s'efforcent pas de regagner le terrain conquis par les Hollandais, mais emploient tous les moyens pour les attirer de nouveau. Au demeurant, Colbert est obligé de reconnaître l'utilité de leur présence ; en 1672, au moment où Louis XIV chasse de France les Néerlandais non naturalisés, le ministre maintient à Bordeaux ceux qui y résident.

Quelles que soient les raisons pour lesquelles les étrangers se fixent en France, ils n'ont jamais été malmenés ; quelqu'aient été les motifs pour lesquels la royauté crût utile de favoriser l'intrusion des forains dans le pays, jamais elle ne s'est heurtée à une opposition systématique de la part de ses sujets. Par tempérament, les Français ont toujours reçu avec bienveillance les

allogènes qui s'établissaient près d'eux. Ils en ont même tiré gloire, un libelliste du xvii^e siècle écrivait. « Nostre France est une mère commune de tout le monde qui ne refuse nourriture et accroissement à personne ; si nos voisins n'eslèvent point d'étrangers, c'est par là qu'ils se tesmoignent moins puissants ou moins courageux que nous ¹... » S'il est vrai que « rester original, se préserver de l'influence étrangère, repousser les idées des autres, c'est demeurer incomplet et faible » ², le peuple français n'a jamais eu ce défaut.

En accordant aux étrangers une très vaste place dans leur vie sociale, économique et familiale, les Français témoignaient plus de leur nonchaloir et de leur courtoisie que de leur courage. Leur invincible croyance en l'immortalité de leur patrie leur donnait la formelle assurance qu'ils ne sauraient être subjugués par une infiltration, même continue d'éléments alluvionnaires à leur population. Cette foi en la pérennité de leur pays, les Français la puisaient dans l'antiquité de leurs traditions nationales.

De toutes les patries, la patrie française est la plus ancienne des temps historiques ; les Gaulois formaient une nation et possédaient une âme collective ; leur plus récent historien, en des pages superbes, a dit combien, chez nos véritables ancêtres, était vivant le sentiment de la patrie. Ce fut leur amour pour le pays, pour le sol, pour les institutions qu'ils possédaient, qui les poussa à se grouper aux heures de danger, autour de Vercingétorix. Cet amour de la Gaule, les Gaulois l'ont légué aux habitants de la France ; aux temps les plus sombres de notre histoire, aux époques où le pays morcelé semblait à jamais divisé, il est aisé de retrouver de nombreuses manifestations de ses aspirations à l'unité nationale. En plein moyen âge, l'idée de la douce terre de France, chantée par les trouvères et les troubadours, groupe les chevaliers autour de Philippe-Auguste ; elle anime les compagnons de Jeanne d'Arc, resserre les sujets de François I^{er} autour du trône, momentanément vide, du vaincu de Pavie ; cette idée de patrie rallie autour du panache blanc de Henri IV les éléments sains de

1. *Mercure de France*, année 1614, p. 285.

2. Michelet, *Histoire de France*, t. I^{er}, ch. iv.

la population et, en 1636, lorsque les hordes allemandes et les troupes espagnoles avoisinent Paris, l'union se fait autour de Richelieu, les armées qui repousseront l'ennemi se constituent d'elles-mêmes. Le sentiment national remue le pays à l'heure où Louis XIV, vieilli et abattu, confie à Villars ses dernières armées. Alors même qu'elle semble sommeiller, l'idée de patrie est éternellement présente au cœur des Français ; les paradoxes soutenus par les philosophes du XVIII^e siècle n'ont sur l'âme nationale aucune emprise profonde, l'attitude des volontaires de 1792 en témoigne ; en des instants inoubliables, alors que d'aucuns estimaient très funestes les ravages causés par les leçons de mauvais bergers, l'idée de la France éternelle tendit contre la horde allemande les ressorts d'une nation décidée à ne point laisser entamer son indépendance et l'unité conquise par deux mille ans d'efforts continus.

Un peuple qui possède à un aussi haut degré que le nôtre le sentiment de son unité nationale ne saurait craindre que son génie et ses traditions soient modifiés par l'intrusion de quelques centaines de mille d'étrangers s'établissant sur son territoire. Si ces forains n'essaient pas de lutter contre sa politique traditionnelle comme les Anglais au début du XV^e siècle, les Espagnols au temps de la Ligue, ils seront accueillis sans méfiance. Les Français n'ont jamais craint de donner asile aux pérégrins désireux de vivre parmi eux ; aussi n'ont-ils pas été xénophobes et très rarement ont-ils fait preuve de nationalisme au sens spécial que les politiques du XIX^e siècle donnent à ce vocable. Des jalousies locales, des mouvements de mauvaise humeur contre des groupes d'étrangers envahissants et des personnalités encombrantes, ont parfois donné naissance à de courtes émeutes ou à des vexations momentanées rapidement oubliées. Des chansons, des libelles, des plaintes adressées au pouvoir central ont le plus souvent été les seules manifestations des regnicoles à l'égard de forains indésirables.

Les quelques crises nationalistes que l'on observe au cours des cinq derniers siècles de notre histoire ont été le plus souvent fonction de crises politiques ayant entraîné des crises économiques. Aux époques où le négoce était peu prospère, les regni-

coles se répandaient en récriminations contre les étrangers et les accusaient de monopoliser à leur profit les affaires lucratives ou les situations avantageuses qu'ils espéraient à juste titre posséder. La crise nationaliste du xv^e siècle, qui aboutit à la signature de la Pragmatique Sanction, est dirigée par les clercs contre la cour de Rome qui, de ses favoris, encombre évêchés et abbayes ; à la fin du xvi^e siècle, tandis que la France se débat contre la politique impérialiste de Philippe II, les Italiens sont pris à parti pour s'être insinués dans les meilleures situations du royaume ; durant la minorité de Louis XIV, les habitants des grandes villes se dressent contre les Hollandais qu'ils estiment détenir entre leurs mains les plus avantageux des négoce, mais ces mouvements d'hostilité contre les étrangers, les seuls ayant eu de l'ampleur, furent de courte durée. Malgré la Pragmatique, dès le règne de Louis XI, évêchés et abbayes sont de nouveau donnés à des Italiens, nonobstant les précautions prises par Henri IV lors de son mariage avec Marie de Médicis, les péninsulaires reparaissent en France et s'ils sont moins nombreux qu'au temps des Valois, ils trouvent cependant d'influents protecteurs qui leur procurent des faveurs. Quant aux Hollandais violemment pris à parti, ils laissent passer la tourmente et leurs colonies demeurent aussi puissantes après la Fronde qu'elles l'étaient à la fin du règne de Louis XIII.

L'urbanité des Français, leur sociabilité, la sympathie qu'ils marquent aux étrangers est si connue que les désabusés de la politique, les persécutés, les ministres déchus, les rois détrônés se réfugient sur la terre de France, ils justifient par avance le vers célèbre du poète :

Tout homme a deux patries, la sienne et puis la France.

Qu'ils viennent d'Arménie, comme Léon VI ; de Portugal, comme Antonio de Crato ; d'Espagne, comme Perez ; qu'ils arrivent d'Irlande, de Hongrie ou de Pologne, comme Jacques II, Rakoczki, Jean Casimir ou Stanislas Leczinski, ces infortunés reçoivent à Paris et Versailles les honneurs royaux. Aux souverains, on octroie des demeures et des pensions, à leurs sujets fidèles on accorde des subsides ; plus tard, au xviii^e siècle, on

donnera aux Hollandais et aux Grecs, des allocations quotidiennes et les gouvernements du XIX^e siècle, reprenant cette tradition, grèveront les budgets français de subsides importants, grâce auxquels vivront les Espagnols, les Italiens et les Polonais, épaves des révolutions politiques, qui demanderont un asile à la France.

II

Mesures de précautions prises par le gouvernement contre les forains indésirables.

Ne rencontrant pas d'opposition systématique de la part de ses sujets, l'ancienne monarchie fit aux étrangers de fréquents appels et ouvrit aisément les frontières du royaume à ceux qui se présentaient à titre individuel. Nonobstant la tolérance dont elle fit toujours preuve à leur égard, elle prit toutefois quelques mesures de précaution pour ne point recevoir dans le sein de la famille française des forains indésirables et surtout pour ne pas conserver ceux qui étaient parvenus à s'y insinuer.

A l'égard des groupes importants d'étrangers qui prétendaient à l'honneur de se fixer dans le pays, les ministres royaux se montrèrent également prudents. Ils examinaient avec bienveillance les demandes collectives qu'ils formulaient et les admettaient généralement, mais sous réserves. Avant d'autoriser les forains à essaimer dans le royaume, on les cantonnait dans une région délimitée, de manière à suivre leur conduite. Lorsqu'Henri II admit les Juifs portugais à s'établir en France, il décida que seules certaines villes du sud-est leur seraient ouvertes. Quand, chassés d'Espagne, les Morisques sollicitèrent de Henri IV le droit de se fixer dans le pays, le roi les y autorisa sous la double condition qu'ils se convertiraient et demeureraient dans la région comprise entre la Dordogne et l'Adour. Comme ils ne tinrent pas les engagements pris par eux, Marie de Médicis ordonna qu'on expulsât ces hôtes encombrants.

Richelieu, redoutant la constitution d'un état dans l'état, rejeta une demande d'immigration en masse de Hollandais. Le cardinal avait été saisi par eux d'une proposition tendant à déclarer Le Havre port franc et à y installer quatre cents familles néerlandaises. Il repoussa cette demande ; d'accord avec lui, le Parlement déclara qu'il n'y avait lieu « de s'associer quatre cents familles en leur donnant le droit de bourgeoisie, rendre nobles des estrangers incongnuz, établir enfin une petite république dans un royaume. »

Le gouvernement français ne désirait pas voir s'agréger à la nation des groupes d'étrangers turbulents ou de mince valeur sociale. Duguesclin conduisit hors de France les Grandes Compagnies, gens de sac et de corde, venus de tous les coins de l'Europe et qui auraient peut-être fini par s'immiscer dans la population française. Depuis leur apparition en France, Bohémiens et Égyptiens furent traqués et pourchassés ; au début du xvii^e siècle, des bandes d'Irlandais faméliques se répandirent en Bretagne, en Anjou, à Paris, ils mendiaient et n'étaient d'aucune utilité ; ordre fut donné de les réembarquer au plus vite. Cent ans plus tard, les Jacobites immigrés qui ne se procurèrent pas des moyens d'existence se virent contraints de prendre du service dans l'armée s'ils ne préféraient sortir de France.

Pour soutenir les Messinois révoltés contre le gouvernement espagnol, Louis XIV avait expédié en Sicile des hommes et du matériel. L'expédition de Messine n'ayant pas donné les résultats qu'il en espérait, le roi, au printemps de 1678, ordonna au duc de la Feuillade d'évacuer Messine et de ramener en France troupes et armements. Une foule considérable d'insurgés s'embarqua sur les galères royales et parvint à Marseille. Les Messinois furent placés en face d'une triple solution : rentrer dans leur pays en profitant de l'amnistie que le gouvernement espagnol accordait aux révoltés, gagner l'Italie ou s'engager à travailler de leur métier. Prétendant l'aide donnée à la politique du roi, les Messinois estimaient devoir être entretenus par le trésor royal. Rouillé, intendant de Marseille, écrivait : « J'ay trouvé à Marseille tous les Messinois si prévenus que S. M. les devoit enrichir par ses bienfaits qu'ils avoient vendu jusqu'à leur che-

mise en attendant les grâces du roy » ; mais comme on n'entendait point subvenir aux besoins de tous ceux qui prétendaient vivre aux dépens du gouvernement, on frêta un navire qui rapatria les fainéants. Ceux qui voulurent travailler furent autorisés à demeurer en France ¹.

L'ancienne monarchie n'admettait pas dans le pays les groupes d'étrangers dont la valeur sociale ne lui semblait pas suffisante. Elle ne consentait pas à faire subsister des forains qui constituaient une charge pour le trésor ou pour les regnicoles. Après une épreuve de quelques mois, le gouvernement expulsait les étrangers qui ne se pliaient pas aux coutumes ou aux usages du pays.

Des motifs politiques incitaient la royauté à écarter les étrangers de quelques régions de France ; dans les provinces ou dans les villes qui furent soumises à leur domination, on prenait à l'égard des Anglais des mesures de précautions fort justifiées. Le commerce ne cessait de les attirer à Bordeaux au xv^e siècle ; leurs visites donnant des inquiétudes au gouvernement français, on ne tint pas à les voir se fixer sur les rives de la Gironde. Un règlement de 1455 obligea les marchands anglais à s'arrêter à Soulac, à l'entrée de la rivière, en attendant un sauf-conduit pour se rendre à Bordeaux. Ils étaient tenus de laisser leur artillerie à Blaye et de payer un écu par navire ; à Bordeaux, ils étaient logés par le fourrier de la ville et il leur était interdit de paraître dans les rues avant cinq heures du matin ni après sept heures du soir. S'ils achetaient du vin hors de Bordeaux, obligation leur était faite de se munir d'une autorisation du maire et des jurats, d'être accompagnés par les archers de la ville et de payer au connétable, outre les anciens droits, le droit de « la branche de cyprès » pour marque d'avoir été à Bordeaux ². Ces obstacles apportés aux communications de la ville avec la Grande-Bretagne constituaient une gêne, mais ils étaient dictés par une loi de stricte prudence imposée aux souverains dans l'intérêt de la sécurité du pays et de l'intégrité nationale.

1. Arch. de la Marine, B⁴ 8, fol. 95 et 97.

2. D. Brissaud, *op. cit.*, p. 239.

Lorsque la ville de Calais eut été récupérée par la couronne de France, on exempta du droit d'aubaine les étrangers désireux de s'y établir ; les Anglais furent exclus de ce privilège.

Il est à peine besoin d'insister sur les mesures que le gouvernement royal prenait à l'égard des étrangers lorsqu'il entraît en guerre avec le souverain dont ils étaient les sujets. Tout gouvernement digne de ce nom adopte, vis-à-vis des forains résidant sur le territoire national, des méthodes qui les mettent hors d'état de nuire. A dater du règne de François I^{er}, on chassa de France les ressortissants des pays avec lesquels on entraît en guerre. Vis-à-vis des simples « habitués », nulle difficulté ne se présentait ; on leur accordait un délai raisonnable pour sortir du royaume en emportant leurs biens. Les forains naturalisés subissaient parfois le sort des résidents ; en 1543, François I^{er} décida que tous les Espagnols et autres étrangers, sujets de l'empereur, ayant obtenu des lettres de naturalité, devaient être expulsés du royaume dans le délai de deux mois s'ils ne s'étaient mariés en France.

Louis XIII suspecte Anne d'Autriche de recevoir de fâcheux conseils d'Espagne par l'intermédiaire des étrangers de sa maison, il n'hésite pas à les mettre hors de la cour. En 1672, les Hollandais non naturalisés sont expulsés de France, hormis ceux qui habitent Bordeaux. Quand, le 24 septembre 1688, Louis XIV lance à l'empereur sa déclaration de guerre, les Autrichiens notables résidant à Paris sont saisis comme otages ou boutés hors de France. Les Anglais séjournant en France sont conduits hors des frontières lors de l'ouverture de la guerre de Sept ans.

Les souverains de l'Europe possédaient à Paris des espions chargés de les renseigner, d'autres avaient mission, au xviii^e siècle surtout, de provoquer des émigrations d'ouvriers ou de soldats. Ces espions, généralement recrutés en pays allemands, étaient mâles ou femelles, seigneurs, négociants, petits boutiquiers, filles de chambre ou femmes de mauvaise vie ; surveiller ces « mouches » était du ressort de la police : elle ne défaillait pas à sa tâche. La seule liste des espions embastillés en l'espace de cent cinquante ans prouve l'habileté avec laquelle elle opérait.

Bien qu'elle manifestât à l'égard des forains d'amicales dis-

positions, la royauté n'admettait pas indistinctement en France tous ceux qui souhaitaient s'y fixer. Le gouvernement procédait à un véritable tri ; sa conduite lui était d'ailleurs souvent dictée par des motifs de sécurité nationale. Quand, après un examen préalable, les forains inutiles, suspects ou dangereux avaient été écartés, une seconde tâche s'imposait aux ministres, elle consistait à assimiler et à transformer en sujets fidèles et dévoués les enfants que la France n'avait pas portés.

III

Moyens employés par le gouvernement pour assimiler les étrangers.

Avant de transformer en fils adoptifs de la France les étrangers qui désiraient y finir leurs jours, il convenait de dégager des entraves morales qui les enlaçaient les hommes nés hors du royaume et de leur donner la qualité de régnicoles.

Au cours de la première époque du régime féodal, l'étranger était considéré comme serf par le seigneur ; sous l'influence de l'église, il reconquit sa liberté individuelle, mais sa condition juridique et civile fut longtemps fort précaire. Pour négocier, il devait payer redevances, il lui fallait acquitter le formariage s'il désirait contracter union dans le pays ; cette taxe absorbait parfois le tiers ou la moitié de ses biens. Par application du principe romain de la « testamenti factio » qui déniait aux pérégrins la possibilité de disposer par testament, les étrangers étaient privés du droit de tester ; poussant ce principe à ses extrémités dernières, les juristes contestaient aux pérégrins le droit de recevoir par testament.

En vertu du droit d'aubaine, le seigneur s'emparait de la fortune de l'étranger décédant sur ses terres, à moins qu'il ne laissât des héritiers directs qui y fussent nés. Ce droit était d'autant plus exorbitant qu'il atteignait les forains traversant simplement le pays ou possédant des biens en France.

Malgré les ressources fiscales que le droit d'aubaine lui procurait, le gouvernement royal comprit de bonne heure combien il serait néfaste pour le pays d'en maintenir la stricte application ; par des mesures individuelles ou générales, il s'appliqua à restreindre le droit d'aubaine ; aussi, quand, au mois d'août 1790, un décret l'abolit définitivement, avait-il virtuellement cessé d'exister. Depuis longtemps le droit d'aubaine était miné et le fisc avait rarement l'occasion de le percevoir. Par une lente évolution, le sort des étrangers s'était amélioré ; la royauté avait reconnu que s'il était nécessaire de ne pas admettre automatiquement les forains dans la famille française, il convenait de leur laisser la liberté de s'enrichir pour enrichir le pays, le droit de se marier, la faculté d'acquérir des immeubles et celle de disposer de leur fortune par voie testamentaire. La monarchie française a sapé les droits anciens que lui avait légués le régime féodal et, sans discontinuer, a amélioré le sort de ceux qui, dans les premiers temps du moyen âge, étaient traités d'aubains et d'*épaves*.

Dès le XIII^e siècle, les princes souverains entament la lutte contre les seigneurs féodaux ; ils leur déniaient le droit de s'emparer des biens des aubains et prétendent assurer au trésor royal les redevances qu'ils sont tenus de payer pour trafiquer ou contracter union. L'aubain cesse peu à peu d'être l'homme du seigneur pour devenir le sujet du souverain. Il est donc loisible au prince, par mesure gracieuse, de donner au forain résidant sur ses terres les autorisations nécessaires pour trafiquer librement, se marier sans être astreint à verser de ruineuses redevances et disposer de ses biens à cause de mort.

Cette autorisation peut être générale et s'appliquer à un groupe d'aubains : Italiens, Espagnols ou Portugais ; elle est parfois accordée à des étrangers s'établissant dans une ville ou une province spécialement désignée ; tantôt, elle est octroyée à une catégorie de personnes exerçant un métier, celui de mineur, de fabricant de soies, de dessicateur de marais. Aux marchands qui fréquentent les foires de Champagne ou de Lyon on garantit l'exemption du droit d'aubaine durant tout le temps de leur séjour en France. Cette naturalisation générale exonère les

individus des taxes qui grèvent les aubains et leur garantit le libre usage de leur fortune en cas de décès. Accordée par lettres patentes, édits, ordonnances, traités politiques, cette naturalisation est essentiellement précaire ; les privilèges accordés par un souverain n'engagent que lui seul, à sa mort, son successeur les révoque ou les confirme.

De très bonne heure, les rois, en vue d'attirer les marchands aux foires ou dans des villes ont octroyé cette naturalité générale ; en 1277, Philippe III prend sous sa sauvegarde les marchands florentins et les assimile aux bourgeois de Paris ¹. Philippe VI accorde aux Portugais qui s'établissent à Harfleur des prérogatives que confirme Charles V en 1364. Les étrangers qui fréquentent les foires sont assurés que le fisc, au cas où ils décèdent en France, ne s'emparera pas de leurs biens.

Jean IV et Jean V, ducs de Bretagne, « désirant touz bonz marchandz estrangiers attirer à ester et demourer en leur duché », accordent aux nouveaux arrivants des lettres de sauvegarde et de naturalité. Les ducs de Bourgogne, les ducs de Berry et d'Orléans agissent de même dans leurs états ; ils donnent aux Italiens des autorisations de commercer équivalant à des naturalisations. Au xv^e siècle, les princes souverains multiplient ces naturalisations générales. Aux Flamands qui se fixent à la Rochelle, aux Italiens qu'il établit à Tours, aux Florentins tenant banque à Lyon, Louis XI octroie des lettres qui les exonèrent du droit d'aubaine. Louis XII agit de même à l'égard des Écossais ; sous le règne de François I^{er} et de ses successeurs, Piémontais, mineurs allemands, tapissiers des Flandres, Hollandais dessicateurs de marais, sont tour à tour exemptés du droit d'aubaine. A la suite de ces exonérations, les forains s'habituent dans nos villes, ils s'y marient librement ; nés sur le sol français et élevés dans le royaume, les enfants recueillent les biens de leurs parents, ils oublient les origines étrangères de leur ascendance et se fixent dans le royaume.

Les lettres de naturalité générale ne modifient pas le statut personnel des étrangers ; ils conservent leur nationalité, mais ils

1. *Recueil des Ordonnances*. T. IV, p. 666.

jouissent de facilités n'appartenant pas aux forains qui ne les ont pas obtenues. Pour posséder des charges et des bénéfices en France, afin d'éviter les désagréments qui peuvent survenir à la suite d'une révocation des lettres de naturalité générale octroyées à un groupe d'étrangers, les forains qui veulent profiter de la totalité des prérogatives attachées à la qualité de sujets du roi, ont à solliciter des lettres de naturalité individuelles.

Au XIV^e siècle, la naturalisation personnelle est déjà connue ; par un acte gracieux, le souverain donne à l'aubain le titre de bourgeois de Paris, puis celui de bourgeois de Paris et de telles villes spécialement désignées ; enfin, il lui concède le titre de bourgeois de Paris et de tout le royaume. Les actes accordant cette faveur contiennent en germe les clauses principales que l'on rencontre dans les lettres de naturalité délivrées postérieurement. Le concessionnaire, y est-il dit, ne sera plus réputé étranger, sera réputé né dans le royaume et ne devra plus être traité comme aubain ou épave. En échange des prérogatives qu'il obtient, l'étranger est astreint à payer un droit de chancellerie ; pour honorer certaines personnes on délivrera fréquemment, à dater du XVI^e siècle, des lettres de naturalité avec dispense de payer finances.

Pour sortir son plein effet, la lettre de naturalité doit être enregistrée à la Chambre des Comptes ; les magistrats de ces cours fixent le montant de l'aumône à payer par l'impétrant et qui remplace l'ancien droit de chancellerie.

On ne saurait exposer les modalités nombreuses des lettres de naturalité. L'examen d'un grand nombre de ces documents permet toutefois de poser quelques règles générales. La naturalisation est une faveur, voire même une faveur précaire, engageant la signature du seul souverain qui a délivré la lettre. A l'avènement de son successeur, confirmation du privilège doit être sollicitée. Cette obligation se perd peu à peu, néanmoins, le principe de la précarité de la naturalisation demeure certain. En invoquant cette tradition, Henri III, en 1587, oblige les naturalisés à payer une taxe nouvelle ; Louis XIII agit de même en 1639 ; par deux édits de 1646 et 1656, Louis XIV exige que tous les étrangers se fassent confirmer dans la jouissance des droits qui leur avaient

été antérieurement concédés. En 1697, pour motiver la perception d'une nouvelle taxe, il invoque les droits de chevage et de formariage qui n'ont jamais été expressément abolis.

L'étranger qui sollicite des lettres de naturalité, doit généralement justifier d'un séjour en France de quelque durée ; il s'engage à y finir ses jours. Des exceptions, toutefois, sont à signaler. Certaines personnes obtiennent des lettres qu'on appellerait volontiers lettres de politesse ; on leur accorde la qualité de Français dans les mêmes conditions qu'on les nomme « colonels à la suite » d'un régiment. En général ces lettres de naturalité sont expédiées en faveur de non résidents de haute qualité, possédant des biens en France et désirant en disposer librement. Une décision du mois de janvier 1720 abolit définitivement cet usage.

Pour obtenir la qualité de Français, il est de règle que l'étranger doit être catholique ; mais, au xvi^e siècle, au plus fort de la lutte entre catholiques et réformés, ces derniers reçoivent des lettres de naturalité ; sauf aux environs des années qui précèdent ou suivent la révocation de l'Édit de Nantes, la règle est fréquemment transgressée. Seuls les Mahométans sont tenus d'abjurer avant d'être admis parmi les nationaux.

La royauté se montrait facile dans l'octroi des lettres de naturalité ; au demeurant, le caractère même de précarité des naturalisations lui laissait toute latitude pour révoquer celles qui auraient été accordées à des personnages suspects. Dénombrer approximativement les lettres de naturalité expédiées sous un même règne est impossible ; d'après le *Catalogue* de ses actes, François I^{er} en aurait octroyé environ douze cents à des chefs de famille comportant plusieurs personnes, mais sous ce rapport le relevé des actes de ce roi est incomplet ; on rencontre en effet des lettres de naturalité enregistrées dans les Chambres des Comptes provinciales et qui ne figurent point au *Catalogue*¹. En quarante ans, trente-cinq chefs de familles espagnoles résidant à Nantes² furent naturalisés, trente-neuf chefs de familles hollan-

1. *Catalogue des Actes de François I^{er}*. V^o Naturalité.

2. J. Mathorez, *Notes sur les Espagnols et les Portugais à Nantes*. Paris, 1912.

daises habitant Bordeaux furent admis à la qualité de Français en moins d'un siècle ; on en compte autant à Nantes et à Rouen. Au XVIII^e siècle, on a signalé cent trente-six familles d'origine germanique vivant à Bordeaux comme naturalisés putatifs, c'est-à-dire de familles vivant sous le seul couvert des naturalisations générales octroyées depuis Louis XI jusqu'à Louis XVI aux habitants d'un certain nombre de villes impériales¹.

Au XVI^e siècle, les étrangers naturalisés sont si nombreux que Spifame, dans ses *Arrêts*, se plaint de la « dénationalisation » de la France ; les États de Blois, en 1576, protestent contre la trop grande facilité de naturalisations octroyées à des forains. Mais ces récriminations laissent la royauté indifférente ; elle poursuit sa politique vis-à-vis des étrangers. Henri IV se montre très large à l'égard des Hollandais et des Flamands et de 1635 à 1659 j'ai relevé quatre-vingt-seize lettres de naturalité accordées à des chefs de familles italiennes, enregistrées à la seule Chambre des Comptes de Paris.

Advenant la fin du XVI^e siècle, les ordonnances royales naturalisant des groupes d'étrangers stipulent parfois les conditions qu'il leur suffira de remplir pour être admis à la grande naturalité sans être tenus de solliciter des lettres individuelles. L'édit donné en 1599 par Henri IV en faveur des dessicateurs de marais en fournit un exemple. L'article 16 stipule que « ceux des Pays-Bas et autres étrangers qui viendront trouver Bradley seront réputés vrais sujets du roi et s'ils restent en France pendant deux ans, il leur sera accordé des lettres de naturalité sans qu'ils soient tenus de payer aucune finance ». L'édit ajoute que « si ces étrangers viennent à mourir dans les deux ans qui précèdent leur naturalisation, le droit d'aubaine ne sera pas réclamé ». L'ordonnance de 1607, concernant aussi les dessicateurs, allonge la durée du séjour qu'ils doivent faire en France avant d'être admis comme regnicoles, mais décide qu'ils ne perdront pas le privilège de naturalité « s'il ont pendant trois ans travaillé aux dessèchements². »

1. A. Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux*. Bordeaux, 1917-8.

2. Comte de Dienne, *Histoire du dessèchement des marais en France avant 1789*. Paris, 1891. Pièces justificatives.

Richelieu, sur la demande de Samuel de Champlain, insère dans la charte de la Compagnie des Cent associés cette curieuse disposition vis-à-vis des « sauvages » du Canada. « Les sauvages qui seront amenés à la connaissance de la foi et en feront profession seront censés et réputés naturels François et comme tels pourront venir habiter en France quand bon leur semblera et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et legs tout ainsi que les vrais regnicoles et originaires Français, sans estre tenus de prendre aucunes lettres de déclaration ni de naturalité ¹. »

Henri IV subordonnait à l'habitat et à l'exercice d'une profession les conditions de naturalisation des étrangers ; Richelieu accordait la naturalité aux Indiens qui embrassaient le catholicisme ; Colbert se montrait aussi large que ses devanciers. Dans l'édit de 1669, relatif à l'affranchissement du port de Marseille, il écrivait : « Voulons aussi que les étrangers qui prendront parti à Marseille et épouseront une fille du lieu ou qui acquerront une maison dans l'enceinte du nouvel agrandissement du prix de 10.000 livres et au-dessus qu'ils auront habitée pendant trois années ou qui en auront acquis une de 5 jusqu'à 10.000 et qui l'auront habitée pendant cinq années... ou ceux qui commerceront douze ans sans acquisition soient censés naturels français, bourgeois de la ville ². » Une simple attestation des magistrats municipaux suffisait aux étrangers pour justifier de leurs droits à obtenir la nationalité française.

J'ai déjà mentionné une ordonnance de 1715 aux termes de laquelle les étrangers ayant servi pendant cinq ans dans les armées du roi avaient, pour acquérir la qualité de regnicole, à effectuer au siège du présidial de leur résidence une simple déclaration de leur désir.

Des méthodes souples et variées, basées sur la seule tradition, permettaient donc aux étrangers vivant en France d'éviter les difficultés que leur valait leur situation de non regnicoles ; par des procédés divers la royauté leur donnait la facilité d'entrer juri-

1. *Mercure de France*, année 1628, t. XIV, p. 245.

2. P. Clément, *Correspondance de Colbert*, t. II, p. 797.

diquement dans le sein de la famille française. Lorsqu'un forain avait acquis le titre de sujet du roi, il lui était aisé de prendre pied dans une cité en demandant sa réception dans le corps des bourgeois. Nul, en principe, n'était admis à cet honneur s'il ne possédait maison en ville ou ne s'était marié dans la cité; en général, le forain avait à justifier d'une résidence ininterrompue de quelques années. N'était reçu bourgeois que l'étranger naturalisé depuis un certain temps; toutefois j'ai relevé des cas où les lettres de bourgeoisie étaient octroyées en même temps que les lettres de naturalité. A dater de sa réception comme bourgeois d'une cité, l'étranger naturalisé était bien près de renoncer définitivement à son pays d'origine. Son mariage, le soin de ses propriétés, le souci de ses affaires, l'exercice d'une fonction publique l'attachaient sans retour à sa nouvelle patrie; il était enlacé dans un véritable réseau d'affections ou d'intérêts dont il lui était difficile et pénible de s'évader.

Si le gouvernement royal comprit très vite l'avantage qu'il y avait pour le pays à attirer des étrangers en France en les soustrayant aux mesures de rigueur qui s'appesantissaient sur eux, il saisit également très promptement la nécessité de fixer les aubains en leur laissant toute facilité pour se marier dans le royaume. Le principe du droit de formariage fut toujours maintenu sous l'ancien régime, mais son application devint désuète. Les étrangers eurent toute latitude pour épouser des Françaises. Courtoisement accueillis par la population, attirés dans les familles, ils prenaient facilement contact avec la femme française, et appréciant cet ensemble de qualités moyennes qui sont son apanage, ils s'alliaient volontiers aux jeunes filles du pays. Les forains catholiques alliés à des Françaises sont légion; les réformés d'origine hollandaise sont seuls, au xvii^e siècle tout au moins, réfractaires à ces unions avec des femmes du royaume; ils constituent des clans assez fermés et recherchent de préférence leurs compatriotes protestantes.

La femme française se soucie peu de modifier ses habitudes; il lui en coûte de quitter le pays où elle est née, préférant sa patrie aux régions qu'elle ignore, elle retient dans le royaume l'étranger auquel elle s'est alliée.

Ayant le plus souvent fondé son foyer en France, le forain naturalisé, marié et bourgeois d'une ville ne tarde pas à y acquérir des domaines et des immeubles. Nul obstacle ne s'oppose à ce qu'il achète maisons, vignes et pâtures. Les lettres de naturalité qu'on lui octroie lui confèrent formellement un droit qui est refusé aux étrangers résidant en Angleterre. Le gouvernement n'ignorant point que l'un des principaux facteurs de l'attachement de l'homme à un pays est la possession de terres, le convie, pour ainsi dire, à devenir propriétaire. Dans les lettres de **naturalité** générale données à des groupes d'étrangers, il est souvent stipulé qu'ils obtiendront la qualité de regnicole en justifiant de l'acquisition d'immeubles. Aux forains qui l'ont fidèlement servi, le souverain offre hôtels ou terres ; les villes n'admettent comme bourgeois que ceux ayant pignon sur la chaussée.

Ce ne sont pas seulement des étrangers connus de tous comme Jean Kleberg, les Sardini, les Gondi, les Schomberg, les Mertsyn, le comte de Lusace qui acquièrent des domaines. Un monde de hobereaux, de commerçants, d'artisans, d'artistes étrangers achète, vend, donne, échange hôtels, terres arables, fiefs nobles ou biens roturiers. Minutes de notaires, inventaires d'archives, registres d'insinuations témoignent de la facilité avec laquelle les étrangers deviennent propriétaires en France. Par des achats, ils consolident les bénéfices qu'ils ont réalisés dans le négoce ou par leur travail. Les forains fixés en France ne sont pas tous des personnages ayant laissé un nom dans l'histoire, la masse est formée de gens souvent obscurs que leur rang social n'a point mis en évidence et ils ne sont connus, le plus souvent, que par ces menus actes de la vie quotidienne : achats d'une parcelle de terre, transactions, actes de baptême, procès ou litiges commerciaux.

La majeure partie des forains qui créèrent lignée en France furent des marchands ou des manufacturiers et c'est justement parce qu'ils furent commerçants heureux qu'ils demeurèrent attachés au pays. L'homme n'abandonne pas aisément le commerce qu'il a fondé ; l'heure de la retraite lui est toujours pénible, alors même que ses enfants lui succèdent. Depuis le

règne de Louis XI jusqu'à la fin de l'ancien régime, les ministres se sont évertués à favoriser artisans et marchands nés hors de France ; ils les ont soutenus, encouragés par des dons, des pensions, des achats directs. Grâce aux faveurs dont ils jouissaient aussi bien que les regnicoles, les marchands étrangers voyant prospérer leurs affaires s'attachaient à leur négoce et par là même au pays dans lequel s'édifiait leur fortune. Aux côtés de ces négociants se rencontrent ces légions d'artistes secondaires dont les noms étaient tombés dans l'oubli, mais que de patients érudits ont découverts en fouillant les minutes des notaires. Ces artistes n'étaient souvent que d'habiles artisans, des ouvriers d'art ; fréquemment employés par les grands pour la décoration de leurs demeures ou par le clergé soucieux d'orner églises et monastères, ils se fixaient dans la région où leur talent avait été consacré.

Bien plus que les représentants des familles des aristocraties étrangères, ces légions de négociants ou d'artisans ont contribué à peupler le pays ; ce sont eux principalement qu'il s'agissait d'assimiler. Par les mesures qu'elle adopta, la royauté réussit à fixer ces étrangers ; elle leur abandonna lentement toutes les prérogatives dont bénéficiaient les regnicoles. A la fortune qu'on leur laissait le loisir d'acquérir, la royauté ajoutait souvent des distinctions spéciales qui flattaient l'amour-propre de ces nouveaux sujets. Elle les anoblissait, leur décernait des titres de conseiller du roi, leur attribuait des distinctions honorifiques ; après les avoir attachés au royaume, le souverain les attachait à sa propre personne.

A ceux qui n'étaient ni artisans ni commerçants, mais représentaient une valeur sociale, le roi octroyait des places, des bénéfices, des pensions ou des fonctions publiques. Le Parlement, les Cours des Comptes, les abbayes, les cures, les évêchés, ont été peuplés d'étrangers ; tous n'obtenaient pas leur situation par la seule intrigue, car le souverain, soit par lui-même ou ses conseils, distinguait les hommes utiles au pays. Des étrangers furent fréquemment ambassadeurs du roi ; dans l'armée, ils accédaient aux plus hautes dignités.

Que ce soit l'effet d'une politique réfléchie ou d'une simple

tradition suivie durant dix siècles, Capétiens, Valois et Bourbons ont par, tous les moyens, attiré l'étranger et cherché à lui faire oublier sa patrie première. Dans son œuvre le gouvernement a souvent été aidé par les autorités locales ; elles n'établissaient pas de distinction entre le forain naturalisé et le regnicole. Dans les fonctions honorifiques dont disposent échevins et consuls, figurent Italiens, Espagnols ou Hollandais fraîchement naturalisés.

Bien qu'on en puisse penser, l'étranger jouit en France de libertés religieuses : les Juifs portugais conservent la faculté de suivre les préceptes de leur religion ; pendant près d'un siècle, protégés par l'Édit de Nantes, Hollandais et Allemands réformés se livreront à l'exercice de leur culte ; à la mort de Louis XIV ils recouvreront, officieusement tout au moins, les libertés abolies lors de la révocation. Le vernis de religion officielle recouvre, au XVIII^e siècle, une indifférence profonde dans diverses classes de la société et s'il ne se montre résolument libertin ou athée, l'étranger aussi bien que le regnicole demeurent libres de suivre ou non les pratiques qui lui conviennent. Lentement, les Israélites gagnent du terrain ; Louis XVI, le premier, leur concède des droits qu'ils n'avaient encore obtenus qu'en Alsace ou dans les États de l'Église.

Par leurs écrits et leur attitude, les étrangers témoignent des libertés dont ils disposent en France. Sous combien de plumes reviennent ces affirmations réitérées que la France est la patrie des étrangers, nul ne le saurait dire. On trouve une éclatante confirmation de cette opinion dans ces continuelles arrivées d'étrangers qui, tantôt en masse, tantôt individuellement, se réfugient sur la terre française. Vers elle accourent sans cesse Italiens chassés par les révolutions, Espagnols excédés par les inquisiteurs, Juifs portugais et Morisques chassés de la Péninsule ibérique, protestants écossais opprimés par les catholiques puis papistes écossais à leur tour opprimés par Élisabeth. En France s'abritent les réformés fuyant le duc d'Albe, les Grecs opprimés par les Ottomans. La tradition qui consiste à regarder la France comme une terre d'asile ne se perdit jamais en Europe ; les naufragés de la politique viendront encore, au XIX^e siècle, quérir un abri sur son sol.

Les souverains accueillent les étrangers d'où qu'ils viennent et quel que soit le motif qui les convie à franchir Alpes ou Pyrénées ; ils leur laissent toute faculté de s'habituer à leur nouvelle patrie et quand celle-ci les a dévorés tout vifs, il les admet dans la famille française. L'assimilation totale n'est pas longue à se consommer. S'ils parlent encore la langue de leurs parents, les enfants des étrangers élevés en France n'en usent que rarement ; ils perdent contact avec les alliés qu'ils possèdent hors du royaume et les liens qui subsistent encore entre eux à la deuxième génération sont souvent rompus à la troisième. La différence des religions est le seul obstacle à l'assimilation très rapide des Hollandais réformés au xvii^e siècle ; pour les autres allogènes, l'agrégation à la nation française est si prompte qu'à la deuxième génération ils perdent non seulement l'usage de leur langue, mais encore leur véritable nom de famille.

Par suite de la fixité des noms propres instituée en France par la loi du 11 germinal an XI, il est aisé de reconnaître l'origine première des descendants d'un étranger naturalisé. Sous l'ancien régime, cette fixité des patronymiques n'existait point ; seules quelques grandes familles étrangères conservèrent avec soin leur appellation primitive, mais par suite des fantaisies orthographiques des scribes et des règles morphologiques propres à chaque province française, les noms des étrangers se déformèrent rapidement. Après un laps de temps très bref, les forains et leurs descendants, inconsciemment ou non, adoptèrent comme patronymiques les noms ou surnoms que leur attribuaient les actes officiels ou privés et les habitants des pays où ils étaient établis. Ainsi les appellations étrangères se francisèrent rapidement. De ces déformations de patronymiques consacrées par l'usage et adoptées par les descendants d'immigrés, on citerait des exemples abondants. Les Écossais Swinton, Forbes, Blackwood, sont devenus les Sainton, les Forbois, les Blaquehut ; les Italiens Brancaccio, Broglio, Verazzano, Fanuci, di Pace, n'ont plus été connus en France que sous les appellations de Brancas, Broglie, Berasson, Fanusche et Pasche. Au xviii^e siècle Ali-Amed a donné naissance à Aliamet et sous l'appellation de Bercheny on doit retrouver Berczyni. Jean Neumesteir, natif de Mayence, ayant

habité Albi, fut dénommé Jean d'Albi puis Jean Arby ; Schabler était Allemand fort actif, il sortait par tous les temps, on le surnomma Watten-Schnee, *trolle en neige*, et ses enfants ayant adopté le surnom de leur père ne s'appelèrent plus que Watische, Vatisme, Battasine, Baptisme.

Toutes les fois qu'un étranger portait un nom traduisible en français, il le translatait de lui-même ; les Crucius sont devenus les de la Croix ; les Van den Berg les Desmonts ; des Zimmermann ont mué leur nom en celui de Charpentier ; les de Kerker sont connus sous le nom de L'Église. Le poète Larivey s'appelait Giunto, beaucoup de Boileau et de Merveille descendent d'Italiens dénommés Bevilacqua et Maraviglia. Au xvi^e siècle nombre de gens distingués dans les lettres ou les arts, nombre de typographes ont traduit leur nom étranger en latin ; lorsque cette mode fut passée, les dénominations latines furent à nouveau translataées en français. Nicolas Wolff, originaire de Brunswick, connu sous l'appellation de Nicolas Lupi, laissa à ses descendants les noms de Loup et Leloup. Les enfants de Glocken-Giesser, imprimeur de Lyon, devinrent des Campanaires à la suite de la traduction du vocable allemand en Campanarius.

Certaines appellations disparurent totalement. Lorsqu'un Mahométan, un Juif, un Indien se convertissaient, on leur donnait un nom nouveau. Sous l'appellation de Jean de la Salle on ne saurait reconnaître celle d'Haumat-Salay, pas plus qu'on ne devinerait que Jean Armand, filleul de Richelieu et ambassadeur de France au Maroc, s'appelait Mustapha. Sous les vocables Antoine de Launay, Nicolas Bonaventure, Macé Bouton, se dissimulent des nègres ou des Indiens qui, de gré ou de force, vinrent habiter la France aux xvii^e et xviii^e siècles.

Dans les considérations précédentes, on a tenté de déterminer les mobiles essentiels qui incitèrent la royauté à adresser aux forains de larges appels et les motifs qui déterminèrent ceux-ci à y répondre. Des raisons démographiques, économiques, militaires et morales ont sans cesse contribué au développement de l'infiltration des étrangers en France. Pendant les cinq derniers siècles de l'ancien régime s'est perpétué le métissage d'une population dont les éléments premiers étaient déjà fort complexes.

Les études consacrées au rôle démographique et social de chacun des groupes allogènes qui s'agrègèrent à la population française, illustreront par des exemples nombreux quelques-unes des affirmations produites antérieurement. L'ethnographie et la morale n'ayant ensemble aucune relation, on ne sera point surpris que j'accorde aux forains ayant effectué en France de longs séjours une importance presque égale à ceux dont les filiations légitimes sont connues et certaines. Toute naissance, légitime ou naturelle, concourt à l'accroissement d'une population ; les étrangers ont souvent laissé en France des descendants de leur sang et ont contribué, de cette manière, au métissage de notre population.

« Avec les mélanges de sang viennent les modifications dans les idées nationales »¹, écrit Gobineau. A cette thèse il convient d'opposer celle d'Auguste Longnon qui, dans un admirable petit livre, disait : « Au point de vue des origines de la nationalité française, il est non moins difficile de ne pas tenir compte d'immigrations qui, tout en dotant notre pays d'un appoint relativement considérable de population nouvelle, n'ont pu cependant modifier d'une façon appréciable les caractères ethniques des habitants d'aucune de nos provinces »². Il serait téméraire de tirer des conclusions avant d'avoir posé les prémisses ; quand le cycle complet des études que je me propose d'effectuer sera terminé, j'aurai, je l'espère tout au moins, réuni suffisamment de faits précis pour qu'il soit possible d'asseoir sur une base solide des conclusions dont l'intérêt ne saurait échapper à ceux que passionne l'histoire de la patrie française.

1. Comte de Gobineau, *Essai sur l'Inégalité des races humaines*. Ch. ix. *Suite de la définition du mot Civilisation*.

2. A. Longnon, *Origines et formation de la Nationalité française*. Paris, 1912, p. 54.

DEUXIÈME PARTIE

LES ORIENTAUX EN FRANCE

**LES SARRASINS, MAURES, MORISQUES ET TURCS; LES GRECS;
LES POLONAIS, LES HONGROIS, LES RUSSES**

CHAPITRE PREMIER

SARRASINS, MAURES, MORISQUES ET TURCS EN FRANCE

I

Historiens et ethnographes ont beaucoup écrit sur les fugitifs sarrasins qui se seraient établis en France à la suite des défaites que Charles Martel infligea aux envahisseurs musulmans ; d'après les uns, des îlots de population sarrasine se seraient fixés dans quelques régions, d'autres contestent le fait ¹. Portant sur une période que je n'envisage pas actuellement, je n'ai pas à entrer dans ces discussions ; il me suffira de rappeler que la dénomination de *Sarrasin* est fort générale. Tiré d'un mot arabe, ce terme les Sarrasins désigne une population orientale très métissée et composée d'éléments divers. Par ce vocable, nos pères désignaient les Musulmans qui, après avoir conquis l'Espagne, envahirent la France et en occupèrent temporairement une partie ; les Croisés désignèrent aussi du même nom les Orientaux qu'ils combattaient. Vers le xiv^e siècle, environ, au nom de Sarrasin on substitua celui de *Maure*. *Maure* et *More* devinrent en quelque sorte synonymes de Musulman ; au xvii^e siècle, on disait encore un

1. Lagneau, *Anthropologie de la France*, Paris, 1879, p. 664. — Comme type de discussions de ce genre, voir l'étude du docteur Dubreuil-Chambardel, *Le pays de Verron*, dans *Bull. de la Société archéologique de Touraine*, année 1905, t. XV, p. 386. — G. Jeanton, *Les prétendus Sarrasins des bords de la Saône*, Tournus, 1914. — Reynaud dans son *Histoire des Invasions des Sarrasins en France* conteste l'établissement des Sarrasins en quelque lieu que ce soit. Quicherat a établi que les dénominations d'*œuvres aux Sarrasins*, *murs sarrasinois* qui s'étaient perpétuées dans quelques lieux ont trompé les érudits. M. Adrien Blanchet, dans son ouvrage sur *Les enceintes romaines de la Gaule* (Paris, 1907), pp. 280 et 281, a réuni des textes qui corroborent l'opinion de Quicherat. Le terme de Sarrasins désigne au moyen âge les païens. Les anciens Romains étaient compris sous ce vocable. Dans le même sens, Jacques Soyer, *Un procès à l'occasion d'une découverte de monnaies sarrasines en Orléanais*, Orléans, 1918.

Turc maure. Le terme de Maure fut également employé pour désigner les descendants des Sarrasins qui avaient conquis l'Espagne, mais en France, à dater du règne de Henri II, on le remplaça le plus souvent par celui de *Morisque*.

Sans remémorer les discussions relatives à la survivance des Sarrasins qui demeurèrent en France, on peut rappeler que la ville de Paris compta un petit groupe de Sarrasins, venus on ne sait comment. Au XIII^e siècle, au nombre des corporations de la cité existait celle des « tapissiers de tapis sarrazinois ». Ses statuts enregistrés en 1258 et 1268 confirmèrent les coutumes que la corporation possédait. En 1295, les tapissiers « sarrazinois » eurent un procès avec les fabricants de tentures dites de haute lisse, les premiers prétendant évincer les seconds et leur défendre d'ouvrer à Paris. A cette époque l'industrie des Sarrasins semble avoir été sur son déclin. Si les œuvres de ces ouvriers orientaux n'ont pas résisté aux injures du temps, leur influence n'a pas encore disparu, le *point sarrasin*, nœud qui fixe l'assemblage des brins de fil de laine formant le velours des tapis, est encore en usage à la manufacture des Gobelins ¹.

Ces tapissiers, descendant peut-être d'un groupe de Sarrasins fixés à Paris, furent moins nombreux à coup sûr que les affranchis orientaux entrés dans notre population après la suppression de l'esclavage dans les provinces françaises.

L'esclavage existait encore en France au XII^e siècle ; on vendait des esclaves aux foires de Champagne ; des évêques du midi possédaient des Sarrasins qui cultivaient leurs terres ; à Narbonne on rencontre aussi des esclaves à cette même époque ². Sous l'influence des idées chrétiennes, l'esclavage disparut au XIII^e siècle dans la majeure partie des provinces qui devaient former la France. Il est possible que des Sarrasins et des Maures affranchis et baptisés soient demeurés dans les pays où ils avaient eu coutume de vivre ; ils sortaient de la condition d'esclaves pour entrer dans celle de serfs, montant ainsi d'un degré dans la hiérarchie sociale.

1. J. Guiffrey, *La Stomatourgie ou de l'excellence des tapis de Turquie de Pierre Dupont*. Paris, 1882. Introduction, p. vii et texte, p. 21.

2. P. Viollet, *Histoire du droit civil français*. Paris, 1893, p. 329.

En Provence, l'esclavage subsista jusqu'au xv^e siècle ; il disparut progressivement après la réunion de cette province à la France. Éthiopiens, Sarrasins, Maures, Turcs ou Grecs fournissaient principalement la foule des esclaves que les personnes aisées possédaient comme domestiques. Généralement les infidèles capturés sur mer étaient amenés en esclavage ; ils arrivaient à Marseille directement ou après avoir passé par un port italien. Bien que la traite fut admise en Provence, elle ne l'était pas ouvertement ; en Italie, au contraire, l'achat et la vente des esclaves constituaient une branche lucrative du négoce avec l'Orient ; le plus souvent, Venise et Gênes fournissaient les esclaves dont on utilisait les services en Provence ¹.

Bien que Sarrasins ou Maures fussent, comme jadis à Rome, la propriété complète de leurs maîtres, la vie qu'ils menaient était beaucoup moins pénible que dans l'antiquité ; ils recevaient le baptême, de gré ou de force ; leur qualité de chrétiens les rapprochait de leurs propriétaires. Fréquemment, ces esclaves étaient affranchis, du vivant de leur maître ou après leur mort. Dans le premier cas, *l'affranchimentum* avait lieu par acte notarié ; dans le second, une clause du testament déliait l'esclave de la servitude.

Que les esclaves aient été nombreux en Provence, il est impossible d'en douter. Les textes abondent qui mentionnent les marchés concernant la vente, l'achat ou l'affranchissement de ces captifs. Romeo de Villeneuve, ministre des comtes de Provence, donne ordre par testament de vendre les Sarrasins qui se trouvent sur ses terres ; en 1305, Airaud, pelletier, vend pour 16 livres une esclave de Romanie ; en 1334, Thomas de Port vend à Guillaume Eminade une esclave grecque ; par un acte du 10 avril 1394, Pierre Fabri affranchit un esclave amené tout enfant de la Tartarie, il lui donne un pécule ; en 1395, Julien de Casaulx affranchit son esclave Madeleine et lui laisse par testament 50 florins d'or ; Jean Martin, son vieux serviteur, reçoit aussi, avec la liberté, 25 florins d'or. Depuis longtemps, c'était

1. A. Mortreuil, *Mœurs et institutions marseillaises au Moyen-Age. L'Esclavage*. Paris, 1852.

ainsi une coutume de donner aux affranchis une somme qui leur permit de s'établir ; dès 1266, Jean de Cologne lègue à Jacmete Barbeigate, son esclave et sa nourrice, un lit et 10 livres ; le 12 juin 1372, dame Raynaude Ode donne la liberté à Jean de Brindisi, qui, le même jour, épouse Hugonette, fille d'Étienne Garin, et reçoit une pièce de terre de quatre « carterées » sise au camp de Martel ; leur fille deviendra un personnage important de Marseille.

Au xv^e siècle, la Provence est peuplée d'Italiens aisés ; ceux-ci, accoutumés à posséder des esclaves, en ont plusieurs dans leur maison. Ils les affranchissent facilement. Louis Doria, par testament, rend la liberté à son esclave ; Caroline Doria possédait une esclave maure du nom de Clémence qui avait servi sa maîtresse avec dévouement ; elle était de Majorque et avait été achetée, à vingt-quatre ans, moyennant 60 écus, à Vincent Tarigo, marchand génois, par Baptiste de Ponte qui deux ans auparavant en avait vendu une autre nommée Catherine, chrétienne. Clémence devait être affranchie si Caroline Doria, tombée malade, recouvrait la santé et six ans après sa mort, si elle décédait. Le 8 mars 1505, Clémence devenait libre ; ce fait marque que, même après la réunion de la Provence à la France, il y eut encore quelques esclaves dans la région ¹. Louis XI et ses successeurs n'avaient pris aucune mesure générale au sujet de la suppression de l'esclavage.

A la cour du roi René, les esclaves étaient nombreux ². Les comptes des agents du roi mentionnent plusieurs Grecs, « Mores, Moresques » et Turcs. Un Grec était enfant de cuisine, Catherine la More était lavandière, Jehan le Turc préposé à la garde-robe de la reine, recevait des gages réguliers. Pour ses ménageries et volières, le roi René employait des Maures comme serviteurs, chameliers, dresseurs d'oiseaux. Falcon, maure favori de René, fut amené par lui de Provence à Angers où il mourut en 1463 ; sa pension fut attribuée à une mauresque, Crescelle, épouse de Bertrand Gomez, gardien des oiseaux de proie. D'autres Orien-

1. Labande, *Les Doria de France*. Paris, 1899, p. 138.

2. Abbé Arnaud d'Agnel, *Les Comptes du roi René*. Voir noms cités et mots Mores, Turcs. — Lecoy de la Marche, *Le Roi René*. Paris, 1857, t. II, p. 151.

taux, achetés par le roi René, menaient une vie assez douce à sa cour, quelques-uns, comme Monnet Alibert, maure blanc, pouvaient circuler librement.

De toute cette population d'affranchis, beaucoup ont dû se fixer définitivement en France ; les uns avaient obtenu des dots, des terres ; d'autres, comme Brindisi, s'étaient mariés ; quelques-uns même avaient été transplantés de Provence en Anjou. Si les documents sont le plus souvent muets à l'égard des descendants de ces affranchis, les suppositions que je fais n'ont rien d'in vraisemblable ; les exemples cités prouvent au contraire que certains de ces Orientaux sont demeurés en Provence ou sur la terre française. On ne peut suivre exactement leur trace ; les esclaves perdaient leur nom et lorsqu'on les baptisait, on leur donnait un prénom chrétien et un patronymique tiré d'une circonstance de temps ou de lieu ; parfois même, l'affranchi prenait le nom de son maître.

Si l'on peut facilement admettre que la France a accueilli dans son sein quelques éléments de population d'Orientaux provenant de la descendance d'esclaves arrivés par la Provence, il n'est pas plus téméraire de croire que par le Roussillon et la Cerdagne, se sont infiltrés dans le royaume d'autres Maures et Sarrasins.

Dans le Roussillon comme dans la Cerdagne espagnole, l'esclavage était pratiqué¹ ; à dater de la conquête de Majorque en 1229, les esclaves furent particulièrement nombreux dans ces deux pays. Maures, Sarrasins, Tartares, Bosniaques, Turcs, Russes, Circassiens, Éthiopiens, fournirent suivant les époques le contingent de serfs nécessaires à la mise en culture du sol et à l'exploitation des domaines. Évêques et laïcs possédaient des esclaves ; par son testament daté du 18 février 1259, l'évêque d'Elne disposait de ses huit esclaves maures.

Tandis qu'en Provence l'esclavage était simplement toléré, la traite se pratiquait librement en Roussillon ; au milieu du xv^e siècle on rencontre à Perpignan des marchands d'esclaves ; Bernard Serra et Barbaroja, qui réalisent des fortunes dans le

1. Brutaills, *Etude sur l'esclavage en Roussillon du XIII^e au XVIII^e siècle*, dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*. Année 1886, pp. 388 à 417.

trafic des Maures. Lorsque Louis XI et Charles VIII occupèrent le Roussillon, le commerce des esclaves ne fut pas suspendu ; en 1490, Sébastien de Corssa, écuyer, maître d'hôtel du roi de France, affranchit Madeleine, turque de vingt-quatre ans. Ce fait marque que les souverains français n'avaient pas aboli l'esclavage en prenant possession du Roussillon. La coutume de posséder des esclaves se prolongea dans cette province jusqu'au temps de sa réunion définitive à la France, sous le règne de Louis XIII. A ce moment, s'agrégèrent à la population du royaume les habitants de la nouvelle conquête ; parmi eux on comptait probablement des descendants d'Orientaux affranchis ou des esclaves encore sous le joug et que la France libéra.

En Roussillon, l'esclavage était plus pénible qu'en Provence ; on en pouvait bien sortir par l'affranchissement, mais on s'efforçait aussi de recouvrer la liberté par la fuite. Malgré les peines terribles qui menaçaient les esclaves arrêtés, ils essayaient fréquemment de gagner Foix, Carcassonne ou Toulouse. Au début du xv^e siècle, en 1402 et en 1406, les capitouls de Toulouse avaient décidé que tout esclave fugitif de Perpignan serait libre dès qu'il aurait atteint les marches du royaume. Ces décisions ne devaient pas être ignorées des captifs du Roussillon qui durent passer nombreux en Languedoc. Libres, que devenaient ces Maures ? on l'ignore. Sans doute exerçaient-ils des métiers de manœuvres. Faut-il voir quelques esclaves maures évadés parmi « ces faiseurs de mortiers » ou « transporteurs de sable » signalés dans les comptes de divers chantiers de construction ouverts à Bordeaux notamment ? On ne le sait ; toujours est-il qu'en 1488 et 1512 le chapitre de l'église Saint-André de Bordeaux passait des marchés avec des Maures non dénommés ¹.

Les événements qui se déroulèrent en Espagne aux xv^e et xvi^e siècles eurent-ils sur l'infiltration des Maures et Morisques en France une influence marquée ; parmi les Juifs portugais qui passèrent dans le midi du royaume, sous le règne de Henri II, se glissa-t-il quelques éléments de cette population morisque ? Ce sont là questions auxquelles il est difficile de donner une solu-

1. Brutails, *Deux Chantiers bordelais* (1486-1521). Paris, 1901.

tion. L'hypothèse de l'émigration de quelques-uns d'entre eux n'est pas inadmissible ; une anecdote assez curieuse, rapportée par le *Mercure françois*, prouve qu'il y avait à Paris des Morisques antérieurement à leur exode général. En 1610, Marion Manuel, Morisque, était servante à Paris depuis plusieurs années ; On la disait hermaphrodite ¹. Il advint que le médecin Riolan, sceptique, sollicita le droit de l'examiner. Pour lui donner satisfaction, on fit une enquête et il fut reconnu que Marion Manuel était un homme. Procès lui fut fait et on exigea de cette fausse servante qu'elle s'habillât conformément à son sexe. Des Morisques se convertissaient au protestantisme. Du Moulin, après avoir baptisé un Maure et une Mauresque, bénit leur union ².

Si l'on en est réduit à formuler des hypothèses au sujet de l'infiltration des Morisques en France au xvi^e siècle, il n'en est plus de même à dater du règne de Henri IV. Des documents et des textes prouvent que de nombreux Morisques s'établirent en France. Insister sur la situation des Maures ou Morisques en Espagne est inutile. Les vieux chrétiens du royaume tenaient à l'écart ces populations métissées qui comprenaient des musulmans, des juifs ou des chrétiens de fraîche date. Comme les Morisques ne pouvaient entrer dans les fonctions publiques, ils se livraient au commerce et les fortunes par eux réalisées excitaient la jalousie des Espagnols ; d'autres, moins bien doués ou moins heureux, cultivaient les domaines des nobles, mais quelle que fut leur condition sociale, les Morisques subissaient de la part des inquisiteurs des vexations multiples. Un vent de révolte s'éleva parmi eux durant les dernières années du règne de Philippe II, car ils étaient las d'être maltraités et pressurés.

Henri IV n'était encore que roi de Navarre lorsque les Morisques dépêchèrent vers lui des ambassadeurs chargés de le sonder et d'apprendre de lui si, le cas échéant, il soutiendrait leurs revendications. Ces premiers pourparlers s'engagèrent vers l'an 1587. Le duc de la Force fut chargé de s'occuper du soulèvement des Morisques ; il entretint pour le compte du roi des agents

1. *Mercure François*, année 1613, p. 197.

2. J. Pannier, *L'Eglise réformée de Paris sous Henri IV*. Paris, 1911.

en Espagne et reçut de ces infortunés messagers et mémoires. Les événements politiques qui marquèrent les débuts du règne de Henri IV ne lui permirent pas de donner aux projets des Morisques une suite immédiate. Mais après la signature de la paix de Vervins, les négociations jadis entamées entre la cour de France et les Morisques reprirent de nouveau. Ces derniers mettaient tout leur espoir dans l'aide que le roi Henri pourrait leur apporter ; les Morisques de Valence lui écrivaient dans un mémoire envoyé à Paris en 1602 : « Nous, ceux de Valence, sommes soixante-seize mille maisons, plutôt plus que moins, nous pouvons faire soixante mille hommes sans dépeupler nos dites maisons, nous sommes les maîtres et nous ne voulons rien savoir que la volonté de V. R. M. le roi de France. » Ils ajoutaient que bien qu'accablés d'impôts, on leur supprimait leurs dernières libertés, qu'on leur imposait le baptême par force ; enfin, ils faisaient valoir que leurs frères, les *Tagarinos* d'Aragon, étaient quarante mille et que les *Madegales* de Castille n'étaient guère moins nombreux. Les uns, disaient les Morisques, sont de la religion du Christ, d'autres appartiennent à celle de Moïse, mais tous sont prêts à mourir pour vous. L'Espagne est ruinée, mal administrée et gouvernée ; sortez-nous des difficultés que nous suscitent les Espagnols, écrivaient en terminant les descendants des Maures.

Henri IV ne demandait pas mieux que de créer à Philippe III des difficultés analogues à celles que le roi d'Espagne cherchait à susciter en France ; pour se renseigner sur les véritables dispositions des Morisques, il envoyait, en 1603, Panissault dans la péninsule ibérique. De leur côté, les Morisques dépêchaient des messagers au duc de la Force ; mais trop de personnes étaient dans les confidences et bientôt Philippe III ayant appris, par la trahison d'un Anglais, que Pascal de Saint-Estève, agent du duc, effectuait des démarches auprès des Morisques, fit mettre à la torture l'infortuné qui avoua les relations nouées entre la Cour et les chefs des Morisques. Le soulèvement échouait ; néanmoins les intelligences reprirent peu à peu entre Henri IV et les parias d'Espagne ; tandis que se renouaient les négociations, D. Juan de Ribera, évêque de Valence et d'autres membres du haut clergé

espagnol excitaient Philippe III contre les Morisques, affirmant qu'il était impossible d'obtenir leur conversion en masse, que Charles-Quint lui-même avait échoué dans ses tentatives et que l'exil de tous les Morisques d'Espagne s'imposait. Accédant à leurs vœux, Philippe III réunit son conseil ; il fut décidé que tous les Morisques seraient chassés d'Espagne ; ceux de Valence devaient partir le 11 septembre 1609 ; le terme du 10 janvier 1610 était assigné à tous les autres. Aux dates fixées, huit cent mille Morisques, estiment les auteurs espagnols, abandonnèrent l'Espagne ; les uns s'embarquèrent pour les côtes d'Afrique ou les pays d'Orient, les autres passèrent en France. D'après une tradition encore vivante au XVIII^e siècle, ils avaient demandé à pouvoir tous s'établir dans les landes de Gascogne, mais craignant les suites d'une immigration aussi considérable, Henri IV ne voulut accéder à leur désir ¹.

Richelieu écrit dans ses *Mémoires* : « Henri le Grand, ayant eu avis que plusieurs de ces pauvres gens s'acheminaient vers son royaume, qui est réputé par tout le monde l'asile des affligés, touché de compassion, les accueillit en France. » Cette manière de présenter les faits n'est qu'en partie exacte, car le roi n'admit à séjourner dans le royaume qu'une faible partie des Morisques. Ne pouvant les abandonner, puisqu'il avait lié partie avec eux, il reçut définitivement en France ceux qui consentaient à faire profession de la religion catholique ; l'ordonnance qu'il rendit à cet égard, le 22 février 1610, stipulait que ces nouveaux venus seraient tenus de s'installer dans les régions situées au nord de la Dordogne et de la Garonne.

Quant aux Morisques qui entendaient conserver la foi musulmane, ordre fut donné de les embarquer à Agde et à Marseille pour les conduire dans les pays du Levant. Pendant plusieurs mois, ce fut dans le midi de la France un continuel passage de Morisques, ils arrivaient en foule par Saint-Jean-de-Luz, Bayonne ; d'autres pénétraient dans le royaume par le Languedoc ; certains débarquaient directement à Marseille. Pourvoir

1. Mirabeau, *L'Ami des hommes ou Traité de la population*. Avignon, 1756, t. I, p. 105. — *Projet intéressant et avantageux pour le bien public*, non daté, mais probablement de 1757. Arch. dép. de la Gironde, C 3671.

au passage et à la nourriture de ces malheureux ne fut pas mince besogne ; d'aucuns étaient aisés ayant pu sauver quelques biens, d'autres étaient dans le dénuement et pour subsister ils pillèrent les régions qu'ils traversèrent. Moins tolérants que Henri IV, Marie de Médicis et les Parlements prirent des mesures pour faire sortir de France les Morisques juifs ou mahométans qui prétendaient s'y installer à demeure.

Le Parlement de Toulouse, en 1610, décida d'empêcher les Morisques de traverser le Languedoc ; à Bayonne, les magistrats municipaux ne cessèrent pendant deux ans de prendre des mesures pour en délivrer le pays. Quelques familles morisques s'étaient réfugiées en Provence ; le 26 janvier 1611, on commença à les rechercher. Dans la seule petite ville d'Ollioules, on découvrit, le 2 mars, soixante-dix Morisques, tant grands que petits, dans les maisons de Gaspard Isnard et de Gombaud Vitalis ; on les conduisit à Six-Fours et on en embarqua la plus grande partie ¹.

Si l'on admet les estimations du *Mercure françois* fixant à plus de cinquante mille le nombre des Morisques aragonnais ayant passé les Pyrénées, on peut supposer aisément qu'outre les familles catholiques, il demeura dans le royaume des familles juives ou musulmanes qui peu à peu abandonnèrent leur religion. Des opérations de police portant sur plusieurs provinces ne pouvaient aboutir à des résultats complets ; les agents du roi ou des villes ne parvinrent pas plus à embarquer tous les Morisques indésirables qu'ils ne réussirent à chasser de France les Bohémiens. Les émigrés de Valence, de Grenade ou de Séville s'étaient faulfilés dans tout le midi ; ils ne s'étaient pas cru obligés de passer Dordogne et Garonne comme l'avait ordonné le roi. Les Morisques, quelle que fût leur religion, avaient essaimé en Guyenne, dans le Béarn, en Languedoc, d'autres avaient gagné Paris.

A Bordeaux, en 1611, l'administration municipale fit proclamer l'avis suivant : « Est enjoint à tous Mauresques n'ayant obtenu permission du roy ou de MM. les commissaires députés par S. M. de demeurer et s'abiter en son royaume et païs de son

1. R. V. C. [R. Valentin du Cheylard], *Notes sur Sanary*, p. 76.

obeissance, et qui n'ont fait profession de la religion catholique, apostolique, romaine par devant monsieur le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux... de vuidier la presente ville, banlieue et juridiction dans ung mois. »

Cette injonction demeura lettre morte. En 1612, des Morisques mahométans habitaient encore près de la porte Saint-Julien, au logis de M^{me} d'Escouasse. Ils « faisoient scandaleusement profession de la secte de Mahomet, dogmatisoient, faisoient les cérémonies de la religion turquoyse ». Trois furent arrêtés : Amado Bencassen, Jacques Fernandez, natif de Séville, Jacques Garsia, de Luques en Espagne. Le premier avoua qu'il était musulman mais avait passeport du roi pour s'occuper des Morisques résidant à Bordeaux ; il lui fut enjoint de se pourvoir d'un logis séparé et d'y vivre sans scandale. Les deux autres déclarèrent qu'ils étaient chrétiens ; on leur accorda trois jours pour faire, devant l'archevêque, profession de foi catholique, apostolique et romaine. A tous autres Morisques habitant Bordeaux, mêmes ordres étaient donnés.

L'injonction ne porta pas de fruits, car le 29 août 1613, les Morisques de Bordeaux étaient convoqués à l'église des Augustins pour entendre les exhortations du cardinal de Sourdis. L'archevêque leur laissa le choix entre la conversion ou l'exil ; son éloquence ne fut pas péremptoire ; l'année suivante, le 12 juillet 1614, la municipalité ordonnait encore aux Morisques qui n'avaient pas fait profession de foi de quitter la ville, les faubourgs et la banlieue, à peine de confiscation de corps et de biens¹.

Ce n'est pas, comme on l'a dit, la dernière fois que dans les actes de la jurade il est question des Morisques de Bordeaux ; sans doute, contre eux on ne prit plus de mesures générales ; les uns partirent, les autres abjurèrent, d'aucuns vécurent dans l'ombre ; la municipalité se lassa de lutter contre des gens qui opposaient à ses ordres la force d'inertie ou s'occupa d'autres affaires ; le cardinal de Sourdis, absorbé par ses fonctions maritimes, détourna son attention des Morisques et ceux qui avaient

1. Francisque Michel, *Histoire des races maudites de France et d'Espagne*. Paris, 1847, t. II, p. 85 et suiv.

fini par se faire accepter à Bordeaux se mêlèrent peut-être à la colonie portugaise de la cité. D'autres, de modeste condition, furent employés dans les travaux publics, ainsi qu'en témoignent les registres de la jurade et d'autres textes.

Les livres de comptes relatifs aux travaux exécutés à l'église Saint-Michel au cours des années 1629 et 1630 renferment les mentions suivantes : « payé à un Morisque, soixante livres, prix convenu pour avoir fourni le sable nécessaire pour paver l'église », « payé, le 11 janvier 1630, trente livres à un Morisque pour tirer les terres dehors l'église »¹.

Le 26 mai 1629, M. de Guérin, jurat, rapporte qu'ayant fait entrer des Maures dans l'aqueduc du Chapeau rouge, ceux-ci lui avaient dit que depuis la maison du sieur Peleus, tirant à la Fontaine, il y avait trois ou quatre pieds d'immondices. Cinq ans plus tard, des Maures employés dans plusieurs chantiers privés et ne pouvant attendre leur salaire que des entrepreneurs se refusaient à leur verser, le trésorier de la ville reçut l'ordre d'acquitter les mandats qui seraient ordonnancés à leur nom².

Le 29 octobre 1636 fut une journée d'émotions pour les Bordelais. M. de Constant, jurat, annonça au corps de ville que bien qu'il n'eût reçu aucune lettre, il ne pouvait ignorer que l'armée espagnole avait pris Cibourre, Saint-Jean-de-Luz et le Socoa. La défense de Bordeaux n'était pas mieux préparée que celle de Paris et l'on sait quelle panique s'empara des esprits des habitants de la capitale lorsqu'on apprit avec quelle rapidité s'approchaient de la Somme les armées espagnole et allemande. Les murs de Bordeaux étaient ruinés et l'on était averti que les Espagnols voulaient se jeter sur les Portugais et sur les Maures. Aussi, fut-il décidé que le procureur syndic partirait en poste pour prendre les ordres de M. le Gouverneur et l'informer des menaces faites aux Maures. Cette délibération marque bien que des Morisques notoires habitaient Bordeaux au XVII^e siècle³. Malgré les menaces qu'on avait faites aux Morisques quelques

1. Brutaills, *Deux Chantiers bordelais* (1486-1521), p. 52.

2. *Inventaire sommaire des registres de la Jurade, de Bordeaux*, t. I, p. 208 et t. II, p. 259.

3. *Ibid.*, t. IV, p. 231.

vingt années auparavant, nonobstant les ordres du roi Henri IV de les cantonner dans des régions déterminées, des immigrés d'Espagne, chrétiens, juifs et peut-être musulmans convertis avaient réussi à se maintenir à Bordeaux ; ils avaient déjà, en 1636, une situation suffisamment prospère pour qu'on craignit de les voir disparaître.

A Bayonne, pendant deux ans au moins, on prit des mesures contre les Morisques ; ils s'étaient répandus en ville, dans le faubourg Saint-Esprit, dans le quartier Saint-Étienne, d'autres travaillaient sur des « héritaiges ». Les nouveaux arrivants entraient en ville en grande abondance, « mesmement en temps très chaud, accablés de pauvreté et misère », on craignait les maladies contagieuses ¹. Aussi, une série de délibérations des échevins s'étendant des années 1611 à 1613 firent-elles défense aux Morisques de pénétrer sur le territoire de Bayonne et ordonnèrent-elles à ceux qui étaient arrivés de déguerpir promptement ².

Mais, si le corps de ville s'efforçait de chasser les Morisques pauvres et encombrants, il retenait ceux qui, exerçant un métier, représentaient une valeur sociale. Le 23 décembre 1611 « sur la rémonstrance du sieur Sossiondo qu'il y avoit un Morisque très expert en l'estat de mareschal et qu'il falloit tascher de l'avoir en ville, fut délibéré que le dit Morisque seroit appelé pour venir résider en ville avec sa famille » ³.

Aux portes de Bayonne, à Biarritz, deux familles morisques, les Dalbarade et Sorhouette, avaient établi sept fours pour cuire la poterie et la faïence grossière. Dans la même commune une métairie, probablement créée ou louée par des réfugiés portait le nom de *Mouriscou*, de *Moriscot* ou de *Morisqui* ⁴.

Malgré les prohibitions du Parlement de Toulouse, non seulement les Morisques se rendant de Bayonne en Provence continuèrent en 1610 à fouler le sol du Languedoc, mais certains d'entre eux se fixèrent à demeure dans la province. Au moment

1. *Registre des délibérations de la Jurade de Bayonne*, 1610 à 1613. Délibération du 25 mai 1612.

2. *Ibid.*, Délibérations du 3 octobre 1611, du 6 mai, 10 juin, 8 juillet 1613.

3. *Ibid.*, Délibération du 23 décembre 1611.

4. Francisque Michel, *op. cit.*, t. II, p. 90.

où d'Aigrefeuille composait son *Histoire de Montpellier*, c'est-à-dire un peu plus d'un siècle après leur sortie d'Espagne, le souvenir de l'installation des Morisques dans la région s'était encore conservé. Cet auteur écrit : « Un événement célèbre de l'histoire d'Espagne produisit à Montpellier comme en plusieurs autres villes du Languedoc une colonie de nouveaux habitants... les Morisques qui avaient habité les provinces de l'Espagne les plus voisines de la France y vinrent chercher un refuge. L'or et l'argent qu'ils avaient soigneusement cachés, malgré les défenses du roi d'Espagne, leur ouvrirent un refuge dans nos provinces et la pitié naturelle qu'on y a pour les étrangers en fit recevoir un bon nombre dans nos villes où ils exercèrent les uns le négoce, les autres la médecine et plusieurs s'adonnèrent à la culture des terres à quoi ils étaient très habiles ¹. »

Qu'il soit demeuré dans le royaume des Morisques catholiques et Juifs, le fait est certain ; que certains musulmans, même, se soient faulés dans les régions méridionales, la chose est possible. Malheureusement, sur les uns comme sur les autres, on est mal renseigné ; très rares sont les documents qui désignent nommément des familles morisques. Très peu d'entre elles sont parvenues à acquérir une notoriété qui les ait tirées de l'ombre ; en outre, portant généralement les noms en usage dans la péninsule ibérique, il est difficile de distinguer les Morisques des Juifs portugais qui passèrent en France durant tout le xvii^e siècle. Seul, Alonzo Lopez, établi à Paris avec quelques autres de ses compatriotes, paraît avoir émergé de la foule des Morisques. Sa vie mouvementée mérite qu'on accorde un souvenir spécial à cet aventurier.

Si l'on en juge par la déposition qu'il fit au procès de la Galigai, Lopez arriva à Paris au début de l'année 1611 ; il ne vint pas directement d'Espagne mais séjourna à Toulouse au moment où les Morisques se débattaient au milieu des difficultés que leur suscitaient Parlement, habitants de la ville, maîtres de barques du port d'Agde et d'Augier, commissaire royal, chargé de diriger

1. D'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier*. Montpellier, 1737. Livre XVII, p. 347.

les émigrants vers les ports de la Méditerranée. C'était à qui cherchait à soutirer aux Morisques le plus d'argent possible ; aussi, pour se défendre contre les exactions nommèrent-ils Lopez comme procureur chargé de défendre leurs intérêts. L'élu eut avec d'Augier maintes difficultés ; il l'accusa ainsi qu'un certain nombre d'habitants d'Agde d'avoir détourné des sommes appartenant aux Morisques ¹.

Dans le but de formuler ses accusations et de solliciter en faveur de ses mandants, Lopez entreprit le voyage de Paris. En arrivant Lopez se remua, on l'adressa à M. de Rambouillet qui entendait l'espagnol et il entra en relations avec Concini. Par des conseils judicieux qu'il donna à des marchands de draps de Paris, leur recommandant d'expédier des marchandises à Constantinople, ces négociants réalisèrent de tels bénéfices qu'ils se crurent obligés de lui accorder une part de leur gain. Lopez, connaissant les pierres précieuses, acheta avec son gain des diamants et monta une taillerie dans laquelle il employa six de ses amis, six Morisques vraisemblablement ; par son habileté, Lopez acquit de la réputation ; son négoce le mit en rapport avec les grands ainsi qu'avec la Galigai. Bientôt, le Morisque s'était assuré dans la capitale une situation importante ².

Tandis qu'il poursuivait ses propres affaires, Lopez ne perdait pas de vue les Morisques ; son crédit était suffisamment assis pour obtenir que d'Augier et trois habitants d'Agde fussent condamnés à être pendus en effigie en place de Grève ³. Ce fut sans doute par l'intermédiaire du ménage Concini que Lopez eut gain de cause ; en effet, il devait être très avant dans les bonnes grâces de la maréchale d'Ancre. Il était au moins très lié avec Montalte, médecin juif qui recrutait des magiciens pour soigner la Galigai « et forcer des volontés », car au mois de juillet 1614, Lopez fournissait au docteur un homme « scavant en magie ». Depuis lors Montalte et Lopez ne se quittèrent plus de jour et de nuit, ils s'assemblaient avec des Juifs et des Sarrasins, s'ef-

1. Francisque Michel, *op. cit.*, t. II, p. 95 et suiv.

2. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Monmerqué et P. Paris. Anecdotes sur Lopez.

3. *Mercurie françois*, année 1613, p. 163.

forçant de les soudoyer pour faire disparaître des hommes compromettants et notamment le médecin aragonais Charles Garcia, qui connaissait toutes les entreprises de magie de la Galigai¹.

Intrigant, peu scrupuleux, Lopez vivait avec quelques Morisques dans l'entourage de la favorite. Dans la maison du maréchal d'Ancre il connut le futur arbitre des destinées de la France et Richelieu jugea promptement que Lopez pourrait lui être utile ; au vrai, le Morisque fut accusé par la suite de servir d'espion au cardinal².

Au procès de la Galigai, Lopez comparut comme témoin, mais sa déposition est terne ; il ne se compromet point et ne charge aucunement l'accusée, les officiers de justice ne l'inquiètent pas mais on le place sous la surveillance de Denis Baudin, archer du roi³. Le descendant des Abencerrages de Grenade, ainsi se qualifiait Lopez, disparaît de la scène parisienne jusqu'au moment où Richelieu devient le maître. Les relations du cardinal et du Morisque sont assez étroites pour que Lopez soit, un jour, admis à la table de Richelieu⁴. Lorsque celui-ci cherche à réorganiser la marine française, le marchand de pierreries se transforme en ingénieur : il dresse des plans pour l'amélioration du port du Havre⁵ ; sur les ordres du cardinal il se rend en Hollande, y achète des canons et des navires. Lopez devient fournisseur de la marine ; en 1631 il fait une première fourniture, trois ans plus tard, on lui verse neuf mille livres en paiement d'un second marché. Lopez obtient alors le titre de conseiller du roi⁶.

Tandis qu'il circulait en Hollande pour le compte du cardinal, Lopez achetait des tableaux, des objets d'art, des bibelots exotiques ; sa maison « semblait un abrégé de la foire de Saint-Germain », toute la ville de Paris se pressait chez lui. Lopez devint possesseur d'une belle fortune ; après avoir longtemps vécu chez

1. Hayem, *Le Maréchal d'Ancre et Léonora Galigai*. Paris, 1910, p. 255. Déposition de Charles Garcia au procès de la Galigai.

2. Tallemant des Réaux, *op. cit.*

3. Hayem, *op. cit.*, p. 296 et 304.

4. Tallemant des Réaux, *op. cit.*

5. G. de la Roncière, *Histoire de la marine française*. Paris, t. IV.

6. Eugène Sue, *Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis*. Collection des Documents inédits, t. III, p. 503.

un parfumeur de la rue Saint-Honoré, près la Croix du Tirouer ¹, il avait acheté une belle maison rue des Petits-Champs. C'est dans cette demeure qu'Alonso Lopez s'éteignit pieusement à l'âge de soixante-sept ans, le 29 octobre 1649 ; on l'inhuma à Saint-Eustache.

Ce Morisque apparaît comme un type avéré d'aventurier, prêt à toutes les besognes. Son existence serait curieuse à suivre ; on trouverait Lopez mêlé aux scandales du règne de Concini et aux intrigues de la cour après l'accession de Richelieu au pouvoir. Si brèves que soient les quelques lignes qu'on peut lui consacrer ici, la vie de Lopez est cependant instructive, elle montre la facilité avec laquelle les Français de tous rangs ont trop souvent accueilli des étrangers avides.

Quelques années avant que Lopez disparut de ce monde, on ne parlait déjà plus en France des Morisques ; ceux qui s'y étaient acclimatés s'étaient mêlés à la population et vivaient paisibles dans le royaume. Leur départ avait appauvri l'Espagne et nous avons hérité de quelques éléments de population active et laborieuse.

II

Les noms de Pisan, Toscan, Hispanet, Langlais, indiquent le plus souvent chez ceux qui les portent une ascendance italienne, espagnole ou anglaise. Il est au contraire très rare que les patronymiques Turc, Leturq, Turcan et leurs dérivés dénotent une origine ottomane. Les familles qui portent ces noms sont généralement issues des régions dauphinoises ; au ^{xii}^e siècle, ces sobriquets tirés d'un lieu d'habitation sont fréquents dans le Dauphiné : Truc y signifiait monticule, Dutruc correspondait à Dumont, Turcan était synonyme de stérile dans la langue vulgaire du pays. Ces patronymiques n'évoquent aucun souvenir d'immigrés venus des rives du Bosphore vers la France. Il n'y a aucun renseignement précis à tirer de l'onomastique pour l'his-

1. Hayem, *op. cit.*, Pièces justificatives. Déposition d'Alonso Lopez, p. 305.

toire des Turcs fixés dans le royaume ; en effet, ceux qui ont pu s'y établir ont presque toujours perdu leur nom oriental ; au moment de leur baptême on leur attribuait un prénom et un nom nouveaux. Ces circonstances spéciales rendent complexes les recherches concernant les Ottomans fixés en France et lorsqu'une anecdote ne révèle pas leur origine, on en est le plus souvent réduit à des conjectures à leur égard¹.

Que des Turcs soient entrés dans la population française en sortant de l'état de servitude où les tenaient Provençaux et Roussillonnais, l'hypothèse est plausible. Toutefois nul document probant ne confirme le fait.

Les foires de Champagne et celles de Nîmes étaient fréquentées par des Ottomans, aucun d'eux ne paraît avoir eu le désir de se fixer à Troyes ou dans le Languedoc. Pour rencontrer des Turcs ayant accompli un véritable séjour en France, il faut attendre la fin du xv^e siècle. En 1483 arrivait dans le royaume le prince Djem, également connu sous le nom de Zizim.

Djem, fils de Mahomet II, était né en 1459. Lorsque son père mourut subitement, le grand vizir, Méhémet-Pacha fit proclamer Djem comme sultan, mais les janissaires se déclarèrent pour Bajazet II. Zizim et Bajazet entrèrent en lutte ; battu, Zizim se confia aux chevaliers de Rhodes, passa à Rome où, malgré les pressantes sollicitations et les brillantes promesses de Bajazet II, le pape refusa de le livrer à son ennemi. En 1483, Zizim, accompagné d'une cinquantaine de compagnons se réfugia en France. Il séjourna à Rumilly, en Savoie, du 20 février au 26 juin de la dite année. A cette date, il partit pour Lyon et Valence. Là il se sépara de vingt-neuf de ses serviteurs qu'il envoya à Aigues-Mortes prendre la mer pour regagner leur patrie. Quant à lui, en compagnie de ses amis, Ahmet et Mustapha et toujours sous la protection et la direction des chevaliers de Rhodes, il se rendit à Rochechinard en Royans.

A en croire les historiens dauphinois, au château de Rochechinard, il ne trouva point que des visages indifférents ; on s'in-

1. R. Valentin C. Heylard du, *Essai sur la population des taillabilités du Dauphiné*. Valence, 1912, p. 285.

téressa à son infortune. La gente damoiselle Philippe-Hélène de Sassenage aurait même obtenu que Djem se fit chrétien si elle l'eut exigé. Au xvii^e siècle, un roman du généalogiste Guy Allard rappelait encore les souvenirs de la passion qu'avait inspirée au prince infidèle la fille du baron de Sassenage ¹. Mais, malgré les charmes du Dauphiné, Djem n'y fit qu'un séjour de deux mois. Par le Velay et l'Auvergne il gagna le Limousin et fixa son séjour à Bourgneuf, patrie de d'Aubusson, grand maître des chevaliers de Rhodes. A la suite d'ouvertures nouvelles faites par Bajazet à Charles VIII pour qu'on lui livrât Zizim, les chevaliers de Rhodes lui conseillèrent de revenir à Rome. Au début de l'an 1488, le prince et sa suite quittaient Bourgneuf et, le 6 mars, ils s'embarquaient à Aigues-Mortes pour l'Italie ².

A dater du règne de François I^{er}, on relève quelques lettres de naturalité octroyées à des sujets du sultan.

En 1524, Étienne de Fleury reçoit ses lettres de naturalisation ; il avait été pris sur mer avec d'autres enfants originaires de Turquie par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Capturé sous le règne de Louis XII, il avait été confié à l'archevêque de Sens qui l'avait baptisé et élevé ³. François I^{er} savait-il que les Turcs étaient jardiniers habiles et cultivaient melons et pastèques avec bonheur ? Toujours est-il qu'il conféra la qualité de Français à deux Turcs employés dans les jardins du château de Blois : Guillaume et Quantin le More ⁴. C'est également à ce roi que Jean de Senambay et Catherine de Patras, sa femme, durent leur naturalisation ⁵.

François I^{er} aimait les bijoux orientaux, il achetait perles et améthystes, il prisait les bracelets à la mauresque garnis de camaïeux de Turquie, ces objets lui étaient peut-être offerts par quelques marchands turcs établis à Paris ⁶. Par ailleurs, les chevaux de Turquie jouissaient au xvi^e siècle d'une grande réputa-

1. Guy Allard, *Zizimi, prince ottoman, amoureux de Philippe Hélène de Sassenage. Histoire dauphinoise*. A Grenoble, chez Jean Nicolas, 1672.

2. Sur Djem, cf. Thuasne, *Djem et la question d'Orient au XV^e siècle*. Paris, 1892. — Abbé Joseph Mailland, *Le Prince Zizim. Son séjour à Ramilly*. Chambéry, 1894.

3. *Catalogue des Actes de François I^{er}*. Acte 17932.

4. *Ibid.*, acte 21388.

5. *Ibid.*, acte 15572.

6. *Ibid.*, acte 31678.

tion ; le roi chevalier les estimait fort et la vogue de ces montures ne se démentit pas de longtemps ; le duc de Mayenne montait encore à la fin du siècle un cheval turc, le plus beau qu'on ait vu, écrit un de ses contemporains. Ce négoce des chevaux comme celui des objets orientaux amena-t-il en France quelques courtiers de Turquie, la question demeure sans réponse.

Un événement considérable du règne de François I^{er} ne fut certes pas sans influence sur la population de la Provence. Le capitaine Polin, agent de François I^{er}, ayant obtenu le concours de la flotte turque de Barberousse pour lutter contre Charles-Quint, le 12 juin 1542, le roi de France lançait contre l'empereur son cri de guerre. La flotte turque se fit attendre, ce fut seulement le 5 juillet que Salah Raïs, Deli Soliman, Giaffer Aga, Hassan Tchelebi apparurent sur les côtes de Provence ; les navires turcs jetèrent l'ancre dans la rade d'Antibes, mais malgré les solennelles promesses de Polin, les capitaines ne trouvèrent ni approvisionnements ni argent pour satisfaire leurs équipages¹. Furieux, Barberousse menaça de repartir ; pour apaiser sa colère, le roi fit évacuer Toulon et il y établit les marins turcs. A la mi-septembre 1543 François I^{er} jugeant « qu'il n'estoit convenable aux manans et habitans de Toulon de demeurer et converser ensemble la nation turquesque pour les inconveniens que povoient survenir », leur ordonna de « vuyder la dicte ville, personnes et biens pour loger l'armée du sieur Barberousse ». Seuls les chefs de maisons étaient admis à rester et pour les dédommager, ils recevaient une exemption de taille pour dix ans².

L'armée de Barberousse comptait trente mille hommes ; quelques contemporains rendent hommage à la discipline qui y régnait ; ils écrivent « jamais armée ne vesquit plus estroictement ni avec meilleur ordre que ceste-là » ; mais, malgré « la grande police » de cette troupe, les Provençaux ne cessèrent de s'en plaindre durant les huit mois qu'elle séjourna parmi eux. A terre les Turcs pillaient, saisissaient les hommes du pays et les mettaient à la chaîne ; tout porte à penser que les femmes de la région

1. C. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III.

2. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*. Coll. des Documents Inédits, t. I, p. 571 et 573.

commettaient avec les Ottomans le péché de chair. Pourquoi se seraient-ils gênés ? Les Turcs s'étaient installés à Toulon comme dans un faubourg de Constantinople, ils y vivaient à leur mode ; on avait besoin de leur flotte et les comptes de la municipalité montrent qu'on avait pour eux toutes les attentions¹.

Il est acquis à l'histoire que l'occupation d'un pays par des troupes alliées ou ennemies provoque une recrudescence de naissances illégitimes ; les Espagnols en Bretagne, les reîtres en Beauce et en Champagne, pour ne citer que des exemples anciens, ont, au xvi^e siècle, procréé de nombreux enfants. Les Turcs de Barberousse agirent comme le font les soldats de tous les pays. Après leur départ on dut constater la naissance de maints enfants français dont les pères étaient de pieux musulmans.

L'alliance politique de François I^{er} avec les Turcs, si discutée dans la France et l'Europe entière, eut probablement une influence locale sur le mélange des nationalités ; l'alliance économique qui l'avait précédée ne paraît au contraire en avoir exercé aucune. L'octroi des *capitulations* accordées à François I^{er} par le Sultan, en 1535, permit aux négociants français de trafiquer et de vivre indépendants dans les états du Grand Seigneur. Les Turcs ne profitèrent pas de ces traités pour s'acclimater dans notre pays ; nulle part on ne les voit fonder de colonies en France et l'histoire de leur établissement dans le royaume demeure anecdotique. A travers mémoires et documents on glane parfois un renseignement qui les concerne, mais on ne saurait y rencontrer la moindre trace d'un groupement ottoman fixé en France.

Pour être admis à se faire naturaliser, le Turc devait abjurer la religion de Mahomet ; l'emprise de la loi mahométane est si forte que les rayas, nés sujets du Grand Seigneur, renoncent difficilement à leur foi. Seule l'ardeur du clergé catholique ou des pasteurs protestants parvenait à provoquer des conversions parmi les Turcs qui préféraient la liberté à l'esclavage. Pendant la période qui s'étend du règne de Charles IX à la révocation de

1. Léon Dorez, *Itinéraire de Jérôme Maurand d'Antibes à Constantinople*, Paris, 1901. Introduction, p. xv.

l'Édit de Nantes, les luttes religieuses étaient si vives entre réformés et catholiques que chaque parti annonçait les conversions par lui obtenues ; parfois même plaquettes et *factums* en relataient les circonstances ; répandus dans le public ils constituaient un moyen de propagande analogue aux *Annales de la propagation de la foi*, créées par nos missionnaires. Dans ces documents religieux on relève toutefois des indications montrant qu'il est possible de compter quelques Ottomans parmi les éléments alluvionnaires de la population française. Les documents commerciaux fournissent aussi certains renseignements.

A Marseille le commerce avec le Levant était fort actif ; le gouverneur de Provence avait besoin d'un interprète pour converser avec les Levantins qui fréquentaient les ports de la Méditerranée. Claude Levantin « truchement en lanque turquesque et arabesque », arrivé à Marseille en 1571, y mourut en 1596 après s'être converti et définitivement établi sur le littoral méditerranéen.

L'année même où Claude Levantin décédait, mourait à Paris le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois ; c'était un homme intègre, écrit de lui Pierre de l'Estoile, et comme le mémorialiste ne laisse passer aucune occasion de noter un détail pittoresque, il ajoute que ce prêtre venait de convertir et baptiser un Turc ¹.

Au début du xviii^e siècle, plusieurs Ottomans vinrent s'établir en France, on connaît les circonstances de leur arrivée. Au cours des combats livrés entre Allemands et Turcs, ces derniers avaient fait de nombreux prisonniers parmi les chrétiens. Abandonnant momentanément leurs voyages habituels vers les États barbaresques, les Pères Trinitaires se dirigèrent, en 1601, vers la Hongrie. En dehors des prisonniers libérés, ils ramenèrent avec eux quatre Turcs que leur avait donnés le gouverneur de Strigonium : Mustapha Aga, Ibrahim Doch, Houssain de Bude et Mehemet d'Alba étaient âgés de douze à dix-sept ans. A leur arrivée en France, les Trinitaires leur enseignèrent la religion catholique. Mustapha Aga entra dans leur ordre et cinquante ans

1. Pierre de l'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. Lemerre, t. VII, p. 61.

après un autre de ces Ottomans était encore curé aux environs de Metz ¹.

Les protestants, de leur côté, baptisaient à Ablon des Mores, des Indiens et des Turcs; en 1604, un catéchumène, âgé de quarante ans, fit dans le temple du culte réformé « une belle et ample profession de foi »; M. de Rosny, parrain du Turc converti, lui donna le prénom de Maximilien ².

Si l'on manque de précisions sur les occupations de ces nouveaux convertis, on est mieux renseigné sur le sort de quelques autres Ottomans. De tous temps, on a apprécié en France broderies orientales et tapis de Turquie. Déjà au moyen âge, on aimait les travaux des Orientaux. Un seigneur espagnol, lit-on dans l'*Histoire et chronique de Jehan de Sainctré*, ayant donné au petit Jehan un Turc, sa femme et ses enfants « très grands ouvriers de fil d'or et de soye », Sainctré les offrit à la reine « qui très grant joye en fist ».

Marie de Médicis affectionnait grandement les travaux de l'Orient; au début du xvii^e siècle, elle fit venir de Turquie et de Grèce quelques brodeurs et brodeuses. Un Turc qui travaillait pour elle était logé au Luxembourg. M. de Brèves lui avait amené une Levantine : Anne Ossache, qui épousa Laurent Cosson, déchargeur de l'artillerie. Cette Anne Ossache appartenait sans doute à ce monde interlope de Morisques et de nécromanciens qui s'agitaient autour de la maréchale d'Ancre car, en 1617, âgée de quarante ans, elle figure parmi les témoins du procès de la Galigai ³. Aux côtés de cette Levantine, trois autres « dames turques de nacion » brodaient des tapisseries pour la reine et touchaient mensuellement 120 livres pour leur entretien ⁴.

Que des Turcs habitassent Marseille au xvii^e siècle, le fait est certain, les relations entre cette ville et les Etats barbaresques étaient trop fréquentes pour que des Mahométans n'y vinsent point trafiquer. Du reste, ils y possédaient un cimetière spécial

1. P. Deslandres, *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*. Paris, 1903, t. I, p. 328.

2. Pierre de l'Estoile, *Mémoires-Journaux*, éd. citée, t. VIII, p. 170.

3. Hayem, *Le Maréchal d'Ancre et Léonora Galigai*. Pièces justificatives, p. 252.

4. L. Battifol, *Marie de Médicis et les Arts*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, année 1906, p. 242.

où l'on inhumait commerçants et galériens musulmans pour ne les confondre point avec les chrétiens. Généralement ils vivaient en paix avec les habitants de la ville, sauf si quelque malencontreux événement de piraterie venait à échauffer les têtes des Provençaux. En l'an 1620, Raïs-Ragep ayant rencontré sur mer une polacre marseillaise commandée par Drivet la saisit et fit trancher la tête du capitaine. Le 14 mars, les Marseillais, ayant eu connaissance de ce meurtre, se précipitèrent en foule à l'hôtel de Mibouillan où « de fortune estoient deux Chaoulx turcs et dix rayas » accompagnés de cinquante Turcs; ce fut une véritable boucherie. Quelques jours après, on arrêtait les coupables auteurs de ce massacre général et le 22 mai 1620, ils furent condamnés. Le récit de cet événement fut conservé pour la postérité et on l'imprima ¹.

Ce n'étaient pas seulement des ambassadeurs du sultan ou des commerçants venus de Constantinople qui débarquaient à Marseille; il y avait également des prisonniers turcs qu'on y amenait pour les galères royales. Au port se tenait le marché de ces captifs que les commissaires du roi achetaient et dirigeaient sur ses vaisseaux ². Parfois il s'en échappait; de même, à maintes reprises, s'évadèrent des galères du roi d'Espagne des prisonniers turcs. Les uns ou les autres, ayant goûté le régime de la chiourme, préféraient abandonner la religion du Prophète et adopter la foi catholique ou protestante plutôt que d'être exposés à retourner au bagne. C'est sans doute un échappé des galères que ce François, turc de nation, qui, le 26 avril 1647, abjure à la Bruffière en Vendée « la fausse religion et secte de Mahomet et assiste à la messe après avoir été baptisé ³ ». Un grand concours de peuple s'était donné rendez-vous dans le village pour assister à la cérémonie. Quelques mois après, le recteur de Saint-Nicolas, paroisse de Nantes, recevait « l'abjuration de la foy mahométrique d'Estienne Marcassa, âgé de 14 à 15 ans » et le baptisait ⁴.

1. Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille, AA 461. — *Histoire nouvelle du massacre des Turcs fait en la ville de Marseille le 14 de mars 1620 par la populace de cette ville justement indignée contre ces barbares.* (S. l. n. d.).

2. Fournier, *Un marché de Turcs pour les galères royales en 1683*, dans *Bull. de géographie historique*, année 1902.

3. Arch. dép. de la Vendée. Actes de la paroisse de la Bruffière.

4. Arch. mun. de Nantes, GG 187.

Dix Turcs, évadés des vaisseaux du roi d'Espagne près de Bayonne, avaient été donnés par le duc de Grammont, gouverneur général de Béarn, au père Dupuis, docteur en théologie, ministre du couvent des Trinitaires d'Orthez, pour être échangés contre des prisonniers chrétiens. Mais les religieux entreprirent de les ramener à Dieu et tous se convertirent à Toulouse ou à Orthez. Le 22 mai 1644, fut baptisé à Orthez Ali-Mustapha, âgé de vingt-deux ans ; il reçut les prénoms de Jean-François. Pour conserver la mémoire de cette conversion on en rédigea un récit détaillé et l'année même parut à Toulouse une plaquette intitulée : « *Récit de la conversion admirable d'un Turc more, baptisé par M. Emmanuel du Chateau* ¹. »

Les habitants des ports ont fréquemment l'occasion d'assister à la conversion de musulmans. Le 17 avril 1644, Guillaume Selim, Turc de quatorze ans, abjure le mahométisme à Saint-Servan ² ; le 23 mars 1668, Pierre-Joseph Vincent, Turc âgé de vingt-neuf ans, est baptisé à Saint-Malo ³ ; le chevalier de la Peltrie ramène sur la galère l'*Heureuse* Ahmed Haly, esclave turc pris à Salé, en Barbarie ; on le baptise en 1695 ⁴.

A la cour, Louis XIV ne dédaigne pas d'accorder son parrainage à des Turcs qui abjurent. Représenté par Louis de Vendôme, duc de Mercœur, le roi tient sur les fonts de Saint-Roch, le 12 août 1654, Louis Athonati, « Turc de nation et de profession », âgé de quarante ans, converti par Sergio Ganubio, prêtre du Mont-Liban, professeur et interprète du roi en langues orientales ⁵.

Des musulmanes converties entrent parfois en religion ; en 1693, la princesse de Conti donne le voile à Chaillot à « une de ses filles turques » ⁶.

Si les catholiques s'empressent d'annoncer les succès qu'ils ont obtenus, les protestants ne négligent point de faire connaître les

1. *Revue de Gascogne*, année 1880, t. XXII, p. 90.

2. Abbé Paris Jallobert, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*. (Paroisse de Saint-Servan).

3. *Id.*, *ibid.*, Paroisse de Saint-Malo, clergé et faits divers.

4. *Id.*, *ibid.*

5. Jal, *Dictionnaire critique*. V^o Louis XIV.

6. Saint-Simon, *Mémoires*. Ed. citée, t. IV, p. 358, note 1 a.

leurs. Ils font savoir à grand bruit que le 3 mars 1655, à la Rochelle, ils ont obtenu que Mustapha, fils de Caialé, natif d'Alger, âgé de vingt ans ou environ, « renonçât publiquement aux impiétés de l'imposteur Mahomet et embrassât la religion chrétienne », après avoir protesté solennellement « de vouloir vivre et mourir en la profession de la vérité enseignée dans nos églises ¹ ».

La concurrence entre catholiques et protestants fut supprimée par Louis XIV ; un édit de 1682 ordonna que tous les Mahométans fussent instruits dans la religion catholique ; l'édit stipulait même qu'on baptiserait suivant le rite romain les Turcs professant la religion réformée. Il est possible que, par un excès de zèle, des membres du clergé français aient alors voulu imposer de force le baptême aux Turcs qui résidaient à Marseille ; un prêtre arménien, missionnaire apostolique à Marseille, Thomas Herabied, se fit maintes fois remarquer par son ardeur à obtenir des conversions. Le dëy de Tunis se plaignit. Hadji Abdalah, rameur aux galères, fut invité à déclarer à son seigneur que les Marseillais n'avaient baptisé par force aucune fille de Tunis ².

Convertis, les Turcs demeuraient la plupart du temps dans le royaume ; les uns s'habituèrent dans nos villes, d'autres se faufilaient à la cour et y trouvaient des situations. Denis Inasse, natif de Constantinople, figure parmi les gardes du roi, il est naturalisé en 1647 ³ ; Haumat-Sallay, dit Jean de la Salle, est également garde du roi au moment où il reçoit ses lettres de naturalité. Les Ottomans n'avaient pas tous la chance de devenir ambassadeur comme Mustapha qui, de son parrain, le cardinal de Richelieu, avait reçu le nom de Jean Armand. Lorsque le père Joseph et Richelieu eurent accédé au programme de Razilly qui les conviait à prendre pied au Maroc et, sous prétexte de délivrer les chrétiens enfermés dans les geôles de Marrakech, lui eurent accordé vaisseaux et argent, le hardi navigateur organisa son expédition ; au nombre de ses compagnons figurait Jean Armand, dont la connaissance de la langue ottomane allait être

1. Arch. dép. de la Charente-Inférieure, E 40.

2. Arch. hist. de la Chambre de Commerce de Marseille, AA 545.

3. Arch. Nat., PP 151. Acte de naturalisation du 30 décembre 1647.

utile à ses négociations avec les Salétins. Les voyages effectués par Razilly au cours des années 1629 à 1631 aboutirent à la signature de capitulations analogues à celles qui, près d'un siècle auparavant, avaient été conclues pour la première fois avec le sultan. Jean Armand contribua aux succès diplomatiques de Razilly ; en 1692, il écrivait une relation de ses expéditions sous le titre de *Voyages d'Afrique faits par le commandement du roi* ¹.

Lorsque Colbert prit la direction de la marine, il surveilla avec un soin jaloux le recrutement et l'utilisation des prisonniers turcs nécessaires à la marche des galères royales. Les évasions se firent plus rares que jadis sous son ministère ; un Turc s'échappe-t-il, aussitôt le ministre fait ouvrir une enquête. A Brodart, intendant des galères, il demande des explications sur un Ottoman, nommé Louis, qui s'étant évadé est venu à Paris après avoir passé à Beaucaire. Comme il est chrétien, le roi a consenti à lui accorder la liberté et à le placer comme serviteur à l'hôpital de Marseille, mais que Brodart prenne garde de n'en plus laisser sortir à l'avenir ². Beaufort, accusé d'employer des forçats pour son service personnel, se défend vivement ; non seulement il n'a pas gardé de Turc par devers lui, mais d'un présent de deux esclaves et trois enfants qui lui avait été fait, il a distrait pour le service du roi les deux hommes et n'a conservé que les deux enfants ³.

Malgré la surveillance exercée par Colbert sur les achats, il advenait parfois que les acquéreurs de Turcs se trompaient et amenaient en France des chrétiens, Colbert les dirigeait alors sur quelque manufacture où on les employait ⁴.

Des présents d'esclaves analogues à celui qui avait été offert à Beaufort n'étaient pas rares ; souvent les donataires se débarrassaient des adultes en les cédant au roi, mais ils conservaient les enfants, les élevaient et les mariaient en France. Un jour que M. de Brezé, capitaine des gardes de Marie de Médicis, était aux bains dans les Pyrénées, il rencontra un prêtre de Catalogne qui

1. Ch. de la Roncière, *op. cit.*, t. IV, p. 683. — Masson, *Les établissements et le commerce français dans l'Afrique barbaresque*, Paris, p. 80 et 92.

2. P. Clément, *Correspondance de Colbert*, t. III, p. 41. Lettre du 13 août 1676.

3. Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. III, p. 900 et s. ; Lettre de Beaufort à Colbert, p. 905.

4. P. Clément, *op. cit.*, t. III, p. 32. Lettre du 4 septembre 1676.

avait avec lui deux jeunes garçons pris sur les côtes d'Afrique. Le prêtre les donna à Brezé ; l'un fut son laquais et se nomma la Ramée, l'autre qu'on appela Le Catalan ou Dervois ne prit pas livrée, il servit d'abord à porter le fusil de chasse de M. de Brezé et fut mis ensuite en apprentissage chez un tailleur d'Angers. Là, Le Catalan devint amoureux d'une belle lingère et l'épousa. Le ménage revint au service du maréchal ; belle et galante, la jeune épouse devint sa maîtresse et le mari, probablement gênant, fut tué à la chasse ¹.

Les évasions et les présents contribuèrent à faire entrer quelques Turcs dans le sein de la population française ; d'autres arrivèrent en France à la suite d'ambassadeurs, de consuls ou de voyageurs. Sur les marchés d'esclaves du Levant, des personnes charitables recueillaient aussi des enfants, les amenaient dans le royaume et leur donnaient une éducation chrétienne.

Passant à Lyon en 1608, un voyageur anglais, Coryat, rencontrait à l'Hôtel des Trois Rois, de Brèves qui, de son ambassade à Constantinople, ramenait un Turc fort instruit ². En l'église de Cassis, en Provence, on présentait au baptême, le 7 mai 1691, un catéchumène de quatorze ans, Turc de nation, acheté en Morée par Jean Baptiste Casqui. Le jeune homme reçut les prénoms de son parrain et adopta le nom de Castry ³.

Des esclaves orientales introduites dans la société française, les plus notoires sont, sans contredit, celles que M. de Ferriol acheta lors de ses expéditions et voyages en Turquie.

M. de Ferriol servait le roi près de Tekely, le chef des *Mécontents* hongrois et, suivant toute vraisemblance, il se trouvait dans les environs de Neuhausel, lorsque le 14 août 1685, cette ville fut emportée d'assaut par les troupes du général Caprara. La ville fut pillée et le pacha qui commandait les troupes fut tué. Sa fille fut sauvée et recueillie par M. de Ferriol, qui la conduisit en France avec une autre infidèle, s'il faut en croire Barbier. Il garda pour lui l'une d'elles et donna à son ami, le comte de

1. Tallemant des Réaux, *Historielles*, édition citée, t. II, p. 48.

2. Babeau, *Les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*, Paris, 1885, p. 99.

3. Arch. mun. de Cassis, GG 2.

Nogent, la fille du pacha de Neuhausel. Le comte de Nogent avait dix-huit ans en 1686 et la jeune Ottomane était sans doute encore une enfant ; aussi son protecteur la confia-t-il d'abord à sa mère. De Luynes rapporte que M^{me} de Nogent avait chez elle une Turquesse que son fils trouvait fort à son gré.

Le premier soin de M^{me} de Nogent fut de faire baptiser la jeune fille, qui reçut les prénoms de Marie-Juliette Julistanne ; mais les sentiments de piété qu'on lui avait inculqués ne l'empêchèrent point d'aimer Nogent. De leurs amoureuses relations, une fille naquit en 1709. Julistanne fut naturalisée en 1717 et après la mort de M^{me} de Nogent, son fils épousa la fille du pacha.

De la compagne de Julistanne on ne sait rien ; demeura-t-elle en France, y mourut-elle, ou bien, lorsque de Ferriol partit comme ambassadeur à Constantinople, retourna-t-elle dans son pays d'origine, ce sont là des questions auxquelles on ne peut répondre. Sur d'autres Orientales acquises par de Ferriol à l'Awret-bazari, on est au contraire mieux renseigné. Esther Fontana, Arménienne, est connue et la charmante Haydé — M^{lle} de Aïssé — a laissé une véritable réputation.

C'est au retour d'un voyage en Orient, en 1698, que M. de Ferriol ramena avec lui la petite Haydé, alors âgée de quatre ans. En passant à Lyon, il fit baptiser la Circassienne et lui servit de parrain. M^{me} la sénéchale de Ferrière fut sa marraine et lui donna les noms de Charlotte-Élisabeth. Aïssé vécut sous la sauvegarde des parents du baron de Ferriol, dans leur maison de la rue Neuve-des-Augustins ; la gardèrent-ils avec un soin suffisant ou fut-elle, comme l'a raconté Maurepas, la maîtresse du Régent et de d'Argenson ? Ce sont là des mystères qu'il est préférable de ne pas approfondir. Ce qu'il faut retenir d'Aïssé, c'est qu'elle charma la société parisienne du début du XVIII^e siècle et qu'elle nous a laissé des lettres aimables et pleines de cœur. La correspondance de cette fleur d'Orient révèle une nature fine et passionnée. A la lire, on conçoit que le chevalier d'Aydie se soit épris de la tendre Aïssé. Le roman d'amour des jeunes gens ne dura pas longtemps. Aïssé mourut en 1733, laissant une fille, Célénie Leblond qui, le 16 octobre 1740, épousait Pierre de Jaubert, vicomte de Nanthia.

De Ferriol, mort en 1722, n'avait pas délaissé la Circassienne qu'il avait déracinée. Par testament, en dehors des pensions sur l'Hôtel de Ville et la Compagnie des Indes déjà données, il lui léguait trente mille livres, souhaitant qu'elle eut ainsi le moyen de vivre commodément ¹.

On constituerait une bibliothèque en réunissant les relations de voyages accomplis dans le Levant par des envoyés officiels ou des excursionnistes ; les déplacements, qui nous paraissent actuellement si difficiles pour nos pères, étaient au temps passé beaucoup plus nombreux qu'on veut bien le supposer. L'Orient et l'Extrême-Orient attiraient chaque année des Français multiples, qui pour le service du roi, qui pour leurs affaires, d'autres pour le simple agrément de visiter des pays inconnus. A Constantinople ils allaient au bazar des esclaves : Circassiennes, Géorgiennes, Mingréliennes, Mauresques à l'éducation soignée, danseuses, cantatrices, brodeuses, jolies ou de beauté médiocre, attiraient les regards de l'acheteur. Un jour, c'était M. de Ferriol qui acquérait Aïssé à l'Awret-bazari ; le lendemain, un jeune marquis passait et enlevait à prix d'or une jeune fille qui devenait sa maîtresse avant d'épouser le comte de Witt, d'abord, puis le comte Potocki ensuite ². Parfois quelque cerveau brûlé comme Watteville se sauvait en Turquie, abjurait le catholicisme pour devenir mahométan, obtenait du pape son pardon en remerciement de services rendus aux Vénitiens, puis finissait sa vie dans une abbaye de Franche-Comté, où, comme « il ne se contraignait pas sur les demoiselles », il conservait ses habitudes de Turquie et entretenait un harem à la tête duquel était une sultane favorite qui devint plus tard la dame Lucas ³.

Femmes d'Orient, Turques, Levantines, ramenées en France par des voyageurs, des consuls ou des ambassadeurs, ont parfois terminé bourgeoisement une existence dont les débuts furent agités.

Malgré le cosmopolitisme de la France du XVIII^e siècle qui

1. E. Asse, Introduction à l'édition des *Lettres de Mademoiselle de Aïssé*. Paris, 1873. — E. Asse, *Le Baron de Ferriol et Mademoiselle de Aïssé*. Extrait de la *Revue rétrospective*. 1893.

2. Jouannin, *Histoire de la Turquie*. Paris, 1840, p. 454.

3. Saint-Simon, *Mémoires*, édition citée, t. X, p. 12-16.

accueillit si libéralement inventeurs, commerçants, artisans de toutes régions et de tous pays, les négociants ou industriels originaires du Levant paraissent avoir été fort rares. Le gouvernement de Louis XV, pas plus que celui de son aïeul, n'admit aisément l'immigration de forains mahométans; les Ottomans attachés à leurs croyances ne les abandonnaient pas s'ils n'y étaient contraints; on se refusait à naturaliser ceux qui n'avaient pas abjuré. Les quelques lettres de naturalité accordées à des Turcs mentionnent qu'ils ont abandonné les doctrines de Mahomet avant de solliciter leur entrée dans la famille française; elles ne décèlent pas en outre une situation sociale bien relevée: ce sont en général des serviteurs ou de petits marchands. Dimykraty, autrement dit Démétrius ou le Roy, domestique, natif de Galatz, faubourg de Constantinople, naturalisé le 29 mars 1749¹; Jean-Baptiste Diodet, Turc, natif de Constantinople, se sont convertis tous deux avant d'obtenir leur naturalisation². Marie-Françoise Moupty, veuve d'Aly Sautery Agazy, originaire de Constantinople, est catholique³ ainsi que Argy Mehemed, natif de Belgrade⁴. Jean-Baptiste Abraham, natif de Constantinople et Marie-Marguerite Ahamet, épousée par lui en Hongrie, semblent être des Israélites⁵.

Il faut toutefois faire une exception pour les Orientaux introduits en France par le maréchal Maurice de Saxe. Parmi les régiments qu'il commandait, le *Saxe-Volontaires* était composé de Tartares, Valaques, de nègres et de Turcs. Maurice de Saxe s'occupait personnellement du recrutement de cette légion étrangère et il exigeait que les Orientaux qui y entraient fussent de religion musulmane. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, Maurice de Saxe fut autorisé par Louis XV à conserver ce régiment sur le pied de guerre et à l'emmener avec lui à Chambord. Depuis la fin de l'année 1748 jusqu'à la mort de Maurice de Saxe, les nègres et Orientaux furent stationnés à Chambord; après le décès du maréchal, le régiment spécial fut dissous et les hommes qui le constituaient furent répartis dans d'autres unités. Quelques-uns

1. Arch. Nat., lettres de naturalité du 29 mars 1749. PP 162.

2. *Ibid.*, acte du 4 février 1750. PP 162.

3. *Ibid.*, acte du 22 octobre 1720. PP 162.

4. *Ibid.*, acte du 27 février 1711. PP 162.

5. *Ibid.*, acte du 21 août 1709. PP 162.

des Turcs enrôlés pour Maurice de Saxe demeurèrent sans doute dans le royaume, mais on ne possède aucun acte permettant de l'affirmer d'une façon précise ¹.

Il n'y a pas eu en France, au XVIII^e siècle, un seul Ottoman notable. Tandis que de toutes les parties du monde accouraient vers nos ports ou Paris des inventeurs ou d'aimables étrangers qui venaient s'habituer en France à raison du charme qu'ils trouvaient au pays, l'empire ottoman ne nous a fourni aucun élément de population intéressant. Seuls deux fabricants de draps d'Abbeville, les frères Aliamet, semblent avoir eu une ascendance ottomane, si l'on en juge par leur nom, qui paraît être une déformation du patronymique Ali-Ahmed. A coup sûr, ils étaient étrangers, car ayant eu des difficultés avec les frères Van Robais, Hollandais protégés de Colbert et de ses successeurs, les frères Aliamet se plaignirent au roi, en juillet 1744, de l'attitude de leurs concurrents et des bourgeois d'Abbeville ; ils terminaient leur placet par ces mots : « Il semble que notre qualité d'étrangers mette la ville en droit de nous faire porter les charges les plus lourdes ². » Les frères Aliamet, graveurs, se rattacheraient sans doute à cette famille. Jacques, l'aîné, naquit en effet à Abbeville en 1726.

Nonobstant la puissance de l'empire turc dans les temps passés, malgré l'importance du trafic de nos ports avec le Levant, bien qu'une alliance étroite ait parfois lié France et Turquie au point de vue politique, le Turc était toujours l'infidèle pour le peuple français. Il supportait mal sa présence dans le royaume et les esprits les plus tolérants considéraient que le maintien de ces fanatiques en Europe constituait un péril ³ ; on ne se souciait

1. Comte de la Bassetière, *Maurice de Saxe et ses uhlands*, dans *Loir-et-Cher historique*, 15 mai 1893.

2. Arch. dép. de la Somme, C 204.

3. Les documents conservés aux Archives du ministère des Affaires étrangères sont précieux à consulter à cet égard. Les rapports des agents établis en Turquie montrent la différence des conceptions entre Ottomans et chrétiens. L'Ottoman n'est pas assimilable, telle est la conclusion de la majorité des rapports. Jouannin, l'auteur d'une *Histoire de la Turquie*, encore excellente à consulter, écrit dans une note du mois de décembre 1830 : « Il faut toujours faire attention quand on naturalise des Orientaux car ils n'ont qu'un désir : rentrer chez eux... la loi mahométane ne renonce jamais positivement à ses droits sur un raya né sujet du Grand Seigneur, ce raya doit vivre et mourir dans cette condition indélébile. » Cette note est caractéristique.

pas de les voir s'introduire en trop grand nombre en France. Voltaire, lui-même, malgré ses boutades sur la tolérance des Turcs, désirait la destruction de leur empire ; il était d'accord sur ce point avec l'opinion publique. Depuis le règne de François I^{er}, les régnicoles gémissaient parfois de nos relations avec le Grand Seigneur ; ils ne saisissaient pas tous les raisons impérieuses qui dictaient au gouvernement la conduite qu'il tenait. La nécessité d'opposer à la maison d'Autriche un adversaire puissant, capable de menacer sa frontière orientale, avait poussé la royauté à s'allier avec les Ottomans.

Nonobstant la courtoisie des rapports que le gouvernement français entretenait avec le Sultan, ce souverain n'eut jamais de représentant officiel près de la cour. Lorsqu'un différend, un pacte commercial, un traité d'alliance nécessitaient la présence à Versailles d'agents diplomatiques, le Grand Seigneur envoyait au roi des ambassades extraordinaires. On ne saurait omettre de rappeler l'influence que ces ambassades ont pu exercer sur l'ethnogénie française. Généralement elles comportaient une foule de personnes et parfois elles duraient plusieurs mois. Des ambassades ottomanes les plus connues sont celles qui vinrent en 1581, 1618 et 1669, cette dernière sous la direction de Soliman Muta Ferraca. Au xviii^e siècle, Celeby Mehemet Effendi vint à Versailles en 1721 ; Zaïd Effendi séjourna près d'un an en France, du 15 septembre 1741 au 15 août 1742¹. Les récits du *Mercur*, les relations officielles qui ont conservé le souvenir de ces deux ambassades, laissent entendre que les Orientaux apprécièrent les charmes des Françaises.

Celeby Mehemet Effendi, en 1721, reçut beaucoup de monde, « surtout des dames qu'il gracia beaucoup ». Il demeura à Paris plusieurs semaines. Quant à son fils, il y resta suffisamment de temps pour bien se pénétrer de la civilisation française. Il parcourut nos villes, apprécia la capitale et conserva le vernis de Paris dont il regretta le séjour lorsqu'il fut rentré à Constantinople.

1. A. Vandal, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV*. Paris, 1877, p. 203.

Zaïd Effendi qui, vingt ans après Celeby, rendit visite au roi, était arrivé à Toulon le 15 septembre 1741 avec une suite de cent cinquante personnes. Après un arrêt de deux mois en Provence il s'achemina vers Paris. Il y fit son entrée solennelle le 7 janvier. Moufle d'Angerville¹ nous a conservé des détails sur cette cérémonie et le séjour des Orientaux à Paris. Il écrit : « La multitude des esclaves qui formoient le cortège de l'ambassadeur étoient dans le costume de la nation, c'est-à-dire nuds en grande partie et malgré la différence des climats, ils furent contraints de supporter pendant plusieurs heures les injures de l'hiver. Les spectateurs les supportoient aussi, presque sans s'en apercevoir, surtout les femmes que l'aspect de ces fiers musulmans, si renommés dans les champs de l'amour, enflammoit merveilleusement. Elles ne s'en tinrent pas au coup d'œil et le séjour de cette nation dans la capitale fournit matière à beaucoup d'aventures galantes à commencer par le chef. Mais il étoit circonspect et mystérieux : les siennes ne firent pas grand bruit ; au contraire, quelques-uns des principaux de sa suite en eurent qui causèrent tant de scandale qu'il fut obligé de leur en imposer. » Ces Musulmans étaient des philosophes, ils ne s'asservissaient pas à la lettre de leur religion et buvaient du vin en bons chrétiens. Pendant le temps de leur séjour à Paris et à Toulon, ces Mahométans ne dédaignèrent ni les plaisirs de Bacchus ni ceux de Vénus ; ils agirent comme leurs ancêtres lorsqu'ils vinrent en Provence et sans doute plus d'un mari dut endosser la paternité d'un enfant qu'un fier Ottoman avait conçu.

« Zaïd Mehemet Effendi, homme de quarante-cinq ans, d'esprit, très poli, sachant parler français aussi bien que nous autres », dit Barbier, et les personnages qui l'accompagnaient, firent tourner bien des cervelles. Les chansons de l'époque le prouvent².

Malgré les constantes relations qui régnèrent entre la France et la Turquie depuis le xvi^e siècle, le nombre des Ottomans qui se fixèrent en France fut peu considérable. Ceux, assez rares, qui

1. Moufle d'Angerville, *Vie privée de Louis XV*. Londres, 1781, t. II, p. 122.

2. E. Raunié a publié dans le *Chansonnier français* (t. VI, p. 313) trois chansons sur l'Ambassadeur du Sultan.

y ont fait souche, étaient de pauvres hères que les circonstances avaient contraint de s'habituer dans le royaume. L'apathie caractéristique des Turcs, lorsqu'ils ne sont pas stimulés par le fanatisme religieux, ne leur a jamais permis de s'élever dans la hiérarchie sociale lorsqu'ils ont été déracinés. Nul d'entre eux n'a marqué dans l'histoire de notre pays.

CHAPITRE II

LES GRECS EN FRANCE

I

Après la prise de Constantinople par les Croisés, l'empereur Beaudouin sollicita du pape Innocent III l'envoi de maîtres chrétiens en Grèce et lui-même envoya en France quelques jeunes Grecs qu'il confia à l'Université de Paris. Si l'on en croit du Boulay, la fondation à Paris du collège de Constantinople daterait de cette époque ; bien que les anciens historiens de l'Université ne soient pas d'accord sur la date de la création de cet établissement, l'opinion qui fixe au début du XIII^e siècle l'institution du collège de Constantinople semble admissible. Il est en tous cas certain que, durant tout le XIII^e siècle, une vingtaine de clercs familiers avec les langues orientales furent constamment entretenus à Paris aux frais des abbayes françaises. Les souverains pontifes Innocent IV, Alexandre IV et Honorius IV intervinrent parfois pour obliger les abbés récalcitrants à payer leur quote-part pour l'entretien des étudiants grecs au collège de Constantinople ; en protégeant cet établissement ils poursuivaient un double but : compléter l'instruction de jeunes hommes qui, rentrant dans leur patrie, répandaient autour d'eux la semence du christianisme et développer en France l'enseignement des langues orientales.

Au XIV^e siècle, des Grecs et autres Orientaux furent également attirés en Occident ; ils avaient pour mission d'enseigner l'hébreu, l'arabe et le grec. Des savants comme Roger Bacon et Raymond Lulle, déplorant que ces langues fussent peu étudiées en Occident,

avaient créé un mouvement d'opinion en leur faveur et le concile de Vienne, qui se réunit en 1311, entrant dans leurs vues, promulgua une constitution aux termes de laquelle les langues orientales devaient être enseignées à Rome, à Paris, à Bologne et à Salamanque. Une lettre du pape Jean XXII prouve que cet enseignement florissait au début du xiv^e siècle, car il demande, en 1325, que les maîtres chargés d'instruire les écoliers dans les langues orientales soient l'objet d'une surveillance sévère. Il craint qu'à la faveur d'explications grammaticales, ne s'introduisent dans les écoles des doctrines funestes pour la piété.

Le collège de Constantinople qui abritait les Grecs arrivant d'Orient semble avoir cessé d'exister vers 1360 ; le dernier de ses possesseurs traita, en 1362, de la location des bâtiments alors abandonnés avec Guillaume de la Marche, fondateur du collège de ce nom ¹.

S'il est certain que des étudiants grecs ont fréquenté l'Université de Paris pendant près d'un siècle et demi, il est possible que des Grecs aient également étudié ou enseigné à Montpellier, concurremment avec les Juifs. A ces derniers aurait été dévolu le soin d'expliquer les textes d'Avicenne, aux premiers on aurait demandé de commenter les ouvrages de Gallien et d'Hippocrate. Une bulle de Clément V, en date du 8 septembre 1309, réorganisait l'enseignement de la médecine à Montpellier et limitait à l'étude des auteurs arabes et grecs les connaissances exigées des futurs docteurs ².

Les auteurs qui ont étudié l'histoire de l'esclavage en Provence affirment que des femmes grecques, prises par les infidèles, furent fréquemment vendues à de riches négociants marseillais. Elles auraient même été si nombreuses que, dans les documents relatifs aux cessions d'esclaves, le terme de *Grega* est souvent pris comme synonyme d'esclave ³. Mais pas plus sur les étudiants que sur les esclaves on ne possède de renseignements précis. Le

1. C. Jourdain, *Un collège oriental à Paris au XIII^e siècle*. Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 1866.

2. A. Germain, *La Médecine arabe et la médecine grecque à Montpellier*. Montpellier, 1879.

3. A. Mortreuil, *Mœurs et institutions marseillaises au moyen âge ; L'esclavage*. Paris, 1852.

premier Grec qui soit nommément connu est un aventurier du nom de Alexis Claudioti, natif de Constantinople. Sous le règne de Charles VI, il parcourait la France et notamment la province de Sens, pour recueillir des aumônes en échange d'indulgences. C'était un faux quêteur. Or, un jour qu'il était à la Charité-sur-Loire, il fut appréhendé par deux Italiens, Baude de Guy et Jean Sac qui, à la requête du duc de Berry, étaient chargés de centraliser les sommes obtenues pour l'octroi des indulgences. Comme Alexis Claudioti ne put justifier la provenance des sommes dont il était détenteur, il fut attaché à un cheval, conduit à Dourdan et emprisonné.

Malgré sa détention il sut faire entendre sa voix au Parlement, réclamant la restitution de ses biens et sa liberté. Il intéressa à son sort Messire Manuel Chrysoloras, ambassadeur de l'empereur Manuel qui, justement en cette année 1408, séjournait à Paris. Grâce à son intervention, Claudioti obtint, le 14 septembre 1408, des lettres de grâce et recouvra sa liberté ¹.

Après la prise de Byzance par les Turcs, la France donna l'hospitalité à maints aventuriers de ce genre qui vinrent chercher des compensations aux pertes qu'ils étaient censé avoir subies. Heureusement pour le royaume, des Grecs moins suspects que Claudioti devaient également entrer dans la famille française.

Sous l'effort du dernier assaut des Turcs, Constantinople tombait le 29 mai 1453. En trois jours et trois nuits, les vainqueurs transformèrent la ville en un désert horrible et sanglant. Byzance, la cité riche, immense et glorieuse, était pillée et mise à sac ; les défenseurs qui ne furent point passés par les armes furent emmenés pour être vendus comme esclaves.

Malgré massacres et pillages, les Grecs ne périrent point tous. Les uns, par des voies détournées, se dirigèrent vers les pays voisins ; confiants dans les promesses de Mahomet II, qui leur avait garanti la vie sauve et la restitution de leurs biens, s'ils rentraient à Byzance avant le jour de la fête de saint Pierre, certains de ces fugitifs revinrent à Constantinople ; mais, dès

1. H. Stein, *Les Aventures d'un Grec en France au début du XV^e siècle*, dans *Bib. de l'Ecole des Chartres*, t. LXIX, p. 185.

leur retour, on les exécuta. D'autres, au contraire, s'étant embarqués sur les galères vénitiennes et gènoises, gagnèrent la haute mer, ils abordèrent aux rivages italiens, puis essaimèrent vers la France ou d'autres pays ¹.

Durant les siècles qui s'étendent du jour de la chute de Constantinople à celui de la reconstitution du royaume hellénique, l'oppression turque fit toujours peser sur les Grecs un joug difficile à subir. A maintes reprises, des représentants nombreux de cette population d'opprimés ont abandonné leur ancienne patrie et se sont retirés en France ; dans plusieurs circonstances, les Grecs, las de vivre sous la domination ottomane, ont tourné vers nos rois de suppliantes mains. Comme les autres infortunés de quelques pays d'Europe, proscrits ou révoltés hellènes ont toujours trouvé dans le royaume de France une aide et un appui efficaces, jusqu'au moment où, libres enfin de regagner leur ancienne patrie, les Grecs ont pu reconstituer leur nation.

Pendant ces siècles d'oppression, la France a reçu des fugitifs grecs : dans l'armée, dans l'université, dans le négoce, on rencontre de nombreux Hellènes, dont les uns se sont définitivement fixés sur notre sol tandis que d'autres n'y apportèrent qu'un élément passager d'activité économique ou intellectuelle.

II

Constantinople était à peine au pouvoir des Turcs depuis quelques mois, que de nombreux réfugiés grecs s'étaient fixés en France, où ils vécurent des pensions que leur distribuait Charles VII. Les registres de comptes de la gendarmerie du roi décèlent les libéralités du souverain à l'égard de ces fugitifs. Il ressort de ces comptes que Nicolas Condos, Emmanuel Paléologue, Georges Ducas, Nicolas Macedos, Emmanuel Phrangopylos recevaient des dons et des pensions. Andronic Jagaris, Georges

1. G. Schlumberger, *Le siège, la prise et le sac de Constantinople par les Turcs en 1453*. Paris, 1914, p. 361.

Bicas, Georges Phaphilos et maints autres, dont les noms sont plus connus, participaient aux largesses de Charles VII. Georges Paléologue, neveu du feu empereur de Constantinople, recevait « LXVIII l. XV s. », en compassion de sa pauvreté et parce qu'il avait tout perdu lors de la « prinse » de Constantinople. Pour les mêmes motifs Lascary — Lascaris — homme d'armes, Sabbas Constantinus, Georges Brana étaient portés sur la liste des faveurs royales. Ces dons commencent à être distribués dès l'an 1454 ; ils se perpétuent durant de longues années. Le 11 juin 1471, « Danciano Vollegoshano et Jehan Rogaris des pays de Grèce » reçoivent « xxvii l. xi s. pour avoir leurs nécessitez passant chemin, en pitié de ce qu'ilz ont tout perdu à la prinse de Constantinople »¹.

Ainsi, par les secours qu'ils distribuaient à ces malheureux proscrits, Charles VII et Louis XI leur permettaient de subvenir aux nécessités les plus pressantes en attendant qu'ils fussent à l'abri de la misère. De ces Grecs, les uns entrèrent dans la milice française, d'autres s'adonnèrent au commerce ou se réfugièrent auprès des membres des grandes familles impériales qui s'étaient retirées en France après la chute de Constantinople ou s'y étaient déjà fixées à la suite d'unions matrimoniales antérieures à cet événement.

Dans son histoire des familles byzantines, Du Cange a réuni la majeure partie des documents anciens sur la généalogie et l'existence des augustes exilés qui se réfugièrent dans les pays occidentaux et s'établirent dans quelques-unes des provinces constituant la France actuelle : aussi, sur les Comnène de Savoie, les Ange du Nivernais ou les Paléologue n'est-il pas nécessaire d'insister ici ; qu'il suffise de dire que partout ces réfugiés trouvèrent un accueil digne de la situation prépondérante que leurs familles avaient occupée à Byzance².

La renommée des familles impériales avait toujours été considérable en Orient. Aussi était-ce un usage chez les Grecs de placer

1. Bibl. Nat., mss. français, n° 32511. Dans les extraits de comptes qui composent ce manuscrit, on relève quantité de noms d'immigrés grecs pensionnés. Les renseignements que l'on possède sur eux se réduisent presque toujours à une simple mention de leur nom.

2. Du Cange, *Familix byzantinæ*. Paris, 1680.

avant le nom de leur propre famille le nom de celles plus illustres auxquelles ils se glorifiaient d'être alliés ; cette coutume explique d'ailleurs le très grand nombre de Paléologue, de Cantacuzène ou de Lascaris que l'on rencontre durant plusieurs siècles. Cet usage n'était pas seulement répandu en Orient, il avait passé en Occident ; lorsque Guillaume III, comte de Vintimille, épousa Eudoxie Lascaris, fille de Théodore, ses descendants adoptèrent le nom de l'illustre famille grecque ; il en fut de même dans la branche cadette des comtes de Brigue, issue de cette alliance. C'est de cette double descendance que sont issus les Lascaris multiples qui, en France, furent évêques, amiraux ou hauts dignitaires de la cour ¹.

Ainsi paré d'un surnom illustre, arriva à la cour de Louis XI un Grec qui joua en France un rôle important : il s'appelait Georges Bissipat Paléologue.

Georges Bissipat Paléologue fut l'un des réfugiés hellènes les plus notoires du xv^e siècle. Le roi utilisa maintes fois ses services comme soldat ou comme marin. Bissipat, s'il perdit tout lors de la prise de Constantinople, eut vite fait de retrouver en France fortune et honneurs. En 1460, il figure dans un acte comme chevalier, conseiller et chambellan du roi, vicomte de Falaise ; successivement il est nommé capitaine de Lisieux, d'Orbec et de la Touque en Normandie. Les services qu'il rend personnellement ou avec les Grecs qui l'entourent et espèrent retirer pour eux-mêmes quelques faveurs, sont suffisants pour lui mériter, en 1473, l'octroi d'un hôtel à Bordeaux ². Quatre ans après ce don royal, Bissipat reçoit ses lettres de naturalité et entre dans la marine ; c'est comme marin que Louis XI, se sentant gravement atteint, le charge, deux mois avant sa mort, d'une mission secrète aux îles Saint-Jacques du Cap-Vert. Le roi, malade, ayant appris que les grosses tortues de mer qui abondaient sur ces côtes

1. Des Lascaris furent évêques de Riez : Marc de 1466 à 1490, Antoine de 1490 à 1523 et de 1532 à 1546, Thomas de 1523 à 1526. Claude Lascaris fut vice-amiral de Savoie. Gaspard fut évêque de Carpentras au xvii^e siècle ; son frère, Charles-Antoine Lascaris, épousa Laure, fille de Camille de Caix. Douze enfants naquirent de cette alliance.

2. Renet, *Les Bissipat du Beauvoisis*, dans le *Bull. de la Soc. Acad. de l'Oise*, t. XIV, p. 31.

avaient le pouvoir de guérir la lèpre, envoya Bissipat quérir « aucuns remèdes nécessaires à sa santé et dont il ne vouloit point qu'il fût parlé »¹. Après avoir été naturalisé, Georges de Bissipat avait épousé Marguerite de Poix ; de cette union naquirent trois enfants, Georges, Antoinette et Guillaume de Bissipat². Ce dernier, connu sous le nom de chevalier de Hannaches, passait pour un gentilhomme accompli. Il cultivait les lettres ; un poète du temps écrivait de lui :

... plume dorée
 Avoit en main, digne d'estre adorée...
 De sa façon gaillarde est demourée
 Mainte escripture, aussi bien labourée
 Que jamais fusse³...

La carrière de Guillaume Bissipat fut courte : il fut tué au siège de Bologne, et sa mort fut pleurée par les poètes. En 1528 parut une *Complainte sur le trépas du saige et vertueux chevalier feu de bonne mémoire Guillaume Byssipat, en son vivant seigneur de Hanaches, vicomte de Falaize et l'ung des gentilshommes de l'hostel de très victorieux roy Louis XII*⁴. La postérité des Bissipat tomba en quenouille : ils n'eurent que des filles qui s'allièrent à de vieilles familles françaises.

Jusqu'à l'avènement de Charles VIII, les Hellènes qui combattirent dans les rangs de la milice française ne constituèrent pas un corps spécial ; c'étaient des volontaires qui demandaient au métier militaire de les assurer contre la misère, voire même de leur permettre de parvenir à de hautes situations. Vers la fin du xv^e siècle, on constitua un corps de cavalerie albanaise qui compta dans la milice française. C'est probablement Charles VIII qui, ayant constaté pendant la bataille de Fornoue, que la cavalerie albanaise au service de la République de Venise formait un corps d'éclaireurs remarquables, essaya de recruter pour son

1. De la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. II, p. 369 et suiv.

2. Georges de Bissipat, fils de Bissipat et de Marguerite de Poix, eut une fille Antoinette, qui épousa Gobert d'Aspremont. Antoinette, sœur de Georges, épousa Guillaume d'Aumale. Guillaume de Bissipat eut aussi une fille, Hélène, qui devint la femme de Jean de la Mark.

3. *Complainte sur le trépas*, etc.

4. Cette complainte parut en 1528 dans les *Illustrations des Gaules et singularites de Troyes* ; son auteur, Guillaume Chrestien, était trésorier de la chapelle du Boys de Vincennes et Chapelain ordinaire de Louis XII.

armée quelques pelotons d'Albanais. Toutefois le fait n'est pas certain. C'est seulement sous le règne de Louis XII qu'apparaissent dans les armées royales des régiments d'*estradiots* ou de *stradiots*. Philippe de Commines nous a laissé quelques détails sur ce corps de cavalerie légère. « Estradiots, écrit-il, sont gens comme génétaires, vêtus à pied et à cheval comme Turcs... ils étaient tous Grecs, les uns de Naples, de Romanie en la Morée, d'autres d'Albanie »¹. Ces cavaliers armés d'un cimenterre et le chef orné d'un turban constituaient, sous Louis XII, un corps particulier fort d'environ deux mille hommes. Sous la conduite de messire Mercure Bua, Albanais, ces Grecs prirent part à diverses expéditions en Italie, et notamment, à celle que le roi entreprit pour châtier les Génois révoltés ; ils combattirent aussi dans d'autres circonstances aux côtés des Français. Au cours du xvi^e siècle, les *estradiots* figurent encore dans les rangs de l'armée royale ; parlant de Fontenailles, Brantôme et Montluc lui donnent le titre de colonel général des Albanais au service du roi. Lors de la bataille de Coutras, le duc de Joyeuse disposait contre le Béarnais d'un escadron d'Albanais ; d'Aubigné, qui rapporte le fait, est le dernier des mémorialistes mentionnant la présence de ces troupes parmi les armées françaises ; il semble qu'elles disparurent au cours du dernier quart du xvi^e siècle.

Les mercenaires au service de la France, Suisses ou réîtres, les volontaires qui ont combattu sous nos drapeaux, les Irlandais par exemple, ont tous laissé des traces de leur passage dans la population française. Il est à présumer que certains de ces Grecs formant les régiments d'*estradiots* se sont eux aussi établis en France ; ils n'auraient d'ailleurs fait que suivre l'exemple de divers hommes d'armes qui sollicitèrent de François I^{er} la qualité de Français. Plusieurs de ceux qui étaient alors dans le royaume obtinrent des lettres de naturalité. Jean de Corregon, placé sous les ordres du grand écuyer et au service du roi depuis vingt ans, fut naturalisé en 1534. Dimitri Daugreca, archer des ordonnances sous Monsieur le Grand Maître, résidant

1. P. Daniel, *Histoire de la milice française*. — *Chronique de Jean d'Aulon*, édition de la Société d'histoire de France. Voir aux mots : *Grecs, Albanais*.

à Solignac près Issoire, Thomas de Thoé, homme d'armes de la compagnie du duc de Guise, Diomèdes le Grec au service du duc de Tende tinrent de François I^{er} des lettres de naturalité ¹.

La complaisance de François I^{er} à l'égard des étrangers, de quelque pays qu'ils vinssent, ne s'étendait pas aux seuls hommes d'armes ayant combattu pour la France ; il octroyait des lettres de naturalité à quiconque lui paraissait bien disposé à le servir. Dimitrius Paléologue ou, comme on l'appelle parfois, Dimitre Paillogues, ayant rempli diverses missions à Venise, en Flandre, en Provence, fut nommé sommelier de paneterie du roi et autorisé à acquérir et posséder tous biens meubles et immeubles dans le royaume.

Souverain guerrier, François I^{er} accordait des faveurs aux hommes d'armes ; prince ambitieux et toujours tourmenté du désir de conquêtes nouvelles, François I^{er} octroyait des dons généreux à ses ambassadeurs, qu'ils vinssent d'Espagne comme Rincon, d'Italie comme Fregoso, de Grèce comme Paléologue ou Lascaris ; roi chasseur, François I^{er} s'intéressait à tous ceux qui lui vendaient hallecrets, oiseaux de proie dressés, chevaux superbes ou armes habilement travaillées. Les Deufterono — Desterego, d'Estereno — établis fauconniers et marchands d'oiseaux, étaient fournisseurs royaux. Marin Deufterono, plus communément désigné sous le nom de Marin, était pourvoyeur du roi qui lui achetait sacres et secrets pour Monsieur de Lorraine. Les dons que François I^{er} fit à ce Grec témoignent de la faveur dont il jouissait auprès de lui. Il est vrai que, pour complaire au souverain, Deufterono se rendait parfois en Orient en vue d'acquérir des oiseaux dignes des personnes que François I^{er} honorait de ses présents.

Si des Grecs de tous rangs obtenaient des lettres de naturalité et s'infiltraient dans la nationalité française, qu'ils fussent hommes d'armes, ambassadeurs, descendants de ces brodeurs que Louis XI avait établis à Tours en même temps que les fabricants de soie d'origine italienne, ou simples commerçants chargés

1. *Catalogue des Actes de François I^{er}*, cf. les noms cités et les mots *Naturalité* et *Grecs*.

de fournir le roi, des femmes aussi s'établissaient en France. Marguerite du Levant, Grecque d'origine et femme de chambre de la dauphine, était autorisée à acquérir dans le royaume tous biens meubles et immeubles. Deux Grecques, Catherine, séduite par un chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et Diane, qu'avait débauchée le prêtre Louis Giguet, réclamaient et obtenaient du roi la légitimation de leurs enfants ¹.

Ainsi, depuis près d'un siècle, proscrits de Constantinople, exilés volontaires fuyant un pays occupé par le Turc, hommes ou femmes en quête de moyens d'existence trouvaient en France l'hospitalité. Déjà, ils avaient jeté dans le royaume les fondements d'une colonie grecque qui devait s'accroître avec les années. Comme ses prédécesseurs, le roi chevalier avait protégé les Hellènes réfugiés dans son royaume ; comme eux également, mais avec plus de largeur de vues peut-être, il accorda son appui à quelques autres Grecs dont la présence en France n'a pas été sans contribuer à l'éclat de son règne.

Parmi les Grecs qui avaient réussi à s'enfuir de Constantinople, on comptait des savants et des érudits. Certains se retirèrent en Italie où la libéralité du cardinal Bessarion leur assura l'existence matérielle. De ces réfugiés, plusieurs, leur protecteur étant mort, abandonnèrent la péninsule et notamment Florence, que rendaient inhabitable aux intellectuels les prédications du fougueux Savonarole. Charles VIII s'attacha quelques-uns de ces Grecs. Ils étaient attirés par la renommée du souverain français, la présence en France de compatriotes qui avaient réussi à se créer des situations honorifiques ou lucratives dans l'armée ou dans les lettres.

Vers le milieu du xv^e siècle s'était formé à Paris un groupe d'érudits grecs, les uns itinérants, les autres stables ; cette colonie s'accrut jusqu'à la fin du règne de François I^{er} à raison des faveurs qui furent octroyées aux érudits par Charles VIII, Louis XII et le *Père des lettres*. L'histoire d'une nationalité n'est pas faite seulement de l'histoire des habitants d'un même pays ; elle est également constituée par celle de l'influence intellec-

1. Sur tous ces Grecs, cf. *Catalogue des Actes de François I^{er}, v^o Grecs*.

tuelle et morale qu'ils ont exercée à l'extérieur ou subie de la part des étrangers fixés parmi eux. Aussi doit-on rappeler les noms des principaux membres de cette colonie grecque qui développa en France le goût des études helléniques. La plupart de ces Hellènes n'ont pas fait souche en France ; mais ils ont joué un rôle intéressant dans l'histoire du mouvement intellectuel français.

Si Bessarion accueillait favorablement les réfugiés grecs de Constantinople qui travaillaient à réunir pour lui les manuscrits de ses collections, ils pouvaient compter en Italie sur d'autres sympathies. Le célèbre humaniste François Filelfe de Tolentino s'était constitué le patron attitré des Grecs qui venaient chercher un asile en France. Sa générosité naturelle et sa haine pour les Turcs le poussaient sans doute à vouloir du bien à ces malheureux qu'il qualifie dans sa correspondance de « naufragés de Constantinople ».

Filelfe était lié d'amitié avec deux personnages influents de la cour de France : Guillaume des Ursins, chancelier de Charles VII, et Thomas de Coron, médecin grec du souverain, celui-là même que les documents dénomment parfois Thomas Francos ou plus simplement Thomas le Grec. Dès l'année 1454, Filelfe recommande à Guillaume des Ursins les Grecs infortunés chassés de leur patrie ; puis, dans une seconde lettre, il réclame son appui pour Manuel Agallus et Manuel Hiagupe. Les lettres par lui adressées à Thomas de Coron sont nombreuses. Pour Jean de Gavras, il sollicite quelques marques de l'habituelle munificence royale ; pour Nicolas Trachaniotes et Alexandre Cananus, qui « vont de ville en ville quêtant la rançon de leurs parents captifs de Turquie », il demande la bienveillance du roi. C'est encore à Thomas de Coron que Filelfe recommandait Jean Argyropoulos à son départ pour la France ; mais le médecin du roi, mort à Lyon, au mois d'octobre 1456, ne devait jamais recevoir cette missive écrite postérieurement à son décès ¹.

Charles VII et Thomas de Coron disparus, Filelfe s'adressa

1. Émile Legrand, *Cent dix lettres grecques de François Filelfe*. Publication de la Société de l'École des langues orientales. Paris, 1892. — François Filelfe, *Epistolarum Francisci Philelphi libri sexdecim*. Paris, 1513.

à Louis XI en faveur de ses protégés : c'est ainsi qu'au mois de juin 1469, il lui mandait d'accueillir avec amitié Georges Glykis qui se rendait à Paris. La mort de Filelfe, comme celle de Besarion, dut être pleurée des Grecs exilés car, en perdant ces protecteurs, ils pouvaient craindre de perdre leurs meilleurs appuis auprès des grands de ce monde.

Sur ces Grecs érudits qui venaient en cour de France mendier quelques faveurs, on ne sait que peu de chose ; on est mieux renseigné sur certains autres qui enseignèrent à Paris pendant quelques années. Sans avoir beaucoup marqué dans l'Université, Grégoire Typhernas a cependant laissé un nom. Sorti de l'Académie du Vatican, il arriva à Paris où, avec une fierté toute grecque, il vint trouver le recteur de l'Université. Sans préambule il lui déclara qu'il s'était rendu en France pour enseigner les lettres grecques et recevoir les appointements que les saints décrets attribuaient aux professeurs. Bien que surpris par ces manières un peu brusques, le recteur lui donna satisfaction en l'autorisant à se livrer à l'enseignement¹. Comme Typhernas, Andronic Callistos s'établit quelque temps à Paris avant de gagner l'Angleterre². Callistos était lié d'amitié avec Georges Bissipat, et c'est à lui qu'il recommanda chaleureusement Hermonyme de Sparte³. Après diverses pérégrinations, ce famélique personnage s'était établi à Paris, où on le rencontre en l'année 1478. Il faisait commerce de manuscrits grecs qu'il écoulait à divers personnages notables, puis enseignait la langue et la littérature grecques. Il fut le maître de Budé et, s'il faut en croire le savant grammairien, il n'était pas excellent professeur. Dans sa correspondance, Budé se plaint qu'Hermonyme lui ait soutiré cinq cents écus d'or pour ne lui avoir montré que les rudiments de la grammaire grecque. Le séjour en France d'Hermonyme de Sparte fut d'assez courte durée ; mais sa mémoire mérite toutefois d'être conservée ; car une partie des manuscrits qu'il

1. Sur Typhernas, cf. Guillet de Saint-Georges, *Histoire de Mahomet II*. Paris, 1681, p. 257 et s. — A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, Paris, 1892, p. 24.

2. Henri Omont, *Introduction au Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Fontainebleau*. Paris, 1889, p. vi.

3. Henri Omont, *Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris*. Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire de Paris*, 1885, p. 7.

avait apportés avec lui a passé dans la collection royale des manuscrits grecs de Fontainebleau.

Lorsque les souverains français Charles VIII, Louis XII et surtout François I^{er} entreprirent de réunir des manuscrits grecs, il se créa à Fontainebleau un groupe d'érudits hellènes dont l'existence nous est mieux connue que celle de ces savants itinérants qui, de Rome à Paris et de Paris à Londres, allaient quêtant quelques leçons rémunérées.

Le plus célèbre des savants grecs attachés à la cour de France est Jean Lascaris. Quand Charles VIII triomphant arriva en Italie, Lascaris était las de vivre à Florence, où Savonarole prêchait le renoncement aux joies du monde, si pures qu'elles soient ; il s'attacha au jeune souverain et continua à servir Louis XII et François I^{er}. Maintes fois, ce dernier roi le chargea de missions diplomatiques en France ou en Orient ; mais son principal titre de gloire est d'avoir été un collaborateur précieux du *Père des lettres* pour l'acquisition de manuscrits anciens. Lui-même, il parcourait le Levant pour réunir les pièces rares ; par des agents spéciaux il se procurait des manuscrits grecs qui constituèrent ou accrurent le fonds royal de la collection de Fontainebleau. C'est dans le château que ces manuscrits étaient classés, collationnés, catalogués et étudiés par une pléiade d'érudits dont Lascaris dirigeait les travaux. Si Jérôme Fondule, Jean François d'Assola, Antoine Eparque, Constantin Palaeocapa profitaient des faveurs royales, ils contribuaient aussi à répandre le renom littéraire de François I^{er}.

Nonobstant présents et largesses, Jean Lascaris retourna mourir à Rome ; son fils Ange vint habiter la France, mais lui aussi repartit pour l'Italie après un séjour de quelques années. Aux côtés de ces érudits dont les travaux sont connus, il faut attribuer une place d'honneur à Ange Vergèce, ce calligraphe célèbre qui donna le modèle des caractères grecs fondus par Garamond pour le roi François I^{er} et enseigna à Jean Baïf la calligraphie grecque. Ange Vergèce, « Grec à la gentille main », reçut du roi maints présents magnifiques ; toutefois, comme Lascaris, il ne demeura pas en France. Au contraire, son fils Ange, né en Crète, passa son existence entière dans le royaume :

arrivé très jeune en France, il mourut à Coutances en 1573. Sa vie fut toute consacrée aux lettres ; il était chargé de la conservation de la bibliothèque de Fontainebleau et y guidait dans leurs travaux Jacques Diassorinos et Constantin Palaeocapa. Lié d'amitié avec Jodelle, Jean-Antoine Baïf, Turnèbe, il collabora avec eux à la rédaction de divers « tombeaux ». Ronsard l'honorait de son affection, et c'est le grand poète qui, lors de la mort de Vergèce, résuma sa carrière dans l'épithaphe connue commençant par ces vers :

Crète me fit, la France m'a nourri ;
 La Normandie icy me tient pourri.
 O fier destin qui les hommes tourmentes,
 Qui fais un Grec à Coutances périr¹,...

On ne saurait mettre en doute l'influence qu'exercèrent sur les lettres et la culture françaises ces savants grecs exilés de leur ancienne patrie ; s'ils trouvèrent en France un asile, des protecteurs et des amis, ils contribuèrent à développer dans le royaume le goût des lettres anciennes. Les souverains qui, pendant un siècle, se sont succédé sur le trône ont pensionné les érudits ; ceux-ci ont à leur tour jeté sur le règne de leurs protecteurs un lustre particulier : c'est à ces savants venus des diverses parties de l'Europe que François I^{er} a dû une partie de ce qui lui valut sa renommée, son titre de *Père des lettres*².

Les Deufterono, qui avaient capté la confiance de François I^{er}, avaient acquis à sa cour une notoriété à laquelle ne parvinrent pas tous les Grecs qui, comme négociants, industriels ou simples artisans, s'établirent dans le royaume durant quatre siècles. Comme beaucoup d'émigrés appartenant à d'autres races, les Hellènes ont toujours trouvé bon accueil en France quand ils se sont adonnés au commerce³.

■ Déjà au xv^e siècle, Louis XI avait établi quelques-uns d'entre

1. Emile Legrand a cité l'épithaphe tout entière dans la notice sur Ange Vergèce, dans *Bibliographie hellénique*, t. 1, p. CLXXXVI.

2. Sur les érudits grecs du xvi^e siècle, les détails sont nombreux dans la *Bibliographie hellénique*, de E. Legrand.

3. *Catalogue des Actes de François I^{er}*, t. VIII, Actes 29678, 29479, 29794, 31326, 32442.

eux comme brodeurs à Tours, lorsqu'avec l'aide d'ouvriers italiens il s'efforça de développer dans cette ville l'industrie de la soierie¹ ; au début du xvii^e siècle, Marie de Médicis, soucieuse de satisfaire ses goûts pour les broderies orientales, créait à Paris un atelier de brodeurs et de brodeuses qui tissaient pour elle de riches étoffes. Dans cet atelier, deux Grecques ouvraient des soies pour la reine. L'une, Adrienne Téodorant, après avoir abrité sa jeunesse chez les sœurs de Sainte-Ursule, épousa, en 1617, un fourrier des logis de la reine Anne d'Autriche, nommé Jean Guillot ; l'autre, Marguerite Thamany, se retira du siècle et termina ses jours comme carmélite².

De tous temps les brodeurs orientaux ont joui en France d'une grande réputation : on admirait l'ingéniosité de leurs dessins et la richesse de coloris de leurs travaux. Il semble, d'ailleurs, que le goût naturel et les aptitudes des habitants de la Grèce aient conduit quelques-uns d'entre eux à diriger leur activité vers les recherches concernant les matières tinctoriales et les colorants. Au xviii^e siècle, ils avaient acquis dans ces travaux une habileté consommée, et les industriels français les employaient volontiers dans leurs manufactures. A Saint-Chamond, le sieur Flachat, ayant construit un moulin où, pour moudre la garance, il utilisait des procédés employés dans le Levant, avait installé des ateliers pour quelques ouvriers turcs qu'il avait ramenés de ses voyages. Dans une lettre adressée à Trudaine, Flachat sollicitait une subvention annuelle pour payer les frais de voyage de ces Ottomans et en dédommagement des somme déboursées pour attirer en France des ouvriers grecs. Dans un rapport, daté de la fin de décembre 1759, il réclamait 350 l. pour deux Grecs qu'il avait employés, mais qui étaient partis. Antérieurement, six autres Grecs travaillant pour lui avaient gagné Paris ; mais, comme ces ouvriers étaient habiles dans l'art de teindre les étoffes en garance, il demandait la faveur d'en faire venir quelques autres, à condition d'être déchargé des droits de douanes sur la racine

1. Francisque Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*. Paris, 1852, 2 vol. in-8°, t. I, p. 287-290.

2. L. Battifol, *Marie de Médicis et les Arts*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1906, p. 242.

d'alizari ¹. En pleine période révolutionnaire, d'autres Grecs étudiaient la teinture des étoffes : en 1792, Dino Stephanopoli réclamait du gouvernement une récompense pour avoir découvert un procédé substituant dans la teinture en noir l'écorce du chêne à la noix de galle.

Catherine de Médicis occupait des Grecques comme brodeuses ; elle en comptait dans son entourage immédiat. Il en figurait dans l'escadron volant de la reine ; elle employait aussi comme femme de chambre Marguerite la Grecque. Cette dernière avait épousé Pierre Bouin, valet de chambre du roi ².

Les Hellènes sont les dignes descendants d'Ulysse : ils ont toujours aimé courir sur la mer glauque. En Provence, beaucoup étaient patrons pêcheurs ou armateurs : ce n'est pas seulement à Marseille qu'on les retrouve ; ils « s'habituèrent parfois dans les petits ports de la côte », témoin « Georges Donnat, Grec de nation, habitué et marié à Jeanne d'Antoserre dans ce lieu de Cassis », qui fut inhumé dans l'église de cette ville le 28 mai 1692 ³.

Avec les ressources multiples qu'offrait aux négociants une ville comme Marseille, où se traitaient la majeure partie des affaires avec les Échelles du Levant, des courtiers, des commissionnaires, des exportateurs grecs eurent de tout temps de nombreuses facilités pour développer leur ingéniosité commerciale. Ce fut principalement sous le ministère de Colbert qu'il fut loisible à tous les Orientaux subtils de se fixer dans cette cosmopolite cité. A la suite de diverses mesures financières prises par les Marseillais, les navires étrangers avaient peu à peu déserté leur port et se rendaient de préférence à Livourne. Colbert s'en émut et décida en 1669 de transformer en port franc le port de Marseille ; en même temps il s'efforça d'attirer dans cette ville le plus grand nombre possible de forains : « pour convier les étrangers de fréquenter le port de Marseille, même de venir s'y établir, voulons et nous plaît que les dicts marchands étrangers

1. Arch. Nat., F¹² 1330.

2. Merlet. *Arch. des notaires du comté de Dunois*, E 403. Testament de Marguerite la Grecque. Juin 1577.

3. Arch. mun. de Cassis, GG 3.

y puissent entrer par mer, charger et décharger et sortir leurs marchandises sans payer aucuns droits, quelque séjour qu'ils y aient fait et sans qu'ils soient sujets au droit d'aubaine, ni qu'ils puissent être traités comme étrangers ». Non content d'exempter de toutes finances les forains qui venaient se fixer à Marseille, Colbert stipulait que sous certaines conditions d'habitat, d'acquisitions d'immeubles ou de mariage avec des Françaises, les étrangers seraient « réputés bourgeois d'icelle ville et rendus participants de tous droits, privilèges et exemptions ». Par suite de l'application de ces mesures, les Arméniens, les Chofilins revinrent en masse trafiquer à Marseille ; des Grecs également s'établirent dans la ville et constituèrent les premiers éléments d'une colonie qui s'accrut avec les années. Tous les Grecs ne réalisaient pas des fortunes ; mais on ne laissait pas tomber dans la misère ceux qui n'avaient point réussi. La Chambre de commerce de Marseille leur accordait des secours, de même qu'elle distribuait des subsides à ceux d'entre eux qui avaient rendu des services à la ville : c'est ainsi, par exemple, qu'une délibération de 1762 nous apprend que, depuis vingt ans, elle octroyait « pour des raisons particulières » une rente spéciale à un Grec nommé Mougailas ¹.

Les Grecs qui s'étaient abrités en France au xvi^e siècle y avaient trouvé de chaleureuses sympathies ; ils ne subissaient plus le joug pesant des oppresseurs ottomans. Au contraire, ceux qui étaient demeurés dans leur ancienne patrie souffraient mille maux de la part des Turcs. Beaucoup, après la prise de Constantinople, s'étaient retirés dans la région du Maïna ; ils s'accommodaient mal de leur situation de vaincus et d'annexés. Aussi, tentèrent-ils, au début du xvii^e siècle, de rendre à leur pays son ancienne liberté. Vers l'an 1612, les chefs de ces familles maïnotes commencèrent à s'agiter ; ils organisèrent des sociétés secrètes qui envoyèrent des émissaires à Chio, en Morée, dans l'Archipel, afin de répandre la haine du musulman et de fomenter des insurrections. En même temps, les Maïnotes dépêchaient vers le roi de France quelques-uns des leurs ; ils sollicitaient la protection

1. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C 2498.

de notre gouvernement contre les Turcs. Le roi de France n'était-il pas en effet le descendant de Charles VIII, à qui, par acte notarié passé à Rome, le 6 septembre 1494, André Paléologue avait vendu tous ses droits sur le trône de Constantinople ¹. Mais, engagé dans la lutte contre la maison d'Autriche, le gouvernement français ne se souciait pas d'entreprendre une nouvelle croisade. Les représentants des Maïnotes se tournèrent alors vers le duc de Nevers, Charles de Gonzague ². Descendant d'Andronic le Vieux en ligne directe, ce grand seigneur avait droit au nom de Paléologue et, pour les Hellènes, il était l'empereur de Constantinople. Charles de Gonzague s'intéressa à l'entreprise des Grecs, il suscita des enthousiasmes, réunit des subsides, arma une flotte, enrôla des troupes. Le Père Joseph, qu'intéressaient vivement toutes les questions relatives à l'influence française dans le Levant, se fit le chantre de l'entreprise et célébra dans sa *Turciade* la nouvelle croisade.

Au mois de septembre 1617, était définitivement constituée la *Milice chrétienne* ; elle devait refouler les Turcs hors d'Europe, reprendre Constantinople et sur le trône relevé asseoir l'empereur désigné. Une série d'événements graves ne permit pas au duc de Nevers de s'engager dans l'expédition projetée ; la milice chrétienne fut dissoute ; les navires demeurèrent ancrés dans les ports et, n'étant pas appuyés, les Maïnotes renoncèrent à leurs rêves d'indépendance ; leurs illusions s'évanouirent, et Byzance resta aux mains des Turcs.

Leur oppression sur les Hellènes d'ancienne origine devint si intolérable que, soixante ans après l'anéantissement des projets qu'avaient caressés leurs pères, certains chefs de familles puissantes résolurent de s'expatrier définitivement. Après la prise de Candie par les Turcs, la Morée, notamment la partie voisine de l'île, put être regardée comme conquise par les Ottomans. Quelques dirigeants de la région, ne comptant pas sur les

1. Foncemagne a publié l'acte de cession dans les *Mémoires de littérature de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVII (1751), p. 572.

2. Sur cette entreprise, cf. Berger de Xivrey, *Mémoire sur une tentative d'insurrection organisée dans le Magne de 1612 à 1619*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. II (1841), p. 532. — Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, Paris, 1894, t. I, p. 120. — De la Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. IV, p. 412 et suivantes.

secours étrangers pour chasser les Mahométans et faire revivre l'ancien empire byzantin, résolurent d'abandonner leur pays. La famille Stephanopoli jouissait dans le Magne d'une situation prépondérante : ce fut elle qui, d'accord avec des descendants des Comnènes, décida les Grecs à s'exiler vers des pays moins troublés. Des députés furent envoyés à Gênes afin d'obtenir du Sénat une terre d'asile où pussent se retirer les exilés volontaires ; après quelques semaines de pourparlers, il fut décidé que les Maïnotes émigrants seraient installés en Corse, dans la partie de l'île de beauté appelée Pavonia. En l'an 1676, sept cent quarante Grecs abandonnaient leur patrie et s'établissaient en Corse. Leur industrie, leur habileté à cultiver la terre excitèrent la jalousie des habitants de l'île, et, lorsque ceux-ci se soulevèrent contre les Gênois, n'ayant pu obtenir que les Maïnotes se joignissent à eux contre leurs bienfaiteurs, ils saccagèrent leurs cultures et ruinèrent leur cité. Les Grecs se retirèrent à Ajaccio, beaucoup y prirent pied et s'allièrent aux familles de l'île, d'autres émigrèrent en France.

Lorsque la Corse passa sous la domination française, les Grecs purent reconstituer un groupe indépendant. Le comte de Marbeuf, gouverneur de l'île, ayant obtenu du roi le marquisat de Cargèse, concéda aux Grecs de l'île une partie du territoire de cette localité. Aussitôt les descendants des premiers Maïnotes prirent possession de ce territoire et le remirent en valeur ; mais ils n'en avaient pas fini avec le Corse vindicatif et envieux de leur prospérité, car, lors de la Révolution, les insulaires s'efforcèrent encore de les évincer. Cette fois, les Grecs comptaient dans l'île des amis et des alliés ; seuls quelques-uns d'entre eux furent malmenés. A l'époque du Directoire, huit cents Maïnotes étaient encore fixés à Cargèse. Parmi eux on comptait des représentants des grandes familles byzantines des temps anciens : on rencontrait notamment des Comnènes ; une jeune fille de ce nom épousa Junot et devint par la suite duchesse d'Abrantès. Dans ses *Mémoires*, la duchesse a consacré quelques pages émues à ses anciens compatriotes, les Comnènes, les Stephanopoli, les Médicis ; d'après elle, Napoléon Bonaparte aurait eu dans les veines du sang grec car il comptait dans ses ascendances un Calomeros, fils de Constantin Comnène, qui, après avoir résidé en Toscane,

revint s'établir en Corse et y fonda la famille des Bonaparte ¹.

Depuis le début du XIX^e siècle, les Grecs de Cargèse ont vécu sans histoire. Leur colonie a prospéré et certaines familles nombreuses, désirant améliorer leur situation matérielle, ont, après la conquête de l'Algérie, émigré dans la province de Constantine, où elles fondèrent le village de Sidi-Mérouan.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, nos transactions commerciales avec l'Orient se ralentirent et plusieurs Français qui s'étaient établis à Constantinople regagnèrent la France. De ce nombre fut Louis Chenier. Il s'était installé jeune comme négociant en Orient et comme il avait appris à bien connaître la contrée, il avait sollicité en 1754 le poste de chargé d'affaires à Constantinople. Cette satisfaction lui fut refusée ; M. de Peyssonnel, consul du roi à Smyrne, obtint le poste.

Louis Chenier se consola en épousant, en 1755, Élisabeth Santi-Lomaca. Cette jeune fille était d'origine grecque ; son père occupait un rang élevé à la cour du Sultan puisque lors de l'ambassade envoyée au Régent par Achmet III en 1721 il avait été compris au nombre des personnes notables qui accompagnaient l'ambassadeur. Élisabeth Lomaca donna à son mari cinq enfants, dont André et Joseph-Marie Chénier. André fut baptisé à Saint-Pierre-et-Saint-Paul en octobre 1762. Moins de trois ans après, les époux Chenier rentraient en France avec leurs fils et fille. La vie des deux plus célèbres enfants du ménage est trop connue pour qu'on ait à redire les détails que tous les amoureux des lettres connaissent. Qu'il suffise de rappeler que lorsque, le 7 mars 1794, on arrête André Chenier pour le conduire devant le tribunal révolutionnaire, il était à Passy, chez M^{me} Pastoret, née Piscatori, une Grecque dont Louis Chenier avait connu le père à Constantinople.

Ce n'est pas seulement à la famille Chenier que les Santi-Lomaca ont infusé du sang grec. Le grand-père maternel d'Adolphe Thiers était un négociant de Marseille et sa grand'mère

1. Duchesse d'Abrantès. Les deux premiers chapitres des *Mémoires* de cette descendante des Comnènes sont consacrés aux Maïnotes et à leur histoire à Cargèse. — Patrice Stephanopoli, *Histoire des Grecs en Corse*. Paris, 1900. L'auteur de ce travail a publié la liste des Grecs émigrés, le contrat de transport pour le passage en Corse et le nom des Grecs qui s'y sont fixés postérieurement à l'année 1699.

était une Santi-Lomaca, sœur de M^{me} Chenier. La mère d'Adolphe Thiers était donc la cousine germaine d'André Chenier ¹.

Lorsque Bonaparte débarqua en Égypte, une partie de la population accueillit comme un libérateur le général français. Cophtes, Syriens et Grecs qui vivaient sur le territoire des anciens Pharaons s'enrôlèrent dans son armée et prirent une part glorieuse aux combats qui amenèrent la conquête momentanée de l'Égypte. Lors des soulèvements et des insurrections du Caire, les Grecs marquèrent à Bonaparte une inébranlable fidélité ; sous les ordres de Barthélémy et de Joanni, ils contribuèrent à réprimer les révoltes suscitées par les émirs mahométans. Voulant, après la première insurrection du Caire, reconnaître le dévouement de ses alliés, Bonaparte, par un ordre du 6 brumaire an VII, nomma le Grec Nicolo Papas Oglou commandant d'une compagnie hellène organisée au Caire. Ce corps s'accrut à un tel point qu'à une certaine époque la légion grecque comportait 1.500 hommes ².

Lors de l'évacuation de l'Égypte, Nicolo passa en France avec trois cents hommes environ ³ ; ceux-ci formèrent le bataillon des chasseurs d'Orient qui, jusqu'à la fin de l'Empire, servit sous les ordres de son premier chef. Au moment où les troupes françaises abandonnèrent l'Égypte, il ne fut pas possible à la majeure partie des Grecs qui avaient embrassé la cause française de demeurer au milieu d'une population absolument hostile. La plupart passèrent en France ; ils furent reçus à Marseille d'une manière fort courtoise. D'année en année le nombre de ces « réfugiés égyptiens » augmenta rapidement ; diverses mesures furent prises en leur faveur.

Tout d'abord, pour occuper et faire vivre les hommes valides, Bonaparte organisa le bataillon des chasseurs d'Orient ; par arrêté en date du 17 nivôse an X ⁴, il décidait que « tous les individus, Grecs, Cophtes, Égyptiens, qui ont suivi l'armée française en Orient, formeront un bataillon divisé en autant de compagnies qu'il y aura de fois quatre-vingts hommes ». Ce

1. R. de Bonnières, *Lettres grecques de Madame Chénier*. Paris, 1879.

2. Doguerreau, *Journal de l'expédition d'Égypte*, publié par C. de la Jonquière.

3. A. Boppe, *Le colonel Nicolo Papas Oglou et le Bataillon des Chasseurs d'Orient*. Paris, 1900.

4. Arch. Nationales, AF⁴ 299.

bataillon devait être organisé et soldé comme un bataillon d'infanterie légère. D'après le second article de l'arrêté, tous les officiers et les soldats devaient être nés en Orient, s'être battus avec l'armée française, l'avoir suivie dans sa retraite ou avoir fait partie des légions cophtes ou grecques au service de la République. Enfin, aux termes du troisième et dernier article de l'arrêté, un caporal fourrier interprète était attaché à chacune des compagnies.

Par cette organisation, Bonaparte donnait aux Grecs émigrés une occupation et le moyen de vivre honorablement. Mais, beaucoup de Grecs avaient quitté l'Égypte avec leurs parents, abandonnant leurs biens à la cupidité des musulmans. Il fallut pourvoir aux besoins de ces émigrants que Marseille et la Provence avaient recueillis. On décida d'octroyer des allocations journalières aux femmes et aux enfants ; celles-ci, payables mensuellement, étaient généralement fixées à deux francs cinquante centimes par jour pour les chefs de famille et à une somme moitié moindre pour les enfants. Pour ceux qu'on n'avait pas compris sur les listes primitivement établis, des arrêtés spéciaux étaient pris, après enquête, pour déterminer le droit à l'allocation. L'examen de ces états et des documents financiers de l'époque révèle les noms de nombreux bénéficiaires grecs : les Aïdé, les Constant, les Cheftechi, les Sedarious, les Sakakini et maints autres, dont les descendants existent encore en France, figurent parmi les bénéficiaires de ces secours ¹. Ces allocations furent payées pendant toute la durée du premier Empire, et Louis XVIII ne renia point la dette contractée par son prédécesseur ; mais en 1815, le chiffre des allocations se montait à une somme peu élevée ; car, à l'imitation des Irlandais du xviii^e siècle, nombreux étaient les Grecs et les Syriens qui avaient su se créer rapidement des situations lucratives.

Il est vrai que le gouvernement de l'Empereur donna aux réfugiés grecs le moyen de se tirer personnellement d'affaire. Aux uns, on accorda des bourses d'études pour leurs enfants ² ;

1. Polycarpe Kayata, *Monographie de l'Eglise grecque catholique de Marseille*, Marseille, 1901, p. 4 et suiv.

2. Arch. Nat., AF^r 42, 238 et AF⁴ 13, 67.

aux autres, qui étaient industriels, on fit d'importantes commandes de fournitures pour les armées.

L'expédition d'Égypte a influé sur le développement des colonies orientales en France : Marseille et les villes du Midi ont recueilli le plus grand nombre de ces familles de réfugiés égyptiens, de même qu'elles donnèrent asile en 1817 aux Melchites grecs fuyant les persécutions orthodoxes ¹. Les paysages de la Provence, la clarté de son soleil, le voisinage de la Méditerranée, l'accueil favorable qu'elles trouvèrent en France et peut-être aussi de fort lointains souvenirs contribuèrent à retenir dans le pays ces nouvelles familles qui se sont depuis agrégées à la population française d'ancienne origine.

La colonie des Grecs uniates de Marseille était du reste suffisamment importante pour qu'en 1822, l'évêque de Myre, Maximus Maglum, fit construire pour eux l'église Saint-Nicolas de Myre. Ayant obtenu l'autorisation d'établir son domicile en France, ce haut dignitaire de l'église devint patriarche du culte hellénique et exerça ses fonctions jusqu'à sa mort survenue en 1855 ². Moins heureux que leurs compatriotes du culte uniате, les Grecs orthodoxes qui avaient sollicité l'autorisation d'édifier une église consacrée à l'exercice de leur religion se virent refuser cette permission. Si l'on en croit le dossier de l'enquête effectuée par les soins du gouvernement, l'importance de leur colonie à Marseille était cependant suffisante pour justifier leur demande ; mais les ministres de Louis XVIII et de Charles X étaient trop attachés aux directions romaines pour tolérer pareille érection ³.

Avant de terminer cette rapide esquisse de l'histoire des Grecs en France, je dois rappeler le régiment albanais qu'avait constitué Napoléon I^{er}. Son existence se limite d'ailleurs à une période de sept ans, s'étendant de l'année 1807 à la chute de l'Empire. Lorsque César Berthier prit possession des îles Ioniennes que le traité de Tilsitt nous avait données, il y trouva des milices d'Albanais, chassés par le pacha de Janina et qui s'étaient réfugiés à Corfou et dans les îles voisines. Berthier chercha à organiser

1. Polycarpe Kayata, *op. cit.*, p. 8 et suiv.

2. Arch. des Bouches-du-Rhône, 32. V. 1.

3. *Ibid.*, 128. V. 1.

ces troupes et à les soumettre à la discipline française ; mais, lorsque le colonel Minot prit le commandement de cette milice, il trouva les esprits des soldats irrités des dispositions ordonnées par Berthier. Aussi, d'accord avec le général Donzelot, successeur de Berthier comme gouverneur des îles, Minot s'efforça-t-il d'étudier chaque groupe d'Albanais pour former, avec les meilleurs, des corps de volontaires.

D'une part, il constitua un bataillon des Souliotes qui avaient déjà combattu dans nos rangs à Prévéza et Nicopolis : deux chefs, Botzaris et Fotto Tzavella, eurent le commandement de ces troupes qu'ils dirigeaient déjà. Par ailleurs, il forma avec les Grecs originaires de la Morée, de Parga, de Paramythia un second corps de volontaires. Ces deux formations ne prirent point part aux combats livrés par Napoléon sur le continent ; elles furent dissoutes lorsqu'en 1814 l'île de Corfou fut reprise par les Anglais. L'éducation militaire donnée aux chefs de cette milice albanaise ne fut pas sans utilité pour eux ; car la majeure partie des Grecs qui luttèrent pour l'indépendance de leur patrie avaient été des élèves de Minot et de Donzelot : au cours de la guerre contre les Turcs, ils mirent à profit les connaissances qu'ils avaient acquises ; aussi, en dehors de toute autre considération, les Français ont-ils légitimement le droit de s'enorgueillir d'avoir servi les premiers la cause de la restauration hellénique ¹.

Depuis la chute de Constantinople, qui marque la fin de l'empire byzantin, jusqu'à l'époque de la reconstitution de la Grèce moderne, la France a libéralement accueilli proscrits et réfugiés grecs en quête d'une patrie nouvelle. Loin de l'oppresseur turc, les Hellènes ont pu vivre librement sur notre terre hospitalière pour la défense de laquelle ils ont parfois versé généreusement leur sang. Outre les affinités qui rapprochent de notre race latine les descendants des éducateurs des peuples de haute culture intellectuelle et morale, l'intimité constante qu'établit entre les nations la réciprocité des services reçus et rendus a certainement contribué à maintenir entre la France et la Grèce l'harmonie des rapports les plus cordiaux.

1. Auguste Boppe, *Le Régiment albanais (1807-1814)*. Paris, 1902.

CHAPITRE III

LES POLONAIS EN FRANCE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

I

S'il fallait en croire des légendes accréditées par quelques historiens, les rapports entre la France et la Pologne remonteraient aux temps à demi fabuleux où les plaines de la Vistule et de l'Oder n'étaient qu'une marche sans cesse disputée entre Slaves et Germains. Des érudits polonais ont anéanti ces fables. Pour étayer les assises d'une amitié séculaire, il n'est besoin de rappeler des épisodes d'une authenticité douteuse, datant des débuts du VII^e siècle ; il paraît également inexact d'écrire, à la suite d'un historien polonais, que « l'on se plaît de part et d'autre à faire remonter jusqu'au moyen âge une amitié à laquelle il semble que quelques siècles de plus donneront une physionomie plus vénérable ». La France et la Pologne n'ont pas attendu pour se connaître « l'expérience plutôt malheureuse » de 1573 ; dès le XI^e siècle, elles ont eu des rapports momentanés. Des ordres français se sont établis en Pologne, y répandant, comme en Hongrie, la culture occidentale ; des princes, ayant des attaches avec la maison de France, ont régné sur la Pologne et ont contribué à développer les premières relations nouées entre les deux pays. Louis, roi de Hongrie et de Pologne, appartenait à la maison d'Anjou et sa fille, Hedwige, était petite-nièce de saint Louis.

Peu soucieux de négoce, les Polonais n'étaient pas attirés par nos grandes foires internationales où se réunissaient les marchands des régions occidentales de l'Europe ; mais, mus par le

désir d'apprendre, des jeunes hommes venaient de Pologne à Paris dans le dessein de s'instruire. Il en fut ainsi jusqu'à l'époque où la France, déchirée par la guerre de Cent ans, ne reçut plus de l'étranger que des troupes et des mercenaires. Du règne de Charles V à celui de Louis XII, on constate une solution de continuité dans les rapports de la France avec la Pologne ; advenant le xvi^e siècle, ils reprennent, lentement d'abord, avec plus de constance sous le règne de Henri II, et dès l'avènement de Henri IV les relations politiques avec la Pologne sont suivies ; les Polonais sont nombreux en France ; certains ont leur domicile à Varsovie et une résidence à Paris, leurs séjours y sont fréquents et prolongés. Des Polonais, aux xvii^e et xviii^e siècles, s'établissent en France et quelques-uns de nos nationaux reviennent de Varsovie ou de Cracovie avec des épouses d'origine sarmate. A n'en pas douter, les Polonais ont infusé à la France plus de sang slave que les Russes ; nous avons connu les premiers pendant les six derniers siècles de l'ancien régime, tandis que pendant cent ans, à peine, nous avons entretenu des relations avec les seconds.

II

Des moines français furent les premiers instigateurs des relations entre la Pologne et la France. En l'année 1008, le roi Boleslas dépêchait à Robert le Pieux une ambassade chargée de solliciter l'envoi en Pologne de moines de Cluny. Des Bénédictins, étant passés chez les Sarmates, furent, en 1025, établis dans le couvent de Tyniec sur la Vistule. Appelés également par les souverains polonais, des Cisterciens et des Augustins, au xii^e siècle, des Dominicains et des Franciscains, au xiii^e, s'établirent dans cette partie orientale de l'Europe. Soucieux d'assurer le recrutement de leurs ordres parmi des hommes instruits, prieurs et abbés de monastères envoyaient en France de jeunes clercs qui complétaient leurs études à Paris. D'un jeune homme, Gab de Ojcow, que les Dominicains avaient ainsi dirigé vers les

écoles de la rue Saint-Jacques, on a conservé une œuvre en vers français : un commentaire de la *Consolation de la philosophie* de Boèce, dédié à une dame brisée par les épreuves de la vie.

Sous l'influence des moines français, nombreux furent les Polonais qui fréquentèrent les écoles et l'université de Paris. Au XIII^e siècle, le chroniqueur Vincent Kadlubek, évêque élu de Cracovie en 1208, Czeslaw, Ido Odrowaz, évêque de Cracovie, étudièrent à Paris. L'évêque Stanislas Szczepanowski, assassiné sous le règne de Boleslas le Hardi, et plus tard canonisé, vint probablement apprendre la théologie en France.

Comme les Hongrois, les Polonais étaient membres de la nation allemande ; les registres des délibérations de cette nation nous ont conservé les noms de ces pèlerins de la science qui, pour entendre les leçons de nos maîtres, n'hésitaient pas à accomplir un voyage pénible. Au XIV^e siècle, André, Conrad, Pierre de Pologne sont mentionnés dans l'*Auctarium* de l'université. Jacques de Cracovie fit à Paris un séjour de plus de vingt ans ; en 1376, Jean de Pologne étant procureur de la nation, Stanislas de Mylonow fut reçu licencié. Avant de se rendre à Montpellier étudier la médecine, Jean de Radlice travailla à Paris. Il acquit comme thérapeute une notoriété suffisante pour que Charles V l'adressât à Louis d'Anjou, roi de Pologne et de Hongrie, qui réclamait un médecin français. Au XV^e siècle, Albert et Nicolas de Pologne figurent encore avec quelques autres de leurs compatriotes sur les registres de délibérations de la nation allemande.

L'organisation de l'université de Paris fut jugée excellente par Casimir le Grand ; sur son modèle, en 1347, il fonda celle de Cracovie et chargea Jean de Grotow, son délégué à Avignon, de ramener comme professeurs trois philosophes et trois légistes, qui furent les premiers maîtres de son université. Malgré la fondation de Cracovie, les familles de la noblesse polonaise continuèrent à envoyer leurs enfants dans les pays occidentaux. Pendant la guerre de Cent ans, nos écoles furent délaissées au profit des écoles de Padoue et de Bologne ; elles reconquirent ensuite leur ancienne renommée et les jeunes Polonais s'y montrèrent assidus aux XVI^e et XVII^e siècles.

Au moyen âge, le séjour dans les écoles de Paris permit aux Polonais de prendre contact avec la France ; les pèlerinages lointains ont aussi été pour beaucoup l'occasion de traverser notre pays et de le visiter. Saint-Jacques de Compostelle attirait les Polonais ; généralement ils passaient par la France. Néanmoins peu de ces pieux voyageurs ont laissé des traces de leur séjour ; on conserve cependant le souvenir de saint Adalbert, apôtre des Cracoviens qui, à la fin du x^e siècle, visita les cloîtres français les plus célèbres : ceux de Tours, de Paris et de Fleury. De ces foules pieuses qui se dirigeaient vers Saint-Jacques, se détachaient sans doute des pèlerins qui s'arrêtaient à Nîmes. A une courte distance de cette ville, se trouvait le tombeau de saint Gilles, vis-à-vis duquel les Polonais professaient une dévotion particulière. Les Bénédictins émigrés en Pologne avaient mis en honneur le culte de ce saint ; les Polonais l'invoquaient fréquemment ; les femmes stériles le suppliaient de leur donner des enfants. Judith, fille du roi de Hongrie, mariée à Ladislas I^{er}, n'ayant pas d'héritier, avait envoyé, avec une importante délégation, Piotz, chanoine de Cracovie, auprès des Bénédictins de Saint-Gilles. Il était chargé d'intercéder le saint pour qu'elle obtint un enfant ; le miracle s'accomplit et la popularité de saint Gilles s'accrut en Pologne. Au xii^e siècle, pris de remords pour avoir fait crever les yeux de son frère naturel, le roi Boleslas III vint en personne prier sur le tombeau du saint ¹.

Les rapports religieux de la Pologne et de la France duraient encore au xiv^e siècle. Dans le cours de l'année 1367, Jean de Cloies, abbé de Saint-Benigne de Dijon, reçut au nombre des moines de l'abbaye Wladislas de Pologne, fils de Casimir le Blanc, duc de Cujavie. Ce prince avait espéré s'asseoir sur le trône de Pologne, étant le plus proche parent du roi Casimir le Grand. Mais l'humeur inconstante de Wladislas déplut au roi qui lui préféra son gendre Louis de Hongrie. Ayant quitté son pays, il vint, après maintes aventures, demander l'habit religieux à Cîteaux en 1366. Il sortit de Cîteaux pour entrer à l'abbaye de

1. J. Malinowski, *L'ambassade de Ladislas I^{er} à l'abbaye de Saint-Gilles et le pèlerinage de Boleslas au tombeau de ce saint.* (S. l. n. d.).

Saint-Benigne ; son désir était toujours de ceindre la couronne et, en 1370, il abandonnait Dijon pour essayer de reprendre à Louis de Hongrie, proclamé roi, le sceptre auquel il prétendait. N'ayant pas réussi, il revint vers le cloître. Bientôt Louis de Hongrie mourait ne laissant que des filles. Wladislas, qui n'avait point reçu les ordres, sollicita de Clément VII le droit de rompre ses vœux. Il y réussit. Délivré de ses engagements, il gagna l'Allemagne, erra misérablement pendant quelques années puis, complètement désabusé, il songea à revenir à Saint-Benigne. La mort le surprit à Strasbourg le 1^{er} mars 1389. Comme il avait ordonné que son corps fut inhumé à Dijon, on déféra à ses désirs et sa tombe fut creusée au milieu de la nef de l'église.

Le souvenir du roi Lancelot, tel fut le nom vulgaire de Wladislas, ne fut pas perdu à Saint-Benigne. Son origine illustre et les dons généreux qu'il avait faits à l'abbaye perpétuèrent son souvenir. On voit encore à Saint-Benigne la pierre tombale de ce Polonais notable ; en 1869, le prince Ladislas Zartoryski la fit adosser au mur de l'église ¹.

III

Quelqu'aient été les rapports intellectuels ou religieux de la France et de la Pologne antérieurement au xvi^e siècle, c'est seulement à partir du règne de Louis XII que s'ouvrent entre les deux pays des relations politiques suivies. Elles seules, d'ailleurs, détermineront de multiples Polonais à passer en France, les uns pour un temps plus ou moins long, les autres définitivement ; en effet, les rapports économiques entre Pologne et France furent toujours des plus restreints.

Obéissant encore aux idées d'antan, Louis XII ne voyait dans les Turcs que des infidèles qu'un chrétien devait anéantir ; à toutes fins utiles, il signait avec Ladislas I^{er} et Jean Albert,

1. Abbé L. Chomton, *Histoire de l'église Saint-Benigne de Dijon*. Dijon, 1900, p. 229, 235, 339.

rois de Hongrie et de Pologne, une ligue offensive et défensive contre la Porte. Plus moderne, François I^{er}, estimant que les Ottomans étaient un peuple dont l'alliance était utile, renonçait aux idées de croisade contre eux, mais n'en cherchait pas moins à s'unir à la Pologne. Il sentait déjà la nécessité d'établir à l'est des domaines de l'empereur une confédération d'états capables de créer une diversion sur les frontières de l'Autriche. En 1519, Sigismond I^{er} régnait sur la Pologne, il était tuteur de son neveu Louis II, roi de Bohême et électeur à l'empire. Vers lui, François I^{er} dépêcha Antoine de Lameth et Jean de Langeac, chargés d'une double mission : la première consistait à solliciter sa voix pour l'élection à l'Empire, la seconde était de lui proposer un double mariage. François I^{er} offrait à Hedwige, fille aînée de Sigismond, le duc d'Anjou, qui devint Henri II, puis une de ses filles pour Sigismond Auguste qui était encore au berceau ¹.

Après avoir acquiescé à ces vues et envoyé en France Jérôme Laski comme ambassadeur, Sigismond se ravisa à la suite du désastre de Pavie. Les propositions de François I^{er} ne furent suivies d'aucun effet. Ces premières relations politiques ne déterminèrent aucun rapprochement sérieux entre les deux peuples ; si l'on excepte Stanislas Laski, qui, après avoir combattu à Pavie aux côtés de François I^{er}, partagea sa captivité, on ne signale aucun autre Polonais notoire en France au cours des cinquante premières années du xvi^e siècle. Les étudiants polonais qui avaient fréquenté nos écoles aux xiii^e et xiv^e siècles dédaignaient nos universités ; non pas qu'ils suivissent les cours de celle de Cracovie, délaissée par la noblesse du pays, mais, conformément aux modes nouvelles, ils se dirigeaient vers Padoue, Bologne ou Rome.

Il fallut un véritable concours de circonstances pour amener en France le poète Jean Kochanowski. Après diverses aventures, l'humaniste Muret s'était vu obligé de passer en Italie ; or, en 1555, il enseignait à Padoue. Depuis deux ans déjà, il avait publié son *Commentaire des Amours de Ronsard* et ses leçons por-

1. L. Farges, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Pologne*. Paris, 1888, t. I^{er}. Introduction, p. xv.

taient sur les nouvelles formules poétiques du gentilhomme vendômois qu'il avait sacré le prince des poètes français.

Jean Kochanowski suivait les leçons de Muret ; maître et professeur se lièrent d'amitié et l'humaniste français communiqua au Polonais son enthousiasme pour l'œuvre de Ronsard. Kochanowski n'eut plus qu'un désir : connaître l'homme dont les vers le ravissaient. En l'année 1556, accompagné d'un ami, Kochanowski passait les Alpes et se rendait en France ; de son voyage on ignorerait tout si, lors de la mort de Henri II, Kochanowski n'avait adressé à son compagnon de route une ode destinée à le consoler du décès du roi. « Sous ta conduite, écrit-il, j'ai vu l'Aquitaine et les campagnes belges, sur la côte méditerranéenne Marseille et les demeures des Celtes et la Seine aux ondes céruleennes et la grande cité qu'elle traverse. » Les paysages, les villes intéressèrent Kochanowski. Mais le but principal de sa randonnée était de voir Ronsard ; il eut cette joie et quelques années plus tard, revenu dans son pays, le poète polonais décrivait avec enthousiasme son entrevue avec Ronsard ; il le compare à Amphion, à Orphée et à Linus ¹.

En Pologne, Kochanowski fut l'un des plus ardents partisans de la culture française et l'un des plus chaleureux promoteurs de l'élection du duc d'Anjou ; il identifiait Ronsard et la France. Malheureusement, lorsqu'il vit en quel mépris Henri III, Desportes et les gentilshommes français tinrent la Pologne, ses illusions tombèrent ; sans devenir gallophobe, il perdit quelques-unes des sympathies qu'il entretenait pour le pays qu'il avait jadis parcouru.

L'équipée du duc d'Anjou en Pologne est connue ; le marquis de Noailles l'a narrée avec les détails les plus circonstanciés. Toutefois, on ne saurait complètement passer sous silence cet épisode des relations des Polonais avec la France. Qu'il soit permis de le rappeler brièvement.

Bien qu'il se fut marié trois fois, le dernier des Jagellons, Sigismond-Auguste n'ayant pas eu d'héritier, la couronne polo-

1. A. Mansuy, *Le Monde slave et les classiques français aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, 1912, p. 42 : *Un Ronsardisant oublié, Jean Kochanowski*.

naise devait appartenir à un souverain élu par la diète. Au point de vue de sa politique extérieure, il était avantageux pour la France d'être représentée dans un pays qui, avec la Turquie, la Hongrie et la Transylvanie, constituait contre la frontière autrichienne une perpétuelle menace. Par ailleurs, Charles IX et Coligny avaient intérêt à se débarrasser du duc d'Anjou, chef des catholiques ardents ; il pouvait mettre obstacle aux projets qu'ils avaient conçus de secourir les Provinces-Unies en envahissant les Pays-Bas. De son côté, Catherine de Médicis avait pour le duc d'Anjou une tendresse particulière ; désirant pour lui une couronne, elle embrassa avec ardeur les propositions qui étaient adressées à son fils chéri et pour négocier avec les membres de la diète elle utilisa les services d'un nain polonais qu'elle avait près d'elle. Ce nain, Krassowski, fils d'un castellan de Podlachie, se remua beaucoup et ne fut pas inutile.

Les ambassades françaises se succédèrent en Pologne ; l'élection du duc d'Anjou fut bientôt assurée malgré l'opposition du parti protestant polonais qui reprochait au prince français sa participation à la Saint-Barthélémy. Le 11 mai 1573, le duc d'Anjou était élu et une ambassade polonaise partait pour Paris ; elle venait chercher le nouveau roi et le mettre au courant des engagements qu'il devait prendre.

Le 19 août 1573, l'ambassade était à Paris. Konarski, évêque de Posen, en était le chef. Albert Laski¹, Nicolas Christophe Radziwill représentaient les catholiques, les protestants avaient délégué Jean Tomicki, André Gorka et Jean Zborowski. Jean Zamoïski et Herbert de Fulstyn, légistes éminents, étaient destinés à tenir le rôle de modérateurs entre les partis. Tous ces hauts dignitaires étaient suivis d'un personnel nombreux, hommes d'armes, secrétaires, domestiques de tous rangs, accompagnaient l'ambassade.

Ce que fut la réception de ces Polonais, de Thou l'a narré ; la ville entière accourut à ce spectacle. « L'âge, le sexe, le mauvais

1. Albert Laski, qui fut l'un des promoteurs de l'élection du duc d'Anjou, avait épousé une Française, Sabine Sayve, fille de Jean Sayve et de Jeanne Harley. Sabine était issue d'une vieille famille de robe qui a donné des conseillers et des présidents à la Cour des Comptes de Dijon. Louis Fournier, *Les Florentins en Pologne*. Lyon, 1894, p. 250, note 2.

état de santé n'arrêtèrent personne ; les rues regorgeaient de monde. Les Parisiens regardaient avec admiration ces hommes d'une taille avantageuse, leur noble fierté accompagnée d'une gravité extraordinaire, ces longues barbes brillantes, ces bonnets ornés de fourrures précieuses et de pierreries, ces cimeterres, ces bottes garnies d'acier, ces carquois, ces arcs, ces têtes rasées par derrière et ces grands brodequins à galoche de fer » excitaient l'admiration. Tous parlaient le latin, plusieurs l'italien et l'allemand ; quelques-uns, même, parlaient notre langue si purement « qu'on les eut pris plutôt pour des hommes établis sur les bords de la Seine et de la Loire que pour des habitants des contrées qu'arrose la Vistule ou le Dniester » ¹.

En grande pompe, les Polonais furent conduits à leur demeure. Les principaux d'entre eux furent logés chez le prévôt de Paris, Antoine du Prat, seigneur de Nantouillet. Durant un mois, repas, ballets et réceptions se succédèrent. Brantôme qui, sur le séjour des ambassadeurs, nous a conservé de pittoresques détails, raconte avec complaisance leur réception par Marguerite de Navarre. Par sa beauté, elle émerveilla les Sarmates et « entre autres, dit le narrateur, il y eut le Laski, l'un des principaux de l'ambassade, à qui je vis dire en se retirant : Non ! je ne veux plus rien voir après cette beauté ! » Par son intelligence, son érudition, la facilité avec laquelle elle entendit la harangue latine de Konarski et lui répondit, la reine de Navarre éblouit les envoyés polonais.

Le duc d'Anjou eut volontiers prolongé le séjour de ses hôtes à Paris ; mais force lui fut de gagner son nouveau royaume ; le 15 février 1574, Henri entra à Cracovie, six jours après, il était couronné. Après un règne de cinq mois, il prit la fuite et rentra en France. Son départ consterna les Polonais. Les étrangers qui résidaient à Cracovie furent inquiétés. Français et Italiens se réfugièrent dans la demeure d'Albert Laski, qui prit des mesures pour leur sauvegarde. Toutefois, la rancune des Polonais ne fut pas très durable ; quelques-uns reprirent peu à peu le chemin de Paris et y revinrent séjourner.

1. De Thou, *Historia sui temporis*, éd. 1733, t. III, p. 286.

Les noms de quelques-uns de ces voyageurs nous ont été conservés par des épitaphes. Les Polonais qui décédaient à Paris au cours de leurs études étaient inhumés dans l'église paroissiale de Saint-Étienne-du-Mont ; leurs parents ou amis résidant à Paris leur faisaient élever un tombeau dans cette église et parfois ils mentionnaient leurs noms dans les inscriptions gravées sur les monuments funéraires. En 1578, Georges Polemicky étant mort à Paris à l'âge de vingt-quatre ans, son frère lui fit faire une épitaphe ¹. Jean Barzy, décédé en novembre 1589, tandis qu'il parcourait le monde pour y étudier les mœurs des divers peuples, fut également inhumé à Saint-Étienne-du-Mont ². Ces deux jeunes hommes reposèrent leur dernier sommeil aux côtés de Nicolas Vhroviecky, mort en 1557 ; son tombeau avait été élevé par les soins de ses amis et compatriotes ³.

Après l'aventure de Henri III, on aurait pu croire à jamais brisés les liens politiques unissant la France et la Pologne. Le contraire advint et ils se resserrèrent plus étroitement que jamais. En effet, reprenant avec plus d'ampleur un programme politique dont les Valois avaient entrevu l'intérêt, les Bourbons, pendant plus d'un siècle et demi, s'efforcèrent de développer les relations amicales déjà ébauchées avec la république polonaise. Pour eux, elle est un allié nécessaire dans la grande lutte qui se poursuit contre la maison d'Autriche. Sur la frontière orientale des domaines des Habsbourg, la force polonaise jointe à celle des Turcs et des Hongrois doit devenir une perpétuelle menace destinée à épouvanter l'empereur. Partant de ce principe, la royauté française tend à atteindre un triple but : accommoder la Suède et la Pologne, car il importe à notre politique que ce dernier pays ne soit pas amoindri ; obtenir l'alliance de la Pologne et pour y parvenir, la détourner de l'Autriche en plaçant sur le trône des Jagellons des princesses d'origine française ou mieux des princes apparentés à la maison de France.

Poursuivant ce dessein avec une continuité de vues qui ne

1. F. Raunlé, *Épitaphier du vieux Paris*. T. III. Épitaphe 1467.

2. *Id.*, *ibid.* Épitaphe 1468.

3. *Id.*, *ibid.* Épitaphe 1500.

fut pas toujours couronnée d'un plein succès, les ministres français interviennent à tout propos dans les affaires de la république ; ils créent en Pologne un parti, pensionnent les membres de la diète, les attirent à Paris, réussissent deux mariages français et à diverses reprises posent au trône les candidatures d'un prince de Condé ou de Conti.

Au xvii^e siècle, se forme un faisceau d'amitiés franco-polonaises. Cette intimité des deux pays se traduit par la venue en France de nombreux Sarmates dont le séjour ne fut certes pas sans influence sur l'ethnogénie française. Avec Henri IV commence cette politique de rapprochement des deux pays.

Henri IV se montrait plein d'amabilités pour les Polonais qui passaient par Paris ou y venaient séjourner. Jacques Sobieski, père du futur roi Jean III Sobieski, en témoigne dans le Journal de son *Voyage en France*¹.

Au début de l'année 1610, Jacques Sobieski arrivait à Paris, il alla voir le roi, examina les préparatifs militaires auxquels on se livrait alors. Il ne put savoir exactement quel était leur but, il apprit seulement que l'on allait entrer en campagne. « Le roi qui avait infiniment de bontés pour moi m'invita à l'assister dans la prochaine guerre, écrit Sobieski ; il me recommanda à M. de Vitry, capitaine aux gardes royales que je devais accompagner partout². » Un autre fait marque bien les sentiments de courtoisie que l'on manifestait en France pour les Polonais. Tandis que Sobieski était à Paris, y arrivèrent Sigismond de Myros Myszkowski, grand maréchal de la couronne et le prince Jean Radziwill, grand échanson du duché de Lithuanie. Ils étaient ennemis ; aidé de l'abbé Fabien Konopacki, son familier, Sobieski les réconcilia. Pour montrer combien on était enchanté de cet événement à la cour, le duc de Nevers invita les Polonais à dîner ; par la suite, ils se rencontrèrent plusieurs fois chez le roi.

Ainsi qu'on le verra, Jean Radziwill n'était point, en 1610, le seul représentant à Paris de cette illustre famille.

Au mois de mai de cette année, on préparait les fêtes du cou-

1. Jacques Sobieski, *Voyage en France*. La dernière édition est celle du numéro spécial du 25 décembre 1916 de *Polonia*, p. 23.

2. A. Mansuy, *op. cit. Les Sobieski en France*.

ronnement de la reine que le roi désirait faire sacrer avant son entrée en campagne. Par toutes les voies de la capitale, on dressait des arcs-de-triomphe, des échaffauds et des tribunes. Pour qu'ils vissent mieux le spectacle, Henri IV avait ordonné l'édification d'une tribune spéciale pour les Polonais qui, lors, étaient à Paris.

Le vendredi 14 mai, Sobieski sortit après son dîner pour aller contempler les décorations et les inscriptions dont on ornait la porte Saint-Martin. Au moment où il lisait ces inscriptions, on entendit crier de toutes parts : « Le roi est assassiné ! » On n'imagine rien de pareil au tumulte qui suivit ces paroles. Orchowski qui était avec Sobieski, lui conseilla d'entrer chez son banquier ; ils y restèrent une heure. En sortant, tous deux allèrent chez les jeunes princes Christophe et Albert Radziwill qui résidaient à Paris ; pour se rendre chez eux, les voyageurs traversèrent l'église Saint-Gervais ; en les voyant une femme se mit à crier : « Tenez, ce sont ces Polonais qui ont assassiné le roi ! » On la calma. En quittant les Radziwill, Sobieski eut mille peines à regagner sa demeure ; le peuple de Paris en voulait à tous les étrangers : Espagnols, Polonais ; il aurait volontiers pris à parti quelques-uns d'entre eux. Enfin les esprits se calmèrent et l'on cria : « Vive le roi Louis XIII ! » Sobieski constate qu'en Pologne un interrègne est beaucoup plus long et bien autrement compliqué.

Quelques semaines après l'assassinat du roi, on exécuta Ravaillac. Sobieski et les princes Radziwill avaient loué, place de Grève, une fenêtre à un prix exorbitant ; ils assistèrent à la mort du criminel : « La rage du peuple ne peut s'exprimer. Chacun se jetait sur les chairs sanglantes de Ravaillac... Un vieux relieur qui avait une longue barbe, emporta quelques lambeaux de chair et les fit cuire avec des œufs... ; il m'engagea, moi et M. Branicki, à en faire autant, mais nous lui crachâmes à la figure et nous le quittâmes au plus vite... » Quelques jours après cette horrible vision, Sobieski quittait Paris, non sans avoir fait sur le peuple français des observations qu'il confiera à ses fils quand, trente-cinq ans plus tard, eux aussi viendront en France.

Il est un artiste polonais que Sobieski dut connaître à Paris, mais dont il ne dit mot dans son journal de route : Ian Ziarnko était son nom d'origine, Jean Le Grain son appellation française. Pendant trente années, de 1600 à 1630, Ziarnko dessina et grava pour les éditeurs de feuilles volantes et de pamphlets. Imagier populaire, il fixa sur le cuivre les événements marquants de chaque jour : assassinat de Henri IV, supplice de Ravaillac, fêtes du Palais-Royal. Il courut la France, dessinant les vues des principales villes ; il collabora au *Mercure de France*, travailla pour le fameux Le Clerc, gagnant ainsi sa vie ; lorsqu'il avait amassé quelques ressources à illustrer des Bibles, des Apocalypses, des ouvrages de sorcellerie, il s'adonnait au grand art. Ziarnko a laissé de belles planches sur la vie de saint Jacques de Compostelle et quelques gravures importantes. L'œuvre gravé de ce Polonais n'a jamais pu être réuni complètement par les collectionneurs et ses historiens ignorent la manière dont, vers 1630, Ziarnko disparut de la scène parisienne. Les chercheurs, comme Jules Guiffrey, ne semblent pas avoir rencontré le moindre document relatif à cet artiste qui, vivant au jour le jour, ne fonda sans doute pas de foyer légitime et mourut pauvre ¹.

A la fin de l'année 1636, d'Avaugour partait comme ambassadeur en Pologne ; il avait pour mission de pousser Ladislas IV à prendre femme en France. C'était du reste son désir. Il avait envoyé à Paris un gentilhomme polonais, Jean Zawadzki pour examiner les propositions qu'on pourrait lui faire à cet égard et son missionnaire lui avait porté les portraits de M^{lle} de Bourbon et de la princesse Marie de Gonzague. A son passage à Nevers il avait vu cette dernière et fort impressionné par sa beauté il en avait, à son retour, vanté les charmes à son maître. Nonobstant les efforts de notre ambassadeur et les flatteuses appréciations de Zawadzki, Ladislas IV, en 1637, épousait une archiduchesse autrichienne, Cécile-Renée. Après sept ans d'union,

1. Antoni Potocki, *Jean le Grain (Ian Ziarnko), peintre graveur polonais du XVII^e siècle*, dans *Polonia*, numéro cité, p. 23.

Cécile-Renée mourait. Ladislas ne voulant rester veuf, il s'agissait pour Mazarin de reprendre en mains l'affaire du mariage polonais et de placer sur le trône de Pologne une princesse française. Le choix du ministre s'arrêta de nouveau sur Marie de Gonzague. Les négociations furent longues et difficiles; enfin, grâce à l'habileté de Brégy, ambassadeur en Pologne, les pourparlers prirent fin. En septembre 1645, les ambassadeurs polonais arrivaient à Paris pour signer le contrat. De grandes fêtes furent données en leur honneur, mais elles furent éclipsées par celles qu'un mois après, on offrit au délégué de Ladislas, chargé d'épouser Marie de Gonzague par procuration.

Cette ambassade était conduite par l'évêque de Varsovie, Wenceslas Lezcynski et Christophe Opalinski. En des pages colorées et vivantes, Le Laboureur, chroniqueur officiel de Marie de Gonzague, a dit la magnificence du cortège des ambassadeurs : « Leur suite était fort grande et composée de plusieurs gentilshommes très lestes, outre lesquels il vint encore bon nombre de principaux seigneurs du pays dont la dépense honora beaucoup cette ambassade. » Paris admira la magnificence de leur entrée qu'il « met la première au nombre des choses remarquables de ce siècle pour en conserver la mémoire... Toute l'Europe a vu les récits que l'on en a faits ». M^{me} de Motteville a également consacré des pages charmantes à la description des fêtes du mariage de son amie Marie de Gonzague et Tallemant des Réaux laisse entrevoir qu'au cours de leur séjour à Paris, les Polonais ne dédaignèrent pas les attraits de quelques nobles dames de la cour.

Le 27 novembre 1645, la reine de Pologne quittait Paris pour rejoindre son époux ; elle était accompagnée d'un essaim de jolies jeunes filles dont les « museaux » affriolants séduisirent maints seigneurs polonais qui les épousèrent. Des enfants mêmes étaient du voyage : Mademoiselle de Mailly-Lascaris, âgée de quatorze ans et Marie d'Arquien, alors bébé de moins de cinq ans, future épouse de Sobieski et destinée à régner sur la Pologne.

L'ère des épisodes dramatiques et émouvants de l'histoire intérieure de la Pologne et de ses rapports avec la France s'ouvre quelques années après le mariage de Marie de Gonzague avec

Ladislas. Lorsqu'il décède sans laisser d'héritier, sa veuve épouse Jean Casimir, Jésuite, cardinal, que le Pape relève de ses vœux et qui succède à son frère Ladislas. Prise d'une passion subite pour sa nièce, fille de la Palatine, Marie de Gonzague cherche à lui assurer le trône de Pologne en la mariant à un prince français, que, du vivant même de son époux, on fera élire par la diète polonaise. Le nom du prince de Longueville est mis en avant pendant quelques mois, celui de Condé ensuite. De 1660 à 1668, entre Marie de Gonzague, le parti français en Pologne, le cabinet de Versailles, ce sont des intrigues diplomatiques continuelles dont il m'est impossible de retracer le détail ¹. En Pologne, deux clans se forment, l'un favorable au régime nouveau que la reine préconise, l'autre hostile. Prise dans ce tourbillon, Marie de Gonzague meurt à la peine en 1667, mais Louis XIV n'abandonne pas un projet qui l'a séduit, il soutient par tous les procédés la candidature de Condé et pour parvenir à l'asseoir sur le trône polonais il obtient de Jean Casimir son abdication.

Tant de menées diplomatiques furent vaines. La diète de 1669 élit Wisniowiecki ; l'Autriche lui donne une épouse en la personne d'une archiduchesse. La diplomatie française avait été jouée ; elle ne se découragea point. Quatre ans plus tard, elle posait à la succession de Wisniowiecki la candidature de Condé qui échoua. Sobieski, élu, monta sur le trône sous le nom de Jean III.

Pendant que ces événements se déroulaient, la petite Marie d'Arquien avait grandi ; elle était devenue la princesse Zamoiska, puis veuve de quelques semaines à peine elle avait épousé Sobieski. L'élection de son mari donnait un trône à celle que les Polonais avaient baptisée du gracieux nom de Marysienka ². D'excellents historiens ont rapporté comment, dans les débuts de son accession au trône, le royal ménage se rapprocha de la cour de France puis s'éloigna de Louis XIV à la suite des déboires que Marysienka éprouva de la part du roi et de la cour de Versailles ; ils ont également dit par quel revirement Sobieski,

1. Sur les débuts de ces tractations : Jean de Boillisle, *Mémoriaux du Conseil de 1661* publiés par la Société de l'Histoire de France. Append. II et III.

2. K. Walisewski, *Marysienka, Marie de la Grange d'Arquien, reine de Pologne*. Paris, 1898.

dédaigné par l'empereur dont il avait sauvé la capitale, s'allia définitivement avec la France. De même, on a, à diverses reprises, narré les pourparlers intervenus, en 1696, après la mort de Sobieski, pour assurer le succès du prince de Conti auprès de la diète polonaise. Le prince fut élu, il partit même pour Dantzig sur un vaisseau de la flotte de Jean Bart, mais soit qu'il ne voulut pas apporter la guerre civile en Pologne, en entamant la lutte contre un concurrent également appelé au trône par une autre fraction de la diète, soit que des motifs d'ordre sentimental l'aient conduit à reprendre le chemin de la France, Conti ne débarqua point sur la terre polonaise.

De ces événements politiques qui occupèrent les pensées de Mazarin, de Lionne, de Colbert et de Louis XIV, je retiens la trame essentielle, ils ont eu sur la venue en France des Polonais une influence notable. Diplomates et voyageurs, soldats et étudiants ont été tour à tour sollicités de visiter un pays dont deux de leurs reines étaient originaires ; bien que, dans quelques circonstances, l'amitié des souverains régnant sur les trônes de France et de Pologne ait été troublée par des dissensions politiques, Marie de Gonzague et Marie d'Arquien ne se sont jamais identifiées de telle manière avec leur patrie d'adoption qu'elles aient oublié leur pays natal.

Sous leur influence et à l'instigation des membres du parti français, beaucoup de Polonais se dirigèrent vers la France, la visitèrent. Certains y séjournèrent longuement ; d'autres, ayant apprécié les charmes de notre pays, s'y fixèrent définitivement.

Sous le règne de Henri IV les voyageurs polonais en France constituaient encore une exception ; quelques années suffirent pour développer dans la noblesse sarmate le goût du voyage ou du séjour en France.

Avant même que Marie de Gonzague et son aimable entour de demoiselles d'honneur aient donné aux jeunes hommes de Pologne le désir de connaître Paris, chaque année se dirigeaient vers la France des étudiants polonais dont les parents considéraient le voyage à Paris comme le complément d'une éducation raffinée.

Le 21 février 1646, Marc et Jean Sobieski, munis d'instructions

paternelles, quittaient Zolkow, en Galicie, pour effectuer à travers l'Allemagne, la Hollande et en France un voyage d'études. Le 9 juin, ils arrivaient à Paris en compagnie de leurs gouverneurs Orchowski et Gawarecki ; durant onze mois, ils allaient résider dans le « bureau des merveilles » et parcourir les diverses parties du royaume.

Qu'ils aient beaucoup étudié à Paris, c'est ce qu'on ne saurait croire. Gawarecki, leur précepteur, n'était pas instruit ; aux graves leçons des docteurs en Sorbonne, il préférait la société des filles du Pont-Neuf. Il courait les rues chaudes et fréquentait les lieux de plaisir. Ses élèves, eux, visitaient Paris et se rencontraient avec des compatriotes ; si l'on en juge par le journal de route de Gawarecki, ils étaient assez nombreux pour constituer une petite société. Les princes Grabiecki, de la province de Przemysl, habitaient chez les Dominicains de la rue Saint-Jacques, ils se préparaient au doctorat, l'un depuis dix ans, l'autre depuis onze ; Kolucki, Lewonitz, originaire de Lithuanie, docteur, Kichner, jeune étudiant de Dantzic, étaient des amis pour les frères Sobieski. Il est probable qu'ils fréquentaient également Boguslaw Radziwill qui, s'étant battu en duel avec le comte de Rieux, fut mis à la Bastille. Après avoir admiré Paris, les deux jeunes hommes se mirent en devoir de visiter la province ; quelques-uns de leurs compagnons ne les voulurent pas laisser partir seuls ; un Zamoiski les conduisit jusqu'à un mille de Paris et Pan Skatnicki poussa avec eux jusqu'à Orléans¹. Dans cette ville studieuse ils rencontrèrent une véritable colonie de Polonais. Vers Orléans se dirigeaient les étudiants polonais studieux ; ils étaient à leur arrivée immatriculés dans les rangs de la *nation* allemande ; comme les Hongrois, les Hollandais ou les Scandinaves affiliés à ce même groupement, ils parvenaient fréquemment aux charges et honneurs de la nation.

Les registres de l'Université nous ont conservé le souvenir de plusieurs de ces Polonais. En 1596, l'un d'entre eux, suivant un

1. A. Mansuy, *op. cit.* Chapitre : *Les Sobieski en France*, d'après le *Journal de Gawarecki*. Reprenant une légende accréditée par Salvandy dans son *Histoire de Jean Sobieski*, M. Mansuy fait des frères Sobieski des hôtes du salon de Madame de Longueville. En 1646, les Sobieski ne pouvaient fréquenter chez la sœur du grand Condé, car elle était à Munster près de son mari. Cf. Walisewski, *op. cit.*, p. 91.

antique usage, partit d'Orléans pour Saint-Jacques de Compostelle, il fut chargé de verser à son arrivée en Espagne une aumône que lui remit le receveur Zobie Counious ¹. Le nom de ce pèlerin ne nous est pas parvenu. Advenant le premiers tiers du grand siècle, divers Polonais exercèrent les fonctions de procureur ou de receveur de la nation allemande. Adam Woinowsky est receveur en 1618 ², André Prziemsky est procureur en 1638 ³ Christophe de Kalissany-Wylam lui succède en 1640 ⁴. Paul d'Orbechowski devient procureur en 1642 ⁵. Trois ans plus tard le chevalier Georges Ciachowski est receveur de la nation ⁶, puis Benoist Glymnicki est nanti de la même dignité en 1647 ⁷. Adam de Smoszew-Smoszweski, procureur en 1648 ⁸, fut sans doute l'instigateur de la réception solennelle que l'on fit au prince Zamoiski revenant d'Italie avec une suite nombreuse. A son arrivée à Orléans, le prince fut introduit à l'université et entendit une harangue en son honneur, prononcée par l'assesseur de la nation allemande ⁹.

Wladislas Rey de Naglowitz succéda presque immédiatement à Smoszweski comme procureur ¹⁰; au cours du dernier trimestre de l'année 1648, Nicolas Orzechowski fut à son tour nommé à la même fonction ¹¹. Sous sa procure Louis XIV confirma les privilèges de la nation allemande. Réélu en 1652, Orzechowski semble avoir été le dernier procureur polonais de l'université d'Orléans.

Le groupe formé par les étudiants polonais à l'université d'Orléans devait être assez important au xvii^e siècle pour qu'il ait été aussi fréquemment représenté parmi les dignitaires de la nation. Outre ces procureurs et receveurs polonais on connaît

1. Arch. dép. du Loiret, D 225, f^o 142.

2. *Ibid.*, D 226, f^o 496.

3. *Ibid.*, D 219, f^o 215.

4. *Ibid.*, D 219, f^o 90.

5. *Ibid.*, D 219, f^o 148.

6. *Ibid.*, D 228, f^o 91.

7. *Ibid.*, D 228, f^o 133.

8. *Ibid.*, D 220, f^o 94.

9. *Ibid.*, D 236, f^o 216.

10. *Ibid.*, D 219, f^o 119.

11. *Ibid.*, D 219, f^o 182, f^o 501. — En 1661 et 1662 les receveurs de la nation allemande sont encore deux gentilshommes polonais. D 229, f^o 75 et f^o 88.

à cette époque quelques autres représentants de la Pologne qui étudiaient à Orléans. Lorsque les frères Sobieski effectuèrent leur tour de France ils rencontrèrent à l'université toute une bande joyeuse de Polonais : Orzechowski, les frères Klokocki, Sawickl et Sobocki ¹. Si l'on en croit Gawarecki, le mentor des Sobieski, ces jeunes gens se plaisaient infiniment sur les rives de la Loire. Ils y recevaient des visites, parfois intéressées. En 1629, un Polonais, retour de Saint-Jacques de Compostelle, s'arrêta à Orléans, alla voir ses compatriotes qui lui allouèrent les subsides dont il avait besoin pour achever sa route ².

Les seigneurs polonais offraient des souvenirs à une université qui accueillait libéralement les étudiants de leur pays. Le prince Casimir, frère du roi de Pologne, pour marquer l'affection qu'il portait à l'université, avait offert à la *nation* allemande une médaille d'or portant au droit l'effigie de son père, Sigismond III et au revers les armes de la Pologne ³. Cette médaille, du poids de sept onces, avait tenté la cupidité d'un Allemand : Christophe Wigant, ancien procureur ; en 1651, il se l'était appropriée et l'année suivante on le poursuivait pour vol ⁴.

L'université d'Angers recevait aussi des étudiants polonais. Lors de leur passage dans cette ville, les Sobieski y rencontrèrent Lisowski, Wasowicz et Stephan Niemirycz avec son gouverneur Labeniecki.

Des étudiants venus de Varsovie s'occupent de médecine et se dirigent vers Montpellier ; Jean-Jacques Weberski y prend ses grades en 1682 et Louis Valerien Alembek en 1687 ⁵.

Tandis qu'elle règne en Pologne, Marié de Gonzague envoie à Paris quelques-uns de ses sujets. Michel Radziejowski, fils d'un staroste de Tomzen, avait été élevé en France au collège d'Harcourt par les soins de la reine. En 1679 il fut nommé par Sobieski à l'évêché de Warmie et reçut la pourpre cardinalice en 1686. Il était tout dévoué aux intérêts français en Pologne et Louis XIV

1. A. Mansuy, *op. cit.* *Les Sobieski en France*.

2. Arch. dép. du Loiret, D 227.

3. *Ibid.*, D 236 et 243.

4. Jean Casimir II, roi de Pologne, succéda à son frère Ladislas IV, roi de 1632 à 1648. Tous deux avaient épousé Marie de Gonzague.

5. A. Germain, *Les pèlerins de la Science à Montpellier*. Montpellier, 1879, p. 17.

lui en témoigna sa reconnaissance par l'envoi d'une superbe croix en diamants ¹.

Au cours de leur voyage en France, les frères Sobieski s'étaient attardés quelques jours à Amiens, retenus par la présence dans cette ville d'officiers et de soldats polonais. Au début de l'année 1646, Mazarin avait levé des troupes en Pologne et Przyjemski les avait amenées en France ; tout d'abord elles furent cantonnées en Picardie, puis conduites en 1647 au siège de Dixmude. Au début de 1648, les Polonais au service de la France étaient assez nombreux pour justifier la création d'une charge de colonel général, qui fut octroyée à Jean Wladislas Rådziwill avec une pension de vingt mille livres. Les régiments polonais prirent part à la bataille de Lens et au mois de février 1649, Mazarin s'adjugea l'un d'eux qui prit le nom de Mazarin-Polonais. Il conserva son titre de colonel jusqu'au moment de la Fronde. Par la suite, les Polonais prirent part aux affaires de Bleneau, d'Etampes et du faubourg Saint-Antoine ; en 1653, on les retrouve à l'armée des Flandres, puis on les licencia l'année suivante ².

Il serait téméraire de chercher à épuiser la liste des Polonais de la haute aristocratie et de la petite noblesse qui coururent la poste entre Varsovie et Paris sous le règne de Louis XIV. Affaires politiques, désir de connaître le plus grand roi du monde, de vivre à Paris quelques mois, amenèrent vers la France une foule de jeunes gens ou d'hommes mûrs.

Georges Lubomirski, celui-là même qui combattit la candidature de Condé au trône de Pologne après l'avoir soutenue, est à Paris en 1660 ³ ; son fils y séjournera quelques années plus tard. A Paris étudie Casimir Sapieha ; à son retour en Pologne, il sera général de camp de Lithuanie et influent ; du Teil, notre ambassadeur, sera chargé, en 1689, de lui remettre des lettres de Louis XIV et de l'assurer de la spéciale bienveillance de S. M. et

1. L. Farges, *op. cit.* T. I^{er}, p. 217.

2. Sur les troupes polonaises au service de la France, on possède peu de renseignements précis. Les plus circonstanciés sont donnés par L. Susanne, *Histoire de l'ancienne infanterie française*. t. VIII, p. 174.

3. Walisewski, *op. cit.*, ch. iv.

du désir qu'elle a de lui en donner des preuves effectives ¹. Jean Clément Branicki passe une partie de sa jeunesse à Paris ²; au xviii^e siècle il sera mêlé aux luttes politiques de la Pologne et exilé. Comme maints autres de ses compatriotes, le futur beau-père de Louis XV séjourne en France comme étudiant.

La capitale n'abrite point que des grands seigneurs. Il se faufile dans la colonie polonaise des aventurières et des amoureuses. En 1683, on enferme à la Bastille diverses personnes qui ont ourdi un complot contre la vie du roi; parmi elles figure la comtesse Marie-Thérèse Bonecka. Elle devait empoisonner le roi à l'aide de gâteaux qui furent envoyés à Versailles sous le couvert d'un cachet aux armes de l'abbaye de Longchamp. Après être sortie de prison, Thérèse Bonecka fut reconduite à Strasbourg par un archer; elle revint à Paris, fut reprise, enfermée de nouveau à la Bastille en 1685, puis transférée à la Salpêtrière ³.

Quelques années auparavant, les Parisiens avaient pu admirer l'extraordinaire beauté de la Volhynienne Machowna ⁴. Cette simple gardeuse d'oies, après diverses aventures amoureuses, avait, au cours de ses voyages, rencontré Stanislas Rupniewski, fille du castellan Bielski. Il l'épousa, se rendit avec elle à Paris, puis, son mari y étant mort, elle revint en Pologne; elle intrigua pour s'emparer des biens de son ancien époux, mais condamnée à mort pour crime de bigamie, elle périt sur l'échafaud.

Un des résultats de la partie politique jouée en Pologne par la diplomatie française au xvii^e siècle, fut de conduire vers la France des ambassadeurs, des voyageurs, des soldats et des étudiants polonais. Comme tant d'autres étrangers, des négociants polonais dirigèrent-ils également leurs pas vers Paris où la province française, on ne saurait l'affirmer avec certitude. Quelques noms, quelques lettres de naturalité révèlent bien la présence d'un petit groupement de Polonais en France, mais les documents sont trop peu explicites pour qu'il soit possible de se former une idée exacte de la profession de ces immigrants ⁵.

1. L. Farges, *Instructions... Pologne*, t. I^{er}, p. 182.

2. *Ibid.*, t. II, p. 116.

3. F. Funk-Brentano, *Liste des prisonniers de la Bastille*, Notices 963 et 1049.

4. Halka Duçraïne, *La femme polonaise*. Paris, 1918, p. 243.

5. Walisewski, *op. cit.*, p. 180.

Au temps où Condé prépare son élection au trône, on lui connaît un interprète polonais : un sieur Gonski. En 1668, l'ambassadeur russe Potemkine arrive à Paris. Grand émoi ! nul ne sait la langue moscovite et ne peut servir d'interprète à cet envoyé du tsar. Toutefois il y avait à Paris un professeur de langues nommé Zierowski qui l'entendait bien ; il était Polonais de nation et était demeuré quinze ans à Moscou. Depuis, il s'était établi à Paris où il avait étudié la langue française avec toute l'application imaginable, de sorte qu'il en avait acquis une parfaite intelligence. Cet homme ayant su le besoin que l'on avait d'un interprète fut trouver M. le prince de Conti, dont il était connu et le pria de le présenter au roi. Le prince le fit ; mais comme tout ce qui venait de sa part était désagréable, on ne l'accueillit pas ¹. On utilisa comme interprète une femme qui, ayant été esclave en Turquie, s'exprimait à moitié en langue moscovite ².

Les lettres de naturalité décernées à des Polonais sont relativement rares ; on en rencontre cependant quelques-unes aux environs des années 1667 et 1668. Après la mort de Marie de Gonzague, des Françaises qui l'avaient suivie en Pologne et s'y étaient mariées, revinrent avec leurs maris vers le pays natal. En 1668, Hyacinthe Bianky ³, gentilhomme polonais, et Marie-Philippe Françoise, sa femme, native de Nevers, aumônent cinquante livres pour l'enregistrement des lettres de naturalité qui les concernent ainsi que leurs cinq enfants. Sur Jean Siradki, Thomas Sinaïcowitz ⁴, naturalisés en 1667 et 1668, on ne possède aucun renseignement. Les plunitifs de la Chambre des Comptes de Paris signalent encore à la fin du siècle la naturalisation de deux Polonais : Georges Poloki ⁵ et Sebastien Dominique ⁶. Nul détail n'est donné sur leurs occupations. Des actes de l'état-civil relatifs à des Polonais se rencontrent parfois. Le 8 mars 1674,

1. *Histoire du Père La Chaise, Jésuite et confesseur de Louis XIV.* Cologne, 1695, t. II, p. 345.

2. Arch. Nat., P 2690, f° 184.

3. *Ibid.*, f° 173.

4. *Ibid.*, P 2693, f° 36.

5. *Ibid.*, P 2695, f° 75.

6. *Ibid.*, P 2700, f° 256.

Charles Wenceslas Goutwerck, natif de Prague, épouse à Fontainebleau Anne-Marie Libich, née à Wilde, en Pologne. Le mariage était urgent, car moins d'un mois plus tard naissait un enfant : Claude-Joseph ¹.

Ces Polonais se confondirent sans doute dans la masse de la population ; ils n'attirèrent point sur eux l'attention du gouvernement. D'autres, au contraire, amis de la France, étaient conviés à se fixer dans le royaume. Jean Wielopolski, « bien intentionné pour S. M. ², » reçut, en 1681, pour lui, sa femme et ses enfants, des lettres de naturalité avec dispense de résider ³.

On peut tenir pour assuré qu'aux environs des années 1668 et 1669, des Polonais vinrent se fixer en France. Un roi en exil a toujours été suivi dans sa retraite par quelques familiers ou serviteurs. C'est une loi historique aisément vérifiable. Or, à la fin de l'an 1669, Jean Casimir, second mari de Marie de Gonzague, arrivait à Paris.

Le cabinet de Versailles poursuivant toujours son rêve de doter la Pologne d'un roi d'origine française, avait obtenu l'acte d'abdication de Jean Casimir. Au mois d'août 1668, l'évêque de Béziers, Bonzy, notre ambassadeur à Varsovie, avait négocié avec le souverain les conditions de sa retraite. En échange de son trône on concédait à Jean Casimir les revenus des abbayes et bénéfices tenus en France par M. de Verneuil. Le mariage de ce descendant de Henri IV avec Charlotte de Segulier rendait vacants ces biens, mais leur union ayant été retardée, de Lionne dépêcha vers Jean Casimir l'abbé Courtois, dont la mission consistait à s'assurer de la réalité des promesses faites par le souverain, à lui expliquer les causes du retard de la délivrance des bénéfices et à lui remettre vingt-cinq mille livres d'acompte sur ses futurs revenus. Les dispositions de Jean Casimir ne s'étaient pas modifiées ; à la fin de 1668, il abdiquait. La diplomatie française subissait d'ailleurs un échec à la diète polonaise, puisque son candidat n'était pas élu. Après avoir abandonné le trône, Jean Casimir erra à travers son royaume puis, à petites journées,

1. Arch. dép. de Seine-et-Marne, GG 85.

2. L. Farges, *Instructions... Pologne*, t. I, p. 152.

3. Arch. Nat., P 2694, f° 128.

prit le chemin de la France. Lorsqu'on sut qu'il s'acheminait vers le royaume, Louis XIV dépêcha à sa rencontre, à Francfort, le sieur Vautelet. Cet ambassadeur avait pour mission d'assurer Jean Casimir qu'il serait partout reçu avec les honneurs royaux et comme, après un voyage long et pénible, le roi de France estimait qu'il serait agréable à son hôte de prendre quelque repos, il lui mandait qu'on mettait à sa disposition, dans un site aimable, à cent pas de la ville de Pézenas, dans le Languedoc, une somptueuse demeure appartenant à la princesse de Conti ¹.

Jean Casimir ne goûta pas ces offres. De Francfort il gagna Metz, Meaux, Chantilly et, le 17 octobre 1667, il prit possession à Évreux de l'abbaye de Saint-Taurin qui, avec six autres, constituait son apanage. Un mois après, on le vit à Saint-Germain, il y salua Louis XIV, puis il arriva à Paris et descendit à Saint-Germain-des-Prés, la plus importante des abbayes de ses domaines ².

Les historiens de cet ex-Jésuite, ex-cardinal et ex-roi ignorent quelles furent ses occupations à Saint-Germain-des-Prés. Toujours est-il qu'il fit la cour à Françoise Mignot, ancienne blanchisseuse à Grenoble et veuve du maréchal de l'Hôpital. Saint-Simon affirme même qu'il l'épousa, mais la chose n'est pas assurée ³ ; il est cependant certain que lorsque Jean Casimir mourut en 1672, Françoise Mignot figura sur son testament.

Peu mêlé au monde, Jean Casimir serait mort inaperçu si le chansonnier Coulange n'avait lancé une épigramme qui courut dans Paris après sa mort :

Du feu roi de Pologne
Messieurs que dites-vous ?
Sans scrupules ni vergogne
Il vécut parmi nous.
Oui, mais son inconstance,
Moine, roi, cardinal,
Le fit venir en France
Mourir à l'hôpital.

1. L. Farges, *Instructions... Pologne*, t. I, p. 88, 101 et 111, note 1.

2. Walisewski, *op. cit.*, p. 169.

3. Saint-Simon, éd. citée, t. IX, p. 130.

Des Polonais qui établirent leur foyer en France au xvii^e siècle, le plus notoire fut André Mortszyn¹. Parlant aisément notre langue, il avait été compris au nombre des ambassadeurs venus chercher Marie de Gonzague. L'existence française, notre littérature et nos mœurs avaient produit sur lui une impression considérable ; de retour à Varsovie, il avait épousé l'une des demoiselles d'honneur amenées de Paris par la reine : M^{lle} Gordon de Hunteley. Bien qu'elle fut écossaise d'origine, la culture et les manières de cette jeune fille étaient entièrement françaises. Cette union, s'il en avait été besoin, aurait encore renforcé chez Mortszyn le goût qu'il portait à notre pays.

Référendaire de la couronne, c'est-à-dire chargé de rapporter les affaires au roi, vivant dans l'intimité de Marie de Gonzague, Mortszyn avait sur la reine une influence considérable ; « c'étoit l'esprit de la Pologne qui revenoit le plus à la reine et avec qui elle traite d'affaires et l'emploie le plus volontiers », écrivait Louis XIV à l'évêque de Béziers partant, en 1664, comme ambassadeur à Varsovie. En Pologne, Mortszyn, devenu grand trésorier, était le chef du parti français ; défenseur convaincu de l'alliance de la France et de la Pologne, il employait son activité à faire triompher la candidature de Condé. Pour reconnaître ses services, Louis XIV servait à Mortszyn une pension de neuf mille livres et fréquemment lui envoyait les subsides nécessaires pour l'acquisition des seigneurs polonais. Mortszyn ne perdait pas le contact avec la France ; en 1667, il y vint comme ambassadeur ; il y reparut encore en 1680. Au cours de ces ambassades, il défendait énergiquement ses idées, dénonçait le péril de l'alliance de l'Autriche et de la Pologne. Lorsque Sobieski, élu roi, se rapprocha de l'Autriche, de plus en plus gagné à la maison de France, Mortszyn renseigna le cabinet de Versailles sur les progrès de l'influence autrichienne en Pologne. Cela dura jusqu'à la veille de la campagne pour la délivrance de Vienne ; à ce moment le jeu de Mortszyn fut dévoilé ; regardé comme traître à la Pologne, il n'eut plus qu'une ressource : se réfugier en France.

1. A. Mansuy, *op. cit.* André Mortszyn et Marysienka, p. 363-395. — Walisewski, *op. cit.*, *passim*. — L. Farges, *Instructions... Pologne*, t. I^{er}, *passim*. — Jean de Boillisle, *op. cit.* Appendices des tomes II et III.

Il y acheta près de Paris le village de Montrouge et en Champagne la terre de Châteauvillain, érigée en duché-pairie depuis 1650. C'est là qu'il termina ses jours avec sa femme ¹.

Mortszyn avait fait passer en France de grosses sommes d'argent. Sa fortune avait séduit le duc de Chevreuse qui, n'ayant rien à donner à ses filles, maria l'une d'elles à Michel Albert, comte de Mortszyn, fils du grand trésorier de Pologne. Le monde, au dire de Saint-Simon, fut très surpris de cette union, mais le duc de Chevreuse avait bien fait de consentir à ce mariage, ajoute l'auteur des *Mémoires*, « ce jeune homme, s'il eut vécu, eut été un grand sujet en tous genres. Je le regrettai fort et Maulévrier qui était fort de ses amis ». Michel Albert, dont parle si aimablement Saint-Simon, était entré dans l'armée ; après avoir été, en 1691, aide de camp de Monseigneur, il avait, l'année suivante, obtenu le régiment de Hainaut. Colonel d'infanterie, il s'était marié en 1693, mais son union fut de courte durée, car Mortszyn fut tué le 18 juillet 1695 au second siège de Namur. Il laissait deux filles. Sa veuve, fervente disciple de M^{me} Guyon et qui, à ce titre, fit quelque peu parler d'elle, se remaria en 1698 avec le comte de Sassenage ².

Si Saint-Simon est courtois à l'égard de Mortszyn, il l'est peu vis-à-vis de deux autres jeunes hommes polonais qui vinrent à Paris en 1697. La vie dépravée qu'ils y menèrent en firent un objet de scandale et comme ils étaient fils de roi, l'attention se porta sur eux pendant leur séjour dans la capitale.

Sobieski avait laissé trois enfants mâles, les princes Jacques, Alexandre et Constantin. Il ne paraissait pas probable que Jacques, l'aîné, fut en mesure de lui succéder. Il était impopulaire, avait contre lui le parti français et la cour de Pologne. Sa conduite à l'égard de sa mère avait accru contre lui l'animosité de tous. Alexandre, né en 1677, et Constantin en 1680, étaient bien jeunes pour briguer les suffrages de la diète, néanmoins, lorsque l'abbé de Polignac fut envoyé en Pologne, en 1696, pour soutenir la candidature du prince de Conti, il avait pour

1. *Mémoires de Saint-Simon*, éd. in-18, t. I^{er}, p. 266.

2. Sur Mortszyn que Saint-Simon appelle Morstein cf. *Mémoires*, éd. in-18, t. I, p. 266, 275, 308, 381 et t. II, p. 91.

instructions d'employer son crédit à soutenir l'un ou l'autre de ces deux princes si, le cas échéant, il lui paraissait possible de leur obtenir la majorité des suffrages. Marysienka, sous prétexte de faire voyager ses fils, mais surtout pour sonder les intentions du roi à l'égard de ses enfants, envoya les deux jeunes gens à Paris. Ils étaient également chargés d'une mission financière ; ils apportaient, appartenant à leur mère, près de trois millions d'or, dont ils placèrent huit cent mille écus sur l'Hôtel de ville. « La reine de Pologne prétendait faire voir par là qu'elle n'avait pas renoncé à la France et que son dessein était d'y établir ses enfants en cas qu'ils ne pussent demeurer avec honneur en Pologne. » Outre que ce prétexte lui paraissait avantageux pour ses intérêts, Marysienka agissait en bonne commerçante, car l'or qu'elle plaçait en France était au-dessous du carat dont il devait être suivant le cours du royaume ; il est vrai qu'on ne mit pas de façons à le prendre à la Monnaie, vu le besoin d'argent où l'on était alors ¹.

Les enfants de Sobieski passèrent quelques semaines à Paris, ils s'y conduisirent en jeunes débauchés, eurent maille à partir avec des gentilshommes dans des bals masqués, promenèrent leur suite de Polonais dans les mauvais lieux de la capitale, tant et si bien que leur mère leur mandait à juste titre : « Votre voyage en France est bien malheureux, il n'a été que pour vous faire du tort et vous a perdus de réputation... hélas, comment revenez-vous ? ayant presque oublié Dieu, vous abandonnant à une vie scandaleuse, débordée, fréquentant des comédiens, des chanteurs, des brelandiers plutôt que des honnêtes gens !... »

Alexandre et Constantin Sobieski avaient, à se distraire à Paris, mis moins de retenue que leur grand-père et père ; ils auraient, au temps de Sartines, défrayé les rapports des inspecteurs de la police royale.

1. *Annales de la Cour et de Paris pour les années 1697 et 1698*. Amsterdam, 1702, p. 135.

IV

Si, malgré les efforts qu'elle avait tentés pour assurer l'alliance de la Pologne, la diplomatie française avait subi des échecs au xvii^e siècle, du moins avait-elle fortement balancé les ambitions de la maison d'Autriche. Par son absence de continuités de vues, le flottement de sa politique extérieure, l'avarice du cardinal de Fleury au cours de son ministère, notre diplomatie perdit, au xviii^e siècle, l'influence politique qu'elle avait antérieurement conquise en Pologne. Elle ne sut défendre Stanislas Leszcynski, rallier autour de ses candidats les électeurs de la diète, elle ne put empêcher les désordres intérieurs de la Pologne et, l'heure venue, soutenir les partis nationaux connus sous le nom de Confédérés. L'Autriche, la Russie et la Prusse ne rencontrèrent pas de notre part des obstacles sérieux et librement, ou presque, se partagèrent les territoires de l'ancienne république.

Nonobstant les fautes accumulées par Louis XV, les sympathies que nous avons gagnées au xvii^e siècle nous demeurèrent acquises. Le puissant parti français qui s'était constitué en Pologne conserva son importance sous les règnes des Frédéric Auguste et de Poniatowski et les affinités naturelles qui poussaient les Polonais instruits à tourner leurs regards et diriger leurs pas vers la France ne s'affaiblirent pas au xviii^e siècle. Les tractations politiques, le mariage de Louis XV avec Marie Leszcynska, la présence en France de Stanislas, les luttes des Confédérés contre des souverains trop serviles à l'égard de la Russie et de l'Autriche, furent autant de motifs qui incitèrent les Polonais à visiter la France et à y séjourner. Certains même s'y établirent. Des Français, revenant de Varsovie ou de Cracovie avec leurs femmes, polonaises d'origine, n'abandonnèrent plus leur patrie. Du sang slave s'est encore insinué dans les veines françaises pendant le dernier siècle de l'ancien régime.

Au début du XVIII^e siècle, Frédéric Auguste règne sur la Pologne. Le prince de Conti, sans coup férir, lui a cédé le trône. Le nouveau souverain se rapproche de l'Autriche et cette politique suscite des mécontentements. Pour exploiter l'hostilité qui se manifeste contre Frédéric Auguste et rallier autour de la France les oppositions, Louis XIV envoie en Pologne M. du Héron. Mais Frédéric Auguste évente ses desseins et pendant la nuit du 10 au 11 novembre 1702, il le fait saisir et conduire sous escorte à la forteresse de Thorn. Par représailles, Louis XIV donne l'ordre d'appréhender les notables Polonais résidant à Paris ; quinze familles sont gardées à vue et ne recouvrent leur liberté qu'après la libération de du Héron. Comme il est à penser que ces familles ne représentaient pas la totalité de celles qui habitaient Paris, on peut juger par là qu'il existait dans la capitale une petite colonie sarmate.

Elle ne s'accrut sans doute point durant quelques années ; en effet les événements qui se succédèrent en Pologne détournèrent des voyages l'aristocratie du pays. L'invasion de la Pologne par Charles XII, l'élévation au trône de Stanislas Leszcynski, la défaite de Pultawa, la chute de Stanislas, marquèrent les années qui s'écoulèrent entre 1704 et 1709. Après avoir vécu en chevalier errant, Stanislas s'était, en 1719, installé à Wissembourg ; là, entouré de quelques fidèles, il attendit que des événements fortuits lui rendissent le lustre qu'il avait perdu.

Tandis qu'il végétait, une reine de Pologne errait elle aussi et menait en Italie une existence fort triste. La veuve de Jean Sobieski, malgré l'appui que lui avait donné la France, n'avait pu, comme reine douairière, se maintenir en Pologne.

En quittant son royaume, Marysienka s'était retirée à Rome, mais vers la fin de 1713, elle songea à rentrer au pays natal. Saint-Simon, qui ne ménage guère la veuve de Sobieski, écrit d'elle : « Ne sachant plus que devenir, elle vint mourir au gîte. » C'est de Saint-Simon que le comte Walisewski s'est inspiré pour retracer en quelques lignes les négociations engagées entre Marysienka et Louis XIV lorsqu'elle souhaita revenir en France. Or l'auteur des *Mémoires* affirme que le séjour de Paris aurait été formellement interdit à la reine de Pologne et que seul lui

aurait été laissé le choix d'une ville sur la Loire : Blois, Amboise ou Chambord ¹.

Le malveillant Saint-Simon n'a-t-il pas exagéré ? En 1714, Marysienka est âgée ; son existence a été mouvementée, la reine de Pologne aspire au repos. Durant qu'elle était reine, Louis XIV ne s'est pas montré bienveillant pour elle ; elle ne saurait résider à Versailles ; au demeurant elle veut vivre dans le plus strict *incognito* ; à la cour, il lui faudrait se soumettre à l'étiquette. La vie de Paris ne lui offrirait point le calme dont elle veut jouir ; il est donc fort possible qu'elle-même ait demandé à habiter l'un des châteaux dont s'enorgueillissent les rives de la Loire et où personne ne vit plus. Au surplus, les négociations de la reine de Pologne avec le roi n'ont pas dû être empreintes de difficultés aussi grandes que le laisserait croire le duc et pair. En effet, au mois de juin 1714, Marysienka s'embarquait à Civita-Vecchia sur une galère pontificale qui la devait conduire en France. Aussitôt qu'il en fut informé, Louis XIV dépêcha à Marseille le comte de Béthune, neveu de la reine de Pologne. Ce parent, qui avait été spécialement choisi dans l'idée de lui être agréable, avait mission de saluer la reine douairière, de lui remettre une lettre autographe du roi et de l'accompagner jusqu'à Blois. Le comte de Béthune avait ordre, au cas où « cette princesse voudrait quitter l'incognito qu'elle a pris, d'avertir les commandants et autres officiers des lieux de son passage de ce changement, afin qu'ils lui fassent rendre tous les honneurs accoutumés à l'égard des têtes couronnées ² ».

Conformément à ses instructions, le comte de Béthune accompagna Marysienka à Blois ; elle s'installa, peu confortablement, dans la partie basse du château qui était délabrée, l'état des finances ne permettant guère d'y effectuer les réparations nécessaires. Malgré son désir de vivre ignorée, l'arrivée de la reine ne passa point inaperçue. Le curé de Bracieux, sur son registre de baptêmes de l'année 1714, mentionne son arrivée en ces termes : « Il est venu, cette année, à Blois, la reine de Pologne

1. Walisewski, *op. cit.*, p. 364.

2. Farges, *Instructions... Pologne*, t. I, p. 292, note 1.

pour y faire sa demeure. Après la mort de Sobieski, son mari, elle s'était retirée à Rome, mais comme elle est française, de la maison d'Arquien et que, d'ailleurs, elle a de grosses rentes sur l'Hôtel de ville de Paris, elle a demandé au roi de venir les manger en France, ce que S. M. lui a accordé. Elle est présentement au château de Blois, avec sa cour qui n'est pas fort nombreuse ¹. »

La cour de Marysienka et de sa petite-fille Marie Casimire, qui l'accompagnait dans sa retraite, se composait d'une trentaine de familiers et de serviteurs français, italiens et polonais. Le dévouement de cette cour n'eut pas longtemps à se manifester, car la reine de Pologne s'éteignit le 30 janvier 1716. Par testament, elle légua à son personnel des sommes d'importance variable ; dans cet acte, on relève les noms suivants dont je respecte l'orthographe : Iapdinski, clerc de la chapelle ; Vuisconqui, premier huissier ; Jean Levichy, Jean Anapicz et Valesqui, serviteurs de la reine ².

La petite-fille de Marysienka, Marie Casimire, mourut vieille fille en 1723 ; sa sœur, Marie Charlotte, rentrée en France quelques années après la mort de sa mère, épousa en 1723 le prince de Turenne, fils aîné du duc de Bouillon et de la fille du duc de la Trémoille, sa première femme. Cette union célébrée par procureur à Neuss, en Silésie, et en personne à Strasbourg un mois après, ne fut point de durée. Douze jours après son mariage, le prince de Turenne mourut. Le duc de Bouillon qui tenait beaucoup à allier sa maison à celle des Sobieski proposa son second fils pour remplacer le défunt et, en 1724, cette seconde union fut célébrée sans apparat.

Marie Charlotte, en arrivant à la cour, fut fort déçue ; elle n'eut aucun rang spécial, « en sorte qu'il lui échappa plus d'une fois qu'elle avoit compté épouser un souverain et qu'il se trouvoit que son mari et son beau-père n'étoient que deux bourgeois du quai Malaquais ». Après avoir donné des enfants à son mari, elle obtint d'aller en Silésie pour régler des questions d'intérêt, « on ne la pressa point de revenir et au bout de peu d'années, elle

1. Arch. dép. du Loir-et-Cher, paroisse de Bracieux, GG 8.

2. *Testament de Marysienka* publié dans *Bulletin de la Société Nivernaise*, 2^e série, T. III, année 1869, p. 394.

mourut en Silésie, au grand soulagement de M. de Bouillon qui ne laissa pas d'en recueillir assez gros pour ses enfants ¹ ».

Pour terminer ses jours Marysienka avait joui d'une résidence royale ; pour abriter sa famille, Stanislas détrôné ne possédait à Wissembourg qu'une modeste maison particulière, l'hôtel de Weber. Il y traînait une vie misérable, ne recevant de Pologne aucun secours et attendant souvent, avec une impatience non dissimulée, les termes de la pension que lui servait le roi de France. Rien ne lui laissait présager un revirement subit de fortune lorsqu'un jour, à la suite des combinaisons politiques de M. le Duc et de M^{me} de Prie, il put annoncer à sa fille Marie Leszcinska qu'elle était appelée à régner sur la France.

Cette union fut considérée dans le royaume comme une faute politique et surtout comme une mésalliance ; néanmoins, tous les grands de la cour se précipitèrent à l'assaut des charges de la maison de la reine ². Aussi, contrairement à ce qui advient généralement, Marie Leczinska, même si elle en avait eu le désir, n'aurait pu donner près d'elle aucun emploi à ses amis polonais. La nouvelle reine n'amena avec elle que l'abbé Labizewski, son directeur de conscience depuis qu'elle avait l'âge de raison. Ce prêtre polonais, naturalisé en novembre 1734 ³, devint abbé de Saint-Quentin. « Il parlait fort mal le français, écrit de Luynes dans ses *Mémoires*, c'était un bon homme fort simple qui ne se mêlait de rien... La reine qui ne se confessait qu'en polonais n'a jamais eu d'autre confesseur... Il venait tous les jours chez la reine à trois heures et demie et y restait jusqu'à ce qu'elle le renvoyât. Outre la confiance entière que la reine avait en lui, elle le regardait comme un ami, elle le chargeait souvent d'écrire à la cour du roi de Pologne à Lunéville ⁴ ». Labizewski mourut à Versailles le 11 février 1748 ; il fut remplacé par un Jésuite, le P. Radominski, resté sans fonctions à la cour de Lunéville, depuis le décès de la reine Catherine Opalinska, dont il était le confesseur ⁵.

1. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. citée, t. XIX, p. 153-4.

2. P. de Nolhac, *Louis XV et Marie Leczinska*. Paris. Ch. I^{er}, *Le Mariage*.

3. Arch. Nat., PP 151.

4. De Luynes, *Mémoires*, 12 février 1748.

5. P. Boyé, *Stanislas Leszcinski et le troisième traité de Vienne*. Paris, 1898, p. 34.

L'un des rares Polonais qui obtinrent un emploi subalterne dans la maison de la reine fut un cuisinier nommé Iswinski, naturalisé en novembre 1748¹. Des Polonais qui suivaient Stanislas au cours de ses déplacements, nul ne semble être demeuré à Versailles ; avec le roi ils partirent pour le château de Chambord que Louis XV avait mis à la disposition de son beau-père.

A la fin d'octobre 1725, Stanislas prenait possession de sa nouvelle résidence. Pendant près de huit ans il partagea sa vie entre cette demeure et le château de Ménars. Son existence était triste, les minces ressources dont disposait l'ancien roi de Pologne ne lui permettaient pas grand faste. La chasse, la lecture, la cause-rie avec quelques amis constituaient les distractions ordinaires de la petite cour. Parfois, des deuils attristaient la famille royale ; en 1726, par suite du manque de confortable, près de cinquante personnes de l'entourage du roi tombaient malades. Stanislas, fils de Sigismond Potocki, maître d'hôtel de S. M., mourait au mois de février ; sa mère, Anne-Catherine Martzen, disparaissait en novembre, quelques semaines après avoir donné le jour à un autre enfant². Le comte de Tarlo, parent de Stanislas, décédait en 1727. Des vides se créaient parmi les commensaux du roi qui prit en dégoût la résidence de Chambord qu'il appelait « son désert ».

Quelques cérémonies religieuses occupaient les loisirs de la cour royale. A tout instant, Stanislas et ses familiers étaient conviés à tenir sur les fonts baptismaux de jeunes enfants ; parfois il s'agissait de baptiser le fils de Siméon Solimiski qui avait pour parrain Stanislas Meszek, maréchal de la cour, et pour marraine Sophie Moszczinska, dame de la reine ; parfois des nobles ou des bourgeois des villages jouxtant Chambord sollicitaient des Polonais l'honneur d'un parrainage. Il est curieux de constater combien, pendant huit ans, se propagèrent dans la région les prénoms de Stanislas et de Sigismond³.

C'est à Chambord, également, que le 29 octobre 1730 eut lieu

1. Arch. Nat., PP 151.

2. Arch. dép. du Loir-et-Cher, GG 3, actes des 8 février, 25 septembre, 11 novembre 1726.

3. *Ibid.* Jean Stanislas Finet, Louis Stanislas Cagnion, Stanislas Saler, Stanislas de Rochechouart, etc.

le mariage de Iablonowska, fille du comte et de Jeanne-Marie de Béthune, avec le prince de Talmont. Cette jeune Polonaise, connue par ses galantes aventures, suivit plus tard Stanislas à Lunéville.

Du passage des Polonais à Blois la trace fut peu marquée. On ne saurait dire lesquels demeurèrent en France et lesquels, confiants dans un retour de fortune, rejoignirent Stanislas en Pologne lorsqu'en 1733, le roi repartit pour reconquérir son trône. Un fait seul est certain : après la débâcle de Stanislas, la chute de Dantzig, l'aventure de Kœnigsberg, les amis qui vivaient avec le roi à Chambord se retrouvèrent à ses côtés à Meudon d'abord, puis ensuite en Lorraine. Une véritable colonie polonaise se constitua à Lunéville et il est possible de suivre les faits et gestes de quelques-uns de ses membres.

Le 3 avril 1737, Stanislas entra à Lunéville. L'accueil des Lorrains fut froid, ils reçurent leur nouveau roi « dans une consternation stupide » ; des chansons malveillantes coururent sur son compte :

Oh ! grands dieux ! quelle culbute
Après nos ducs quelle chute !

disait le couplet de l'une d'elles : *Les Lamentations des Lorrains*. La noblesse était divisée ; certains de ses membres gagnèrent l'Autriche, d'autres partirent pour Paris. A quelques grandes familles, les de Choiseul, du Châtelet, de Rougey, de Ludres, d'Haussonville, qui demeurèrent près de lui, Stanislas, pour se les concilier définitivement, octroya quelques sinécures honorifiques ¹. Tout en munissant de places et de dignités ses nouveaux amis, Stanislas n'eut garde d'oublier ses compagnons qui, de Varsovie à Wissembourg, de Wissembourg à Chambord, puis de Chambord à Varsovie, Kœnigsberg, Meudon et Lunéville, l'avaient suivi fidèlement. A Lunéville, se constitua une véritable colonie polonaise et d'autant plus importante que les grands seigneurs sarmates qui s'y vinrent fixer étaient eux-mêmes accompagnés de familiers et de serviteurs.

1. Pour l'histoire de Stanislas en France j'ai utilisé l'ouvrage de P. Royé, déjà cité.

Le duc Ossolinski fut nommé grand maître de la cour ; cette compensation lui était bien due pour ses infortunes conjugales. Depuis 1733, il était marié à la fille de Jean Stanislas Iablonowski, de trente ans plus jeune que lui et sa femme était devenue la favorite du roi de Pologne. Le baron de Meszech fut promu grand maréchal ; il se plut suffisamment en Lorraine pour y acquérir du comte de Hautoy le domaine de Chanteheux.

De Wiltz eut pour sa part le commandement du régiment de cavalerie donné à Stanislas par Louis XV. Ce gentilhomme eut maille à partir avec le prince de Châtellerault-Talmont. La duchesse Ossolinska, maîtresse de Stanislas, avait une sœur, la comtesse Iablonowska ; un moment aimée par le roi, elle s'était ensuite attachée au chevalier de Wiltz et bien que leur liaison fût notoirement avouée, le prince de Talmont avait épousé à Chambord la volage Polonaise qui s'était engagée à rompre avec de Wiltz. Le ménage avait suivi Stanislas en Lorraine et la liaison entre la princesse avec de Wiltz s'était renouée ; le prince de Talmont, contrairement aux usages de l'époque, s'en montra jaloux ; ayant un jour surpris les amants, il donna libre cours à sa colère dans l'intérieur même du palais royal, fit du scandale, puis partit pour Paris, jurant qu'il ne reverrait plus sa femme. Le chevalier de Wiltz étant décédé en 1738, on réconcilia les deux époux. Talmont revint à Lunéville et hérita du régiment de Wiltz.

La maison de Stanislas comprenait un grand veneur : Miakowski ¹ ; un grand chambellan : Christophe Sonianski ². Deux des frères Zaluski, Joseph André et Stanislas, vécurent pendant quelques années à la cour de Lunéville. Joseph avait obtenu l'abbaye cistercienne de Villers-Bettnach, au bailliage de Bouzonville, mais après un séjour en Lorraine il rentra dans son pays, défendit les libertés polonaises et mourut comme déporté à Zalaga, en 1774. Stanislas, bibliophile émérite, savant et philosophe, entretenait avec des érudits français, Solignac et de Tercier, des relations constantes d'amitié. Pendant les cinq

1. G. Maugras, *La Cour de Lunéville au XVIII^e siècle*. Paris, Paris, 1904.

2. Arch. Nat., P 2714. Lettres du 2 juin 1740.

années qu'il vécut à Lunéville, il acquit de nombreux livres, les transporta à Varsovie ; par la suite, les Russes s'emparèrent de sa bibliothèque qu'ils emportèrent à Pétersbourg ¹. Des personnages de moindre importance habitèrent aussi Lunéville : Paulowski, « trompette des plaisirs de S. M. ² », Lazowski, contrôleur de la maison du roi et chef de son office. Celui-ci épousa une Française, Catherine Lebrun ³. Les jeunes Polonais étaient assez nombreux à Lunéville puisque sur les quarante-huit places de cadets que comportait l'école fondée par Stanislas, vingt-quatre avaient été réservées aux fils de ses sujets de Pologne.

La reine avait comme dame d'atours la comtesse de Linanges-Hartemberg ⁴, Polonaise d'origine ; bien qu'elle fut courte, épaisse et lourde, elle connut les faveurs du roi. Après la mort de la reine, son confesseur, Radominski, passa à la cour de France. Des grands personnages de la cour de Lunéville étaient servis par des Polonais. Joseph Iancowicz, intendant d'Ossolinski, devint celui de Stanislas ; il figure encore sur les états de pensions royales en 1765, ainsi qu'un serviteur du nom de Hudwanki et l'abbé Miakowski ⁵.

Dès les débuts de leur installation en Lorraine, les Polonais avaient sollicité de Louis XV la qualité de regnicoles ; un édit de 1738 leur accorda la naturalisation générale et l'autorisation d'acquérir des biens meubles et immeubles ⁶. Quelques-uns n'avaient pas attendu cette faveur royale pour solliciter individuellement leur naturalité ; dès 1736, Sebastien Felix de Bona ⁷ et François Maximilien Ossolinski ⁸, grand trésorier de Pologne, avaient obtenu leur francisation.

La différence des religions détournait les Français de s'unir aux femmes russes, cette raison n'existait pas à l'égard des Polonaises. Au XVIII^e siècle, plusieurs femmes originaires de Pologne vinrent habiter la France avec leur mari. Emerentianne

1. Royé, *op. cit.*, p. 174.

2. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, E sup. 2641.

3. *Ibid.*, E sup. 1093 et 3055.

4. G. Maugras, *op. cit.*, ch. iv.

5. *Id.*, *ibid.*

6. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXII, p. 111.

7. Arch. Nat., PP 151. — Lettre du 11 mai 1736.

8. *Ibid.*, P 2713. Lettre du 24 janvier 1737.

Warczicki fut naturalisée à la suite de son mariage avec Alexandre-Joseph de Montmorency¹. Un de nos ambassadeurs en Pologne, le baron Jean-Victor de Besenval, avait épousé Catherine Bielinska ; de leur union naquit le fameux baron de Besenval, célèbre par ses *Mémoires*. Lorsque Jean-Victor décéda, sa veuve lui fit édifier un tombeau à Saint-Sulpice et derrière son buste, sculpté par Caffieri en 1735, elle fit graver une longue inscription donnant un résumé succinct de son existence². Un autre de nos meilleurs diplomates du XVIII^e siècle, le comte des Alleurs, s'était uni à une Lubormiska. Il mourut à Constantinople ; on dressa un inventaire de ses biens et on procéda à leur liquidation entre sa veuve et son fils mineur³.

En 1744, le futur vainqueur de Berg-op-Zoom, de Löwendal, passait au service de la France, il amenait avec lui Élisabeth de Szembeck, femme de Jean-Clément Branicki. Cette jeune fille avait épousé cet homme mûr qui, dit de Luynes, « avait toutes les qualités recommandables, sauf celle qui est bien de quelque prix aux yeux d'une jeune femme ». Lowendal la séduisit, l'enleva, l'amena à Pétersbourg et l'épousa. Par la suite, les deux époux, qui étaient protestants, se convertirent au catholicisme. Leur descendance se fixa en France d'une manière définitive⁴.

Élisabeth de Löwendal fut introduite dans la société française et présentée à la cour. Par suite de sa communauté d'origine avec Marie Leczinska, elle fut favorablement accueillie par la reine à qui elle se plaisait à recommander des compatriotes. Il lui advint même une fois d'adresser à la reine un Polonais peu scrupuleux ; celui-ci s'étant précipité aux pieds de Marie Leczinska lui déroba les boucles de diamants qui ornaient ses chaussures⁵.

Une tradition séculaire conduisait en France des gentilshommes polonais. Il y avait à Paris, en 1707, un prince de Lubomirski, fils de Stanislas, auteur d'un traité politique : *De Vanitate Consiliorum*, imprimé à Varsovie en 1702. Ce prince faisait très

1. Arch. Nat., P 2713. Lettre du 24 janvier 1737.

2. J. Guiffrey, *Les Caffieri*. Paris, 1877, p. 93.

3. Arch. des Aff. étrang. Correspondance avec la Turquie, t. CXXVIII, f^os 203 et 507.

4. Marquis de Sinety, *Vie du Maréchal de Lowendal*. Paris, 1868, t. I, p. 46.

5. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 323.

grande figure à la cour et on parla de son mariage avec M^{lle} de Courtenai. Bien qu'il lui adressât des vers dans lesquels il lui promettait une couronne, Lubomirski n'obtint pas cette illustre héritière, qui devint la marquise de Beaufremont¹. Il repartit seul prendre part aux luttes qui troublaient la Pologne. C'est principalement à partir du moment où Marie Leczinska règne sur la France et Stanislas sur la Lorraine, que les résidents et les voyageurs polonais deviennent légion dans le royaume. Ils y trouvent d'ailleurs tous les salons ouverts pour eux.

En 1741, le comte Poniatowski, époux de la princesse Czartoryska, vient passer l'hiver à Paris. Chez le comte de Torcy dont il fut l'hôte, M^{me} Geoffrin le rencontra, le mit à la mode et le présenta dans la société parisienne. L'amitié que Poniatowski et M^{me} Geoffrin contractèrent l'un pour l'autre fut si vive que le comte l'appelait « ma femme ». En quittant Paris, Poniatowski lui promit de lui envoyer ses cinq enfants pour qu'elle leur apprit le monde et leur inculquât les manières françaises. Il tint parole. De ses enfants, le quatrième, Stanislas Auguste, devint, pour ainsi dire, le filleul de la vieille amie de son père. En 1753, lorsqu'il vint frapper à la porte de l'hôtel de la rue Saint-Honoré, sa mère était morte et ce fut « sa maman » Geoffrin, comme il disait, qui guida ses pas dans le monde parisien. Durant cinq mois, Stanislas Auguste demeura à Paris ; M^{me} Geoffrin le traita comme son fils ; le jeune Polonais, fastueux comme ses compatriotes, jetait l'or à pleines mains et la légende veut que, pour n'être pas enfermé pour dettes, le jeune homme dut recourir à la bourse de sa « maman »².

En quittant Paris, Stanislas Auguste partit pour Pétersbourg. S'il pleura les belles de l'Opéra, il trouva en Catherine II une consolatrice. La passion qu'il inspira à la czarine lui servit ; elle en fit le dernier roi de Pologne. Lorsque M^{me} Geoffrin reçut le courrier lui annonçant l'élection de Stanislas Auguste, elle lui adressa une missive débordant d'enthousiasme : « Imaginez mon

1. P. de Ségur, *Le Royaume de la rue Saint-Honoré*. Paris, 1897, *passim*.

2. C. de Mouy, *Correspondance inédite du roi Stanislas Auguste Poniatowski et de Madame Geoffrin (1764-1777)*. Paris, 1875. L'introduction historique comporte un très intéressant aperçu de l'histoire des rapports de la France avec la Pologne au XVIII^e siècle.

transport de joie à la réception de cette divine lettre datée du 9 ! Je vous ai cru notre bon Henri IV et moi je me suis crue Sully ¹. » Le cœur d'amie dévouée de M^{me} Geoffrin avait tressailli en apprenant l'élection de son fils, sa vanité s'était émue car elle aimait les hautes relations. En 1766, sur les instances de Stanislas Auguste, M^{me} Geoffrin accomplit en Pologne un voyage qui fit du bruit ; lorsqu'elle revint à Paris et reprit le gouvernement « de son royaume de la rue Saint-Honoré », son hôtel, déjà largement ouvert aux Polonais avant son départ, devint le rendez-vous des amis de Poniatowski. Elle fut un Sully au petit pied de Stanislas Auguste, reçut ses confidences, se chargea de ses missions artistiques et financières à Paris ; parfois même, elle lui servit d'agent diplomatique.

La correspondance de l'aimable Parisienne avec son filleul constitue l'une des sources les plus abondantes pour l'histoire de la colonie polonaise de Paris au XVIII^e siècle ; mais, avant de l'utiliser pour montrer l'importance de ce groupement étranger, il est nécessaire de retracer en quelques lignes la situation intérieure de la Pologne. Des partis divers prétendaient triompher dans la république, chacun d'eux avait en France des représentants et ces Polonais se groupaient autour de personnages notables, chefs de parti. Le salon de M^{me} Geoffrin n'était pas une place neutre, elle condamnait sa porte à ceux qui ne chérissaient pas Stanislas Auguste ou, tout au moins, elle ne leur ouvrait qu'à demi.

Au cours du règne d'Auguste III, issu de la maison de Saxe, deux clans importants se partagèrent l'influence en Pologne. A la tête de l'un étaient les Czartoriski, représentants de l'influence russe dans la république ; le second avait pour chef les Potocki, aristocrates et partisans de la constitution d'un parti national. Un troisième groupe, celui des mécontents, adressait des ambassadeurs en France, en 1748, et offrait au prince de Conti la couronne des Jagellons. Lorsqu'en 1763, Auguste III mourut, la Russie fit élire Poniatowski contre le gré de la France qui soutenait Xavier de Saxe, frère de la Dauphine. Cette élection

1. Ch. de Mouy, *op. cit.* Lettre du 24 oct. 1764, p. 114.

aurait dû combler les vœux des Czartoriski, mais la Famille, ainsi qu'on appelait le groupe constitué autour d'eux, s'inquiéta des progrès de l'influence russe qu'elle avait antérieurement préconisée et elle s'effraya de la tutelle russe pour la Pologne. Il y avait d'ailleurs de quoi, car sous le faible gouvernement de Stanislas Auguste, la Russie traita la Pologne en pays conquis. L'ambassadeur russe Repnin le gouvernait réellement ; ses procédés provoquèrent partout une opposition générale dont l'évêque de Cracovie, Adam Krasinski, fut l'âme ; toute la Pologne se dressa contre Repnin et les frères Krasinski, aidés de Joseph Pulaski, organisèrent la Confédération de Bar. La lutte commença entre les Confédérés, soutenus par la France et les armées de Repnin et de Stanislas Auguste. Quelques succès des Confédérés les encouragèrent tout d'abord, mais ils furent écrasés par leurs adversaires ; de terribles massacres eurent lieu en Ukraine. De nombreux Polonais, défenseurs de l'indépendance nationale, furent exilés. Stanislas Auguste triomphait momentanément et, avec lui, la Russie définitivement.

Dans le Paris du xviii^e siècle, on rencontre des amis de Stanislas Auguste qui fréquentent chez M^{me} Geoffrin ; des partisans de la maison de Saxe vivent dans l'entourage de Xavier de Saxe qui, après son échec au trône de Pologne, s'est retiré en France où il est connu sous le nom de comte de Lusace.

Des confédérés exilés, des réformateurs désireux de régénérer la Pologne, séjournent à Paris. Une importante colonie de Polonais se constitue en France à dater du milieu du xviii^e siècle ; beaucoup d'entre eux ont leur domicile à Varsovie, à Cracovie ou à Wilna, mais résident constamment à Paris.

Chez M^{me} Geoffrin, c'est un défilé de Polonais. Les Poniatowski, les Czartoriski, les Lubormiski la visitent avant même que Stanislas-Auguste ne soit roi. Le jeune comte Branicki voyage en France en 1761, il oublie de solder ses notes et, quelques années plus tard, les fournisseurs connaissant les attaches de M^{me} Geoffrin avec Stanislas Auguste, lui remettent leurs mémoires ¹. Une préoccupation constante pour l'aimable femme sera de

1. De Mouy, *op. cit.*, p. 207.

s'enquérir si les Polonais n'ont pas quitté Paris en laissant des factures impayées. Quand, en 1766, le prince Sulkowski part brusquement, elle se demande s'il a payé ses dettes.

La cour de France n'avait pas reconnu l'élection de Poniatowski. M^{me} Geoffrin s'entremet dans la mesure de ses forces pour obtenir de la cour cette reconnaissance ; elle ménagea entre le prince Sulkowski et M. de Sainte-Foy, premier commis aux Affaires étrangères, une entrevue dont elle espéra profit pour son protégé. Elle exulta lorsqu'elle sut que Sulkowski avait été reçu à Compiègne et fut surtout au comble de la joie lorsqu'en 1766 Louis XV eut officiellement acquiescé à l'élection de Stanislas Auguste.

Gurowki est à Paris à la fin de 1765, il présente ses hommages à M^{me} Geoffrin ; elle en écrit du bien à son fils : « Il m'a plu au premier coup d'œil, il a de l'esprit ¹. » Ce n'est pas toujours que la correspondance de Stanislas Auguste loue les Polonais ; dans le temps même qu'elle apprécie Gurowki, elle a dû avoir quelques difficultés avec quelques-uns de ses compatriotes, car elle mande à Stanislas Auguste : « J'ai eu l'honneur de dire à V. M. dans ma dernière lettre que les Polonais et les Polonaises qui sont ici me paraissent des gens en qui on ne pouvait prendre aucune confiance ¹. » M^{me} Geoffrin accueille avec courtoisie les sujets que son royal ami lui recommande, mais il est discret à cet égard : « Si j'écris en faveur de quelqu'un à ma chère maman, il faut qu'il en vaille beaucoup la peine » ; parfois, il entoure de réserves ses recommandations : « Ce Poninski qui est à Paris, n'est pas brillant, mais c'est un bon sujet auquel, par la bizarrerie des circonstances, je n'ai encore pu faire du bien. »

Les visites de Polonais se multiplient chez M^{me} Geoffrin après son retour de Pologne. Le prince François Sulkowski est chez elle en 1768 : « Il m'a paru avoir les gestes un peu moins d'un petit maître qu'il ne les avait à son dernier voyage », écrit-elle. Quelques jours après elle mande à Poniatowski : « Il vient de partir de Paris tout à l'heure un Polonais dont j'ai été bien contente, parce que je lui ai vu un grand attachement pour V. M.,

1. *Ibid.*, p. 192.

du mérite, de l'esprit et de la vertu. Il se nomme Ozarowski, il est oncle maternel de la Palatine Sapieha. »

Tout Polonais de distinction visite la France. Stanislas Auguste ne l'ignore pas : « Vous savez combien de personnes ici connaissent Paris et combien elles le connaissent », fait-il remarquer à M^{me} Geoffrin, aussi ne peut-on que citer au hasard parmi ceux qui viennent rue Saint-Honoré : le comte Chreptowicz, Burzynski, le poète polonais Joseph Szimanowski, le comte Prebendowski, son beau-frère, les femmes de ces messieurs, le comte Rzewuski, Stanislas Poniatowski, fils du prince Casimir, frère du roi. Sur ce dernier, M^{me} Geoffrin fit une mauvaise impression lorsqu'il lui rendit sa première visite avant de passer en Angleterre. Comme Stanislas était le neveu de Stanislas Auguste, elle lui en écrivit mille éloges. Quand, en 1774, le prince Poniatowski séjourna à Paris pendant quelques mois, il retourna fréquemment chez la vieille amie de son oncle. Au moment de son départ, M^{me} Geoffrin mandait au roi : « Le prince est sur le point de quitter Paris..., sa belle figure a eu tous les succès possibles auprès des belles et jeunes dames et sa sagesse auprès des vieilles. »

Jusqu'à sa mort M^{me} Geoffrin fut la Providence des Polonais résidant à Paris. Lorsque le jeune comte Tyskiewicz, frère du grand trésorier de Lithuanie, y décède, elle s'occupe de ses affaires avec tant de bienveillance que « toute la famille de ce pauvre défunt est pénétrée et s'extasie à son nom ». Quand ils sont doués comme le peintre Kusharski, malheureux comme Massalki, l'aimable femme s'entremet volontiers pour être agréable aux sujets de Stanislas Auguste, mais lorsqu'ils sont importuns, M^{me} Geoffrin, qui avance en âge, se plaint quelque peu. Le roi lui avait adressé Granowski, homme d'esprit borné ; en novembre 1774, il se présentait rue Saint-Honoré et après quelques visites, elle écrivait à Poniatowski que son protégé avait peu d'intelligence : « Je crois, disait-elle, qu'il ne faut plus envoyer de jeunes Polonais à Paris. » Si l'esprit de Granowski était limité, sa dépense ne l'était guère ; le jeune homme collectionnait des meubles, ceux surtout qu'il croyait avoir appartenus à Leczinski. A acquérir ces « occasions » Granowski avait rapidement épuisé ses fonds. Il

n'était pas depuis huit mois à Paris que Poniatowski remboursait à M^{me} Geoffrin quatre-vingts louis que son protégé lui avait empruntés.

Des partisans de l'élection de Poniatowski, il n'en avait pas été de plus chaleureux que les Massalki ; ils avaient dépensé sans compter pour lui obtenir le succès. Le prince évêque de Wilna était un Massalki ; après avoir appuyé l'élection de Stanislas Auguste, il s'était révolté en apprenant la signature du traité de Varsovie, passé entre la Russie et la Pologne. Aux termes de cette convention, les dissidents grecs, luthériens et calvinistes jouissaient dans la république des privilèges que l'église romaine possédait seule antérieurement. Massalki fut l'un des principaux promoteurs de la Confédération de Bar, et lorsqu'eurent été défaits les confédérés, il partit pour la France en toute hâte, emmenant avec lui son neveu, le prince Xavier et sa nièce Hélène. Ses biens de Pologne furent confisqués et placés sous séquestre. En arrivant à Paris, au milieu de 1771, son premier soin fut de rendre visite à M^{me} Geoffrin ; il connaissait son influence sur Poniatowski et, par elle, espérait obtenir la fin de son exil et la levée du séquestre de ses biens. M^{me} Geoffrin servit d'intermédiaire entre Massalki et Stanislas Auguste, mais le roi se contenta d'adresser quelques bonnes paroles à l'évêque de Wilna et lui laissa entendre que, seuls, les Russes pouvaient lui rendre sa patrie et ses biens ¹.

Durant que cette correspondance s'échangeait, Massalki s'occupait de sa nièce et la confiait aux religieuses de l'Abbaye-aux-Bois. La jeune fille ne devait quitter le couvent que pour épouser le prince de Ligne. Le prince Xavier fut confié à un précepteur. Quant à l'évêque de Wilna, il organisa son existence à Paris comme s'il avait eu l'intention de s'y fixer à jamais. Il s'était créé des relations, avait fréquenté les salons, visité les érudits et était devenu membre étranger de l'Académie des Inscriptions puis, subitement, au mois de janvier 1773, il était reparti pour la Pologne. Nommé membre du conseil permanent de la République, Massalki fit de l'opposition à Stanislas Auguste. Tout pénétré

1. L. Perey, *Histoire d'une grande dame au XVIII^e siècle*. Paris, 1912, *passim*.

des idées de Rousseau, il s'occupa de la réorganisation des études en Pologne. Six ans plus tard, Massalki revenait à Paris en compagnie de la vieille marquise Wielopolska et, le 25 juillet 1779, il conduisait sa nièce Hélène à l'autel.

Épris de réformes comme il l'était, Massalki fréquenta sans doute à Paris le comte Wielhorski¹. Ce Polonais était venu à Paris en 1770 avec sa femme qui y mourut, du reste ; il était un des ennemis les plus avérés de Stanislas-Auguste et contre lui, à Moscou comme en France, il avait tenu les propos les plus discourtois. Au mois d'octobre 1770, M^{me} Geoffrin écrivait à Stanislas Auguste : « Il y a ici un comte Wielhorski, dont le titre est maître d'hôtel de la couronne. Sa femme est sœur du comte Oginski. Il m'avait fait demander de venir chez moi, mais sachant qu'il était ici de la part des Confédérés, je lui ai fait connaître que nos sentiments étaient trop différents pour avoir une liaison. » Wielhorski était un érudit et un réformateur philosophe ; malgré les rebuffades de M^{me} Geoffrin, il s'obstinait à vouloir entrer en relations avec elle. Ayant acheté la bibliothèque de Mairan, littérateur et savant, ami des plus chers de M^{me} Geoffrin, il crut devoir l'en informer par lettre. Il obtint une réponse froide et polie ; néanmoins des relations s'ébauchèrent entre le républicain polonais et la maman de Stanislas Auguste, mais elle se tint sur ses gardes, affirmant « qu'elle avait le dessein de le voir fort peu et de ne jamais lui parler des affaires de la Pologne »².

Wielhorski manifestait des opinions républicaines, il était idéologue et fort épris des idées de Mably et de Rousseau. Une première fois, il avait attiré près de lui l'abbé Mably, et pendant un an, aux frais du comte, le démocrate avait étudié sur place les mœurs et les anciennes coutumes polonaises. Estimant que le programme de réformes de Mably ne correspondait pas aux nécessités du moment, Wielhorski, dans le courant de l'année 1772, demanda à Jean-Jacques Rousseau un plan politique adéquat à la situation de la république polonaise. Rousseau se

1. De Mouy, *op. cit.*, p. 486.

2. De Mouy, *op. cit.*, p. 405.

mit à l'œuvre et écrivit ses *Considérations sur le Gouvernement de Pologne*. Cet ouvrage n'était pas destiné à voir le jour, car il contenait, outre des idées hardies, quelques passages injurieux pour Stanislas Auguste ; or, par suite de l'indiscrétion d'une personne à qui Wielhorski avait montré le manuscrit, des extraits en circulèrent dans le public et des articles diffamatoires, attribués à d'Alembert, parurent sur le compte de Rousseau et de Wielhorski. Tous deux peu soucieux d'être compromis s'employèrent à arrêter la publication des *Considérations*. A peine Rousseau était-il mort que Wielhorski, craignant l'impression de l'œuvre du philosophe, engagea avec le marquis de Girardin une longue correspondance pour imposer quelques modifications et suppressions au travail de Rousseau. Il les obtint et les *Considérations* parurent, mais si l'on compare les premiers textes imprimés avec le manuscrit original possédé par la famille Czartoriski, on constate des divergences entre eux ¹.

Wielhorski avait quitté Paris au début de l'année 1773 ; il y revint peu après ; il y était au moment de la mort de Tyskiewicz et se conduisit à son égard de telle manière que Stanislas Auguste lui fit dire par M^{me} Geoffrin qu'il s'était comporté vis-à-vis de lui en bon compatriote ; néanmoins, il demeurerait toujours suspect à l'amie du roi, elle lui reprochait ses dettes ² et surtout l'envoi à tous les ministres étrangers de son livre paru à Londres en 1775 sous le titre d'*Essai sur le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement de Pologne, suivant la constitution primitive de la Pologne*. Dans cet ouvrage le comte Wielhorski exaltait les antiques lois polonaises et exposait les avantages que présenterait le retour à l'ancien état de choses.

En accueillant les amis de Poniatowski, M^{me} Geoffrin faisait en quelque sorte de l'opposition à notre diplomatie. En effet, depuis la constitution de la Confédération de Bar, le cabinet de Versailles soutenait de ses subsides et de ses conseils les chefs des Confédérés. Nos ambassadeurs, le chevalier de Châteaufort,

1. Comte de Girardin, *Le comte de Wielhorski et J.-J. Rousseau*, extrait du *Bulletin du Bibliophile*, 1910. — Marquis de Girardin, *Quelques mots au sujet du manuscrit de J.-J. Rousseau, Considérations...*, etc..., extrait du même *Bulletin*, année 1912. — J.-J. Rousseau, *Œuvres complètes*, éd. de 1852, t. I, p. 361 et t. IV, p. 145.

2. De Mouy, *op. cit.*, p. 496.

en 1769, Dumouriez, en 1770, avaient pour instructions de s'aboucher avec les plus notables des Confédérés polonais. Parmi eux, figurait notamment le comte Pac, de la famille lithuanienne des Pac et père de Louis, qui servit la France sous le premier Empire. Après le partage de 1772, le comte Pac, compromis sans doute, vint habiter la France et se fit naturaliser¹. Il acquit des terres en Lorraine, à Marainville. Il avait été accompagné par Adam Jean Weydlich. Ce gentilhomme, secrétaire à Paris de la Confédération de Pologne, était devenu l'intendant du comte Pac².

Il n'est pas surprenant que l'on rencontre quelques Polonais dans l'entourage du comte de Lusace. Après l'échec de son élection comme roi de Pologne, Xavier de Saxe, fils du roi Auguste III, s'était retiré dans ses domaines allemands. Comme son mariage morganatique avec la comtesse Spinucci avait causé scandale à Dresde, Xavier de Saxe résolut de se fixer en France, près de sa sœur, la Dauphine. Il y arriva en 1771, acheta des domaines et loua au Marais un vaste hôtel dans lequel il s'installa avec sa famille³. Son grand-père et son père ayant régné sur la Pologne et lui-même ayant tenté de leur succéder, il avait conservé avec les grands de ce pays des relations amicales. Quelques-uns même l'accompagnant à Paris, vécurent dans son intimité ; parmi les gentilshommes de sa chambre figurait M. de Jurkowski. Il entretenait avec des Polonais une correspondance suivie et quand ceux-ci venaient à Paris, ils ne manquaient de visiter le fils de leur ancien souverain. Son hôtel leur était largement ouvert. Quelle maison d'ailleurs était fermée aux Polonais venant habiter Paris ! M^{me} de Boufflers donnait l'hospitalité à la comtesse Humiecska et à son nain, le gentilhomme Borwslaski, âgé de vingt-deux ans⁴ ; le duc d'Orléans prenait comme aide de camp Oginski qui, pendant trois mois, avait séduit la société parisienne par la manière exquise dont il jouait

1. Arch. Nat., PP 162. Lettre du 1^{er} mars 1777.

2. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, E sup. 3002.

3. A. Thévenot, *Correspondance inédite du prince François Xavier de Saxe*. Paris, 1874. *Introduction et passim*.

4. G. Maugras, *Les dernières années du roi Stanislas*. Paris, 1906, p. 239.

de la harpe et du violon ¹. Les petites maisons s'ouvraient aussi pour les Polonais. Le prince Potocki était un habitué de la maison du Pont-aux-Choux, qui appartenait au duc de Fronsac ; ensemble ils y prenaient leurs ébats. Les Sarmates, grands et petits, aimaient tout de Paris, les salons brillants, la conversation des philosophes, le Palais-Royal, les cabarets où coulait le champagne, les tripots, les coulisses de l'Opéra et des théâtres. Brillants seigneurs ou membres de la petite noblesse se ruinaient volontiers à Paris ; les rapports de police abondent en détails sur leur existence mouvementée ².

Le comte Witowski, neveu du grand chambellan de Lithuanie, est à Paris en 1753, il couvre de diamants la demoiselle Chanterie, de l'Opéra. Son secrétaire profite également des faveurs de la belle et s'égare avec elle dans la forêt de Fontainebleau. Matowski, en 1759, court après la Duthé, qui est à M. de Durfort ; il l'enrichit, passe à d'autres amours, puis revient à elle. Tandis qu'il la cajole, de Durfort console M^{me} Matowska. Le malheureux Polonais mène trop grand train. En 1771, il lui faudra momentanément quitter Paris, car on l'a surpris trichant au jeu.

C'est avec le comte Jean Potocki que M^{me} de Touthville gagne voiture, diamants et cinquante louis par mois. Le prince Sablonowski est un familier de l'appareilleuse M^{me} Hecquet. Lubormiski est obligé d'emprunter de l'argent à la Chanterie, qui, pour le lui fournir, engage ses bijoux.

L'existence fastueuse des Polonais frappe les inspecteurs de police ; ils consignent sur leurs notes des réflexions comme celle-ci : « Cet étranger va bien vite pour durer longtemps dans ce pays, tel riche qu'il soit ³. » Les Polonais ne payent pas toujours leurs dettes, M^{me} Geoffrin le sait mieux que personne, M^{lle} Grandi de l'Opéra s'en aperçoit aussi. Ayant noué relations avec l'un d'eux, elle en obtint 130.000 livres, une voiture et deux chevaux, mais le prix n'en ayant pas été soldé, le marchand reprit son bien ⁴.

1. De Luynes, *Mémoires*, t. XVI, p. 64.

2. Voir aux noms cités, C. Piton, *Paris sous Louis XV*, 5 vol., éd. du *Mercur de France*.

3. C. Piton, *op. cit.*, t. III, p. 279.

4. E. Campardon, *L'Académie royale de musique au XVIII^e siècle*. Paris, t. I, p. 362.

Les Polonais qui habitaient Paris protégeaient les arts et les artistes. Dans son *Journal*, le graveur Wille note complaisamment les visites des nobles polonais. La princesse Lubormiska, le prince Czartoriski visitent son atelier. Le comte Przebentowski, proche parent du roi de Pologne, reste fort longtemps avec lui. Le comte Mycielski s'intéresse à ses œuvres et à son cabinet de médailles ; cette visite le charme. Le prince Poniatowski, neveu du roi de Pologne, se rend chez Wille à chacun de ses séjours à Paris. Adam Czartoriski entretenait d'excellents rapports avec le graveur. Le 12 octobre 1773, le prince, qui était venu passer l'hiver à Paris avec ses filles, rend visite à Wille, bien qu'il ne fut arrivé que depuis deux jours. Quelque temps après, l'artiste se dirige vers l'hôtel de Chartres, rue de Richelieu. Il ne rencontre pas Czartoriski, mais l'ayant croisé dans le Palais-Royal, il se promène avec lui ¹.

Les événements politiques n'absorbaient pas totalement les pensées de Stanislas Auguste Poniatowski ; il accordait aux lettres et aux arts de longs instants ; il se flattait d'être un Mécène, et pour en témoigner il octroyait des bourses à de jeunes Polonais qu'il envoyait à Paris comme élèves de l'Académie royale de peinture et de sculpture. En octobre 1765, Kokarski étudie les arts à Paris ; Thadée Kosciuzko, de Varsovie, travaille chez Cochin ; en 1669, au même atelier, fréquente Joseph Orlovski, natif de Varsovie. François Offert, Thadée Wrorynski apprennent à Paris la peinture et la gravure. Sylvestre Myris, qui gravera les figures de *l'Histoire de la république romaine*, publiée à Paris, en 1810, par le libraire Stone, est inscrit en 1775 à l'atelier de Vien. D'autres encore se forment à Paris : Joseph Oleschewitz, de Varsovie, et Henri Nather ; au mois de mars 1781, ce Polonais habitait à la Villette chez le prince Moslowski ². Les futurs artistes accomplissent en France des séjours de plusieurs années, quelques-uns même s'y fixent définitivement,

1. *Mémoires et Journal de G. Wille*, édités par G. Duplessis. Paris, 1857, *passim*.

2. D. Roche, *Liste des artistes russes et polonais dont les noms se trouvent sur les registres de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris*. Extrait des *Staryé Gody*, juin 1909.

tel le plus célèbre des protégés de Poniatowski, le peintre Alexandre Kucharski ¹.

Né en 1741, Alexandre était page de Stanislas Auguste ; comme il avait des dispositions pour les beaux-arts, le roi l'envoya étudier à Paris et le recommanda très chaleureusement à M^{me} Geoffrin ; elle était d'ailleurs chargée de lui payer sa pension de cent ducats. Pendant trois ans Kucharski travailla avec Van Loo et Vien ; malheureusement, il ne réalisa pas les désirs de Stanislas Auguste, qui rêvait de faire de lui un peintre d'histoire. A dater de la fin de 1767, sa pension lui fut supprimée. Kucharski dut se tirer d'affaire par ses propres moyens ; il se spécialisa dans la confection des petits portraits et des miniatures. Il exécuta ceux de plusieurs de ses compatriotes ; on connaît de lui des pastels d'Isabelle Czartoryska, de Sophie Zamoiska, du comte Michel Wielhorski et du prince Sapieha. Il exécuta plusieurs portraits de Marie-Antoinette ; l'un de ceux-ci est célèbre ; commencé en 1790, il fut achevé en 1792 seulement, l'exécution ayant été interrompue par la fuite à Varennes. Alexandre Kucharski finit ses jours à Paris ; il y mourut le 5 novembre 1819.

Il est regrettable que nos artistes français n'aient pas eu, comme l'Allemand Wille, la fatuité de tenir des registres de leurs menus faits. Dans leurs journaux, on aurait pu relever les noms de tous les élèves étrangers qu'ils formèrent. Wille, en effet, ne dut pas avoir le monopole de guider les débuts des graveurs ou des peintres polonais. Il en forma plusieurs. Ortowski, brigadier du corps des cadets nobles, lui présenta Wronczinski, qui devint son élève et son pensionnaire. Le comte de Wodzicki et Kosciuzko reçurent également les conseils de Wille ; il leur prêtait des dessins qu'ils « copiaient joliment » ².

Non content de protéger ses compatriotes, Stanislas Auguste attirait à sa cour des artistes étrangers. Parmi ses peintres ordinaires, le nom de Norblin de la Gourdaine est à retenir. Ayant passé une partie de sa vie en Pologne, il avait épousé en premières

1. Fournier-Sarlovèze, *Les peintres de Stanislas Auguste*. Paris, 1907. Notice sur Alexandre Kucharski.

2. G. Wille, *Journal*, édition citée, *passim*.

noces une dame d'honneur de la cour, Élisabeth Tokarska puis, celle-ci étant morte, il s'unit à Marie-Anne Kopsch, veuve du comte Hinski. Norblin de la Gourelaine revint en France avec sa seconde femme et les enfants qu'il avait eus de ses deux lits firent souche dans le pays ¹.

Paris surtout attirait les Polonais ; c'est dans la capitale qu'ils se plaisaient à séjourner. Pour un d'entre eux que l'on rencontre à Avignon, tel le comte Grabianki, franc-maçon qui fonde dans cette ville une secte d'illuminés, on en voit venir cent à Paris ². Aux moments les plus graves de la Révolution, l'attirance est si forte que certains ne résistent pas à revenir vers la France. Cette curiosité leur coûte parfois l'existence. Rosalie Chodkiewicz, princesse Lubormiska, était souvent à Paris. Elle s'y trouvait au début de la Révolution. En 1790, elle repartit pour Varsovie, revint en Suisse en 1792, puis passa en France avec le comte Thadée Matowski, ambassadeur près la République française. Arrêtée comme aristocrate le 19 novembre 1793, elle fut condamnée à mort et, bien qu'elle fut enceinte, elle périt sur l'échafaud ³.

Aux hommes politiques, aux artistes, aux simples voyageurs polonais qui vécurent en France, il faut encore joindre les officiers et soldats qui servirent la monarchie au xviii^e siècle. Certains régiments portaient jadis le nom d'un pays étranger, mais de leur appellation il ne faudrait cependant pas conclure qu'ils étaient exclusivement recrutés parmi les nationaux du pays dont ils avaient la dénomination. De ce que la milice française comportait un *Royal-Pologne*, on ne saurait inférer que tous les officiers et soldats le composant fussent Polonais. Ce régiment en comprenait cependant une assez grande quantité. Le *Royal-Pologne* était un régiment de cavalerie levé en 1653 par Armand de Beautru ; en 1725, Louis XV l'acquit du marquis de Monteil et le donna à son beau-père. Le *Royal-Pologne* devint alors le *Stanislas-Roi* et eut pour colonel le chevalier de Wiltze ;

1. Fournier-Sarlovèze, *op. cit.* Notice sur Norblin de la Gourelaine. Appendice à la notice, p. 58.

2. *Journal du chevalier de Corberon*, t. I^{er}, p. Lxv.

3. Docteur Billard, *Les femmes enceintes devant le Tribunal révolutionnaire*. Paris, 1911.

en 1737, ayant repris son ancienne appellation, il la conserva par la suite ¹.

De ce régiment quelques officiers sont connus. Un gentilhomme nommé Blendowski y servit sous la Régence ; il repartit pour la Pologne, mais désireux de rentrer à son ancien corps, il se fit chaudement appuyer auprès de son colonel par ses amis polonais et fut réintégré au *Royal-Pologne* ². A ce régiment appartint aussi Pierre-Grégoire Orlick, d'une vieille famille de Lithuanie ³. Il était fils de Philippe Orlick qui, après avoir commandé un corps de cosaques, passa au service de Charles XII, puis à celui de Louis XV. Pierre Grégoire avait épousé une Française, une Dinterville et lorsqu'il mourut en 1759, il était colonel du régiment de Pologne et chevalier de Saint-Louis. Sa connaissance de la langue polonaise lui valut, en 1735, d'être chargé par Chauvelin, notre ministre des affaires étrangères, d'une pénible mission auprès du roi Stanislas. Il lui fut envoyé à Kœnigsberg pour l'inviter à cesser la lutte contre la Russie.

A quelques autres régiments français appartenrent des officiers polonais. Maurice de Saxe en comptait sous ses ordres, le maréchal de Löwendal également. Ils étaient passés en même temps que lui au service de la monarchie. Kialinski, Kelschewski, de Slisenski étaient capitaines ; Gomolinski, Gloze, Wibranowski étaient lieutenants. Au siège de Berg-op-Zoom, ce dernier fut grièvement blessé ⁴.

Des missions diplomatiques furent parfois confiées à des Polonais. Adalbert Iabuklowski, en 1733, était au service de Louis XV ; il fut réformé comme maître de camp à la suite du *Royal-Allemand*. De Broglie, en 1753, l'envoya comme ambassadeur en Pologne avec mission de rallier autour des Potocki les partisans de la France et de combattre avec leur concours l'influence des Czartoriski, champions de l'influence russe en Pologne ⁵. A son retour, Iabuklowski reçut la croix de Saint-

1. Général Susanne, *Histoire de la cavalerie française*. Paris, 1874, t. II. V^o *Royal-Pologne*.

2. Arch. des Aff. étrangères. *Correspondance*. Pologne, vol. IV sup., f^o 190.

3. L. Farges, *Instructions... Pologne*, t. II, p. 29.

4. Marquis de Sinety, *Vie de Lowendal*, t. I, p. 374.

5. L. Farges, *Instructions... Pologne*, t. II, p. 139.

Louis. Plusieurs autres officiers reçurent également cette récompense royale. Mokranowski, l'un des plus chaleureux partisans de l'alliance française avec les Potocki et Clément Branicki, fut officier et chevalier de Saint-Louis. Combattirent aussi sous nos aigles, Wisniewski, officier dans le corps des volontaires de Schömberg ; Kouralski, du régiment de Nassau ; Wibranowski, du régiment d'Anhalt. Tous reçurent la croix de Saint-Louis ; en 1789, le roi décorait encore Alexandre Lubormiski ¹.

Ainsi, du XII^e siècle jusqu'à l'heure fatale du dernier partage, Pologne et France eurent des relations à peu près constantes. Entre ces gouvernements s'élevèrent parfois des différends ou des divergences de vues, mais les habitants éclairés des deux pays n'eurent jamais que des sympathies les uns pour les autres. Des Français multiples passèrent en Pologne ; de très nombreux Polonais vinrent en France. Pratiquant la même religion, les uns et les autres s'allièrent sans difficultés ; fréquemment les deux peuples unirent leurs sangs.

Certes, malgré la fréquence et la durée de leurs séjours en France, les Polonais ne nous ont point fourni sous l'ancien régime des éléments de population aussi importants qu'au XIX^e siècle. Toutefois, des peuples de l'Europe orientale, ce furent sans doute les Polonais qui laissèrent dans le royaume les traces les plus marquées de leur passage.

1. Mazas et Anne, *Histoire de l'ordre de Saint-Louis*. Paris, 1860, t. I, p. 428, 518, 566. T. II, p. 442.

CHAPITRE IV

LES HONGROIS ET TRANSYLVAINS EN FRANCE

I

A peine convertie au christianisme, la Hongrie nouait avec la France des relations religieuses, politiques et intellectuelles. Pendant les règnes des rois Arpad, dont la dynastie s'éteignit en 1301, France et Hongrie se pénétrèrent. Saint Étienne ayant accordé aux pèlerins de Terre Sainte le libre passage à travers son royaume, les Français prirent l'habitude de traverser la Hongrie pour se rendre à Jérusalem. Quand commencèrent les croisades, Coloman autorisa les croisés à passer sur ses domaines. Le chevalier de Poissy, faisant route à travers la Hongrie avec ses soldats, visita Gyor, Albe Royale et Zimony. Godefroy de Bouillon eut une entrevue avec Coloman sur les rives de la Leitha et le souverain hongrois le conduisit à Pannonhalma, lieu de naissance de saint Martin. En 1101, Guillaume d'Aquitaine traversait la Hongrie et, cinquante ans plus tard, aux troupes de Louis VII se joignaient des Hongrois. Simon de Montfort et ses compagnons adoptèrent, eux aussi, l'itinéraire de leurs devanciers.

Pèlerinages et croisades établirent des rapports de peuple à peuple ; des mariages princiers les fortifièrent. Le roi André II épousa en secondes noces Yolande, fille de Pierre de Courtenay ; Bela III ayant perdu sa première femme, Anne de Châtillon, devint le beau-frère de Philippe-Auguste par suite de son union avec Marguerite, sœur du roi de France. De hauts dignitaires de la couronne de Hongrie contractèrent union avec des Fran-

çaises : Batiz, gouverneur du pays, épousa Alice, gouvernante du duc André ; Csak, seigneur magyar, s'unit à une Française¹.

Des relations politiques courtoises entraînent le développement des rapports économiques. Aux XII^e et XIII^e siècles, des marchands français parcourent la Hongrie ; d'aucuns s'y établissent et fondent même des colonies à Esztergom et à Eger-völgy. Lors de l'invasion mongole de 1241, les négociants français et italiens étaient les maîtres du commerce dans cette ville et si nombreuse était la colonie qu'ils avaient constituée qu'au XVI^e siècle, les descendants des émigrés parlaient encore la langue de la mère patrie. Des chevaliers, natifs de France, se fixèrent en Hongrie : les Zsambok — Sambucus — vinrent de Champagne ; les Becse et les Gregor sont d'origine française.

Sous les rois Arpad, les rapports entre France et Hongrie furent constants. Des moines français, appelés par les souverains hongrois, y créèrent des couvents. En 1179, les Cisterciens de Pontigny, en Champagne, établissent un monastère à Egres, sur les bords du Maros, au diocèse de Csanad. Bela III, pour fonder le couvent de Pilis, appelle les moines d'Açay, dans le diocèse de Besançon. Des Cisterciens des Trois-Fontaines ouvrent une maison sur les bords de la Raba. André II demande à Clairvaux des moines qui fondent le couvent de Toplicza. Ceux-ci essaient, ouvrent des filiales et introduisent dans le pays culture latine et mœurs françaises.

Dans tous les domaines s'accuse l'influence française en Hongrie. Après l'invasion mongole, il fallut réparer les ruines que la barbarie avait causées. Appelé par les Cisterciens ou Bela IV, frère de sainte Élisabeth, Villard de Honnecourt fut le maître artisan de la renaissance de l'art chrétien en Hongrie. Au cours de son long séjour en pays magyar, il reconstruisit l'église de Cassovie et la cathédrale d'Esztergom. A son nom, s'associe celui de Martin Reveyg, architecte français.

Si la Hongrie, au temps des Arpad, reçut de France des éducateurs, elle y envoya quelques-uns de ses enfants. Les

1. J'emprunte la majeure partie de ces détails à l'introduction de l'ouvrage de L. Kont, *Etude sur l'influence de la littérature française en Hongrie*. Paris, 1902.

monastères fondés par nos moines dirigeaient vers Paris des jeunes hommes qui étudiaient dans nos universités. Une fille de Clairvaux, l'abbaye de Zirez, conformément au règlement de saint Bernard, envoyait au Bernardinum de Paris de jeunes Hongrois. A Esztergom, avait été fondée la *Société du Christ*, établissement scolaire dont les meilleurs élèves étaient dirigés sur l'université de Paris. Des hommes d'âge mûr, voire même des prélats, venaient puiser leur science en France. Lucas Bânffy, archevêque d'Esztergom, avait suivi les cours de Girardus Puella, le prieur Ugrin étudia à Paris durant douze ans ; Auguste, évêque de Zagrab, y apprit la philosophie. En 1269, Salomon de Hongrie vivait à Paris. Sous le règne de Bela III un jeune Hongrois, Bethlen, mourut près de la montagne Sainte-Geneviève. Etienne de Tournai, abbé de Sainte-Geneviève, avisa de ce décès le souverain magyar. Les parents de l'étudiant, craignant qu'il n'eut des dettes, adressèrent de l'argent à trois de ses compatriotes, avec mission de payer les créanciers. Comme on reconnut que Bethlen ne devait rien, les fonds furent consacrés à de pieuses fondations.

L'université de Paris était très fréquentée par les Hongrois ; le notaire du roi Bela III, auteur de la plus ancienne chronique relative à l'histoire du pays, *De Gestis Hungarum*, avait séjourné en France. D'autres étudiants comptent encore parmi les premiers pionniers de l'alliance franco-hongroise dont, au xvii^e siècle, se réclamèrent leurs compatriotes qui se fixèrent en France.

La dynastie des Arpad s'éteignit en 1301. La maison d'Anjou, après quelques luttes, s'établit sur le trône hongrois et s'y maintint jusqu'en 1526. Par suite de l'avènement d'une maison française en Hongrie, les liens entre ce pays et la France se resserrèrent encore. Des Hongrois vinrent nombreux étudier à Paris ; agrégés à la nation allemande, ils furent parfois élevés à la dignité de procureur. Au xv^e siècle, Thomas de Hongrie jouit de cette charge ; Paul Nicolaï, natif du diocèse de Zagrab, est, en 1418, signalé comme indolent, Marc de Sirmio figure, en 1420, comme bachelier en théologie ; Martin Bereczk séjourne à Paris pendant plus de dix ans. En 1443, Urbain Herstzy, écolier pauvre, demande la remise des droits scolaires. Plusieurs

savants reçurent le complément de leur éducation à Paris. Michael de Hungaria, dont les *Sermones prædicabiles per totum annum licet breves*, parurent à Lyon en 1495, fut étudiant à Paris.

Les branches de la maison capétienne qui régnaient en France et en Hongrie s'adressaient des ambassades. Aleaume Boistel, maître des requêtes de l'hôtel de Charles V, fut chargé par son souverain de négocier le mariage de Louis d'Orléans, son fils cadet, avec Catherine de Hongrie. On avait projeté de réunir sur la tête du jeune couple tout l'héritage de la maison d'Anjou. Ces desseins, par suite de la mort de Catherine, ne purent se réaliser. Tandis que Boistel se rendait en Hongrie, Chrétien de Blonnorocs, ambassadeur du roi de Hongrie, venait en France. Charles V le recevait gracieusement et lui octroyait un don de deux cents écus d'or ¹.

La fatalité semble avoir pesé sur les projets d'union entre les maisons de France et de Hongrie ; en janvier 1458, Bertaut de Villebresme, ambassadeur de Charles VII, fut chargé par le roi de convoyer de Blois au Puiset les Hongrois qui étaient venus demander à Charles VII la main de sa fille Madeleine, pour Ladislas. Les ambassadeurs, instruits de la mort de leur roi, reprirent la route de leur pays.

Les amicales dispositions que les rois de France et de Hongrie avaient les uns pour les autres se retrouvent dans les relations des princes angevins entre eux ; elles ne paraissent pas avoir eu une influence sensible sur l'immigration des populations magyares en France. Tout au plus, à la cour du roi René, reconnaît-on, d'après leur appellation, quelques serviteurs d'origine hongroise. En 1478, le Hongre reçoit un don à raison de ses services ; un Hongrois construit un charriot pour le roi et le 29 août 1479, dix écus sont versés à un gentilhomme de Hongrie qui a fait le plan d'un « charriot à la façon d'Hongrie » ².

1. L. Delisle, *Mandements de Charles V*. Collection des documents inédits, n° 1616. — N. Valois, *Un projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie*, dans *Bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1893, p. 215.

2. Abbé Arnaud d'Agnel, *Les Comptes du roi René*, n°s 1787, 1811, 2403.

II

Les débuts du xvi^e siècle sont marqués en Hongrie par de profondes dissensions politiques. A la mort du roi Ladislas, Louis II, son fils mineur, était monté sur le trône, ayant comme tuteur Sigismond de Pologne. François I^{er}, qui briguaît alors la couronne impériale, eut avec Louis II de fréquents rapports. Il chercha à gagner la voix dont Sigismond disposait à la diète comme tuteur du jeune roi. Des ambassades furent échangées entre la France et la Hongrie ; au mois de juin 1520 une mission hongroise débarqua à Calais et séjourna quelque temps dans le royaume. L'ambassadeur Rincon, un Espagnol attaché à François I^{er}, joua un rôle important dans les négociations de son maître et des souverains orientaux ; mais, quand François I^{er} reconnut qu'il ne pouvait s'attacher Louis II à la suite de son mariage avec la princesse Anne, sœur de Charles-Quint, il pressa Soliman de l'attaquer. On sait trop comment le désastre de Mohacqs, en 1526, fut néfaste à la Hongrie. Les Ottomans s'emparèrent d'une partie du pays. Au cours de la bataille de Mohacqs, Louis II avait péri et le trône, par suite d'absence d'héritier direct, se trouva vacant. Deux compétiteurs, Ferdinand d'Autriche et Jeân Zapolya, voivode de Transylvanie, se le disputèrent. Ferdinand fut élu par une fraction de la diète ; Jean Zapolya recueillit les voix du parti national magyar¹.

La France a été le champion de la cause hongroise pendant près de quatre siècles et les Magyars de vieille souche ont continuellement trouvé aide et protection auprès de la monarchie française. François I^{er} fut l'instaurateur de cette politique d'alliance ; il soutint les revendications de Jean Zapolya. Pour traiter

1. La question des rapports de François I^{er} avec Zapolya a donné lieu à de nombreuses études. La dernière en date résume les autres et apporte quelques clartés nouvelles sur cette partie assez complexe jouée en Orient par la France au xvi^e siècle. Elle a paru en 1913, dans les numéros de mai et août de la *Revue historique* sous la signature de M. A. Bourilly, *Antonio Rincon et la politique orientale de François I^{er}*,-

de l'union entre eux, plusieurs ambassades hongroises vinrent en France. En 1527, les envoyés du roi de Hongrie, accompagnés de seize serviteurs, séjournèrent six mois et douze jours en Bourgogne ; ils furent hébergés par Rincon, qui reçut à cette occasion une somme de 2.000 livres, insuffisante d'ailleurs pour couvrir ses frais¹. L'année suivante Jean Statileo, évêque de Transylvanie, composait avec la France. Il obtenait pour son souverain un subside de 40.000 livres et pour lui-même une coupe d'or d'une valeur de 1.660 livres². Ces ambassades n'avaient point été inutiles pour les contractants, car au mois d'octobre 1528, François I^{er} et Zapolya signaient un traité d'alliance portant que le duc d'Orléans, second fils du roi de France, serait adopté par le roi de Hongrie et désigné comme son successeur³.

François I^{er} jetait les bases de la politique orientale à laquelle ses descendants devaient donner toute son ampleur. Il négociait contre la maison d'Autriche cette série d'alliances, dont Richelieu et Mazarin profitèrent au xvii^e siècle.

Les dissensions politiques et la domination des Ottomans ne permettaient guère aux humanistes hongrois de faire imprimer leurs œuvres dans leur pays. Au xvi^e siècle, plusieurs d'entre eux confièrent à des typographes de Paris et de Lyon le soin d'éditer leurs ouvrages. Il est à supposer que, comme les savants de plusieurs autres nations, ceux d'Écosse notamment, ces érudits vinrent eux-mêmes surveiller l'impression de leurs travaux. Georgevics confia à Langelier et à Jean de Tournes le soin d'éditer ses études sur les mœurs des Turcs. Son ouvrage, si l'on en juge par les multiples rééditions qu'en donna Jean de Tournes, fut très lu ; une traduction française en fut encore faite en l'année 1606⁴. Le poète Zsambok, plus connu sous le nom latin de Sambuccus, donna à Paris une édition de Dioscoride ; ses *Emblemata*, édités par Plantin d'Anvers en 1564, furent traduits par le poète Jacques Grévin ; ils ne sont plus connus aujourd'hui que par deux extraits reproduits par du Verdier.

1. *Catalogue des Actes de François I^{er}*, actes 27927 et 28668.

2. *Ibid.*, actes 3344 et 3244.

3. *Ibid.*, acte 19676.

4. Bibl. Nat., *Catalogue général*. V^o Bartolomey Georgevic.

Zsambok, historiographe de la maison de Habsbourg, était en relations d'amitié avec Lambin et Turnèbe ; son œuvre a été vantée par de Thou¹. Colosvarinus Pannonius, Dudith, Berzeviczi, Gregorius Pannonius, firent imprimer en France leurs traités de polémique religieuse, leurs discours au Concile de Trente ou les Oraisons funèbres qu'ils prononcèrent. En 1564., le musicien Bacfark éditait à Paris *Le Premier Livre de tablature de luth*, contenant plusieurs fantaisies, motets et chansons françaises².

Tandis que ces savants venaient à Paris ou y adressaient leurs ouvrages à de notoires imprimeurs, s'établissait dans la capitale une famille d'artistes dont l'appellation décele une origine hongroise. Le premier représentant connu de cette famille est Jean de Hongrie. Sa réputation était assez grande parmi les membres de la corporation de saint Luc, pour qu'aux élections de 1575 et 1576 il obtint quelques voix comme juré. Son fils embrassa également la carrière artistique ; il est qualifié de peintre et sculpteur dans l'acte d'une donation que lui fait, en 1650, sa cousine germaine, Marie de Hongrie, veuve de Macé Moizais, bourgeois de Paris ; celle-ci lui accorde 142 livres de rentes, en reconnaissance des services que lui, « Jean de Hongrie et ses enfants, chez qui elle demeurait », lui ont rendus. Au xvii^e siècle, plusieurs artistes de ce nom habitent Paris ; en 1610, Thomas de Hongrie, époux de Geneviève Pijart, figure comme maître peintre au contrat de mariage de sa nièce, Marie Desprès et, en 1639, Philippe de Hongrie, époux de Claude de Roussy, est établi quai de la Mégisserie sous la même dénomination³.

Au xvii^e siècle, des Hongrois se portent vers la France. La Hongrie et la Transylvanie nous envoient des étudiants. Les uns s'arrêtent à Paris ; les autres se rendent à Orléans. Engelbert d'Enss est procureur de la nation germanique d'Orléans à la fin de l'année 1600⁴ ; Jules de Steenwick-Zwolla exerce cette

1. L. Pinvert, *Le poète Jacques Grévin*. Paris, 1898, p. 262.

2. Kont, *op. cit.*. Voir aux noms cités.

3. J. Guiffrey, *Artistes parisiens des XVI^e et XVII^e siècles*. Paris, 1915. Notices 14, 15, 147, 218, 219.

4. Arch. dép. du Loiret, D 216, f^o 214.

charge en 1619¹, Philippe Nykerk-Zwolla, en 1639²; dix ans plus tard, Jean de Brakel-Zwolla est promu procureur et au cours de sa procure il élabore le nouveau statut de la bibliothèque de l'université³. En 1663, Melchior Reisinger est receveur de la nation germanique⁴.

Des jeunes Hongrois cotisent pour l'entretien de l'église luthérienne de Paris; leurs noms figurent sur les registres que tient le pasteur suédois Jonas Hambræus⁵, chapelain de l'ambassade et aumônier protestant des armées françaises. Georges Esterhazy conduit en Franche-Comté des troupes hongroises qu'il a amenées au service de Louis XIII.

Entre la Hongrie et la France, s'établissent à nouveau de fréquents rapports; la politique suivie par Richelieu et Mazarin avec les princes transylvains fut probablement la raison déterminante de ce rapprochement. Richelieu avait noué avec les Transylvains des relations politiques, car il ne négligeait aucun des souverains capables de nuire à l'Empereur⁶; il avait vu de quelle utilité étaient pour la France les embarras que les souverains de l'Orient pouvaient susciter à l'Autriche. Par l'intermédiaire de ses ambassadeurs à Constantinople, il avait gagné Pierre Bethlen, roi de Transylvanie, et dès 1627 Bethlen écrivait au cardinal une lettre dans laquelle il lui recommandait son neveu. Comme beaucoup de Hongrois ou de Transylvains protestants, lui mandait le roi de Transylvanie, ce jeune homme désire visiter Paris et s'entretenir avec le ministre déjà célèbre parmi ses compatriotes. Quand Bethlen mourut, il fut remplacé par Georges I^{er} Rakoczi. Ce prince de Transylvanie entra en rapports directs avec la France et signa avec elle et la Suède un traité d'alliance qui subsista jusqu'en 1645.

Au xvii^e siècle peu de Hongrois notoires visitent la France comme voyageurs. Cependant Nicolas Bethlen y vint en 1666.

1. *Ibid.*, D 218, f^o 90.

2. *Ibid.*, D 219, f^o 70.

3. *Ibid.*, D 220, f^o 146.

4. *Ibid.*, D 229, f^o 129.

5. J. Pannier, *Jonas Hambræus, prédicateur du roi de Suède*. Paris, 1913, p. 48.

6. E. Sayous, *Les Relations de la France avec les princes de Transylvanie pendant la guerre de Trente Ans*, dans *Bulletin des Séances et Travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, année 1875, p. 599.

Il s'était embarqué avec peu d'argent, deux cents ducats, et « sans faire attention que n'y aiant aucun commerce de Transylvanie avec le royaume de France », son père fut dans l'impossibilité de lui expédier les fonds qu'il lui demanda ; Bethlen dépensa promptement ses maigres ressources. Les seigneurs l'accablèrent d'amitiés pendant le séjour qu'il effectua à Paris, « tous, dit-il, voulaient m'avoir avec eux », mais force lui fût de quitter bientôt la capitale, car s'il y trouva beaucoup d'amis, nul d'entre eux ne put l'aider. Toutefois, avant de rentrer en Hongrie, il alla passer quelques jours à Chantilly, chez le grand Condé. Il fut surpris de le voir si bien instruit des affaires d'un pays si éloigné que le sien et s'étonna que Condé possédât mieux que lui l'histoire des premiers princes qui avaient régné en Transylvanie ¹.

Lorsque Bethlen rentra dans sa patrie, il trouva ses amis fort montés contre l'Autriche. Les dissensions qui surgirent entre la Hongrie et l'empereur Léopold seraient trop longues à narrer ; il suffit d'en retenir quelques faits. Les Magyars étaient écrasés d'impôts par le cardinal Kolonics, ils étaient malmenés de toutes manières ; les protestants étaient persécutés et le parti des *Mécontents* gagnait chaque jour du terrain. Des émeutes, des révoltes éclataient continuellement et pour frapper un grand coup, l'empereur Léopold fit mettre à mort trois chefs de *Mécontents*, les comtes Frangipani, Nadasdi et Zrinyi.

Des Hongrois émigrèrent en masse après ces événements qui se déroulèrent en 1671. Il est possible que certains soient alors venus se réfugier en France, car les *Mécontents* espéraient toujours recevoir quelques secours de Louis XIV. Mais, à ce moment, Léopold représentait pour le roi de France le souverain légitime et Louis XIV, ne voulant pas soutenir des rebelles contre leur prince, leur refusa l'aide qu'ils sollicitaient. Lorsque les *Mécontents* se furent organisés, eurent déclaré la lutte ouverte contre l'Empereur et qu'éclata la guerre de succession d'Espagne, les *Mécontents* trouvèrent près de Louis XIV une aide morale et matérielle.

1. Bethlen Niklos, *Mémoires*, publiés dans l'*Histoire des Révolutions de Hongrie* La Haye, 1739, p. 212 et suiv.

Avant l'arrivée des représentants officiels de Rakoczi en France, je n'ai guère rencontré qu'un Hongrois ayant attiré sur lui l'attention. Augial Urlowsky était son nom. Il était espion, nourrissait contre le roi des mauvais desseins, portait des poisons dans l'intérieur de sa canne. Au métier d'espion il en joignait un autre ; il vendait aux femmes des drogues destinées à les rendre stériles. Le 15 décembre 1687 on arrêta à Meaux cet aventurier et on l'enferma à la Bastille jusqu'en 1691, date à laquelle il était transféré à Besançon ¹.

C'est seulement au début du XVIII^e siècle que de nombreux Hongrois passèrent en France ; ils arrivèrent avec Rakoczi ; d'autres, et ils furent légion, entrèrent au service du roi.

III

Bien qu'il n'ait habité la France que peu d'années, on ne saurait laisser dans l'ombre François Rakoczi II, prince de Transylvanie. Son alliance avec Louis XIV, sa venue et son séjour dans le royaume y déterminèrent un courant d'immigration hongroise.

Après la victoire de Zenta, remportée sur les Turcs par les Hongrois aidés des Autrichiens, avait été signée la paix de Carlowitz ; elle libérait du joug ottoman Transylvanie et Hongrie. Malheureusement pour elles, les populations magyares n'avaient que changé de maîtres ; les Autrichiens les pressurant, elles songèrent à s'émanciper d'une lourde tutelle. Les patriotes, les *Mécontents*, pour leur donner leur nom, offrirent à François II Rakoczi le commandement de leurs troupes. Ce prince appartenait à l'une des plus anciennes familles magyares ; son seul nom suffisait à enflammer les cœurs. Mais, si imbu qu'il fût du sentiment national, Rakoczi ne souhaitait entrer en campagne qu'avec des troupes constituées normalement et non avec des paysans

1. F. Funk-Brentano, *Liste des prisonniers de la Bastille*, notice 1258.

indisciplinés, mal armés et mal commandés. Dépouillé de ses domaines par l'empereur, Rakoczi disposait de minces ressources. Par ses agents, il sonda Louis XIV qui lui promit des secours en officiers, en armes et en argent. La France était engagée dans la guerre de succession d'Espagne et le roi estimait profitable pour ses intérêts une diversion qui retiendrait sur le front hongrois des troupes impériales que ses généraux n'auraient pas à combattre¹.

Louis XIV exécuta parfois ses promesses avec lenteur, mais il les tint, et durant la lutte des *Mécontents* contre l'Autriche, il fournit des subsides à Rakoczi ; toutefois, malgré les fréquentes requêtes du baron de Vitesy de Könedyed, agent du prince en France, le roi se refusa toujours à signer avec les Hongrois un traité d'alliance formelle.

Le baron de Vitesy était peut-être un habile diplomate, mais sa vie privée était peu digne ; en le déléguant près du roi, Rakoczi n'avait pas eu une heureuse inspiration. Vitesy était un besogneux. Lorsqu'il épousa à Paris une demoiselle Danet, il engagea des dépenses somptuaires assez élevées et négligea de les payer. Sa correspondance avec le ministre des Affaires étrangères roule continuellement sur ses propres besoins d'argent, ses dettes et les nécessités pécuniaires de Rakoczi. Pour satisfaire à ses dépenses personnelles, Vitesy alla jusqu'à engager furtivement les bijoux du prince de Transylvanie². Un jour vint où, excédé, le cabinet de Versailles éconduisit ce plénipotentiaire ; pour lui succéder, Rakoczi envoya à Versailles l'abbé Brenner, qui, on le verra, n'était pas plus recommandable que Vitesy.

Les procédés de Vitesy indisposèrent peut-être Louis XIV contre les Hongrois ; par ailleurs, il était fort renseigné sur les faits et gestes des chefs des *Mécontents* et l'on conçoit qu'il n'ait point voulu s'associer sans retour à leur politique. Dans un rapport du 29 août 1709, des Alleurs signalait que Rakoczi était parti voir le czar dans l'espoir de se faire élire roi de Pologne ; ses troupes allaient à la débandade et se plaignaient de leurs

1. E. Horn, *François Rakoczi II, prince de Transylvanie* (1670-1735). Paris, 1906.
2. Arch. des Aff. étrangères. *Hongrie* : vol. 14, f^o 186.

chefs, disant que « leurs généraux et officiers ne s'exposent jamais et qu'on ne les voit que lorsqu'il y a à profiter »¹. Un rapport de l'ingénieur Lemaire signalait les dissensions des *Mécontents*, la vanité de Rakoczi, l'indiscipline des troupes, l'absence de fonds des confédérés ; les Hongrois se plaignaient de l'incapacité de Berczeni et de son autorité tyrannique. Ils ne voulaient plus le supporter, car « le peuple s'est soulevé au nom de la liberté »².

La guerre des *Mécontents* finit par lassitude. La réconciliation de l'Autriche et de quelques grands chefs magyars fut scellée le 1^{er} mai 1711 par la paix de Szatmar ; ce traité réglait les rapports austro-hongrois. Tous les insurgés, même Rakoczi, bénéficiaient, sous quelques réserves, d'une amnistie générale, mais le prince de Transylvanie et plusieurs de ses amis refusèrent les propositions que leur adressait l'impératrice douairière d'Autriche, Éléonore.

Rakoczi se retira en Russie avec ses fidèles, il déclina l'offre de vastes domaines en Ukraine et, au mois de novembre 1712, s'embarqua pour la France. De la mer Baltique à Dieppe, le voyage fut mouvementé ; on avait tramé quelques complots pour s'emparer de la personne de François II ; il y échappa et sain et sauf advint à Dieppe où il ne s'arrêta point. De ce port, il gagna Rouen. Bien que souffrant, Rakoczi assista aux fêtes données en son honneur ; de Rouen, François II se dirigea vers Paris. Ayant mandé son arrivée à Louis XIV, l'introducteur des ambassadeurs et de Torcy, ministre de la Guerre, furent dépêchés au-devant du Hongrois. Après un court repos, Rakoczi se rendit à Versailles, il y fut courtoisement accueilli. Le roi lui accorda une pension de cent mille livres pour subvenir à ses besoins. Ayant pris contact avec la cour, François II revint à Paris et s'installa à Passy, dans une maison qu'il avait louée.

En même temps que Rakoczi, arrivaient en France quelques amis. Clément Mikes, l'auteur des *Lettres sur la Turquie*, qui passent pour le chef-d'œuvre de la prose hongroise au xviii^e siè-

1. *Ibid.*, vol. 15, f^o 132.

2. *Ibid.*, vol. 15, f^o 259.

cle, était entré comme page chez François II à l'âge de dix-sept ans. Depuis ce moment jusqu'à la mort de son maître, il l'accompagna partout. En France, où il vécut pendant tout le séjour de Rakoczi, il prit goût à nos usages, à nos modes, à nos mœurs et devint un admirateur convaincu de notre pays. Avec lui vinrent aussi Berczeni, Forgach, Tott, Antoine Esterhazy, Michel Csaki, Papay et Ebecski ; tous étaient dans le dénuement et leur premier soin fut de solliciter un secours de Louis XIV ; dans une supplique adressée au roi, ils écrivaient : « L'espérance qui nous soutenait jusqu'à présent était celle de notre rétablissement à la paix... nous ne comptons plus que sur les bienfaits de V. M. ¹. »

La requête des Hongrois fidèles à la cause de l'indépendance fournit peu de noms ; il est à présumer toutefois que les partisans de Rakoczi étaient nombreux, car à sa venue à Paris, se rattache un incident curieux intéressant à la fois l'histoire littéraire et la chronique parisienne du XVIII^e siècle.

On estimait, il y a encore peu de temps, que les scènes de *Manon Lescaut*, qui se déroulent à l'*Hôtel de Transylvanie*, avaient été situées par l'abbé Prévost dans un lieu dont le nom avait été par lui inventé. Une curieuse étude a prouvé que cette fameuse maison de jeu avait réellement existé sur le quai Malaquais ².

La suite de Rakoczi et celle de ses amis ne pouvaient subsister avec la pension, irrégulièrement servie d'ailleurs, que Louis XIV leur avait assignée. En arrivant à Paris, les Hongrois s'étaient installés, rue Jacob, dans une maison connue sous le nom d'*Hôtel du Pérou* ; les ressources dont ils disposaient étaient maigres ; pour les accroître, ils donnèrent à jouer au lansquenet et au pharaon. Rakoczi, ignorant les ordonnances royales concernant les jeux de hasard, les avait autorisés à ouvrir des salles de lansquenet. Au mois d'avril 1713, la police intervint ; les habitants de l'*Hôtel du Pérou* furent poursuivis pour infraction aux lois. Sur les instances de l'abbé Brenner, factotum de Rakoczi,

1. Arch. des Aff. étrangères. *Hongrie*, vol. 17, f^o 84.

2. Léo Mouton, *L'Hôtel de Transylvanie*. Paris, 1907.

Pontchartrain ordonna de surseoir aux poursuites. Les ressources que les Hongrois tiraient de la banque étaient tarées ; ils ne purent régler leurs dépenses à l'hôtel ; force leur fut de déménager. En 1714, on les retrouve fixés dans une maison située au coin du quai Malaquais et de l'actuelle rue Bonaparte. A nouveau, ils y ouvrirent des salles de jeux.

Une série de baux authentiques prouve qu'à dater de leur installation dans cet immeuble, celui-ci prit le nom d'*Hôtel de Transylvanie*. Ce fut là que jeune, l'abbé Prévost fréquenta assidûment, comme il le dit dans ses *Mémoires* ; ce fut là également, qu'il plaça les aventures fâcheuses du chevalier des Grieux.

Les Hongrois continuèrent à habiter cette maison jusqu'en 1716, époque à laquelle ils se séparèrent. Les uns sans doute suivirent le prince en Turquie lors de son départ, les autres s'engagèrent dans les régiments de hussards ou se fondirent dans la population.

Comme il advient toujours en pareille occurrence, des aventuriers hongrois cherchaient à se faufiler en France, en se recommandant du nom de Rakoczi. Dès 1712, deux individus se disant gentilshommes, les sieurs Talaba, étaient passés en France. Ils y menèrent une existence scandaleuse et on les arrêta à Château-Thierry porteurs de passeports périmés. Ils prétendirent qu'ils étaient venus s'engager au service du roi ; leur assertion fut reconnue exacte, mais ils n'ajoutaient pas qu'on ne les avait pas agréés vu leur indigne conduite. On les fit reconduire à la frontière¹. A quelque temps de là, Arnoul, général des galères à Marseille, fut sollicité par trois Hongrois de leur prêter 550 livres qui leur étaient, prétendaient-ils, nécessaires pour venir à Paris retrouver Rakoczi qui les avait mandés. Arnoul avança les fonds, mais ne les voyant pas rentrer il écrivit à Pontchartrain pour en réclamer l'ordonnancement. En même temps il sollicitait des instructions, car d'autres Hongrois, au dire des premiers, devaient encore arriver. Pontchartrain prescrivit une enquête et de Torcy ayant interrogé Rakoczi, on reconnut qu'Arnoul avait

1. Arch. des Aff. étrangères. *Hongrie*, vol. 16, f° 341.

obligé des escrocs ; on le pria de « ne plus entrer dans ce genre de dépenses »¹.

Tandis que les Hongrois jouent à Paris, que d'autres, sous différents prétextes, cherchent à s'insinuer en France, François II chasse à Marly et prend part aux fêtes de la cour. Le malheur l'a rendu sympathique et il est partout favorablement accueilli. Dans le courant du mois d'août 1714, une crise religieuse s'éveille en son âme et les sentiments de piété que la vie des camps avait atténués, reprennent possession de son cœur. Rakoczi se complait à vivre à Grosbois, au couvent des Camaldules ; il s'y retire fréquemment et dans sa retraite il rédige ses *Mémoires*. Sans doute eut-il, comme tant d'autres, terminé ses jours en France s'il n'avait espéré profiter de la guerre nouvelle entre l'Autriche et la Turquie pour rendre à son pays l'indépendance que le traité de Szatmar lui avait ravie. A la fin de l'année 1717, Rakoczi s'embarquait pour rejoindre le sultan et prendre le commandement d'une armée de chrétiens alliés de la Turquie. A sa tête, il espérait vaincre l'Autrichien détesté.

Ses rêves s'évanouirent ; le traité de Passarovicz termina le conflit turco-autrichien et les Ottomans, pour complaire à l'Empereur, furent tenus d'éloigner de Constantinople les Hongrois qui y résidaient. Rakoczi et ses amis furent exilés à Radosto. Autour de lui ses fidèles organisèrent une petite cour ; parmi eux figurait Antoine Esterhazy, dont la femme et le fils se retirèrent en France après son décès, survenu en 1722. Malgré la présence de ses partisans, la vie de Rakoczi était triste à Radosto ; parfois des compagnons de jadis, entrés au service de Louis XV, venaient visiter l'exilé et même, en 1727, on eut à la cour de François II un instant de joie.

Tandis que Rakoczi, encore jeune, mais déjà marié, était retenu captif à Wiener-Neustadt par les Autrichiens, un fils lui était né à Vienne en 1701. Les Autrichiens avaient élevé l'enfant dans l'éloignement de tout ce qui était hongrois. Malgré la surveillance dont il était l'objet, Georges Rakoczi s'échappa en 1726 et vint à Radosto. Malheureusement, il était étranger par éduca-

1. *Ibid.*, vol. 17, f° 151.

tion aux préoccupations et aux rêves des proscrits, ne parlant même pas leur langue ; le fils de François II ne demeura pas longtemps près de lui. Il passa en France où il vécut sous le nom de comte de Kaliskak. Gratifié d'une pension de 6.000 livres ¹ qui fut portée à 14.000 en 1736 ², le fils du chef des *Mécontents* entra dans l'armée. Il épousa en premières noces la marquise de Béthune, puis, devenu veuf, il contracta une nouvelle union avec Marguerite-Suzanne de Bois-l'Isle. Le 21 juin 1756 il mourut à la Chapelle Saint-Denis. « C'étoit, dit de Luynes, un homme de peu d'esprit et qui n'avoit d'autre réputation que celle que son père s'étoit justement acquise ³. »

Pour gérer ses affaires, Rakoczi avait laissé à Paris l'abbé Brenner de Wanguen. Comme son prédécesseur Vitesy, Brenner était un famélique personnage, ayant des goûts de luxe. Pour les satisfaire, il sollicitait des bénéfices et pour les obtenir il s'était fait naturaliser. En quittant la France, Rakoczi avait placé 600.000 livres en rentes sur l'Hôtel de ville ⁴ ; cédant aux sollicitations de son mandataire qui l'avait persuadé de les mettre à son nom, Rakoczi lui avait donné une procuration. Abusant de la situation, Brenner s'appropriâ l'argent de son maître et refusa, quand on les lui réclama, de remettre les fonds au banquier du prince. François II se fâcha, intervint auprès du régent pour que l'on enfermât à la Bastille l'infidèle abbé. L'affaire fut d'autant plus vivement menée que Brenner était soupçonné d'espionnage au profit de l'Autriche. L'abbé, ayant peu de goût pour la vie claustrale, supporta mal la captivité et, de désespoir, se coupa la gorge.

Depuis le traité de Szatmar, l'Autriche s'efforçait de germaniser la Hongrie. Aux nobles l'empereur accordait des titres et des distinctions ; beaucoup d'entre eux se ralliaient à l'Autriche. Aux jeunes hommes on interdisait les séjours dans les universités étrangères et pour éviter de pernicieuses lectures, la douane retenait les livres expédiés en Hongrie. Jusqu'à l'époque de

1. Arch. des Aff. étrangères. *Hongrie*, vol. 18, f° 309.

2. *Ibid.*, f° 426.

3. De Luynes, *Mémoires*, t. XV, p. 131.

4. Funck-Brentano, *Liste des prisonniers de la Bastille*. V° Brenner.

l'accession de Marie-Thérèse au trône, on accumula les obstacles pour empêcher les Magyars de prendre contact avec les autres habitants de l'Europe.

Le commerce entre la France et la Hongrie était de faible importance ; quelques laines, des points de Hongrie, de l'eau de la reine, en constituaient les seuls éléments. Il n'y avait entre les deux pays que peu d'allées et de venues. La population de la Hongrie et de la Transylvanie était clairsemée ; quelques banats furent même peuplés de colons français appelés par Marie-Thérèse. On s'explique ainsi que peu de Hongrois s'établirent en France comme artisans ou négociants et l'on s'étonne même de rencontrer, travaillant aux mines de Poullaouen, en Bretagne, un Transylvain, François Czernitz, originaire de Deva ¹.

Les voyageurs hongrois ayant effectué des séjours prolongés en France sont rares. A peine en peut-on citer quelques-uns. Joseph Tekeli, l'écrivain hongrois, après un séjour à la cour de Stanislas, passa plusieurs semaines à Paris. Le baron Fekete visita la France et s'arrêta à Ferney. Il fut un admirateur si passionné de Voltaire, qu'il installa son château de Foth, près de Pesth, à l'imitation de celui de Ferney.

Au mois de mai 1768, le baron Revitzki était à Paris. Ce gentilhomme hongrois rendit plusieurs visites au graveur Georges Wille.

En dehors de ces quelques personnages marquants, un aventurier, dont Jean-Jacques Rousseau a longuement parlé dans ses *Confessions*, est seul à signaler ². C'est à Neufchâtel que Rousseau connut le baron de Sauttern ; c'est à Motiers qu'il se lia avec lui et lui donna sa confiance. Qui était au juste ce baron de Sauttern qui trahit l'amitié de Rousseau, jeta le trouble dans un ménage à Strasbourg, vint chercher fortune à Paris, n'y trouva que misère et s'en fut mourir misérablement en Alsace, le philosophe genevois ne l'a pas révélé. Pendant plus de deux ans, il fut le confident de l'auteur du *Contrat social* ; à ce titre il mérite qu'on rappelle son souvenir. Le véritable nom de Sauttern était

1. Bourde de la Rogerie, *Introduction à l'inventaire de la série B des arch. dép. du Finistère*, p. ccciii.

2. J.-J. Rousseau, *Confessions*, partie II, livre XII.

Sauttersheim ; cette appellation permet de douter de son origine hongroise. Sur ce point, comme sur d'autres, l'aventurier avait dû tromper Jean-Jacques.

IV

Si les commerçants, les artistes ou les résidents d'origine magyare furent peu nombreux en France, il n'en fut pas de même des militaires. Plusieurs ont fondé leur foyer dans le royaume et y ont laissé une descendance masculine ou féminine ; quelques-uns ont même joué un rôle intéressant dans notre histoire.

Les premiers soldats hongrois qui apparurent en France y vinrent comme ennemis. Lors de l'invasion de 1636, l'armée impériale comportait des troupes hongroises qui pillèrent nos provinces du Nord et de l'Est. Dans le comté de Lorraine, leurs déprédations furent telles que la ferme des impôts dut être réduite, certains ne purent même être adjugés. Les droits de « blochets » ne trouvèrent point de soumissionnaires à cause des « grands troubles de guerre qui ont été par deça par les Hongrois et autres gens de guerre ».

Dans les mêmes temps que des Hongrois combattaient avec les Impériaux, d'autres s'étaient enrôlés sous la bannière française. Quelques bandes de « housards hongrois » avaient été levées par Richelieu ; elles avaient à leur tête Georges d'Esterhazy, baron de Galantha, qui était maître de camp. Il conduisit ses troupes en Franche-Comté et fut tué à leur tête. Les Hongrois recrutés par Louis XIII furent licenciés par son successeur et plus de trente années s'écoulèrent sans qu'on les vit reparaître dans l'armée royale. Mais, vers 1690, des armées de l'empereur désertaient un si grand nombre de cavaliers originaires des rives du Danube que le maréchal de Luxembourg souhaita en former un corps spécial.

Il envoya à Versailles deux déserteurs, Brignof, lieutenant et Pohendy, cornette. Chemin faisant, ils rencontrèrent un Alle-

mand, Corneberg, qui leur servit d'interprète. Introduits à la cour, ces étrangers trouvèrent une protectrice en la duchesse d'Orléans. Corneberg, qui avait présenté les Hongrois, fut, en 1692, chargé de lever un premier régiment de cavalerie hongroise. Joueur et débauché était l'Allemand, il constitua un régiment d'indisciplinés et Louis XIV lui retira sa commission de colonel. Il confia à Mortani, autre Allemand, le corps des hussards hongrois. Mortani ne conserva que peu de temps son régiment ; en 1697, on le licencia et les soldats qui en faisaient partis furent versés dans le *Royal-Allemand*.

Des officiers hongrois figurent sur les contrôles du régiment Mortani : le capitaine Benuszki, le lieutenant Eckekszki, le cornette Nogandi. A leurs côtés, le major Brukerni, les lieutenants Potiondi, Karpani, Raizjanos, formaient les cadres hongrois du régiment.

Durant une période de dix ans, les régiments de hussards hongrois disparaissent de l'armée française, mais elle recueille dans ses rangs des déserteurs provenant des troupes impériales. Rakoczi, notre allié, a fait savoir à ses compatriotes au service de l'empereur qu'il brûlerait les maisons et saccagerait les terres de ceux qui demeureraient dans les armées autrichiennes. Avec ces transfuges et des éléments nouveaux, deux chefs français, Verzeilles et Saint-Geniès constituèrent, en 1706, deux régiments de hussards. Ils enrôlèrent peut-être quelques prisonniers de guerre hongrois. Sous l'ancien régime, les Français traitaient avec humanité les soldats qui avaient été pris ou s'étaient rendus ; ils témoignaient ainsi, comme toujours, de leur esprit chevaleresque et maintes fois des prisonniers de guerre demeurèrent dans le royaume. Ces soldats étaient souvent rejoints par leurs épouses et des enfants leur naissaient au cours de leur captivité ; on s'occupait aussi de convertir les luthériens et parfois les actes des paroisses mentionnent des baptêmes d'enfants de prisonniers et des abjurations. Au cours de l'année 1706, à Orléans, abjurèrent « l'hérésie de Calvin, cinq prisonniers hongrois : Jean Emeric Mathé, âgé de 28 ans, né à Baioc ; Martin Matusi, Michel Schickey, de Teleck, proche le grand Waradin ; Jean Molitor, né dans l'hérésie de Luther en Haute-Hongrie ;

Jean Baloc, né près de Bereczos, tous prisonniers de guerre dans la citadelle de cette ville d'Orléans, à la porte Banière ». L'abjuration fut reçue le 10 juin 1706, dans l'église de la Conception par frère Denis de Saint-Charles, Carme déchaussé¹. Il est possible que convertis ces soldats soient entrés au service de la France ; dans les régiments de Verseilles et Saint-Geniès, ils auraient retrouvé des officiers hongrois, car les lieutenants y avaient nom : Dessoify, Zay, d'Ersoffi, Layos, Czari, Lasko et les cornettes s'appelaient Romani, Gienducki, Tatay, Siladi ou bien encore Passic, Hœunski, Haïda, Banyay.

En 1716, les deux corps de hussards furent fondus en un seul que commanda Saint-Geniès. Ce dernier ne demeura point longtemps à la tête du régiment qui porta d'abord son nom. Il fut remplacé par Georges de Bor, baron de Rattzky, né à Salamanza. Ce Hongrois prit part aux batailles d'Oudenarde, Malplaquet et Denain. Bien que naturalisé en 1715 et promu maréchal de camp en 1734, il retourna finir ses jours à Prague, où il mourut en 1742. Lui parti, le régiment passa aux mains d'un véritable héros, Dessoify, extraordinaire pourfendeur d'ennemis du roi, mais nonobstant ses états de service remarquables, il ne put obtenir la charge de colonel qui fut donnée à Lynden. En 1756, le régiment était licencié.

Plus durable fut l'existence du régiment de Hongrois levé par Ladislas-Ignace de Bercezi, plus connu sous son appellation française de Bercheny. C'est en 1719 que cet étranger, sur lequel je reviendrai plus loin, obtint l'autorisation de lever à Constantinople un corps de hussards. Pour l'aider dans sa tâche, il emmena avec lui Kisfaloudy, très bon gentilhomme de Hongrie, parlant fort bien le français, Sulyot, Tolnay et Czegregy, officiers hongrois d'origine. En 1722, le régiment était constitué mais n'était pas encore monté. Bercheny protesta, on lui donna satisfaction. Le régiment de Bercheny subsista jusqu'à la Révolution. Il compta dans ses rangs des Hongrois fort nombreux. Esterhazy y fit ses débuts comme capitaine, le chevalier de Polleretzki, qui fut mestre de camp en 1765, y fut lieutenant ainsi que Czaki ;

1. Arch. mun. d'Orléans, GG 1218.

de nombreux fils de Magyars y servirent comme cornettes. Ce régiment tint garnison à Landau, Vaucouleurs, Épinal, Saint-Mihiel, Gray, Luçon, Besançon et finalement à Commercy.

La milice française a compté deux régiments hongrois du nom de Esterhazy. Le premier fut levé par Ladislas Esterhazy en 1735 et par lui commandé jusqu'en 1743, date à laquelle lui succéda comme colonel David, Hongrois d'origine et qui avait pris ses grades dans les régiments de Versailles, de Rattzky et de Bercheny. En 1762, d'Essoffy était lieutenant colonel de ce régiment et Polleretzki le commandait en 1765. Le second régiment Esterhazy fut créé en 1764 pour le fils de Ladislas, né au Vigan en 1740. Pour mémoire on mentionnera les régiments hongrois de Beausolre, de Raugrave, de Polleretzki et de Ferrari, qui n'eurent qu'une durée éphémère.

Contrairement à ce qui se passa pour des corps étrangers, les régiments de hussards étaient presque entièrement composés par des Hongrois. L'historien de ces régiments a publié, d'après les contrôles conservés au ministère de la Guerre, les noms des officiers supérieurs ou subalternes qui en formèrent les cadres et ceux-ci sont presque toujours constitués par des Magyars ¹.

Certains régiments de hussards eurent une existence de plus de cinquante ans ; en 1790, le régiment de Bercheny existait encore, il tenait garnison à Rocroi. Ayant reçu l'ordre secret de protéger le passage de la famille royale sur la route de Varennes, le colonel et les officiers, parmi lesquels se trouvaient Polleretzki, Szedely, Nadasdi, défendirent vainement le roi et sa famille ². Au cours de leur carrière les régiments de hussards furent stationnés dans diverses régions du royaume et ces soldats étrangers ont, à coup sûr, laissé des enfants de leur sang dans les garnisons qu'ils tenaient.

Les Hongrois que l'on recrutait ou qui passaient en France ne s'enrôlaient pas tous dans les régiments de hussards ; quelques-uns figurent dans d'autres corps étrangers. Il en est qui combattent dans le régiment de Löwendal, d'autres sont mentionnés

1. H. Choppin, *Les Hussards (1692-1792)*. Paris, 1898, *passim*.

2. Horn *op. cit.* p. 341.

sur les contrôles du *Royal-Allemand* ; quelques-uns même servent dans la marine. Maurice-Louis-Auguste comte de Benyowszky entra dans le corps des volontaires étrangers de la marine où servait déjà son frère. Il se battit d'abord sous notre drapeau, puis se trouvant mal récompensé des services qu'il avait rendus, il s'engagea en Angleterre, alla à Madagascar en 1785 et fut tué l'année suivante par une balle française ¹.

On ne saurait entrer dans de longs détails sur tous les Hongrois qui vinrent en France au XVIII^e siècle ; qu'il suffise de rappeler que nombre d'entre eux sollicitèrent leur naturalisation. Ratzky, natif de Salamanza, fut naturalisé et anobli en 1715 ² ; Jean Potiondy reçut ses lettres de naturalité en 1743 ³ et Laurent Sarcozy, capitaine au régiment de hussards de Bercheny, obtint la qualité de regnicole en même temps que Barbe-Claire Szabo, sa femme, De ces hussards quelques-uns, parmi les plus modestes, vécurent toute leur existence en France. Christian Cassackffchy, brigadier trompette, ayant soixante-six ans d'âge et quarante-cinq ans de services, assistait à la fête de la Fédération.

La majeure partie des officiers hongrois obtinrent la croix de Saint-Louis. Cet ordre fut même parfois accordé à des protestants. C'est ainsi que Bosniak, des hussards de Bercheny, ayant été nommé en 1741, se vit, après coup, retirer cette distinction, car les statuts de l'Ordre interdisaient aux réformés d'obtenir la croix de Saint-Louis.

Que les régiments de hussards aient été constitués par de nombreux Hongrois, sous-officiers ou soldats, le fait est avéré. Ayant passé en revue le corps de Ferrary, Bercheny écrivait : « Ce régiment est fort beau, en hommes et en chevaux... il est composé d'étrangers. La moitié des hussards sont Hongrois et Croates, les autres sont Allemands. »

Il est impossible de suivre un à un tous ces officiers et soldats hongrois ; il est cependant trois noms auxquels il convient de prêter quelque attention, car les Bercheny, les Esterhazy et

1. Jal, *Dictionnaire critique*. V^o Benyowszky.

2. Arch. nat., PP 151.

3. Arch. nat., PP 162.

les Tott ont, dans notre histoire militaire et diplomatique, joué un rôle intéressant. En outre, ils se sont alliés à des Françaises et ont laissé des descendants dans le pays.

Ladislas-Ignace de Berczeni appartenait à une famille originaire de Transylvanie établie en Hongrie en 1623. Il, naquit à Eperies, en Haute-Hongrie, le 3 août 1689 et fit avec son parent Rakoczi la guerre contre les Impériaux. Son père, se trouvant ruiné par la guerre, recommanda à de Torcy Ladislas-Ignace qui, en 1712, fut placé comme officier dans le régiment de Ratzki ¹. Depuis son arrivée en France jusqu'à sa mort, Bercheny, par sa bravoure et son affabilité, conquit grades et dignités.

En 1719, Bercheny part à Constantinople et y lève un régiment de hussards ; il revient en France et avec quelques difficultés organise son nouveau corps ; il en conservera le commandement jusqu'en 1751 ².

De l'alliance qu'il contracta, en 1726, avec la fille de Jacques-Antoine de Wiett, capitaine au régiment d'*Humières infanterie*, Bercheny eut trois filles et deux garçons : Nicolas-François et François-Antoine, qui lui succéderont à la tête du régiment de hussards. Bercheny devient premier chambellan du roi, lieutenant général des armées, puis maréchal de France ; en 1753, il est grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Le glorieux militaire a acquis, au diocèse de Meaux, la terre de Lusancy, il y reçoit le roi Stanislas avec qui il entretient de cordiales relations d'amitié et qui l'a nommé son grand écuyer. C'est sur cette propriété qu'à la mort du roi de Pologne, Bercheny se retire définitivement.

Bercheny est fort prisé à la cour de Louis XV, il est fort avant dans les bonnes grâces de d'Argenson, à qui, en 1747, il s'adresse pour obtenir le gouvernement de Perronne et par l'intermédiaire de qui il fait donner à sa fille l'abbaye de Flines, au diocèse d'Arras ³. De Luynes fait du maréchal des éloges fréquents et dans ses *Mémoires* parle de Bercheny dans les termes les plus amicaux. A diverses reprises il cite ses hauts faits et rappelle

1. Arch. des Aff. étrang. *Hongrie*, vol. 16, f° 334.

2. Choppin, *op. cit.* Notice sur Bercheny.

3. De Luynes, *Mémoires*, t. XVI, p. 199.

notamment qu'en 1757, Soubise, étant en mauvaise posture, tandis que son armée était engagée dans le Bas-Rhin, fut sauvé par l'intervention de Bercheny qui s'offrit, quoique plus ancien que lui, à combattre sous ses ordres ¹.

L'année suivante, Bercheny était compris dans la promotion des maréchaux de France ; il obtint ensuite l'inspection générale de la cavalerie française. Ce Hongrois dont la bravoure avait été appréciée, mourut en 1778. Il avait marié, en 1757, son fils aîné à la fille de M. de Baye, commandant les cadets du roi de Pologne ; c'est en France également que ses filles contractèrent union ².

Aussi mêlés que Bercheny à la famille française furent les Esterhazy. Antoine et Ladislas-Ignace, comtes d'Esterhazy, étaient arrivés avec Rakoczi. Lorsqu'il partit pour Constantinople, le roi de Transylvanie fut accompagné par Antoine ; Ladislas-Ignace demeura au service de la France. Antoine étant mort à Radosto en 1722, sa veuve et sa fille revinrent se fixer auprès de leur parent.

Après avoir occupé divers grades dans les corps de hussards, Ladislas Esterhazy obtint, en 1733, l'autorisation de lever pour son compte un régiment qui fut complètement organisé en 1735. Durant huit années, il conserva le commandement de ce corps qui passa ensuite sous la haute main d'un autre Hongrois, David, successivement capitaine dans *Verseilles*, dans *Ratzki*, et major dans *Bercheny*.

Ladislas Esterhazy avait épousé au Vigan Philippe de la Nougarède de la Garde, qui lui donna deux enfants ³. Marie-Anne, née en 1741, fut élevée à Saint-Cyr ⁴ ; son père eut pour la faire entrer dans cette noble maison quelques difficultés, car déposé de ses titres de famille, il lui fallut recourir à ses amis hongrois pour obtenir la certification de l'ancienneté de sa maison. Valentin-Joseph Esterhazy, né un an avant Marie-Anne, entra dans l'armée ; il fut officier dans le régiment de Bercheny, puis

1. *Ibid.*, t. XVI, p. 198.

2. De Luynes, *Mémoires*, t. XVI, p. 198.

3. Arch. mun. du Vigan, GG 16, GG 17, GG 23.

4. Bibl. nat., Titres de familles, *Nouveau d'Hozter*, vol. 126.

capitaine dans la garde royale. En 1764, il obtint le commandement d'un corps de hussards constitué pour lui. Valentin-Joseph ne prit part à aucune action militaire avec ses hussards ; il fut surtout un officier de cour. Avec le marquis de Conflans, le duc de Lauzun et quelques autres gentilshommes, il vécut dans l'entourage immédiat de Marie-Antoinette. Les relations amicales d'Esterhazy avec la reine de France indignaient même Marie-Thérèse, que le comte Mercy d'Argenteau tenait au courant des faits et gestes de sa fille. « Je suis surprise, écrivait Marie-Thérèse, qu'un jeune homme et sans être distingué, tel que le comte Esterhazy, ait les moyens de se rapprocher de ma fille. » Lors de la Révolution, Esterhazy émigra et passa à la cour de Russie avec quelques autres nobles hongrois au service de la France.

Les Hongrois ne donnèrent pas à notre pays que des militaires, ils lui fournirent aussi des diplomates. Le baron de Tott, attaché comme page à la personne de Rakoczi, était comme tant d'autres entré dans les régiments de hussards. Il servit dans *Bercheny*. Tandis qu'il était en Turquie, occupé à lever des troupes, nos ambassadeurs Villeneuve et des Alleurs, utilisant sa connaissance du pays et des langues orientales, lui confièrent des missions importantes auprès du Khan des Tartares. D'autorité on l'avait accrédité comme ambassadeur auprès de ce souverain. Vergennes, en 1755, fut accompagné par lui à Constantinople. Lors de ce voyage, le baron de Tott était suivi de son fils, François de Tott, né à Chamigny près la Ferté-sous-Jouarre, en 1739. C'est au cours de cette randonnée en Orient que le jeune homme apprit à connaître les mœurs et la langue des Turcs ; mettant ses connaissances à profit, le gouvernement français le chargea à diverses reprises de missions diplomatiques dans l'empire ottoman. Tott a laissé de ses ambassades des mémoires très vivants, un peu pleins de lui et de son action, mais remplis de détails curieux sur les coutumes orientales. Pour le récompenser de ses services, Louis XVI nomma François de Tott maréchal de camp en 1781. Cinq ans plus tard, de Tott était installé à Douai, où il exerçait son commandement ¹. De Tott n'a laissé

1. Duthillœul, *Galerie douaisienne*. Douai, 1844, notice sur Tott.

que des filles, l'une d'entre elles devint duchesse de la Rochefoucault d'Estissac.

L'armée française compte encore actuellement des officiers descendant de ces Hongrois qui émigrèrent au début du xviii^e siècle. Beaucoup, comme les Bercheny, les Esterhazy et les Tott, s'étant établis définitivement dans le royaume, y laissèrent une descendance et si, à la Révolution, quelques-uns de ces fils et petits-fils de Magyars et de Transylvains émigrèrent, ils revinrent ensuite vers la patrie d'adoption de leurs pères.

CHAPITRE V

LES RUSSES EN FRANCE

I

Si la France a donné nombre de ses enfants à la Russie, la réciprocité n'est pas vraie ; presque absolument négligeable est l'appoint de population que nous ont fourni les Moscovites. Depuis le milieu du xv^e siècle jusqu'à la Révolution les documents ne signalent aucune lettre de naturalité accordée à des sujets du tsar. Toutefois, à Paris, tout au moins, il se forma, sous le règne de Louis XV, une colonie russe suffisamment importante pour que l'on puisse estimer que ses membres, dont les mœurs furent particulièrement frivoles, ont laissé des traces de leur passage dans notre population.

L'absence de tout groupement russe antérieur au xviii^e siècle s'explique aisément. Nous n'avons eu aucune relation politique avec la Russie avant le règne de Louis XIV. La Moscovie était totalement ignorée des Français, Seuls, au temps de Henri IV, quelques aventuriers s'enhardirent à visiter des régions probablement plus inconnues que celles d'Extrême-Orient. Les rapports de peuple à peuple étaient nuls, ceux de monarque à monarque l'étaient également. Parfois, un souverain, Louis XIII, par exemple, dépêchait vers le tsar un envoyé chargé de lui remettre quelque missive ; de loin en loin, arrivaient en France « quelques hommes barbus et chevelus, vêtus avec une magnificence barbare et sordide, portant des fourrures au cœur de l'été, traînant une horde de laquais qui ressemblaient à des janissaires, parlant une langue inouïe qu'on ne finissait par comprendre qu'à l'aide

d'une série d'interprètes »¹. A peine, dans l'intervalle de deux de ces ambassades, connaissait-on le nom du prince régnant sur la Moscovie. Louis XIV continuait à écrire à Michel Feodorovitch alors que celui-ci était mort depuis douze ans.

Vers la fin du second tiers du xvii^e siècle, la France entama avec la Russie des relations politiques, mais elles ne furent pas toujours empreintes de cordialité. Les souverains français, pour se défendre contre la maison d'Autriche, notre ennemie héréditaire, avaient constitué à l'est de l'empire des Habsbourg une ligue véritable composée de la Suède, de la Pologne et de la Turquie. Tour à tour nos alliés furent attaqués par les Russes et maintes fois, il nous fallut intervenir diplomatiquement pour défendre les intérêts de nos amis.

De continuels froissements surgirent entre les deux gouvernements dont les politiques étaient opposées. Louis XIV n'avait pour Pierre le Grand aucune sympathie, leurs vues et leurs desseins étaient divergents à tous points de vue. Le tsar traquait nos alliés ; il avait ouvert ses frontières aux réfugiés protestants ; en 1697, il avait opposé son *veto* à l'élection du prince de Conti comme roi de Pologne. Aussi le souverain français s'opposa-t-il à la venue de Pierre le Grand à Versailles lors du premier voyage du tsar en Europe.

Louis XIV ayant disparu de la scène politique, Pierre le Grand cherche à allier sa fille cadette, Élisabeth, à Louis XV ; ses avances sont repoussées et le plus grand roi du monde épouse la fille d'un souverain détrôné par le tsar. Lorsqu'à son tour, l'empereur de Russie vient à mourir, Catherine I signe avec l'Autriche un traité d'alliance et pendant trente ans, de 1726 à 1756, le cabinet de Pétersbourg nous devient foncièrement hostile. Cette intimité cesse lorsque, par suite du renversement des alliances, Louis XV s'allie avec l'Autriche et entraîne la Russie dans l'orbite de sa politique nouvelle. Malgré tout, l'union entre les deux gouvernements n'est qu'apparente, car Louis XV n'a qu'un but : éloigner la Russie des affaires d'Europe. Le Cabinet

1. A. Rambaud, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Russie*. Paris, 1890, t. I, p. ix.

de Pétersbourg n'a de son côté qu'un unique dessein : intervenir dans les questions suédoise et polonaise.

Lors de son accession au trône de Russie, en 1762, l'allemande Catherine II se montra résolument gallophobe ; durant les douze premières années de son règne elle s'acharna à atteindre la puissance, les intérêts et le prestige de la France. Dans la partie qu'elle entama contre nos anciens alliés, elle triompha souvent, sinon toujours, des ministres de Louis XV ; ses lettres à Voltaire, à Grimm et à ses autres correspondants français témoignent du mépris dans lequel elle tenait la France. Après la mort du *Bien Aimé* la tension entre les deux pays diminua et un rapprochement sérieux s'opéra entre Versailles et la Russie.

A coup sûr, Élisabeth et Catherine, par une sorte de dédoublement de leur personnalité, ne détestaient ni les Français ni la culture française ; elles témoignèrent même à de nombreuses reprises leur admiration pour le génie de notre pays, mais aussi réalistes en politique que Frédéric II, elles songèrent à réaliser leurs vues ambitieuses et non pas à être agréables aux ministres français qui contrecarraient leurs projets.

L'absence de cordialité dans les rapports des gouvernements se traduisit par des interruptions dans les relations diplomatiques. Seuls, parfois, des secrétaires sans caractère officiel gèrent les affaires russes en France. Dans un pays, l'ambassade est généralement le centre primitif d'une colonie étrangère ; si elle vient à disparaître, la colonie se désagrège et se disperse.

A défaut d'entente politique, un courant continu de commerce incite parfois des étrangers à s'établir hors de leur patrie ; ce ne fut jamais le cas pour les Russes. Le négoce d'exportation de leur pays était aux mains des Anglais, des Hanséates et des Hollandais. Blés, chanvres, lins de Russie nous parvenaient sur navires étrangers qui, comme fret de retour, emportaient nos vins. Nul traité de commerce ne lia les nationaux de France et de Russie avant le 11 janvier 1787, car on ne peut donner ce nom aux stipulations qu'en 1624, Deshayes-Courmenin avait signées au nom de Louis XIII ; les Français n'en avaient eu cure et les marchands russes étaient encore trop arriérés pour se soucier des avantages que leur aurait valu leur établissement dans nos

ports. Il faut attendre l'année 1725 pour voir arriver à Bordeaux le premier bateau russe qui viendra chercher des vins destinés à la table du czar ¹.

La différence des religions détourna de notre pays des étrangers qui auraient peut-être aimé y fonder leur foyer ; pour obtenir des lettres de naturalité, il eut fallu que les Russes abjurassent la religion orthodoxe, ce qu'ils ne désiraient pas. Au demeurant, ils n'avaient aucune raison sérieuse pour modifier leur statut personnel ; le droit d'aubaine, au xviii^e siècle, bien qu'il ne fût aboli à l'égard des Russes qu'en 1787, était surtout le souvenir désuet d'une législation surannée ; on l'appliquait de moins en moins et, à l'égard des Russes, il n'avait qu'une faible portée. Leurs successions, en raison de leurs habitudes de dépenses, étaient de celles qu'il est prudent d'accepter sous bénéfice d'inventaire.

Ainsi, nul motif sérieux n'incita les Russes à établir en France un foyer définitif. Néanmoins, au xviii^e siècle, ils y vinrent suffisamment nombreux pour qu'on soit obligé de signaler leur présence dans quelques-unes de nos cités et à Paris notamment ; une population ne s'accroît pas des seules naissances légitimes, il faut tenir compte de celles, fort nombreuses jadis, qui provenaient des rencontres passagères dont les Russes furent très friands.

II

Un usage constant veut qu'au moment de son alliance avec le souverain d'un pays, une princesse étrangère amène avec elle une maison ; il y a lieu de supposer que lors de son mariage avec Henri I^{er}, Anne, fille du grand prince de Kief, Iaroslav, la nouvelle reine de France, introduisit dans le royaume quelques seigneurs, pages ou filles de service destinés à vivre à ses côtés.

Les faits certains concernant Anne de Russie sont rares ; en 1049 elle épousa le roi Henri I^{er} et donna à son mari trois enfants : Philippe qui régna, Robert qui mourut jeune et Hugues

1. J. Callen, *Le premier bateau russe à Bordeaux*. Bordeaux, 1902.

le Grand, plus tard comte de Crépy et chef de la branche royale de Vermandois ¹. Henri I^{er} étant mort, Raoul III, comte de Crépy-en-Valois, l'un des seigneurs qui se rencontrait le plus fréquemment à la cour de Senlis où la reine résidait volontiers, enleva la reine Anne en pleine forêt de Senlis ; il l'emmena dans sa capitale et l'épousa encore qu'il fut déjà marié. Le scandale fut grand ; le pape Alexandre II excommunia les époux adultères, déclarant nul le mariage. Malgré les rigueurs ecclésiastiques, Raoul et Anne continuèrent leur commune existence ; lorsque le comte décéda en septembre 1074, Anne de Russie abandonna le Valois, y laissant, dit le chroniqueur, « une longue suite de princes par sa fécondité et l'abbaye de Saint-Vincent comme marque de sa piété ». On ignore la date de la mort de cette reine de France qui mêla son sang à celui de la dynastie capétienne ².

Après la disparition d'Anne de Russie, il faut attendre le milieu du xiv^e siècle pour trouver quelques documents signalant la présence de Russes sur le territoire français. Ceux qui sont mentionnés à cette époque sont des esclaves. Les patrons des nefes catalanes se rendaient fréquemment en Orient, ils achetaient des lots d'esclaves grecs, tatares, circassiens et russes ³. Vers 1350, le nombre de ces derniers était assez élevé et parmi eux on rencontrait principalement des femmes. Ces dernières, à Perpignan, servaient à la distraction de leurs maîtres.

De Moscovites en France on n'entend plus parler de longtemps. Vers nos universités de Paris, de Montpellier ou d'Orléans, si fréquentées par les étudiants de l'Europe entière, on ne voit accourir de Russie nul jeune homme désireux de s'instruire. Le

1. La venue en France d'Anne de Russie a donné lieu à la naissance d'une tradition que le duc d'Aumale rapportait en riant et d'après laquelle la maison de France descendrait de Vénus. Anne de Russie avait pour arrière-grand-père l'empereur d'Orient Romain II. Celui-ci, fils et successeur de l'empereur Constantin VIII, Porphyrogénète II, prétendait se rattacher aux premiers Césars de Rome et notamment à l'empereur Auguste. Or Auguste, comme Jules César, se targuait de descendre en droite ligne d'Énée, fils de Vénus. Ce souvenir est rapporté par le comte Paul Durrieu, dans *Provenance d'un des plus beaux manuscrits peints au XIV^e siècle par Nicolo di Giacomo da Bologna*, Ext. de la Bib. de l'Ecole des Chartes, 1916, t. LXXVII, p. 27.

2. Vicomte de Caix de Saint-Aymour, *Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois au XI^e siècle*. Paris, 1896.

3. Brutails, *Etude sur l'esclavage en Roussillon du XIII^e au XVIII^e siècle*. Paris, 1886, p. 19.

premier tsar qui enverra quelques-uns de ses sujets étudier à Paris sera Boris Godounof qui régnait au temps où Henri IV gouvernait la France, mais de ces premiers étudiants on ne sait rien de précis ¹.

Seuls, quelques Russes sont signalés dans les documents sous le règne de Louis XIV ; mais bien que les pièces officielles les dénomment Moscovites, ils semblent être originaires de pays germaniques. Le sieur Butnam, qui visite Paris en 1685 avec son valet de chambre et deux laquais ² ; Weid et Moler ³ qui, en 1702, emportent en Moscovie des instruments de mathématiques, paraissent être des Allemands au même titre que Kroh. Quel était cet Autrichien qui se donnait pour Moscovite, on l'ignore presque. On sait qu'il était mousquetaire de Louis XIV en 1687, et reçut à ce titre une gratification de 300 livres ⁴ ; onze ans plus tard, tout en demeurant soldat du roi, il était agent de Pierre le Grand à Paris. Il s'entremet auprès du souverain français lors du premier voyage du tsar en Europe et publia en 1698 un *Mémoire où il est parlé du voiage que le czar feroit en France, s'il étoit assuré d'y estre receu* ⁵. Dans ce mémoire, Kroh s'efforçait de jeter les bases d'une entente commerciale entre la France et la Russie, mais celle-ci ne devait se réaliser qu'environ un siècle après la publication du mousquetaire.

A dire vrai, les relations suivies de la Russie avec la France s'établirent au XVIII^e siècle ; c'est seulement au moment du voyage de Pierre le Grand que viennent des Moscovites qui séjourneront quelques années en France.

III

Mon but n'est pas d'étudier les rapports politiques de la France et de la Russie, mais de signaler les Moscovites qui, à la suite d'un

1. Rambaud, *Instructions...*, t. I, p. 58.

2. Arch. des Aff. étrang. *Corr. avec la Russie*, t. II. Lettre du 30 juin 1687.

3. *Ibid.*, t. I. Passeport du 26 décembre 1685.

4. *Ibid.*, t. II. Autorisation du 18 septembre 1702.

5. D. Roche, *Le Mobilier français en Russie*. Paris, 1913. *Introduction historique*, t. I, p. 3.

établissement prolongé, ont pu faire souche légitime ou illégitime dans notre pays. Aussi, ne mentionnerai-je que pour mémoire ces ambassades composées parfois de plus de cent cinquante personnes qui visitèrent les souverains français du xvii^e siècle. Mi-parties d'envoyés officiels et de marchands, elles furent plus ou moins bien accueillies suivant les circonstances politiques. Brillamment reçues quand la Russie ne soulevait point de difficultés à nos alliés, elles étaient traitées avec moins de courtoisie lorsque Suède, Pologne ou Turquie étaient aux prises avec les Moscovites. Au demeurant, les ambassades conduites par Konydref, Potemkine, Almazof et le prince Jacob Dolgorouki ne firent à Louis XIII et Louis XIV que de brèves visites au cours desquelles furent seules discutées des questions spéciales.

Le premier, Pierre le Grand entretint à Paris des agents chargés de le renseigner sur la cour de France, mais dans les débuts, ceux-ci n'eurent aucun caractère officiel. En 1703, Postnikov exerçait pour le compte du tsar diverses besognes. Nouvelliste, quelque peu espion, recruteur d'artisans destinés à organiser les premières manufactures impériales, tel apparaît ce Russe à qui, vingt ans plus tard, devaient succéder de véritables ambassadeurs. Le séjour de Postnikov à Paris fut assez long car, en 1709, il intervint pour faire relâcher le navire *Saint-Alexis*, d'Arkhangel, qui, ayant été capturé sur mer, avait été déclaré de bonne prise au profit d'un capitaine de Dunkerque¹. Non plus que Postnikov, Conon Nikitisch Zotov, qui résida à Paris depuis 1716, n'eut de caractère officiel². Il s'occupa surtout de notre organisation maritime, étudia le fonctionnement de nos ports et arsenaux, examina nos méthodes de constructions navales et renseigna Pierre le Grand qui, avec une ardente passion, s'intéressait à la naissance et au développement de la marine russe. A ses fonctions d'agent maritime, Zotov en joignait d'autres ; il était chargé de payer les pensions des étudiants russes envoyés en France ; il visitait nos manufactures, achetait des meubles

1. Arch. des Aff. étrangères. *Corr. avec la Russie*, t. III. Lettre du 8 octobre 1709.

2. Rambaud, *op. cit.*, t. II, p. 563.

pour son souverain et débauchait des artisans français pour le compte de Pierre le Grand ¹.

Zotov ne fut pas le seul agent que le tsar entretenait en France dans le but de surprendre nos méthodes. Au mois de janvier 1717, de Champmeslin qui commandait au port de Brest, écrivait à Paris ² : « Il est arrivé à Brest deux jeunes Moscovites qu'on dit être d'une naissance distinguée. Ils viennent d'Italie et d'Espagne, ils ont dessein de voir le port de Brest où ils doivent faire quelque séjour. Quoiqu'ils ne prennent point de titre et qu'on ne les connaisse pas, on leur fera honneur. »

Quelques jours après leur arrivée à Brest, de Champmeslin, rendant compte de la conduite des deux gentilshommes russes, sollicitait de Paris des instructions à leur égard ; dans leur désir d'apprendre ils témoignaient de l'indiscrétion. Ayant vu amener à terre le *Prothée*, les deux Moscovites désiraient qu'on leur donnât le plan de la machine utilisée à Brest pour sortir de l'eau les vaisseaux du roi ; ils souhaitaient qu'on leur enseignât l'hydrographie, le pilotage, le génie maritime, mais en fonctionnaire qui connaît son devoir, de Champmeslin cherchait à faire couvrir ses responsabilités par le ministre.

Le Conseil de la Marine accorda les autorisations demandées par les gentilshommes russes, il refusa seulement toute communication des plans intéressant les constructions.

« Ces Moscovites, écrivait Champmeslin, sont polis et paroissent estre de grande distinction ; ils voyagent depuis plusieurs années en Hollande, en Angleterre, en Espagne et en Italie dont ils viennent. Ils reçoivent souvent des lettres du tsar et disent qu'ils ne partent pas des lieux où ils vont sans ses ordres ; ils projettent, en partant de Brest, d'aller à Paris pour y faire un long séjour ³... »

Après un séjour de cinq mois, ces gentilshommes et leur suite composée d'un prêtre, d'un gouverneur, d'un gentilhomme et de deux domestiques, sortirent de Brest, à peu près en même temps

1. D. Roche, *Le Mobilier français en Russie. Int. hist.*, t. I, p. 5 et 6.

2. Arch. de la Marine, B¹ 14, f^o 163.

3. Arch. de la Marine, B¹ 14, f^o 247. Lettre du 26 janvier 1717.

que Pierre le Grand quittait la France ; ils rejoignirent leur souverain à Spa.

Si l'on a peu de détails sur ces gentilshommes, on est mieux renseigné sur d'autres Russes qui passèrent dans nos ports plusieurs années. Le célèbre Lefort, conseiller de Pierre le Grand et Zotov, son attaché naval à Paris, s'il est permis de lui donner ce titre, obtinrent du gouvernement français que vingt gentilshommes moscovites fussent autorisés à entrer dans le corps des gardes-marine et à prendre part à ses travaux ¹.

Vers la fin de janvier 1717, ces jeunes gens quittaient la Russie pour Saint-Malo où ils devaient primitivement débarquer. Le conseil de la marine écrivait à Marin, commissaire de ce port : « Vous trouverez ci-joint une liste des gentilshommes moscovites que le tsar envoie en France pour servir dans les Compagnies des Gardes de la Marine. Comme ils doivent être arrivés à Saint-Malo, il faut que vous les avertissiez des départements qui leur sont désignés afin qu'ils s'y rendent. Ils y trouveront les certificats nécessaires pour être reçus dans ces compagnies et on leur fera le même traitement qu'à ceux qui sont Français ²... »

Par suite d'événements imprévus, ces Russes parvinrent à Brest. Zotov se rendit au-devant d'eux et aidé de M. de Nogent, il les répartit dans les arrondissements maritimes qui leur étaient assignés. Toutefois, l'envoyé du tsar apporta aux désignations quelques changements que le Conseil approuva ³. Ceux qui demeurèrent à Brest furent logés dans des pensions où ils purent apprendre la langue française ; quant à ceux qui devaient aller à Toulon, ils furent acheminés vers cette ville en passant par Bordeaux. Arrivés à Brest le 15 février 1717 ⁴, ils étaient à Toulon le 4 mai suivant ⁵. Quelques-uns de ces gentilshommes comptent au nombre des plus illustres de la noblesse russe, parmi eux on relève notamment les noms de Jerebsov, Milovski, Volkonski, Soltykov, Rimski-Korsakov, Bariatinski ⁶.

1. *Ibid.* Lettre du 21 juin 1717.

2. *Ibid.*, B² 248, f^o 90.

3. *Ibid.*, B¹ 22, f^o 176.

4. *Ibid.*, B¹ 22, f^o 176.

5. *Ibid.*, B¹ 22, f^o 312.

6. *Ibid.*, B¹ 22, f^o 118. D'après les états primitivement arrêtés, mais qui furent modifiés à la demande de Zotov la répartition des Russes devait être ainsi effec-

L'un de ces gardes-marine, Polianski, s'attacha au service du roi. Après avoir été, pendant dix ans, employé de la marine de S. M. aux dépôts de Marseille et de Toulon, il figure sur les états de 1741 comme capitaine du vaisseau, le *Saint-André* ¹.

Lorsqu'on eut résolu les difficultés de l'installation matérielle de ces gardes-marine étrangers, un grave problème retint à Brest et à Toulon l'attention des officiers chargés de les instruire. Convenait-il ou non de faire suivre aux Russes orthodoxes nos services religieux. Consulté le conseil de la marine répondit par la négative. A brève échéance d'autres préoccupations naquirent, à Toulon, tout au moins, de la présence des Russes, car ils étaient loin d'être policés ; au rapport des officiers de Toulon, ils se conduisaient comme des « sauvages ».

Dès le 22 août 1717, M. de Wattan, leur instructeur de Toulon, adressait à Paris la note suivante : « Les gentilshommes moscovites sont appliqués aux exercices et assez polis pour les autres, mais, entre eux, ils vivent comme des crocheteurs et leur manière de vivre tient beaucoup du sauvage, il ne se passe pas de jour qu'ils ne se battent entre eux à coups de sièges et de chandeliers et cela se termine toujours en mettant le couteau à la main ; des suites sont à craindre quoiqu'ils soient traités avec toute la politesse possible et que le commandant de Wattan et les officiers de la compagnie ne travaillent uniquement que pour leur inspirer les sentiments de douceur et les manières de vivre en gens de condition ². »

Les suites que redoutait le rédacteur du rapport ne tardèrent pas à se produire. Le 9 septembre 1717 il mandait à Paris que le sieur Grogorius Soumboukov, la veille, sur la route de la Valette à Toulon, avait tué un homme à coups de fusil. Malgré toutes recherches, le meurtrier, qui se cachait sans doute dans quelque bastide, n'avait pu être arrêté. Deux camarades de Soumboukov,

tué : à Brest, Alexandre Jerebov, Alexis Kologrinov, Simon Mordvinov, Gregorius Soumboulov (qui passa à Toulon), Jean Neviszki, André Polianski, Jean Doubrovski, Abraham Mescherinov, Jean Bezobrasov ; les Russes envoyés à Toulon étaient Léon Milovalski, Michel et Vrin Rimski-Korsakov, Pierre Soltykov, Alexis Glebov, Boris Iousoufov, Jean Kikin, Alexandre Volkonski, Alexis Pouchkine, Boris Bariatinski.

1. Arch. des Aff. étrang. *Corr. avec la Russie*, t. XXXV.

2. Arch. de la Marine, B³ 245, f^o 292.

André Polianski et Rimski-Korsakov, assurèrent qu'il s'agissait non d'un assassinat mais d'un accident de chasse ; en passant une haie le coup de fusil était parti et la balle avait frappé un commerçant de Toulon qui laissait six enfants et une femme enceinte. Néanmoins, la population de la ville étant fort excitée contre les Russes, on dut leur interdire les sorties du soir et confisquer leurs armes. A la fin de son rapport, M. de Wattan notait : « une partie de ces jeunes messieurs n'ont que la figure de l'homme et il n'y a chez eux que l'animal qui agit ¹. »

Revenant sur les circonstances du meurtre, un autre fonctionnaire de la marine écrivait : « Ces messieurs tiennent beaucoup du sauvage et donnent beaucoup de mal à gouverner, quelque politesse qu'on puisse apporter pour cela ². »

On sait dans quelle pénurie extrême était le trésor français après la mort de Louis XIV ; fonctionnaires, officiers, fournisseurs étaient mal payés, ils attendaient durant plusieurs mois, parfois même pendant plusieurs années le règlement de leurs soldes ou de leurs travaux. Dans maintes de leurs lettres, les commissaires de la marine de Toulon et des autres ports signalent la détresse du corps des gardes-marine français. Plus malheureux étaient encore leurs camarades russes ; Zotov négligeait de leur fournir des subsides et M. de Wattan écrivait de Toulon : « Les gardes de la marine moscovites sont dans une misère extrême, l'aubergiste qui les avait reçus chez lui ne veut plus leur donner de quoi vivre » ; il suppliait le conseil de la marine de pourvoir à leur subsistance ou d'engager Zotov à leur adresser des subsides ; ayant déjà avancé 300 livres aux Moscovites pour les empêcher de demander leur pain, il lui était impossible, faute d'argent, de continuer à leur fournir des fonds ³. Zotov adressa 3.000 livres, mais cette somme ne dura pas longtemps et au mois d'août 1718, M. de Wattan réclamait encore pour ses élèves : « Le conseil saura que les Moscovites, dont deux n'ont pas reçu encore un sol de chez eux, sont endettés à leurs auberges de plus de sept cents livres ; je ne dis point ce que j'ai fourni pour

1. *Ibid.*, B³ 245, f^o 307.

2. *Ibid.*, B³ 245, f^o 311.

3. *Ibid.*, B¹ 23, f^o 225.

empêcher un aubergiste de les mettre sur le pavé, mais je vois bien que, quelque mesure que je puisse prendre, il y sera réduit si on n'y remédie en lui donnant de l'argent ¹. »

Les difficultés naissant à Toulon de la présence des Russes étaient incessantes ; la missive par laquelle Wattan cherche à apitoyer le conseil sur le sort de ses élèves, relate une nouvelle rixe qui s'était élevée entre Glebov et Alexandre Volkonski ; sous un prétexte futile, Glebov avait frappé son compatriote à coups de plat de sabre, on avait dû le désarmer et le conduire en prison. En terminant la narration de cet incident violent, de Wattan mandait : « J'ai l'honneur de donner part au conseil que si ces MM. Moscovites tombent dans des cas pareils et ne se conduisent pas mieux, ce n'est pas manque de soin ni d'attention pour les redresser de la part de tous les officiers de la compagnie... » Au mois de décembre 1720, nouvelle histoire avec Gerepessov. Ordre avait été donné à ce Moscovite de passer à Marseille pour y apprendre à construire, à manœuvrer des galères. Il s'y était appliqué, avait séjourné à Marseille pendant toute l'épidémie de peste et se trouvait sans ressources à la fin de l'année. Ses parents lui avaient adressé 3.000 livres pour subvenir à ses besoins, mais on lui avait payé sa lettre de change en billets sans valeur à Marseille. Instamment, il sollicitait qu'on lui remboursât ses assignats, mais il n'obtint pas satisfaction ².

Ce fut sans doute avec un soupir de soulagement que les officiers français de Toulon apprirent que le Régent avait signé, le 11 juillet 1722, le brevet d'enseigne des Moscovites ; certains n'avaient pas attendu cette pièce officielle pour rentrer dans leur pays, d'autres au contraire prolongèrent leur séjour en France après leur promotion.

A Brest, les gardes-marine tinrent une conduite différente de ceux de Toulon. La discipline était sans doute plus ferme ; en tous cas, le climat plus froid n'exerçait pas sur le tempérament des jeunes Russes une influence semblable à celle que le soleil du Midi avait sur ceux qui résidaient à Toulon. Ceux qui demeurent

1. *Ibid.*, B³ 253, f^o 140.

2. *Ibid.*, B¹ 53, f^o 132.

rèrent à Brest, ne donnèrent lieu qu'à des témoignages de satisfaction de la part de M. de Nogent ; au mois d'août 1718, il mandait à Paris : « Les gentilshommes russes assistent aux instructions ordinaires avec tout le succès possible, ils tiennent une bonne conduite et font une dépense considérable qui leur fait honneur ¹. »

Les départs de ces Moscovites s'échelonnèrent entre le mois de juillet 1722 et le mois de juin 1725. Korsakov et Volkonski regagnèrent leur patrie en 1723. Un seul, Youssouпов, ne revit jamais son pays, il décéda à Brest, le 1^{er} juin 1733 ².

IV

Tandis qu'à Brest et à Toulon nos officiers donnaient aux gardes-marine leurs premières leçons de français et d'hydrographie, Pierre le Grand arrivait à Paris au mois d'avril 1717. Son séjour en France est trop connu pour en relater les détails autres que ceux qui touchent à ses mœurs et à celles de sa suite. Le tsar était accompagné de quarante personnes dont douze à quinze tenaient près de lui de grands emplois. Si l'on en juge par les sous-entendus de Saint-Simon, ces familiers de l'empereur ne dédaignèrent point les Françaises. Le 25 mai, le tsar visita Versailles, Trianon, la Ménagerie et l'historiographe français narre cette anecdote : « Sa principale suite fut logée au château, ils menèrent avec eux des demoiselles qu'ils firent coucher dans l'appartement qu'avait M^{me} de Maintenon tout proche de celui où le tsar couchait. Bloin, gouverneur de Versailles, fut extrêmement scandalisé de voir profaner ainsi le temple de la pruderie dont la déesse et lui, qui étaient vieux, l'auraient été moins autrefois. Ce n'était pas la manière du tsar ni de ses gens de se contraindre ». Saint-Simon qui rapporte ce trait, n'a pas voulu sans doute rabaisser l'homme pour lequel il témoigne une admira-

1. *Ibid.*, B¹ 28, f^o 125.

2. Jal, *Dictionnaire critique*. V^o Gentilshommes moscovites.

tion profonde ; Tallemant des Réaux eût été moins discret que lui ou que Duclos. Dans ses *Mémoires secrets*, celui-ci nous laisse bien entrevoir la ladrerie de l'empereur vis-à-vis des dames, mais il ne narre aucun fait dont l'ethnographie puisse tirer parti.

Saint-Simon qui, cependant, devait être bien renseigné sur la liberté des mœurs de Pierre I^{er} et de sa suite, s'est montré fort réservé. Ayant assisté à la visite que fit le tsar à la duchesse d'Antin et aux dames qu'elle avait rassemblées pour honorer son hôte, le duc rapporte que Pierre I^{er} ne prêta aucune attention à ce parterre de jolies femmes et il ajoute : « Je pense à la façon dont il avait reçu d'autres dames », exprimant ainsi que les francs buveurs et les grands mangeurs qu'étaient Pierre le Grand et ses compagnons ne passaient point seulement à table les instants de loisirs que leur laissaient leurs courses à travers Paris ¹.

Le voyage de Pierre le Grand eut pour la Russie de multiples conséquences sociales et intellectuelles, les Moscovites apprirent à connaître la France car, depuis l'année 1717 jusqu'à la fin de son règne, le tsar, plus que jamais enclin à s'unir à notre pays, s'efforça d'attirer chez lui des sujets de Louis XV. Dans les mêmes temps que des Français passaient à Pétersbourg ou à Moscou plus nombreux que jamais, quelques Russes visitaient notre pays. Ils y trouvaient un représentant officiel de leur patrie ; à dater de l'année 1721, un ambassadeur fut régulièrement accrédité en France par Pierre le Grand.

Néanmoins, le mouvement des Russes vers la France fut encore peu marqué avant le traité d'alliance de 1756 et ceux qui y vinrent n'y séjournèrent pas assez pour avoir eu la moindre influence sur l'ethnogénie française. On signale pour mémoire Pierre Apostol, en 1725, puis Narichkine qui remporte de Paris des colifichets et des carrosses ². Trois ans plus tard, Betski console à Paris la duchesse de Holstein de l'indifférence de son mari, si bien que, plus tard, on murmure qu'il est le père de Catherine II ³. Devenu par la suite un haut personnage, Betski voyage

1. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. des Grands Ecrivains, 1909, t. XIV, p. 22, 27 et 31.

2. Haumant, *La Culture française en Russie*. Paris, 1910, p. 54.

3. Pingaud, *Les Français en Russie, Les Russes en France*. Paris, 1886, p. 73.

de nouveau en France en 1757 ; à cette date, il visite Lyon et reçoit les doléances des fabricants dont les exportations de soieries vers la Russie ont été interdites par Élisabeth ¹.

La politique conduit à Paris le vice-chancelier Voronzov. Il y est en 1746 mais s'en échappe pour aller soigner sa santé à Montpellier ; lui aussi visite Lyon et emporte dans les coffres de ses équipages quelques échantillons des plus belles pièces de nos manufactures ².

Au vrai, de colonie russe on ne saurait parler avant le milieu du XVIII^e siècle. Quelle que soit son affection pour Paris, le prince Antiochus Cantémir n'a encore pu attirer ses compatriotes vers la France. Pendant les six années qu'il passa à Paris, comme ambassadeur de Russie, Cantémir vécut surtout avec d'Alembert et d'autres philosophes français qui conquièrent son esprit ; il charma ses loisirs à composer les premières satires dont ait été dotée la littérature russe ; dans son entourage on ne rencontre d'autres Russes que ceux de l'ambassade ³. Au cours de sa carrière, Cantémir eut à rendre ses bons offices à l'une de ses compatriotes qui, ayant épousé M. de Goussin, secrétaire de la Chétardie, notre ambassadeur à Pétersbourg, était revenue en France avec son mari. Devenue veuve, elle eut des difficultés à se faire payer les arrérages de son douaire. De son union était né un fils, Louis de Goussin, qui fut plus tard interprète du « Roy pour la langue russe en la bibliothèque de S. M. » ⁴. L'alliance de ce Français avec une Moscovite est à remarquer car, se méfiant de la fidélité des « Russiennes », nos compatriotes qui se fixaient à Pétersbourg ou à Moscou épousaient des Françaises ou des femmes appartenant à la colonie étrangère.

C'est à dater de l'alliance de 1756, que se constitua à Paris une véritable colonie moscovite : elle se composa de deux éléments distincts, les étudiants et les aristocrates. Sur ces deux classes de Moscovites, il convient de s'arrêter, car le séjour de chacun d'eux en France se prolongea pendant plusieurs années.

1. Veulin, *Les Lyonnais et la Russie au siècle dernier*. Lyon, 1896, p. 12.

2. D'Argenson, *Journal*, édition de la Soc. d'histoire de France, t. IV, p. 440.

3. Cantémir fut ambassadeur de 1738 à 1744. Il mourut à Paris le 11 avril 1744.

4. Arch. des Aff. étrang. *Corr. avec la Russie*, t. XXXV. *Mémoire non daté au prince Cantémir* [1741].

V

A son retour en Russie, Pierre le Grand ayant rompu avec les errements anciens n'envoya plus ses jeunes sujets étudier en Hollande ou en Allemagne, c'est vers Paris qu'il les dirigea. Dans l'*Arabe de Pierre le Grand*, Pouchkine a dépeint la vie de ces étudiants, à propos de son aïeul Hannibal qui vint s'instruire à Paris. Son récit est loin d'être conforme aux réalités ; il transforme les jeunes Russes en mondains qui s'empressent dans les salons, visitent les hommes célèbres et par surcroît suivent les cours de quelques écoles. Pour mener cette existence, il eut fallu que les étudiants envoyés par Pierre le Grand disposassent de ressources, or ils étaient aussi dénués d'argent que les gardes-marine, leur existence était précaire et las de réclamer leur pension à Zotov ou à leur protecteur, ils reprirent vers 1725 le chemin de leur pays ¹.

Pierre I^{er} et Catherine I disparus, la Russie subit l'influence allemande et seuls, jusqu'au moment de l'alliance de 1756, quelques jeunes gens fréquentent nos écoles ou nos maîtres. Deux Dolgorouki étudient les belles-lettres avec l'abbé Jubé de la Cour et apprennent la stratégie sous la direction du chevalier de Folard ². L'un d'eux, avec un prince Repnine et un garde à cheval du nom de Ismaitof, fit comme volontaire trois campagnes à la suite de l'armée française pendant la guerre de Sept ans. Dans la « milice française » ce sont à peu près les seuls Russes que l'on rencontre.

De 1727 à 1730, le futur académicien russe, Trediakovski est élève en Sorbonne, il y est logé sous les combles, suit les cours du docte Rollin et compose des vers français. Si, parmi les étudiants isolés qui viennent à Paris, avant le règne de Catherine II, on

1. Haumant, *La Culture française en Russie*. Cf. chap. *Les Etudiants russes en France*.

2. Pingaud, *Les Français en Russie*. Paris, 1886, p. 107. — Père Pierling, *La Sorbonne et la Russie*. Paris.

cite encore un pauvre diable d'étudiant « Russe », dont il est question au moment de la mort de Cantemir, puis Théodore Karjavine qui terminera sa carrière comme professeur à Cuba, on aura, pour ainsi dire, clos la liste des intellectuels russes ayant alors fréquenté Paris¹. La solution de continuité que l'on note dans les rapports politiques de la France et de la Russie eut sur la venue des étudiants la même influence que sur l'arrivée des aristocrates. Les relations intellectuelles directes furent interrompues pendant plusieurs années.

Postérieurement à l'alliance, les étudiants russes accourent en foule vers la France, les uns viennent tout jeunes comme Alexandre Voronzov qui, en 1758, est à dix-sept ans admis à l'école des cheveu-légers. D'autres sont déjà mûrs et veulent se perfectionner dans l'art de bien parler et bien écrire la langue française. Sous l'égide de la Harpe, André Schouvalov s'étudie à tourner des vers et réussit de telle manière une *Épître à Ninon* que le public l'attribue à Voltaire. Le comte Ephimovski étudie avec zèle « le français, la géographie, l'histoire, la géométrie, la danse, la fortification, l'équitation, la musique ». Sans doute, tant d'études variées fatiguèrent l'esprit de ce Moscovite qui n'a laissé aucun nom.

En province, quelques jeunes hommes du Nord font un séjour d'études. A la célèbre Académie d'équitation d'Angers, qui reçoit des pensionnaires de l'Europe entière, le comte Goloskine passe toute l'année 1773. A Strasbourg se forme une colonie moscovite ; les professeurs y parlent alternativement français ou allemand et, pour quelques étudiants russes, cette méthode bilingue offre des avantages, car tous à leur arrivée dans notre pays ne possèdent pas suffisamment l'usage de la langue pour suivre avec profit les leçons des maîtres de Paris. Le gouvernement russe avait fondé à Strasbourg des bourses pour plusieurs élèves qui étudiaient la médecine et formaient le noyau d'une colonie. En 1786, sur cent étudiants de distinction, on comptait quarante-quatre Russes : des Koutousov, des Mouraviev, un descendant des Tartares : Youssouпов.

1. Haumant, *op. cit.*, p. 95 et 97.

C'est surtout l'étude des beaux-arts qui attirait des Russes à Paris. On a publié la liste des élèves russes de l'Académie royale de peinture et de sculpture qui séjournèrent à Paris entre 1758 et 1813 ; au cours de la période qui prend fin à la Révolution française, près de trente jeunes hommes originaires de Pétersbourg ou d'autres villes de l'empire de Catherine II travaillèrent chez des peintres ou des sculpteurs parisiens. Ces Russes, protégés par l'impératrice, l'Académie de Pétersbourg ou des Mécènes particuliers, séjournaient plusieurs années à Paris ; généralement ils y passaient deux ans, parfois plus : P. Losinkov et Théodore Gordev y vécurent quatre et cinq années.

Ces artistes vivaient de la même existence que leurs camarades français ; les plus aisés prenaient pension dans des hôtels modestes ; d'autres, moins fortunés, étaient les hôtes de fruitiers, dégraisseurs, cordonniers ou perruquiers. Les ateliers qu'ils fréquentaient étaient fort divers ; Antoine Lossenkov travaillait chez Restout ; Jean Frisov chez Vien ; Feodor Choubin modelait chez Pigalle ; Jean Pescorski étudiait avec Bernet ; Suvée dirigeait les travaux de Semenov et Bridan ceux de Paul Sakalov ; Bachénov est conseillé par Vallin de la Motte.

Aux concours de l'Académie, peintres et sculpteurs russes obtenaient des succès ; après s'être évertués à rendre par le pinceau ou le ciseau les thèmes tirés de la Bible ou de l'histoire romaine qu'on proposait à leur inspiration, ils voyaient parfois leurs efforts récompensés. Lossinkov fut deux fois médaillé, en 1763 et en 1765, Kousarski et Lossenkov l'avaient été antérieurement. Le sujet de *Sertorius assassiné dans un festin que lui donne Serpenna* valut, en 1779, une médaille à Théodore Chedrin à qui, l'année suivante, fut accordée une nouvelle distinction pour sa composition sur le *Déluge* ¹.

De futurs architectes étudiaient aussi à Paris et prenaient part aux travaux de leurs maîtres ; le nom de Wolkov est attaché à celui de Wailly, architecte de l'Odéon. A l'Académie des Beaux-Arts de Pétersbourg, en 1764, avait été fondée une classe pour

1. D. Roche, *Liste des artistes russes et polonais dont les noms se trouvent sur les registres de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris*, extrait des « Staryé Gody ». Juin 1909.

la gravure sur acier et sur pierres. Vernier enseigna cet art et forma un élève, Wassiliev ; pendant douze ans ce graveur vint se perfectionner en France ¹.

Les Slaves fréquentaient volontiers l'atelier du graveur Wille. Dans ses *Mémoires*, cet Allemand note les visites des Russes qu'il a reçus, les noms des élèves qu'il a formés. En 1760, le prince Galitzin le vient voir dans son atelier. Iwanov, de Saint-Pétersbourg, se présente chez lui comme élève en 1770. Comme il est pensionnaire de l'Académie impériale de Russie, il a droit de jouir d'une pension et d'effectuer un séjour de trois ans à Paris. Wille ne sait où le loger, mais il finit par traiter avec lui après quelques arrangements dans sa maison. Le baron Diminov m'est venu voir pour m'acheter le tableau de Dietrich : Abraham, Sarah et Agar, consigne Wille dans ses *Mémoires* en 1772. Quelques jours après Strogonov visite l'atelier du graveur qui lui rend sa politesse et admire chez lui le plus superbe Van Ostade qu'on puisse voir.

Samoïlowitz, médecin russe, membre de plusieurs Académies, prend congé de Wille avant de regagner la Russie. Il lui fait hommage de son *Mémoire sur la peste* et de plusieurs autres travaux qu'il a fait imprimer tant à Paris qu'à Strasbourg ².

Les arts français rayonnent en Europe. Des élèves accourent de partout se former à Paris dans tous les genres. Nos acteurs interprètent avec tant de feu et de puissance tragédies et drames, que de Russie on vient prendre d'eux des leçons. Lekain enseigne son art à Dmitriewski.

Les Russes, au XVIII^e siècle, sont épris de l'art français. Ils commandent à Paris et à Lyon tableaux, meubles et soieries. La princesse Galitzin est à Paris en 1761, elle demande à Van Loo d'exécuter son portrait. Elle meurt à Paris et le général Betski commande à Vassé son tombeau qui figure au Salon de 1763 ³.

Ainsi, mus par ce désir général de tous les Européens, se diri-

1. L. Dussieux, *Les artistes français à l'étranger*. Chap. sur la Russie.

2. G. Duplessis, *Mémoires de Wille*. Paris, 1857. Faits consignés sous les dates de 1760, 1770, 1772, 1783.

3. L. Dussieux, *op. cit.*

geaient continuellement vers la France les étudiants de Russie, quel que fut le but qu'ils souhaitassent atteindre. Outre le dessein qu'ils avaient de se perfectionner dans l'étude des lettres ou des arts, ils estimaient rencontrer dans la nation française des points de ressemblance avec la leur. Ne pouvant encore se passer des leçons étrangères, ils avaient déjà appris à se méfier des Allemands pour lesquels ils n'avaient qu'une faible sympathie. Après avoir constaté les points de contact qui unissaient Russes et Français, Fone Vizine écrivait avec mépris : « quant aux Allemands, ils ne se ressemblent qu'à eux-mêmes »¹, aussi bien, la France était-elle pour la jeune Russie l'école tout indiquée vers laquelle accouraient adultes et jeunes hommes studieux.

VI

Les relations diplomatiques de la France et de la Russie furent interrompues de la fin de l'année 1748 au mois de mai 1756. Quelques mois seulement avant l'adhésion du cabinet de Pétersbourg au traité franco-autrichien, Betskéev revint en France comme ambassadeur.

Son hôtel devint le centre d'une colonie russe qui se forma à Paris presque aussitôt après la reprise des rapports diplomatiques des deux pays.

Paris était pour les Russes un Eden. Ils y fréquentaient les salons où l'on converse agréablement, ils aimaient qu'on les accréditât auprès des notabilités du siècle ; les joutes intellectuelles au cours desquelles les philosophes développaient leurs théories sociales ou leurs paradoxes sur la sensibilité attiraient ceux des Moscovites qu'une préalable éducation française avait préparés à goûter les charmes de cette existence de spirituelle mondanité.

Mais l'Olympe où trônaient les Grimm, les Diderot, les d'Alem-

1. Fone Vizine, *Lettres de France de D. I. Fone Vizine à sa sœur à Moscou, traduites par un Russe*. Paris, 1888, p. 24 et p. 253.

bert et tant d'autres était vide du véritable demi-dieu de l'époque. C'était à Ferney qu'on le pouvait adorer ; aussi, pour beaucoup de Russes, il n'était voyage véritablement complet sans un pèlerinage aux Délices. Voltaire a donné l'hospitalité à maints de ses adorateurs slaves.

Admirateur convaincu de Pierre le Grand, Voltaire avait obtenu d'Élisabeth l'autorisation de peindre la figure du tsar et, pour lui permettre d'exécuter son projet, des documents lui devaient être adressés. Sans se soucier de la vérité historique, Voltaire se mit à l'œuvre sans attendre l'arrivée des pièces promises ; il entra en relation avec Jean Schouvalov, chambellan d'Élisabeth et l'on peut juger du caractère de véracité de l'histoire de Pierre le Grand lorsqu'on lit la correspondance échangée pendant plusieurs années entre Voltaire et Schouvalov : « Dicter moi du palais de l'impératrice et j'écrirai », mandait Voltaire qui, dans ses missives à Schouvalov et à Catherine II, se confond en compliments hyperboliques sur la Russie et les Russes, affirmant qu'il n'a plus aucun commerce avec Frédéric II depuis les reproches cruels qu'il lui a faits d'écrire « l'histoire des ours et des loups »¹.

Au demi-dieu du temps, flagorneur de leurs impératrices et de leur patrie, les Russes devaient bien une visite d'admiration. A Ferney c'est un défilé de ceux qui viennent en France. En 1759, Voltaire entre en relations épistolaires avec le comte Boris Soltikov qui réside à Paris, il lui demande des renseignements sur la secte russe des *Boskolniki* et avant la fin de cette même année, Soltikov est à Ferney. Il y résidera près de deux ans et durant ce laps de temps, Voltaire, dans ses lettres à Jean Schouvalov, ne tarit pas d'éloges sur Soltikov. Tout en jouant la comédie à Ferney, le jeune homme met sans doute en œuvre quelques documents russes qui servent à Voltaire pour son histoire de Pierre le Grand.

Dans ses *Mémoires Secrets*, Bachaumont relate que la Clairon a toujours près d'elle un Russe en titre qui se contente de lui baiser la main ; il eut pu dire la même chose de Voltaire. En juin 1760,

1. Voltaire, *Correspondance*, éd. Garnier, lettre 4554 du 24 mai 1761.

Woronzov est à Ferney ; d'autres l'avaient sans doute précédé, car Voltaire écrit à Schouvalov : « Tous les jeunes gens de votre cour que j'ai vus m'ont paru fort au-dessus de leur âge. » André Schouvalov, après quelques mois de séjour à Paris, avait de si gracieuse manière tourné une *Épître à Ninon*, que le public en avait attribué la paternité à Voltaire ; mais, dans une lettre insolente pour les fadaïses des Welches et laudative à l'excès pour les jeunes hommes du Nord, le philosophe restitue à André Schouvalov le mérite de son œuvre. André Schouvalov adresse des vers à Voltaire et, en 1767, il le vient visiter et joue à Ferney le rôle du fils de Mérope. Galitzin est un vrai philosophe, il édite le traité de l'*Homme* d'Helvétius, puis le dédie à Catherine II ; il ne peut moins faire que de payer son tribut d'hommages à Voltaire, il est l'hôte de Ferney et, lorsqu'il part, Voltaire écrit à Catherine II : « Je suis toujours enchanté de l'extrême politesse de vos sujets ; ils ont autant d'agrément dans l'esprit que de valeur dans le cœur. »

On conçoit qu'après l'avoir inspiré pour son *Histoire de Pierre le Grand* et avoir si longtemps correspondu avec lui, Jean Schouvalov ait tenu à entrer en relations directes avec Voltaire ; en 1773 il arrive à Ferney avec sa femme ¹. Pour les Russes, Voltaire est réellement la Minerve de la France, mais, en réalité, la généralité d'entre eux ne lui consacre que peu de temps ; au temple qu'il habite, les Moscovites préfèrent celui de Vénus. Pour eux la France et Paris, principalement, sont un vaste Palais-Royal et une gigantesque abbaye de Thélème. Ceux d'entre eux qui se rendent à Ferney, à l'aller ou au retour de leur randonnée à travers l'Europe occidentale, accomplissent un geste que commande la mode de l'époque. A ce pèlerinage philosophique, ils préfèrent l'embarquement pour Cythère ou la fréquentation des hôtels de Transylvanie qui fleurissent à Paris.

Les rapports des inspecteurs de M. de Sartines et des commissaires de la police parisienne fournissent sur les occupations de la colonie russe de Paris des documents beaucoup plus exacts

1. Sur les Russes à Ferney, cf. Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. Garnier, t. XL à XLVIII, *passim*.

sans doute que les correspondances des littérateurs qui rendaient à l'aristocratie russe fleurs pour fleurs et encens pour encens. Il est peut-être immoral de le constater, mais ces coureurs de maisons suspectes, ces pourvoyeurs du luxe des danseuses et des comédiennes, sont, pour l'ethnographe, plus intéressants à étudier que les mœurs des voyageurs peu soucieux d'immoler à Cypris. Pour la femme, les Russes du XVIII^e siècle sacrifient tout : fortune, santé, scrupules de morale ; ils lui abandonnent même le port de leur barbe qui leur est un bien plus précieux que l'argent. Chez le Russe, la barbe est en grande vénération, elle est un signe de force et un attribut religieux. Le Pope doit la porter : « Veux-tu devenir évêque, laisse croître ta barbe », écrit dans ses *Satires* Antiochus Cantémir¹. Aussi bien quand, du haut de la chaire de la chapelle de l'ambassade, les chapelains fulmineront contre les mœurs de leurs auditeurs, reprocheront-ils au débauché Pouchkine de s'être fait raser. Eux-mêmes, pris de remords pour s'être pliés aux habitudes françaises, reprendront rapidement les mœurs de Moscovites².

De ces seigneurs russes qui hantent boudoirs, loges et proxénètes fameuses veut-on connaître quelques échantillons. Voici Apraxine, fils du maréchal ; après avoir vécu, en 1760, avec les demoiselles Pouponne, Raye, Denonzange, il jette son dévolu sur la danseuse Chédeville et l'installe somptueusement rue des Petits-Champs³. De temps à autre, il s'égare avec la Suavi. Cette danseuse, native de Boulogne-sur-Mer, a été amenée à Paris par un prince russe, qui débarquant à Boulogne a été séduit par sa bonne mine, l'a lancée dans le monde de la galanterie et l'a délaissée au moment où il est parti se faire soigner à Montpellier⁴.

Le prince Bieloselski s'attache à la demoiselle Lacour ; il lui donne cinquante louis par mois, mais cette demoiselle ne se plaît

1. A. Cantémir, *Satires*. Traduction de l'abbé Guasco. Londres, 1749. Satire I, A son Esprit, p. 173.

2. A. Cantémir, *ibid.* Note de l'abbé Guasco, p. 175.

3. Piton, *Paris sous Louis XV. Rapports des inspecteurs de police au roi*, éd. du *Mercure de France*, 5 volumes, t. I, p. 287.

4. Loredan Larchey, *Journaux des inspecteurs de police de M. de Sartines*. Genève, 1863. Rapport du 5 juin 1762, p. 137.

point avec lui. Elle le trouve grossier et d'un tempérament qui la tue. Malgré tout, elle le suit dans ses déplacements ; avec Bieloselski elle se rend à Rouen en 1761. L'amant est-il obligé de partir à Londres, il en revient porteur de présents somptueux pour Lacour ; il se ruine pour elle et, au mois de novembre, il se trouve sans argent et sans crédit. Conformément aux traditions, la demoiselle l'abandonne après avoir croqué 80.000 livres ; des envois de fonds permettent bientôt à Bieloselski de prendre Mademoiselle Lacroix, malgré les serments qu'il a faits à son épouse d'abandonner sa conduite. Lacroix le trompe avec Beaumarchais, le prince russe la quitte et durant toute l'année 1762, il mène si grand train avec les actrices qu'il dévore 50.000 livres en quinze jours. Malgré ses dépenses, les femmes se moquent de lui ; rien n'est plus plaisant que de voir ce Russe, assez épais de son naturel, copier nos petits maîtres. La demoiselle Siam, tout en recevant ses cadeaux, s'en amusait beaucoup et se tuait à dire au chevalier de Bussy : « Vous devriez bien lui donner quelques leçons, si vous pouvez en faire un élégant cela vous immortaliserait », ce à quoi Bussy répliquait : « Son air gauche est incurable et vous ne lui laissez pas un sou pour payer son maître ¹. »

La conduite des Russes habitant Paris laissait fort à désirer, elle n'était pas digne du rang qu'ils occupaient. Iablokov, connu à Paris sous la qualité de général russe, s'était abouché avec une demoiselle nommée Faillon et la séquestra dans son appartement de la rue Montmartre où elle était venue habiter avec lui. Lui ayant proposé de prendre part à des plaisirs extraordinaires, elle refusa de s'y prêter et se retira. Mais, ignorant du vieil adage, donner et retenir ne vaut, Iablokov mit la pauvre sur la rue, lui laissant pour seules hardes un méchant casaquin et conservant ses bijoux et ses effets. On conseilla à la demoiselle Faillon de s'adresser à l'ambassadeur de Russie ; elle lui écrivit, bien décidée au cas où elle n'obtiendrait pas de réponse à se pourvoir devant les tribunaux ².

Pouchkine menait à Paris une vie tellement déréglée qu'on l'emprisonna. Pendant un an, il vécut à la geôle, mais le comte

1. Loredan Larchey, *op. cit.*, p. 11, 78, 147, 158, 214, 219.

2. Piton, *op. cit.*, t. II, p. 41.

Tchernichov, ayant proposé de lui rendre sa liberté, obtint cette faveur à condition que le sieur Pouchkine quittât le royaume ¹. Ces événements se passaient en 1762. Pouchkine disparut pendant quelques mois, mais il revint sans doute à Paris car, deux ans plus tard, son dentiste, un sieur Margès, lui réclamait 120 livres que le Russe lui devait pour ses soins éclairés ².

L'absence de scrupules des Russes et leurs manières brutales frappent un chacun. Le comte Serge Wassilievitch Soltikov réside à Paris avec sa femme. Bien qu'atteint d'une sérieuse avarie, il court les actrices. La pauvre petite Lucie, de l'Opéra-Comique, est contaminée et l'inspecteur de police écrit : « Elle est très gravement malade ; c'est en vérité, pour un homme de nom, avoir bien peu d'humanité. Il est vrai que rarement cette qualité est accordée aux gens de son pays. » Dans les milieux où évolue Soltikov, il est bientôt connu et il tombe dans un discrédit décidé auprès des dames. Aux riches toilettes et aux atours, la demoiselle Lafond, des Italiens, préfère la santé ; elle repousse les propositions de Soltikov.

On peut juger des mœurs des aristocrates russes à ce trait. Soltikov est ministre plénipotentiaire en France ; tandis qu'il court les ruelles, sa femme a pour amant un bon gentilhomme, Aymard de Villemare. Il a jadis payé les dettes du mari, et, dans le carrosse de la dame, au coin des rues Saint-Martin et Transnoain, il tient avec elle les plus doux propos ³.

Dolgorouki est l'amant de la demoiselle La Croix ; Katinski, secrétaire d'ambassade, est si follement amoureux de la demoiselle d'Egland qu'il la veut épouser. Le prince Galitzin sert de trésorier à la demoiselle Raye, figurante à l'Opéra ; son intendant se fâche avec la demoiselle Montalant qui ne veut pas abandonner son mousquetaire noir, M. de Marigny ⁴. A chaque nom de courtisane on peut attacher un nom de seigneur moscovite.

1. Arch. Aff. étrang. *Corr. avec la Russie*, t. XLIX. Lettre du 13 avril 1762.

2. *Ibid.*, t. LXXV. Lettre de février 1764.

3. Loredan Larchey, *op. cit.*, p. 270-1. — Piton, *op. cit.*, t. I, p. 370. Larchey, dans son édition, assimile Serge et Boris Soltikov. Boris était l'ami de Voltaire, il quitta Paris en 1762. Cf. *Corr. de Voltaire*, lettre du 4 juin 1762. Serge est le héros des scandales parisiens ; un rapport de police le désigne nommément. Serge fut ministre plénipotentiaire en 1762. Voir Rambaud, *op. cit.*, t. II, p. 545.

4. *Ibid.*, p. 1.

Des proxénètes fameuses du XVIII^e siècle, ils connaissaient les adresses ; pour eux, les appareilleuses se mettaient en quête de jolies femmes. Pour Stroglov, hôte de la rue Dauphine, La Gourdan s'abouchait avec la danseuse Mandeville. Lorsque le comte Razoumovski, dernier hetman des Cosaques du Dnieper et frère de l'amant de l'impératrice Élisabeth, arriva à Paris, il obtint un vif succès. Sa corpulence et sa figure annonçaient de brillantes dispositions amoureuses, elles furent rapidement démenties et les femmes ne tardèrent point à se gausser de lui. Lorsqu'il eut quitté la Grécourt, il n'eut de cesse que la Brissault ne lui eut découvert quelque maîtresse ignorée. Elle réussit dans sa tâche et lui procura l'objet de ses vœux.

La chronique scandaleuse du XVIII^e siècle est féconde en renseignements précis sur l'existence des Russes à Paris. Schouvalov prétendait que Ninon de Lenclos était plus utile à l'humanité que M^{me} de Maintenon ; il joignait la pratique à la théorie. A la danseuse Robbe, de l'Opéra, il offrait, à titre d'épingles, un diamant de 6.000 livres ; la marquise de Bellegarde profitait ensuite de ses faveurs. L'existence du ménage Schouvalov était si dévergondée que même, à cette époque de libertinage, personne ne rendait à M^{me} Schouvalov les visites qu'elle s'évertuait à faire pour se faufiler dans la société parisienne. « De telles relations ne sauraient plaire à tout le monde », écrivait Grimm et Fone Vazine confirmait plus tard cette assertion.

Pour leurs équipées diurnes et nocturnes les Russes fixés à Paris ne se contentaient point des services des femmes que le XVI^e siècle et plus tard, Tallemant des Réaux appellent de leur nom véritable ; ils utilisaient des laquais choisis et dressés. Biełoselski était accompagné d'un valet russe dont on ne connaît que le surnom de Cabriolet. C'était un fort mauvais sujet qui débauchait complètement les filles galantes, les enivrait, puis menait avec elles grand tapage. Il vécut aux frais de plusieurs d'entre elles et valut à Marie-Anne Chevillon un séjour de plusieurs mois à la prison de l'hôpital pour scandales dans les cabarets ¹.

1. Piton, *op. cit.*, t. II, p. 201.

Les Russes arrivent à Paris avec transport, ils le quittent avec mélancolie mais espèrent y revenir quelque jour ; certains, parmi eux, conservent leurs liaisons galantes. Lorsqu'Oronzov part, de M^{lle} Miton de Senneville, avec qui il a vécu près d'un an, il emporte un si bon souvenir qu'il continue à lui verser une forte mensualité.

A l'aller et au retour de leurs ambassades d'Espagne, les envoyés de Russie séjournent dans la seule ville d'Europe où les courtisanes sont si gracieuses qu'elles n'ont ailleurs aucune concurrente. En 1764, Nicolas Vasilievitch Repnine revient de Madrid, il s'arrête à Paris, visite, au débotté, le sérail de la dame Hecquet, y distingue la demoiselle Famfalle et chaque soir un carrosse vient quérir l'aimable personne ¹. A ses précédents séjours, il avait été éperdument épris de la demoiselle Léttoile, il avait même voulu l'épouser, mais l'ambassade de Madrid avait modifié ses goûts. L'année suivante, en 1765, le comte de Boutourline, le successeur de Repnine à Madrid, revient à Paris. Lui aussi renoue avec Mademoiselle Lafond, des Italiens ².

Loges, boudoirs, coulisses des artistes de la Comédie italienne ou de l'Opéra sont fréquentés par l'aristocratie russe. J'ai déjà rappelé le mot de Bachaumont sur la Clairon, elle a toujours près d'elle quelque Moscovite et « quand elle est aux arrêts chez elle, on ne lui refuse pas la permission d'y recevoir ce pot au feu ».

Les femmes et le jeu auquel les Russes s'adonnent avec frénésie, passant des nuits et des jours dans les tripots, entraînent des dépenses considérables ; il ne leur est pas toujours aisé d'y satisfaire. Pour soutenir leur train fastueux, certains parmi eux ont recours à des procédés peu scrupuleux. Ils achètent à crédit, oublient de payer ; ils empruntent et ne se soucient guère de leurs dettes ; d'autres, allant plus loin, commettent des abus de confiance.

Apraxine, ayant dépensé pour la Chédeville plus de 60.000 livres, se fournit de linge et de bijoux à crédit ; pendant plus d'un an, l'orfèvre Georges Jean attend le règlement de son

1. Piton, *op. cit.*, t. II, p. 69, 228.

2. *Ibid.*, t. III, p. 227.

compte. Les dernières ressources épuisées, c'est d'une auberge de la rue Croix-des-Petits-Champs que l'on fait venir les repas qu'Apraxinè offre à sa maîtresse et à ses commensaux. Pendant un an le prince Guttoski vit avec la danseuse Siam ; hors d'état de payer les lettres de change qu'il a tirées, il est sur le point d'être conduit au Fort-l'Évêque. La demoiselle Siam met ses bijoux en gage et, les larmes aux yeux, elle supplie son amant de se servir de l'argent qu'elle s'est ainsi procuré pour le mettre à l'abri de ses créanciers ¹. Après des refus polis, le prince accepte ; il faut espérer qu'il se montra plus prompt à désintéresser l'aimable danseuse que l'hetman Razoumowski. Ayant emprunté 52.000 livres au maréchal de Biron, il lui fit attendre pendant plusieurs années le remboursement de sa créance. Tous les créanciers des Russes n'avaient pas comme Biron la politesse d'attendre, ils réclamaient parfois et avec insistance. S'il s'agissait d'un ambassadeur, le fournisseur y mettait des formes ; l'horloger Charles, qui avait fabriqué pour le comte Tchernitscheff une pendule à carillons, se montra patient à raison de la fonction dont son client était investi. Mais, si brillamment apparenté qu'il fut, le débiteur insolvable était enfermé au Fort-l'Évêque quand il n'avait pas de titre officiel. Le futur maréchal Soltikov fut l'hôte de cette prison.

Quelque riches que fussent les aristocrates russes, ils n'avaient cependant point le crédit d'un Bobrinski. Ce fils naturel de Catherine II semble, lors de son séjour à Paris, avoir donné le ton à quelques-uns de ses compatriotes ; il prit en France les allures d'un prince du sang mal éduqué, rossant les postillons et refusant de payer les chevaux de poste. Ses dépenses somptuaires furent si exagérées qu'il dut, en peu de mois, emprunter au marquis de Ferrières près de 1.200.000 livres que l'impératrice remboursa. Qu'importaient à Bobrinski ses folies, « c'est la Russie qui paie ! » écrivait Grimm à Catherine II. Bobrinski et le général Miazinski passèrent pour les joueurs les plus effrénés de l'époque ².

1. Piton, *op. cit.*, t. I, p. 305.

2. J. A. C. d'Auréville, *La Passion du jeu*. Paris, 1824.

Vers la fin de l'année 1767, arrivait à Paris le comte Charles-Ernest de Biren, second fils du prince régnant de Courlande ; Catherine Pulcinelli l'accompagnait. A l'hôtel d'Espagne, où il était descendu, il s'était inscrit sous le nom de général comte Babrinski. Casanova, qu'il avait beaucoup fréquenté à Saint-Pétersbourg, lui avait sans doute suggéré des habitudes fâcheuses pour suppléer au mal « d'impécuniosité ». Dès le début de 1768, se trouvant à court d'argent, il mit en circulation de fausses lettres de change ; une perquisition à son domicile en fit découvrir d'autres ; on arrêta Babrinski et du 9 janvier au 28 juin, il eut l'honneur de la Bastille. Son père désintéressa les créanciers et, libre enfin, le comte de Biren put rejoindre la Pulcinella ¹.

Ces Russes oisifs et désœuvrés, qui s'empressaient à fournir « de bonnes becquées » aux courtisanes et aux filles du Palais-Royal, se ruinaient en dépenses somptuaires. Ils achetaient tapisseries des Gobelins, mobiliers délicats, porcelaines de haute valeur, livres rares et précieux, orfèvreries ciselées ; ils se ruinaient souvent ou ne payaient pas leurs dettes. La correspondance avec la Russie fourmille de réclamations émanant de marchands français créanciers de seigneurs moscovites. C'était chez les Russes de tous rangs une habitude de solder difficilement leurs achats ou de partir en oubliant leurs créanciers ; j'en ai cité quelques exemples, voici encore quelques traits. Le 13 avril 1770, Sartines intervient en faveur de Claude Royer, boulanger à Vaugirard, qui a fourni du pain aux chantes de la chapelle de Russie, Zinovii et Pierre. Zinovii s'occupe des affaires personnelles de Chotinski, chaque mois on lui retiendra une portion de son traitement ². Lorsque M. de Tchernov, conseiller d'ambassade, meurt à Paris, en 1771, il a laissé monter à 9.463 livres sa note chez le sieur Lionnet, traiteur, rue Saint-Denis ³.

Lefebvre, marchand tailleur, réclame son dû au général Samoilov, à Lanskoé, capitaine des gardes Ismaïlovski, à de Métlev, à Levachov, au prince Nevitski. Ses créances totales

1. Funck-Brentano, *Liste des prisonniers de la Bastille*, n° 4781. — Samaran, *J. Casanova*. Paris, 1914, p. 384.

2. Arch. des Aff. étrang. *Corr. avec la Russie*, t. LXXXVI. Rapport de Sartines du 13 avril 1770.

3. *Ibid.*, t. XC. Lettre du 13 avril 1772.

s'élèvent à plus de 19.000 livres ¹. Doubrovski, secrétaire d'ambassade, ne paie pas son libraire ², le célèbre Zinoviev ne règle pas son tailleur ³. Apraxine, déjà connu pour ses dépenses, a omis de solder les ébénistes parisiens ; Repnine, ayant acheté des porcelaines chez Desforges, se plaint qu'on lui en réclame un peu vivement le prix. Lancry, sellier à Paris, moins patient que Desforges, fait saisir le mobilier de Repnine. En 1780, ce sera un autre sellier, Tarin, qui insistera pour se faire payer par lui. Donon, maître bourrelier, réclame 12.300 livres pour fournitures faites à l'ambassadeur de Russie, comte de Tchernichov. Un article du compte mentionne qu'un sujet russe, Stopiane, a fait chez lui un apprentissage et qu'il n'a point été versé à Donon les 300 livres promises ⁴.

Les artisans moscovites que l'on envoyait à Paris pour se perfectionner dans divers métiers n'étaient pas plus scrupuleux que quelques-uns de leurs maîtres. En quittant Paris, un tailleur, un boulanger, un cordonnier russes dérobent les couverts d'argent de Nariskin et les engagent à Hambourg ⁵. Babourine, sujet de l'impératrice, vole des effets à un officier français, il est emprisonné à Grenoble et reconduit au Havre ⁶.

Dans la colonie russe qui se constitue à Paris au xviii^e siècle, on rencontre des représentants de tous les mondes, des aventuriers que l'on arrête : Nartaloudov ; des recruteurs d'ouvriers que l'on surveille ; des espions que l'on enferme à la Bastille, comme le soi-disant comte de Petlange, qui livrait au comte Schouvalov les dépêches chiffrées du cabinet de Versailles ⁷.

L'importance du groupement moscovite nous est attestée par les faits et des correspondances. Le nombre des Russes habitant Paris était assez élevé en l'année 1762 pour que le prince Galitzin demandât à Choiseul l'autorisation de rouvrir à l'ambassade de Russie la chapelle orthodoxe qui, établie à l'hôtel de Richelieu,

1. *Ibid.*, t. CXXII.

2. *Ibid.*, t. CXXXV. Lettre du 30 mars 1792.

3. *Ibid.*, t. CXIV. Lettre de juillet 1785.

4. D. Roche, *Le mobilier français en Russie*. t. II. Int. hist. p. 1 et 2, en note.

5. Arch. des Aff. étrang. *Corr. avec la Russie*, t. CXVIII. Lettre du 6 avril 1775.

6. *Ibid.*, t. CXXII. Lettre du 5 juillet 1789.

7. Funck-Brenano, *Liste des prisonniers de la Bastille*, n° 4302.

était demeurée close depuis la mort de Bestoujev. Quelques jours après la demande de Galitzin, cette chapelle fut ouverte à la condition de ne servir qu'au personnel de l'ambassade et aux Russes résidant à Paris ¹.

Chaque année voyait se développer cette colonie russe dont beaucoup de membres effectuaient en France des séjours de longue durée. La plupart des aristocrates russes dont les noms ont été cités, étaient arrivés entre 1756 et 1760; on les retrouve encore en 1778. Fone Vizine ², qui visita la France au cours de cette année et a laissé de son voyage une relation peu aimable pour notre pays, parle, dans ses *Lettres* à sa sœur, de Strogonov, des Razoumovski, des Schoùvalov qu'il a rencontrés à Paris. A diverses reprises, il insiste sur l'importance de la colonie russe à Paris, « il y a une masse de Russes à Paris et ils ne forment qu'une seule famille entre eux », écrit-il. Au demeurant, il n'est pas tendre pour ses compatriotes, leur existence le scandalise et il la peint ainsi : « A peine habillé, le Russe tout ébouriffé court au Palais-Royal, y trouve une masse de filles, en prend une ou plusieurs qu'il emmène dîner avec lui. Il conduit à ses frais ces prostituées au spectacle, revient avec l'une d'elles à la maison et perd son argent et sa santé à tout jamais. C'est ainsi que vivent les hommes mariés et les célibataires avec la différence que ceux qui sont mariés ont de petites maisons pour leurs fredaines. »

Fone Vizine, qui aime la fréquentation des philosophes, n'en rencontre que deux parmi ses compatriotes ; « en fait de Russes, je puis hardiment affirmer qu'il n'y en a que deux qui soient philosophes » ; le voyageur ne les nomme pas, mais il est aisé de reconnaître en eux le comte Strogonov et le comte Golovkine.

Outre les oisifs qui, après un séjour de plusieurs années dans notre capitale, allaient ensuite raconter par le monde que toute la société française, qu'ils croyaient avoir connue et étudiée, était fort immorale, vivaient à Paris quelques Russes qui avaient quitté leur pays à la suite de la révolution de 1762. Les événements qui portèrent Catherine II sur le trône de Russie ne furent

1. Arch. des Aff. étrang. T. LXVI. Lettres des 22 et 28 janvier 1762.

2. Fone Vizine, *op. cit.*, p. 76.

pas approuvés de tous ses sujets ; l'impératrice était allemande et toute l'aristocratie ne se déclara point immédiatement pour elle. Certains de ses membres furent exilés en Sibérie, d'autres passèrent prudemment la frontière et vinrent se fixer à Paris. Parmi ces exilés volontaires figure le comte Strogonov, qui vécut assez longtemps en France pour y voir naître, en juin 1774, son fils Paul, futur conseiller et ministre d'Alexandre I^{er}. Comme ses compatriotes, Strogonov menait un train fastueux, il avait des maîtresses, la demoiselle Mac Carthy, notamment ¹, mais comme ses propriétés avaient été séquestrées par Catherine II, force lui était, à certains jours, d'engager au Mont-dé-Piété les diamants de sa femme.

Strogonov est le type du Russe philosophe du xviii^e siècle. Grimm, d'Holbach, d'Alembert, étaient ses amis, et les idées nouvelles avaient sur lui une influence marquée. Franc-maçon, il était affilié à la loge des Neuf-Sœurs et après la mort de Voltaire, il y présida, en compagnie de Franklin, une cérémonie funèbre en l'honneur du philosophe. A son fils Paul, sur la recommandation d'Helvétius, il donna comme précepteur un futur conventionnel, l'auvergnat Romme. Moyennant un forfait de 55.000 livres, Romme apprit au jeune homme à devenir « sensible » ; ensemble maître et élève parcoururent l'Europe ; ils allèrent même en Russie, maudissant tous deux le fanatisme et Strogonov rêvant d'affranchir son pays des tyrannies qui pesaient sur lui. Quand les deux compagnons revinrent à Paris, la Bastille était prise ; ses archives dispersées avaient été en partie sauvées par Dubrowski qui, en ayant acquis à vil prix les épaves, les fit transporter en Russie. Plein d'enthousiasme, Paul Strogonov, toujours sous l'égide de Romme, assista aux séances de la Constituante et se fit inscrire aux Jacobins où il s'écria un soir : « Le plus beau moment de ma vie sera celui où je verrai la Russie régénérée par une semblable révolution ² ! »

Le comte Golovkine, fils d'un ambassadeur de Russie à Berlin, avait également quitté son pays lors de la révolution de 1762 ; sa

1. Piton, *op. cit.*, t. III, p. 364.

2. Pingaud, *op. cit.*, p. 111. — Haumant, *op. cit.*, p. 110. — Rambaud, *op. cit.*, t. II, p. 355.

patrie lui semblait une prison où l'on ne pouvait se conduire à sa guise. Ainsi que Strogonov il rêvait d'éduquer ses filles suivant les méthodes des philosophes. Costume d'homme, régime végétarien, eau froide, tels étaient les principaux éléments du système d'éducation qu'il appliqua à ses enfants et prôna dans son traité sur l'éducation du sexe.

A ces deux types d'aristocrates philosophes, Fone Vizine aurait pu joindre les Karjavine. Ces marchands de Moscou étaient venus à Paris considérant « que c'est l'endroit du monde le plus propre à l'étude de la philosophie » ; ils y élevaient leurs enfants en dehors de toute religion, estimant que la morale n'a pas à s'appuyer sur des dogmes. « Peu importe que mes enfants soient baptisés s'ils sont honnêtes hommes » disait leur père, fervent adepte de Voltaire ¹.

Si l'on excepte la colonie d'étudiants russes de Strasbourg, on ne rencontre de manière certaine aucun Moscovite stable en province. A peine, en 1785, relève-t-on la présence de Popov Vedenski, marchand établi à Bordeaux et originaire de Vologda. Toutefois, il est possible qu'il y ait eu quelques négociants moscovites à Montpellier au XVIII^e siècle, cette ville recevant des Russes qui y venaient soigner leurs affections. Montpellier était alors l'équivalent de nos stations du littoral méditerranéen ; les malades affluaient de partout, attirés par la douceur du climat et le renom d'une faculté de médecine célèbre dans toute l'Europe. Après un séjour de quelques semaines à Paris, des aristocrates russes arrivaient dans le Languedoc avec valets et laquais, d'autres passaient par l'Allemagne et atteignaient la France à Landau. Le vice-chancelier Voronzov séjourne à Montpellier en 1747 ; quelques années plus tard, un prince russe, celui-là même qui, à son débarquement à Boulogne, débauchait la petite Suavi, vient faire une cure à Montpellier ; Simoline, ministre de Russie à Stockholm, y passe quelques mois en 1777 ; Fone Vizine s'y installe la même année. La santé de sa femme l'a amené dans cette ville ; tandis qu'elle suit les avis des médecins et cultive la musique, Fone Vizine étudie nos mœurs. Dans les lettres qu'il

1. Haumant, *op. cit.*, p. 153.

écrit à sa sœur, il se montre peu bienveillant pour notre pays, critique notre existence, blâme ses compatriotes de l'attachement qu'ils montrent à la France. A Montpellier, Fone Vizine rencontre des Russes, Zinoviev notamment. Il le reçoit à sa table et avec lui, s'entretient de l'objet des études de son compatriote.

Zinoviev est l'une des plus curieuses figures russes du XVIII^e siècle ; au cours d'un premier séjour à Lyon il avait lié connaissance avec Saint-Martin, l'un des fondateurs de l'illuminisme. S'étant épris de ses doctrines, il alla faire son noviciat en Angleterre puis revint à Lyon en 1787. On le retrouve alors dînant philosophiquement avec quelques « chevaliers bienfaisants », auteurs de la fusion entre l'illuminisme et la maçonnerie. A son retour en Russie, il fut l'un des propagateurs de la doctrine nouvelle ¹.

Chaque année la colonie russe de Paris recevait la visite de quelques nouveaux venus désireux de connaître la France pour se former sur elle une opinion, bonne ou mauvaise. Tantôt c'était la princesse Orlov qui arrivait à Paris dans l'espoir qu'à force de drogues les médecins français parviendraient à la faire accoucher d'un garçon ; parfois, c'était la gallophobe princesse Daschkov, fille du chancelier Voronsov. Bien qu'elle n'aimât point la France, elle agissait comme les autres et très heureuse des sollicitations de Voltaire, allait passer deux jours à Ferney. Le philosophe la recevait en robe de chambre et gardait de son passage chez lui un souvenir ému... « Elle ne ressemble point à vos dames de Paris, j'ai cru voir Thomyris qui parle français », mandait-il à Marmontel ². Qu'ils s'appelassent Markov, Komareski, Paul I^{er} qui vint à Paris sous le nom de Comte du Nord en 1782, les Russes étaient fort bien accueillis en France. Catherine II écrivant à Grimm lui disait : « L'apparition du prince Orlov à Paris, je crois, vous aura fait plaisir, car vous paraissez prendre intérêt aux gens qui vous viennent de chez nous ³. » Elle ne se trompait pas.

Toujours aimable à l'égard de ses hôtes, la France recevait

1. Pingaud, *op. cit.*, p. 98.

2. Voltaire, *Correspondance*. Lettre du 21 juin 1771.

3. Catherine II à Grimm. Lettre du 27 août 1775.

volontiers les Russes qui s'habituèrent chez elle ; habitants et hommes de lettres rendaient un hommage indirect à ces étrangers ; à Paris, quelques années avant la Révolution, boutiques et cafés adoptaient des enseignes qui témoignaient l'affabilité que notre population a toujours marquée aux forains. On se fournissait à l'*Impératrice de Russie* ou au *Scythe Galant* ; les adeptes de l'école voltairienne empruntaient leurs sujets aux annales moscovites. Voltaire écrivait les *Scythes* ; Dorat, *Pierre le Grand* ; la Harpe, *Menzikov*. Ces faits marquent l'influence qu'avaient eue sur l'esprit français les relations intellectuelles que Catherine II entretenait avec les philosophes et la cordialité des rapports entre la société française et cette colonie russe qui, depuis 1756, s'était créée à Paris.

De tous les groupements étrangers qui se formèrent en France, celui des Russes apparaît comme le dernier en date, mais à raison de son importance et des mœurs de ses représentants, il est à présumer que, comme tant d'autres, il a laissé des traces dans notre population.

TROISIÈME PARTIE

LES ÉLÉMENTS DE POPULATION EXTRA-EUROPEENNE
EN FRANCE

LES ARMÉNIENS, LES BOHÉMIENS, LES INDIENS
ET LES NÈGRES

CHAPITRE PREMIER

LES ARMÉNIENS EN FRANCE

I

De tous temps des rapports commerciaux existèrent entre la Gaule et l'Asie-Mineure ; des marchands « syriens », nom sous lequel on confondait tous les Orientaux, avaient fondé, non seulement dans le midi de la Gaule, mais aussi dans les villes de l'intérieur, des colonies prospères, beaucoup plus nombreuses que ne le laissent supposer les quelques lignes que leur a consacrées Grégoire de Tours ¹.

Les pèlerinages vers la Terre Sainte, fréquents aux v^e et vi^e siècles, l'établissement du protectorat franc en Orient sous le règne de Charlemagne, à qui Haroun-al-Raschid avait envoyé une ambassade composée de musulmans et d'Arméniens catholiques, développèrent les relations commerciales entre la France et l'Orient. Au nombre des « Syriens », il est probable qu'on doit compter quelques habitants de la Grande-Arménie qui, attirés par le commerce de la France, auraient émigré sur notre sol. Au x^e siècle, la présence de quelques-uns d'entre eux est tout au moins attestée par la découverte que l'on a faite d'un manuel de conversation arménien-latin placé à la fin d'une copie des *Lettres* de saint Jérôme. Ce vocabulaire, assez bref d'ailleurs, donne le nom des jours, des nombres, des choses usuelles et des termes religieux ².

A dater de la conquête de la Grande-Arménie par les Turcs, c'est-à-dire au xi^e siècle, les Arméniens commencèrent à con-

1. Louis Bréhier, *Les Colonies d'Orientaux en Occident au commencement du moyen âge*, mémoire présenté au XIII^e Congrès des Orientalistes à Hambourg ; 8^e section.

2. H. Omont, *Note sur un manuscrit conservé à la Bibliothèque du grand séminaire d'Autun*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1882, p. 563.

naître l'existence douloureuse qu'ils ont toujours menée depuis lors. Éparse, telle la nation juive ou la nation florentine de la fin du xv^e siècle, la nation arménienne a connu des heures cruelles et douloureuses auxquelles n'a pas mis fin le partage de son ancien pays entre la Turquie, la Perse et la Russie. Aucune avanie n'a été épargnée aux Arméniens, sujets du Sultan ; ils ont gravi les marches d'un haut calvaire, heureux encore quand ils ont pu échapper au cimeterre ou à la hache de leurs bourreaux couronnés.

Dès le xii^e siècle, beaucoup d'entre les Arméniens émigrèrent dans le midi de la France, si hospitalier aux étrangers ; à Marseille, à Narbonne, notamment, on vit arriver d'Orient des chrétiens chassés par l'oppresseur. Benjamin de Tudèle, qui parcourait le Languedoc au cours de la seconde moitié du xii^e siècle, constate le cosmopolitisme des cités méridionales ; « à Montpellier », écrit-il, « on entend parler les langues de toutes les nations du monde qui y abordent avec les Génois et les Pisans ».

A la fin du xiii^e siècle, la perte de leurs colonies d'outre-mer porta un coup sensible aux « Francs » ; toutefois, avec le consentement des sultans, devenus maîtres de la Syrie, ils continuèrent à fréquenter le port de Saint-Jean-d'Acre. En même temps, et afin d'avoir des débouchés plus nombreux pour leur commerce, ils resserrèrent leurs rapports avec les habitants de l'île de Chypre et de la Petite-Arménie. Des souverains de ces pays, ils obtinrent privilèges et avantages. Henri I^{er}, fils de Hugues I^{er}, roi de Chypre, avait dès l'an 1226 accordé aux Provençaux et trafiquants de Montpellier des facilités pour leur négoce. Les Montpeliérains avaient profité de ces faveurs ; ils avaient établi à Famagouste un consul et une loge. Le roi de la Petite-Arménie, Oschīn, par une charte du 7 janvier 1314, avait prescrit de n'exiger d'eux, dans le port de Aīas, qu'un droit de douane réduit ; ce même privilège leur fut confirmé par Léon V, son fils ¹. Entre Montpellier et les Arméniens s'étaient ainsi établies des relations cordiales ; si des Languedociens allaient se fixer en Arménie, tout porte à croire que d'aussi

1. Dulaurier, *Chartes arméniennes*, dans *Historiens des Croisades, Documents arméniens*, t. I, p. 754-756.

subtils marchands que les Arméniens ne négligeaient pas l'occasion de venir s'enrichir en France. Les rapports commerciaux de l'Arménie et de Nîmes étaient si fréquents que des tableaux donnaient l'équivalence des poids et des mesures employés en Asie et en France.

Au demeurant, les Arméniens s'expatriaient volontiers. Des motifs politiques comme des mobiles économiques les sollicitaient à gagner l'Occident ; aux XIII^e et XIV^e siècles, ils étaient répandus dans plus de trente villes d'Italie ; ils y avaient leurs hôtelleries et leurs églises. A Venise, ils étaient particulièrement nombreux et, si l'on pouvait établir d'une manière certaine la filiation de multiples Italiens qui se fixèrent en France depuis le règne de Louis XI jusqu'à la fin du XVII^e siècle, on rencontrerait parmi eux maints descendants d'Orientaux.

Bien que l'on possède sur les rapports de la France et de l'Arménie des données historiques certaines, encore que l'on sache que les Arméniens ont de bonne heure émigré vers l'Occident, on en est réduit à formuler des hypothèses au sujet de leur arrivée en France pendant la période du moyen âge ; postérieurement au XVI^e siècle, les documents prouvant l'établissement de quelques-uns d'entre eux dans le royaume sont plus explicites, mais ils ne sont pas très abondants. Toutefois, il est impossible de négliger les quelques Arméniens connus qui sont venus chercher en France asile ou fortune ; ils sont les devanciers de ceux que les massacres hamidiens ont obligé à fuir l'Orient et qui, sachant que la France « est une mère commune à tous les hommes », ont abordé sur nos côtes où ils ont été accueillis comme de malheureux naufragés.

II

Le premier Arménien notoire qui se fixa en France fut saint Grégoire de Nicopolis. Né en Arménie au X^e siècle, il quitta sa patrie, erra dans la Gaule, puis s'établit à Pithiviers après avoir perdu deux compagnons de route qu'il avait en quittant son pays¹. Plusieurs siècles s'écoulaient avant que la France

1. Macler, *Mosaïque orientale*. Paris, 1907, p. 30.

accueil Hayton, notable émigré originaire d'Asie-Mineure. Pour n'avoir pas été sanctifié, il n'en a pas moins acquis une grande réputation comme historien, comme prince et comme moine. Hayton ou Héthoum, prince de Corigos, n'appartenait pas à la famille royale des Héthoum, mais s'y rattachait par ses alliances. Après avoir mené une vie agitée, puisqu'il prit part aux luttes fomentées contre le roi Hayton II, assista à diverses batailles et au siège de Damas, Héthoum se sentit las de son existence mouvementée ; il se fit religieux Prémontré, passa en Europe, visita Rome et vint à Avignon, où, bien reçu par Clément V, il obtint de ce pape une abbaye de son ordre à Poitiers. Dans cette ville, pour charmer sa vieillesse, il dicta à son secrétaire, Nicolas Falcon, un ouvrage important relatif à l'ethnographie et à l'histoire d'Asie : *la Fleur des histoires de l'Orient*, ou *Flos historiarum terrae Orientis*¹. Contrairement à l'opinion jadis admise, Hayton ne mourut pas à Poitiers ; il retourna en Orient, participa au concile d'Adana et décéda après l'ouverture de ce concile².

Des quêteurs envoyés par des Arméniens parcoururent sans doute la France sous le règne de Charles V, car on envoya des aumônes à l'évêque d'Adana ; en 1364, le roi reconnaît avoir reçu « de Jehan l'Uissier, 100 francs d'or pour donner pour Dieu en aumosne à frère Manuel, évêque d'Adana, en Arménie, povre et déshérité par les mécréanz³ ». Soixante-dix ans après la mort d'Hayton, arrivait à Paris un nouvel Arménien ; il était roi, roi déchu, et venait chercher un refuge en France. Léon VI, roi d'Arménie, n'était pas de pur sang arménien ; il descendait des Lusignan, mais il était petit-fils de la reine Isabelle Héthoum-Rupen, femme d'Amaury de Lusignan. Pris par les Égyptiens

1. Il existe sur Héthoum ou Hayton de nombreux ouvrages. Ch. Kohler, dans le *Recueil des Historiens des Croisades. Documents arméniens*, t. II, a publié sur lui des documents latins et français. Il a également consacré une notice à l'auteur, même recueil, t. II, p. xxiii. — H. Omont, *Notice du ms. nouv. acq. fr. 10050 de la Bibliothèque nationale* contenant le texte de la *Fleur des Histoires d'Orient*. Paris, 1903. — Paulin Paris, dans l'*Histoire littéraire de France*, t. XXV, p. 479.

2. Le concile d'Adana eut lieu entre 1314 et 1316. Hayton ne mourut pas avant 1314 puisqu'il assista au moins aux premières séances du concile. Ses biographes, autres que Kohler et le Père Tournebize, *Bibliographie ecclésiastique*, t. I, p. 1228-1234, assignaient comme date de la mort de Hayton l'année 1308.

3. Léopold Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 123.

lorsque fut assiégé son dernier château de Gaban, il avait été emmené comme prisonnier au Caire. Quelques fidèles étaient restés près de lui ; parmi eux, le frère Jean Dardel, son confesseur, fut le plus dévoué. Il partit quêter près des souverains d'Europe la rançon du royal captif, puis, ayant réuni les fonds nécessaires à son rachat, il revint trouver le Soudan d'Égypte. Des péripéties diverses marquèrent le départ de Léon VI ; après un périple à travers plusieurs pays, il arrivait en France en 1384. Charles VI l'accueillit cordialement, lui donna une pension et un château pour résider. A deux reprises, Léon VI passa la Manche pour tenter de réconcilier le roi de France et le roi d'Angleterre ; il n'y réussit pas. Le 29 novembre 1393, l'exilé décédait à Paris, à l'hôtel des Tournelles, en face de l'hôtel Saint-Pol ¹.

Il n'est pas d'exemple qu'un souverain n'ait été suivi dans son exil par des fidèles ; s'ils n'arrivent pas avec lui, rapidement ils le rejoignent. Des Arméniens s'embarquèrent probablement avec Léon VI. Jean Dardel, dans sa *Chronique d'Arménie*, affirme qu'il ne partit pas seul ; « le roy s'estoit parti luy et ses gens », écrit le confesseur du souverain déchu. Charles VI, accueillant en France l'exilé, se montra bienveillant pour lui « et tous ceulx qui en sa compagnie estoient » ².

Les rapports commerciaux qui duraient depuis plusieurs siècles entre la France et la Petite-Arménie, l'hospitalité courtoise que Léon VI et sa compagnie reçurent à Paris déterminèrent peut-être des Arméniens à se réfugier dans le « pays des Francs ». Un *graffito* en langue arménienne, signé du nom de Sargis, figure sur un pilier de la cathédrale de Bourges. N'émanerait-il pas d'un compagnon de Léon VI qui, après la mort de son maître, aurait suivi Charles VII dans cette ville ³ ? Siméon, évêque arménien de Sébaste, qui, le jour de Pâques 1388, célébra la messe dans l'abbaye de La Grasse, en Languedoc, semble

1. Tournebize, *Histoire politique et religieuse de l'Arménie*. Paris (s. d.). Chapitre concernant le règne de Léon VI.

2. Jean Dardel, *Chronique d'Arménie. Documents arméniens*, t. II, chapitres xxxvi et cxliv.

3. Macler, *Mosaïque orientale*, p. 29.

bien, si l'on rapproche les dates, avoir accompagné Léon VI en France ¹.

On perd la trace des Arméniens qui ont pu s'établir dans le royaume au xv^e ou au xvi^e siècle. Il en arriva peut-être au moment où l'Arménie fut le théâtre d'une guerre sanglante entre le Chah de Perse et le sultan Soliman. En 1548, Livourne fut déclarée ville ouverte par Cosme I^{er}, duc de Toscane ; sur les instances d'Étienne V, patriarche d'Arménie, qui leur conseilla de profiter de la bienveillance du Florentin, les Arméniens fondent à Livourne une petite colonie ; en 1560, on en rencontre à Amsterdam ; ils y viennent exercer le négoce des diamants et des produits des Indes occidentales ². Il est possible qu'il y ait eu à Marseille une immigration de négociants en soieries et en épices.

On a écrit, sur la foi d'un jurisconsulte du début du xix^e siècle, que Richelieu conçut le projet d'établir des Arméniens en France, afin d'y augmenter le commerce et qu'à cette occasion il fit imprimer à ses frais, à Paris, quelques ouvrages arméniens ³. Que Richelieu ait autorisé l'édition du *Dictionnaire arménien-latin* et la *Grammaire* de Rivola, puis du *Catéchisme latin* traduit en Arménien, le fait est incontestable ; on connaît ces ouvrages et ils ont été décrits ⁴. Mais on ne saurait croire que ces ouvrages aient été imprimés pour être distribués en France. Conseillé par le Père Joseph, Richelieu portait aux affaires d'Orient une attention soutenue et, suivant les désirs de son Éminence Grise, il avait créé des missions en Asie-Mineure. Pour propager la doctrine chrétienne, accroître l'influence française dans les pays d'Orient et lutter contre la propagande du patriarche Cyrille qui y répandait les doctrines calvinistes, le Père Joseph voulut établir une imprimerie dans le Liban. Craignant que des erreurs ne fussent contenues dans les éditions que

1. Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 305.

2. Macler, traducteur des *Notes de Chahan de Cirkried sur les Arméniens d'Amsterdam et de Livourne*. Extrait de la revue *Anahit*, janvier et février 1904.

3. P.-B. Boucher, *Consulat de la mer ou Pandectes du droit commercial et maritime*. Paris, 1808, t. I, p. 220.

4. Schröder, *Thesaurus linguæ armenicæ. Catalogue des livres arméniens imprimés en divers endroits du monde*. Amsterdam, 1711.

le Père Joseph publiait en Orient, la Congrégation de la propagande demanda à viser les livres imprimés par les missionnaires. Tout porte à croire que les manuels que Richelieu fit établir à Paris n'étaient pas destinés aux Arméniens qu'il aurait attirés en France, mais à ceux que le Père Joseph s'efforçait de convertir dans les pays du Levant ¹. De ce que Richelieu, en vue de favoriser les projets du Père Joseph, ait fait éditer des livres arméniens, on ne peut légitimement conclure qu'il ait pensé attirer des Arméniens en France.

Ceux qui abordaient à Marseille y venaient librement ; au début du xvii^e siècle, ils formaient une petite colonie. Piquet, évêque de Césaropote, résidant à Marseille en 1628, réussit par son habileté à faire rentrer quelques Arméniens dissidents dans le giron de l'Église romaine ; il convertit notamment Seirvan d'Anbotius ². Des délibérations de négociants marseillais témoignent d'ailleurs qu'ils trouvaient trop nombreux les Arméniens débarquant ou résidant au port.

III

Les ambassades orientales se succédèrent à Versailles et à Paris sous le règne de Louis XIV ; les envoyés du grand Seigneur et du Chah mirent en honneur le café, cette

Ligueur arabesque
Ou bien si vous voulez turquesque,

comme disait Subligny dans sa *Gazette de la cour*. A Paris, ce fut pour ce breuvage un engouement sans bornes quand, en 1669, Soliman Muta Ferraca, ambassadeur extraordinaire, eut mis à la mode le café ; il en servait à tous ses visiteurs. En subtil négociant, un Arménien, flairant les bénéfices à réaliser en exploitant le nouveau goût des Parisiens, ouvrit près du marché Saint-Germain-l'Auxerrois un salon de café. Pascal — ou Harou-

1. Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*. Paris, 1906, t. II, p. 335.

2. Bibl. nat., fonds arménien, ms. 310. Lors de son enquête faite par Morant au sujet de l'imprimerie arménienne de Marseille, des Arméniens affirment que cet évêque obtenait des résultats tout autres que l'irascible Thomas Herabied.

thioum — est le nom du fondateur du premier café établi à Paris. Peu après, un autre Arménien, Stephan, imita son compatriote ¹. Le commerce des boissons hygiéniques, comme celui des pierres précieuses ou des antiquités, semble avoir souvent séduit les Arméniens. Au temps de Louis XIV, on en comptait quelques-uns pratiquant ces divers métiers en France. En l'an 1700, raconte Saint-Simon, Madame la Chancelière donna un grand bal à Paris ; le buffet où l'on prenait le thé, café et chocolat, était tenu par un Arménien ². A Marseille, l'Arménien Joannès était, en 1712, propriétaire d'un café ³.

Les Arméniens ont toujours excellé dans le négoce des pierres précieuses et de la bijouterie ; au nombre des bijoutiers établis au Palais-Royal en 1712, figure un joaillier arménien du nom de Chammas. En réalité il s'appelait Siriac Casadur, était natif de Diarbékir et habitait rue du Chantre, sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Il hébergeait ses compatriotes ; Joannès Althen descendit chez lui ⁴. Chammas se fixa définitivement à Paris ; en 1745, il est en procès avec un autre Arménien, Aved Diodet, négociant à Paris et habitant chez une lingère de la rue Saint-Honoré ⁵. Quant à Antoine Ambroise, dit l'Arménien, arrêté à Paris sous l'inculpation d'espionnage et enfermé à la Bastille en 1690, on ignore quelle était sa véritable nationalité. Lorsqu'on l'appréhenda, il était habillé en Arménien. S'il dissimulait sa personnalité réelle sous un déguisement, cela laisserait supposer que les Arméniens étaient assez nombreux à Paris, sinon son accoutrement n'aurait certes pas manqué d'attirer sur lui l'attention d'un populaire toujours curieux de se renseigner sur les faits et gestes d'un personnage dont le costume était inconnu ⁶. Quelques Arméniens, au xvii^e siècle, sollicitèrent leur affiliation à la famille française. Joannès Grégoire était naturalisé le

1. F. Macler, *Leçon d'ouverture de cours à l'École des langues orientales*, dans *Revue internationale de l'enseignement*, année 1912, p. 1.

2. Saint-Simon, *Mémoires*, édition des Grands Ecrivains, t. VII, p. 61.

3. Arch. dép. de l'Hérault, C 2629.

4. *Ibid.*, C 2629.

5. F. Macler, Notes parues dans *La Voix de l'Arménie*, n° du 15 nov. 1918.

6. F. Funck-Brentano, *Les Prisonniers de la Bastille de 1659 au 14 juillet 1789*, notice 1407.

31 décembre 1686 ¹ ; un autre Joannès ² et Estienne Faxy, tous deux Arméniens natifs d'Alep, se voyaient attribuer la qualité de Français ³.

Il advint fréquemment que voyageurs ou ambassadeurs revenant du Levant ramenèrent d'Orient des jeunes filles par eux achetées au bazar des esclaves à Constantinople. M. de Ferriol introduisit dans la société française la jeune Aïssé, qu'il avait acquise à l'Awrethazari ; il y fit entrer aussi Lucie Esmer Fontana, fille de Jacques Fontana et de Rose, fille de Dieudonné Emiokan, après l'avoir fait baptiser à Constantinople, le samedi de Pâques 1697. Quelques années après, Ferriol la dota de vingt-cinq mille livres ; elle épousa à Lyon Jacques Méchine de Montanteaume, capitaine en second au régiment de la Sarre ⁴. Il est à croire que plusieurs jeunes Arméniennes suivirent d'autres personnages que M. de Ferriol. Dans certains cas, nos ambassadeurs favorisèrent aussi l'évasion d'Orientaux catholiques ; Joannès Althen, par exemple, put s'enfuir grâce à la protection de M. d'Antin. Ainsi, par une voie détournée, pénétraient dans le royaume des Arméniens asservis aux Turcs et par nous libérés.

Si les uns venaient en France pour y goûter les charmes de la liberté, d'autres y arrivaient pour entrer dans les prisons du roi. C'est sous le règne de Louis XIV qu'un patriarche d'Arménie, nommé Avedik, eut des aventures qui l'ont rendu célèbre. L'influence des jésuites français avait fait élever au patriarcat un prêtre arménien schismatique nommé Avedik qui avait promis d'être favorable aux catholiques ; mais, loin de tenir sa parole, il les avait persécutés avec acharnement ⁵. Sur les conseils d'un jésuite résidant à Chio, le Père Braconnier, Ferriol, notre ambassadeur à Constantinople, résolut de faire appréhender en mer le patriarche Avedik. Bonnat, vice-consul de France à Chio, fut chargé de cette opération assez difficile ; il y réussit. Avedik,

1. Arch. nat., PP 162.

2. *Ibid.*, PP 162.

3. *Ibid.*, PP 162.

4. *Ibid.*, K 175, liasse 2, pièce 7. Contrat de mariage passé à Lyon en 1720. — Naturalisation de Esmer Fontana en 1729.

5. Jouannin, *Histoire de la Turquie*. Paris, 1840, p. 321.

arrêté, fut conduit en France et emprisonné au Mont-Saint-Michel.

Sur un ordre contresigné par Pontchartrain, le 18 décembre 1709, Avedik fut transféré à la Bastille. Les lettres de cachet d'entrée et de sortie qui le concernent ne mentionnent pas son nom ; elles portent seulement ces mots : « un prisonnier important ». Les méditations d'Avedik jointes aux efforts du haut clergé eurent raison des convictions hétérodoxes du patriarche ; le 17 septembre 1710, Pontchartrain annonçait au gouverneur de la Bastille que, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, ayant rendu compte au roi des dispositions qu'il avait rencontrées chez l'Arménien et des sentiments où il était de se convertir, il importait de transférer prudemment Avedik à Conflans, afin que le cardinal y pût recevoir son abjuration.

Le 22 septembre 1710, Avedik renonçait à ses erreurs et, quelques semaines après la cérémonie de Conflans, il fut conduit à Notre-Dame de Paris où il assista à des offices solennels. Après son abjuration, Avedik fut logé aux *Nouveaux convertis* ; il fut, quand il en sortit, confié aux soins de Petit de La Croix, chargé de s'assurer de la sincérité de sa conversion. C'est dans la maison de Petit de La Croix, sise rue Férou, que mourut le patriarche arménien le 21 juillet 1711.

Bien que les aventures d'Avedik ne soient pas banales, elles n'auraient pas suffi à lui valoir la notoriété ; mais, à la fin du XVIII^e siècle, le chevalier de Taulès crut reconnaître en sa personne le prisonnier connu sous le nom du « Masque de fer ». Après l'apparition de l'ouvrage de Taulès, les historiens s'emparèrent de la personnalité d'Avedik ; ceux qui n'admirent pas son assimilation avec le mystérieux prisonnier virent dans le patriarche d'Arménie une victime des jésuites ; c'était assez pour donner du lustre à ce personnage arménien dont on s'était occupé en France pendant deux ans ¹.

Des éléments de population arménienne étaient épars dans la capitale sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV ; à Mar-

1. F. Funck-Brentano, *Les Prisonniers de la Bastille de 1659 au 14 juillet 1789*, notice 2069. — Il existe sur Avedik et le Masque de fer plusieurs ouvrages cités par M. Funck-Brentano.

seille, la colonie arménienne était assez prospère au début du xvii^e siècle ; les Arméniens apportaient au port soieries et produits du Levant ; on a vu que des schismatiques s'y convertissaient. Mais, par suite d'un nationalisme étroit, les Marseillais adoptèrent à l'égard des étrangers qui fréquentaient leur port une politique double ; ils s'efforcèrent de maintenir à leur ville sa réputation d'emporium du commerce du Levant en y centralisant les produits de la Turquie et de la Perse ; en même temps, pour réserver à leurs navires le monopole de ce trafic, ils taxèrent lourdement les vaisseaux étrangers transportant des marchandises orientales. Trop de Chofilins, de Levantins ou d'Arméniens abordaient à Marseille au gré des armateurs et, pour leur donner satisfaction, en 1650, on taxait d'un droit *ad valorem* de 5 % les cargaisons introduites par des Arméniens. Après la mise en vigueur de cette taxe, les Arméniens désertèrent Marseille et se portèrent vers Livourne¹.

En arrivant aux affaires, Colbert, préoccupé par la situation du port de Marseille, dont le trafic avec les Échelles avait faibli depuis la création du droit protecteur, prit des mesures pour rendre à la cité phocéenne son ancienne activité. En mars 1669, il promulgua l'édit d'affranchissement du port². « Pour convier les étrangers de fréquenter le port de Marseille, même d'y venir s'y établir, voulons et nous plaît que les dits marchands étrangers y puissent entrer par mer, charger et décharger et sortir leurs marchandises sans payer aucuns droits, quelque séjour qu'ils y aient fait et sans qu'ils soient sujets au droit d'aubaine ni qu'ils puissent être traités comme étrangers », écrivait Colbert ; il stipulait en outre que les étrangers, après avoir rempli certaines conditions d'habitat, de mariage ou d'acquisitions immobilières, recevraient la qualité de regnicole et de bourgeois de Marseille.

A la suite de la promulgation de cet édit, les Arméniens revinrent vers la France ; ils reconstituèrent à Marseille la colonie qu'ils avaient probablement formée avant le tarif de 1650. La

1. P. Masson, *Histoire du commerce de la France dans le Levant au XVII^e siècle*, Paris, 1897, p. 71.

2. Arch. mun. de Marseille, CC 18. — Isambert a publié l'édit dans le *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XVIII, p. 205.

preuve de leur présence est attestée par une suite de documents relatifs à l'histoire de l'imprimerie arménienne de Marseille.

Le patriarche d'Arménie avait envoyé en Hollande un archevêque arménien du nom de Oskan pour y fonder une imprimerie dont devaient sortir des livres liturgiques en langue arménienne. Que se passa-t-il à Amsterdam ? Je ne sais ; mais, au début de l'année 1669, on fit connaître à Colbert qu'en donnant la facilité d'établir en France une imprimerie de ce genre on en tirerait pour la religion et pour le royaume de grands avantages. L'archevêque arménien fut présenté à Colbert ; il lui fit voir les livres qu'il avait édités et lui en donna deux exemplaires, l'un pour la bibliothèque du roi, un autre pour la sienne propre. « S. M. », écrit Colbert, « lui fit une gratification, me permit de lui proposer de s'établir à Marseille et j'écrivis pour lui faire donner des facilités et les assistances dont il pourroit avoir besoin ¹. »

Colbert, en favorisant cette institution nouvelle, avait un triple but : attirer en France des Arméniens utiles, développer les relations de Marseille avec les négociants du Levant et jouer aux Hollandais quelques mauvais tours en les frustrant des avantages qu'il espérait retirer de cette fondation. Au mois d'octobre 1669, Colbert écrivait à Arnoul, intendant à Marseille, de tenir la main à ce qu'un marchand arménien de la place, Melchior Nazar, qui gérait les fonds de ses compatriotes, remboursât à l'archevêque 1.500 livres que ce dernier lui avait confiées. Il l'avisait aussi d'avoir à chercher une maison pour y établir les presses de l'archevêque ².

Tandis que Colbert s'occupait de pourvoir d'un abri l'imprimerie arménienne de Marseille, il faisait expédier le privilège des imprimeurs. Ce privilège, daté de Saint-Germain-en-Laye, le 11 août 1669, accorde à Oskan de Vertabiet, archevêque arménien, procureur et délégué du grand patriarche d'Arménie, l'autorisation de fonder à Lyon ou à Marseille ou dans telle autre ville qu'il lui plaira une imprimerie pour éditer en langue armé-

1. P. Clément, *Correspondance de Colbert*. Lettre de Colbert à Rouillé du 15 septembre 1673, t. III, p. 320.

2. *Ibid.*, t. III, p. 181. Colbert à Arnoul. Lettre du 18 octobre 1669.

nienne tels ouvrages qu'il lui conviendra, pourvu qu'ils ne contiennent rien de contraire à la doctrine catholique. Le privilège était donné pour vingt ans. Cette fondation, écrivait le roi, « pourroit être utile au public et apporter beaucoup de facilité à la connaissance des langues orientales ¹ ».

Le privilège royal comme la correspondance de Colbert désignent toujours Oskan comme archevêque, mais il n'était ni évêque ni archevêque ; son vrai titre était Oskan *vardapet erevantsi*, c'est-à-dire Oskan, docteur d'Erivan ².

Occupé par d'autres soins, Colbert ne songea plus à l'imprimerie arménienne de Marseille. Oskan, fort de son privilège, s'était associé avec le sieur Therdadée, prêtre de sa nation. Tous deux avaient amené de Hollande un imprimeur arménien, Salomon de Léon, neveu du prêtre, et un compositeur. Oskan mort, Therdadée et Salomon se brouillèrent. Comme ce dernier avait déjà imprimé un bréviaire arménien, Therdadée prétendit qu'il contenait des erreurs de doctrine. L'affaire fit du bruit ; on plaida et un arrêt de la Cour du Parlement de Provence, daté du 4 novembre 1676, nomma un expert pour prononcer entre les parties. Cet expert était le prêtre Herabied, Arménien catholique. Entre temps, une ordonnance de l'évêque de Marseille autorisa M. de Bausset, accompagné du promoteur d'office et de Herabied, à faire une perquisition au domicile de Léon ; à la suite des recherches effectuées, on découvrit quelques feuilles imprimées contenant des erreurs de doctrine, mais Léon soutint qu'elles n'avaient pas d'importance, car elles provenaient d'anciennes impressions faites par lui tandis qu'il habitait en Hollande ³.

L'affaire traîna ; Rouillé, intendant de Provence, fit saisir les impressions de Léon et proposa à Colbert de lui retirer son privilège ; il était probablement influencé par Herabied. Le 7 février 1680, Colbert lui écrivit : « Avant de prendre une résolution, le roi veut que vous tiriez un exemplaire de chaque livre pour

1. Bibl. nat., Collection Anisson-Duperron, ms. fr. 22071, fol. 123.

2. Macler, *Mosaïque orientale*, p. 41.

3. Des impressions arméniennes avaient été faites par Oskan à Amsterdam. Cf. Schröder, *op. cit.*

voir ce qu'il peut contenir de contraire à la religion... S. M. trouve qu'il seroit avantageux que cette imprimerie, qu'on a tirée d'Amsterdam, où elle étoit établie, demeurât à Marseille et qu'il est difficile qu'elle ne fasse quelque bien au royaume. »

Il faut croire que Rouillé s'étoit montré trop prompt à agir, car, le 22 février 1680, il s'attira de Colbert cette verte semonce : « Pour réponse à votre lettre du 14 de ce mois, je ferai examiner le livre que vous m'avez envoyé ; mais il me semble que vous auriez pu attendre les ordres du roi pour faire défense de rien imprimer, parce que, dans ces sortes d'établissements, il n'est pas bon, sous prétexte d'un abus, de les ôter, n'y ayant aucun établissement de quelque nature que ce soit qui ne soit susceptible de beaucoup d'abus. Mais il seroit nécessaire de s'appliquer à en retrancher les abus et à rendre cet établissement utile, étant certain que ces impressions arméniennes ont un très grand cours dans le Levant et que, si une fois cette imprimerie étoit établie à Marseille dans l'ordre qu'elle doit être, elle seroit utile à cette ville-là, non seulement pour les impressions, mais même parce qu'elle y attireroit des Arméniens qui pourroient être utiles au commerce. Pour cela, il auroit été nécessaire d'avoir un bon et fidèle interprète, n'ayant pas grande confiance au prêtre Herabied, qui est un homme que l'on voit être agité d'une grande et violente passion. »

Colbert jugeoit Herabied à distance, mais sainement ; ce devoit être un homme irascible et vindicatif. Il s'acharnoit contre Léon et n'étoit pas très goûté par les Arméniens résidant à Marseille. Des plaintes furent adressées au patriarche d'Arménie, qui en écrivit à Louis XIV. De son côté, Léon se plaignoit au roi d'être entravé dans l'exercice de son privilège. Le 3 janvier 1683, le roi pria Morant, intendant de justice et des finances en Provence, d'ouvrir une enquête sur Herabied et, le cas échéant, il donnoit l'ordre de le faire « coffrer »¹. Au reçu de cette lettre de cachet, Morant ouvrit une enquête et convoqua les parties en cause. Salomon de Léon accusoit Herabied de jeter le trouble dans l'exploitation de l'imprimerie. Sa plainte étoit appuyée par

1. Bibl. nat., fonds arménien, ms. fr. 310, fol. 23.

Grégoire de Amio et cinq autres marchands arméniens établis à Marseille. Tous prétendaient que ce prêtre, se donnant le titre d'inquisiteur, refusait de les entendre en confession, menait une vie dissolue, puis, argument qui devait toucher Colbert, ils affirmaient que sa présence à Marseille détournait les Arméniens de venir s'y établir.

Depuis plusieurs années, Colbert se réjouissait de voir les Arméniens apporter leurs soies à Marseille ; il écrivait au président d'Oppède de donner aux Arméniens toute la protection que l'autorité de sa charge lui conférait et de les garantir contre toutes les chicanes des habitants de la ville. Les remontrances que les marchands arméniens avaient dirigées contre Herabied étaient bien faites pour troubler Morant, qui n'ignorait pas que Colbert se fût montré mécontent de les voir désertier le port de Marseille.

L'enquête fut ouverte par l'intendant de police au mois de février 1683. Lors de son premier interrogatoire, Herabied fit connaître qu'il habitait Marseille depuis sept ans, s'y étant fixé, après un séjour à Rome, sur les instances de Mgr de Janson, évêque de Marseille, qui l'avait prié de donner ses soins et son application à corriger les erreurs qu'on pouvait faire dans l'impression des livres arméniens. Depuis six ans, il servait dans l'hôpital des forçats, s'employant à la conversion des Turcs malades ; au vrai, il était muni d'un décret de la Congrégation *De propaganda fide*, l'instituant missionnaire apostolique. Ce décret, daté du 5 février 1682, faisait valoir « que, la Congrégation, informée de la nécessité d'avoir à Marseille un prêtre possédant la langue arménienne pour administrer les sacrements aux fidèles de la nation que la franchise du port y attirait en grand nombre, la langue turque pour les esclaves », Thomas Herabied était nommé missionnaire apostolique pour trois ans, aux appointements de 300 livres par an. L'interrogatoire achevé, Herabied accusait à son tour Salomon de Léon et son compositeur d'introduire dans leurs impressions des erreurs de doctrine pour rendre plus aisé le débit de leurs livres parmi les Arméniens schismatiques ; depuis sept ans, on ne lui avait présenté qu'un psautier et un bréviaire, ce qui donne à penser, ajoutait Hera-

bied, que Léon imprime clandestinement d'autres ouvrages¹.

Divers témoins comparurent devant Morant à trois reprises différentes. Marguerite Chave, une Provençale, femme de Salomon de Léon, se présenta avec quelques Arméniens, dont l'un nommé Denazard. Tous déclarèrent que Herabied était un passionné, voyant partout des schismatiques, qu'il se refusait à entendre au confessionnal l'aveu de leurs fautes. Au fond, sur le point précis du procès, c'est-à-dire l'ingérence du prêtre Herabied dans les affaires de Léon, l'enquête n'apporta point grands éclaircissements ; elle permit toutefois à Morant de disculper Herabied des accusations calomnieuses dirigées contre lui. Aussi, résumant les procès-verbaux par lui rédigés, l'intendant de justice concluait-il en s'inspirant des idées de Colbert qu'il fallait maintenir l'imprimerie ; elle « rapportera peu, mais elle permet d'établir une liaison de plus en plus étroite avec les marchands arméniens que la franchise du port attire chaque jour en ville... Il est nécessaire de prévenir les obstacles... Herabied ruinera l'entreprise, il faut le remplacer ; mais sa conduite est bonne, il ne fait pas l'inquisiteur à Marseille, il confesse les Turcs, son service n'a rien de contraire aux intérêts de S. M. ».

Colbert mourait peu de temps après avoir reçu le rapport de Morant. L'imprimerie arménienne de Marseille dut subsister cependant jusqu'en 1710 ; sous cette dernière date, on rencontre encore des impressions sorties des presses de Salomon de Léon. Les affaires de l'imprimerie arménienne avaient dû être peu prospères, puisque neuf livres en tout furent édités par elle entre les années 1673 et 1710².

Il est peu probable que la création de cette imprimerie ait

1. Tous ces renseignements sont extraits du procès-verbal d'enquête rédigé par l'intendant Morant, conservé à la Bibliothèque nationale, fonds arménien, ms. fr. 310, fol. 26 et suiv.

2. Macler, *Mosaïque orientale*. M. Macler a publié *in extenso* les documents du manuscrit 310 du fonds arménien qu'il a d'ailleurs catalogué. Dans la notice consacrée par lui à l'imprimerie arménienne, l'auteur n'a pas fait état de la correspondance de Colbert. Il a donné, d'après la *Bibliographie arménienne*, le titre des ouvrages imprimés à Marseille, avec l'indication du nom de l'éditeur et la date de la publication. Oskan figure seul jusqu'en 1676. A partir de cette époque, le colophon des ouvrages porte Oskan et C^{ie} jusqu'en 1686. A dater de ce moment, Salomon de Léon imprime seul.

considérablement accru la colonie arménienne de Marseille ; une fondation d'un ordre un peu différent resserra au contraire les liens qui unissaient déjà la France aux Orientaux catholiques. Au début du XVIII^e siècle, les Anglais luttèrent pied à pied contre nous dans les Grandes-Échelles ; en 1700, ils créèrent un consul à Salonique et fondèrent à Oxford un collège pour y élever dans la religion anglicane de jeunes enfants originaires du Levant ¹. Ému de ces créations, Pontchartrain écrivait, le 31 mars 1700 : « S. M. a trouvé important, pour ne pas laisser s'introduire l'hérésie parmi les nations à la conversion desquelles nombre de missionnaires de ses sujets travaillent, de tirer douze enfants des familles les plus accréditées dans les Arméniens, Grecs, Suriens, Coptes, pour les faire élever dans un collège du royaume. » A partir de l'an 1700, on confia aux jésuites de Paris des enfants qui vinrent principalement du Caire et d'Alep. Un arrêt du 20 juillet 1721 supprima cette institution.

Quelques-uns de ces élèves demeurèrent peut-être à Paris après avoir reçu les enseignements des maîtres de Louis-le-Grand ; ceux qui repartirent en Orient contribuèrent à y développer l'influence française ; on ne les perdait pas de vue et à Constantinople on utilisait les services des Arméniens. En 1729, Sevin négociait l'achat de quelques manuscrits avec un Levantin, « fripon déterminé » ; il fit d'abord étudier les ouvrages qu'on lui proposait par Agoup, ancien élève du collège Louis-le-Grand, et qui entendait l'arménien et le français ; quelques semaines après le premier examen, on dressa un catalogue des manuscrits offerts par le Levantin ; ce fut encore à un Arménien, nommé Paul, condisciple d'Agoup, qu'on confia le soin d'en prendre connaissance ².

Au XVIII^e siècle, lorsque les affaires commerciales reprirent en France un nouvel essor, toutes les propositions d'inventions ou de recherches, surtout lorsqu'elles émanèrent d'étrangers, furent prises en considération. En 1733, Joannès Althen, Arménien natif de Perse, était débarqué à Marseille ; pendant seize ans,

1. Depping, *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 193.

2. H. Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Collection des documents inédits. Paris, 1902, p. 461-462.

il avait été esclave des Turcs ; comme il était catholique, le marquis d'Antin avait favorisé son évasion en l'embarquant sur un navire du roi. Il s'était, à son arrivée en France, établi à Marseille et s'y était marié.

Connaissant la culture du coton, il avait proposé au contrôleur général du commerce, Orry, d'acclimater cette plante dans le royaume. On prit sur son compte quelques renseignements. Guérin, secrétaire du roi à Marseille, répondit à l'intendant du Languedoc qui l'avait sollicité de faire une enquête sur Joannès Althen, que parmi les Arméniens de Marseille on ne connaissait qu'une seule personne répondant au nom de Joannès ; installé dans la ville depuis 1712, cet Arménien tenait café ; « il ne savait ni lire ni écrire, pas même en sa propre langue, et ne savait rien des plantations ». Ces premiers renseignements étaient loin d'être favorables à Joannès Althen, lorsqu'après de nouvelles recherches Guérin écrivit à l'intendant qu'Althen, connu sous le surnom de Petros, était à Paris, où il était descendu chez Chammas, [Arménien, marchand bijoutier au Palais-Royal.

Althen était probablement venu pour faire quelques démarches en vue d'obtenir une concession de terrain propre à planter des cotonniers. Il réussit dans son entreprise et on lui accorda pour effectuer ses essais quelques terres aux environs de Castres. Malgré les soins qu'il apporta à ses plantations, malgré les subventions qu'il obtint du roi, ses expériences ne réussirent pas. Il se plaignit d'être jaloué, d'être pillé la nuit par des cultivateurs de la région ; l'eau manquait pour ses arrosages. Néanmoins, comme Althen était persévérant et, nonobstant ses insuccès, obtenait des subsides nouveaux, il continua ses essais. Les résultats pratiques furent nuls et tout au plus réussit-il à présenter quelques fruits de cotonnier à l'Académie des sciences ; Hellot, membre de cette assemblée, lut devant elle des rapports favorables concluant à la beauté des cotons que lui avait adressés Althen ; le 19 novembre 1750, la Société royale des sciences de Montpellier alla voir les cultures de l'Arménien et constata avec plaisir que les graines avaient mûri. Ces encouragements des corps savants furent pour les expériences d'Althen une récom-

pense méritée, mais la fortune ne lui vint pas à la suite de ses tentatives ¹.

Le principal titre de gloire d'Althen est d'avoir introduit et développé la culture de la garance en France ; c'est en considération des services qu'il rendit au pays que les Avignonnais lui ont, en 1846, élevé une statue dans leur ville.

Les Arméniens qui se fixèrent en France n'eurent pas tous la notoriété d'Althen ; certains se contentèrent de vivre librement, exerçant des métiers ou des industries qui leur permettaient de subsister ; si l'on en rencontre à Marseille et à Paris, on en connaît aussi qui vécurent dans les environs de la capitale. Peu de temps après son installation à Motiers-Travers, Jean-Jacques Rousseau prit l'habit arménien ; il dit lui-même dans quelles circonstances ; « ce n'était pas une idée nouvelle,; elle m'était venue diverses fois dans le cours de ma vie et elle me revint souvent à Montmorency, où le fréquent usage des sondes, me condamnant souvent à rester dans ma chambre, me fit mieux sentir tous les avantages de l'habit long. La commodité d'un tailleur arménien, qui venait souvent voir un parent qu'il avait à Montmorency, me tenta d'en profiter pour prendre ce nouvel équipage... ; je me fis donc une petite garde-robe arménienne... ; je pris le cafetan, le bonnet fourré, la ceinture ². »

L'émigration des Arméniens en France sous l'ancien Régime a été individuelle. Tandis qu'à l'étranger, à Livourne et à Amsterdam notamment, les représentants de la nation arménienne arrivèrent nombreux à diverses reprises, ils ont au contraire constitué lentement leurs colonies de Paris et de Marseille. Toutefois, ayant comme tant d'autres apprécié les bienfaits de l'hospitalité française, ils ont tracé la voie aux « Arméniens martyrs » que l'oppression ottomane a, au xix^e et au xx^e siècles, obligés de chercher un refuge hors de l'empire musulman. Si ces Orientaux catholiques ont peu marqué dans notre histoire nationale ou démographique, cela tient sans doute à ce que leur assimila-

1. Arch. dép. de l'Hérault, G 2629. Les expériences d'Althen se prolongèrent pendant quinze ans, de 1738 à 1750.

2. Jean-Jacques Rousseau, *Confessions*, livre XII, édition illustrée de 1889, t. II, p. 324. C'est en l'année 1762 que Rousseau vint se fixer à Motiers-Travers.

tion à la France a été fort rapide. Trop peu nombreux pour se marier entre eux, ils se sont, aussitôt leur arrivée, fondus dans la grande famille française.

IV

Les renseignements que l'on possède sur certains Orientaux natifs de Perse ou de Syrie sont assez brefs. Presque tous ceux que l'on connaît sont des savants, des interprètes ou des copistes de manuscrits. Quelques-uns ont été sauvés de l'oubli parce qu'ils ont professé au Collège de France.

Gabriel Sionite, né à Edhen dans le Liban, fut amené à Rome et élevé au Collège des Maronites. Il fut conduit en France par Savary de Brèves et depuis 1614 il enseigna au Collège royal l'arabe et le syriaque. De concert avec son ami et compatriote Jean Hesronite, il publia en 1616 la grammaire dite des Maronites, que Silvestre de Sacy ne dédaignait pas ¹.

Abraham Ecchelensis, Maronite du Mont-Liban, professe au Collège du roi à partir de 1641 ; deux ans plus tard il est chargé de collaborer à la bible polyglotte de Lejay ². Dans les lettres de naturalité qui lui furent données ainsi qu'à sa femme le 29 décembre 1648, Ecchelensis est qualifié « docteur en théologie, interprète ès-langues arabesque et ciriacque » ³.

On sait avec quelle ardeur Colbert, pour enrichir la bibliothèque du roi, fit rechercher les manuscrits orientaux ; il utilisa pour cette besogne un homme fort savant et dont le nom est célèbre parmi les Orientalistes : Pierre Dipy ⁴.

Dipy était Syrien, né à Alep. Pendant trente-neuf ans, il cumula les fonctions de professeur d'arabe et de syriaque au Collège du roi avec celles de secrétaire interprète du roi et de marchand d'antiquités ⁵. Pierre Dipy fut en relations constantes

1. P. Casanova, *L'enseignement de l'Arabe au Collège de France*. Paris, 1910, p. 46.

2. *Ibid.*, p. 46.

3. Arch. nat., PP 151.

4. H. Omont, *Missions archéologiques dans le Levant au XVI^e et XVII^e siècles*. Sur Dipy, p. 80, 85, 247.

5. Du Pradel, *Libre commode des adresses*, édition elzévirienne, p. 259.

avec Cercavy, conservateur de la bibliothèque du roi, puis avec Baluze, l'ami de Colbert. Par eux, il était chargé d'examiner livres et manuscrits orientaux acquis à Constantinople et dans le Levant. Dipy était également lié avec le prêtre saxon Wausleben, voyageur qui, pour Colbert, achetait des antiquités orientales. Dipy était marié, car Wausleben n'écrivait jamais à Paris sans prier ses correspondants de saluer Dipy et sa femme. Le professeur d'arabe fut naturalisé en 1688 et ses lettres de naturalité furent enregistrées le 7 mai 1689 à la Cour des Comptes.

Dans les mêmes temps que Dipy, était attaché à la bibliothèque du roi, David d'Ispahan ; il copiait des manuscrits orientaux ¹. Un Syrien, Baruc, se livrait aux mêmes travaux. Dans un mémoire adressé au Conseil de la marine par Renaudot, ce dernier préconisait des réformes dans l'enseignement des « enfants jeunes de langue » que l'on destinait à la fonction de drogman. Il proposait de faire refondre par Baruc le dictionnaire oriental que Meninski, interprète de l'empereur Léopold, avait publié en langue allemande ².

Nos relations commerciales directes avec la Perse étaient assez rares, car les Arméniens nous servaient de correspondants. Les documents ne signalent que deux Persans établis à Paris ; l'un, Caroze, natif d'Ispahan, sollicita sa naturalisation en 1674, déclarant « qu'aucun pays d'Europe ne lui a paru aussi agréable à visiter et habiter que la France » ³. On ignore s'il était négociant.

Lorsque l'ambassadeur persan Riza-bey quitta Paris à la fin d'août 1715, les bruits les plus divers circulèrent sur son compte. D'après les *Mémoires* de Duclos, on aurait voulu arrêter l'ambassadeur, car il s'était enfui en emmenant des forçats nés Persans, quelques Français, et aurait compromis une dame de Roussy et sa fille, la marquise d'Épinay, qu'il avait enlevée et emmenée à Rouen. Or, cette note scandaleuse naquit à la suite

1. Blochet, *Catalogue des manuscrits persans de la Bibliothèque nationale*. Paris, n° 53.

2. H. Omont, *Documents sur les enfants jeunes de langue et l'imprimerie orientale à Paris*. Extrait du Bulletin de la Société d'histoire de Paris, 1890, p. 11 et 15.

3. Arch. nat., PP 151.

d'un simple incident. Un négociant en cafés, établi à Paris, le Persan Hussein ayant confié ses bagages aux officiers de l'ambassadeur, car il espérait pouvoir aller en congé dans son pays, ordre fut donné de saisir les hardes de ce marchand. L'enquête effectuée à Rouen le 4 septembre 1715 n'indique pas les motifs qui dictèrent cette mesure ; elle révèle seulement l'existence de ce Persan ¹.

1. J. Thieury, *Documents pour servir à l'histoire des relations de la France avec la Perse*. Evreux, 1866, p. 17-18.

CHAPITRE II

LES BOHÉMIENS EN FRANCE

I

Les légendes que les Bohémiens avaient jadis accréditées ont longtemps laissé croire qu'ils étaient originaires de l'Égypte, les anciens documents les désignent même fréquemment sous la dénomination d'Égyptiens. Les fables que les Bohémiens avaient répandues sont actuellement controuvées, et les recherches des philologues ainsi que celles des historiens ont permis de découvrir la véritable origine de ces nomades.

Il est admis que les Bohémiens dont la langue a les plus grandes affinités avec les idiomes populaires du nord de l'Inde occidentale sont originaires de l'Hindoustan et descendent de la tribu des Djatt, établie près de l'embouchure de l'Indus dans le pays connu sous le nom de Sind. En possession de ces premiers éléments de recherches découverts par les philologues, les historiens ont étudié la marche vers l'Ouest de ces peuplades. Ils nous apprennent qu'après avoir repoussé les invasions des Arabes, elles s'allièrent avec leurs ennemis au début du VIII^e siècle ; mais, comme elles étaient amies peu sûres, vagabondant et pillant, on les déporta sur les bords du Tigre, dans le Koursistan, puis ensuite vers Antioche et Mopsueste. S'étant révoltés contre les princes arabes, les ancêtres des Bohémiens, gypsies ou gitanos, furent à nouveau exilés à Aïnzarba, en Syrie ; mais, en 855, les Byzantins s'étant emparés de cette ville, les descendants des Djatt furent emmenés en territoire byzantin. Il semble certain que les Romanichels vécurent longtemps sur ce territoire, car leur langue est chargée de mots slaves et helléniques ; on est porté à penser que c'est au cours de la longue station par eux faite

dans les régions qui constituent la Roumanie et la Bulgarie actuelles que les Bohémiens empruntèrent aux langues qu'on parlait en ces pays, les vocables de formation nouvelle que l'on rencontre dans leur idiome ¹.

Les motifs qui soudain déterminèrent un grand nombre de ces vagabonds à se répandre sur l'Europe sont encore mal définis ; toujours est-il que, vers le début du xv^e siècle, on les vit apparaître en Allemagne, en Espagne, dans la Haute-Italie et en France.

II

Les premiers Bohémiens firent leur entrée en France par Sisteron en 1419 ; tout d'abord on les confondit avec les Sarrasins, on ne les laissa point pénétrer en ville ; toutefois on leur fournit des vivres, « suivant en cela l'exemple des autres cités de la Provence par où ils avaient passé ». Ils étaient en nombre à peu près égal à ceux qui apparurent à Paris quelques années plus tard ².

C'est exactement le 17 août 1427 qu'arrivèrent dans la capitale « douze tenanciers, à savoir : un duc, un comte et dix hommes à cheval », puis, « le jour de la Saint Jean Décolace, vint le commun, lequel on ne laissa pas entrer dans Paris, mais par justice furent logés à la chapelle Saint-Denys et n'estoient point plus en tout d'hommes, de femmes et d'enfans de cent ou six vingts environ ». Quand ils furent à la chapelle, tous les bourgeois et le menu peuple de Paris alla contempler ces gens qui avaient « annel d'argent aux oreilles, estoient noirs, avoient les cheveux crespés » et paraissaient « les plus pauvres créatures que l'on vit oncques venir en France ». Dans leur compagnie, il y avait des sorcières qui disaient l'avenir, lisaient dans les lignes de la main et soutiraient ainsi aux naïfs livres et écus. L'émotion que suscita l'arrivée de ces premiers Bohémiens fut vive ; l'évêque de Paris alla les visiter avec un frère prêcheur ; on fit un beau sermon à

1. Gröllmann, *Histoire des Bohémiens*. Paris, 1810.

2. Bataillard, *Mémoires sur l'origine des Bohémiens*, dans *Bibl. de l'Ecole des Chartres*, années 1844 et 1849.

tous, puis on excommunia ceux qui avaient montré leurs mains aux sorciers. Après quelques jours, il fut convenu que les Bohémiens quitteraient Paris et, en septembre, le jour de la Notre-Dame, ils partirent dans la direction de Pontoise ¹.

Les nouveaux venus n'avaient pas capté la confiance de l'évêque de Paris, mais, moins avisées que le prélat, les populations croyaient généralement les fables qui leur étaient narrées pour susciter leur bienveillance. En général, ces nomades se donnaient pour descendants des Égyptiens qui avaient refusé l'hospitalité à Joseph et à Marie fuyant en Égypte avec l'enfant Jésus ; pour les châtier, Dieu lui-même leur avait imposé un exil de sept années, et ils avaient dû abandonner leur pays. Des princes, comme Sigismond, roi de Bohême, avaient accordé leur confiance à ces nomades ; il leur avait même octroyé des lettres de sauf-conduit. Comme ils représentaient copie de ces lettres aux personnes crédules, le nom de Bohémiens leur fut donné concurremment avec celui d'Égyptiens.

Il n'est supercherie qui ne puisse se prolonger ; le populaire accueillait sans défiance les fables que les vagabonds colportaient, et si parfois quelqu'un se hasardait à remarquer que le terme de leur exil de sept années était échu, les Égyptiens affirmaient que la pénitence imposée à leurs pères se prolongeait sur chaque génération.

Or, les premiers Bohémiens ayant quitté les faubourgs de Paris, on demeura quelques années sans en voir réapparaître en France. C'est seulement en 1447 que cent vingt d'entre eux vinrent à Orléans demander l'hospitalité ; six ans plus tard, on en signale à Cheppes, près de Châlons-sur-Marne, quelques dizaines ; « pour l'amour de Dieu » on fait l'aumône à quelques-uns d'entre eux à Sisteron en 1457 ; dix ans plus tard on trouve des « Boesmians » établis dans le pays de Fontenoys, sur les confins de la Bourgogne, du Lyonnais et de la Bresse.

L'infiltration des Bohémiens se continua ainsi peu à peu, et l'on ne saurait énumérer tous les documents qui, au xv^e siècle, signalent leur présence sur divers points du royaume. Si l'on en

1. Et. Pasquier, *Les Recherches de la France* (livre IV, chap. xix). Paris, MDCLX.

croit les historiens qui se sont intéressés aux premières arrivées de Bohémiens en France, ils y auraient toujours été relativement peu répandus ; leur nombre n'a jamais atteint celui des *gitanos* en Espagne. Néanmoins, d'après les mesures de sécurité prises contre eux, il semble qu'il y en eut toujours des bandes suffisamment importantes pour jeter la désolation dans les campagnes et les faubourgs des cités. Au début du xvii^e siècle, on estimait à trois cents le chiffre des familles d'Égyptiens résidant ou circulant dans leur royaume ; cette approximation paraît faible, car on les rencontre en même temps dans toutes les provinces, et, s'ils n'avaient été plus multipliés, ils n'auraient pu apporter à l'existence des paisibles habitants un trouble tel qu'aux même époques on ait dû prendre contre eux des mesures de rigueur en divers lieux.

S'il est advenu, dans quelques provinces françaises, que certaines familles de Bohémiens se sont définitivement implantées et se sont assimilées à la population, on doit reconnaître que la majeure partie d'entre eux ont toujours vécu de l'existence vagabonde et ont constitué un véritable danger pour les habitants et leurs propriétés. Aussi, à l'exception de quelques faits précis concernant ces nomades, la continuité de leur présence en France ne nous est-elle attestée que par la continuité des mesures de rigueur prises contre eux par les autorités centrales ou provinciales. Comme les Bohémiens s'étaient déjà infiltrés partout au xv^e siècle, on rencontre fréquemment des arrêtés analogues à celui que prit la municipalité d'Angers au mois de mars 1499. Le maire décidait que l'on fera « desloger les Égyptiens et vuyder incontinent la ville, et à ce faire les contraindre, si besoin, par force avec les dixaines et cinquantaines de la ville ». Les Égyptiens venaient d'entrer en grand nombre en ville et dans le faubourg Saint-Michel ¹.

C'est au début du xvi^e siècle que le gouvernement royal prit

1. Arch. mun. d'Angers, BB 10, fol. 62. — Mêmes mesures en juillet 1548, BB 23, fol. 183. — Le 12 septembre 1611, sur la plainte faite au corps de ville en raison des ravages causés par les Égyptiens logés au faubourg Bressigny, « il a été conclu qu'il sera enjoint aux susdits Égyptiens de desloger et s'esloigner de ceste ville et faux bourgs de cinq lieues pour le moins dedans ce jour à peine de punition corporelle » (BB 53, fol. 60).

une mesure générale contre ces vagabonds. Louis XII, en l'année 1504, enjoignit aux officiers royaux de faire vider le royaume à tous les Égyptiens et d'envoyer aux galères ceux qui contreviendraient à cet ordre. L'édit fut mal exécuté, et les campagnes de France furent harcelées par les bandes de Bohémiens qui, chassés des villes, s'abattaient à travers les bois, les champs et les villages. Dans les cités, on craignait ces nomades en raison de leurs habitudes de vol et surtout parce qu'on les considérait comme des propagateurs de la peste. Lorsqu'ils s'approchaient des agglomérations importantes, les échevins ou les consuls employaient pour les renvoyer soit la force, soit des moyens pécuniaires. On députait quelque personne chargée de leur verser une somme moyennant quoi ils devaient s'éloigner ; en 1521, un grand nombre de « Bomyans » suspects de peste étant arrivés sous les murs de Nîmes, les consuls leur firent distribuer douze sous de pain pour qu'ils partissent ¹.

Dans le pays basque qui joutait l'Espagne, royaume dans lequel il leur était aisé de passer librement en cas d'alerte, les Bohémiens exerçaient leurs rapines avec hardiesse. Aussi, en 1538, les États de Navarre réunis à Saint-Palais ordonnèrent-ils aux « Bohèmes vagabonds de sortir du pays avec défense d'y rentrer » ; ils décrétaient en outre que toute personne qui leur donnerait asile, traiterait avec eux par voie d'achat ou d'échange, serait punie d'une amende de cent livres ².

Mais les provinces basques étaient pour les Bohémiens un refuge trop sûr pour qu'ils se décidassent à l'abandonner, et jusqu'au xix^e siècle de rigoureuses mesures durent continuellement être prises contre eux pour les expulser de cette région.

Dans les mêmes temps que les États de Navarre essayaient de purger le pays basque de ces fâcheux habitants, François I^{er} renouvelait en France les défenses faites par son prédécesseur ; une ordonnance de 1539 interdisait l'entrée du royaume à ces aventuriers et bannissait ceux qui l'habitaient déjà ³.

Quelques mesures légales que l'on prit contre les Bohémiens,

1. Arch. mun. de Nîmes, RR 11.

2. V. de Rochas, *Les Parias de France et d'Espagne*. Paris, 1876.

3. *Catalogue des Actes de François I^{er}*, v^o Bohémiens.

ils reparaisaient toujours. « C'est, écrivait Estienne Pasquier, une chose estrange que ces misérables voyageurs sans assurance de feu et lieu font une véritable profession de mendicité, de larcin, d'oisiveté et encore plus estrange qu'au veu et seu de nos magistrats, ils ont rodé en France par l'espace de cent ou six vingtz ans et plus, sans avoir autre adveu de leur pénitence sinon celui que par une sottie renommée ils avoient imprimé depuis ce temps-là dans nos testes disant que ces sept ans de pénitence qui furent ordonnés aux premiers alloient de succession en succession. »

Étrange vie, en effet, que celle de ces Bohémiens toujours expulsés mais toujours renaissants ! en quelque lieu qu'ils aillent, ils sont chassés, et quelques mois plus tard on les rencontre de nouveau. Louis XII, François I^{er}, les États de Navarre, la police des cités les mettent hors de France, et cependant on les retrouve vingt ans à peine après l'édit pris contre eux par le roi chevalier. Les États tenus à Orléans s'occupent de ces vagabonds, et l'article 103 de l'édit du mois de septembre 1561 ordonne à tous les officiers du roi de faire commandement aux Bohémiens de vider dans l'espace de deux mois le royaume à peine des galères et de punition corporelle.

Expulsait-on du royaume les Bohémiens, et pour se protéger contre leurs rapines prenait-on des mesures de rigueur, rapidement ils regagnaient leurs repaires favoris dans le pays basque ou se dissimulaient dans les hauteurs boisées de l'Alsace ou des Vosges. Dès l'année 1418, ces vagabonds avaient apparu en Alsace, et depuis ce moment ils parcouraient en bandes si nombreuses le territoire de Strasbourg, que la douairière de Lorraine adressait aux magistrats une plainte contre les Bohémiens ¹. En Alsace, en Lorraine et dans les régions de la frontière d'Espagne, il ne se passe guère d'années, au xvii^e siècle, sans que les autorités ne prennent des décisions à l'égard des Égyptiens nomades qui désolent les pays qu'ils traversent.

L'époque des guerres de religion fut sans doute fructueuse période pour les Bohémiens, le royaume était livré à l'anarchie,

1. I. R. Reuss, *L'Alsace au XVII^e siècle*. Paris, 1898, t. II, p. 181 et suiv.

on se battait de tous côtés, et ces vagabonds opérèrent de hardis coups de main.

Quelques capitaines de Bohémiens enrôlèrent même sous leur direction des gens sans aveu qui les aidèrent à accomplir leurs mauvais coups ; certains d'entre eux, s'il faut en croire Tallemant des Réaux ¹, prêtèrent main-forte aux soldats des divers partis qui se combattaient âprement. Jean Charles, fameux capitaine de Bohèmes, — celui-là même qui jouait aux curés des villages des tours pendables, détenait toujours des clefs nombreuses pour ouvrir les portes, volait les porcs sans les faire grogner, — avait, au dire de l'auteur des *Historiettes*, amené quatre cents hommes de renfort à Henri IV.

Durant la période troublée de notre histoire qui précède l'avènement au trône du roi Henri, on ne relève aucune mesure d'ordre général visant les Bohémiens ; seule la police des villes veillait pour pousser hors des murs ceux qui se seraient hasardés à les franchir. Mais, nonobstant l'aide que Jean Charles lui aurait apportée, Henri IV, désireux d'assurer la paix des campagnes et de garantir les agriculteurs contre leurs déprédations, fit injonction « aux Bohémiens et Égyptiens qui parcourent le royaume au nombre de deux ou trois cents de se disperser dans les trois jours », et il leur fut interdit de se réunir au nombre de plus de trois ou quatre, sous peine d'être poursuivis comme malfaiteurs et vagabonds ².

Cet arrêt date du 22 août 1606 ; or, moins de deux ans après qu'il eut été rendu, Sully écrivait au maire de Poitiers pour se renseigner sur un certain nombre de Bohémiens qui parcourent le Poitou ; il l'engageait à les chasser, « sans leur donner autre terme que vingt-quatre heures ou un peu plus... » ; en terminant sa lettre, il disait que le peuple « ressentirait beaucoup de soulagement de leur exil ». Le 17 mars 1608, une ordonnance du maire de Poitiers chassait tous les Égyptiens ³.

Nonobstant ces arrêts et décisions, les Bohémiens continuèrent

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Paulin Paris et Monmerqué, t. VI, p. 301.

2. Noël Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat*, arrêt 10561.

3. Pierre Rambaud, *L'assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V*, Paris, 1912, t. I, p. 402.

à piller, à vivre d'expédients, à dire la bonne aventure ; ils répandaient une terreur dont nul n'était exempt. Un jour que Louis XIII, encore enfant et tout préoccupé des questions de vénerie, avait rencontré sur sa route une bande de ces nomades, il s'écria : « Si on volait pour Égyptien, le grand prévôt serait un bon gerfaut ¹. »

Aux époques de guerres civiles ou de troubles, les Bohémiens suivaient parfois les armées en campagne : ils avaient l'espoir de dérober leurs montures aux cavaliers, ou tout au moins de voler les fers des chevaux. Le rédacteur du *Mercure français* écrit, en 1612 : « J'ay veu en Poictou et en Anjou durant ces derniers troubles aucuns de ces Égyptiens suivre l'armée conduite par le prince de Conty. C'estoient de subtilz trompeurs, grands voleurs et vendeurs de chevaux : d'un meschant cheval maigre, par le moyen de certaines herbes qu'ilz cognoissoient et qu'ilz luy donnoient à manger, ils le faisoient devenir poly et refaict, puis l'alloient vendre aux foires et marchez voisins d'où ils estoient logez, mais ceux qui les achetoient recognoissoient leur tromperie au bout de huit jours. »

Les Bohémiens ne se contentaient pas de piller poulaillers, champs et vergers, parfois ils occasionnaient des scandales en se disputant entre eux. Au cours de l'année 1612, Jean Hierosme, soi-disant capitaine ou conducteur d'une bande d'Égyptiens, était venu se fixer au faubourg Saint-Germain avec quatre ménages qu'il commandait ; outre les époux Antoine et Antoinette, cette horde comprenait Rose Raqui, Jeanne Valerianne, Jean Bellenas autrement dit Baroca, puis Jeanne Piry, surnommée la Gasconne. Or la femme de Jean Hierosme, étant fort jalouse, apprit que le capitaine paillardait avec une jeune Égyptienne ; elle complota avec deux autres femmes de tuer la coupable et de la jeter dans la Seine. Le crime fut achevé, et la bande mise à la geôle, puis condamnée. Quatre femmes et Hierosme furent pendus à l'extrémité du pont Saint-Michel le 23 février 1612 ; quelques autres Bohémiens ayant appelé de la sen-

1. F. Hayem, *Le maréchal d'Ancre et Léonora Galigai*. L'aventure se place à la date du 28 mars 1611.

tence s'en tirèrent avec une condamnation aux galères à perpétuité.

A la suite de cette affaire, la Cour prit un arrêt portant injonction à toutes personnes se disant Égyptiennes de sortir hors de France dans le délai de deux mois ¹.

L'application de cet arrêt ne fut sans doute pas rigoureuse ; dès le mois de juillet 1612, à Cassis, en Provence, la municipalité paye au capitaine David, dit la Grange, chef de Bohémiens, une somme de 3. l. 3 s. pour qu'il passe sa route avec ses compagnons ². Quelques années plus tard, à Talmont, en Vendée, les actes de la paroisse relatent, à la date du 19 avril 1623, le baptême de Marie, fille de Jean Perrot et de « donna Izabella », son épouse, « égyptienne de nacion » ³.

Cette même année, les États de Provence donnent des ordres pour l'expulsion des Égyptiens et des Bohémiens qui résidaient en cette province. L'an 1636 est marqué par les troubles qu'avaient provoqués dans le Languedoc les gens de guerre et plus encore des bandes de Bohémiens qui couraient le pays, commettant toutes sortes d'excès ⁴. Les États tenus à Nîmes en 1636 se plaignent des violences de ces vagabonds ⁵.

Les règlements édictés par les États de Navarre n'avaient pas débarrassé la province des Bohémiens ; ils y étaient peu à peu revenus, et leurs audaces ne connaissaient plus de bornes ; ils terrorisaient la région. Une nouvelle ordonnance de 1641, en vue de supprimer les complicités que ces nomades rencontraient dans la population indigène, rendit responsables des larcins et des vols les habitants qui leur auraient donné asile. Les Bohémiens reparaissaient à Poitiers au début de l'année 1667, car le 2 janvier le maire et les échevins ordonnent « aux Égyptiens et autres de leur bande, gens sans aveu, félons, vagabonds, de sortir de la ville incessamment » ⁶.

En Provence, les Bohémiens causaient des scandales, ils atti-

1. *Mercure françois*, année 1612.

2. Arch. mun. de Cassis, CC 147.

3. Arch. départ. de la Vendée. Actes de la paroisse de Talmont.

4. Ch. Portal, *Histoire de Cordes*, p. 176.

5. *Idem*, *Histoire du Languedoc*, t. XI, p. 1106.

6. Pierre Rambaud, *op. cit.*

raient l'attention des autres habitants à raison de leurs mœurs et des costumes voyants dont ils s'affublaient. Jean Rouillé, intendant de Provence, entreprit de mettre fin à cet état de choses ; par un édit du 28 avril 1673, il enjoignit aux Bohémiennes de quitter leurs habits accoutumés, de s'habiller comme les autres femmes sans effectuer aucune distinction, à peine d'être fustigées pour la première fois et d'une plus grande punition en cas de récidive. Il donnait ordre de placer les enfants des Bohémiens dans des maisons de charité et de les faire instruire dans la religion catholique ¹.

Les villes de Provence et les cités qui avoisinent la province recevaient fréquemment la visite des Bohémiens. A Nîmes, en 1668, le chasse-coquins de la ville reçoit 9 livres pour avoir fait enterrer quatre « Bohêmes » trouvés morts près de la Jasse de la Barben ² ; quatre ans plus tard, on verse une prime de 4 livres à des personnes qui ont arrêté quatre Bohémiens qui avaient volé à Dions ³ ; enfin, en 1675, le sieur Daguesseau ordonne aux consuls de se saisir des Bohémiens, de garder les hommes en prison et d'expulser les femmes après les avoir fait fouetter ⁴. Ces randonnées de Bohémiens dans les pays qui avoisinent le Rhône n'ont rien pour surprendre ; c'est une coutume ancienne pour eux de se réunir chaque année aux Saintes-Maries-de-la-Mer ⁵ où ils viennent en pèlerinage au tombeau de Sarah, la servante qui, au dire des légendes, accompagnait les saintes femmes lors de leur venue aux rivages de Provence. A l'aller comme au retour, les Bohémiens traversaient le Languedoc, et, malgré le but pieux de leur voyage, ils n'omettaient pas de quêter leur subsistance. La leur refusait-on, ils s'en emparaient en pillant.

Tandis qu'en Provence et en Navarre chacun s'efforçait de chasser les Bohémiens, les Alsaciens, eux aussi, s'évertuaient à les évincer au xvii^e siècle.

Les États de la Basse-Alsace, réunis à l'hôpital de Strasbourg

1. Arch. départ. des Bouches-du-Rhône, C 2177.

2. Arch. mun. de Nîmes, RR 18.

3. *Ibid.*, RR 18.

4. *Ibid.*, FF 19.

5. C. Lenthéric, *Les villes mortes du golfe de Lion*, 1889.

les 28 avril et 19 juillet 1605, discutent les mesures à prendre contre eux ¹ ; tous les ans, ou presque, on essaye de diminuer le nombre de ces envahisseurs qui, cachés dans les forêts, s'abattent sur les plaines et ruinent les riches cultures ². Après comme avant la réunion de la province au royaume, les efforts des autorités contre les Égyptiens paraissent avoir été vains. Le 4 décembre 1663, l'intendant Colbert défend de donner asile aux Bohémiens à peine de 200 thalers d'amende ; Daser, membre de la régence de Ribeauvillé, déclare qu'il ne veut pas de cette nation dans le pays, « pour l'inclination naturelle qu'elle a de se porter au mal » ; le curé d'Orbey, dans une lettre datée du 15 décembre 1663, annonce qu'il a dû annoncer au prône l'interdiction absolue faite aux campagnards d'héberger ces pillards. Mais quoi qu'on fit contre les nomades, ils revenaient en Alsace avec la même persistance que dans le pays basque ; ils n'ont jamais pu se résoudre à abandonner une province dans laquelle ils trouvaient à peu de frais le vivre et le couvert ; au milieu du XIX^e siècle, on les rencontrait encore errants de bourg en bourg et l'un des hommes qui a le mieux connu les vieilles légendes de sa province, Erckmann-Chatrion, a narré les aventures de quelques-uns de ceux qu'il avait approchés ³.

Les Bohémiens étaient partout ; on les trouvait en Bretagne aussi bien qu'en Alsace. M^{me} de Sévigné écrivait le 24 juin 1671 : « Nous avons eu de vilains Bohèmes qui nous ont fait mal au cœur » ⁴ ; mais comme elle est femme excellente et un peu paradoxale, elle s'intéresse au sort de quelques-uns d'entre eux. Elle prie Vivonne de relâcher les fers d'un Bohème, père d'une jeune fille qui dansait devant elle. « Je n'ai pu refuser cette prière au ton de la petite fille », mande la marquise à son correspondant ⁵.

A Paris les Bohémiens se dissimulent aisément ; ils se cachent dans les recoins de la capitale. Néanmoins la police les traque et

1. Arch. mun. de Strasbourg, AA 1986. — Délibérations prises en 1605, en octobre 1610, en juillet 1611, en juin 1614, en juin 1615. Le dossier AA 1995 concerne les mesures prises contre les Bohémiens entre les années 1621 et 1668 ; le dossier AA 1668 comporte la correspondance sur la même matière.

2. R. Reuss, *op. cit.* T. II, p. 182 et suiv.

3. Erckmann-Chatrion, *Les Bohémiens*.

4. *Lettres de Madame de Sévigné*. Ed. de 1820, t. II, p. 89.

5. *Ibid.*, p. 99.

les découvre. Colbert donne ordre d'enfermer à l'hôpital général la nommée Léandre et de la garder soigneusement, car elle attire un grand nombre de Bohêmes à Paris ¹.

Si virulentes étaient partout les récriminations contre les Bohémiens, qu'en 1675 Louis XIV prit une décision énergique ; il ordonna de leur « courrir sus par le fer et par le feu ». Les paysans s'armèrent et organisèrent de véritables expéditions contre les nomades, on les tua, on les pendit, on les envoya aux galères, ou bien on les jeta dans des culs de basses-fosses. Pour un temps, une partie des plats pays fut purgée de ces hordes dévastatrices. En Alsace, à dater de cette sorte d'exécution en masses, on constata que les Bohémiens se tinrent plus tranquilles ; les régions voisines des frontières d'Espagne continuèrent, au contraire, à être visitées par les Bohémiens ; mais, le xviii^e siècle commençant, quelques-uns d'entre eux se fixèrent définitivement dans le pays basque.

Leur présence nous est attestée par une série de documents.

En 1708, le vice-sénéchal de Béarn reçoit l'ordre de se transporter en Navarre avec ses archers ; faculté lui est laissée d'exterminer les Bohémiens qui lui résisteraient. A soixante ans de là, on les poursuit encore ; de l'an 1765 à l'an 1774, non seulement on les pourchasse, mais on attribue une prime de vingt-quatre livres à qui capture un homme, et de neuf à qui s'empare d'une femme. De 1775 à 1783, la lutte contre les Bohémiens se continue ; le tiers État de Navarre demande que les mâles soient conduits aux galères et les femmes aux dépôts de mendicité ; les députés du pays de Mixe exposent que la Navarre « fourmille de Bohémiens, principalement dans les environs d'Irissary ; qu'ils jettent la terreur sur les marchés de Saint-Jean-Pied-de-Port et de Hélette ».

Ce fut seulement au début du xix^e siècle qu'un vaste coup de filet donné concurremment par les autorités françaises et espagnoles débarrassa la région de la majeure partie de ces nomades. Si quelques-uns d'entre eux réapparurent dans la Navarre et dans la Soule, les efforts des autorités administratives parvinrent à en fixer la majeure partie.

1. Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 596.

Dans le Labourd, c'est-à-dire dans l'arrondissement actuel de Bayonne, les Bohémiens établis à demeure sont plus nombreux que dans les deux autres provinces basques ; il est vrai qu'il y a environ deux cent cinquante ans qu'ils ont entrepris de se créer des foyers stables.

Les Bohémiens du pays de Bayonne que l'on désigne sous le nom de *Cascarots* ont débuté comme les autres ; ils vagabondaient et pillaient. Dès l'an 1581, les échevins écrivaient au gouverneur de Bayonne « de faire sortir du territoire les Bohêmes vagabonds » ; les habitants de Saint-Jean-de-Luz se plaignaient des nomades errant de paroisse en paroisse, toujours volant et déroband ; à Ciboure, petite ville sise en face de Saint-Jean-de-Luz, les bourgeois se lamentaient aussi de la présence des Bohémiens. S'ils étaient dans cette région plus nombreux que partout ailleurs, c'est qu'à peu de frais ils avaient pu se procurer des habitations à la suite de deux événements importants.

Lors du pillage de Saint-Jean-de-Luz par les Espagnols en 1636, les habitants avaient fui la ville, et ils n'y rentrèrent que l'année suivante, après l'expulsion de l'ennemi. Déjà, sans doute, quelques Bohémiens se fixèrent dans les ruines des maisons abattues par les Espagnols, moins nombreux toutefois que ceux qui vinrent s'établir en 1715 dans les petits ports de la côte basque. Lors du traité d'Utrecht, Louis XIV ayant cédé à l'Angleterre les colonies qui entretenaient l'activité commerciale du Labourd, Saint-Jean-de-Luz et Ciboure se dépeuplèrent. Dans les demeures abandonnées s'installèrent des Bohémiens ; tout d'abord on les tint à l'écart, puis, pour l'armement des barques de pêche, on sollicita leur concours ; on s'était rendu compte qu'ils déployaient comme marins des qualités de vigueur et d'adresse. Peu à peu, certains acquirent de l'aisance, puis, ayant vaincu les préjugés que l'on avait contre eux, ils s'insinuèrent parmi les autres éléments de population. Bien qu'ils fussent de religion catholique, l'Église se montra également réservée à leur égard : sur les actes de baptême de leurs enfants on inscrivait la mention « cascarot » ou « bohémien » ; on les inhumait hors de l'église, mais, le temps opérant son œuvre, ils rentrèrent dans le droit commun.

C'est par une lente infiltration que ces cascarots pénétrèrent

dans la population stable ; en 1876, d'après une statistique dressée par un historien des parias fixés en pays basque, on comptait environ 600 Bohémiens définitivement établis dans la région.

D'autres ont fondé leur foyer à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées. Tandis qu'au xv^e siècle des bandes de Bohémiens parcouraient l'Allemagne ou la France, quelques-unes, très fournies d'ailleurs, s'étaient introduites en Espagne, où les Bohémiens sont, comme l'on sait, connus sous le nom de *Gitanos*. Par l'annexion de la Cerdagne et du Roussillon sous le règne de Louis XIII, le royaume recueillit maintes familles de *Gitanos* qui résidaient ou circulaient dans ces provinces.

Comme les Bohémiens leurs frères, les *Gitanos* parcouraient villes et villages, errant avec leurs familles dans des chariots et exerçant le métier de maquignon et de tondeur. Toutefois, plus rapidement que les Bohémiens, les *Gitanos* se sont fixés dans le Roussillon ; à Perpignan, à Elne, à Thuir ils ont constitué des colonies importantes qui ont pris un développement d'autant plus rapide que la race est prolifique. Quelques groupements de *Gitanos* ont même essaimé à Toulouse, à Narbonne et à Béziers ; certains d'entre eux sont complètement établis et se sont assimilés ; ils ont édifié de réelles fortunes dans le commerce des chevaux, et de père en fils ils se succèdent dans leur établissement. Nonobstant, les familles installées à Perpignan n'ont pas perdu contact avec les *Gitanos* nomades ou fixés en d'autres contrées. De même que, chaque année, les Saintes-Maries-de-la-Mer reçoivent la visite des Bohémiens, Perpignan, lors de la fête de Noël, voit affluer de points même éloignés des *Gitanos* qui viennent visiter les familles établies dans ses faubourgs. L'anniversaire de la naissance du Christ constitue pour les *Gitanos* une date fatidique, et longtemps à l'avance ils se préparent à célébrer leurs réunions.

III

Soucieuse d'assimiler les étrangers utiles au bien du pays, la royauté prenait maintes mesures pour fixer sur notre sol les

forains industriels ; elle s'est, au contraire, toujours évertuée à chasser les Bohémiens vagabonds. Elle n'a pas essayé de prendre la moindre disposition en leur faveur ; aussi, ceux qui ont créé en France un foyer définitif, l'ont-ils fait à la suite de circonstances fortuites et à l'encontre des pouvoirs publics.

A raison même de leur existence nomade, il est malaisé de fixer, même par approximation, le nombre des Bohémiens qui se sont incorporés à notre population ; toutefois on peut tenir pour certain, et les documents le prouvent, que bien avant la Révolution diverses familles, lassées de leur vie errante, s'étaient établies dans le midi de la France. Le goût de l'existence stable s'est développé chez elles en même temps que s'accroissaient leurs ressources ; la possession d'un établissement et de propriétés immobilières a contribué à leur faire abandonner cette vie de parias à laquelle semblent encore condamnés ces misérables hères que nous croisons parfois sur les routes ou rencontrons à l'orée de nos villages.

CHAPITRE III

LES INDIENS ET LES NÈGRES EN FRANCE

I

Les notions d'ethnographie de nos pères étaient sommaires ; ils confondaient la généralité des habitants de l'Asie et de l'Amérique sous la dénomination d'Indiens, distinguant seulement ceux qui appartenaient aux Indes Occidentales ou aux Indes Orientales. Le terme d' « Indien » avait pour eux un sens aussi vaste que les vocables « Sarrasin » ou « Maure ». Hommes de couleur étaient pour eux des Indiens ; seuls les noirs n'étaient pas toujours désignés par cette appellation, le nom de nègre leur était le plus souvent appliqué.

Pendant trois siècles, les navigateurs français ont ramené de leurs lointaines expéditions Indiens et sauvages. Ces hommes, aux mœurs primitives, se prenaient parfois d'affection pour ceux qui les avaient initiés aux mystères de la civilisation et suivaient en Europe ces hardis pionniers de la gloire française. Des explorateurs soucieux de se procurer des guides sûrs pour une expédition nouvelle amenaient également avec eux des Indiens et leur faisaient donner en France une éducation chrétienne. Il advenait encore que, pour frapper les imaginations et développer chez les habitants du royaume le goût des lointains voyages, nos navigateurs embarquaient sur leurs vaisseaux des échantillons divers des espèces humaines qu'ils avaient rencontrées ; on les exhibait dans des villages indiens analogues à ceux qui furent créés lors des expositions universelles du XIX^e siècle.

Beaucoup de ces Indiens et de ces nègres mouraient en France ;

quelques-uns s'y mariaient et y faisaient souche ; d'autres, mal instruits des formalités imposées aux couples légitimes par la morale religieuse et civile, trouvaient parfois des épouses momentanées que les doctrines malthusiennes n'avaient pas contaminées. Ils ont laissé des traces de leur passage dans la population.

Des marins, des officiers, des négociants ou des colons sont parfois rentrés en France et ont ramené avec eux des femmes de couleur qu'ils avaient épousées. Leurs enfants sont demeurés dans la mère patrie.

Les documents, actes de baptême ou récits de voyages, n'indiquent point toujours l'origine des Indiens dont il sera parlé. Il est impossible par exemple de dire à quel pays appartenait celui qui fut envoyé comme curiosité à Louis XII¹. On sait seulement qu'il fut le seul survivant de sept Indiens pris sur mer par nos marins croisant au large des côtes d'Angleterre. De même, on ne saurait préciser l'origine de ce noir que les protestants baptisèrent solennellement à Ablon, en 1603². En général, les textes sont cependant assez explicites et grâce à leur précision, j'ai pu classer les allogènes de couleur sinon par tribu, tout au moins par continent.

On sera frappé du nombre des Indiens qui vécurent en France du xv^e siècle jusqu'à la Révolution ; quelques-uns ont eu des aventures curieuses, d'autres ont acquis de la notoriété, certains figurent seulement pour mémoire dans ce défilé d'hommes de couleur, mais si l'histoire a droit de les dédaigner, l'ethnographie ne saurait les oublier complètement.

II

Nos relations avec l'Amérique du Sud ont été constantes au xvi^e siècle ; des Français ont fondé, au Brésil notamment, quelques groupements, d'autres y ont fait de simples séjours

1. Ch. de la Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. III, p. 133.

2. Pannier, *L'Église réformée de Paris sous Henri IV*. Paris, 1911, p. 188.

et, en revenant dans la mère patrie, ont été accompagnés par des habitants des Indes méridionales.

Le 24 juin 1503, le capitaine Binot Paulmier de Gonneville et quelques compagnons sortaient du port de Honfleur sur le navire l'*Espoir* ; ils se dirigeaient vers les terres merveilleuses d'où l'on pouvait rapporter épices choisies et rares dont la vente procurait bénéfices considérables. Après un voyage mouvementé, les voyageurs parvinrent, en janvier 1504, en vue d'un continent habité et y abordèrent. Ils furent accueillis par les Carrijos du rio Francisco-do-Sul, Indiens de la partie méridionale du Brésil avec lesquels on a identifié les hôtes de l'*Espoir*. Les Honfleurais demeurèrent six mois dans ces « Indes Méridionales ». Émerveillé par les miroirs, les étoffes, les canons et le papier, le roi Arosca, chef des Carrijos, désirant que son fils fût initié aux mystères de la civilisation, confia le jeune Essoméricq à Gonneville au moment de son départ pour l'Europe. Un autre Indien, Namoa, servait de mentor au fils du roi, et tous deux devaient être rapatriés dans un délai de vingt lunes.

Lors du voyage de retour, une épidémie se déclara à bord de l'*Espoir*. Namoa mourut, Essoméricq tomba gravement malade, Gonneville crut devoir le baptiser ¹. Le fils du roi Arosca guérit, et en 1505, il débarqua sur les côtes de France. Gonneville lui servit de père, le fit élever chrétiennement, puis, en 1521, il lui donna la main de sa fille Suzanne. Essoméricq devait prendre avec la fille le nom et les armes des Gonneville ². Le ménage prospéra et eut des enfants ; au xvii^e siècle, un chanoine de Lisieux, Paulmier de Crotonne, se vantait de descendre d'Essoméricq dont le souvenir vécut longtemps en Normandie. Le baron de Gonneville, profitant d'une similitude de nom, établissait au xviii^e siècle une généalogie bouffonne par laquelle il se rattachait au roi Arosca ; il espérait ainsi avoir sa part de gratifications et pensions royales ³.

Le commerce de la Bretagne et de la Normandie avec le Brésil

1. Ch. de la Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 133.

2. Margry, *La navigation française et la révolution maritime du XIV^e au XVI^e siècle*. Paris, 1867, p. 140.

3. Bréard, *Notes sur la famille du capitaine Gonneville*. Rouen, 1885.

était florissant au milieu du xvi^e siècle ; les navires de Rouen, de Dieppe comme ceux de Saint-Malo, allaient quérir aux Indes Occidentales des bois, des aras, des sagouins et des épices. Fréquemment les capitaines ramenaient avec eux des habitants de la région. La *Déduction du somptueux ordre des plaisantz spectacles et magnifiques théâtres dressés et exhibés par les citoiens de Rouen*¹ nous a conservé la relation des fêtes splendides qui furent données à Rouen, les 1^{er} et 2 octobre 1550, en l'honneur de Henri II, de la reine et de la cour qui vinrent voir leur bon peuple de Normandie.

Pour réjouir les yeux du roi et de la cour, peut-être aussi pour stimuler le zèle des gouvernants qui se désintéressaient des questions coloniales, on avait amené à Rouen des Indiens du Brésil. C'étaient des Tabagares et des Topinambous ; ils dansèrent, sautèrent, virevoltèrent, parés de leurs accoutrements, et sur un signe du roi des Tabajares, Morbicha, ses guerriers se précipitèrent sur les « Toupinaboux » et simulèrent un combat. Henri II applaudit sans doute à ce spectacle et dut faire un présent au roi Morbicha qui lui avait adressé une harangue.

Bientôt ce genre de fêtes devint habituel en France. Lorsque Charles IX vint à Rouen, il y avait des Indiens en ville. Montaigne, qui suivait la cour, avait vu de ses yeux « trois sauvages venus à Rouen du temps que le feu roy Charles le neuviesme y estoit et avait longtemps conversé avec eux ». De leur bouche et par l'intermédiaire de quelque interprète, il recueillit sans doute quelques-uns des détails dont il orna plus tard les chapitres des *Essais* sur les *Cannibales* et les *Coches*, dans lesquels il défend les Indiens contre les rigueurs espagnoles.

Au cours de son voyage en France, Charles IX fut maintes fois régalaé du spectacle de cortèges d'Indiens. Il en vit à Troyes, le jeudi 23 mars 1564 ; le 9 avril 1565, à Bordeaux, on fit défiler devant lui 300 hommes d'armes conduisant douze nations étrangères telles « qu'estoient Grecs, Tures, Arabes, Égyptiens, Taprobaniens, Indiens, Canariens, Éthiopiens, Mores, sauvages Amé-

1. Plaquette éditée à Rouen en 1554 et étudiée par F. Denis, *Une fête brésilienne célébrée à Rouen en 1550*. Paris, 1850.

riquains et Brésiliens ; les capitaines desquels haranguèrent devant le roy chacun en sa langue entendue par le truchement qui l'interprétoit à S. M. »¹.

De leurs incursions au Brésil, des marins amenaient des enfants. Dans un testament de 1582, un Havrais, Guillaume de Buffes, écuyer, recommande à sa femme d'entretenir un petit garçon qu'il avait recueilli au Brésil, de continuer à l'envoyer à l'école pendant trois ans, jusqu'à ce qu'il fût en âge de gagner sa vie².

Si des Indiens avaient figuré dans des fêtes et des entrées royales au xvi^e siècle, aucun d'eux n'avait encore eu l'honneur d'être reçu officiellement au Louvre. Il était réservé à Louis XIII de donner le premier une audience à des chefs de tribus. Le 19 mars 1612, François de Razilly était parti pour le Maranhao avec le *Régent*, la *Charlotte* et la *Sainte-Anne*. Parmi ses compagnons de route figurait un Indien nommé Yacopo. En arrivant au Brésil, Razilly sut conquérir l'amitié de quelques tribus, et lorsqu'il pensa pouvoir abandonner en toute sécurité sa petite colonie, il revint en France pour s'assurer de colons et d'argent. Avec lui revenaient des Topinambous, des Tabajares, des Papucias, un montagnard d'Ybouyapap, appelé Itapoucou. On promena d'abord les Topinambous en Normandie. Dans le registre journalier des choses mémorables qui arrivèrent en l'abbaye de Montierville, on lit que le 18 mars 1613, les Topinambous furent reçus en grande pompe avec le père capucin Claude d'Abbeville. Razilly les accompagnait. Ils assistèrent à une cérémonie religieuse pendant laquelle fut chanté le *Te Deum*³. De Normandie, ces Indiens arrivèrent à Paris, Le roi leur accorda une audience au Louvre ; Itapoucou prononça une harangue en tupi devant Louis XIII qui leur remit des cadeaux.

Le récit de la réception des Indiens occupe plusieurs pages du *Mercurius gallicus*. Au moment de leur arrivée en France, ils étaient six. Trois moururent à la veille d'être baptisés, trois

1. D. Godefroy, *Le Cérémonial de France*. Paris, 1649.

2. Ph. Barrey, *La Question coloniale en 1789-1791*, dans *Mémoires et Documents pour servir à l'histoire du Commerce et de l'Industrie en France*, collection Hayem. V^e série. Paris, 1917, p. 254, note 1.

3. Manuscrit inédit appartenant à la collection de M. Charles Dumont.

autres reçurent l'eau lustrale à l'église des Augustins, au milieu d'une grande affluence de monde et dans un décor somptueux. L'autel était couvert d'or et de riches tentures. Ce n'étaient que tapis de soie sur les marches et sur le pavement des environs de l'église. Loys Marie, Loys Henri, Loys Jean, furent les noms donnés aux trois néophytes revêtus de robes de taffetas blanc. Le roi, la reine, toute la cour assistèrent au baptême ¹.

Bien qu'il fut flatté par la réception faite à ses amis, Razilly jugea insuffisants les subsides qu'on accordait à ses entreprises ; il ne repartit pas au Brésil et ce fut du Prat qui emmena du personnel français, puis — ce qui marque bien que les Françaises n'avaient pas que dédain pour les Indiens — les Topinambous rentrèrent à Marañhao après s'être mariés dans le royaume.

En hommes pratiques les armateurs de Normandie et de Bretagne profitèrent des relations amicales que nouaient les souverains français avec les indigènes des Indes méridionales et de l'aversion qu'inspiraient les Portugais aux peuplades de l'Amérique du Sud ; aussi trouvaient-ils facilement à enrôler des Indiens pour leurs expéditions dites « de découvertes », qui dissimulaient des voyages de négoce. Avec une patience inlassable, un savant scandinave a étudié tous les voyages effectués par des Français dans les mers du Sud ; il ressort de ses travaux que les armateurs de Saint-Malo et de Rouen utilisaient à bord la main-d'œuvre indienne et s'en montraient fort satisfaits. De ces Indiens quelques-uns demeurèrent peut-être dans nos ports, mais aucun acte ne permet d'affirmer le fait d'une manière positive.

III

Quelques années après l'apparition en France des premiers habitants de l'Amérique du Sud, les habitants de Saint-Malo virent débarquer dans leur port Dômagaya et Taïnoagny, fils d'un roi Huron. Ces sauvages avaient volontairement suivi

1. *Mercuré français*, année 1613, p. 115 à 131.

Jacques Cartier et le 5 septembre 1534, ils prenaient contact avec la terre de France. Au cours de son second voyage, ces Hurons servirent d'interprète à l'explorateur ; ils ne lui furent pas d'une fidélité à toute épreuve et d'accord avec Donnaconna et quelques autres chefs hurons, ils essayèrent de faire un mauvais parti à Cartier et à ses compagnons. Pour en imposer aux Indiens, le 5 mai 1536, veille de son départ pour la France, Cartier fit enlever Donnaconna, ses anciens interprètes et plusieurs chefs ¹. Parmi les sauvages qu'il amenait avec lui, se trouvait la fille du roi d'Hochelay ; pendant leur séjour dans le royaume, ces Indiens furent entretenus aux frais du roi, François I^{er} ayant versé à Cartier 50 écus d'or pour les nourrir. On les instruisit dans la religion catholique et ils se convertirent à Saint-Malo ². « Le jour Nostre Dame, 25 mars 1538, furent baptisez troys sauvaiges, hommes des parties du Canada, prins au dict pays par honeste homme Jacques Cartier pour descouvrir les dictes terres », rapportent les registres des paroisses.

Jacques Cartier espérait tirer d'utiles renseignements des Hurons ; malheureusement tous périrent rapidement. Seule, survécut la fille du roi d'Hochelay. Quand, pour la troisième fois, Cartier repartit pour le Canada, il n'emportait de ses conversations avec les Hurons que des idées erronées ; il espérait y découvrir des gisements aurifères alors que la véritable richesse du pays résidait surtout dans la fertilité du sol et l'abondance des produits naturels.

D'habitants du Canada venus en France je n'ai trouvé nulle trace jusqu'à l'époque de Richelieu. Le cardinal voulant favoriser le développement du négoce maritime parmi les sujets de Louis XIII fonda une compagnie de navigation connue sous le nom de Compagnie des *Cent associés*. A la demande de Samuel de Champlain, qui trouvait trop lente la colonisation de l'Amérique du Nord et souhaitait voir s'établir entre Français et Indiens des rapports étroits, Richelieu inséra dans les statuts de la com-

1. L. Tiercelin, *Jacques Cartier et les Sauvages*, dans *Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo*, année 1906, p. 81. — Ch. de la Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 307.

2. Arch. mun. de Saint-Malo, GG 6.

pagnie un article dont l'esprit libéral est à signaler. L'article xvii de cette charte disait : « Les sauvages qui seront amenés à la connaissance de la foi et en feront profession, seront censés et réputés naturels Français et comme tels pourront venir habiter en France quand bon leur semblera et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et legs tout ainsi que les vrais regnicoles et originaires français sans estre tenus de prendre aucune lettre de déclaration ni de naturalité ¹. »

Cette facilité donnée aux Hurons convertis tenta-t-elle beaucoup d'entre eux, c'est ce qu'on ne saurait dire ; un fait certain est que les Français ne répugnaient point à s'allier avec les femmes indigènes du Canada. Malgré l'opposition des Jésuites qui n'étaient point partisans de mêler au Canada sauvages convertis et Français, Colbert déclarait cette opinion éloignée de toute sage politique tant pour la religion que pour l'État. Dans une instruction donnée à de Bouterque il préconisait le mélange des deux races ; « il faut, disait-il, agir doucement, attirer les sauvages parmi les Français, ce qui peut se faire par les mariages et par l'éducation de leurs enfants ». Il tenait le même langage à l'abbé de Quélus ; il convient, lui mandait-il, « d'instruire les enfants des sauvages et les rendre capables d'être admis dans la vie commune des Français, afin de n'en composer qu'un même peuple et de fortifier par ce moyen la colonie » ².

Ces conseils furent suivis par nombre des sujets de Louis XIV. Les Français, constate dans un de ses ouvrages le président Roosevelt, ne se laissaient pas arrêter « par le singulier orgueil qui fait que les colons anglais sont si peu disposés à épouser des Peaux-Rouges, alors qu'ils en font volontiers leurs concubines » ³. Au vrai, lorsque, en 1667, fut licencié le régiment de Carignan qui tenait garnison au Canada, plusieurs des officiers demeurèrent dans le pays où ils s'étaient mariés. D'autres, au contraire, repassèrent en France et y ramenèrent leurs enfants, suivant en cela l'exemple du baron de Saint-Castin. Ce gentilhomme, né à

1. P. Clément, *Correspondance de Colbert*, t. III², p. 404.

2. *Id.*, *ibid.*, t. III², p. 404 et 452.

3. Président Roosevelt, *Winnings of the West*. Edition Alleghany, t. I, p. 41. — Finley, *The French in the heart of America*. New-York, 1915.

Oloron vers 1636, s'était rendu dans l'Amérique du Nord ; il y avait pris du service dans le régiment de Carignan puis, libre, il s'était livré au commerce. Après avoir fait fortune, il revint en France ramenant les six enfants qu'il avait eus de la fille du grand chef Madockawando, qu'il avait épousée. Ses trois filles épousèrent des Français fort honorables ; quant à ses trois fils, ils eurent des démêlés avec les membres de leur famille, peu soucieux de fréquenter ces métis ¹. De ces enfants mâles, un seul, Anselme, qui guerroya aux colonies, a laissé quelques souvenirs.

Colbert, par tous moyens, essayait de fusionner les Français et les Indiens ; aux premiers il conseillait les mariages mixtes, il s'efforçait de faire connaître la France aux seconds. Sur sa demande, Louis XIV reçut une délégation du pays des Osages. La manière somptueuse dont ces ambassadeurs furent accueillis à la cour frappa tellement leur imagination, qu'ils en rapportèrent dans leur pays un souvenir si durable que plus de cent cinquante ans après, la tradition de la courtoisie française était encore vivante parmi eux. En l'année 1827, il vint en France six Osages, chefs de tribus indiennès habitant près du Missouri. Le roi Kishagashagah était accompagné de son épouse, Myhanjah et de Grétomih, sa cousine. Quand ces Osages furent présentés au roi par un interprète, fils d'un Français et d'une femme de leur tribu, ils lui rappelèrent que leurs ancêtres avaient eu l'honneur d'être brillamment reçus par Louis XIV ².

Les exemples d'alliance entre sujets du roi et Indiennes ne sont pas absolument rares. Vers l'Amérique du Nord, se dirigeait, au milieu du XVIII^e siècle, un Normand de vieille souche, Saint-Jean de Crèveœur, dont la descendance française n'est plus connue que sous le vocable américanisé de Saint-John de Crèveœur. Cultivateur, homme politique, psychologue très fin, Saint-John, l'un des premiers pionniers de notre alliance avec l'Amérique, a laissé plusieurs ouvrages. L'un, tout à fait charmant, *Les lettres d'un cultivateur américain*, a fondé sa réputation. Après une existence mouvementée, le Normand revint en France

1. La Hontan, *New Voyage to North America*. Chicago, 1905, t. I, p. 329.

2. M. P. V. [de Velcourt], *Histoire de la Tribu des Osages*. Paris, 1827, *passim*.

avec les enfants qu'il avait eus de sa femme. Quoique l'acte du mariage contracté par Saint-John, en 1769, avec demoiselle Mehetable Tippet, originaire du comté de Duchesse, province de New-York, ne contienne aucun renseignement sur la famille de la jeune fille, il y a toutes raisons de croire qu'elle était d'origine indienne¹.

Les événements qui se déroulèrent en Amérique au XVIII^e siècle nous ont valu quelques éléments de population indienne.

Aux termes des conventions conclues entre les Anglais et les Acadiens, au moment où l'Acadie devint possession de la Couronne britannique, les habitants de la Nouvelle-Écosse ne pouvaient être contraints de porter les armes contre la France. En 1755, le gouvernement anglais voulut lever une milice de 600 hommes parmi les colons : les Acadiens ayant protesté, les Anglais en expulsèrent une partie, d'autres passèrent en France ; au cours des années 1755, 1759, 1763, débarquèrent en Bretagne, en Normandie, en Aunis et en Guyenne une foule de familles venant chercher un refuge en France. On se contenta d'abord de leur accorder une allocation pour vivre, puis on se décida après de longues hésitations à répartir ces réfugiés dans diverses provinces. Tous ne demeurèrent pas en France ; il y eut des chefs de famille mécontents qui, avec femmes et enfants, gagnèrent l'Espagne ou d'autres colonies françaises.

Des Acadiens qui passèrent en France et furent établis en Normandie, en Poitou, en Bretagne, à Belle-Isle notamment, plusieurs avaient amené des femmes d'origine indienne qu'ils avaient épousées en Amérique. Ces mariages avaient été fréquents ; lorsqu'il ne s'agissait pas d'un Toussaint de La Noue, fils d'un conseiller, très ému à l'idée que son héritier avait épousé Marguerite Guédry, dont la mère était une « sauvagesse », concubine de Mius d'Entremont, Acadien, personne en Acadie ne songeait à protester contre ces unions². Les actes de l'état-civil des Acadiens rentrés en France ne mentionnent pas l'origine de leurs femmes, mais, à n'en pas douter, beaucoup avaient été

1. R. de Crévecoeur, *Saint-John de Crévecoeur*. Paris, 1883, p. 285.

2. G. du Bosc de Beaumont, *Les derniers jours de l'Acadie*. Paris, 1899, p. 113.

choisies dans la tribu des Abénakis qui étaient nos alliés. On remarque en effet que les caractères physiques des femmes de la colonie de la Grand'Ligne, fondée sur territoire poitevin, sont totalement différents de ceux des autres femmes de la région ; elles ont la taille élevée, sont maigres, leurs attaches sont fines, elles sont souples, leur teint est basané et cuivré. La chevelure de ces femmes est noire et abondante, leur œil est très vif ¹.

Sur les Acadiens de Bangor, à Belle-Isle, on n'est pas mieux fixé que sur ceux du Poitou ; tout au plus, les actes signalent-ils la filiation de Madeleine Dizelet, née de Jean Dizelet, « sorti de France », et de Jeanne Moyse de la Kannigouche, de Cobeguik ². On est donc obligé, en ce qui concerne les « émigrées acadiennes », de s'en tenir aux remarques des anthropologues et de faire état de leurs savantes observations ; les documents historiques certains sont encore trop rares pour qu'il soit possible d'en tirer des conclusions positives.

IV

L'Extrême-Orient et les Indes proprement dites ont donné à la France quelques habitants aux xvii^e et xviii^e siècles.

Après avoir reconquis son royaume, Henri IV s'efforça de lui donner la prospérité. Il conçut le projet de fonder de grandes compagnies de navigation et des sociétés destinées à mettre en valeur les pays d'Orient. Les habitants de Saint-Malo, préférant agir de leur propre initiative plutôt que d'adopter les vues du monarque, armèrent eux-mêmes plusieurs navires dans le but de trafiquer au loin. L'historien de la marine française, M. de la Roncière, a narré les expéditions des premières flottilles malouines se dirigeant en Extrême-Orient. En 1617, partait de Saint-Malo, le *Saint-Louis* ; ce navire rentrait au port en 1618. Il est très probable que, conformément au programme de la compagnie

1. Général Papuchon, *La Colonie acadienne du Poitou*. Poitiers, 1905, *passim*. La colonie comprenait 21 familles occupant par essaimage 36 habitations. On leur avait attribué 1.070 hectares situés sur les communes d'Archigny et de Cenalla-Puye.

2. Arch. dép. du Morbihan, E sup. 92.

des amateurs malouins, dont les projets étaient de négocier « aux Moluques, voire même au Japon », le capitaine du *Saint-Louis* poussa jusqu'à l'empire du Mikado ¹. En effet, le 14 juillet 1619, on baptisait à Saint-Malo « un jeune homme natif du païs du Japon » ². Ce Japonais qui reçut au baptême le prénom de Louis, fut baptisé par Gabriel de Sainte-Marie, évêque suffragant de Reims. Fait curieux, Gabriel de Sainte-Marie était un prêtre d'origine anglaise, immigré en France et dont le véritable nom était William Gifford ³.

A dater de la fondation de la Compagnie des Indes Orientales, en 1664, se multiplient en France les arrivées de Siamois et d'Indiens.

L'établissement de nos relations politiques avec le Siam remonte à l'année 1663; les pionniers de notre influence dans ce pays furent les missionnaires qui, sous l'inspiration de Mgr Pallu, s'y installèrent au cours de la dite année. Ces missionnaires se proposaient un double but : aider la compagnie naissante, développer le négoce de la Chine avec la France et en même temps propager la foi catholique. Comme la Chine offrait des difficultés d'accès aux missionnaires, ils se fixèrent dans le Siam. Aussitôt établis, ces missionnaires entretenirent avec Colbert une correspondance suivie ; sous leurs auspices, en 1673, partit de France une ambassade dont le rôle était d'entrer en rapports avec le roi de Siam et de lui donner une haute idée des pays européens. En 1680, des ambassadeurs siamois s'embarquèrent à leur tour pour se rendre auprès de Louis XIV ; en cours de route, ils firent naufrage.

Les premiers Siamois qui parurent à Paris furent deux mandarins amenés, en 1684, par le Père Vachet. Ils demeurèrent trois mois dans la capitale, assistèrent à des fêtes, eurent plusieurs entretiens avec le marquis de Seignelay et Colbert de Croissy. Comme ils n'étaient pas adressés officiellement à Louis XIV, le roi ne les reçut pas en audience solennelle.

1. Ch. de la Roncière, *Les Précurseurs de la Compagnie des Indes Orientales*. Paris, 1913.

2. Arch. mun. de Saint-Malo, GG 6.

3. Abbé Haudecœur, *William Gifford, dit Gabriel de Sainte-Marie*. Reims, 1898.

Si la présence de ces deux mandarins et de leurs acolytes éveilla la curiosité des Parisiens, celle-ci fut beaucoup plus excitée deux ans plus tard. L'ambassade de 1686 fut l'événement capital de l'année. Partie du Siam le 14 décembre 1685, elle débarqua à Brest en juillet 1686, fut reçue en grande pompe dans cette ville, puis à Nantes où elle passa. Le 11 août, elle arrivait à Paris et était reçue par le roi, le 1^{er} septembre.

L'Hôtel des Ambassadeurs à Paris et le château de Clagny furent mis à la disposition des envoyés du roi de Siam, des huit mandarins et des vingt serviteurs qui les accompagnaient. Les Parisiens purent contempler à loisir les ambassadeurs que l'on mena partout : à l'Observatoire, à l'Académie de musique, aux Missions étrangères, voire même à la Sorbonne où ils assistèrent à la soutenance d'une thèse de théologie, soutenue par un de leurs compatriotes, Antonio Pinto. Les ambassadeurs furent conduits en Flandres, dans les villes nouvellement conquises ; à Douai, les Jésuites les régalerent d'un spectacle allégorique. Durant plusieurs mois, ce ne furent que comédies, musiques, feux d'artifices, festins magnifiques. L'audience de congé eut lieu le 14 janvier 1687 et le 1^{er} mars, comblés de splendides présents destinés à leur souverain, les Siamois regagnaient leur pays sur un navire de l'escadre de M. de la Loubère ¹.

Comme les deux mandarins qui les avaient précédés en France, ces ambassadeurs avaient été escortés de plusieurs jeunes hommes auxquels on voulait enseigner le français et quelques métiers. Ces derniers demeurèrent après le départ de la mission siamoise et, à diverses reprises, les Parisiens eurent l'occasion d'assister au spectacle édifiant de leur baptême.

Le 1^{er} avril 1687 eut lieu, à Saint-Sulpice, celui de François Lin, jeune esclave que l'abbé de Choisy tenait de Constance Phaulcon, ministre du roi de Siam. Quinze jours après, dix jeunes Siamois recevaient également le baptême. Rendant compte de cet événement, la *Gazette de France* du 3 mai disait : « Le 15 du mois dernier, on baptisa ici dans l'église Saint-Sulpice

1. Donneau de Vizé, *Voyage des Ambassadeurs de Siam en France*. Supp. au *Mercure Galant*, sept. 1686-janvier 1687.

dix jeunes Siamois, deux desquels avaient été amenés en France par les mandarins qui y vinrent en l'année 1684 et les huit autres furent laissés en cette ville par les ambassadeurs pour y apprendre quelques arts. » Tous avaient été élevés au séminaire des Missions étrangères par un ecclésiastique de leur nation qui avait été instruit au Siam. En même temps, reçut le baptême un autre Siamois « qui, dit la *Gazette*, apprend la conduite des eaux ». Ce dernier doit être identifié avec le fils d'Occoun Ran Patchi, commandant la garde du roi de Siam. D'après la Loubère, il apprenait à Paris le métier de fontainier ; eu égard à son rang, ce jeune homme fut baptisé à Versailles ; le roi fut son parrain, la dauphine lui servit de marraine.

On ne suit point ces Siamois ; conformément à l'usage, ils reçurent des noms chrétiens. Rentrèrent-ils dans leur pays ou confondus dans la masse des habitants de la capitale, firent-ils souche en France ? on l'ignore. Un fait est certain ; l'ambassade siamoise eut sur la mode et l'art français une indéniable influence. Sa venue fut, en 1686, un événement considérable : graveurs, médailleurs, imagiers populaires, reproduisent les traits des envoyés orientaux, les monuments de leur pays, leurs costumes ; une partie des almanachs qui parurent en janvier 1687 furent illustrés de gravures rappelant les fêtes données en l'honneur des Siamois. Les femmes portèrent des « déshabillés » à la siamoise, se revêtirent d'étoffes d'Extrême-Orient. Donneau de Vizé, dans un important supplément du *Mercur Galant*, relate les circonstances marquantes du voyage des Siamois en France et de la Loubère obtint encore du succès quand, en 1691, il publia ses deux volumes sur le royaume de Siam ¹.

Fort peu d'habitants du Céleste Empire se sont égarés dans « les pays barbares » malgré l'ancienneté des rapports entre la France et la Chine. Les relations de la Chine et de l'Europe remontent cependant au temps du pape Innocent IV. Sous son pontificat des missions avaient été envoyées en Extrême-Orient, et grâce aux bonnes dispositions des souverains mongols à l'égard

1. Jal, *Dictionnaire critique*. V° Siamois. — De la Loubère, *Du royaume de Siam*. Paris, 1691, p. 175. — M^{lle} H. Belevitch-Stankevitch, *Le Goût chinois en France au temps de Louis XIV*. Paris, 1910, chap. iv, *Les Gravures à sujets siamois*.

des chrétiens, une véritable Église, comptant plusieurs évêques, avait pu être fondée en Chine. Celle-ci fut ruinée lorsqu'un soulèvement national porta la dynastie des Ming au pouvoir¹ ; si l'on mentionne encore des archevêques de Pékin au milieu du xv^e siècle, il est peu probable qu'ils aient pu résider dans leur ville épiscopale².

Les rapports religieux qui existèrent entre la Chine et l'Europe ne déterminèrent aucun courant d'infiltration de race jaune en France. Tout au plus signalerait-on, à la cour papale d'Avignon, quelques ambassadeurs mongols venant saluer le Souverain Pontife.

Les navigateurs qui abordèrent aux Indes du Cathay ne paraissent pas avoir ramené en France de Chinois, et pour y rencontrer quelque naturel du Céleste Empire, il faut attendre le règne de Henri IV ; un Chinois lui proposa de l'aider à exploiter des mines de diamants, mais il n'obtint aucun succès auprès de Sully, homme positif.

Si dès le xvii^e siècle on prisait les objets chinois achetés en Hollande ou mis en honneur par les ambassades siamoises, ce fut surtout au xviii^e siècle que la mode des objets chinois se développa en France ; on admira l'art d'Extrême-Orient ; on l'imita : tapisserie, porcelaines, architecture furent influencées par le goût des choses du Céleste Empire. Ce n'est pas à la suite d'une infiltration d'hommes jaunes que l'on s'éprend en France de l'art chinois ; la lecture des ouvrages du Père Couplet, révélant les livres classiques de Confucius, l'envoi par les Jésuites de livres chinois, contribuent seuls à répandre la mode des magots et des paravents. En effet, les Chinois qui traversent les mers pour s'établir en Europe ou simplement la visiter sont excessivement rares. En 1703, le vicaire apostolique du Se-tch'ouan, Artus de Lyonne, ramena de Chine un chrétien du Fou-Kien, Arcade Hoang. Après avoir suivi son patron dans ses voyages, Hoan s'habitua à la vie de Paris et s'y maria. Pontchartrain avait attaché ce Chinois à la Bibliothèque royale et l'avait chargé de

1. En l'an 1368.

2. Bréhier, *L'Église et l'Orient au moyen âge*. Paris, 1911, p. 282-286 et 311-312.

rédigier un dictionnaire de sa langue ; mais il mourut prématurément en 1716.

Jean Hou, arrivé à Canton avec le Père Fouquet, tomba fou et fut rapatrié aux frais de la Sacrée Congrégation. Deux jeunes hommes firent au contraire, à Paris, un séjour prolongé : Ko et Yang avaient été envoyés en France par les Jésuites pour compléter leur éducation. Partis de Pékin au mois de juillet 1751, ils ne devaient y revenir qu'au mois de janvier 1766. Au moment où ils allaient quitter la France, Turgot leur adressa cinquante-deux questions sur la Chine, et, pour faciliter leurs réponses à ses demandes, l'illustre économiste écrivit à leur intention ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*. Les connaissances qu'ils permirent d'acquérir sur la Chine valurent à Ko et à Yang une pension royale de 1.200 livres ¹.

Si à ces Chinois lettrés on joint quelques cuisiniers ou domestiques ramenés en France par des voyageurs ou des missionnaires, ma-fou ² qui sont demeurés totalement inconnus, on constatera que peu de Chinois ont visité la France ou y ont séjourné.

Avant de quitter les parages du Siam et de la Chine, je dois rapporter les néfastes aventures qui, au milieu du xviii^e siècle, advinrent à un prince asiatique originaire des Moluques. Pascal Jean Balthazar Celse était son nom ; il était né aux Moluques de sang royal, son père étant prince de Timor et Solor. En 1743, un Dominicain portugais persuada au roi de Timor que son fils, converti au christianisme, n'achèverait convenablement ses études qu'en Europe. Le roi, ayant acquiescé aux raisons du Père Ignace, le jeune homme lui fut confié. On l'embarqua sur un navire chargé d'objets précieux, une suite importante d'esclaves l'accompagna. A Macao, le navire relâcha et le dominicain vendit quelques nègres, puis fit argent des richesses qu'on lui avait données pour subvenir aux besoins de son royal disciple. Après quelques mois de séjour à Macao, on se rendit à Canton, puis on prit passage sur le *Duc-de-Béthune*, commandé par M. de La

1. Ces quelques notes sur les Chinois en France sont extraites de l'ouvrage de M. Cordier, *La Chine en France au XVIII^e siècle*. Paris, 1910, p. 131.

2. Ma-fou = palefrenier.

Chaise. Durant tout le voyage, le Père Ignace traita son élève comme un vil esclave, le laissant manger à l'office tandis qu'il dînait à la table du capitaine.

Les conversations du dominicain tendaient à présenter à Celse les Français comme des malfaiteurs qui l'égorgeraient si, par malheur, il dévoilait sa véritable origine. Après une traversée pénible, Celse et Ignace débarquèrent à Lorient. Ignace pria Celse de l'attendre à bord et sortit du navire en emportant les effets de l'héritier présomptif du trône de Timor et en emmenant les esclaves qu'il n'avait pas encore vendus. Trois jours se passèrent. Celse inquiet interrogea le cuisinier du bord qui parlait quelque peu sa langue, et du maître-queue il apprit que le dominicain s'était enfui.

Celse n'eut qu'une ressource, suivre le cuisinier qui, pris de pitié, le nourrit et le conduisit à Saint-Malo où il le fit engager comme son aide, à bord du *Chauvelin*, frégate de trente canons. Ensemble, ils coururent les mers ; la campagne achevée, le *Chauvelin* rentra à Saint-Malo et l'ami de Celse y mourut. Le noir s'embarqua comme cuisinier sur le *Grand-Alexandre*, alla à Québec et revint à Bordeaux. Au cours de ses randonnées, Celse avait appris le français et économisé 150 livres. Il partit pour Paris, ayant dessein de se faire reconnaître et rapatrier à Timor. Le hasard le mit sur les pas de la vicomtesse de Castellan qui lui fit donner un passage pour l'Extrême-Orient. Celse gagna Lorient, mais le navire sur lequel il devait prendre place avait levé l'ancre depuis quelques jours déjà. Usant de ses quelques relations, Celse obtint de la Compagnie des Indes une pension alimentaire avec laquelle il subsista à Lorient. Le prince héritier était cependant hanté par l'idée de revoir son père, son pays et de recouvrer ses droits. Il faisait part de ses doléances à ses amis lorientais. Touché de ses malheurs, Boucher, cousin du peintre célèbre, le prit sous sa protection et le conduisit à ses frais à Paris. Tous deux y parvinrent en 1764. Durant trois ans, Celse, prince de Timor, rechercha les capitaines de navires qui, ayant fréquenté les mers de Chine, avaient connu le roi, son père, et pouvaient donner l'assurance que lui, Celse, était l'héritier au trône de Timor. Un capitaine au long cours, Blondel, lui

fournit une attestation et déclara qu'il avait bien connu le fils aîné du roi de cette île, « un négriillon au nez très plat, aux bras courts et de taille exiguë » ; ce signalement correspondant au sien, Celse déposa ce témoignage au rang des minutes de maître Perron, notaire au Châtelet. A force de recherches, Celse réunit d'autres attestations. Fort de celles-ci, il adressa une supplique au conseil du roi, demandant que deux navires fussent envoyés à Timor, non pour le reconduire, car il se devait à la France et à ses créanciers, mais pour prendre des nouvelles de son père et savoir ce qui était advenu chez lui au cours de sa longue absence. Celse craignait qu'une révolution de palais ne l'eût privé de ses droits à la couronne.

On ignore la suite donnée au factum de Celse. Revit-il son pays et reprit-il possession du trône de ses pères ; l'histoire ne le dit pas. Ses aventures en France se terminent pour nous à la fin de l'année 1767, date à laquelle le conseil du roi fut saisi de sa réclamation ¹.

Des Indes proprement dites sont passés en France quelques habitants qui ont laissé une descendance. Bien avant la fondation de la *Compagnie des Indes*, des Français avaient émigré aux Indes ; ils y avaient fondé de petites colonies et acquis des situations importantes. A la suite du voyage d'un nommé Malherbe ², Jehanguir, empereur mogol, avait attiré à Agra une trentaine de familles qui avaient fait souche et s'étaient alliées aux autochtones. Des rajahs, dès le xvi^e siècle, avaient pris à leur solde comme artilleurs des matelots français du navire la *Notre-Dame-de-Bon-Secours*, dit le *Grand-Anglais*, capturé à Diu en 1527 ³ et ils s'en étaient si bien trouvé qu'ils avaient continué à en engager au xvii^e siècle ⁴. Chah Jehan avait confié à un Basque, le joaillier Hiriart, l'exécution de son trône couvert de pierreries. De ces sujets du roi de France, certains revinrent peut-être dans la mère patrie, ramenant avec eux des épouses choisies dans ces lointaines régions. Au xviii^e siècle, la France

1. Bibl. nat., *Supplique du prince de Timor*, factum de 1767, cote 31261.

2. Ch. de la Roncière, *Le Premier voyage autour du monde*, dans *Revue hebdomadaire*, juillet 1907.

3. Ch. de la Roncière, *Histoire de la Marine*, t. III, p. 300.

4. Bernier, *Voyages dans l'Inde*, éd. de 1830. T. II, p. 299,

et l'Inde eurent des rapports constants ; le développement du négoce de la Compagnie des Indes, l'envoi de fonctionnaires métropolitains en Asie, la multiplicité des voyages effectués par nos capitaines au long cours contribuèrent à développer les relations des deux pays. Plusieurs de nos compatriotes rentrèrent en France, les uns avec des épouses, les autres avec des servantes indiennes.

La Compagnie des Indes entretenait des courtiers indigènes sur divers points des côtes de l'Hindoustan ; pour se gagner leur amitié, les directeurs de la Compagnie leur offraient parfois un séjour en France. Un courtier du nom de Gourouvappamodely visita ainsi Paris ; il y fut solennellement baptisé, le roi l'anoblit et lui décerna le titre de chevalier ¹. Le 17 avril 1722, Ramechor, fils de Sahebanny, « femme gentille de la caste des Bagays, au royaume de Bengale », est baptisé à Saint-Malo et reçoit l'appellation de Nicolas-Joseph-Bonaventure ² ; le 1^{er} mai 1744, les registres des paroisses signalent encore le baptême de Jean-François, appartenant à Bertrand Mahé de la Bourdonnais, le célèbre navigateur ³.

En 1742, Pierre Benoist-Dumas sollicitait et obtenait pour sa femme, la demoiselle Wanzill, native de la côte de Coromandel, une lettre de naturalité ⁴. Benoist-Dumas était sans doute un allié de Dumas qui fut gouverneur de Pondichéry jusqu'en l'année 1741, époque à laquelle il fut remplacé par Duplex. Les noms de Benoist et de Dumas sont répandus en France ; il est toutefois possible que ce Benoist soit le même que le capitaine du *Phénix* qui, en 1746 ⁵, se retrouve aux Indes. Les lettres de naturalité accordées à la dame Wanzill ne contiennent aucun renseignement à cet égard.

L'année même où Duplex était nommé gouverneur de Pondichéry, il épousait Jeanne-Albert de Castro, fille d'un médecin

1. J. Vinson, *Les Français dans l'Inde*, extrait du *Journal d'Anandarangapoullé*. Paris, 1894. Introduction.

2. Abbé Paris Jalobert, *Registres des anciennes paroisses de Bretagne*, paroisse de Saint-Malo. Acte du 1^{er} mai 1744.

3. Arch. mun. de Saint-Malo, GG 85.

4. Arch. nat., PP 151.

5. J. Vinson, *op. cit.*, p. 116.

français établi aux Indes et d'une Indienne. Jeanne de Castro était veuve de Jacques Vincens, originaire de Montpellier. De son premier lit, elle avait eu huit enfants ; un seul naquit de son second mariage, il mourut en bas âge. Dupleix s'occupa avec affection des enfants de sa femme, la « Joanna Begum » comme l'appelaient les Indiens.

Sur le caractère de Joanna Begum, les avis diffèrent. Anandarangappoullé ¹ qui, en 1721, avait été nommé courtier adjoint de la Compagnie des Indes, s'était attaché à la personne de Dupleix lorsqu'il devint gouverneur de Pondichéry. Il tint un journal quotidien des faits et gestes de Dupleix et vécut dans son intimité. Joanna Begum sort peu flattée de la lecture de son diaire et il ne semble pas possible de s'associer à l'éloge pompeux qu'en fait un historien anglais qui écrit ² : « A la grâce, aux charmes fascinateurs de l'Indienne, elle joignait les plus hautes qualités de l'intelligence et du cœur. Possédant à fond les dialectes de l'Inde, elle mit son bonheur à rendre à son mari, dans les moments critiques de ses relations avec les princes indiens de ces services tout de confiance dont personne ne pouvait mieux s'acquitter qu'elle. C'est à ce dévouement à la politique de son mari autant qu'à son type indien et à son amour du faste oriental qu'elle dut son surnom populaire de la Begum Joanna. » Des huit enfants que Jeanne de Castro avait eus de son premier lit, la fille aînée épousa, le 17 novembre 1738, François Coyle de Barneval ; Anne-Christine, née en 1726, s'unit le 29 juillet 1743 à Jacques Duval d'Espréménil. Leur fils, né à Pondichéry, fut conseiller au parlement, député de la noblesse aux États Généraux et mourut sur l'échafaud en 1793. Joanna Begum avait eu deux frères et six sœurs ; l'une d'elles épousa un sieur Aumont, puis Combeaut d'Auteuil, qui commandait la cavalerie à Pondichéry ³.

La femme de Dupleix n'est pas la seule qui ait été gratifiée du titre de « Begum » donné dans l'Inde à l'épouse d'un nabab.

1. *Id. ibid., passim.*

2. Clarin de la Rivière, *Dupleix*. Lille, 1888. Portrait de la Begum d'après l'historien Cartwright.

3. J. Vinson, *op. cit.*, Introduction, p. LXXVI.

Celle de René Madec reçut également cette appellation. René Madec, né à Quimper en 1736, passa une partie de sa vie aux Indes ; il prit part aux combats livrés contre les Anglais, se distingua à la bataille de Buxar; puis revint en France après la capitulation de Pondichéry en 1778. Il se fixa en Bretagne où il mourut en 1784.

En rentrant en France, le nabab Madec ramenait une Begum : Anne-Marie Barbette, qu'il avait épousée en 1765 ¹. Cette jeune créole, dit le biographe de Madec, descendait d'une famille française établie à Agra depuis cent cinquante ans ; son père était conseiller intime de Sudjaw-Dowlah. Comme les Français qui allaient aux Indes n'emmenaient pas de femmes avec eux, il est vraisemblable que cette jeune fille comptait des Indiennes dans son ascendance assez proche. Du mariage de Madec avec Anne-Marie Barbette, naquirent plusieurs enfants dont la descendance subsiste encore.

Les relations amicales de la France avec les Indiens permettaient à nos marins d'exercer sur eux une influence suffisante pour les amener à s'expatrier.

Le bailli de Suffren, à son retour de Malabar, avait ramené des Indiens pour les établir comme tisseurs à Malte. A la suite de difficultés son entreprise ne réussit pas ; il proposa à Calonne de les conduire en France. Le 8 mai 1785, le ministre accepta l'offre du bailli, et il fut décidé que ces Indiens seraient installés dans le royaume ; après avoir appris la langue française, ces tisseurs formeraient des apprentis. Au mois d'août 1785, ils débarquaient à Marseille ; on s'enquit de savoir dans quelle ville on les établirait. Celle de Moret les réclama ; son commerce périlclitait depuis qu'on l'avait dépossédée de son ancienne abbaye bénédictine de Notre-Dame-des-Anges et sa population diminuait. Le 25 novembre 1785, la municipalité demanda qu'on installa les Indiens à Moret et elle leur offrit de mettre à leur disposition les bâtiments de l'abbaye désaffectée, mais le 6 décembre, le ministre répondit par une fin de non-recevoir ². Après tergiversations, on

1. E. Barbé, *Le Nabab René Madec*. Paris, 1894, p. 38.

2. M. Lecomte, *Moret voulait des Indiens*, dans *l'Abeille de Fontainebleau*, 16 août 1901.

résolument de les loger à Thieux, près de Dammartin-en-Goëlle. En arrivant, ils étaient cinquante-deux, tant hommes que femmes; quelques-uns moururent presque aussitôt leur arrivée en France; au mois d'octobre, on ne comptait plus que seize hommes et trente femmes. Ces quarante-six Indiens résistèrent au climat; quand ils repartirent, leur nombre s'était même accru de quelques enfants.

On avait espéré que ces Indiens auraient fabriqué des mousselines et des toiles très fines; mais ces productions étaient l'apanage des habitants du Bengale, dont ils n'étaient pas originaires. Ils ne surent confectionner que des toiles grossières. Comme leur entretien était d'un coût élevé, puisqu'on leur donnait un salaire mensuel, le gouvernement pensa qu'il était sage de rapatrier les Indiens. Ils quittèrent Thieux le 1^{er} septembre 1787, gagnèrent Orléans, Nantes et Lorient. Dans ce port, on les embarqua au mois de décembre de la même année¹.

V

On ignore les aventures qui amenèrent le nègre Antoine de Neyn, natif du pays « d'Inde la Major », à la cour de Louis XI. Pris sur mer et conduit à Marseille, avait-il été adressé au roi comme détenteur de quelque remède secret propre à guérir le mal dont Louis XI se croyait atteint, ou bien l'avait-on expédié à la Cour à titre de curiosité? On ne le sait; toujours est-il qu'en 1479 il fut gratifié de 32 livres tournois « outre et par dessus les autres bienfaits qu'il a du roi »².

Au xv^e siècle des nègres des côtes africaines passèrent sans doute en France; depuis l'an 1480, nos capitaines fréquentaient continuellement les parages du Cap-Vert et les nègres sénégalais s'étaient familiarisés avec nos matelots; ils avaient adopté quelques-unes de nos mœurs et des vocables de notre idiome.

1. Marichal, *Une colonie indienne à Thieux*, dans *Bull. de la Société d'histoire de Paris et Ile-de-France*, t. XXII, p. 44.

2. Bib. nat., fonds français, ms. 32511, vol. relié 685, f^o 379.

Plusieurs avaient pu l'apprendre en France ; un siècle après le début de nos relations commerciales avec le Sénégal, en 1594, le Portugais Alvarez d'Almada écrivait dans une relation de voyage : « Beaucoup de nègres parlent très bien le français et ont même été en France. »

Il suffit d'avoir parcouru quelque peu les déserts africains pour savoir avec quelle rapidité se répandent les nouvelles, même parmi les nomades ; au xvi^e siècle, comme de nos jours, les noirs d'Afrique ne devaient pas plus ignorer la manière bienveillante dont ils étaient accueillis en France que les mauvais traitements infligés à leurs frères en Espagne. Ils avaient appris probablement que certains capitaines de navires français libéraient les noirs asservis par les Espagnols ; ils n'étaient peut-être pas sans connaître les belles et fortes paroles du président du Parlement de Guyenne. En 1571, un maître d'équipage normand ayant conduit à Bordeaux quelques noirs qu'il exposait en vente, la Cour avait ordonné leur mise en liberté immédiate ¹ et inscrivait dans son arrêt cette phrase lapidaire : « La France, mère de liberté, ne permet aucuns esclaves. » Les nègres comme les Indiens pouvaient venir s'habituer en France, libres et indépendants ; Montaigne prenait leur défense dans ses *Essais*, inspiré peut-être par l'arrêt de Bordeaux. Antoine Loisel, dans ses *Institutes coutumières de la France*, posait ce principe : « Toutes personnes sont franches en ce royaume : si tost qu'un esclave a atteint les marches d'icelui, se faisant baptizer, il est affranchi ».

Il n'était pas rare que des capitaines de navires délivrassent d'esclavage des Indiens ou des noirs que les Espagnols tenaient en servitude ; parfois ils les conduisaient en France et leur donnaient une éducation chrétienne : catholique ou protestante. Au siège de Dieppe, en 1567, « entre ceux des habitants qui se portèrent vaillamment au combat, il y eut un noir ou nègre de la Coste d'Afrique, appelé vulgairement le More Poix-Blanc, du nom de son maître, qui, ayant esté pris et retiré des mains des Espagnols qui le tenoient esclave aux Indes et amené à Dieppe, estant bien instruit et affectionné à la religion, fit merveilles

1. Bib. nat., Périgord, 23, f^o 209 v^o.

d'un espadon à la main, toujours à la teste des deffendans qu'il encourageoit par ses paroles et par son exemple »¹.

A dater du règne de Henri IV, les arrivées de nègres se multiplient en France. Les registres des paroisses des ports maritimes ne sont pas seuls à relater les actes de baptême de noirs originaires d'Afrique ; on en rencontre également mentionnés sur les registres tenus par les curés des paroisses des villes de l'intérieur. Les capitaines de navires, nos ambassadeurs en Orient, les amiraux de la flotte royale en introduisent en France ; ils les utilisent de maintes manières.

Le jeudi 15 février 1597, on baptise à Saint-Malo « ung jeune garçon, de nation estrange, natif de Guinée, noir en couleur, aagé de dix à douze ans ». Ce négillon, arrivé avec Estienne Artur, sieur de la Motte, reçoit le nom d'Antoine de Launay². La mode des fous « en titre d'office » est plus vivante que jamais au début du xvii^e siècle, chaque grand personnage veut avoir le sien. De Brèves, en 1608, revient d'ambassade à Constantinople. Il s'arrête à Lyon, à l'*Hôtel des Trois-Rois*. Un voyageur anglais, Coryat, passant par cette ville, le rencontre accompagné d'un fou noir acquis par lui au bazar³.

En 1636, meurt à Bourgueil, en Touraine, Claude Thomas, esclave du sieur Desmé du Buisson, qui avait été chargé d'accompagner en France les enfants de son maître⁴. Quarante ans plus tard, à Ingrandes, petite cité de l'Anjou, est baptisé Guy Amayiot, natif de Guinée. Urbain Rodais, l'ayant acheté à Saint-Domingue, l'avait ramené avec lui⁵.

On ignore à la suite de quels événements des Africains sont venus se fixer assez nombreux à Orléans pour laisser un nom à l'une des rues de la ville. Un auteur orléanais pense que la dénomination de rue des Africains a été donnée à l'une des voies du quartier où étaient réunis les Turcs et les Musulmans ramenés

1. G. et J. Daval, *La réformation à Dieppe*. Dieppe, 1567, édition de Lesens, Rouen, 1878, t. I, p. 84.

2. Arch. mun. de Saint-Malo, GG 12.

3. A. de Montaiglon, *Un voyageur anglais à Lyon sous Henri IV*. Paris, 1880.

4. De Grandmaison, *Introduction à l'Inventaire de la série B des archives d'Indre-et-Loire*, p. xxvii.

5. Arch. dép. du Maine-et-Loire, GG 1-17.

comme prisonniers par les Croisés¹. Cette opinion paraît des plus discutables. Si les croisés avaient conduit à Orléans des prisonniers infidèles, la rue aurait été plutôt dénommée rue des Sarrasins. Il faut probablement rattacher ce souvenir à quelque fondation pieuse. Il est possible qu'on ait dirigé vers la ville d'Orléans des noirs que l'on cherchait à convertir ; il est certain qu'il existait dans cette cité un « collège des Africains ». En effet, dans un acte de baptême dressé le 11 juin 1616 par le curé de Saint-Benoist-du-Retour, figure comme parrain un sieur Visset, « principal du colliage affricain vel des Affricins »².

Paris a toujours été la résidence favorite des « rois en exil ». Sous le règne de Louis XIII arriva d'Éthiopie un prince détrôné, auquel on a peut-être fait trop d'honneur en estimant qu'il pût avoir une influence sérieuse sur les projets coloniaux du Père Joseph. Les quelques documents que l'on possède sur Zaga-Christ le représentent plutôt comme un héros d'Alphonse Daudet ou de Lavedan que comme un profond politique. Zaga-Christ, étant données ses mœurs, a certainement fait souche en France : il appartient à cette race d'hommes qui ont laissé des traces de leur passage dans les pays où ils ont vécu.

Yacoub, négus d'Éthiopie, après avoir été défait par ses ennemis, avait laissé deux fils, Cosme, qui disparut, et Zaga-Christ. Après maintes péripéties décrites dans un ouvrage de 1635 rédigé par une main amie de l'Éthiopien³, Zaga-Christ était parvenu à Naples ; il passa ensuite dans les États pontificaux où le Souverain Pontife le traita en souverain et l'admit « à la faveur ordinaire de lui baiser les pieds ». Sur les conseils de Créqui, notre ambassadeur à Rome, Zaga-Christ se mit en route pour Paris ; il passa par Venise, Parme, Plaisance, Mantoue où il demeura malade quinze jours, arriva à Turin, chez le duc de Savoie, chez lequel il retomba malade. Huit mois on soigna ses maux, puis « en estant relevé, soupirant après la France pour se jeter entièrement entre les bras de « S. M. trèschrétienne »,

1. E. Lepage, *Les rues d'Orléans*. Orléans, 1911, p. 7.

2. Arch. mun. d'Orléans, GG 21.

3. De Réchac, *Les estranges événements du voyage de Son Altesse le Sérénissime Prince Zaga Christ d'Ethiopia*. Paris, 1635.

il partit de Savoie pour venir à Paris où il advint en 1634 ¹.

Malgré son titre de souverain, Zaga-Christ était pauvre ; il implorait les subsides de Richelieu auprès duquel il criait misère. Pour se procurer des fonds, on a dit que Zaga-Christ recevait de l'argent de celles qui l'aimaient ; si cette médisance repose sur un fond de vérité très plausible en raison des mœurs du temps, le roi d'Éthiopie ne dut jamais être pris au dépourvu, car il ne connut pas de cruelles. Dès son arrivée à Paris, il fit « beaucoup parler de lui pour être un très vaillant champion en la lice de Vénus » ; « il fit plusieurs Actéons, et un de ces Actéons, des plus hauts, gâta avec de l'eau forte sa femelle par vengeance inefaçable et perpétuelle de l'embarras qu'elle lui avait procuré ou mis sur sa tête par l'affection qu'elle avait eue pour ce Zaga-Christ » ². L'auteur qui rapporte cette anecdote est plus discret que Tallemant des Réaux, car l'auteur des *Historiettes* n'a pas cru devoir taire les aventures de la Saulnier avec le galant roi. La Saulnier, comme les autres, alla voir le roi d'Éthiopie par curiosité, « mais sachant la réputation qu'il avait pour les choses de nuit et que, comme un géant de l'Amadis, il se servait dans ses combats d'une antenne au lieu d'une lance, elle eut bientôt conclu avec lui ». Évincé par le roi d'Éthiopie, et frustré de ses amours, le chanoine Des Roches apprit tout au mari. L'affaire fit du bruit ; on conduisit Zaga-Christ au Fort-l'Évêque, et Laffemas ayant voulu lui faire subir un interrogatoire, le souverain répondit que les rois ne répondaient qu'à Dieu seul ³.

Que devint Zaga-Christ après cette aventure, on l'ignore ; on sait seulement qu'il mourut à Rueil, en 1638, dans la résidence du cardinal de Richelieu. Comme beaucoup n'avaient voulu voir en lui qu'un imposteur et un aventurier, on proposa de graver sur sa tombe cette épitaphe :

Ci-gît du roi d'Éthiopie
L'original ou la copie.

1. Vicomte de Caix de Saint-Aymour, *Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne*. Paris, 1892, p. 35.

2. J.-B. Rocolès, *Les imposteurs insignes*, Paris, 1693, p. 400.

3. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition Monmerqué et P. Paris, t. IV, p. 73.

Si l'on pense que Zaga-Christ, si connu qu'il fût, se vit discuter en France sa qualité de fils de souverain par des esprits malveillants, on concevra aisément que, pour de simples domestiques d'ambassadeur, on possède peu de renseignements ethnographiques. De quel pays africain M. d'Avaux, notre ministre plénipotentiaire au congrès de Munster, avait-il tiré les 140 nègres qui le suivirent en Allemagne ? je ne le sais, mais on peut tenir pour certain qu'une troupe de noirs l'accompagnait. Dès le mois de septembre 1643, un agent de M. d'Avaux était parti à Munster, en vue de préparer ses logements. Quelle ne fut pas sa stupéfaction en voyant arriver son maître et des nègres ! En mars 1644, dans une lettre adressée par lui à la Ferté, il mande à son correspondant : « Notre ambassadeur a plus de train que les cinq Autrichiens ensemble ». Il ajoute qu'en raison du carême, M. d'Avaux se rend au Dôme pour dire ses prières ; « les trois ambassadeurs d'Espagne veulent faire leurs dévotions au Dôme mais, apercevant Monsieur avec cent quarante nègres au moins qui l'accompagnaient, ils allèrent ailleurs »¹.

A ce trait on peut juger du luxe de nos ambassadeurs et de la fréquence des débarquements des nègres en France. Il est regrettable que Saint-Romain ne nous ait pas renseigné sur le sort de ces familiers de notre plénipotentiaire ; on aurait été curieux de savoir ce que devint cette horde de sauvages après la signature des traités.

Durant tout le xvii^e siècle, les nègres sont nombreux à Paris ; ils sont serviteurs ou adonnés à des professions subalternes. Pierre Ivanovitch Potemkine visite la France en 1668, il est reçu en audience solennelle par Louis XIV ; ses compagnons et lui assistent à une représentation de l'*Amphytrion*, mais l'œuvre de Molière n'excite point leur admiration ; ils réservent leurs applaudissements pour des exercices de voltige exécutés par des nègres sur un cheval non sellé².

La grande île de Madagascar nous donne quelques-uns de ses enfants. En 1636, le capitaine Regimont, le fondateur de la

1. Docteur Hamy, *Les 140 nègres de M. d'Avaux à Munster* (1644). Extrait des *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1906.

2. E. Galitzin, *Une ambassade russe à la Cour de Louis XIV*. Paris, 1860.

France orientale à Madagascar, fut enfermé « en la Bastille de Paris pendant plusieurs années à faute d'avoir apporté dans son bord » quelques Hovas ¹. Flacourt, dans sa *Relation de l'isle Madagascar*, parle de deux nègres qui, en 1648, furent reconduits par ses soins dans leur pays ². En 1672, une troupe de noirs de Madagascar se rencontre en Anjou. Sous la date du 1^{er} janvier de cette année, on lit dans les registres de la paroisse d'Ingrandes « à la prière de noble homme Esprit Garnier, lieutenant réformé du régiment de Duras, qui nous a représenté que, revenans de l'isle Saint-Sauveur ou Madagascar, il auroit conduit en France plusieurs nègres de l'un et l'autre sexe, entre lesquels estoit une petite fille aagée d'environ six à sept ans nommée Souzemanne, au canton de Maranzabat, née dans les ténèbres du paganisme... laquelle ayant été instruite... la dicte enfant estant demeurée surprise du grant froid et réduite à l'extrémité de la vie, le dit Garnier nous auroit requis de la baptiser, la dicte fille estant revenue en reconnaissance, nous l'avons baptisée et nommée François ³. »

Les relations de la France avec Madagascar s'étant développées, quelques Français passèrent dans l'île. Un jeune aventurier, Le Vacher de La Caze, quitte la Rochelle en 1655, s'embarque pour les îles et arrive à Madagascar. En compagnie d'un autre Français, il donne aide et assistance à Andrian Rasissate, grand d'Ambolo, qui était en guerre avec ses voisins. Pour le récompenser de son appui, Rasissate offre à La Caze sa fille, Andrian Nong, « belle entre les nègres ». Cette femme douée de qualités d'intelligence et de cœur prit sur son mari une grande influence qu'accrut encore sa conversion au catholicisme. En 1666, Andrian avait donné trois enfants à La Caze ; la fille aînée épousa le sieur de la Bretesche, major de l'île Dauphine, qui passa ensuite à Pondichéry. Lorsque La Caze mourut, un officier de marine, Thomassin, s'allia avec sa veuve, Andrian

1. H. Froidevaux, *Les Premières relations de la France avec Madagascar*, p. 5, note 3.

2. *Id.*, *ibid.*

3. Arch. dép. de Maine-et-Loire, GG 1-17. Ingrandes, arrondissement d'Angers, canton de Saint-Georges-sur-Loire.

Nong¹. Les enfants de La Caze essaimèrent à Bourbon où le nom de La Caze s'est conservé.

A la cour de Louis XIV la présence des noirs est fréquemment signalée. Le roi d'Éthiopie, pour gagner l'amitié du souverain, lui envoie chevaux et éléphants conduits par dix esclaves nègres « tant mâles que femelles »². Le prince Mourad offre à Pontchartrain un petit nègre chrétien³. Le 15 septembre 1681, Louis-François Dangola, âgé de neuf à dix ans, est tenu sur les fonts de la paroisse Saint-Louis de Fontainebleau par Marie-Thérèse et le comte de Brienne⁴. Hortense de Mancini, duchesse de Mazarin, est suivie d'un négrillon qui mange à sa table. Lorsque de Beaufort revient, en 1663, de son expédition sur les côtes barbaresques, il amène à Versailles un petit Africain qu'il offre à Marie-Thérèse. La reine le fait instruire et baptiser. Ce noir l'accompagne fréquemment.

A la présence de ce négrillon à la cour se rattache une anecdote mal éclaircie, constituant un petit problème historique sur lequel les érudits ont exercé leur sagacité ; je veux parler de l'origine de la fameuse Mauresse de Moret⁵.

D'après certaines autorités, cette Mauresse eut été fille légitime de Louis XIV. La reine prise d'une « envie » provenant de la présence à ses côtés du petit noir, aurait mis au monde un enfant nègre. Des pamphlets de l'époque assignent une autre cause à la noirceur du teint de cette fille légitime. Marie-Thérèse, disent les libellistes, étant en conversation avec M^{me} de Montausier, cette dernière essayait de la convaincre de recevoir M^{lle} de la Vallière. Comme elle s'y refusait, le roi pénétra dans la pièce où se tenait Marie-Thérèse. Surprise par la brusque

1. E. F. Gautier et H. Froidevaux, *Un manuscrit arabico-malgache sur les campagnes de la Case dans l'Imoro de 1659 à 1663*. Paris, 1907, *passim*.

2. Vicomte de Caix de Saint-Aymour, *op. cit.*, p. 111.

3. *Id.*, *ibid.*, p. 157.

4. Arch. dép. de Seine-et-Marne, GG 6-84.

5. Il existe une véritable littérature sur la Mauresse de Moret ; voir notamment, Saint-Simon, *Mémoires*, édition des « Grands Ecrivains », t. IV, p. 357 et dissertation de l'éditeur, note 1. — Sollier, *Notice sur l'ancien couvent de Moret et sur la religieuse connue sous le nom de la Mauresse*. Paris, 1867. Extrait des *Mémoires lus à la Sorbonne*. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, œuvres complètes, édition de 1878, t. XIV, p. 496. La Mauresse de Moret a inspiré des passages de plusieurs romans. — Teste d'Ouet, *L'Orpheline de Moret*. Paris, 1835, 2 vol. in-8°. — P. L. (Bibliophile Jacob), *La Folle d'Orléans*. Paris, 1836, 2 vol. in-8°.

entrée de Louis XIV, elle aurait eu « les sangs tournés » et aurait, trois jours après, « accouché d'une petite moresque velue qui pensa la faire mourir ». Le roi ayant confié l'enfant à Bontemps, lui aurait intimé l'ordre de conduire la négrillonne au couvent de Moret. Cette origine de la négresse de Moret est inadmissible, les lois de la physiologie s'opposent à ces explications ; en outre, les documents historiques relatifs à la naissance et à la mort de Marie-Anne de France sont nombreux. Cette princesse naquit le 16 novembre 1664 et mourut le 26 décembre de la même année. Les circonstances de son décès sont connues et l'on sait que son cœur fut porté au Val de Grâce par M^{me} de la Motte. Les bruits dont Saint-Simon s'est fait l'écho dans ses *Mémoires* n'ont rien de fondé, la mauresse de Moret n'était pas une fille légitime de Louis XIV.

Sur cette femme, il est des faits certains. Louise-Marie-Thérèse, la dite Mauresse, ayant eu, en 1695, le « pieux dessein d'embrasser la vie religieuse, le roi lui assura une pension de 300 livres payables au dit couvent où elle pourrait être ». A cette date, elle embrassa la vie religieuse au couvent de Moret, mais il est à croire qu'elle y vivait déjà comme pensionnaire depuis plusieurs années. Saint-Simon écrit que la « feuë reine allait souvent la voir à Fontainebleau et prenait grand soin du bien-être du couvent ». Or, Marie-Thérèse est morte le 30 juillet 1683 ; la Mauresse habitait donc le monastère antérieurement à sa prise d'habit.

Après le décès de la reine, M^{me} de Maintenon continua à s'intéresser au sort de Louise-Marie-Thérèse ; elle se rendait à Moret de temps à autre ; elle y conduisait des visiteuses de marque. En 1697, « on fut étonné à Fontainebleau qu'à peine la princesse [Marie-Adélaïde de Savoie, qui venait d'épouser le duc de Bourgogne] y fut arrivée, M^{me} de Maintenon la fît aller à un couvent borgne de Moret où le lieu ne pouvait l'amuser ni aucune religieuse dont il n'y avait pas une de connue », écrit Saint-Simon.

L'intérêt que portent à la Mauresse le roi et son entourage est certain. Par ailleurs, l'opinion que cette religieuse avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plai-

gnirent. M^{me} de Maintenon se déplaça spécialement pour lui inspirer plus de modestie, mais Louise-Marie-Thérèse n'en demeura pas moins persuadée qu'elle était fille de Louis XIV. Il lui échappa un jour, entendant Monseigneur chasser dans la forêt, de dire négligemment : « C'est mon frère qui chasse. »

La religieuse berça son rêve jusqu'en l'année 1732, date de sa mort. Son souvenir ne fut pas perdu dans le couvent ; elle avait fait peindre ses traits et son portrait était encore en 1779 dans le cabinet de l'abbesse ; il passa ensuite à Sainte-Genève, où il existe encore dans les collections de la bibliothèque. Vingt-quatre ans après sa mort, la Mauresse de Moret intéressait encore Marie Leczinska. La reine racontait que cette religieuse était fille d'un Maure et d'une Mauresse logés à la ménagerie de Versailles et que M^{me} de Maintenon avait mise au couvent par charité et en la recommandant spécialement.

Voltaire qui, en 1716, vit la Mauresse, affirme qu'elle ressemblait à Louis XIV et d'après lui elle aurait été sa fille. Je n'ai pas retrouvé dans les pamphlets et libelles du temps la source de cette affirmation de Michelet écrivant que Louis XIV accorda ses faveurs à une négresse de la domesticité d'Anne d'Autriche. L'historien n'a cependant pas inventé cette aventure galante du jeune roi, quelqu'ait été son opinion à l'égard du souverain ¹. Lorsqu'on se souvient que pour Louis XIV jeune « tout était bon, pourvu que ce fussent des femmes » et qu'il aima la Beauvais, des filles de jardinier et d'autres personnes de modeste condition, rien ne s'oppose à ce que, vers 1656, Louis XIV ait eu une héritière noire qu'il aurait fait conduire au couvent de Moret. Louise-Marie-Thérèse, sa fille, y aurait vécu une partie des soixante-seize années de son existence.

Cette assertion n'est qu'une hypothèse, mais comment expliquer sans elle l'intérêt porté par la cour à cette négresse ? Les noirs étaient nombreux en France, on en coudoyait assez souvent pour qu'ils n'incitassent plus une curiosité particulière. Au seul congrès de Munster, d'Avaux était accompagné par cent qua-

1. Michelet, *Histoire de France, Règne de Louis XIV*, chap. 11 ; *Madame*. — L'assertion de Michelet se retrouve dans Boiteau, t. 1^{er}, p. 217, note, *Histoire amoureuse des Gaules*, édition elzévirienne.

rante nègres ; à la fin du xvii^e siècle, ils arrivaient en France par véritables chargements. Desgranges, commissaire à Marseille, reçut en mars 1679 les félicitations du ministre pour l'aide qu'il avait donnée au capitaine Bonneau amenant sur son navire quatre-vingt-cinq nègres à Marseille ¹.

Advenant la Régence, les documents relatifs au séjour des nègres en France se multiplient ; une législation nouvelle favorise leur intrusion dans le royaume.

Louis XIV avait laissé la France appauvrie et diminuée de population ; capitaux et main-d'œuvre étaient anéantis. Pour combler les vides que les guerres de Louis XIV avaient creusés parmi les classes inférieures de la population, on résolut de faire appel aux noirs d'Amérique ; on colora de divers prétextes la mesure nouvelle. Après avoir constaté l'affaiblissement de la population française, le préambule de l'édit du 25 octobre 1716 assure que le roi a été avisé « que plusieurs habitants des îles d'Amérique désirent d'envoyer en France quelques-uns de leurs esclaves pour les confirmer dans les instructions et dans les exercices de notre religion et pour leur faire apprendre en même temps quelque métier ou art » ². Louis XV, pris entre deux intérêts, ceux de la métropole et ceux des habitants des îles qui n'entendaient pas abandonner la propriété de leurs esclaves, rétablit simplement l'esclavage sur le territoire français. Les noirs venant en France demeuraient la propriété de leurs maîtres ; ils n'avaient pas le droit de se marier sans leur consentement. Ils devenaient libres, toutefois s'ils obtenaient cette autorisation.

L'édit de 1716 fut confirmé en 1738. On s'habitua en France à la vue des noirs et il en vint en quantité. Les registres de correspondance des maisons d'armement fourmillent de détails pittoresques et lamentables à la fois sur les serviteurs noirs. « Il n'est pas de bourgeois ni d'ouvrier qui n'ait à son service un esclave nègre », lit-on dans un document officiel, empreint, il est vrai, d'une certaine exagération littéraire. En pleine France du

1. Arch. de la Marine, B² 41, f^o 173.

2. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XXI. Edit du 25 octobre 1716.

xviii^e siècle, mère de Voltaire et patrie adoptive de l'auteur du *Contrat social*, on vit vendre à Paris des hommes au plus offrant et dernier enchérisseur ¹ !

Les scandales causés par cet afflux de noirs, soumis à un régime d'exception, émurent l'opinion publique et le gouvernement. En 1762, une ordonnance rendue par le duc de Penthièvre permit d'enrayer l'infiltration des nègres dans le royaume. Le duc de Penthièvre, anti-esclavagiste, protestait contre les mesures prises à l'égard des serviteurs noirs et fixait pour leur entrée en France des conditions limitatives ².

Depuis lors, les mesures tendant à mettre un terme à l'arrivée des noirs se succédèrent. L'édit du 16 avril 1777 obligea toutes personnes employant des nègres, des négresses ou des mulâtres, à les déclarer aux greffes des amirautés ; la même année, le roi écrit dans le préambule d'un édit du 9 août : « Nous sommes informé aujourd'hui que le nombre des noirs s'est tellement multiplié par la communication de l'Amérique avec la France... que leur séjour dans les villes de notre royaume, surtout dans la capitale, y cause les plus grands désordres ³. » Défense est alors faite d'en amener de nouveaux ; le 7 septembre 1777, on accorde deux mois aux habitants des colonies pour réembarquer leurs nègres, « faute de quoi ils ne pourront être retenus que de leur consentement au service des maîtres » ⁴.

Ces deux déclarations royales visaient les seuls nègres arrivés en France postérieurement au 9 août 1777 ; le 5 avril de l'année suivante était rendu un nouvel édit concernant les nègres, et dont le préambule est intéressant. En effet, il laisse penser qu'il y avait eu des mariages mixtes. « S. M. étant informée que quelques-uns des noirs, de l'un et l'autre sexe, qui se trouvaient en France avant la déclaration du 9 août 1777, se sont proposé de contracter mariage avec des blancs, ce qu'il serait contre le bon ordre de tolérer » ⁵, défense formelle est faite à tous curés et notaires de célébrer mariage entre blancs, noirs et mulâtres.

1. Paul Viollet, *Histoire du Droit civil français*. Paris, 1893, p. 333.

2. *Code noir*, édition de 1787.

3. Isambert, *op. cit.*, t. XXIV, p. 388.

4. *Idem, ibid.*, t. XXV, p. 131.

5. *Idem, ibid.*, t. XXV, p. 257.

Dix ans avant le vote de la loi du 28 septembre 1791 qui consacrait les principes énoncés par Loisel déclarant : « Tout individu est libre aussitôt qu'il est entré en France », Louis XVI interdisait aux curés, notaires et autres officiers publics de qualifier « aucunes gens de couleur de sieur et dame ». Si l'on en juge par un édit du 13 juin 1788, il y avait encore de nombreux nègres en France à ce moment, car le roi recommande de tenir la main à l'exécution de l'édit du 9 août 1777.

Les documents les plus variés permettent de constater l'importance de l'infiltration des noirs en France au xviii^e siècle. Le 12 juin 1718 on pend à Saint-Cloud un noir « qui avait dit qu'il était las de la vie et qu'il tuerait le premier individu qu'il rencontrerait » ; effectivement, il poignarda un cordonnier qui se trouva sur sa route ¹. Dans les ports les nègres sont fréquemment employés ; on en rencontre dans ceux du Nord et du Midi. A Saint-Malo, peu d'années se passent sans que les habitants n'aient l'occasion d'assister au baptême d'un Africain. Les registres des paroisses signalent ceux d'un négriillon de dix ans, esclave de Denis Bossinot ² et d'un noir du Congo, appartenant au sieur Garrigues ³ ; en 1786, un noir de trente ans, fils de Sam Bine et Sara Sonna, reçoit l'eau lustrale ⁴. L'immigration des noirs est si abondante à Saint-Malo qu'en 1763, la municipalité est obligée de prendre des mesures pour l'enrayer ⁵.

Gouverneurs de colonies, capitaines de navires, voyageurs, amènent des jeunes esclaves ; ils les font baptiser et leur rendent la liberté. Ces noirs parfois essaient en France. Jean-François Zamor, baptisé à Brest, ci-devant cuisinier de M^{me} Pean, dame de Saché, épouse à Saché, le 7 janvier 1773, Louise-Thérèse, fille de Pierre Métais de Labarre, garde du grenier à sel de Thouars ⁶. Dans l'acte de baptême de deux jumeaux, nés en 1774, le père est qualifié d'aubergiste. Dans quelques régions, on ne compte pas les domestiques noirs ; sur sa terre de Saint-Cado,

1. Lettres de Madame, duchesse d'Orléans, édition Brunet, t. I, p. 411.

2. Abbé Paris Jalobert, *op. cit.*, paroisse de Saint-Malo, bapt. du 20 janvier 1753.

3. *Idem, ibid.*, paroisse de Guipry, 3 juillet 1758.

4. *Idem, ibid.*, paroisse de Saint-Servan, 24 mars 1786.

5. Arch. mun. de Saint-Malo, BB 49.

6. De Grandmaison, *op. cit.*, p. xxvii.

près Lorient, M^{me} de Coligny est servie par Anne Marie Cado, nègre du Mozambique ¹. Des femmes noires arrivent enceintes ou avec leurs enfants. Dans des pays pieux comme la Bretagne, le baptême des nègres revêt un caractère solennel. De nobles seigneurs y assistent. A Saint-Louis de Lorient, Isidor Casimir, nègre du Sénégal, reçoit l'eau sainte en présence du prince de Rohan, de d'Espréménil et autres gentilshommes ².

A la Fosse de Nantes on croise Louis, nègre de Guinée, Michel Mathurin, du même pays, Jean-Baptiste, noir du Congo ³. Nantes est le centre du négoce du « bois d'ébène ». Les registres des maisons d'armement établies dans ce port fourmillent de détails pittoresques sur les serviteurs noirs ; si l'on en juge par la correspondance de la firme Delaville-Deguer, négrillons et négrillonnes se rencontrent à chaque pas ; avec les perroquets et parfois les singes ils font partie de la famille. C'est à qui s'en procurera. « Un de mes proches parents, écrit Deguer, me prie en grâce de lui faire venir un négrillon pour servir de domestique à sa demoiselle ». Dans une autre lettre, Deguer recommande à ses agents de veiller à ce que les femmes aient des seins bien faits ; il lui faut des Vénus noires.

Au Havre, en 1778, la négresse Clotilde est affranchie pour avoir soigné avec dévouement la fille de la dame de la Croix de Saint-Chéron qu'elle a accompagnée depuis les Antilles ⁴. Abraham Gradis, le grand armateur bordelais, possède des noirs à son service ⁵ : Henri, Cupidon, Scipion, sont chargés des gros travaux, des courses et de la cuisine. Mercure est son homme de confiance, il suit son maître dans ses déplacements. A Paris, fâcheuse aventure lui advint. Paré d'une brillante livrée dont il était fier, galopant à toute allure sur un superbe cheval, Mercure méprisait les passants qu'il éclaboussait et renversait ; une fois, il passa sur le corps du comte de Choiseul-Praslin. Le futur ministre, tout contusionné, dut être saigné et se plaignit amèrement à Abraham Gradis.

1. Arch. dép. du Morbihan, E sup. 135.

2. *Ibid.*, E sup. 283, 696, 699.

3. Arch. mun. de Nantes, GG 85, 91, 495.

4. Ph. Barey, *op. cit.*, p. 255, n. 1.

5. J. de Maupassant, *Abraham Gradis*. Bordeaux, 1917, p. 25, note 2

Les noirs que l'on rencontre ne sont pas tous des esclaves et des serviteurs ; il en est que leurs maîtres envoient en France pour apprendre des métiers, d'autres sont des voyageurs, quelques-uns de sang royal. A Meaux, le 8 septembre 1722, Benoist Saïde de Maillot, fils de l'oncle du roi de Dorno, Africain de nation, reçoit le baptême ; s'il avait vécu assez longtemps en France, il aurait pu se croire dans son propre pays.

A la cour, en effet, chacun voulait posséder son nègre. La Du Barry avait donné le ton ! « Dans le palais enchanté de la favorite il y avait même, comme en un conte de fée peint par Véronèse, un négrillon familial, quelque chose comme une chimère humaine pour apporter les plateaux de rafraîchissements, tenir le parasol et se rouler sur les tapis. » Le négrillon, baptisé du nom de Zamore par le prince de Conti, avait été ramené du Bengale à Paris, puis donné à la Du Barry ; il était alors âgé de 10 ans environ. Paré d'un panache blanc, habillé de velours et de soie, Zamore donnait à la Du Barry une distraction analogue à celle que peut procurer la présence d'un carlin favori ; encore que sa maîtresse dépensât pour lui des sommes élevées, bien qu'elle le fît peindre à ses côtés par Dagoty ou portraiturer par Portail, bien que Louis XV tolérât ses manières d'enfant gâté, Zamore ne s'attacha pas à la Du Barry. Lorsque éclata le mouvement de 1789, Zamore fréquenta les clubs, il se lia avec des hommes nouveaux ; l'ancienne favorite se sépara de lui. Il se retira à Versailles, rue de la Loi, devint employé du Comité de Salut public, et lors du procès de la Du Barry, en 1793, Zamore témoigna contre elle ; mais ses délations ne le mirent pas à l'abri : le 22 décembre 1793, il était arrêté par ordre de la commune de Sever ¹.

Comme la Du Barry, la société parisienne affecta de posséder de jeunes nègres ou négresses ; les nobles dames aimaient que des pages noirs portassent la longue traîne de leurs robes de cour. Lorsque le chevalier de Boufflers fut nommé gouverneur du Sénégal en 1775, il dérogea aux habitudes de ses prédécesseurs qui s'enrichissaient par la traite ; il se conduisit humainement

1. E. et J. de Goncourt, *La Du Barry*. Paris, 1878, p. 132, 307, 336.

avec les nègres, et il faut croire qu'il apprécia les « dames de couleur », car, quelques années après son départ, on voyait grouiller sur la côte des métis que les Sénégalais appelaient « les petits Bouffés ». Lorsqu'il quitta son gouvernement, Boufflers ramena des souvenirs vivants qu'il distribua à ses amis : perruches pour la reine, chevaux pour le maréchal de Castries, oiseaux aux plumages variés pour M^{me} de Sabran. Quelques enfants noirs accompagnaient aussi Boufflers, M^{me} de Sabran en reçut un ; Zimeo fut donné à M^{me} de Blot ¹. On perd la trace de tous ces petits négrillons ; deux toutefois ont été sauvés de l'oubli. Le premier est Jean Almicar ; en 1787, Boufflers avait confié à M. de Bourgneux un petit Sénégalais de cinq à six ans pour le donner à Marie-Antoinette ; le 20 août 1787, Jean Almicar était baptisé à Notre-Dame de Versailles, puis on le plaçait chez Beldom qui le nourrit aux frais de la Reine. Il s'y attacha ; lors de la tourmente révolutionnaire, il continua à lui donner ses soins ; il est vrai d'ajouter qu'il se fit rembourser ses avances par l'Assemblée nationale. Almicar fut placé à l'école de Liancourt, mais, le 17 mai 1796, il mourut, n'ayant pu supporter le climat trop froid de France ².

C'est de Boufflers également que M. de Beauvau reçut Ourika, pour laquelle le vieux maréchal se prit d'une telle affection qu'il l'adopta ; cette jeune négresse, dont le portrait existe toujours au château de Mouchy, est devenue l'héroïne du roman de M^{me} de Duras ³.

Le chevalier de Boufflers, en abandonnant sur la côte d'Afrique les « petits Bouffés », avait agi suivant les règles de la morale mondaine. Le marquis de La Pailleterie ne suivit pas heureusement les mêmes errements. Il habitait Saint-Domingue, et de sa noire maîtresse lui naquit un fils en 1762. L'enfant fut ramené en France, il y grandit, devint soldat, courut l'Europe et le premier du nom s'installa dans la gloire. Ce vaillant s'appelait Alexandre Dumas. Son fils et son petit-fils ajoutant encore au lustre de

1. G. Maugras, *La Marquise de Boufflers*. Paris, 1907, p. 461, 477.

2. Moussoir, *Le petit Indien de la reine Marie-Antoinette*, extrait de la *Revue d'Histoire* de Versailles. Versailles, 1913.

3. G. Maugras, *op. cit.*, p. 477. — Duchesse de Duras, *Ourika*, édition de Lescure. Intr.

son nom ont consacré la réputation universelle des trois Dumas.

Au ^{xx}^e siècle, un des héros militaires de la France, le général Mangin, préconisait l'intensification du recrutement des troupes noires. Dès le ^{xviii}^e siècle, Maurice de Saxe avait, lui aussi, apprécié la valeur des hommes de couleur. Parmi ses soldats, il comptait un régiment du nom de *Saxe-Volontaires*. Ce corps comportait dix brigades de 160 hommes et la brigade colonelle était formée de nègres montés sur des chevaux blancs. Ces nègres avaient été recrutés à la Guinée, au Congo et à Madagascar ; commandés par Jean Hitton, qui se donnait pour fils d'un roi de la côte d'Afrique, ils étaient spécialement chargés de la garde du maréchal et lui fournissaient des escortes. Ce régiment se distingua à Alost, en 1748, et quitta les Flandres le dernier ; cantonné d'abord à Saint-Denis, il fut ensuite caserné à Chambord. Lorsqu'après la paix d'Aix-la-Chapelle, les troupes françaises furent licenciées, Maurice de Saxe obtint l'autorisation de maintenir son régiment sur le pied de guerre. A Chambord, le maréchal s'occupait d'entraîner ses hommes, il les passait en revue et s'intéressait à leurs affaires. Il admettait que ses guerriers prissent femme soit parmi les négresses qui étaient venues les rejoindre, soit parmi les Françaises ¹. Ils n'y manquèrent pas, si l'on en juge par les registres paroissiaux de Chambord ².

Quand Maurice de Saxe mourut, le régiment fut licencié et les nègres devinrent timbaliers dans les régiments de cavalerie. D'Argenson, le 15 juin 1751, écrivait à M. de Castries : « Vous désirez d'avoir un nègre, de ceux qui proviennent de la réforme des uhlands pour vous servir de timbalier à votre régiment. Comme j'ai remis à M. de Brezé le soin et la distribution de ces nègres, vous n'aurez qu'à vous adresser à lui pour qu'il vous fasse fournir un des meilleurs qui pourra se trouver. »

1. Comte de la Bassetière, *Maurice de Saxe et ses uhlands*, dans *Loir-et-Cher historique*, 15 mai 1893.

2. De fréquents actes de mariages nègres se rencontrent sous la cote GG 5. Arch. dép. du Loir-et-Cher. On y constate les alliances de Marc, Jean-Baptiste, Mercure, Jean-François, etc.

VI

L'Océanie est mal représentée dans l'histoire des éléments de population extra-européenne en France. Seul Aotourou fixa pour un temps l'attention des Parisiens. En passant à Taïti, Bougainville s'était fait un ami d'Aotourou, il le prit avec lui et, ensemble, ils terminèrent le voyage autour du monde. En 1769, Bougainville amenait Aotourou à Paris ; pendant onze mois, le célèbre navigateur n'épargna ni l'argent ni les soins pour rendre agréable à son ami le séjour de la capitale. Les Parisiens étaient étonnés que le Taïtien ne parlât pas leur langue et dans sa relation de voyage, Bougainville se gausse agréablement des prétentions de ses compatriotes ¹. Aotourou sortait seul chaque jour, il visitait Paris et bien qu'il « estropiât à peine quelques mots de français, jamais il ne s'égara ».

Ce n'est point qu'on n'eut donné d'excellents maîtres à l'Océanien. Jacob Rodrigues Pereire, célèbre par son talent d'enseigner à parler aux sourds-muets de naissance, fit sur Aotourou des expériences curieuses pour essayer de lui apprendre à prononcer correctement les consonnes ; il n'y parvint pas ². Aux leçons de Pereire, Aotourou préférait l'Opéra ; il ne manquait aucune représentation et quand l'Opéra était clos, il allait rendre visite à M^{me} de Choiseul, pour laquelle il professait une vive affection.

Au mois de mars de l'année 1770, accompagné des vœux de Bougainville, Aotourou partit pour la Rochelle afin de s'embarquer sur le navire de Marcon du Fresne qui devait le rapatrier. Aotourou ne devait jamais revoir Taïti ; il mourut de la petite vérole en arrivant à Madagascar.

1. De Bougainville, *Voyage autour du monde*. Edition de 1771, p. 223.

2. E. La Rochelle, *Jacob Rodrigues Pereire*. Paris, 1882.

INDEX ALPHABÉTIQUE ⁽¹⁾

NOTA. — Les noms des personnes sont imprimés en caractères romains ; les noms de lieux sont imprimés en caractères *italiques*.

- Abbaye-aux-Bois* (l'), 256.
Abbeville, 17, 34, 100, 117, 186.
ABBEVILLE (Le Père Claude d'), 370.
ABÉNAKIS (Tribu des), 376.
ABENCERRAGES (Les), 170.
Ableiges, 13.
Ablon, 177, 367.
ABRAHAM (Jean-Baptiste), 185.
ABRANTÈS (Duchesse d'), 208.
Abriès, 13.
Acadie, 95, 375.
AÇAY, 267.
ACHMET III, 209.
Adana (Concile d'), 332.
Adour (l'), 134.
ADRETS (Baron des), 67.
AFRICAINS (Collège des), 389.
Afrique (l'), 163, 388, 389.
AGALLUS (Manuel), 200.
Agde, 163, 168, 169.
AGOUP, arménien, 345.
Agra, 383, 386.
AHAMET (Marie-Marguerite), 185.
AHMET-ALI, 179.
AÏAS, 330.
AIGREFEUILLE (d'), 167.
Aigues-Mortes, 172, 173.
Aïnzarba, 351.
AIRAUD, 157.
AÏSSÉ (Mademoiselle de), 183, 337.
Aix-en-Provence, 13, 40, 77.
Aix-la-Chapelle, 185.
Ajaccio, 208.
Albanie, 197.
ALBE (Duc d'), 148.
Albe-Royale, 266.
ALBERT DE POLOGNE, 216.
Albi, 28, 101, 150.
Albigeois (l'), 101.
ALEMBEK (Louis-Valérien), 232.
ALEMBERT (d'), 306, 312, 323.
Alep, 345, 348.
Alençon, 122 = duché d'—, 122.
ALEXANDRE I^{er}, empereur de Russie, 323.
ALEXANDRE II, pape, 296.
ALEXANDRE IV, pape, 190.
ALI-AMED, 149, 186.
ALICE, gouvernante, 267.
ALI-MUSTAPHA, 179.
ALI-SAUTERY AGAZY, 185.
ALLARD (Guy), 173.
Allemagne, 54-6, 93, 94, 103-5, 110, 113, 218, 230, 307, 324, 352, 364, 392.
ALLEURS (des), ambassadeur, 250, 276, 290.
ALMADA (Alvarez d'), 388.
ALMAZOF, 298.
Alpes (les), 149.
Alsace (l'), 148, 356, 362.

1. Les mots *France* et *Paris* qui figurent presque à chaque page n'ont pas été relevés.

- ALTHEN (Joannès), 336, 337, 345, 347.
 AMAYIOST (Guy), nègre, 389.
 Amboise, 67, 243.
 Ambolo, 393.
 Amérique (l'), 54, 63, 89, 104, 366, 371, 374, 398.
 Amiens, 7, 85, 233.
 AMIO (Grégoire de), 342.
 Amsterdam, 342, 347.
 ANANDARANGAPOULLÉ, 385.
 ANAPITZ (Jean), 244.
 ANCRE (Maréchal d'), 169, 170, 177.
 ANDRÉ DE POLOGNE, 216.
 ANDRÉ II, 266, 267.
 ANDRIAN NONG, 393, 394.
 ANDRIAN RASSISSATE, 393.
 ANDRIEUX (Le chevalier d'), 75.
 ANDRONIC LE VIEUX, 207.
 ANGE (Famille des), 194.
 Angers, 37, 67, 101, 105, 158, 182, 308, 354.
 Angleterre (l'), 54-6, 61, 63, 66, 86, 95, 97, 99, 113, 119, 129, 146, 201, 287, 299, 333, 367.
 Angoulême, 69.
 ANHALT (Régiment de), 265.
 Anjou (l'), 37, 56, 101, 135, 159, 214, 358, 389 = ducs d'—, 86, 219, 221, 222.
 ANNAT (Le Père), 85.
 ANNE D'AUTRICHE, 123, 137, 204, 396.
 ANNE DE BRETAGNE, 106.
 ANNE DE RUSSIE, 295, 296.
 ANNE, sœur de Charles-Quint, 270.
 Annonay, 17.
 Antibes, 174.
 Antilles (les), 400.
 ANTIN (d'), 337 = duchesse d'—, 305 = marquis d'—, 346.
 Antioche, 351.
 ANTOINE-AMBROISE, 336.
 ANTOINE-ANTOINETTE, 358.
 ANTONIO DE CRATO, 133.
 ANTOSSERRE (Jeanne d'), 205.
 AOTOUROU, 404.
 APOSTOL (Pierre), 305.
 APRAXINE, 314, 318-9, 321.
 Apt, 35, 101.
 Aquitaine (l'), 117.
 Aragon (l'), 162.
 ARBY (Jean) ou Neumeister, 150.
 Archipel (l'), 206.
 ARGENSON (Marquis d'), 62, 79, 90, 116, 183, 288, 403.
 Argentan, 66.
 ARGY-MEHMED, 185.
 ARGYROPOULOS (Jean), 200.
 Arkhangel, 298.
 Arles, 28, 40.
 ARMAND (Jean), 150, 180.
 Arménie (l'), 133, 329-350.
 Arnay-le-Duc, 69.
 ARNOUL, intendant, 98, 279.
 AROSCA, roi des Carrijos, 368.
 ARPAD (Les), 267, 268.
 Arques, 29.
 ARQUIEN (Marie d'), 227, 229 = maison d'—, 244.
 Arras, 288.
 ARTUR DE LA MOTTE (Etienne), 389.
 Asfeld, 110.
 Asie (l'), 329, 366, 384.
 Asnières, 66.
 ASPREMONT (Baron d'), 75.
 ASSOLA (Jean-François d'), 202.
 ATHONATI (Louis), 179.
 Aubagne, 40.
 AUBERT (Suzanne), 4.
 AUBIGNÉ (d'), 197.
 Aubigny-sur-Nère, 115, 122.
 AUBUSSON (d'), 173.
 Audard, 37.
 Audenarde, 72.
 AUGIER (d'), 168, 169.
 AUGUSTE, évêque de Zagrab, 268.
 AUGUSTE III, roi de Pologne, 252.
 Aunis (l'), 20, 63, 375.
 Aurillac, 36.
 Autriche (l'), 187, 207, 219, 223, 228, 238, 241, 242, 247, 273, 274, 280, 281, 293.
 Auvergne (l'), 24, 26, 34, 35, 78, 79, 173.

- Auxerre*, 78.
 AVAUGOUR (d'), 226.
 AVAUX (Comte d'), 392, 396.
 AVEDIK, patriarche d'Arménie,
 337, 338.
 AVICENNE, 191.
Avignon, 34, 121, 216, 263, 332,
 380.
Avricourt, 60.
Awret-Bazari (l'), 337.
Azincourt, 65, 118.
- BABOURINE, 321.
 BABRINSKI (Comte), 320.
 BACCON, 26.
 BACFARK, 272.
 BACHAUMONT, 312, 318.
 BACHENOV, 309.
 BACON (Roger), 190.
 BAGAYS (Les), 384.
 BAÏF (Jean-Antoine), 202, 203.
 BAIIOC, 284.
 BAJAZET II, sultan, 172.
Bâle, 60.
 BALFOUR, 104.
 BALOC (Jean), 285.
Baltique (la), 277.
 BANFFY (Lucas), 288.
 BANGOR, 376.
Banière (porte), 285.
 BANYAY, 285.
Bar (confédération de), 253, 256,
 258.
 BARBARO (Marc-Antoine), 14.
 BARBAROJA, 159.
 BARBEROUSSE, 121, 174, 175.
 BARBETTE (Anne-Marie), dite la
 Begum, 386.
 BARBIER, mémorialiste, 182, 188.
 BARCLAY, 94.
 BARIATINSKI, 300.
 BARRAL (de), 28.
 BARRY (Madame du), 401.
 BART (Jean), 229.
 BARTHÉLÉMY, 210.
 BARUC, 349.
Bastille (la), 31, 230, 233, 275, 281,
 320, 321, 323, 336, 338, 392.
- BATIZ, 267.
 BAUDE DE GUY, 192.
 BAUDIN (Denis), 170.
Baugé, 121.
Bavière (la), 124.
 BAYE (de), 289.
Bayonne, 163, 164, 167, 363.
Bazancourt, 70.
Béarn (le), 164, 179, 362.
Beauce (la), 175.
 BEAUDOUIN, empereur, 190.
 BEAUFORT (Marquise de), 251.
 BEAUMARCHAIS, 315.
Beaumont-en-Argonne, 70.
 BEAUSOLRE, 286.
 BEAUTRU (Armand de), 263.
Beauvais, 85.
 BEAUVAIS (La), 396.
 BEAUVAU (Monsieur de), 402 =
 Prince de—, 20.
 BEAUVILLERS (Duc de), 87.
 BEC (Françoise du), 5, 7.
 BECSE, 267.
 BEGUM (Joanna), 385.
 BELA III, 266-8.
 BELA IV, 267.
 BELDOM, 402.
Belgique (la), 110.
Belgrade, 185.
 BELLEGARDE (Marquise de), 317.
Belle-Isle, 375, 376.
 BELLENAS (Jeanne), 358.
 BENCASSEN (Amado), 165.
Bengale (le), 387.
 BENJAMIN DE TUDÈLE, 330.
 BENOIST-DUMAS (Pierre), 384.
 BENYOWSZKY (Comte Maurice-
 Louis), 287.
 BERASSON, 149.
 BERCHENY (de), 110, 149, 285-
 291 = François-Antoine et Ni-
 colas-François de—, 288.
 BERCZENI, 149, 277, 278 = Ladis-
 las-Ignace—, 285, 288.
 BEREZK (Martin), 268.
 BERCZOS, 285.
Bergerac, 78.
Berg-op-Zoom, 250, 264.

- Berlin*, 323.
 BERNARD (Samuel), 99.
 BERNET, 309 = Marie du—, 24.
 BERNIS (de), 28.
Berry (le), 98, 122 = ducs de—, 106, 140, 192.
 BERTAUT DE VILLEBRESME, 269.
 BERWICK (Maréchal de), 110, 116.
 BERZEVICZI, 272.
Besançon, 6, 275, 286.
 BESENVAL (Jean-Victor de), 250.
 BESSARION (Cardinal), 199, 200, 201.
 BESTOUJEV, 322.
 BETHLEN, 268 = Nicolas—, 273, 274 = Pierre—, 273, 274.
 BÉTHUNE (Comte de), 243 = Jeanne-Marie de—, 247 = marquise de—, 281.
 BETSKÉEV, 311.
 BETSKI, 305, 310.
 BEUNSZKI, 284.
 BEZIEL (Jean-François), 7.
Béziers, 238, 364.
 BIANKY (Hyacinthe et Marie-Françoise), 235.
Biarritz, 167.
 BICAS (Georges), 193.
 BICHE, 99.
 BIDOYAN (Perrine), 37.
 BIELINSKA (Catherine), 250.
 BIELOSIELSKI (Prince), 314, 315, 317.
 BIELSKI, 234.
 BINEAU, 75.
 BINOIS (Pantaléon), 26.
 BINOT PAULMIER DE GONNEVILLE, 368 = Suzanne—, 368.
 BIRAGHI (Les), 115.
 BIREN (Charles-Ernest de), 320.
 BIRON (Charles-Armand de), 8, 319.
 BISSIPAT PALÉOLOGUE (Georges), 195, 196, 201.
 BLACKWOOD OU BLAQUEHUT, 149.
Blamont, 60.
Blavet (le), 120.
Blaye, 136.
 BLENDOWSKI, 264.
Bleneau (combat du), 233.
 BLOIN, gouverneur de Versailles, 304.
Blois, 50, 143, 173, 243, 244, 247, 269.
 BLONDEL, 382.
 BLONNOROCs (Chrétien de), 269.
 BOBRINSKI, fils de Catherine II, 319.
 BOËCE, 216.
 BOILEAU, 150.
 BOISGUILBERT, 89.
 BOIS L'ISLE (Marguerite-Suzanne de), 281.
 BOISTEL (Aleaume), 269.
 BOLESLAS, roi de Pologne, 215.
 BOLESLAS III, 217.
 BOLESLAS LE HARDI, 216.
Bologne, 103, 127, 191, 216, 219.
 BONA (Sébastien-Félix de), 249.
 BONAPARTE (rue), 279.
 BONAVENTURE (Nicolas), 150.
 BONECKA (Marie-Thérèse), 234.
 BONNEAU, 397.
 BONTEMPS, 395.
Bordeaux, 17, 20, 38, 68, 78, 104, 105, 117, 130, 136, 137, 143, 160, 164-6, 195, 295, 324, 382, 388.
 BORIS GODOUNOF, 297.
 BORWSLASKI, 259.
 BOSKOLNIKI (Secte des), 312.
 BOSNIAK, 287.
Bosphore (le), 171.
 BOSSINOT (Denis), 399.
 BOSSUET, 44.
 BOTZARIS, 213.
 BOUCHER, 382.
 BOUFFARD (Jean de), 7.
 BOUFFLERS (Madame de), 259 = Le chevalier de—, 401-2.
 BOUILLON (Duc de), 244, 245 = Godefroi de—, 266 = Jeanne de—, 66.
 BOUIN (Pierre), 205.
 BOULAY (du), 190.
 BOULENGER, 14.
Boulogne-sur-Mer, 314, 324.

- Boulonnais* (le), 79.
 BOURBON (Mademoiselle de), 226.
 BOURDALOUE, 44.
Bourganeuf, 173.
 BOURGEOIS-BOURSIER (Louise), 27.
Bourges, 102, 104, 333.
 BOURGNEUX (Madame de), 402.
Bourgogne (la), 20, 56, 67, 69, 101,
 353 = ducs de—, 140.
Bourqueil, 389.
 BOUTERQUE (de), 373.
 BOUTON (Macé), 150.
 BOUTOURLINE (Comte), 318.
 BOUZONVILLE, 248.
Bracieux, 243.
 BRACONNIER (Le père), 337.
 BRADLEY (Humphroy), 143.
 BRAKEL-ZWOLLA (Jean de), 273.
 BRANA (Georges), 194.
 BRANCACCIO, BRANCAS, 149.
 BRANICKI (Clément), 225, 233, 250,
 253, 265.
 BRANTÔME, 197.
 BRÉGY (de), 227.
 BRENNER DE WANGUEN (Abbé),
 276, 278, 281.
Brésil (le), 54, 104, 367, 368, 370, 371.
Bressé (la), 56, 353.
Brest, 86, 299-304, 378, 399.
Bretagne (la), 5, 12, 18, 37, 96, 101,
 113, 135, 175, 282, 361, 368, 375
 = ducs de—, 106.
Bretigny, 66.
 BRÈVES (de), 177, 182, 389.
 BRÉZÉ (de), 181, 182, 403.
Briançon, 35.
 BRIDAN, 309.
Brie (la), 120.
Brie-Comte-Robert, 115.
 BRIENNE (Comte de), 76, 394.
 BRIGNOF, 283.
Brindisi, 159.
 BRION DE LA TOUR, 16.
 BRISACIER (de), 45, 90.
 BRISSAULT (La dame), 317.
 BRODART, intendant, 181.
 BROGLIE (de), 20, 110, 149, 264.
 BROGLIO, 149.
- BROSSARD (Jeanne de), 29.
Bruges, 56.
 BRUKERNI, 284.
Brunswick, 150.
 BUA (Mercure), 197.
 BUCHANAN (Georges), 104.
 BUDÉ, 201.
 BUFFES (Guillaume de), 370.
 BUFFON (de), 16, 17, 21, 96.
 BUHY (de), 7.
Bulgarie (la), 351.
 BURZYSKI, 255.
 BUSSY (Chevalier de), 315.
 BUTNAM, 297.
Buxar (bataille de), 386.
Byzance, 192, 194, 207.
- CABOCHIENS (Les), 77.
 CABRIOLET, 317.
 CADO (Anne-Marie), 400.
Caen, 66, 118.
 CAFFIERI, 250.
 CAGLIOSTRO, 129.
 CAIALÉ, 180.
Calais, 119, 120, 137, 270.
 CALLISTOS (Andronic), 201.
 CALOMEROS, 208.
 CALONNE (de), 386.
 CALVIN, 284.
 CAMPAN (Madame), 26.
 CAMPANARIUS, CAMPANAIRE, 150.
Canada (le), 63, 64, 84, 95, 144, 372,
 373.
 CANANUS (Alexandre), 200.
Candie, 207.
 CANGE (du), 194.
 CANTACUZÈNE (Les), 195.
 CANTÉMIR (Antiochus), 306, 308,
 314.
Canton, 381.
 CAPDEBOSC (de), 51.
 CAPRARA (Le général), 182.
Cap Vert (îles du), 387.
 CARACCIOLI (Giovanni), 115.
Carcassonne, 160.
 CARDON, 26, 50.
 CARETTO, marquis de Balestrina,
 129.

- Cargèse*, 208, 209.
 CARIGNAN, 374.
 CAROZE, 349.
 CARTIER (Jacques), 372.
 CASADUR (Siriac), 336.
 CASANOVA, 110.
 CASAULX (Julien de), 157.
 CASIMIR LE BLANC, roi de Pologne, 217.
 CASIMIR LE GRAND, roi de Pologne, 216.
 CASIMIR (Le Prince), 232.
 CASCAROTS (Les), 363.
 CASQUI (Jean-Baptiste), 182.
 CASSACKFFCHY (Christian), 287.
 CASSINI, 107.
Cassis, 182, 205, 359.
Cassovie, 267.
 CASTAIGNE (Philippe de), 5.
Castille (la), 162.
Castres, 28, 346.
 CASTRIES (de), 403.
 CASTRO (Jeanne-Albert de), 384.
Catalogne (la), 151.
 CATHERINE, 158, 199.
 CATHERINE DE HONGRIE, 269.
 CATHERINE DE MÉDICIS, 123, 221.
 CATHERINE LA MORE, 158.
 CATHERINE I DE RUSSIE, 293, 307.
 CATHERINE II DE RUSSIE, 57, 62, 251, 294, 307, 309, 312, 313, 319, 322, 325, 326.
 CÉCILE - RENÉE, archiduchesse d'Autriche, 226, 227.
 CELEBY (Mehemet Effendi), 187, 188.
 CELSE (Pascal-Jean-Balthazar), prince de Timor, 381-3.
 CERCAVY, 349.
Cerdagne (la), 122, 159, 364.
 CERGY, 13.
Césaropte, 335.
 CHAH (Jehan), 383.
Chaillot, 179.
Chalon-sur-Saône, 17.
Châlons-sur-Marne, 353.
Chambord, 115, 116, 185, 246, 247, 403.
Chamigny, 290.
 CHAMMAS, 336, 346.
Champagne (la), 19, 70, 120, 139, 156, 175, 267.
 CHAMPLAIN (Samuel), 95, 144, 372.
 CHAMPMESLIN (de), 299.
 CHAMPORCIN (de), 28.
 CHANDELLIER (Jean), 31.
Chanteheux, 248.
 CHANTERIE (Mademoiselle), 260.
Chantilly, 237, 274.
Chantre (rue du), 336.
Chapelle-aux-Naux (la), 26.
Chapelle-Saint-Denis (la), 281.
Charité-sur-Loire (la), 26.
 CHARLEMAGNE, 106, 329.
 CHARLES, horloger, 319.
 CHARLES V, roi de France, 103, 107, 140, 215, 216, 269, 332.
 CHARLES VI, roi de France, 120, 123, 192, 333.
 CHARLES VII, roi de France, 100, 112, 115, 119, 120, 122, 193, 194, 200, 269, 333.
 CHARLES VIII, roi de France, 29, 100, 106, 112, 130, 160, 173, 196, 199, 202, 207.
 CHARLES IX, roi de France, 14, 69, 110, 175, 221, 369.
 CHARLES X, roi de France, 212.
 CHARLES XII, roi de Suède, 242, 264.
 CHARLES LE MAUVAIS, roi de Navarre, 120.
 CHARLES MARTEL, roi de France, 155.
 CHARLES-QUINT, 66, 163, 174.
 CHARLETON, 62.
Charleville, 60.
 CHARLOTTE-ELISABETH DE BAVIÈRE, 124.
 CHARNIERS SAINTS INNOCENTS (Les), 8.
 CHARPENTIER, 150.
Chartres, 18, 54.
 CHASTELLUX (Marquis de), 21, 89.
 CHATEAU (Emmanuel du), 179.
Château-du-Loir, 5.

- CHATEAUFORT (Le chevalier de) 258.
Château-Gontier, 37.
Châteauneuf, 51.
 CHATEAU-RENAULT, 86.
Château-Thierry, 17, 279.
Château-Trompette (le), 68.
 CHATEAUVILLAIN, 239.
 CHATELET (du), 247.
Châtelet (le), 383.
 CHATELLERAULT-TALMONT (Prince de), 248.
 CHAULIAC (Guy de), 33.
 CHAVE (Marguerite), 344.
Chazelles-sur-Lyon, 36.
 CHEDEVILLE (La demoiselle), 314, 318.
 CHEDRIN (Théodore), 309.
 CHEFTECHI, 211.
 CHENIER (André-Louis-Marie-Joseph), 209.
Cheppes, 353.
Cherbourg, 62, 82, 118.
 CHEVILLON (Marie-Anne), 317.
 CHEVREUSE (Duc de), 239.
Chine (la), 377, 379, 382.
Chio (île de), 206, 337.
 CHODKIEWICZ (Rosalie), 263.
 CHOISEUL (de), 247, 321.
 CHOISEUL-PRASLIN (Comte de), 400.
 CHOISY (Abbé de), 378.
 CHOTINSKI, 320.
 CHOUBIN (Féodor), 309.
 CHREPTOWICZ (Comte), 255.
 CHRISTINE DE PISAN, 107.
 CHRYSOLORAS (Manuel), 192.
 CIACHOWSKI (Georges), 231.
Cibourre, 166.
Citeaux, 217.
Civita-Vecchia, 243.
 CLAGNY (Château de), 378.
 CLAIRON (Mademoiselle), 312, 318.
Clairvaux, 267.
 CLAUDIOTI (Alexis), 192.
 CLÉMENCE, 158.
 CLÉMENT V, pape, 191, 332.
 CLÉMENT VII, pape, 218.
- Clermont*, 6, 36.
Clermont-Ferrand, 25.
 CLERMONT-TONNERRE (de), 47.
 CLOIES (Abbé Jean), 217.
Cluny, 215.
 COBEGUIK, 376.
 COCHIN, 261.
Cognac, 5.
 COLBERT, 8, 19, 45, 49, 55, 63, 64, 82-87, 93-96, 99, 100, 107, 130, 144, 181, 186, 205, 206, 229, 339-344, 348, 349, 361, 362, 373, 374, 377:
 COLBERT DE CROISSY, 377.
 COLETTE, 62.
 COLIGNY (Amiral de), 54, 221 = Madame de—, 400.
Cologne, 60.
 COLOMAN, roi de Hongrie, 266.
 COLOSVARINUS PANNONIUS, 272.
 COMBEAUT D'AUTEUIL, 385.
 COMEAU (Jacques), 69.
Commercy, 60, 286.
 COMMINES (Philippe de), 197.
 COMNÈNE (Les), 194, 208.
Comtat Venaisin (le), 121.
Concressault, 115, 122.
 CONDÉ (Princes de), 7, 69, 224, 228, 233, 235, 274.
Condom, 38.
 CONDORCET, 16, 21.
 CONDOS (Nicolas), 193.
 CONFLANS (Marquis de), 290.
Conflans, 338.
Congo (le), 399, 403.
 CONRAD DE POLOGNE, 216.
 CONSTANT, famille grecque, 211.
 CONSTANT (de), 166.
Constantine (province de), 209.
Constantinople, 169, 175, 178, 180, 182-187, 190-195, 199, 206, 207, 209, 213, 250, 273, 285, 288, 289, 290, 337, 345, 349, 389.
 CONTI (Prince de), 224, 229, 239, 242 = princesse de—, 179, 237, 358.
 COPPIER (Guillaume), 63.
 CORBON (Charles de), 31.

- Cordes*, 14.
Corfou (île de), 212, 213.
Cormelles-en-Parisis, 13.
 CORNEBERG, 283.
 COROLLET (Jean), 29.
 CORREGON (Jean de), 197.
 CORROZET (Gilles), 8.
Corse (île de), 123, 208, 209.
 CORSSA (Sébastien de), 160.
 CORYAT, 182, 389.
 Cos (Bertrand du), 6.
 COSME I^{er}, grand duc de Toscane, 334.
 COSSART (Le Père), 85.
 COSSON (Laurent), 177.
Cotentin (le), 120.
 COULANGE, 237.
 COULON, 97.
 COUNIOUS (Zobie), 231.
 COUPLET (Le Père), 380.
 COURENT (Philiberte de), 6.
Courlande, 320.
 COURTENAI (Mademoiselle de), 251.
 COURTENAY (Pierre de), 76 = Prince de—, 266.
 COURTOIS (Abbé), 236.
Coutances, 203.
Coutras, 197.
 COUVAIN (Symon de), 34.
 COYLE DE BARNEVAL (François), 385.
Cracovie, 103, 215, 216, 219, 222, 241, 253.
Crécy (bataille de), 65.
 CRÉQUY (Marquise de), 96.
Crète (île de), 202.
 CROIX-DES-PETITS-CHAMPS (rue), 319.
 CROY (Jean de), 8.
 CRUCIUS, 150.
 CSAK, 267.
 CSAKI (Michel), 278.
 CSANAD, 267.
 CUJAS, 104.
Cujavie (duché de), 217.
 CUPIDON, nègre, 400.
 CYRILLE (Le patriarche), 334.
 CZAKI, 285.
 CZARTORISKI, 252, 253, 264 = Adam—, 261 = Isabelle—, 262.
 CZEGREGY, 285.
 CZERNITZ (François), 282.
 CZESLAW, 216.
 DALBARADE, 167.
Damas, 332.
Dammartin-en-Goëlle, 387.
 DANET (Mademoiselle), 276.
 DANGOLA (Louis-François), 394.
 DANGEAU (Marquis de), 114.
 DANGEUL, 37.
Dantzig, 230, 247.
Danube (le), 60, 283.
 DARDEL (Jean), 333.
Darnetal, 61.
 DASCHKOV (La princesse), 325.
 DASER, 361.
 DAUGRECA (Dimitri), 197.
Dauphine (île), 393.
Dauphiné (le), 13, 19, 35, 60, 67, 173.
 DAVID (Le colonel), 286.
 DAVID D'ISPAHAN, 349.
 DAVITY, 14.
 DEFFAND (Madame du), 20.
 DELAVILLE-DEGUER, 400.
 DELI SOLIMAN, 174.
 DELORME (Philibert), 126.
Denicé, 18, 42.
 DENIFLE (Le Père), 66.
 DENONZANGE (Mademoiselle), 314.
 DESFORGES, 321.
 DESGRANGES, 397.
 DESHAYES-COURMENIN, 254.
 DESMÉ DU BUISSON, 389.
 DESMONTS, 150.
 DESPRÈS (Marie), 272.
 DESSOFY, 285.
Deva, 282.
 DEUFTERONO (Marin), DESTEREGO, DESTERENO, 198, 203.
 DIANE, 199.
Diarbekir, 336.
 DIASSORINOS (Jacques), 203.
 DIDEROT, 57, 90, 311.
Dieppe, 29, 79, 82, 85, 277, 369, 388.

- DIÉREVILLE, 95.
 DIETRICH, 310.
Dijon, 69, 217.
 DIMINOV (Baron), 310.
 DIMYKRATY, dit Démétrius ou le Roy, 185.
 DINTERVILLE (Mademoiselle de), 264.
 DIODET (Aved), 336 = Jean-Baptiste—, 185.
 DIOMÈDES LE GREC, 198.
 DIOSCORIDE, 271.
 DIPY (Pierre), 348.
Diou, 42.
Diu, 383.
 DIXMUDE, 233.
 DIZELET (Jean et Madeleine), 376.
 DJATT (Tribu des), 351.
 DJEM (Sultan), dit Zizim, 172, 173.
 DMITRIEWSKI, 310.
Dniéper (le), 317.
Dniester (le), 222.
 DOLGOROUKI, 307, 316 = Prince Pierre—, 298.
 DOMAGAYA, 371.
 DOMINIQUE (Sébastien), 235.
Domme, 38.
 DONNACONNA, 372.
 DONNAT (Georges), 205.
 DONNEAU DE VIZÉ, 379.
Donon, 321.
 DONZELOT (Le général), 213.
Dorat (le), 326.
Dordogne (la), 134, 163.
 DORIA (Catherine et Louis), 158.
 DORNO, roi africain, 401.
Douai, 105, 290, 378.
 DOUBROSKI, 321.
 DOULLENS, 82.
 DOURDAN, 192.
Dresde, 259.
Dreux, 67 = Marie de—, 4.
 DRIVET, 178.
 DUBROWSKI, 323.
 DUBUISSON-AUBENAY, 5.
 DUCAS (Georges), 193.
 DUCHESSE (Comté de), 375.
 DUCLOS, 305, 349.
- DUDITH, 272.
 DUDROT DE CAPDEBOSC (Jehan), 24.
 DUGUESCLIN, 111, 135.
 DULAU, 28.
 DUMAS, 384 = Alexandre—, 402.
 DUMOURIEZ, 259.
Dunkerque, 85, 298.
Dunois (comté de), 123.
 DUPLEIX, 385, 386.
 DUPLESSIS-MORNAY, 104.
 DUPUIS (La), 27 = Le Père—, 179.
 DUREAU DE LA MALLE, 11, 12.
 DURAS (Madame de), 402.
 DURFORT (de), 260.
 DUTHÉ (Mademoiselle), 260.
 DUVAL D'ESPRÉMÉNIL (Jacques), 385, 400.
- EBESKI, 278.
 ECHELENSIS (Abraham), 348.
Echelles du Levant (les), 93, 339.
 ECKEKSI, 284.
Ecosse (l'), 103, 129, 271.
Edhen, 348.
 EDOUARD III, roi d'Angleterre, 119.
 EGERVOLGY, 267.
 ENGLAND (Mademoiselle), 316.
Egres, 267.
Egypte (l'), 210-212, 333, 353.
Elbeuf, 61.
 ELÉONORE D'AUTRICHE, 123, 128,
 ELISABETH, reine d'Angleterre, 86, 148.
 ELISABETH, impératrice de Russie, 57, 293, 306.
Elné, 364.
 EMINADE (Guillaume), 157.
 ENGELBERT D'ENSS, 272.
 EON (Jean), 94.
 EPARQUE (Antoine), 202.
Epéris, 286.
 EPERNON (Duc d'), 108.
Epinal, 286.
 EPINAY (Marquise d'), 349.
 ERKMANN-CHATRIAN, 361.
 ESCAGE (Timothée d'), 24.

- ESCOUASSE (Madame d'), 165.
Espagne, 56, 61, 64, 71, 133, 134, 137, 155, 156, 160-168, 178, 179, 198, 231, 274, 299, 318, 320, 352, 354, 355, 362, 364, 375, 388, 392.
Espalion, 78.
 ESSOMÉRICQ, 368.
 ESTERHAZY (d'), 114, 285, 287, 291 = Antoine—, 278 = Ladislav—, 286, Ladislav-Ignace et Antoine—, 289 = Georges—, 273 = Marie-Anne—, 289 = Valentin-Joseph—, 289, 290.
 ESTRADE (Comte d'), 55.
 ESTRÉES (Gabrielle d'), 27.
Esztergom, 267, 268.
Etampes, 233.
Ethiopie (l'), 390, 391, 394.
 ETIENNE V, patriarche d'Arménie, 334.
 ETIENNE DE TOURNAI, 268.
Europe (l'), 97, 98, 135, 137, 148, 308, 318, 324, 332, 333, 349, 366, 379.
 FABERT (Le maréchal), 70.
 FABRI (Pierre), 150.
 FAGNIEZ (Gustave), 100.
 FAILLON (Mademoiselle), 315.
Falaise, 195.
 FALCON (Nicolas), 158, 332.
Famagouste, 330.
 FAMFALLE (Mademoiselle), 318.
 FANUCI ou FANUSCHE, 149.
 FAVEREAU (Esther), 5.
 FAXY (Estienne), 337.
 FEKETE, 282.
 FÉNELON, 42, 89.
 FÉODOROVITCH (Michel), 293.
 FERDINAND D'AUTRICHE, 270.
 FERNANDEZ (Jacques), 165.
Ferney, 110, 282, 312, 313, 325.
Férou (rue), 338.
 FERRARI, 286.
 FERRARY, 287.
 FERRIÈRES (La sénéchale de), 183 = le marquis de—, 319.
 FERRIOL (de), 182, 183, 184, 337.
Feurs, 36.
 FIEUBET (de), 75.
 FIGUET (Jean), 26.
 FILELFE DE TOLENTINO (François), 200, 201.
 FLACHAT, 204.
 FLACOURT, 393.
Flandres (les), 70, 114, 119, 122, 140, 198, 233, 378.
 FLÉCHIER, 6, 25.
Fleury, 217 = Etienne de—, 173.
Flines (abbaye de), 288.
Florence, 106, 199.
Floride (la), 54.
Foix, 160.
 FOLARD (Chevalier de), 307.
 FONDULE (Jérôme), 202.
 FONE VIZINE, 311, 317, 322, 324, 325.
Fontainebleau, 202, 203, 260, 395.
 FONTANA (Jacques et Lucie Esmer ou Esther), 183, 337.
 FONTANGES (de), 28.
 FONTENAILLES, 197.
 FONTENOYS (Pays de), 353.
 FORBES, FORBOIS, 149.
Forez (le), 18, 36, 42.
 FORGACH, 278.
Fornoue, 196.
Fort-l'Evêque, 319, 391.
 FOTTO TZAVELLA, 213.
Fou-Kien, 380.
 FOURQUEVAUX (Raymond de), 112, 113.
Francfort, 54, 60, 237.
Franche-Comté (la), 59, 184, 273, 283.
 FRANCISCO DO SUL (Rio), 368.
 FRANCO (Hierosme). Voir Jérôme FRANK.
 FRANÇOIS I^{er}, roi de France, 36, 49, 66, 77, 106, 107, 112, 115, 121, 123, 128, 131, 137, 140, 142, 173, 174, 175, 187, 199, 202, 203, 219, 270, 355, 356, 372.
 FRANÇOIS II, roi de France, 67.
 FRANGIPANI, 274.
 FRANK (Jérôme), 126.

- FRANKLIN, 129, 323.
 FRÉDÉRIC II, roi de Prusse, 72, 294, 312.
 FRÉDÉRIC-AUGUSTE, roi de Pologne, 241, 242.
 FRÉDÉRIC-GUILLAUME, 57.
 FREGOSO, 198.
Fresnay-sur-Sarthe, 25.
 FRISOV (Jean), 309.
 FROISSART, 111.
 FROMENT (Antoine), 35.
 FRONSAC (Duc de), 260.
Frontenas, 18, 41.
 FROUMENTEAU, 77.
 FULSTYN (Herbert de), 221.
 FURSTEMBERG, 124.
- GAB DE OJCOW, 215.
 GABAN, 333.
Galicie, 230.
 GALIGAI (La), 123, 129, 168, 177.
 GALITZIN (Princes), 310, 313, 321, 322.
 GALLAS, 69.
 GALLIEN, 191.
Gand, 56.
 GANUBIO (Sergio), 179.
 GARIN (Hugonette), 158.
Garonne (la), 163.
 GARSIA (Jacques), 165.
Gascogne (la), 6, 79.
 GASSE (Hélie), 25, 37.
 GASSION (Le maréchal de), 78.
Gaule (la), 131, 329, 331.
 GAVRAS (Jean), 200.
 GAWARECKI, 230, 232.
Gênes, 157, 208.
Genève, 54.
 GEOFFRIN (Madame), 127, 251-256, 258, 260, 262.
 GEORGES (Jean), 318.
 GEORGES D'AMBOISE, 108.
 GEORGEVICS, 271.
 GEREPESOV, 303.
 GHASNE (Pierre de), 50.
 GIAFFER-AGA, 174.
 GIENDUCKI, 285.
 GIFFORD (William), 377.
- GIGUET (Louis), 199.
 GIRARDIN (Marquis de), 258.
Gironde (la), 14.
 GIUNTO, 150.
 GIVRY, 18.
 GLEBOV, 303.
 GLOCKEN-GIESSEN, 150.
 GLOZE, 264.
 GLYKIS (Georges), 201.
 GLYMNICKI (Benoist), 231.
Gobelins (les), 156, 320.
 GOBINEAU (Comte de), 150.
 GOLOVKINE (Comte), 322, 323.
Gomené, 18.
 GOMEZ (Bertrand et Crescelle), 158.
 GOMOLINSKI, 264.
 GOMONT (de), 85.
 GONDI (Les), 115, 146.
 GONNEVILLE (Baron de), 368.
 GONSKI, 235.
 GONZACHI (Les), 115.
 GONZAGUE (Charles de), duc de Nevers, 207 = Marie de—, 226-229, 235, 236, 238.
 GORDEV (Théodore), 309.
 GORDON DE HUNTLEY (Mademoiselle), 238.
 GORKA (André), 221.
 GOSSELIN, 38.
 GOTLOB, 60.
 GOURDAN (Mademoiselle), 317.
 GOUROUVAPPAMODELY, 384.
 GOUSSIN (Louis de), 306.
 GOUTWERC (Charles Wenceslas), 236.
 GOUVÉA, 104.
 GRABIANKI (Comte), 263.
 GRABIECKI (Princes), 230.
 GRADIS (Abraham), 400.
 GRAMMONT (Duc de), 179.
Grande-Bretagne (la), 105, 110, 136.
 GRANDI (Mademoiselle), 260.
Grand' Ligne (la), 376.
 GRANOWSKI, 255.
Gray, 286.
Grèce (la), 117, 194, 198, 204, 213.
 GRÉCOURT (Mademoiselle), 317.
 GRÉGOIRE (Joannès), 336.

- GRÉGOIRE DE NICOPOLIS, 331.
 GRÉGOIRE DE TOURS, 329.
 GREGOR, 267.
Grenade, 164.
Grenoble, 28, 35, 321.
 GRÉTOMIH, 374.
 GRÉVIN (Jacques), 271.
 GRIGNAN (Comte de), 9 = Madame de—, 9, 25.
 GRIMM, 294, 311, 317, 319, 323, 325.
Grosbois (Camaldules de), 280.
Grossoles, 76.
 GROUW (Jean de), 216.
 GUÉRIN, 346 = de Guérin, 166.
 GUIFFREY (Jules), 226.
 GUILHOL (de), 38.
 GUILLAUME D'AQUITAINE, 266.
 GUILLAUME (Gauche), 5.
 GUILLAUME III, comte de Vintimille, 195.
 GUILLOT (Jean), 204.
Guinée (la), 389, 403.
 GAROWSKI, 254.
 GUISE, 8 = ducs de—, 67, 198.
 GUTTOWSKI (Prince), 319.
Guyenne (la), 20, 67, 117, 118, 164, 375 = collègue de—, 104.
 GUYON (Madame), 239.
 GYOR, 266.
- HABSBURG (Les), 272, 293.
 HADJI-ABDALAH, 180.
 HAÏDA, 285.
 HAÏDÉ. Voir Aïssé (Mademoiselle de).
Ham (château de), 56.
Hambourg, 58, 321.
 HAMBRAEUS (Jonas), 109, 116, 273.
Hanovre (le), 124.
 HANSÉATES (les), 99.
Harcourt (collège d'), 232.
Harfleur, 66, 100, 118, 119, 140.
 HARLAY (Achille et Louis), 8.
 HAROUN-EL-RASCHID, 329.
 HAROUTHIOUM, 336.
 HASSAN TELEFI, 174.
- HATON (Claude), 67.
 HAUMAT-SALAY, 150, 180.
 HAUSSONVILLE (d'), 247.
 HAUTEFORT (Vicomte de), 76.
Haute-Goulaine, 18.
 HAYTON II, roi d'Arménie, 332.
 HECQUET (Madame), 260, 318.
 HEDWIGE, reine de Pologne, 214 = fille de Sigismond I^{er}, 219.
 HELLOT, 346.
 HELVÉTIUS, 57, 313, 323.
 HENRI I^{er}, roi de France, 295, 296, 330.
 HENRI II, roi de France, 30, 36, 53, 67, 73, 93, 99, 100, 116, 123, 128, 134, 160, 215, 219, 369.
 HENRI III, roi de France, 14, 69, 73, 141, 220, 223.
 HENRI IV, roi de France, 68, 74, 77, 82, 93, 99, 100, 106, 107, 113, 122, 123, 128, 131, 133, 134, 143, 144, 161, 162, 164, 167, 215, 224, 225, 226, 229, 236, 252, 292, 297, 357, 376, 380, 389.
 HENRI V, roi d'Angleterre, 66, 118, 119.
 HERABIED (Thomas), 180, 341-344.
 HERMONYME DE SPARTE, 201.
 HÉRON (du), 242.
 HERSTZY (Urbain), 268.
 HERWARTH (d'), 99.
 HESRONITE (Jean), 348.
Hesse (la), 124.
 HÉTHOUM-RUPEN (Isabelle), 332 = Héthoum, prince de Corigos, 332.
 HIAGUPE (Manuel), 200.
Hindoustan, 384.
 HINSKI (Comte), 263.
 HIPPOCRATE, 191.
 HIRIART, 383.
 HITTON (Jean), 403.
 HOANG (Arcade), 380.
Hochelay (le roi d'), 372.
 HOEUFFT (Jean), 99.
 HOEUNSKI, 285.
 HOLBACH (Baron d'), 323.
Hollande (la), 55, 56, 87, 97, 98,

- 128, 135, 170, 230, 299, 307, 340, 341.
- HOLSTEIN (Duchesse de), 305.
Honfleur, 118, 368.
Hongrie (la), 56, 59, 60, 110, 133, 176, 185, 214, 217, 221, 266-296.
- HONORIUS IV, pape, 190.
- HOU (Jean), 381.
- HOUSSAIN DE BUDE, 176.
- HOVAS (les), 393.
- HUDWANKI, 249.
- HUGUES I^{er}, roi de Chypre, 330.
- HUGUES LE GRAND, comte de Crépy, 296.
- HUMIECSKA (Comtesse), 259.
- HURONS (les), 372, 373.
- HUSSEIN, 350.
- IABLOKOV, 315.
- IABLONOWSKA, 247.
- IABLONOWSKI (Jean-Stanislas), 248.
- IABUKLOWSKI (Adalbert), 264.
- IADPINSKI, 244.
- IANCOWICTZ (Joseph), 249.
- IAROSLAV, 295.
- IBRAHIM DOCH, 176.
- ICARD, 28.
- IGNACE (Le Père), 381, 382.
Ile-de-France (l'), 63.
Iles d'Or (les), 115.
- INASSE (Denis), 180.
- Indes* (les), 94, 351, 384, 385, 388 = *les Indes du Cathay*, 380 = *méridionales*, 368, 371 = *occidentales*, 369 = *Compagnie des Indes orientales*, 377.
- Indus* (l'), 351.
- Ingrandes*, 389.
- INNOCENT IV, pape, 190, 379.
- IRISSARY, 362.
- Irlande* (l'), 133.
- ISMAILOVSKI, 320.
- ISNARD (Gaspard), 164.
- Ispahan*, 349.
- Issoire*, 198.
- ISWINSKI, 246.
- Italie* (l'), 56, 66, 103, 110, 121, 135, 173, 197, 198, 199, 200, 202, 231, 242, 299, 310, 352.
- IWANOV, 310.
- JACOB (rue), 109, 278.
- JACOBITES (Les), 135.
- JACQUES II, roi d'Angleterre, 114, 133.
- JACQUES DE CRACOVIE, 216.
- JADART (Henri), 19.
- Janina*, 212.
- JANSON (Monseigneur de), 343.
- Japon* (le), 377.
- Jarnac*, 8, 73.
- JAUBERT (Abbé), 21, 90.
- JAUBERT (Pierre de—, vicomte de Nanthia), 183.
- JEAN II, roi de France, 120.
- JEAN IV, duc de Bretagne, 101, 140.
- JEAN V, duc de Bretagne, 101, 140.
- JEAN XXII, pape, 191.
- JEAN ALBERT, roi de Pologne, 218.
- JEAN DE BRINDISI, 158.
- JEAN CASIMIR, roi de Pologne, 133, 228, 236, 237.
- JEAN CHARLES, 357.
- JEAN DE COLOGNE, 158.
- JEAN HIÉROSME, 358.
- JEAN DE HONGRIE, 272.
- JEAN DE POLOGNE, 216.
- JEANNE D'ARC, 131.
- JEANNE II, reine de Naples, 12.
- JEHAN LE TURC, 158.
- JEHANGUIR, empereur mogol, 383.
- JEREBSOV, 300.
- Jérusalem*, 8, 266.
- JOANNÈS, 306, 337.
- JOANNI, 210.
- Josas*, 66.
- JOSEPH (Le Père), 207, 334, 335.
- Jouy-en-Josas*, 70.
- JOYEUSE, 197.
- JUBÉ DE LA COUR (Abbé), 307.
- JUDITH, reine de Pologne, 217.
- JULISTANNE (Marie-Juliette), 183.
- JUNOT, 208.
- JURKOWSKI (de), 259.

- KADLUBEK (Vincent), 216.
 KALISKAK (Comte de), 281.
 KALISSANY-WYLAM (Christophe de), 231.
 KARJAVINE (Théodore), 308, 324.
 KARPANI, 284.
 KATINSKI, 316.
Kehl, 60.
 KELSCHESKI, 261.
 KENT (Vicomte de), 119.
 KERKER, 150.
 KIALINSKI, 264.
 KICHNER, 230.
Kief, 295.
 KISHAGASHAGAH, 374.
 KISFALOU DY, 285.
 KLEBERG (Jean), 146.
 KLOKOCKI, 232.
 Ko, 381.
 KOCHANOWSKI (Jean), 219, 220.
Kœnigsberg, 247, 264.
 KOKARSKI, 261.
 KOLUCKI, 230.
 KOMARESKI, 325.
 KONARSKI, 221.
 KONGDREF, 298.
 KONOPACKI (Fabien), 224.
 KOSCIUZKO (Thadée), 261, 262.
 KOURALSKI, 265.
Koursistan, 351.
 KOUSARKI, 309.
 KOUTOUSOV, 308.
 KRASINSKI (Adam), 253.
 KRASSOWSKI, 221.
 KROH, 297.
 KUSHARSKI (Alexandre), 255, 262.

 LA BARTHE DE GISCARO (Paul), 8.
 LABENIECKI, 232.
 LABIZEWSKI, 245.
Labourd (le), 363.
 LA BRETESCHE (de), 393.
 LA BRUFFIÈRE, 178.
 LA BRUYÈRE, 98.
 LA CHAISE (de), 382.
 LA CHATEIGNERAIE, 73.
 LA CHESNAYE-DESBOIS, 51.
 LA CHETARDIE (de), 306.

 LA COUR (Mademoiselle), 314, 315.
 LA CROIX (de), 150 = Mademoiselle—, 315 = Jean de—, 5.
 LA CROIX DE SAINT-CHÉRON (de), 400.
 LA CROMPE DE MARIE, 24.
 LADISLAS, 269, 270.
 LADISLAS I^{er}, roi de Hongrie, 217, 218.
 LADISLAS IV, roi de Pologne, 226-228.
La Ferté-sous-Jouarre, 290.
 LAFFEMAS, 94, 391.
 LA FEUILLADE (Duc de), 135.
 LAFOND (Mademoiselle), 316, 318.
 LA FONTE (Françoise de), 5.
 LA FORCE (Duc de), 161.
 LA GRANGE (David), 359.
 LA GRASSE (Abbaye de), 333.
 LA HARPE, 308, 326.
 LA HAYE, 55.
Laigné, 26.
 LALANNE (de), 24.
 LA LOUBÈRE (de), 378, 379.
 LA MADELAINE (Jacques de), comte de Ragny, 51.
 LA MARCHE (Guillaume de), 191.
 LAMBIN, 272.
 LAMETH (Antoine de), 219.
 LAMOIGNON, 85.
 LANCASTRES (Les), 118.
 LANCELOT (Le roi), 218.
 LANCRY, 321.
Landau, 286.
 LANGEAC (Jean de), 219.
 LANGELIER, 271.
Languedoc (le), 101, 160, 164, 167, 168, 172, 237, 324, 333, 359, 360.
 LA NOUE (Toussaint de), 375.
 LA NOUGARÈDE DE LA GARDE (Philippe), 289.
 LA PAILLETERIE (Marquis de), 402.
 LARIVEY, 150.
 LA ROCHEFOUCAUD (Ducs de), 45 = —d'Estissac, 291.
La Rochelle, 20, 69, 79, 100, 130, 140, 393.

- LA RONCIÈRE (Ch. de), 376,
 LA SALLE, 64 = Jean de—, 150
 180.
 LASCARIS, LASCARY, 194, 195, 198
 = Ange—, 202, Eudoxie—, 195,
 Jean—, 202, Théodore—, 195.
 LASKI (Albert), 221, 222 = Jérôme
 et Stanislas—, 219.
 LASKO, 285.
La Toucque, 195.
 LAUNAY (Antoine de), 150, 389.
 LAUZUN (Duc de), 290.
 LA VALETTE, 301.
 LA VALLIÈRE (Mademoiselle de),
 394.
 LAW, 99.
 LAYOS, 285.
 LAZOWSKI, 249.
 LÉANDRE, 362.
 LEBLOND (Célénie), 183.
 LE BLONSART (Yves), 37.
 LE BOINDRE (Françoise), 4.
 LE BRUN (Catherine), 249.
Le Caire, 210, 333, 345.
 LE CATALAN, 182.
 LE CLERC, graveur, 226.
 LECZINSKA (Marie), 241, 245, 250,
 251.
 LECZINSKI (Les), 255 = Stanislas
 —, voir Stanislas = Wenceslas
 —, 227.
Le Dorat, 25.
 L'ÉGLISE (de), 150.
 LE FEBVRE, 320.
 LE FORT, 300.
 LE GENDRE (Famille), 4, 5, 23,
 50.
 LE GRAIN (Jean), voir ZIARNKO
 (Ian).
Le Havre, 17, 61, 135, 170, 321, 400.
 LE HONGRE, 269.
Leitha (la), 266.
 LEJAY, 348.
 LEKAIN, 310.
 LE LABOUREUR, 227.
 LEMAIRE (Famille), 8 = LEMAIRE,
 ingénieur, 277.
 LEMAISTRE (Robert), 23.
- LE MORE (Guillaume-Quantin),
 173.
 LENCLOS (Ninon de), 317.
Lens, 233.
 LÉON V, roi d'Arménie, 330.
 LÉON VI, roi d'Arménie, 133, 332-
 334.
 LÉOPOLD, empereur, 274, 349.
 LE PELLETIER (Pierre), 4, 45.
 LE PUY-RIDEAU, 104.
 LE ROY, 58.
 LE ROYER (Jeanne), 4.
 LESPICIER (Elisabeth), 7.
 L'ESTOILE (Pierre de), 39, 73, 74,
 176.
 L'ÉTOILE (Mademoiselle), 318.
 LE VACHER DE LA CAZE, 393, 394.
 LEVACHOV, 320.
 LE VAYER (Martine), 4.
 LEVICHY, 244.
Le Vigan, 286, 289.
 LEWONITZ, 230.
 LIANCOURT, 402.
Liban (le), 334, 348.
 LIBICH (Anne-Marie), 236.
 LIGNIÈRES, 26.
 LIGNOU, 67.
Lilhan, 14.
 LILIERSTIERNA, 14.
Lille, 56, 85.
Lima, 104.
Limoges, 23.
Limours, 69.
Limousin (le), 23, 78, 173.
 LIN (Français), 378.
 LINANGES-HARTEMBERG (Comtesse
 de), 249.
 LIONNE (de), 229, 236.
Lisbonne, 104.
Lisieux, 66, 195.
 LISOWSKI, 232.
Lithuanie (la), 224, 230, 233, 255,
 260, 264.
Livonie (la), 126.
Livourne, 58, 205, 334, 339, 347.
Loire (la), 67, 100, 222.
 LOISEL (Antoine), 388, 399.
Londres, 86, 118, 202, 258, 315.

- Longchamp* (abbaye de), 234.
 LONGNON (Auguste), 90, 150.
 LONGUEVAL (Comte de), 31.
 LONGUEVILLE (Prince de), 228.
 LOPEZ (Alonso), 129, 168-171.
Lorient, 382, 387, 400.
Lorraine (la), 247, 248, 251, 259, 283, 356.
 LOSINKOV (P.), 309.
 LOSSENKOV (Antoine), 309.
 LOUIS, roi de Pologne et de Hongrie, 214, 216-218.
 LOUIS II, roi de Bohême, 219, 270.
 LOUIS VII, roi de France, 266.
 LOUIS XI, roi de France, 81, 82, 93, 99, 100, 103, 106, 112, 133, 140, 143, 147, 158, 160, 194, 195, 198, 201, 203, 331, 387.
 LOUIS XII, roi de France, 82, 112, 116, 140, 173, 196, 197, 202, 215, 218, 355, 356, 367.
 LOUIS XIII, roi de France, 37, 38, 44, 52, 54, 68, 86, 109, 113, 123, 128, 133, 137, 141, 160, 225, 273, 292, 294, 298, 358, 364, 370.
 LOUIS XIV, roi de France, 8, 38, 40, 41, 42, 47, 49, 55, 70-72, 75, 78, 79, 83, 85, 86, 98, 100, 103, 106, 107, 109, 112, 114, 116, 124, 126, 128, 130, 132, 133, 135, 137, 141, 148, 179, 180, 228, 229, 232, 233, 237, 238, 242, 243, 274-278, 284, 292, 293, 297, 298, 302, 335-338, 342, 362, 373, 374, 377, 392-397.
 LOUIS XV, roi de France, 17, 20, 29, 47, 52, 56, 58, 63, 72, 89, 90, 101, 108, 115, 116, 185, 234, 241, 246, 248, 249, 254, 263, 264, 280, 288, 292-294, 305, 338, 401.
 LOUIS XVI, roi de France, 17, 31, 52, 143, 148, 290, 399.
 LOUIS XVIII, roi de France, 211.
 LOUIS, duc d'Orléans, 269.
 LOUIS-LE-GRAND (Collège), 345.
Louisiane (la), 63, 64.
Louveciennes, 66.
 LUOVOIS, 65.
Louvre (le), 370.
 LOWENDAL (Le maréchal de), 110, 116, 250, 264, 286.
 LOYS (Henri, Jean, Marie), 371.
 LUBORMISKA, 250, 263 = LUBORMISKI (Les), 250, 251, 253, 260, 261 = Alexandre—, 265 = Georges—, 233.
 LUCAS (La dame), 184.
 LUCE (Siméon), 12.
Luçon, 286.
 LUDRES (de), 247.
 L'UISSIER (Jehan), 332.
 LULLE (Raymond), 190.
Lunéville, 245, 247-249.
 LUPI (Nicolas), 150.
Luques, 165.
 LUSACE (Comte de), 146, 253, 259.
Lusancy, 288.
 LUSIGNAN (Amaury de), 332.
 LUTHER, 284.
 LUXEMBOURG (Maréchal de), 283.
 LUYNES (de), mémorialiste, 183, 245, 281, 288.
 LYNDEN, 285.
Lyon, 18, 36, 38, 61, 68, 82, 100, 130, 139, 172, 182, 183, 200, 269, 271, 306, 310, 325, 337, 389.
Lyonnais (le), 41, 353.
 LYONNE (Artus de), 380.
 MABLY, 257.
Macao, 381.
 MAC CARTHY, 323.
 MACEDOS (Nicolas), 193.
 MACHOWNA (La), 234.
Madagascar (île de), 287, 392, 393, 403.
 MADEC (René), 386.
 MADELEINE, 157, 160 = fille de Charles VII, 269.
 MADOCKAWANDO, 374.
Madrid, 318.
 MAHÉ DE LA BOURDONNAIS (Bertrand), 384.
 MAHOMET, 165, 175, 178, 180, 185.
 MAHOMET II, 172, 192.

- MAILLART (Jean), 30.
 MAILLOTINS (Les), 77.
 MAILLY-LASCARIS (Mademoiselle de), 227.
 Maïna, 206.
 MAINDRON, 67.
 Maine (le), 4, 24, 25, 37, 67.
 MAÏNOTES (Les), 206-208.
 MAINTENON (Madame de), 317, 395, 396.
 Majorque (île), 158, 159.
 Malabar (côte du), 386.
 Malaquais (quai), 244, 279.
 MALARTIN (Marguerite), 8.
 MALHERBE, 383.
 Malte (île de), 44, 45, 386.
 MALTHUS, 53.
 Manche (la), 99.
 MANCINI (Hortense), 394.
 MANDEVILLE (Mademoiselle), 317.
 MANGIN (Général), 403.
 MANON LESCAUT, 278, 279.
 Mantes, 120.
 Mantoue, 390.
 MANUEL, empereur, 192 = évêque d'Adana, 332.
 Marainville, 259.
 Maranhao (le), 370.
 Maranzabat, 393.
 MARAVIGLIA, 150.
 MARBŒUF (de), 5, 208.
 MARGÈS, 316.
 MARGUERITE LA GRECQUE, 205 = du Levant, 199 = sœur de Philippe-Auguste, 266.
 MARGUERITE, reine de Navarre, 222.
 MARIE-ADÉLAÏDE DE SAVOIE, 395.
 MARIE-ANNE DE FRANCE, 395.
 MARIE-ANTOINETTE, reine de France, 262, 290.
 MARIE DE HONGRIE, 272.
 MARIE DE MÉDICIS, 27, 78, 123, 128, 133, 134, 164, 177, 181, 204.
 MARIE-JOSÈPHE DE SAXE, 124.
 MARIE-THÉSÈRE, reine de France, 394, 395.
 MARIE-THÉRÈSE, impératrice d'Autriche, 59, 60, 282, 290.
 Maignan, 66.
 MARIGNY (de), 316.
 MARIN, commissaire de marine, 300.
 MARION MANUEL, 161.
 MARIVAUX, 127.
 MARKOV, 325.
 Marly, 71, 280.
 MARMONTEL, 325.
 Maroc (le), 150, 180.
 MARONITES (Collège des), 348.
 Maros (le), 267.
 MARQUET (Mademoiselle), 26.
 Marrakech, 180.
 Marseille, 18, 34, 40, 135, 144, 157, 158, 163, 176, 177, 178, 180, 205, 206, 210, 211, 212, 243, 279, 301, 303, 330, 334, 335, 339-347, 386, 397.
 MARSIN, 110.
 Martigues, 115.
 MARTIN (Germain), 100 = Jean—, 157.
 MARTZEN (Anne), 246.
 MARUC (Famille de), 29, 45, 50.
 MARYSIENKA, 228, 240, 243, 244 = ses filles, 244, 245.
 MASSALKI (Les), 255, 256, 257 = Xavier et Hélène, 256.
 MATHÉ (Jean-Emeric), 284.
 MATOR (Marie), 31.
 MATOWSKA, 260 = MATOWSKI (Les), 260 = Thadée—, 263.
 MAULÉVRIER, 239.
 MAURAT (Léonard), 25.
 MAURESSE DE MORET (La), 394-396.
 MAURIAC, 36.
 MAURICE DE SAXE, 110, 115, 116, 185, 186, 264, 403.
 MAUSSIÈRE-BARLATIER, 28.
 Mayence, 149.
 MAYENNE (Duc de), 174.
 MAZARIN, 69, 82, 99, 108, 114, 126, 130, 227, 229, 233, 271, 273.
 Meaux, 68, 237.

- MECHINE DE MONTAUTEAUME
(Jacques), 337.
MÉDICIS (Les), 128, 208.
Méditerranée (la), 212.
Mégisserie (quai de la), 272.
MEHEMET D'ALBA, 176.
MEHETABLE TIPPET, 375.
Mehun-sur-Yèvre, 115.
Ménars, 247.
MENGOT (Famille), 4.
MENINSKI, 349.
MERCURE, nègre, 400.
MERCY D'ARGENTEAU (Comte),
290.
MERTSYN, 146.
MERVEILLE, 150.
MESSANCE, 16, 21.
Messine, 135.
MESZEK (Stanislas), 246, 248.
MÉTAIS DE LABARRE (Pierre et
Marie-Thérèse), 399.
MÉTHELET (Gillette), 8.
MÉTLEV (De), 320.
Metz, 78, 177, 237.
Meudon, 247.
MEUNIER DE PRÉCOURT, 58.
MEURET, 38.
MIAKOWSKI, 248, 249.
MIAZINSKI, général, 319.
Mibouillan (Hôtel de), 178.
MICHAEL DE HONGRIE, 269.
MICHEL (Jean), 54.
MICHELET, 77.
MIGNOT (Françoise), 237.
MIKADO, 377.
MIKES (Clément), 277.
MILOVASKI, 300.
MING (Les), 380.
MINOT, 213.
MIRABEAU (Marquis de), 16, 21, 64.
65, 90, 96.
Missouri (le), 374.
MITON DE SENNEVILLE (Mademoi-
selle), 318.
MIUS D'ENTREMONT, 375.
Mixe (pays de), 362.
Mohacs (bataille de), 270.
MOHEAU, 16, 17, 21, 47, 53, 62, 90.
MOIZAIS (Marie), 272.
MOKRANOWSKI, 265.
MOLER, 297.
MOLIERE, 392.
MOLINET, 42.
MOLITOR (Jean), 284.
Moluques (îles), 377, 381.
MONNET-ALIBERT, 159.
MONTAIGNE, 23, 26, 369, 388.
MONTALANT (Mademoiselle), 316.
MONTALTE, 169.
Montauban, 78, 79.
Montbéliard, 59.
MONTCHRESTIEN, 94, 95.
MONTEIL (Marquis de), 263.
Montélimar, 13, 28.
MONTESQUIEU (de), 21, 53, 90.
MONTESQUIOU (Aimery de), 8.
Mont-Liban (le), 178, 348.
MONTLUC (de), 197.
Montluçon, 17.
Montmartre (rue), 315.
MONTMORENCY (Alexandre-Joseph
de), 250 = François de—, 74.
Montmorency, 347.
Montpellier, 27, 38, 102, 103, 104,
106, 110, 168, 191, 216, 232, 296,
306, 314, 324, 325, 330, 385.
MONTPENSIER (Duc de), 67.
Montrouge, 239.
Mont-Saint-Michel (le), 338.
MOORE, 129.
MOPSUESTE, 351.
MORANT, 343, 344.
MORBICHA (Le roi), 369.
Morée (la), 182, 197, 206, 207, 213.
Moret, 386, 395.
MORIN DE LOUDON (Guillaume), 4.
Morlaix, 29, 37.
MORNAY (Philippe de), 5.
MORTANI, 284.
MORTSZYN (André), 238, 239.
Moscou, 58, 59, 235, 324, 357.
Moscovie (la), 59, 227, 292, 293.
MOSLOWSKI (Le prince), 261.
MOSZECZINSKA (Sophie), 246.
Motiers-Travers, 347.
MOTTEVILLE (Madame de), 227.

- MOUCHE, 99.
 MOUFLE D'ANGERVILLE, 188.
 MOULIN (du), 161.
 MOULINS, 67, 73.
 MOULLIÉ (Marguerite et Odette de), 24.
 MOUPTY (Marie-Françoise), 185.
 MOURAD (Le prince), 394.
 MOURAVIEV, 308.
 MOUZAILAS, 206.
Mouzeil, 18.
 MOYSE DE LA KANNIGOUCHE (Jeanne), 376.
Mozambique, 400.
Munster, 392, 396.
Murat, 36.
Muret, 219.
 MUSTAPHA, 150, 172, 180 = — Aga, 176.
 MYCIELSKI (Comte), 261.
 MYHANJAH, 374.
 MYLONOW (Stanislas de), 216.
 MYRIS (Sylvestre), 261.
 MYROS MYSZKOWSKI (Sigismond de), 224.

 NADASDI, 274, 286.
 NAMOA (Le roi), 368.
Nancy, 28.
Nantes, 17, 18, 87, 88, 99, 105, 106, 120, 130, 142, 143, 148, 176, 178, 378, 387, 400.
Naples, 106, 197, 390.
 NAPOLÉON BONAPARTE, 208-210.
Narbonne, 33, 130, 210, 330, 364
 NARICHKINE, 305.
 NARISKIN, 321.
 NARTALOUDOV, 321.
 NASSAU (Régiment de), 265.
 NATHER (Henri), 261.
Navarre (la), 161, 355, 356, 362.
 NAZAR (Melchior), 340.
 NAZEL (de), 60.
 NECKER, 15, 16, 17, 99.
Nemours, 17.
 NEPVEU (Daniel et Pierre), 4, 23, 45.
Neufchâtel, 282.

Neuhausel, 182.
 NEUMEISTER (Jean), 149.
 NEUSS, 244.
Nevers, 235 = ducs de—, 14, 108, 224.
New-York, 375.
 NEYN (Antoine de), 387.
 NICEY (Elisabeth de), 51.
 NICOLAS DE POLOGNE, 216.
 NICOLAÏ (Paul), 268.
 NIEMIRYCZ (Stephan), 232.
Nîmes, 172, 331, 355, 359, 360.
Niort, 69.
Nivernais (le), 26.
 NOAILLES (Louis de), 8 = cardinal de—, 338 = marquis de—, 220.
 NOGANDI, 284.
 NOGENT (Comte de), 183, 304.
 NORBLIN DE LA GOURLAINE, 262, 263.
Normandie (la), 13, 38, 39, 63, 66, 118-122, 195, 368, 370, 371, 375.
Nort, 18.
 NOTRE-DAME-DES-ANGES (Abbaye de), 386.
 NOTRE-DAME-DU-VAL-FLEURY, 36.
 NOTRE-DAME DE PARIS, 338.
Nouvelle-Ecosse, (la) 64, 375.
Nouvelle-France (la), 75.
 NYVERK-ZWOLLA (Philippe de), 273.

 OCCOUN RAN PATCHI, 379.
 ODE (Raynaude), 158.
Odéon (théâtre de l'), 309.
 ODER, 214.
 ODROWAZ, 216.
 OFFERT (François), 261.
 OGINSKI, 257, 259.
 OLESCHEWITZ (Joseph), 261.
Ollioules, 164.
Oloron, 374.
 OPALINSKA (Catherine), 245.
 OPALINSKI (Christophe), 227.
 OPPÈDE (d'), 343.
Orange (principauté d'), 55.
 ORAZOWSKI, 255.
Orbec, 195.

- ORBECOWSKI (Paul d'), 231.
 ORCHOWSKI, 230.
 ORIGAT (Joseph et Valérie), 23.
Orléans, 18, 30, 38, 54, 101, 102, 104, 105, 230, 231, 232, 272, 284, 285, 296, 353, 356, 387, 389, 390 = ducs d'—, 140, 259 = duchesse d'—, 284.
 ORLICK (Pierre-Grégoire et Philippe), 264.
 ORLOV (princesse), 325.
 ORLOVSKI (Joseph), 261.
 ORMESON (d'), 85.
 ORONZOV, 318.
 ORRY, 348.
Orthez, 179.
 ORTOWSKI, 262.
 ORZECOWSKI (Nicolas), 231, 232.
 OSAGES (Les), 374.
 OSCHIN, 330.
 OSKAN DE VERTABIET, évêque, 340, 341.
 OSSACHE (Anne), 177.
 OSSOLINSKI (Ducs), 248, 249 = François, 249.
 OSTERN, 60.
Oudenarde, 285.
 OURIKA, 402.
 OXENSTIERN, 108.
Oxford, 345.

 PAC (Comte), 259.
 PACE (Di), 149.
Padoue, 103, 127, 216, 219.
 PAILLOGUES (Dimitri), 198.
 PAJOT DE MARCHEVAL (Christophe), 60.
 PALÆOCAPA (Constantin), 202, 203.
 PALÉOLOGUE (André), 207 = Emmanuel—, 193 = Georges—, 194.
 PALLU, évêque, 377.
 PANGLOSS, 42.
Pannonhalma, 266.
 PANTEVARRE DE LA TOUR (Marie), 29.
 PAPAS OGLOU (Nicolo), 210.
 PAPAY, 278.

 PAPUCIAS (Les), 370.
 PARAMYTHIA, 213.
 PARDAILLAN, 76.
 PARÉ (Ambroise), 27.
Parga, 213.
 PARIGNY (de), 51.
 PARMEZAN DE BAROT, 31.
 PARTICELLI D'EMERY, 99.
 PASCAL (Blaise), 6.
 PASCHE, 149.
 PASQUIER (Etienne), 356.
Passarovicz, 280.
 PASSIC, 285.
Passy, 277.
 PASSY (Hippolyte), 31.
 PASTORET (Madame), 209.
Patras (Catherine de), 173.
 PATTE (Jean), 7.
 PAUL, arménien, 345 .
 PAUL I^{er}, empereur de Russie, 325.
 PAULMIER DE CROTONNE, 368.
Pavie, 66, 103, 131.
Pavonia, 208.
Pays-Bas (les), 143, 221.
 PEAN, dame de Saché, 399.
Pékin, 380, 381.
 PELEUS, 166.
 PELTRIE (Chevalier de la), 179.
 PENTHIÈVRE (Duc de), 398.
 PEREZ (Antonio), 133.
 PÉRIERS (Bonaventure des), 125.
Périgord (le), 78.
 PÉROU (Hôtel du), 278.
Perpignan, 160, 296, 364.
Perse (la), 160, 330, 339, 345, 348.
 PESKORSKI (Jean), 309.
Petits-Champs (rue des), 314.
 PETIT DE LA CROIX, 338.
 PETLANGE (Comte de), 321.
 PETROS, 346.
 PEYSSONNEL (de), 209.
Pezenas, 237.
 PHAPHILOS (Georges), 194.
 PHAULCON (Constance), 378.
 PHILIPPE I^{er}, roi de France, 295.
 PHILIPPE II, roi de France, 131, 266.
 PHILIPPE III, roi de France, 140.

- PHILIPPE IV, roi de France, 99, 100.
 PHILIPPE VI, roi de France, 11, 12, 140.
 PHILIPPE II, roi d'Espagne, 120, 133, 162.
 PHILIPPE III, roi d'Espagne, 162, 163.
 PHILIPPE V, roi d'Espagne, 71.
 PHILIPPE DE HONGRIE, 272.
 PHRANGOPYLOS (Emmanuel), 193.
Picardie (la), 56, 63, 67, 69, 233.
 PICCOLOMINI, 69.
 PICTET, 58.
Piémont (le), 121.
 PIERRE, 320.
 PIERRE I^{er} LE GRAND, empereur de Russie, 57, 293, 297, 298, 299, 304-307, 312, 320.
 PIGALLE, 309.
 PIJART GENEVIÈVE, 272.
 PILIS (Couvent de), 267.
 PINCHART (Marie), 7.
 PINTO (Antonio), 378.
 PIOTZ (Le chanoine), 217.
 PIQUET, évêque de Césaropte, 335.
Pirmil, 37.
 PIRY (Jeanne), 358.
 PISCATORI, 209.
Pise, 127.
 PISSELEU (Guillaume), 8.
Pithiviers, 331.
Plaisance, 390.
 PLANTAGENETS (Les), 117.
 PLANTIN D'ANVERS, 271.
 PLATTER (Félix), 103.
 POHENDY, 283.
 POISSY, 266.
Poitiers, 65, 122, 332, 357.
Poitou (le), 67, 123, 357, 358, 375, 376.
 POIX (Marguerite de), 196.
 POIX-BLANC, nègre, 388.
Poldachie (la), 221.
 POLEMICKI (Georges), 223.
 POLIANSKI, 301 = André—, 302.
 POLIGNAC (Abbé de), 239.
 POLIN, 174.
 POLLERETZKI, 285, 286.
Pologne, 86, 114, 133, 214-265, 288, 289, 293, 298.
 POLOKI (Georges), 235.
 POMELLES (des), 53, 90.
Pompey, 60.
 POMPONNE (Mademoiselle), 314.
 POMPONNE, 87.
Pondichéry, 384, 386, 393.
 PONIATOWSKI, 241, 251, 253, 254, 256, 258, 261, 262 = Stanislas—, 255.
 PONINSKI, 254.
Pont-à-Mousson, 105.
 PONTANUS (Jean-Isaac), 97.
 PONTCHARTRAIN (de), 279, 338, 345, 380, 394.
 PONTE (Baptiste de), 158.
Pontigny (abbaye de), 267.
Pontoise, 12, 13.
 PORTAL, 13.
Port-Royal, 52.
Portugal, 61, 104.
Posen, 221.
 POSTNIKOV, 298.
 POTEKINE (Pierre-Ivanovitch), 235, 298, 392.
 POTIONDY, 284, 287.
 POTOCKI (Comte), 184, 264, 265 = prince—, 260 = Jean, comte— 260 = Sigismond—, 246.
 POUCHKINE (Hannibal), 307 = 314-316.
 POULAIN (Valerand), 54.
Poullaouen, 282.
 PRADELLES, 36.
Prague, 236, 285.
 PRAT (du), 371 = Antoine—, seigneur de Nantouillet, 222.
 PRÉVOST (Abbé), 278, 279.
 PRIE (Madame de), 245.
 PRIOLEAU, PRIOLO (Benjamin), 126.
Provence (la), 40, 77, 79, 101, 157-159, 164, 174, 182, 191, 198, 205, 341, 352, 359, 360.
Provinces-Unies (les), 128, 221.
Prusse (la), 55-57, 59, 241.

- PRZEBENTOWSKI (Comte), 261.
Przemysl, 230.
 PRZIEMSKI (André), 231.
 PRZYJENSKI, 233.
 PUELLA (Girardus), 268.
Puiset (le), 269.
 PULCINELLI (Catherine), 320.
Pultawa, 242.
 PUSSOT (Jean), 7, 25.
Pyrénées (les), 164, 181, 364.
- QUAY (Henriette de), 26.
Québec, 382.
 QUÉLUS (Abbé de), 373.
Quimper, 386.
- Raba* (la), 267.
 RADOMINSKI (Le Père), 245, 249.
Radosto, 280, 289.
 RAIZJANOS, 284.
 RAKOCZI, 275, 284, 288, 289 =
 FRANÇOIS II, prince de Transyl-
 vanie, 275-281 = GEORGES I^{er}-
 273, 280, 281.
 RAMECHOR, 384.
 RANGONE, 112.
 RANGRAVE, 286.
 RANTZAU, 110.
 RAOUL III, comte de Crépy, 292.
 RAPIN (Le Père), 85.
 RAQUI (Rose), 358.
Ratisbonne, 60.
 RATTZKI, 286-289 = Georges de
 Bor, baron de—, 285.
 RAVAILLAC, 225.
 RAYE (Mademoiselle), 314, 316.
 RAZILLY (François de), 180, 181,
 370, 371.
 RAZOUMOVSKI (Comte), 317, 319,
 322.
 RÉGENT (Le), 183, 209.
 REGIMONT, 392.
 REISINGER (Melchior), 273.
Reims, 7, 18, 19, 25, 105.
 RENÉ, roi d'Anjou et de Provence,
 101, 106, 158, 159, 269.
Rennes, 5, 37, 78.
- REPIN, 253.
 REPINE (Nicolas Vasilievitch),
 318 = le prince—, 307, 321.
 REPOINT (du), 61.
 RESTOUT, 309.
Rethel, 14.
 REVEGY (Martin), 267.
 REVITZKI (Baron), 282.
 REY DE NAGLOWITZ (Wladislas).
 231.
Rhin (le), 128.
Rhodes (île de), 8, 76, 172.
Rhône (le), 360.
 RIAILLÉ, 18.
 RIBAUT (Jean), 54.
Ribeauvillé, 361.
 RIBERA (Don Juan de), 162.
 RIBEYRE (Laurent de), 56.
 RICHARD DE BURY, 108.
 RICHELIEU (Le cardinal de), 54, 74,
 75, 78, 79, 82, 93, 94, 96, 108,
 113, 114, 116, 135, 144, 163, 170,
 171, 180, 271, 273, 283, 334, 335,
 373, 391.
Richelieu (rue de), 321.
 RIEUX (Comte de), 230.
 RIMSKI-KORSAKOV, 300, 302, 304.
 RINCON, 198, 270, 271.
Rio-de-Janeiro, 104.
 RIVOLA, 334.
 RIZA-BEY, 349.
 ROBERT DE FRANCE, 195.
 ROBERT (Ulysse), 6.
 ROBERT LE PIEUX, roi de France,
 215.
 ROBBE (Mademoiselle), 317.
Rochechinard-en-Royans, 172.
Rochefort-sur-Mer, 107.
 ROCHES (Chanoine des), 331.
Rocroi, 286.
 RODAIS (Urbain), 389.
 ROGARIS (Jean), 194.
 ROHAN (Prince de), 400.
 ROISSY (du), 31.
 ROLLIN, 307.
 ROLLWAGEN (Frédéric), 6.
Romanie (la), 157, 197, 285.

- Rome*, 133, 191, 202, 19, 243, 332, 343, 348.
 ROMME, 323.
Romorantin, 115.
 ROOSEVELT (Le président), 73.
 ROSEN, 110, 126.
 ROSNY (Maximilien de), 177.
Rouen, 13, 17, 38, 39, 54, 61, 66, 68, 85, 100, 143, 277, 315, 349, 350, 369, 371.
Rouergue (le), 13.
 ROUGEY (de), 247.
 ROUILLÉ, intendant, 135, 342, 360.
Roumanie (la), 351.
 ROUSSEAU (Jean-Jacques), 257, 258, 282, 283, 347.
Roussillon (le), 122, 159, 160, 364.
 ROUSSY (Claude de), 272 = Madame de—, 349.
 ROYER (Claude), 320.
Rueil, 66, 391.
Rumigny, 70.
Rumilly, 172.
 RUPNIEWSKI (Stanislas), 234.
Russie (la), 55-61, 241, 256, 264, 277, 290, 292-326, 330.
Ruvigny, 55.
Ryswick, 71.
 RZEWUSKI (Comte), 255.
- SABBAS (Constantinus), 194.
 SABRAN (Madame de), 402.
 SAC (Jean), 192.
 SACY (Silvestre de), 348.
 SAHEBANNY, 384.
 SABLONOWSKI, 260.
 SAÏDE DE MAILLOT (Benoist), 401.
 SAINT-ADALBERT, 217.
Saint-André de Bordeaux, 160.
Saint-Antoine (faubourg), 233.
 SAINT-AUGUSTIN, 48.
 SAINT-BARTHÉLÉMY (La), 54, 62, 68, 221.
Saint-Bénigne de Dijon (Abbaye), 217, 218.
 SAINT-BENOIST, 48.
- Saint-Benoist-du-Retour*, paroisse d'Orléans, 390.
Saint-Bonnet-le-Château, 36, 37.
Saint-Cado, 399.
 SAINT-CASTIN (Baron de), 373 = Anselme de—, 374.
Saint-Chamond, 36.
 SAINT-CHARLES (Denis de), 285.
Saint-Christophe (île), 63.
Saint-Cloud, 399.
Saint-Cyr, 289.
Saint-Denis, 33, 352.
Saint-Denis-sur-Coise, 42.
Saint-Domingue, 389, 402.
 SAINTE ELISABETH, 267.
Sainte-Foy de Dordogne, 78.
Sainte-Geneviève (abbaye), 268, 396.
 SAINTE-MARIE (Gabriel de), 377.
Saintes-Maries-de-la-Mer (les), 360, 364.
Sainte-Maure, 51.
Saintes, 69, 126.
 SAINT-ESTÈVE (Pascal de), 162.
 SAINT-ETIENNE, 36.
 SAINT-ETIENNE, roi de Hongrie, 267.
Saint-Etienne-du-Mont (église), 223.
Saint-Flour, 34, 36.
 SAINT-FRANÇOIS, 48.
 SAINT-GENIÈS (Régiment de), 284, 285.
 SAINT-GERMAIN, 237 = Comte de—, 62 = faubourg—, 63, 109, 358 = foire de—, 170.
Saint-Germain-l'Auxerrois, 176 = marché—, 335.
Saint-Germain-en-Laye, 340.
Saint-Germain-des-Prés, 47, 237.
Saint-Gervais (église), 225.
 SAINT-GILLES, 217.
Saint-Gobain, 61.
Saint-Honoré (rue), 251, 255, 336.
 SAINT-HUBERT, 60.
Saint-Jacques-de-Compostelle, 217, 226, 231, 232.

- Saint-Jacques du Cap Vert* (îles), 195.
 SAINT-JEAN, 62.
Saint-Jean d'Acre, 330.
 SAINT-JEAN DE CRÉVECŒUR ou SAINT-JOHN, 374, 375.
 SAINT-JEAN DÉCOLAGE, 352.
Saint-Jean-en-Grève, 8.
Saint-Jean-de-Luz, 70, 163, 166.
Saint-Jean-Pied-de-Port, 362.
 SAINT-JÉRÔME, 329.
 SAINT-JOSEPH (Hospice), 63.
 SAINT-JOURS (B), 20.
Saint-Julien (porte), 165.
 SAINT-LOUIS, roi de France, 91, 96, 102, 214.
Saint-Louis-de-Fontaine, 394.
 SAINT-LUC, 78, 272.
Saint-Malo, 18, 179, 300, 369, 371, 372, 376, 382, 384, 399.
Saint-Martin (rue), 316.
 SAINT-MARTIN, 266.
 SAINT-MARTIN, philosophe, 325.
Saint-Michel (église de Bordeaux), 166 = pont —, 358.
Saint-Mihiel, 286.
Saint-Nicolas (paroisse de Nantes), 178.
Saint-Palais, 355.
Saint-Pétersbourg, 58, 293, 294, 305, 306, 309, 311.
 SAINT-PIERRE (Abbé de), 49.
Saint-Quentin, 245.
Saint-Rambert, 42.
Saint-Rigomer-des-Bois, 37.
 SAINT-ROCH, 32 = église—, 179.
 SAINT-ROMAIN, 392.
Saint-Sauveur (île), 393.
Saint-Servan, 179.
Saint-Sever, 6.
 SAINT-SIMON (Duc de), 41, 45, 72, 97, 126, 237, 239, 242, 243, 304, 305, 336, 395.
 SAINT-SIXTE, 36.
Saint-Sulpice (église), 378.
Saintonge (la), 20.
Saint-Taurin (abbaye), 237.
Saint-Vincent (abbaye), 296.
 SAKAKINI, 211.
 SAKALOV (Paul), 309.
 SALAH-RAÏS, 174.
Salamanque, 191.
Salamanca, 285, 287.
Salé, 179.
 SALLAINE (Famille de), 4, 45.
 SALM-SALM (Prince de), 124.
 SALOMON DE HONGRIE, 268.
 SALOMON DE LÉON, 341-344.
Salonique, 345.
 SAMARA, 58, 59.
 SAM BINE, 399.
 SAMOÏLOV (Général), 320.
 SAMOÏLOWITZ, 310.
 SAN SEVERINO (Galeas), 115.
 SAPIEHA (Prince), 262 = Casimir —, 233.
 SARA DONNA, 399.
Saratov, 58, 59.
 SARCOZY (Laurent), 287.
 SARDINI (Les), 99, 146.
Sargis, 333.
Sarladais (le), 38.
 SARTINES (de), 313, 320.
 SASSENAGE (Philippe-Hélène de), 173.
 SAULNIER (La dame), 391 = Nicolas—, 31.
Saumur, 104.
 SAUTTERN (de) ou SAUTTERSHEIM, 282, 283.
 SAUVAL, 8.
Savoie (la), 172, 391.
 SAVONAROLE, 199.
Saxe, 252 = Prince Xavier de—, 252, 253, 259.
 SCHABLER, 150.
 SCHIKCY (Michel), 284.
 SCHOMBERG, 110 = régiment de—, 265.
 SCHOUVALOV, 313, 321 = André—, 308 = Jean—, 312 = Madame, 317.
 SCIPION, nègre, 400.
Sebaste, 333.
 SEDARIOUS, 211.
Sééz, 66.

- SÉGUIER (Charlotte de), 236.
 SEIGNELAY (Marquis de), 377.
Seine (la), 68, 222, 358.
Seine-et-Oise, 69.
 SEIRVAN D'AMBOTIUS, 335.
 SELIM (Guillaume), 179.
 SEMENOV, 309.
Senef, 64.
Sénégal, 388, 400, 401.
Senlis, 8, 296.
Sens, 67, 173.
 SERRA (Bernard), 159.
Se-ich'ouan, 380.
 SEULTOUR, 60.
 SEVER, 401.
 SÉVIGNÉ (Madame de), 9, 25, 361.
Séville, 164, 165.
 SEYD, 40.
Siam (le), 377, 378, 381.
 SIAM (Mademoiselle), 315, 319.
Sibérie, 323.
 SIDI MÉROUAN, 209.
 SIGISMOND, roi de Bohême, 353.
 SIGISMOND I^{er}, roi de Pologne, 219.
 SIGISMOND III, roi de Pologne, 232.
 SIGISMOND-AUGUSTE, roi de Pologne, 219, 220.
 SIGISMOND DE POLOGNE, 270.
 SILADI, 285.
Silésie (la), 244.
 SIMÉON, évêque de Sébaste, 333.
 SIMOLINE, 324.
 SIMONT DE MONTFORT, 266.
 SINAÏCOWITZ (Thomas), 235.
Sind (le), 351.
 SIONITE (Gabriel), 348.
 SIRADKI (Jean), 235.
 SIRMIO (Marc de), 268.
Sister n, 352.
Six-Fours, 164.
 SKATNICKI (Pan), 230.
 SLISENKI, 264.
 SOBIESKI, Alexandre—, 239 = Boguslaw, 230 = Constantin, 239, 240 = Jacques, 224, 225, 239 = Jean, 229, 232 = Jean III, roi de Pologne, 224, 227, 228, 229, 238-242, 244.
 SOBOCKI, 232.
Socœa (le), 166.
Soissonnais (le), 69.
Soissons, 7, 29, 85.
Solignac, 198, 248.
 SOLIMAN, sultan, 270, 334.
 SOLIMAN MUTA FERRACA, 187, 335.
 SOLIMISKI (Siméon), 246.
Solor (île), 381, 382.
 SOLTIKOV, 300, 319 = Comte Boris—, 312 = Serge Wassilievitch—, 316.
 SOMIANSKI (Christophe), 248.
Somme (la), 166.
 SOMMIÈVRES (Catherine de), 51.
Sorbonne (la), 307, 378.
 SORHOUETTE, 167.
 SOSSIONDO, 167.
 SOUBISE (Maréchal de), 287, 289.
Soudan, 18.
Soulac, 14, 136.
Soule (la), 78, 362.
 SOUMBOUKOV (Grogorius), 301.
 SOURDIS (Cardinal de), 165.
 SOUZEMANNE, 393.
Spa, 300.
 SPIFAME (Raoul), 93, 143.
 SPINUCCI (Comtesse), 259.
 STALILEO (Jean), 271.
 STANISLAS-AUGUSTE PONIATOWSKI roi de Pologne, 127, 251-258, 261, 262.
 STANISLAS LECZINSKI, roi de Pologne, 59, 115, 133, 241, 242, 245-249, 264, 282, 288.
 STEENWICK ZWOLLA (Jules de), 272.
 STÉPHAN, 336.
 STÉPHANOPOLI (Famille), 207 = Dino—, 205.
Stockolm, 324.
 STONE, 261.
 STOPIANE, 321.
Strasbourg, 218, 234, 283, 308, 310, 356, 360.

- Strigonium*, 176.
 STROGLOV, 317.
 STROGONOV, 310, 322, 323 =
 Paul—, 323, 324.
 STROZZI (Les), 115 = Pierre—, 110.
 STUART = Jean—, 115, 121, 122
 = Marie—, 123 = Robert—,
 sire d'Aubigny, 110.
 SUAVI (Mademoiselle), 314, 324.
 SUDJAW-DOWLAH, 386.
Suède (la), 110, 114, 223, 293, 298.
 SUFFREN (Bailli de), 386.
Suisse (la), 54, 99, 263.
 SULKOWSKI (Prince), 254.
 SULLY, 68, 82, 108, 357.
 SULYOT, 285.
 SUSENNE (Jacques), 29.
 SUVÉE, 309.
 SWINTON OU SAINTON, 149.
 SYLVAIN, 98.
Syrie (la), 40, 330, 348, 351.
 SZABO (Barbe-Claire), 287.
Szatmar (paix de), 277, 280, 281.
 SZCZEPANOWSKI (Stanislas), 216.
 SZEDELI, 286.
 SZEMBECK (Elisabeth), 250.

 TABAJARES (Les), 369.
 TAIGNOAGNY, 371.
 TAINE, 42, 80.
 TALABA (Les sieurs), 279.
 TALLEMANT DES RÉAUX, 75, 227,
 305, 317, 357, 391.
Talmont, 359 = prince de—, 247.
 TARIGO (Vincent), 158.
 TARIN, 321.
 TARLO (Comte de), 246.
 TASCHER (Samuel), 23, 50.
 TATAY, 285.
 TAULÈS (Chevalier de), 338.
 TCHERNOV (de), 320.
 TCHERNICHOV, 321.
 TEIL (du), 233.
 TEKELI, 182 = Joseph—, 282.
 TELECK, 284.
Temesvar (Banat de), 59.
 TENDE (Duc de), 198.
 TÉODORANT (Adrienne), 204.

 TERRIER (de), 248.
 TERWELL, 70.
 THAMANY (Marguerite), 204.
 THÉLÈME (Abbaye de), 44.
 THERDADÉE, 341.
 THERNICHOV, 316.
Thiérache (la), 69.
 THIERS (Adolphe), 209, 210.
 THIESLIN (Hélène de), 4.
Thieux, 387.
Thionville, 60.
 THOÉ (Thomas de), 198.
Thoigné, 5.
 THOMAS (Antoine), 6 = (Claude)—,
 389.
 THOMAS DE CORON OU LE GREC,
 200.
 THOMAS DA PISANO, 107.
 THOMAS DU PORT, 157.
 THOMASSIN, 393.
 THOMYRIS, 325.
 THOU (Président de), 221, 272.
Thouars, 399.
Thuir, 364.
Tigre (le), 351.
Tilsitt (traité de), 212.
Timor (île de), 381-383.
 TOKARSKA (Elisabeth), 263.
 TOLNAY, 285.
 TOMICKI (Jean), 221.
 TOMZEN, 232.
Tonnay-Charente, 69.
 TOPINAMBOUS (Les), 369, 370.
 TOPLICZA (La), 267.
 TORCY (Comte de), 251, 277, 279,
 288.
Toscane (la), 123, 208, 334.
 TOTT (Baron de), 278, 288, 290,
 291 = François de Tott, 290.
Toubwester, 60.
Toul, 28.
Toulon, 20, 40, 121, 174, 188, 301,
 302, 303.
Toulouse, 68, 105, 160, 164, 167,
 179, 364.
 TOUR (Jean du), 7, 29, 45.
Touraine (la), 26, 96, 123, 389.
 TOURNELLES (Hôtel des), 333.

- TOURNES (Jean de), 271.
 TOURNON (Cardinal de), 77.
 TOURS, 61, 67, 82, 101, 140, 198, 204, 217.
 TRACHANIOTES (Nicolas), 200.
Trans, 18.
 TRANSONAIN (rue), 316.
Transylvanie, 55, 61, 221, 271-276, 289, 313.
Transylvanie (hôtel de), 278, 279.
 TREDIAKOVSKI, 307.
Trente (concile de), 73, 272.
 TRIANON, 304.
 TRIVULCE, 110.
Trois Evêchés (les), 78.
Trois-Fontaines (abbaye des), 267.
Troyes, 68, 172, 369.
 TRUDAINE, 204.
 TUCHINS (Les), 77.
Tulle, 29.
Tunis, 180.
 TURENNE (Prince de), 244.
 TURGOT, 381.
Turin, 390.
 TURNÈBE, 203, 272.
Turquie (la), 177, 184, 221, 279, 280, 290, 293, 298, 330, 339.
 TYNIEC, 215.
 TYPHERNAS (Grégoire), 261.
 TYSKIEWICZ (Comte), 255.
- UGRIN (Le prieur), 268.
Ukraine (l'), 253, 277.
 URLOWSKY (Augial), 275.
Utrecht, 63.
- Val-de-Grâce* (le), 395.
Valence, 20, 104, 162, 164, 175.
 VALÉRIANNE (Jeanne), 358.
 VALESQUI, 244.
 VALLENTIN DU CHEYLARD (R.), 13.
 VALLIN DE LA MOTTE, 309.
 VAN DEN BERG, 150.
 VAN LOO, 262.
 VAN OSTADE, 310.
 VAN ROBAIS, 186.
Varenes, 262, 286.
- Varsovie*, 215, 232, 233, 236, 241, 247, 249, 253, 256, 261, 263.
 VASSÉ, 310.
Vassy, 54, 67.
 VAUBAN, 15, 16, 89.
 VAUCHOUX, 61.
Vaucouleurs, 286.
Vaugirard, 320.
 VAUGUYON (Comte de), 76.
 VAUTELET, 237.
 VAUDOIS (Les), 77.
 VEDENSKI (Popov), 324.
Velay (le), 173.
Vendée (la), 178.
 VENDÔME (Louis de), 179.
 VENERONI, 127.
Venise, 107, 157, 196, 198, 331, 390.
 VERAZZANO, 149.
 VERCINGÉTORIX, 131.
 VERDIER (du), 271.
 VERGÈCE (Ange), 202, 203.
 VERGENNES (de), 290.
Vermandois (le), 296.
 VERNEUIL (de), 236.
 VERNIER, 310.
Versailles, 42, 76, 133, 187, 228, 234, 236, 238, 243, 246, 258, 276, 283, 294, 304, 321, 335, 379, 394, 401.
 VERSEILLES (Régiment de), 284-286, 289.
 VERSORIS (Nicolas), 39.
Vervins, 113, 162.
 VEYRIER (Françoise), 23.
 VEYRIÈRES, 36.
 VHROVIECKY (Nicolas), 223.
 VIAU (Théophile de), 52.
 VIEN, 261, 262.
Vienne, 60, 191, 238.
 VIGNERON, 126.
 VILLARD DE HONNOCOURT, 267.
 VILLARS (Maréchal de), 132.
Villefranche en Périgord, 82.
 VILLEGAGNON, 54.
 VILLEMARE (Aymard de), 316.
 VILLENEUVE (de), ambassadeur, 290.

- Villeneuve* (Roméo de), 157.
 VILLEQUIN (Marquis de), 76.
 VILLERS-BETTENACH (Abbaye de), 248.
 VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (Jacques), 8.
 VINCENS (Jacques), 385.
 VINCENT (Pierre-Joseph), 179.
 VISET, 390.
Vistule (la), 215, 222.
 VITALIS (Gombaud), 164.
 VITESY DE KONEDIED, 276, 281.
 VITROLLES, 40.
Vitry, 66.
 VITRY (de), 224.
 VIVONNE (Duc de), 361.
 VOLKONSKI, 300, 303, 304.
 VOLLEGOSHANO (Damiano), 194.
 VOLTAIRE, 62, 90, 110, 187, 282, 294, 308, 312, 313, 323-326, 398.
 VORONZOV, 306, 308, 313, 324, 325.
Vosges (les), 356.
 VUARTIGNY, 70.
 VUISCONGUI, 244.
 VULAN, 14.

 WAILLY (de), 309.
 WALISEWSKI (Comte de), 232.
 WANSLEBEN, 349.
 WANZILL, 384.
Waradin, 284.
 WARCZICKI (Emerentienne), 250.
 WASSILIEV, 310.
 WASSOVICZ, 232.
 WATTAN (de), 301, 302, 303.
 WATTEVILLE, 184.
 WEBER (de), 245.
 WEBERSKI (Jean-Jacques), 232.
 WEID, 297.
 WEISS, 55.
 WERTH (Jean de), 69.
Westphalie (traité de), 70.
 WEYDLICH (Adam-Jean), 259.
 WIBRANOWSKI, 264, 265.
 WIELHORSKI (Comte), 257, 258, 262.
 WIELOPOLSKA (Marquise), 257.
 WIELOPOLSKI (Jean), 236.

Wiener Neudstadt, 280.
 WIETT (Jacques-Antoine de), 288.
 WIGANT (Christophe), 232.
 WILDE, 236.
 WILLE (Georges), 105, 261, 262, 282, 310.
 WILNA, 253, 256.
 WILTZ, 248.
 WILTZE, 263.
 WISNIEWSKI, 265.
 WISNIOWIECKI, roi de Pologne, 228.
Wissembourg, 242, 245.
 WITOWSKI (Comte), 260.
 WITT (de), 87, 184.
 WLADISLAS DE POLOGNE, 217, 218.
 WODZICKIL (Comte), 262.
 WOINOWSKI (Adam), 231.
 WOLFF (Nicolas), 150.
 WOLKOV, 309.
 WOLOWSKI, 31.
 WRONCZINSKI, 262.
 WROZYNSKI (Thadée), 261.
Wurtemberg (le), 122.

 YACOPO, 370.
 YACOB (Négus), 390.
 YANG, 381.
 YOLANDE DE COURTENAY, 266.
 YOUSOUPOV, 304, 308.
 YSABEAU DE BAVIÈRE, 123.
Yvré, 26, 37.

 ZAGA CHRIST, 390-392.
Zagrab, 268.
 ZAÏD-EFFENDI, 187, 188.
Zalaga, 248.
 ZALUSKI (Les frères), 248.
 ZAMET, 99.
 ZAMOÏSKA (Sophie), 262.
 ZAMOÏSKI (Jean), 221 = les—, 230, 231.
 ZAMOR (Jean-François), 399.
 ZAMORE, 401.
 ZAPOLYA (Jean), 270.
 ZARTORYSKI (Ladislas), 218.
 ZAWADZI (Jean), 226.
 ZAY, 285.

- ZBOROWSKI (Jean), 221.
Zenta, 275.
ZIARNKO (Ian), 226.
ZIEROWSKI, 235.
ZIZIM ou DJEŃ (Le prince), 172,
173.
ZIMEO, 402.
ZIMMERMANN, 150.
ZIMONY, 266.
- ZINOVIEV, 321, 325.
ZINOVII, 320.
Zirez (abbaye de), 268.
ZOLTOW, 230.
ZOTOV (Conon Nikitisch), 298-300,
302, 307.
ZRINYI, 274.
ZSAMBOK ou SAMBUCUS, 267, 271,
272.
-

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LES CAUSES DE LA PÉNÉTRATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE

CHAPITRE I

LA FAIBLESSE DE LA POPULATION FRANÇAISE SOUS L'ANCIEN RÉGIME, pp. 1-91.

- I. Fécondité des familles aux siècles passés, pp. 1-10. — II. Faible accroissement de la population décimée par trop de causes, pp. 11-22. — III. La mortalité des enfants, pp. 23-32. — IV. La peste et les calamités publiques, pp. 32-43. — V. Le célibat ecclésiastique et laïque, pp. 43-53. — VI. L'émigration, pp. 53-64. — VII. La guerre ; le duel ; les émeutes, pp. 64-80. — VIII. Mesures prises contre la dépopulation, pp. 80-91.

CHAPITRE II

AUTRES CAUSES DE LA PÉNÉTRATION DES ÉTRANGERS, pp. 92-124.

- I. Les étrangers s'emparent du négoce dédaigné par les nationaux, pp. 92-102. — II. Les étudiants, les artistes, les voyageurs étrangers en France, pp. 102-110. — III. Les étrangers dans la milice française, pp. 110-117. — IV. Invasions et occupations de territoires ; engagements du domaine royal ; annexions de provinces ; mariages princiers, pp. 117-124.

CHAPITRE III

ACCUEIL FAIT AUX ÉTRANGERS PAR LES FRANÇAIS ET LA ROYAUTÉ, pp. 125-151.

- I. Accueil courtois réservé par les Français aux étrangers ; le Français n'est pas nationaliste, pp. 125-134. — II. Mesures de précautions prises par le gouvernement contre les forains indésirables, pp. 134-138. — III. Moyens employés pour assimiler les étrangers, pp. 138-151.

DEUXIÈME PARTIE

LES ORIENTAUX EN FRANCE

CHAPITRE I

SARRASINS, MAURES, MORISQUES ET TURCS EN FRANCE, pp. 155-189.

I. Sarrasins et Morisques, pp. 155-171. — II. Les Turcs, pp. 171-189.

CHAPITRE II

LES GRECS EN FRANCE, pp. 190-213.

I. Les Grecs en France avant la prise de Constantinople, pp. 190-3. —
II. Réfugiés grecs ; militaires, commerçants, savants, pp. 193-213.

CHAPITRE III

LES POLONAIS EN FRANCE, pp. 214-269.

I. Introduction, pp. 214-215. — II. Religieux polonais en France et étudiants, pp. 215-218. — III. Les Polonais aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, pp. 219-240. — IV. La colonie polonaise de Paris au ^{xviii}^e siècle, pp. 241-265.

CHAPITRE IV

LES HONGROIS EN FRANCE, pp. 270-291.

I. Premiers rapports politiques religieux et intellectuels de la France avec la Hongrie, pp. 266-270. — II. Humanistes, artistes, voyageurs hongrois en France aux ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, pp. 270-275. — III. Les Hongrois à Paris après l'arrivée de Rakoczi, pp. 275-283. — IV. Les hussards hongrois dans l'armée française, pp. 283-291.

CHAPITRE V

LES RUSSES EN FRANCE, pp. 292-326.

I. Rapports lointains de la France et de la Russie, pp. 292-295. —
II. Gardes marine russes en France au ^{xviii}^e siècle, pp. 296-304. —
III. Pierre le Grand à Paris, pp. 304-307. — IV. Etudiants et artistes russes en France, pp. 307-311. — V. La noblesse russe à Paris ; ses mœurs dissolues, pp. 311-326.

TROISIÈME PARTIE

LES ÉLÉMENTS DE POPULATION EXTRA-EUROPEËNNE EN FRANCE

CHAPITRE I

LES ARMÉNIENS EN FRANCE, pp. 330-350.

- I. Rapports commerciaux entre la France et l'Arménie, pp. 330-331. — II. Les Arméniens en France avant Colbert, pp. 331-335. — III. L'imprimerie arménienne de Marseille; Joannès Althen; les Arméniens à Paris, pp. 336-348. — IV. Persans et Syriens en France, pp. 348-350.

CHAPITRE II

LES BOHÉMIENS EN FRANCE, pp. 351-365.

- I. Origine des Bohémiens, pp. 351-353. — II. Premiers Bohémiens en France; mesures de police prises contre eux; les Bohémiens dans le pays Basque et en Roussillon, pp. 353-364. — III. Peu de Bohémiens fixes, pp. 364-365.

CHAPITRE III

LES INDIENS ET LES NÈGRES EN FRANCE, pp. 366-404.

- I. Nombreux nègres et Indiens, pp. 366-367. — II. Indiens de l'Amérique du Sud, pp. 367-371. — III. Hurons, femmes d'Acadiens, pp. 371-376. — IV. Siamois, Chinois, le prince de Timor, Indiens de l'Hindoustan, pp. 376-387. — V. Nègres sénégalais; Zaga-Christ; Hovas et Malgaches; la Mauresse de Moret; les nègres à la cour au xviii^e siècle, pp. 387-403. — VI. Aotourou, p. 404.
-

ABBEVILLE
IMPRIMERIE F. PAILLART



University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

